UNIVERSITÉ DE LORRAINE

PULSAR
BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES
Patrimoine Universitaire Lorrain des Savoirs ARchivés

# Présentation du corpus

Le projet de numérisation et de valorisation des collections anciennes, présenté par la Bibliothèque Universitaire de Lettres et Sciences Humaines de Nancy et porté par l'Université de Lorraine, concerne un programme de numérisation en Arts, Lettres, Sciences Humaines et Sociales.

Ce projet, piloté par la Direction de la Documentation et de l'Edition de l'Université de Lorraine, présente un ensemble d'ouvrages édités aux XIX$^{ème}$ et XX$^{ème}$ siècles, en relation avec l'histoire, la littérature et les sciences humaines.

Plus qu'un simple catalogue d'ouvrages anciens et intéressants à plus d'un titre, c'est une véritable démarche scientifique que la Bibliothèque Universitaire de Lettres et Sciences Humaines de Nancy met en œuvre.

L'Université de Lorraine prend ainsi pleinement part à un vaste projet national de constitution d'une bibliothèque numérique patrimoniale et encyclopédique.

ARMAND DAYOT

*Inspecteur des Beaux-Arts*

# JOURNÉES RÉVOLUTIONNAIRES

# 1830-1848

D'après des Peintures, Gravures, Sculptures, Dessins, Médailles, Objets..., du Temps.

PARIS

ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR

26, rue Racine, près l'Odéon.

# JOURNÉES RÉVOLUTIONNAIRES

## 1830-1848

*IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE*

*50 Exemplaires sur papier du Japon, tous numérotés et parafés par l'Éditeur.*

---

## OUVRAGES DE M. ARMAND DAYOT

---

TABLEAUX ET STATUES (Jean Mériem). 1 vol. in-8°.
LE SALON DE 1884. 1 vol. in-8° colombier.
LES MÉDAILLÉS DU SALON DE 1886. 1 vol. grand in-4°.
LES MAITRES DE LA CARICATURE FRANÇAISE au XIX^e^ siècle. 1 vol. in-8°.
L'AVENTURE DE BRISCART (contes et nouvelles). 1 vol. in-8° jésus.
LES COURSES DE TAUREAUX EN ESPAGNE. 1 vol. in-8°.
UN SIÈCLE D'ART. 1 vol. in-16 jésus.
RAFFET ET SON ŒUVRE. 1 vol. in-8°.
CHARLET ET SON ŒUVRE. 1 vol. in-8°.
LE SALON DE 1889. 1 vol. in-8° colombier.
LE SALON DE 1891. 1 vol. in-8° colombier.
LE SALON DE 1892. 1 vol. in-8° colombier.
NAPOLÉON RACONTÉ PAR L'IMAGE. 1 vol. in-8°. (Couronné par l'Académie française).
**1812.** Journal illustré de la Campagne de Russie. 1 vol. in-8° colombier.
LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, d'après les illustrations et les documents de l'Époque, 1 vol.
LE LONG DES ROUTES (Récits et impressions). 1 vol. in-8° jésus.

*Pour paraître prochainement :*

LA FIGURE DE LA FEMME DANS L'ART.

*En Préparation :*

FOUCHÉ.
LES FERMIERS GÉNÉRAUX CHEZ EUX.

---

IMPRIMERIE E. FLAMMARION, 26, RUE RACINE, PARIS.

ARMAND DAYOT

INSPECTEUR DES BEAUX-ARTS

# JOURNÉES RÉVOLUTIONNAIRES

# 1830 — 1848

UNIVERSITÉ NANCY BIBLIOTHÈQUE

D'après des Peintures, Sculptures, Dessins, Lithographies, Médailles, Autographes, Objets... du Temps.

PARIS

ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR

RUE RACINE, 26, PRÈS L'ODÉON

Tous droits réservés.

# 1830

## « LES TROIS GLORIEUSES »

. . . . . .
Et tous répondirent : « Il est vrai. Abolissons la science et la pensée. »

*(Paroles d'un croyant.)*

## AVANT-PROPOS

ATTAQUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, LE 28 JUILLET 1830.

D'après une médaille de Brenet.

Peu d'instants avant de mourir, Louis XVIII adressa, dit-on, ces paroles au comte d'Artois qui, bientôt, allait lui succéder sur le trône de France : « J'ai louvoyé contre les partis comme Henri IV et j'ai par-dessus lui que je meurs dans mon lit aux Tuileries; agissez comme j'ai fait et vous arriverez à cette fin de paix et de tranquillité. Je vous pardonne les chagrins que vous m'avez causés par l'espérance que fait naître dans mon esprit votre conduite de roi. » — Puis il ajouta, en montrant le jeune duc de Bordeaux : « Que Charles X ménage la couronne de cet enfant! »

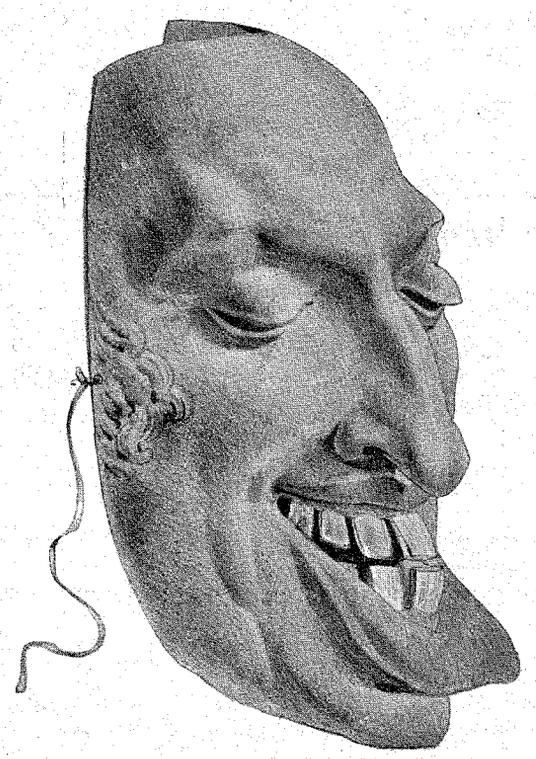

MASQUE CARICATURAL DE CHARLES X

D'après une estampe satirique du temps.

L'histoire des événements qui s'écoulèrent entre la date de la mort de Louis XVIII (16 septembre 1824) et le coup de tonnerre de 1830 montre à quel point le funeste auteur des Ordonnances resta sourd aux suprêmes recommandations de son frère. Depuis longtemps déjà, malgré l'habileté à *louvoyer* de Louis XVIII, le régime restauré en 1814 et en 1815 sur les ruines fumantes de l'Empire était condamné dans l'esprit national. Les Bourbons étaient revenus, le cœur plein de colère, « n'ayant rien appris ni rien oublié » pendant ce long laps de temps, et rêvant, dans leur orgueil insensé, l'anéantissement de toutes les libertés conquises et aussi de tous ceux qui auraient l'audace de les défendre.

Le spectacle des incessantes persécutions, de ces horribles massacres du Midi, qui laissent bien loin derrière eux les excès déplorables de 1793, la création des Cours prévôtales, le vote des lois d'exception, et toutes ces impitoyables exécutions des Ney, des Labédoyère, des César, des Faucher, des Ramel, des Chartrand, des Mouton-Duvernet, des Mietton, des Plaignier, des Carbonneau et des Tolleron, auxquels on coupe le poing avant de leur trancher la tête, des Caron, des Vallé, des Didier, des Berton, des Caffé, des Bories, des Raoulx, des Goubin, des Pommier, etc., etc., irritaient de plus en plus cette nation généreuse tombée si bas, du plus haut sommet de gloire, dans la boue sanglante.

A la vue de toutes ces inutiles représailles exercées par les plus implacables ennemis des libertés publiques, l'âme de la Révolution s'était réveillée

avec une irrésistible puissance, et, depuis les premières années de la Restauration, la nation vivait, comme on l'a fort bien dit, dans l'attente de la convulsion qui devait emporter ce dernier vestige de la vieille monarchie, ces pâles survivants des Bourbons, que les baïonnettes étrangères avaient ramenés du fond de l'émigration.

JACQUES LAFITTE
D'après un crayon original de Heim.
(Collection de M. Alexis Rouart.)

Le jour où le comte d'Artois, l'aveugle instrument des Congrégations, l'ennemi déclaré des gouvernements constitutionnels, « le prototype de l'émigré », monta sur le trône, la lutte entre le vieux monde et le monde nouveau, entre le principe de droit divin et l'esprit de liberté, prit un caractère aigu. La France entière, lasse de la servitude, honteuse d'avoir subi pendant de si longues années le joug le plus dégradant, releva la tête et se prépara au combat.

Dans ce travail, nous nous bornons à nous occuper du fait même de l'anéantissement du gouvernement des Bourbons et des détails poignants qui signalèrent la lutte héroïque et triomphante soutenue par le peuple de Paris, contre les troupes de la réaction, pendant les trois journées des 27, 28 et 29 juillet 1830, si justement appelées *les Trois Glorieuses*.

Mieux que de longs récits, les estampes qui composent cet album, images du temps exécutées souvent par des artistes qui prirent part eux-mêmes au combat, et ne quittèrent leur fusil brûlant que pour saisir leur crayon, racontent la vie tumultueuse de ces trois journées si fertiles en actions héroïques, et où, plus peut-être qu'à aucune époque de l'Histoire, l'âme du peuple apparaît dans tout l'éclat de sa générosité confiante et de sa naïve grandeur.

Ici, comme dans notre travail sur la Révolution et sur l'Empire, nous avons accordé une large place aux portraits, estimant que, pour qui désire suivre et étudier les faits de l'Histoire, la vue des images de ceux qui les dirigèrent, ou qui du moins y furent mêlés, doit être du plus vif intérêt.

Le genre caricatural y est aussi très richement représenté, et il ne pouvait en être autrement, car jamais pouvoir, si ce n'est cependant le gouvernement de Juillet dont nous aurons bientôt à conter le lamentable effondrement, ne prêta plus largement le flanc aux flèches aiguës de la satire.

Les caricaturistes trouvaient surtout leurs principaux motifs inspirateurs dans la béate dévotion de Charles X, de l'ancien comte d'Artois, qui, expiant les débordements de sa

DUPIN AÎNÉ, BATONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS DE PARIS EN 1829
D'après une terre coloriée originale de Daumier.
(Collection de M Paul Philipon.) (1)

(1) Nous publions dans le cours de cet ouvrage une douzaine de ces admirables petits bustes caricaturaux, d'un art si vibrant, d'une expression de vie si intense, et où le talent sculptural de Daumier se révèle avec encore plus d'éclat, peut-être, que dans la statuette en bronze du fameux *Ratapoil*, aujourd'hui propriété de l'Etat, et du bas-relief les *Émigrants*, seuls essais de

jeunesse, vivait sous l'absolue domination des Jésuites, trop heureux de pouvoir diriger librement, à leur profit exclusif, les moindres mouvements de la pensée obscure et de la volonté chancelante de leur royal pupille.

Avant d'avoir inspiré le rapport de M. de Falloux d'où devaient sortir les terribles journées de Juin, ils avaient collaboré avec M. de Chantelauze à la rédaction des Ordonnances maudites, prélude des journées de Juillet, mais aussi convulsion suprême de la royauté de droit divin. Que de sang versé pour le triomphe de la Congrégation! Car, en ce moment, la protection des Jésuites était le plus sûr moyen d'avancement et de fortune, et à eux seuls appartenait la distribution des emplois et des faveurs. « Les forces combinées du pouvoir législatif et du pouvoir royal, dit Louis Blanc dans son admirable Introduction à l'*Histoire de dix ans*, avaient besoin d'être appuyées sur une force morale qui tînt en échec ce formidable voltairianisme sorti des flancs du XVIII[e] siècle. La Congrégation se forme, se discipline, s'étend. Des affiliations mystiques enlacent le pays. Les Jésuites s'emparent, pour les altérer, des sources de l'intelligence humaine. Ils s'attachent à creuser dans les jeunes générations le tombeau des générations précédentes. C'était le siècle pris à rebours, mais avec suite, avec ensemble, avec énergie. Dirai-je ces prédications fanatiques, ces processions troublant les villes et couvrant les campagnes, ces cérémonies expiatoires, le *Miserere* retentissant le long des chemins »

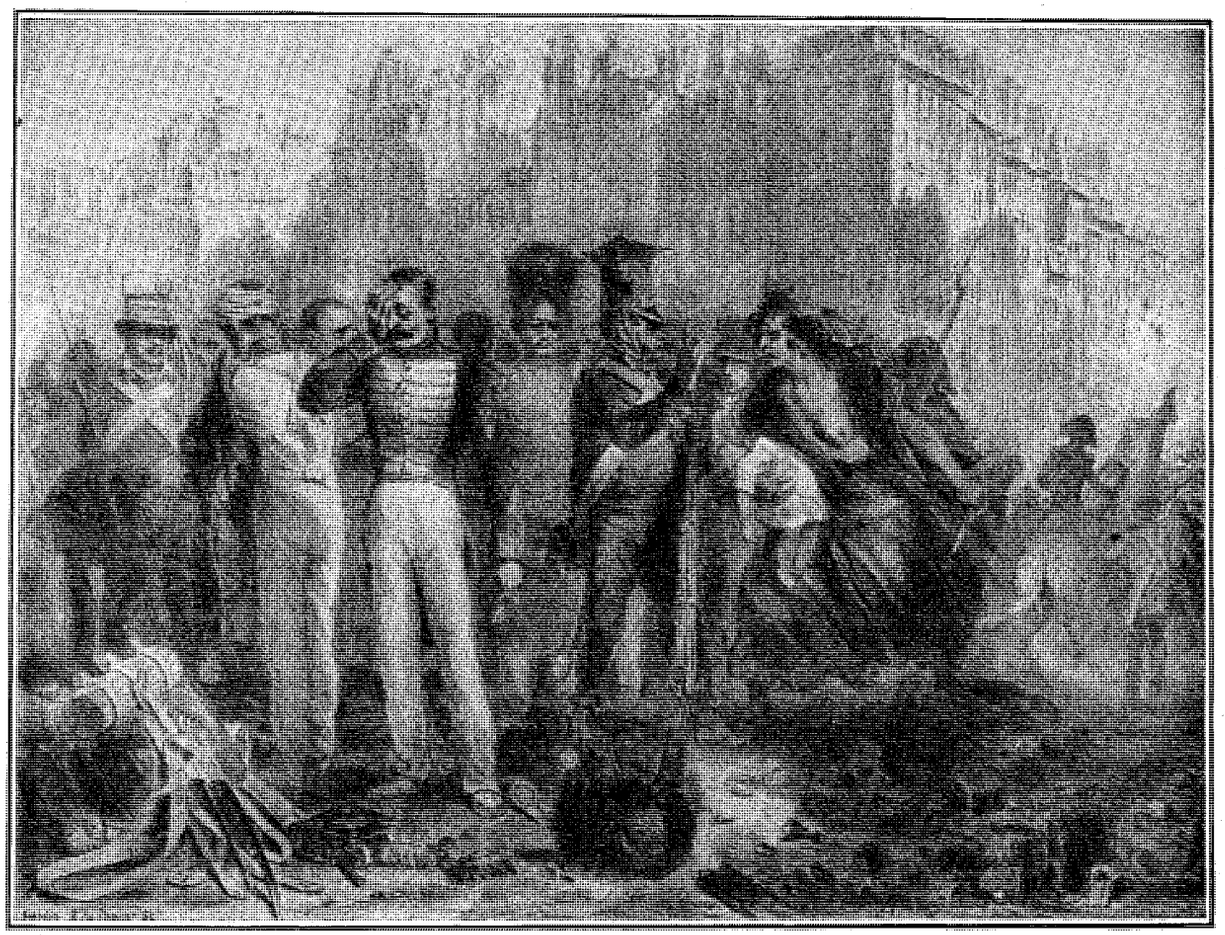

« JE VEUX TUER UN SOLDAT DE POLIGNAC; ILS N'ONT PAS FAIT GRACE A MON ENFANT. » (Historique.)
D'après une lithographie de Raffet.

On comprendra sans peine que si le spectacle de la patrie livrée à « l'Internationale noire » devait affecter douloureusement des âmes nobles et vraiment françaises, comme celle du comte de Montlosier, ancien émigré, royaliste et catholique fervent, mais ennemi du *parti prêtre* « de la petite Église » comme on disait alors, et lui arracher de si éloquentes protestations, des cris

statuaire du grand artiste. Ce furent ces vivantes sculptures, sortes *d'instantanés* en terre glaise, rapidement modelées à coups de pouce, après de longues et pénétrantes observations du sujet, et avec une mémoire impeccable comme auxiliaire, qui servirent de modèles à Daumier, pour ses portraits lithographiques et son *Ventre législatif*, dont une reproduction figure dans la seconde partie de cet album. De là cette verve étonnante de toute l'iconographie satirique de Daumier, sa puissante couleur de vie due à des jeux d'ombre et de lumière empruntés avec un art infini aux modèles en ronde bosse, et aussi cette extraordinaire fidélité des expressions, des attitudes et des traits dans l'exagération savamment exprimée des aspects caractéristiques. Daumier est non seulement un des plus grands peintres de mœurs de son siècle, mais encore un des plus grands portraitistes qui aient jamais existé. Nul mieux que lui, depuis les graveurs en médailles les plus habiles et les plus méditatifs du XV[e] siècle, n'a excellé à exprimer l'âme entière du modèle dans sa plus mystérieuse complexité, sous une forme plus précise et plus puissante à la fois. Et c'est là une opinion que vient définitivement confirmer, chez ceux qui ne connaissent que le peintre et le dessinateur, un examen de la série de ces bustes en terre confondus dans les deux vitrines où ils s'effritent et s'émiettent, laissant hélas! bien peu d'espoir de les voir jamais figurer dans le musée d'art satirique qui sera fondé un jour, nous l'espérons bien. Car, sous l'action du temps, ces images surprenantes, exécutées en une matière qui ne fut jamais cuite, tombent en poussière, et il en est à peine deux ou trois qui comme celle de Dupin, une des mieux conservées, pourraient supporter aujourd'hui l'épreuve périlleuse du moulage.

d'alarme si véhéments et de si prophétiques avertissements, il devait aussi soulever de violentes colères chez les libéraux, las d'une pesante servitude et chaque jour plus irrités par l'éclat et l'audace de la réaction.

MODES FÉMININES DU TEMPS

D'après une lithographie de Devéria.

Ces sentiments se reflètent très clairement dans toutes ces estampes satiriques, d'une valeur d'art souvent discutable et bien inférieure assurément, pour la plupart, à celles que le gouvernement de Juillet va bientôt faire éclore sous les puissants crayons des Daumier, des Decamps, des Grandville, des Traviès, des Charlet, des Raffet, des Philipon, des Bellangé..., mais d'une intention bien évidente dans leur mystérieux et très prudent anonymat. Et qu'on ne nous accuse pas d'avoir voulu publier un pamphlet en collationnant ces quelques gravures si suggestives, ornées presque toujours de leurs légendes originales. Ceci est de l'histoire. Très volontiers nous eussions donné la même importance dans cet Album, que dans celui de *la Révolution*, à l'*Image réactionnaire*. Mais ce genre de document, nous l'avons bien inutilement cherché dans les cartons les plus poudreux des collections nationales et particulières, comme si, chose invraisemblable, nul pinceau, nul burin, nul crayon, ne s'était trouvé pour fixer sur la toile, sur le cuivre ou sur la pierre, des événements relatant les hautes vertus du souverain, la grandeur d'âme du duc d'Angoulême, les grâces d'esprit de la Dauphine, l'héroïque désespoir du duc de Raguse, les vues profondes de M. de Polignac..., etc. Enfin, est-il utile de dire que le prédécesseur de Mgr Affre, au siège de Paris, le comte de Quélen, n'avait pas cru devoir escalader la barricade de la rue Dauphine ou celle du faubourg Saint-Antoine, un rameau de buis à la main, sujet qui, sans nul doute, eût aussi abondamment inspiré les dessinateurs de 1830 que ceux de 1848, et dont nous eussions été trop heureux de donner plusieurs interprétations graphiques dans cette première partie de notre travail.

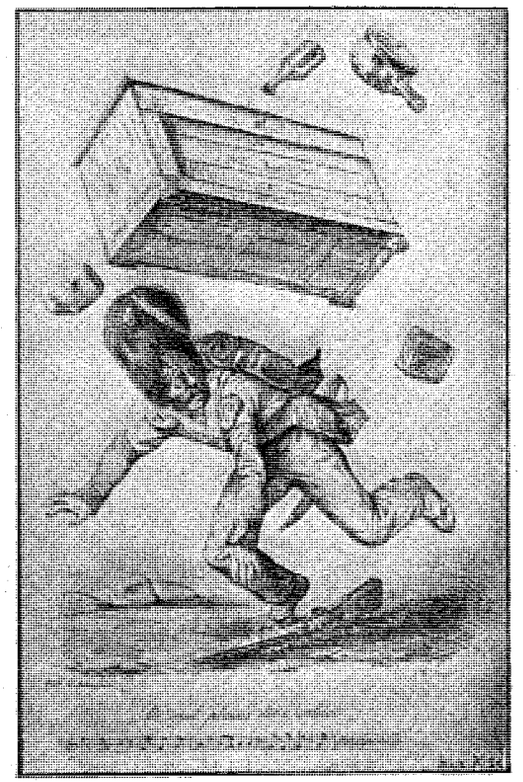

« AH! QUEL PLAISIR D'ÊTRE SOLDAT! »

D'après une lithographie du temps.

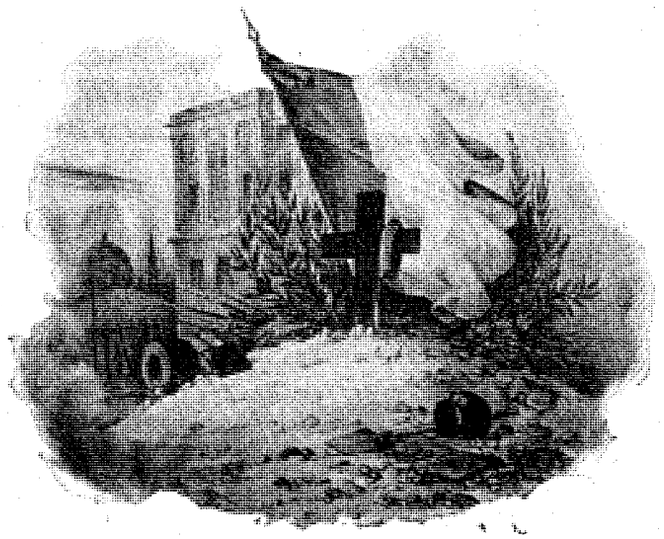

MORTS POUR LA LIBERTÉ!

D'après une lithographie de Victor Adam.

A. D.

Février 1897.

# CHARLES X, ROI DE FRANCE

Charles X, roi de France, petit-fils de Louis XV, frère de Louis XVI et de Louis XVIII, naquit à Versailles le 9 octobre 1757, et mourut en exil, à Goritz (Autriche), le 6 novembre 1836. Jusqu'à son avènement, il porta le titre de comte d'Artois. Il avait épousé, en 1773, Marie-Thérèse de Savoie, dont il eut deux fils, les ducs de Berry et d'Angoulême.

Nous n'avons à nous occuper ici que du rôle historique joué par Charles X, la veille de la Révolution de 1830, pendant les journées insurrectionnelles, et le lendemain du triomphe du peuple. Résumons cependant à grands traits les principaux actes de sa vie de conspirateur et de souverain jusqu'à son embarquement à Cherbourg. Malgré son humeur peu belliqueuse (qu'on se rappelle la terrible lettre de Charette à Louis XVIII, au lendemain du désastre de Quiberon) et le peu d'étendue de son éducation, il fut l'âme de l'émigration pendant toute la durée de la Révolution, et, plus tard, il ne cessa de soudoyer avec l'argent que lui fournissait l'Angleterre, les complots dirigés contre le Premier Consul, puis contre l'Empereur.

Ce fut le comte d'Artois, lieutenant général du royaume, qui, au lendemain de Waterloo, signa le monstrueux traité du 23 avril, qui livrait aux alliés, sans aucune compensation, toutes les places fortes conquises depuis 1792, avec un immense matériel de guerre, et réduisait la marine française au rang de marine de troisième puissance. Pendant tout le règne de Louis XVIII, monarque intelligent et d'esprit libéral, le comte d'Artois prit la direction du parti des *ultras* et fit une opposition acharnée à la politique constitutionelle de son frère. La plupart des mesures de réaction prises sous le règne de Louis XVIII sont dues à la *camarilla* dirigée, ou plutôt soutenue par le comte d'Artois. Le 16 septembre 1824, il succédait à Louis XVIII sur le trône de France.

Passons rapidement en revue les principaux actes de ce règne de 6 ans, qui devait aboutir à la plus épouvantable des catastrophes. Ce simple énoncé suffira à justifier pleinement l'explosion de la colère populaire. Ce fut d'abord le vote de la *loi du sacrilège* (15 avril 1825) qui punissait de mort, avec mutilation préalable du poignet, quiconque avait profané des vases et des hosties consacrées. Cette loi odieuse fut votée malgré l'éloquente protestation de Royer-Collard à la Chambre des députés. La *loi d'indemnité* (21 mars 1825), qui créait 30 millions de rente annuelle au profit des émigrés. L'indemnité accordée s'élevait à la somme de un milliard quatre-vingt-onze millions trois cent mille francs, d'où le nom de *milliard des émigrés*.

Le *projet de loi sur les héritages,* ou rétablissement du droit d'aînesse (déposé en 1826 par le ministère Villèle, et repoussé par la Chambre des pairs). Le *projet de loi sur la presse* (décembre 1826) que le *Journal Officiel* qualifia de *loi de justice et d'amour*, et qui devait supprimer, non seulement toute liberté de la Presse, mais encore atteindre les Lettres, l'imprimerie, la librairie. Ce projet de loi, soutenu par M. de Villèle, échoua en présence de la protestation solennelle de l'Académie et des dispositions hostiles de la Chambre des pairs. La *Dissolution de la Garde nationale* (24 avril 1827). Cette dissolution eut lieu à la suite de la fameuse revue passée par Charles X, le 16 avril 1827, au Champ de Mars, et où le roi fut accueilli par les cris de : « Vive la Charte ! A bas les ministres ! A bas les Jésuites ! A bas Villèle ! » Effrayé par ces symptômes, Charles X se décida à dissoudre la Chambre, où le parti d'opposition devenait chaque jour plus audacieux, et nomma soixante-treize nouveaux pairs. Le décret de dissolution fut publié le 5 novembre 1827. Mais le cabinet Villèle fut battu aux élections, et Charles X, feignant d'inaugurer une politique libérale, pendant qu'il faisait revenir de Londres son compagnon d'émigration et son plus funeste conseiller, le prince Jules de Polignac, appela M. de Martignac à la tête du nouveau Cabinet (le 9 novembre 1828). Ce cabinet dura jusqu'en août 1829, époque où Charles X, irrité des tendances de plus en plus libérales de M. de Martignac, et qui se manifestaient dans le *projet de loi sur la Presse* (avril 1828), dans les *ordonnances sur les congrégations non autorisées* (16 juin 1828), dans le *projet de loi sur l'administration départementale et communale*, etc..., l'obligea à démissionner. Presque aussitôt après le Ministère Polignac était constitué. C'était le signal de la réaction absolutiste (8 août 1829). Dans le discours d'inauguration qu'il prononça, le 2 mars 1830, le roi s'exprima ainsi : « Si de coupables manœuvres suscitaient à mon gouvernement des obstacles que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour leur roi ».

La Chambre répondit à ces paroles menaçantes en portant Royer-Collard à la présidence et en votant, par 221 voix contre 181, une *adresse* au roi qui refusait au gouvernement le concours des députés. Le 16 mai 1830, Charles X signait le décret de dissolution de la Chambre. Les élections eurent lieu le 23 juin. Malgré la pression officielle, malgré la proclamation royale aux électeurs, elles furent désastreuses pour le Ministère Polignac. Ni le roi, ni son premier ministre ne tinrent compte de ce solennel avertissement. Leur réponse fut les ordonnances du 26 juillet. La France riposta par une révolution à cet audacieux défi. Nous allons donc, dans cet ouvrage, raconter sous la forme vivante de l'image les diverses péripéties de la terrible lutte entre le peuple et la royauté de droit divin.

CHARLES X, PAR GÉRARD

D'après un cliché de MM. Neurdein frères (Musée du Louvre).

# PORTRAITS

LOUIS-ANTOINE DE BOURBON, DUC D'ANGOULÊME

D'après un portrait de Cornet.

Dernier Dauphin de France, fils du comte d'Artois, (depuis Charles X), né à Versailles en 1775, mort à Goritz en 1844. En 1799, il épousa à Mittau, sa cousine Marie-Thérèse, unique fille de Louis XVI. Le duc d'Angoulême prit une part très active à la résistance contre Napoléon, lorsque ce dernier débarqua de l'île d'Elbe, en 1815. Mais l'impérial triomphateur borna sa vengeance à le faire embarquer à Cette pour Barcelone. Ce fut le duc d'Angoulême qui fut chargé en 1823 de renverser à la tête de l'armée française, le gouvernement libéral des Cortès. Il sut atténuer d'ailleurs le caractère odieux de cette triste mission, en s'opposant de son mieux aux excès de ceux qu'il était venu secourir, et en flétrissant dans l'ordonnance d'Andujar la cruelle conduite de Ferdinand VII et de ses conseillers. Ce fut seulement à la mort de Louis XVIII que le duc d'Angoulême reçut le titre de Dauphin. Pendant l'insurrection de 1830, il prit un moment le commandement général des troupes royales.

CHARLES-FERDINAND, DUC DE BERRY

D'après un portrait de Valmont, lithographié par Senefelder.

Deuxième fils du comte d'Artois (depuis Charles X). Né à Versailles en 1778, mort le 13 février 1820, assassiné par Louvel à la sortie de l'Opéra. Il avait épousé en 1816 la princesse Caroline de Naples, sœur de la reine Christine d'Espagne. Mais avant ce mariage il contracta à Londres, avec Lady Brown, dont il eut plusieurs enfants, et qu'il abandonna, dans la suite, une union qui se prolongea plusieurs années. La violence de son caractère, la dissolution de ses mœurs avaient écarté de lui toute sympathie, sauf celle des *ultras*, dont il incarnait les ambitions, les rancunes et les haines. Lors du retour de l'île d'Elbe, il reçut de Louis XVIII, à qui cependant il ne plaisait guère, le commandement de l'armée parisienne, chargée d'arrêter « le vol de l'Aigle », mais malgré ses efforts constants pour gagner la confiance du soldat, il se vit bientôt abandonné de toutes ses troupes et suivit le roi dans sa retraite précipitée.

MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE, DUCHESSE D'ANGOULÊME

D'après un portrait de Robert Lefèvre.

Fille de Louis XVI, née à Versailles en 1778. — Cette princesse douée d'une grande énergie, et dont Napoléon avait pu dire qu'elle était « le seul homme de la famille » jouissait d'une rare impopularité. Le parti libéral regardait avec raison comme l'inspiratrice de toutes les mesures rétrogrades, de tous les actes de vengeance, celle qui, en quittant la prison du Temple, avait cependant dans un élan généreux, écrit ces mots sur la muraille : « O mon Dieu ! pardonnez à ceux qui ont fait mourir mes parents. » Pendant la période insurrectionnelle de Juillet, elle fut l'âme de la résistance et jusqu'à la dernière heure elle déconseilla l'évacuation de la capitale par les troupes royales. A Saint-Cloud, lorsque la nouvelle se répandit que la population parisienne marchait sur le château où le vieux roi s'était réfugié, elle fut encore d'avis de tenter un mouvement offensif contre l'insurrection victorieuse. Après la chute définitive de Charles X elle reprit le chemin de l'exil. Elle mourut à Frohsdorff (Autriche) en 1851.

MADAME

# LA DUCHESSE DE BERRY

ET SES ENFANTS

---

Marie-Caroline-Ferdinande-Louise de Bourbon, duchesse de Berry, fille du roi Ferdinand 1er, naquit à Naples en 1798 et mourut en 1870. Elle épousa, en 1816, le duc de Berry, neveu de Louis XVIII et deuxième fils du comte d'Artois (depuis Charles X). Sept mois après l'assassinat de son mari, elle mettait au monde un fils, qui reçut, à sa naissance, le surnom d'*Enfant du miracle*, et qui devait être connu dans l'histoire sous le nom d'Henri V, le suprême et platonique représentant du droit divin. Dans ce portrait de Gérard, la duchesse de Berry est représentée avec ses deux enfants, dans tout l'éclat de sa vingt-sixième année. « Elle était, nous dit un de ses biographes, plus gracieuse que belle, passionnée pour les plaisirs et pour les arts, d'une grande vivacité d'esprit et d'une bienveillance affable, qui faisaient oublier ses négligences d'éducation et ses pétulances enfantines. Elle charma la cour de France et s'attacha le cœur un peu volage de son époux. A vingt-deux ans le poignard de Louvel la rendit veuve. Après la mort du duc de Berry, elle coupa, dit-on, dans sa douleur romanesque, sa chevelure d'un blond mythologique, que les poètes ont célébrée, et que le duc aimait avec passion. »

Nous n'entreprendrons pas de raconter en détail, dans un cadre aussi restreint, l'existence agitée de cette princesse vraiment chevaleresque, ou l'héroïsme se mêle à l'extravagant, le comique au drame, depuis son débarquement à Marseille, sa campagne insurrectionnelle en Vendée, sa vie errante après le *combat du Chêne*, sa capture à

TABLEAU DE GÉRARD

MUSÉE DE VERSAILLES

D'après un cliché de MM. Neurdein frères.

---

Nantes, grâce à la trahison d'un misérable du nom de Deutz, qui jouissait de sa confiance et qui la livra à Thiers pour quelques centaines de mille francs, son internement à Blaye, l'indigne traitement que fit subir à la malheureuse femme le gouvernement de Louis-Philippe, puis son retour à Palerme, où l'attendait le comte de Lucchesi-Palli, et où elle vécut dans la retraite, privée désormais de son droit de régente et de toute importance politique dans son parti. Avec la duchesse d'Angoulême, la duchesse de Berry fut un des conseillers dont les avis agirent avec le plus d'influence sur le faible esprit de Charles X pendant les journées insurrectionnelles et, lorsque M. Alexandre de Girardin, le 28 juillet, suppliait le roi de rapporter les ordonnances, Mme la duchesse de Berry parut et parla avec beaucoup d'emportement de la nécessité de sauver, par une attitude ferme, la majesté royale : « Eh ! mon Dieu, Madame, s'écria le premier veneur, ce ne sont pas mes intérêts que je défends ici, mais bien les vôtres. Le roi ne joue pas seulement sa couronne, il joue celle de Monseigneur le Dauphin ; il joue celle de votre fils, Madame ! »

Toujours aventureuse et d'une témérité juvénile, qui, autant que ses infortunes, la rend sympathique, elle songea même un instant à se jeter, avec son fils, au milieu de l'insurrection et à confier l'enfant à la générosité des combattants. Projet que lui avait suggéré le général Vincent et qui était bien propre à séduire sa vive imagination, mais à la réalisation duquel s'opposa le vieux roi, qu'elle devait accompagner pieusement en exil.

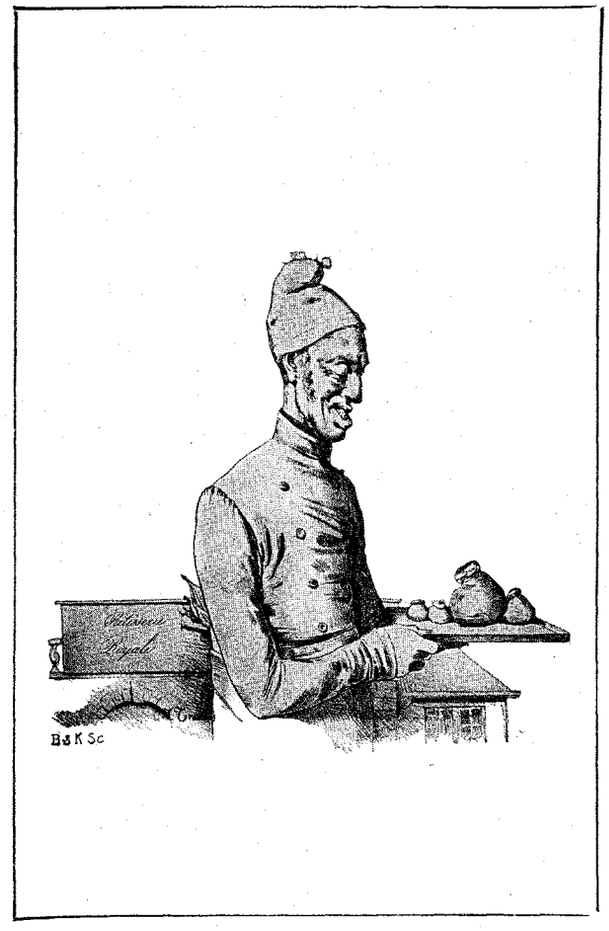


A LA RENOMMÉE DES FAMEUSES BRIOCHES!

*Charlot!* Premier pâtissier de la Cour.

D'après une lithographie de Traviès. (Cabinet des Estampes.)

« VOUS VOULEZ LEUR FAIRE PEUR? MONTREZ-LEUR VOS DENTS. »

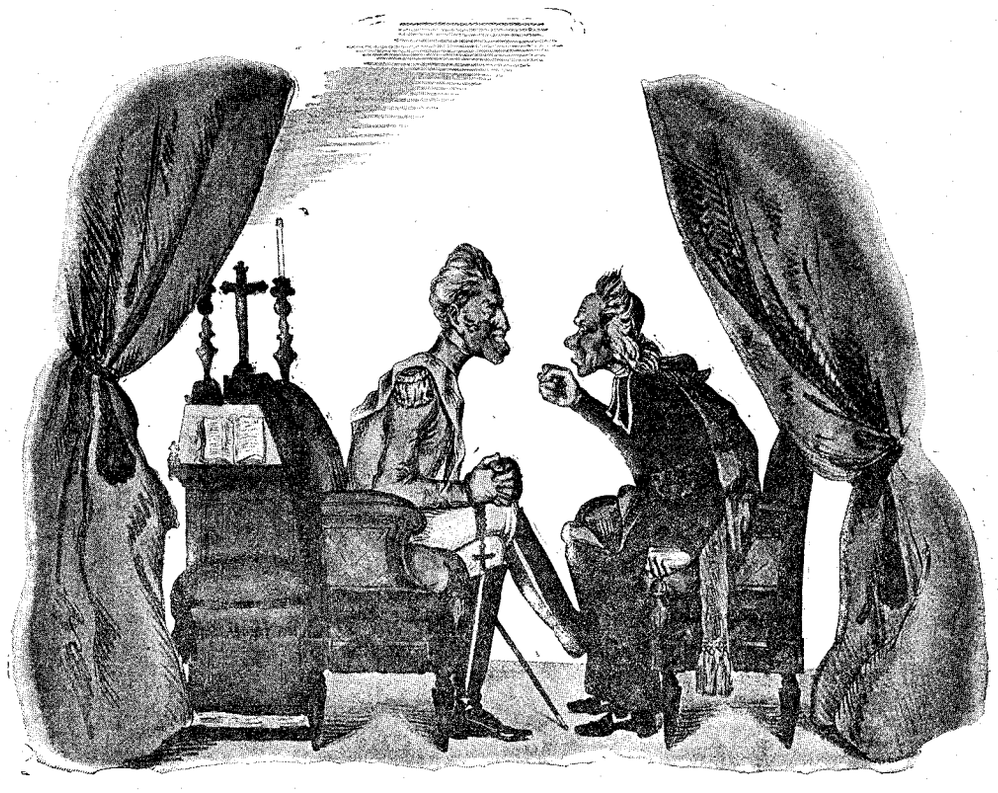

« ET MES SERMENTS? » — « BAGATELLE! IL EST DES ACCOMMODEMENTS AVEC LE CIEL. »

D'après une estampe populaire, en couleurs.

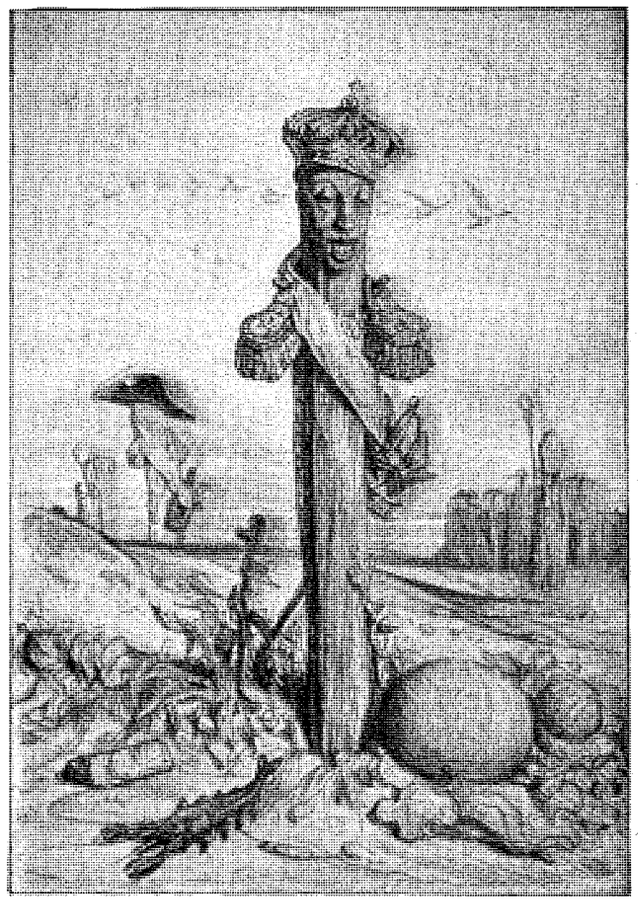

LE PIEU-MONARQUE

D'après une lithographie de Decamps.

(Cabinet des Estampes.)

M. DE CHANTELAUZE

Dessiné d'après nature par Julien, à la Chambre des Pairs.

M. de Chantelauze naquit à Montbrizon (Loire) en 1787 et mourut en 1859. Le département de la Loire l'avait envoyé à la Chambre en 1824, et pendant toute sa carrière législative, il ne cessa de se signaler par l'ardeur intolérante de ses opinions ultra-royalistes. Il était premier président de la Cour royale de Grenoble, lorsque le prince de Polignac lui offrit une place dans son cabinet. C'est à lui que revînt, en qualité de garde des sceaux, le triste honneur de rédiger les Ordonnances de Juillet. Arrêté à Tours après la victoire populaire, il fut traduit, avec ses complices du ministère, devant la Cour des pairs et condamné à la prison perpétuelle.

Avant d'être premier président à la cour royale de Grenoble, M. de Chantelauze avait été tour à tour substitut du procureur du roi à Montbrizon (1814), avocat général à Lyon en 1815, procureur général à Douai en 1826, puis à Riom.

Il bénéficia avec tous ses collègues de l'amnistie de 1837.

LE PRINCE JULES DE POLIGNAC

Ministre des Affaires étrangères. Président du Conseil.

Le prince Jules-Auguste-Armand-Marie de Polignac naquit à Versailles en 1780, et mourut à Saint-Germain-en-Laye en 1847. Il fut avec son frère Armand, un des agents les plus actifs de l'émigration, un des adversaires les plus acharnés des principes révolutionnaires. Impliqué avec son frère dans la conspiration de Cadoudal et de Pichegru (1804), il fut condamné à l'emprisonnement, d'abord à Vincennes, puis à Ham, où il devait être encore enfermé vingt-sept ans plus tard. En 1813, le gouvernement impérial lui permit de s'évader de la maison de santé du docteur Belhom, qui lui avait été donnée en dernier lieu pour prison, et alla avec son frère rejoindre le comte d'Artois à l'étranger. Il rentra en France en 1814. En 1823, Louis XVIII lui confia l'ambassade de Londres. Il occupait ce poste lorsque Charles X, qui depuis longtemps désirait en faire son premier ministre, l'appela le 28 août 1829, à la présidence du Conseil avec le portefeuille des Affaires étrangères. Cette nomination était un audacieux défi jeté au parti libéral, car le prince de Polignac était l'incarnation même de la contre-révolution, et jamais nom ne fut plus impopulaire que le sien. Au milieu de l'insurrection, il fit preuve de la plus aveugle et de la plus coupable opiniâtreté. Arrêté par la révolution, au moment où, très prudemment, il émigrait encore, il fut condamné par la Cour des Pairs, transformée en Haute cour de justice, à la prison perpétuelle et à la mort civile. Il réintégra de nouveau le fort de Ham, d'où l'amnistie de 1837 le fit sortir.

LE COMTE DE GUERNON RANVILLE

D'après un dessin exécuté d'après nature par Julien.

Le comte de Guernon-Ranville naquit à Caen en 1787, et mourut en 1866. Il entra d'abord en 1806 dans les vélites de la Garde, mais son extrême myopie l'obligea bientôt à quitter le métier des armes, pour se livrer à l'étude de la jurisprudence. Après avoir passé son doctorat à Paris en 1813, il se fit inscrire au barreau de Caen. Le gouvernement des Bourbons, dont il avait embrassé la cause avec enthousiasme, l'appela en 1820 à la présidence du Tribunal civil de Bayeux. Puis il fut successivement avocat général à Colmar, procureur général à Limoges, à Grenoble, à Lyon. Il occupait ce dernier poste, lorsque M. de Polignac l'appela à faire partie de son cabinet, et lui offrit le portefeuille de l'Instruction publique et des Cultes. M. de Guernon-Ranville sincèrement attaché aux institutions constitutionnelles, s'opposa jusqu'à la dernière heure à la publication des fatales Ordonnances, et ne les signa qu'à regret. Il possédait une réelle éloquence. C'était d'ailleurs le seul orateur du Cabinet.

BARON D'HAUSSEZ

Ministre de la Marine.

Charles Lemercier de Longpré, baron d'Haussez, naquit à Neufchâtel (Seine-Inférieure) en 1778, et mourut au château de Saint-Saëns, en 1854. D'abord royaliste fervent, il se rallia à l'Empire, qui le fit baron. En 1814, il retournait aux Bourbons. Envoyé à la *Chambre introuvable*, il s'y signala par une opposition très vive aux ultra-royalistes. Il fut successivement préfet du Gard, des Landes, de l'Isère, de la Gironde, puis conseiller d'État (1826), époque à laquelle le département des Landes le nomma député. Il fit partie du ministère Polignac, où il représenta le département de la marine, et signa à contre-cœur les ordonnances. La vigueur intelligente avec laquelle il organisa l'expédition d'Alger qui devait aboutir à la conquête de la plus belle de nos colonies, fait un peu oublier l'acte de coupable faiblesse qui le fit condamner par contumace à la détention perpétuelle après les journées de Juillet. — Le baron d'Haussez a laissé de fort intéressants Mémoires qui paraissent en ce moment.

P.-D. DE PEYRONNET

Député du département du Cher. Ministre de l'Intérieur.

Dessiné d'après nature par Hesse.

Le comte de Peyronnet naquit à Bordeaux, en 1778, d'une ancienne famille parlementaire, et mourut en 1854. En 1820, le département du Cher l'envoya à la Chambre, où il siéga parmi les ultras. Lors du jugement de la conspiration militaire de 1820, il joua dans ce procès, où il remplissait les fonctions de procureur général, un rôle odieux en demandant neuf condamnations capitales. La Cour n'en prononça qu'une. Mais, néanmoins, ce zèle réactionnaire lui valut d'être appelé par M. de Villèle à faire partie, comme ministre de la Justice, du Cabinet du Ministère du 14 décembre 1821. Il attacha son nom à toutes les mesures rétrogrades, contresigna l'ordonnance rétablissant la censure, soutint la loi contre le sacrilège, défendit le droit d'aînesse, présenta la fameuse loi de *justice et d'amour*... A peine au pouvoir, le prince de Polignac offrit à M. de Peyronnet le portefeuille de la Justice. Ce choix était tout indiqué. Arrêté à Tours, après la fuite de Charles X, il fut transféré à Vincennes, traduit devant la Cour des pairs et condamné à la détention perpétuelle.

DE MONTBEL

Ministre des Finances.

Lithographie de Bazin, d'après un tableau de Daffinger.

M. le comte de Montbel naquit à Toulouse en 1787 et mourut à Frohsdorff (Autriche) en 1861. En 1827, le parti royaliste de Toulouse, où il exerçait les fonctions de maire, l'envoyait à la Chambre, avec son compatriote et intime ami, M. de Villèle, il s'y éleva avec ardeur en toute occasion, contre les mesures sollicitées par l'opinion libérale. Il était ministre des Finances au cabinet Polignac, après avoir été tour à tour ministre de l'Instruction publique et des Cultes, puis de l'Intérieur, après la retraite de M. de La Bourdonnaye. Absolument inféodé à la politique ultra réactionnaire du prince de Polignac, il conseilla au roi, jusqu au dernier moment, de repousser toute transaction avec les insurgés. Il n'accompagna pas Charles X au-delà de Rambouillet, revint précipitemment à Paris, et put gagner l'Autriche où il attendit paisiblement l'amnistie de 1837. M. de Montbel a laissé quelques livres d'un réel intérêt historique, entre autres : *Le duc de Reichstadt* et *La dernière époque de l'histoire de Charles X,* ouvrages auxquels il travailla pendant les années de loisir que lui procurèrent son exil.

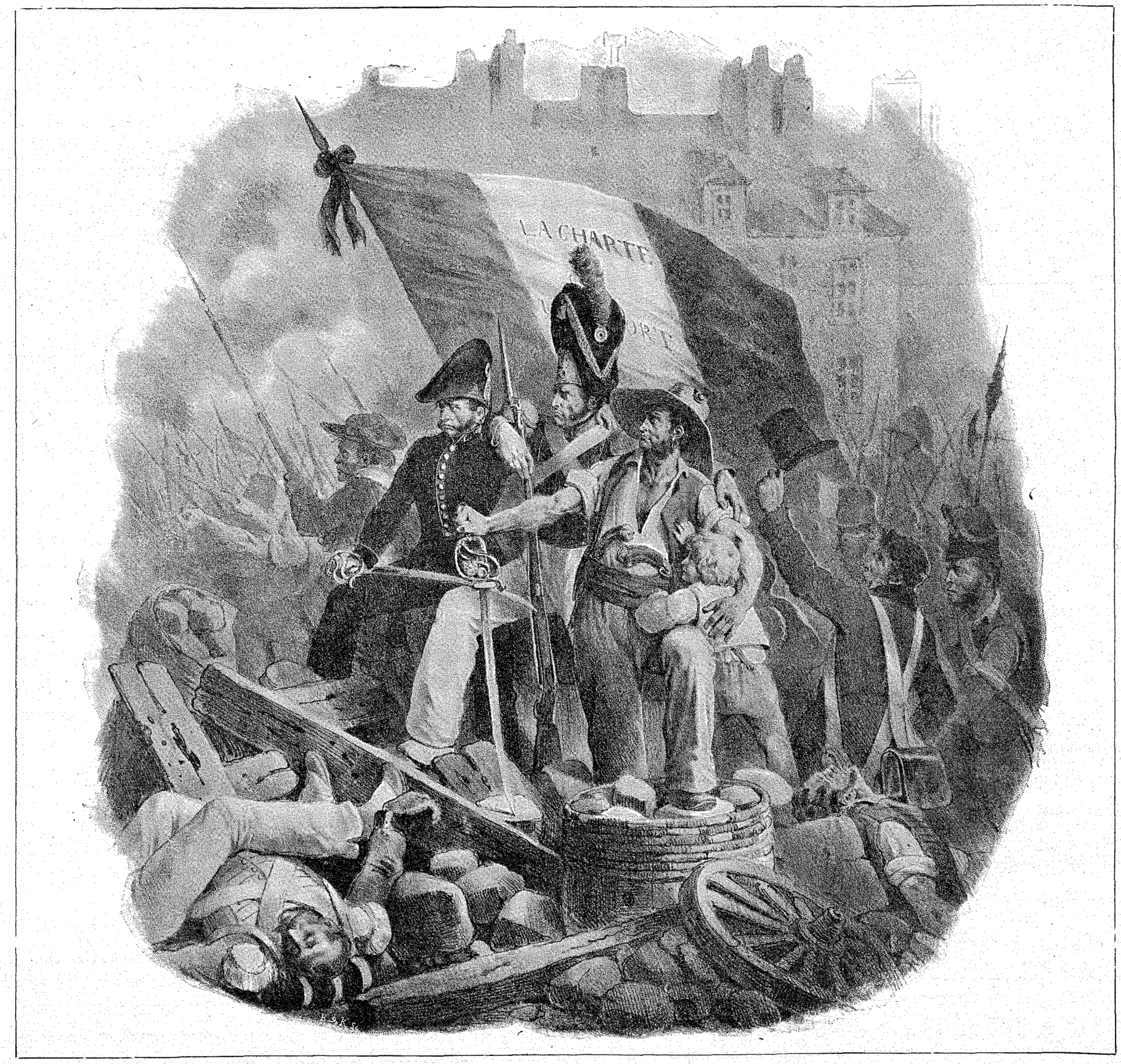
LA CHARTE

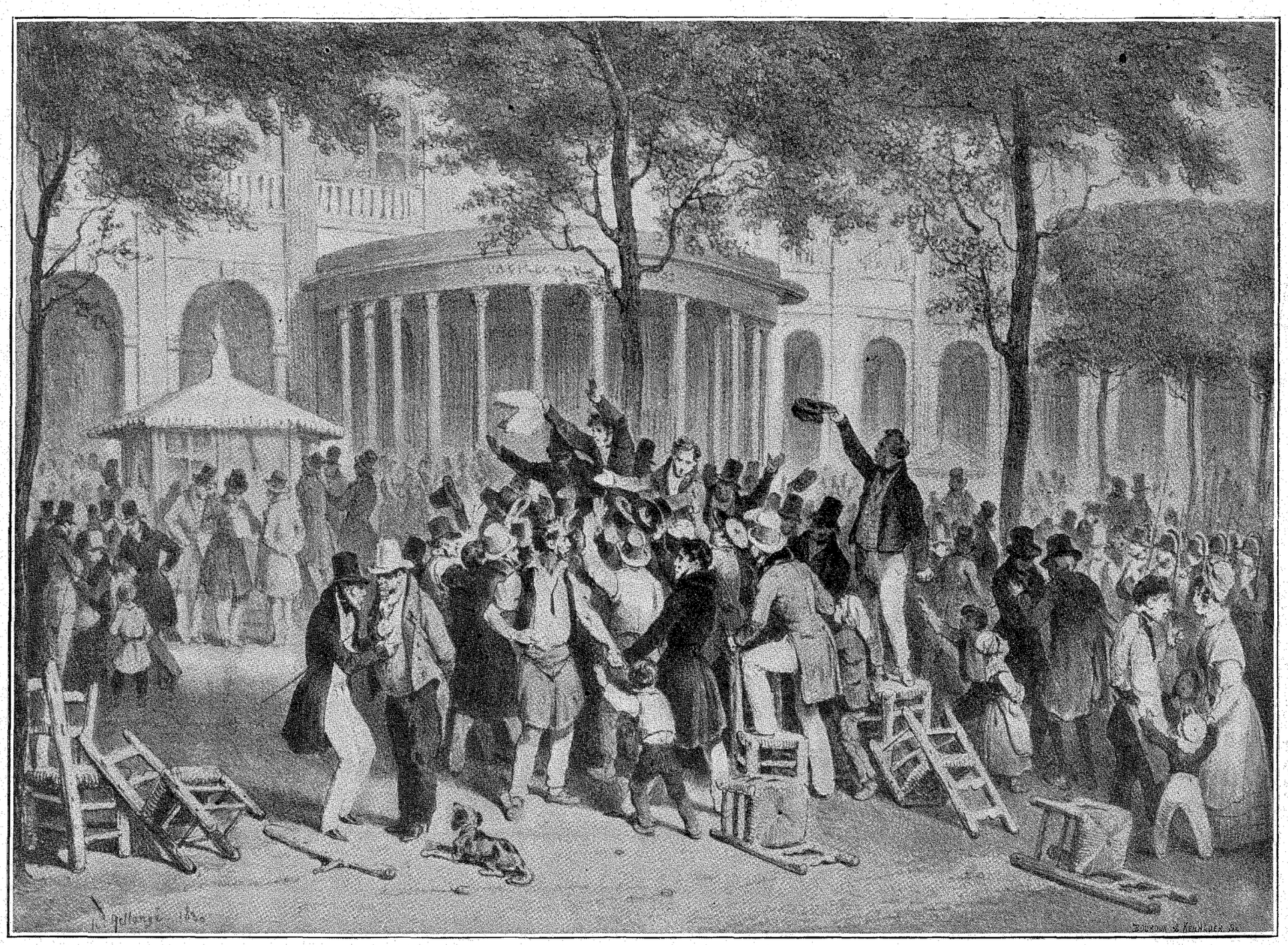

PALAIS-ROYAL. — Lecture du *Moniteur*, le lundi 26 juillet, à sept heures du soir.

D'après une lithographie d'Hippolyte Bellangé.

Ce fut aussi dans le jardin du Palais-Royal que commença le mouvement populaire de 1830. On vit des jeunes gens monter sur des tables, comme Camille Desmoulins, et commenter avec des paroles enflammées les ordonnances parues dans le *Moniteur* du 26, et qui modifiaient si profondément, ou qui plutôt, détruisaient tout l'esprit semi-libéral de la Charte constitutionnelle de 1814. La première des ordonnances suspendait en effet la liberté de la Presse ; la seconde prononçait la dissolution de la Chambre, qui n'avait pas encore siégé ; la troisième créait un nouveau système électoral, qui réduisait à deux cent cinquante-huit le nombre des représentants ; la quatrième convoquait les collèges électoraux pour les 6 et 18 septembre, et les Chambres pour le 28 du même mois... Le lendemain, les journaux libéraux, le *Globe*, le *National*, le *Temps*, le *Courrier Français*, le *Journal du Commerce*... publiaient la fameuse protestation des journalistes, où l'on remarquait, entre autres noms, ceux de Thiers, Mignet, Carrel, P. Leroux, de Rémusat, Cauchois-Lemaire, Chambolle, Stapfer, Dubochet, Baude, Léon Pillet, Roqueplan, Évariste Dumoulin, Alexis de Jussieu, etc. (Voir à la fin de l'ouvrage : *Documents historiques*.)

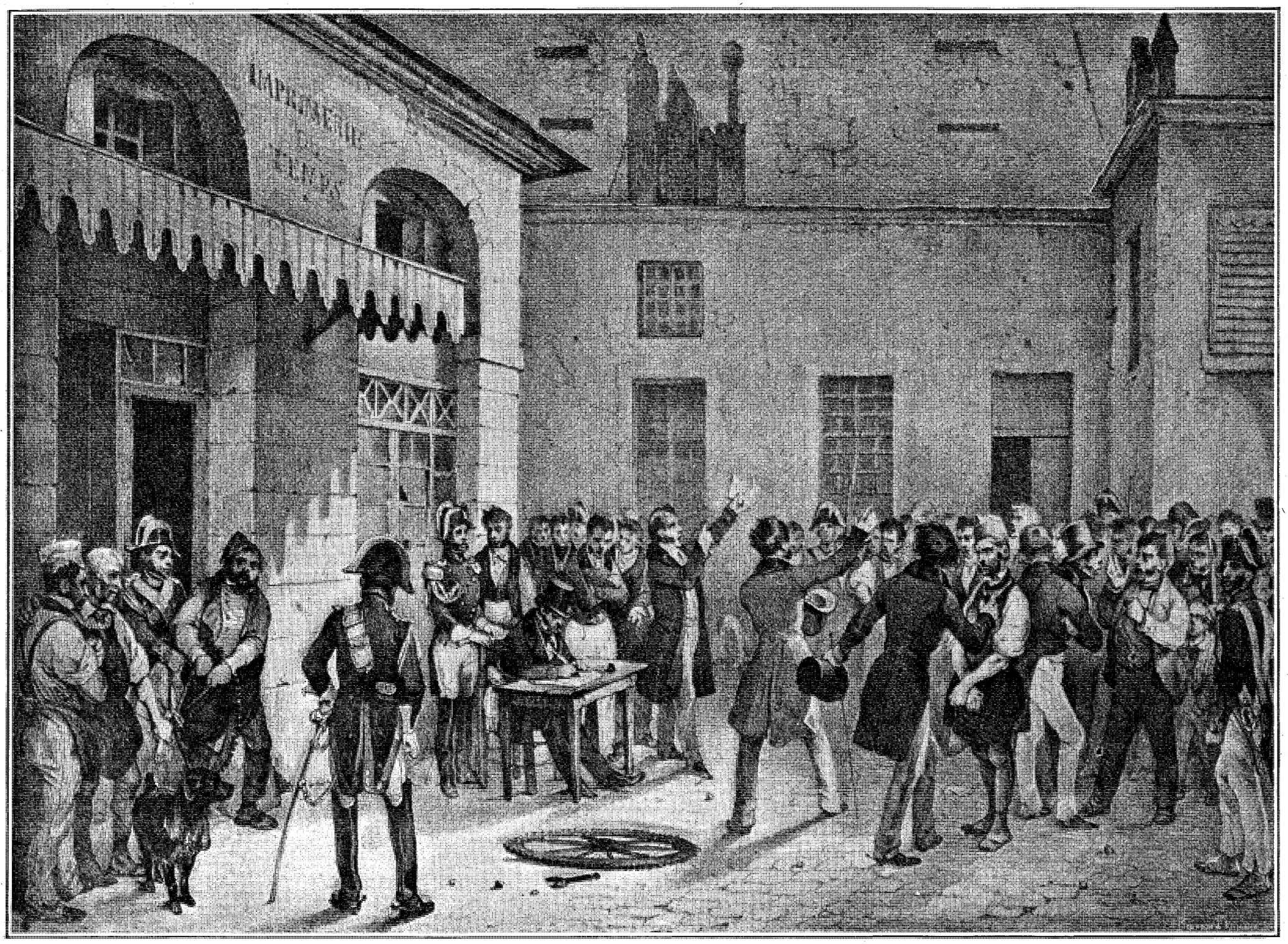

SAISIE DES PRESSES AU JOURNAL « LE TEMPS ». — D'après une lithographie de V. Adam (Bulla, éditeur).

De tous les journaux, le *Temps* et le *National* étaient ceux qui avaient protesté avec le plus d'énergie contre les Ordonnances. Aussi s'attendait-on d'un moment à l'autre à l'invasion des ateliers par la police et à la saisie des presses. L'opération eut lieu vers midi. Le *Temps* était alors rue de Richelieu. En présence de la foule houleuse qui se massait devant la maison menacée, M. le baron Baude, rédacteur au journal, s'avança vers le commissaire de police et lui dit, au milieu d'un profond silence : « C'est en vertu des Ordonnances, Monsieur, que vous venez briser nos presses. Eh bien, c'est au nom de la loi que je vous somme de les respecter. » Le commissaire envoya un serrurier pour enfoncer les portes de l'imprimerie. M. Baude lut à l'homme du peuple l'article du Code qui punit le vol avec effraction. « Faites, ajouta M. Baude, il ne s'agit pour vous que des travaux forcés. » L'ouvrier saisi de terreur se retira. On dut, pour forcer les portes, avoir recours au serrurier chargé de river les fers des forçats.

Une scène analogue avait lieu, presqu'à la même heure, au *National*. (Voir pour plus de détails, à la page suivante.)

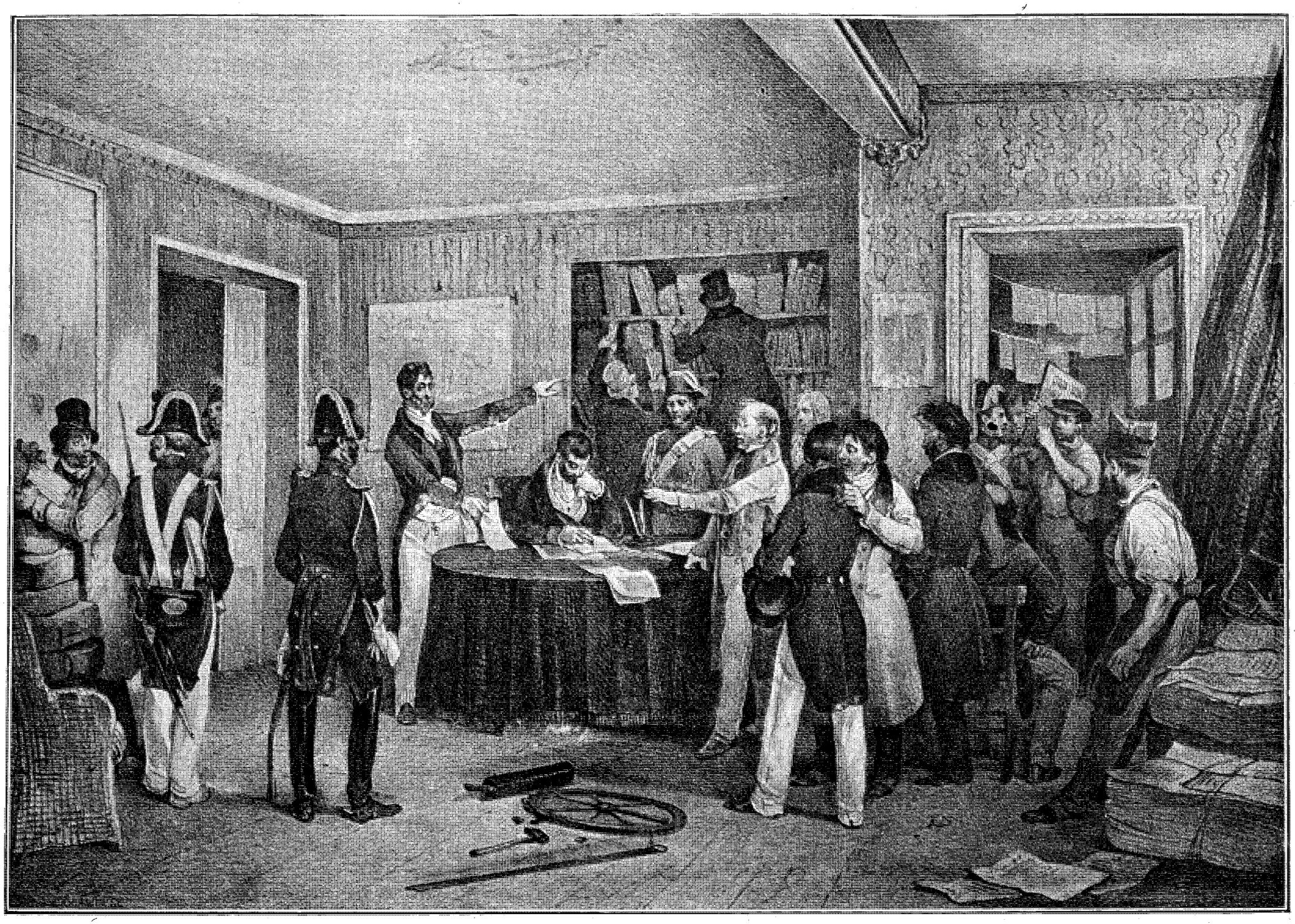

SAISIE DES PRESSES AU « NATIONAL ». — Ouverture des ateliers par le serrurier de la Conciergerie.

D'après une lithographie de V. Adam (Bulla, éditeur).

Le *National* uniquement créé pour renverser le gouvernement de Charles X, avait à peine quelques mois d'existence lorsque se passa la scène racontée par l'image ci-dessus. A son origine, ses principaux rédacteurs furent Armand Carrel, Thiers, Mignet, Chambolle, Peysse, Rolle, Dubochet, Ménissé... Après les journées de Juillet, Carrel resta seul maître du *National*, qui, d'abord, soutint la politique du gouvernement de Juillet, puis reprit bientôt son indépendance et attaqua la Chambre et le Cabinet Périer. De tous les organes de cette époque ce fut celui qui combattit le plus vivement l'hérédité de la Pairie. A la mort de Carrel (1836), la direction du *National* passa aux mains de MM. Thomas, Trélat, Bastide, Duclerc, qui en firent l'organe de l'opinion républicaine. Armand Marrast en devint rédacteur en chef en 1841. Le *National* fut supprimé après le coup d'État du 2 décembre 1851. Il reparut en 1869 sous la direction de M. I. Rousset. Il fit une opposition très vive à la politique impériale et combattit avec ardeur les doctrines ultramontaines.

# ARMAND CARREL

Né en 1800, Mort en 1836.

Ce fut le 1er janvier 1830 que Thiers, Mignet et Armand Carrel fondaient le *National*, dans le dessein « d'enfermer le gouvernement dans la Charte ou de le faire sauter par la fenêtre ».

Nous aurons prochainement l'occasion de parler de Thiers et de Mignet et de faire connaître la part qu'ils prirent aux événements de 1830.

Résumons ici la trop courte vie de Carrel et mettons en vue de ce beau portrait les faits principaux de sa glorieuse carrière.

Armand Carrel naquit à Rouen, en 1800, d'une famille de commerçants, et mourut le 22 juillet 1836, des suites d'une blessure reçue dans un duel au pistolet avec Émile de Girardin. Il entra tout jeune à l'école de Saint-Cyr, et, dès sa sortie, avec le titre de sous-lieutenant, de cette école, il prit une part active aux conspirations semi-libérales et semi-bonapartistes de la Restauration. Lorsqu'avorta la Révolution d'Espagne, il envoya sa démission au ministère de la Guerre et alla rejoindre le bataillon de volontaires français qui, sous les plis du drapeau tricolore, combattait au delà des Pyrénées, dans les rangs des constitutionnels espagnols. Rentré en France, il fut condamné à mort, mais le jugement ayant été cassé, pour vice de forme, il fut renvoyé devant un nouveau Conseil de Guerre, à Toulouse, qui, vaincu par l'intrépidité de son attitude et son éloquence, l'acquitta. A partir de cette date jusqu'en 1830, il collabora à divers journaux et revues, tels que le *Constitutionnel*, le *Globe*, la *Revue Française*, et publia

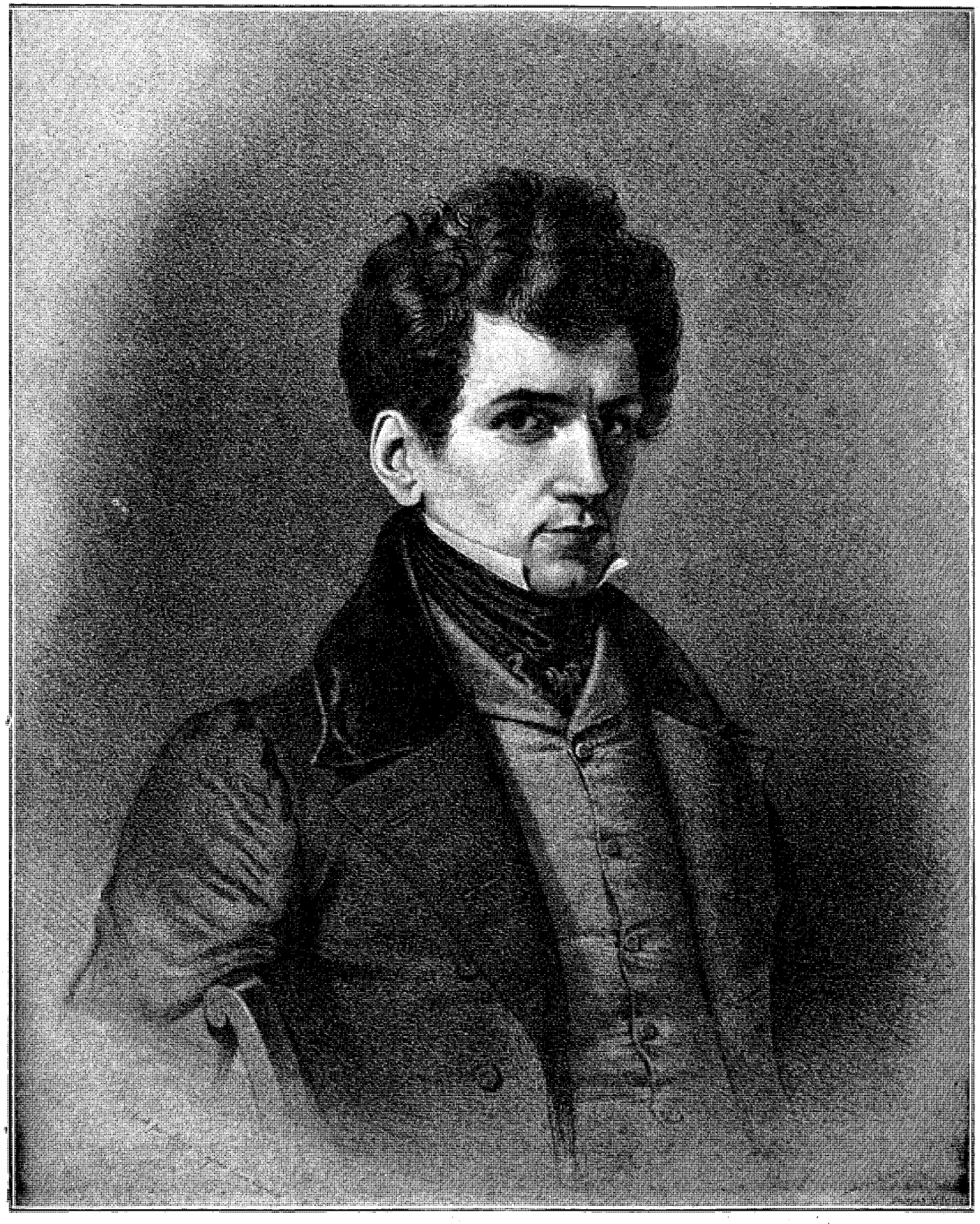

D'APRÈS UN PORTRAIT

DE

LÉON VIARDOT

l'*Histoire d'Écosse* et l'*Histoire de la Grèce moderne*, puis une histoire de la *Contre-Révolution d'Angleterre*, remplie de violentes attaques, habilement déguisées, contre le gouvernement de Charles X. Mais c'est surtout au *National* que son rôle d'opposant prend une importance considérable. Il fonda ce journal pour précipiter la chute du gouvernement des Bourbons, « pour le faire sauter par la fenêtre », mais bien vite désillusionné par l'attitude du gouvernement de Juillet, qu'il avait soutenu à son origine, et dont les procédés corrupteurs et les tendances rétrogrades froissaient sa loyauté et ses sentiments libéraux, il arbora, dans son journal, le drapeau républicain et devint bien vite le chef de ce parti à peine naissant.

Il est difficile de déterminer le rôle qu'eût joué Armand Carrel en 1848, si la mort ne l'avait si brusquement abattu dans toute la force de l'âge, car son tempérament militaire, son caractère un peu tranchant et absolu, son amour de la lutte, son héroïque témérité, faisaient surtout de lui un opposant redoutable. Il est à supposer que sa théorie américaine, peu goutée de la démocratie radicale et socialiste, que ses opinions plus bourgeoises que populaires, se fussent trouvées, à cette époque, en désaccord avec celles des chefs du mouvement révolutionnaire.

Peut-être ne faut-il pas déplorer trop amèrement la mort prématurée d'Armand Carrel, puisque, au-dessus des événements de l'histoire, au-dessus des grandeurs et des faiblesses humaines, sa mémoire ne cesse de briller du plus pur éclat.

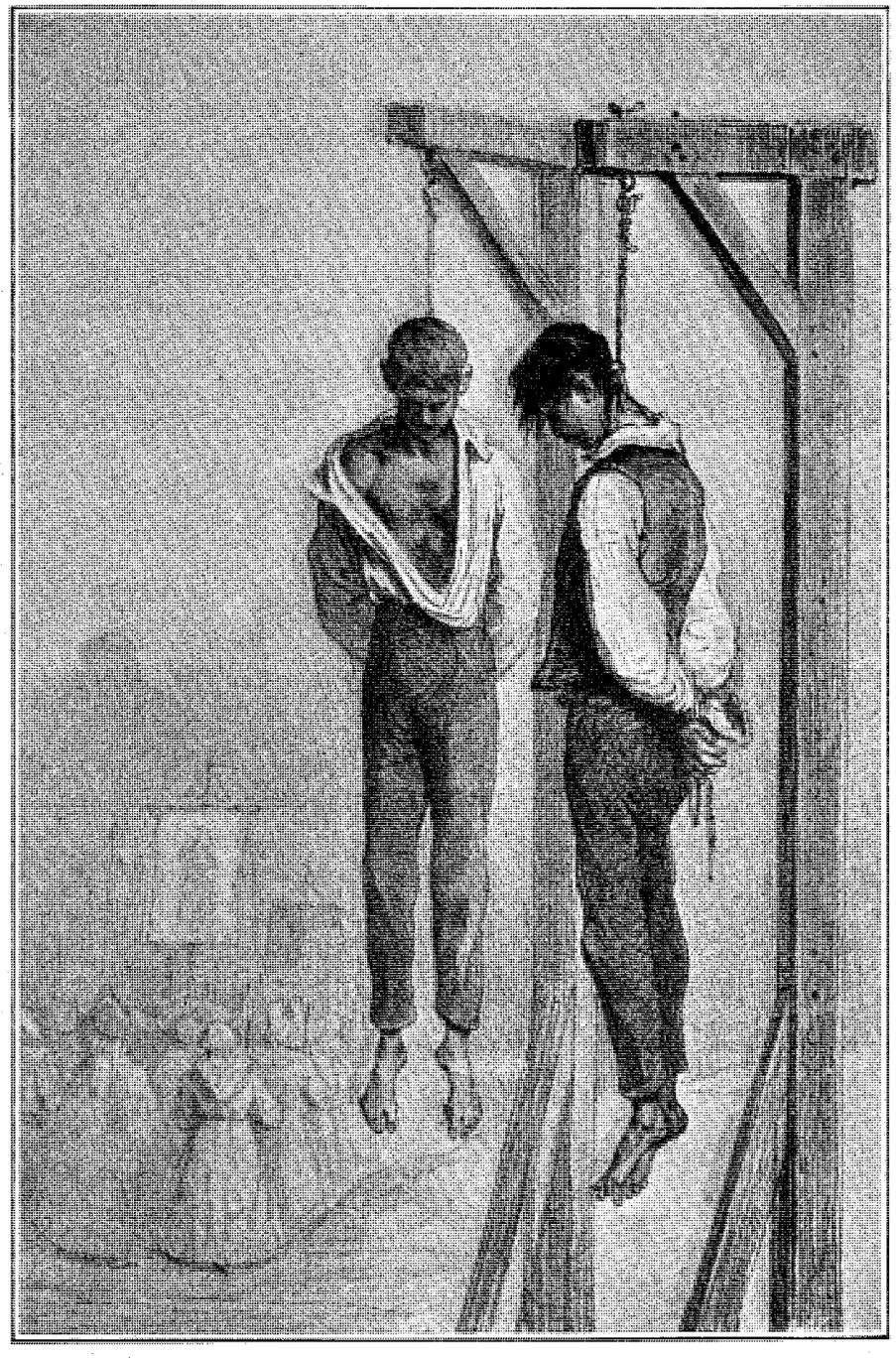

« PATRIOTES DE TOUS LES PAYS, PRENEZ GARDE A VOUS ! »

D'après une lithographie de Raffet.

Cette estampe d'une couleur si tragique, d'un aspect si impressionnant, fut sans doute inspirée à l'artiste par les exécutions de libéraux espagnols à la suite de l'intervention des troupes françaises en faveur de Ferdinand VII.

« OH ! LE VILAIN SIRE ! »

D'après une lithographie du temps. (Collection du Cabinet des Estampes.)

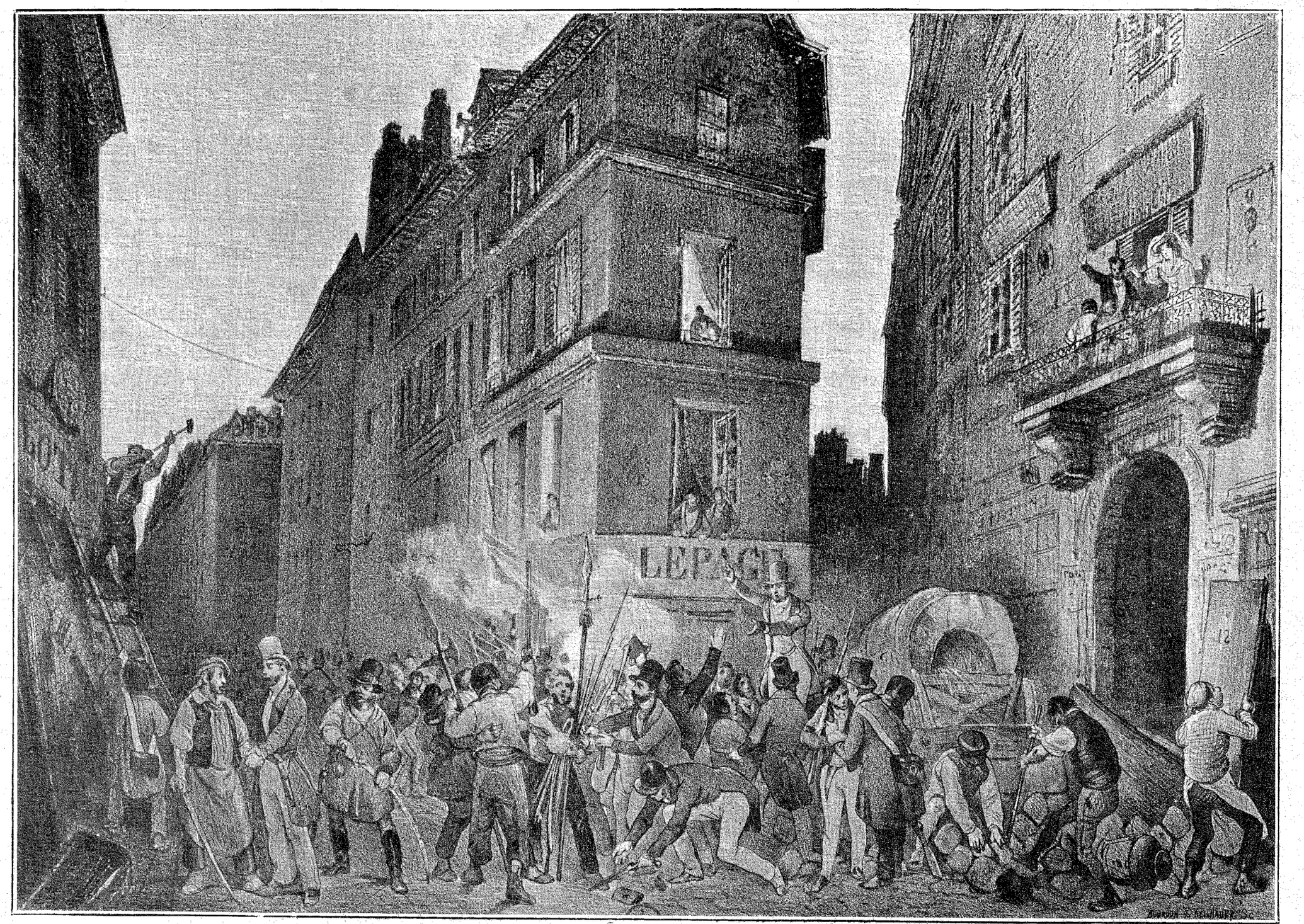


RUE DE RICHELIEU (MARDI SOIR). — « DÉVASTATION DE LA BOUTIQUE DE L'ARMURIER LEPAGE. »

D'après une lithographie de Victor Adam (Bulla, éditeur).

Pendant les saisies des presses des deux grands journaux libéraux, des assemblées tumultueuses se tenaient sur divers points de Paris. Des groupes d'ouvriers et de bourgeois parcouraient les rues avec des gestes et des paroles menaçantes. Des drapeaux tricolores (emblèmes séditieux) furent arborés, et des hommes du peuple brisèrent les enseignes des fournisseurs de la royauté. Poussée par la curiosité, la foule se répandait partout. Le bruit ayant couru que sur divers points de Paris des rassemblements avaient été dispersés par des charges de la garde royale, des hommes résolus se procurèrent des armes en pillant des boutiques d'armuriers, entre autres, celle de Lepage, rue Richelieu.

LE GÉNÉRAL FOY

D'après une médaille de bronze (Collection du marquis de Girardin).

LE GÉNÉRAL FOY (1775-1825)

D'après une miniature de Munch (Collection du marquis de Girardin).

Un de nos plus brillants officiers, un des esprits les plus lumineux, les plus clairvoyants du parti libéral sous la Restauration. Le général Foy était déjà mort depuis cinq ans, lorsqu'éclata la Révolution de Juillet, mais l'action qu'il exerça sur ses contemporains, par l'énergie de son opposition libérale, par le prestige éclatant de son éloquence, fut si considérable, que nous avons cru pouvoir reproduire son image, ici même, au milieu des estampes qui racontent la chute définitive des Bourbons dont il fut un des plus redoutables adversaires.

LOUIS AUGUSTE-VICTOR DE GHAISNE

Comte de Bourmont, maréchal de France, né au château de Bourmont (Anjou) 1773.

D'après un portrait de Chabord, lithographié par Carrière.

Après avoir au début de la Révolution servi contre sa patrie dans l'armée de Condé, de Bourmont rentra en France, prit une part active, jusqu'en 1800, à l'insurrection vendéenne, époque où il déposa les armes et vint à Paris. Le Premier Consul l'accueillit avec faveur. Ce qui ne l'empêchait pas de conspirer contre le Directoire, puis plus tard contre l'Empereur. Enfermé au Temple, il réussissait à s'évader en 1805. En 1810, après un séjour de plusieurs années en Portugal, il rentrait en France, où il acceptait de Napoléon le grade de colonel. Il servit successivement dans les campagnes de Russie, d'Allemagne, de France, avec le grade de général de division.

A la chute de Napoléon, il fut un des premiers à reconnaître les Bourbons. Pendant les Cent-Jours, nous le voyons redemander du service à l'Empereur, qui le plaça à la tête de la 6e division du corps d'armée aux ordres du général Gérard. Il est vrai que c'était afin de pouvoir trahir plus librement son impérial et trop confiant protecteur, en abandonnant ses troupes et en passant à l'ennemi, c'est-à-dire en allant rejoindre Louis XVIII à Gand, le 14 juin 1815, à la veille de la seconde bataille de Fleurus. C'est à ce personnage, dont l'impopularité n'avait d'égale que celle du prince de Polignac, que fut confié le portefeuille de la Guerre dans le ministère des Ordonnances. Peu de temps après, il recevait le commandement suprême des troupes désignées pour la campagne d'Alger, et, il est juste de dire dans ce nouveau rôle, ses réels talents militaires se manifestèrent avec éclat.

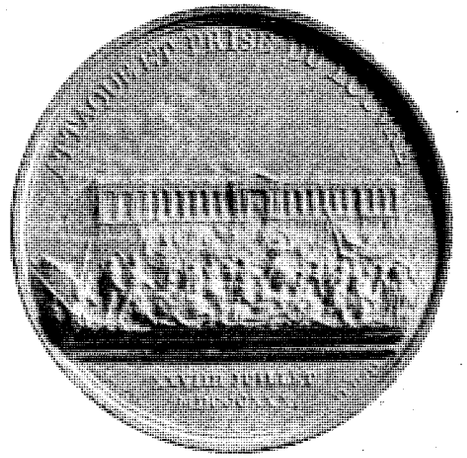

MÉDAILLE DE BRENET

Frappée à l'occasion de la prise du Louvre le 28 juillet 1830

LAMARQUE (1770-1832)

Le général Lamarque siégeait en 1828 sur les bancs de la Chambre, où il fit une ardente opposition au gouvernement de Charles X. Mais c'est surtout pendant le gouvernement de Juillet, auquel il reprochait ses tendances rétrogrades et son système de *paix à tout prix*, que son influence politique fut manifeste. Son éloquence était remarquable, et la loyauté de son caractère lui avait valu une très grande popularité. Les généraux Foy et Lamarque furent les éloquents précurseurs et les très actifs ouvriers de la chute des Bourbons et des d'Orléans. Nous aurons à nous occuper ultérieurement des sanglants événements auxquels donnèrent lieu les funérailles du général Lamarque.

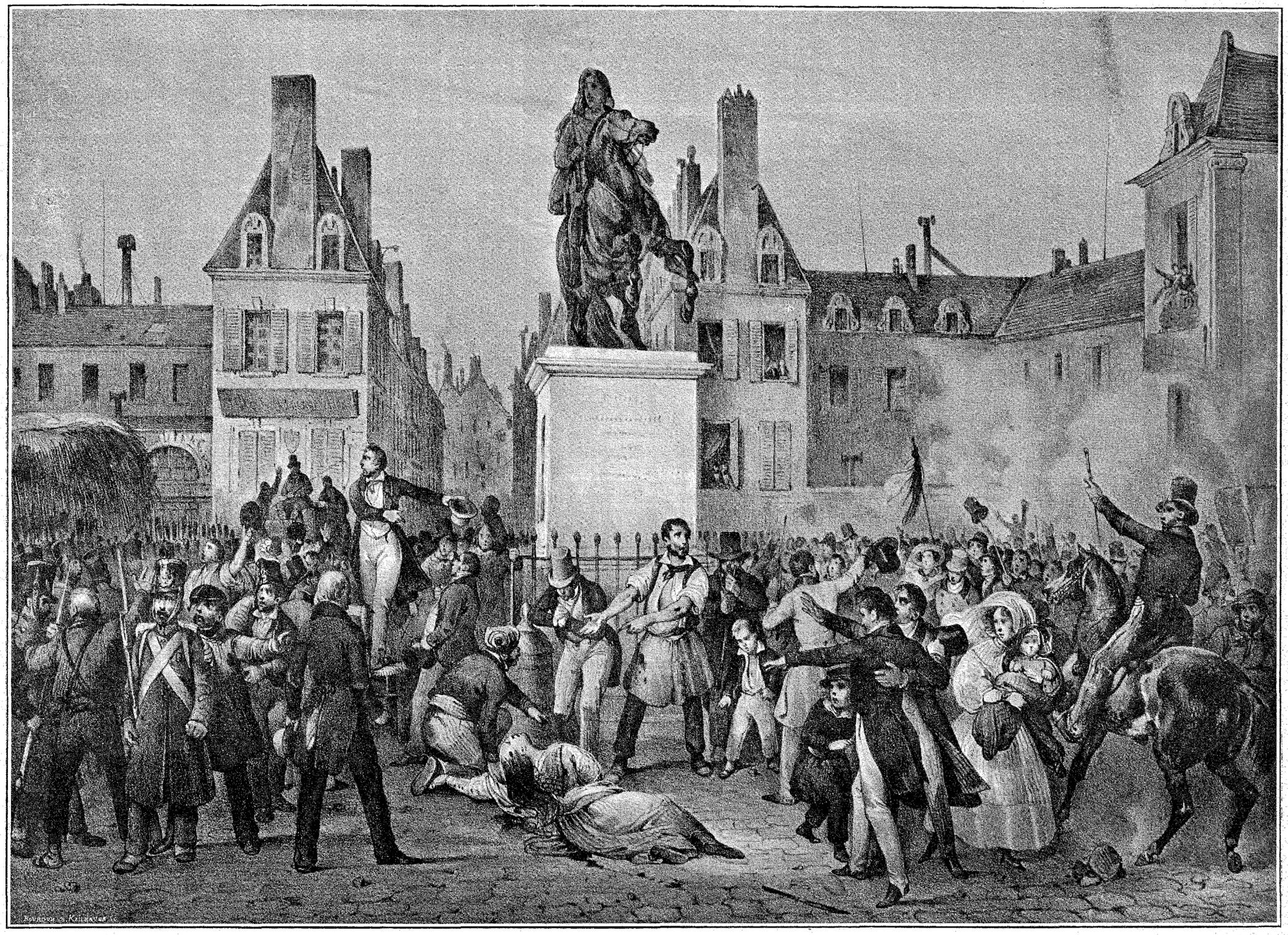

PLACE DES VICTOIRES. — D'après une lithographie de V. Adam (Bulla, éditeur).

« Dans la rue Saint-Honoré, le 27, une femme de trente à trente-cinq ans avait été frappée à mort par une balle au front ; un garçon boucher, les bras nus, homme d'une stature colossale et d'une force herculéenne, saisit aussitôt ce cadavre, et, le tenant au-dessus de sa tête, le transporta jusque sur la place des Victoires, en criant : *Vengeance !* Là, après l'avoir étendu par terre devant lui, au pied de la statue de Louis XIV, il harangua la multitude dont il était entouré, avec une énergie qui faisait vibrer toutes les âmes ; puis, ramassant de nouveau ce cadavre, il l'emporte vers le corps de garde de la Banque qui est tout près de la place des Victoires, et, à peine arrivé devant les soldats rassemblés sur la porte, il leur lance ce corps tout sanglant à la tête en disant : « Tenez, voilà comment vos camarades arrangent « nos femmes !... En ferez-vous autant ? » (Voir page 20). Tous les soldats avaient la pâleur sur le visage, et de grosses larmes roulaient dans les yeux de l'officier... » Raffet, comme on peut le voir à la page suivante, a traité avec une grandeur tragique ce lugubre sujet.

# 27 JUILLET

MARMONT, DUC DE RAGUSE (1774-1852)

Maréchal de France, né à Châtillon-sur-Seine.

Comme si une impitoyable fatalité pesait sur sa destinée, Marmont, auquel l'opinion populaire encore enivrée des gloires de l'Empire ne pouvait pardonner la trahison d'Essonnes, avait reçu de Charles X le commandement de l'armée de Paris et la formidable et douloureuse tâche d'écraser l'insurrection. Le mot *ragusade* était devenu le synonyme populaire de trahison. C'était donc rendre toute tentative de conciliation impossible, c'était vouloir donner à la lutte un caractère implacable, malgré le désir très manifeste du duc de Raguse lui-même d'arrêter l'effusion du sang, comme l'atteste la lettre qu'il écrivit à Charles X, après la démarche de Lafitte, des généraux Gérard, Lobau, etc.

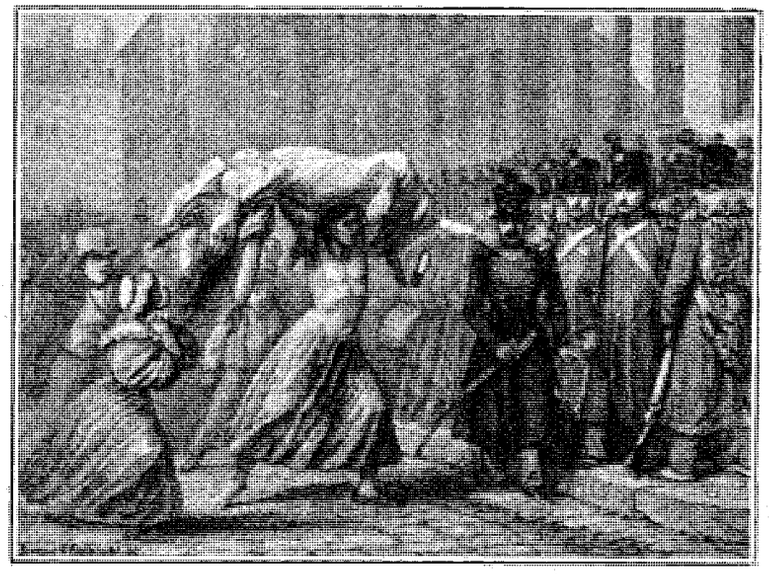

« VENGEANCE! »

D'après une gravure de Raffet.

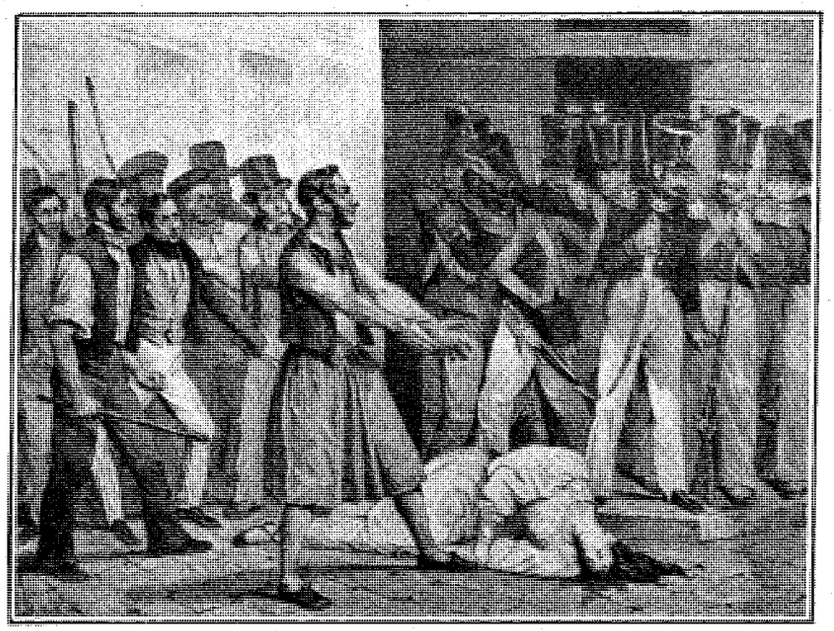

« TENEZ! VOILA COMMENT VOS CAMARADES ARRANGENT NOS FEMMES! EN FERIEZ-VOUS AUTANT? »

D'après une lithographie du temps.

THIERS (LOUIS-ADOLPHE) (1797-1877)

D'après un portrait de Mme de Mirbel.

Gravé par Sandoz, et publié en tête du *Consulat et l'Empire*.

Thiers fut en réalité un des fondateurs les plus actifs de la monarchie de Juillet, qui ne devait pas tarder d'ailleurs à le payer largement de ses services. Il est représenté ici à l'âge où il venait de signer son dernier volume de la Révolution, c'est-à-dire peu avant les journées insurrectionnelles, pendant lesquelles sa renommée devait si rapidement grandir, bien que politique aussi avisé que prudent il ne prit réellement part qu'aux préparatifs de la lutte. Ce fut lui qui fut chargé de rédiger la fameuse protestation des journalistes. Quand la victoire fut assurée, ce fut encore lui qui se fit attribuer la mission, peu périlleuse d'ailleurs, de se rendre à Neuilly, près du duc d'Orléans, pour prier ce dernier de sauver la France en daignant accepter « le fardeau du pouvoir ».

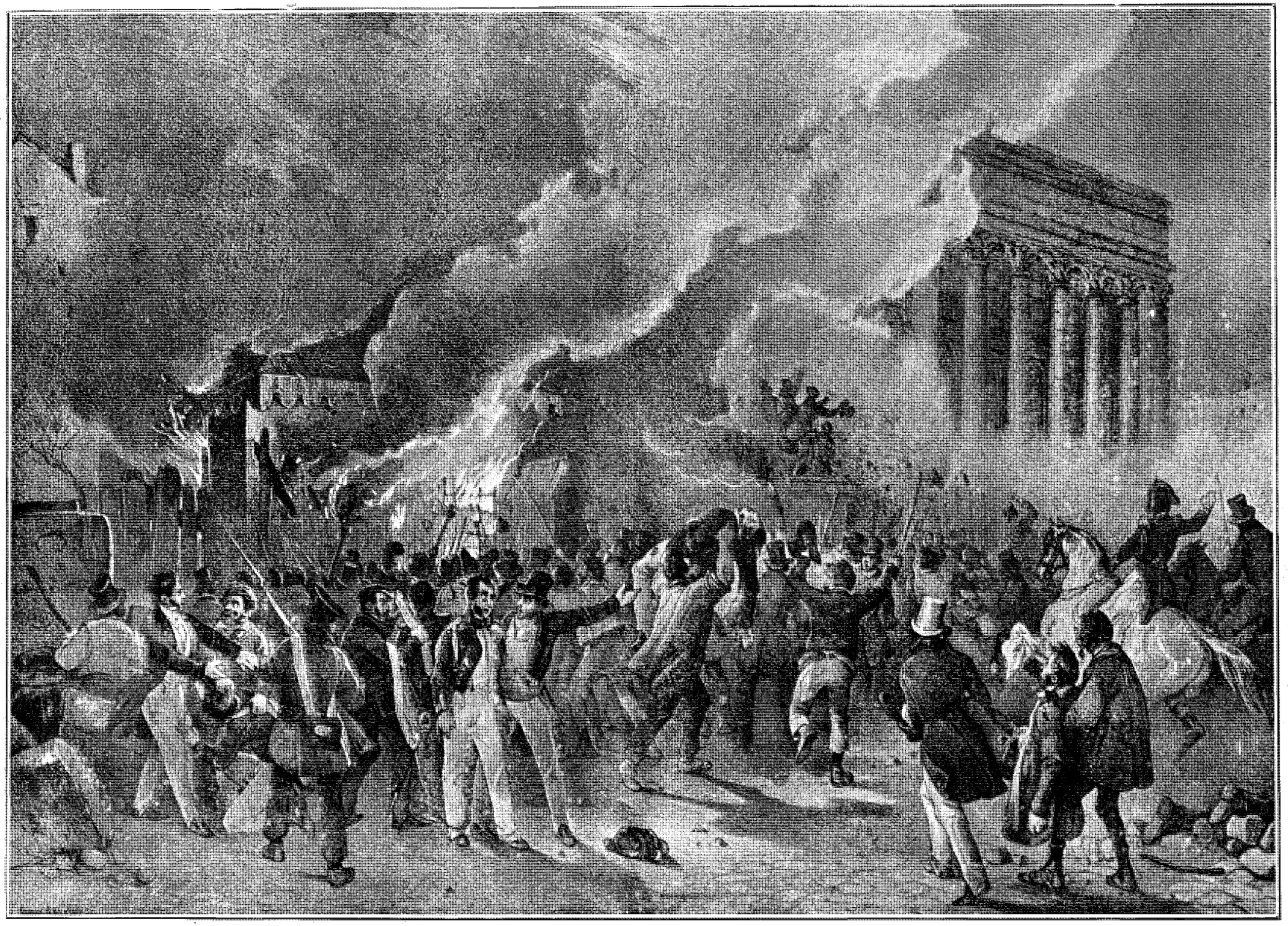

PRISE ET INCENDIE DU CORPS DE GARDE DE LA GENDARMERIE, PLACE DE LA BOURSE, LE 27 AU SOIR

D'après une lithographie de V. Adam (Bulla, éditeur).

Dans la soirée du 27, Paris se hérissa de barricades, malgré les efforts faits par les temporisateurs, les partisans de la résistance légale, à la tête desquels se trouvaient Casimir Périer, Thiers, Sébastiani, Lafitte, Dupin... etc. Pendant toute l'après-midi et une partie de la soirée de petites luttes partielles eurent lieu sur divers points de la ville. Le sang commençait déjà à couler, mais les engagements sérieux n'eurent lieu que dans la journée du 28. L'estampe ci-dessus représente l'incendie du corps de garde des gendarmes, place de la Bourse.

CASIMIR PÉRIER (1773-1832)

On ignore assez généralement que le célèbre ministre de Louis-Philippe, qui joua un rôle si considérable en 1830, servit en qualité d'officier du génie sous les ordres de Bonaparte, et qu'il se distingua au siège de Mantoue. En 1805, il quittait le service militaire et s'adonnait tout entier à l'étude des questions financières et aux grandes spéculations commerciales. Aux élections générales de 1817, il fut nommé député par les électeurs de Paris. En 1824, il se ralliait avec éclat au petit groupe d'opposition libérale, composé des Lafitte, des Royer-Collard, des Foy..., qui luttait si courageusement contre la politique ultra-réactionnaire de M. de Villèle. D'ailleurs, comme nous le verrons plus loin, il ne tardera pas, lorsqu'il sera au pouvoir, à déployer contre l'opposition libérale la même énergie qu'il avait déployée contre les ministres de Charles X. Après s'être rallié au ministère Martignac, il reprit avec plus de violence que jamais son rôle d'opposant sous le ministère Polignac. Il fut un des signataires de l'adresse des 221, quoique ses opinions dynastiques lui défendissent de songer au renversement des Bourbons. « Homme positif, dit un de ses biographes, riche banquier et commerçant, plus passionné pour l'ordre matériel que pour les idées, il aimait moins la liberté qu'il n'en craignait les orages, et il préférait l'ordre établi, avec tous ses vices (qu'il combattait pourtant), à l'inconnu révolutionnaire avec tous ses périls... De sorte qu'on peut dire que si la Révolution fut, en une certaine mesure, son œuvre, elle n'était ni son idéal, ni son but. »

ENVERS DE LA MÉDAILLE DE CAQUE

Frappée à l'occasion de la protestation des journalistes contre les Ordonnances.

« BONNE NOUVELLE ! VOILA LA GUERRE CIVILE QUI COMMENCE ! »

D'après une estampe populaire en couleur, du temps.

JACQUES LAFITTE (1766-1864)

Les débuts de Jacques Lafitte, fils d'un pauvre charpentier de Bayonne, et futur banquier de Louis XVIII, de Napoléon, de Louis-Philippe, sont aujourd'hui presque légendaires. Qui ne connaît l'anecdote de l'épingle ramassée, l'histoire de la toute-puissante protection du banquier Perrégaux, des cent mille francs refusés en 1814 comme régent de la Banque de France, du rôle providentiel et désintéressé joué pendant l'occupation étrangère, et aussi celle des actes de générosité touchante dont bénéficièrent tant de personnes, le général Foy, Châteaubriand, Nodier, entre autres. Actes qui firent de Lafitte une des figures les plus sympathiques et peut-être la plus populaire de son époque. Aussi, quand éclatèrent les événements de 1830, cet homme de bien, qui d'ailleurs depuis 1816 siégeait à la Chambre, dans les rangs de l'opposition libérale, fut porté par la force des choses à la tête des événements populaires. Pendant les journées insurrectionnelles, son hôtel devint le véritable quartier général de la Révolution. Après avoir, sans résultat, tenté avec C. Périer, Mauguin, Lobau et Gérard, une démarche auprès de Marmont pour obtenir la cessation du feu et le retrait des Ordonnances, il présida, avec une grande énergie et un grand calme, pendant cette période troublée, à toutes les décisions. C'est bien à lui que Louis-Philippe dut sa couronne. Et cependant en 1832, Lafitte revenu de ses illusions sur les vertus du duc d'Orléans, à qui il avait tout sacrifié, demandait solennellement, en pleine tribune, *pardon à Dieu et aux hommes* d'avoir contribué à l'élévation du successeur de Charles X.

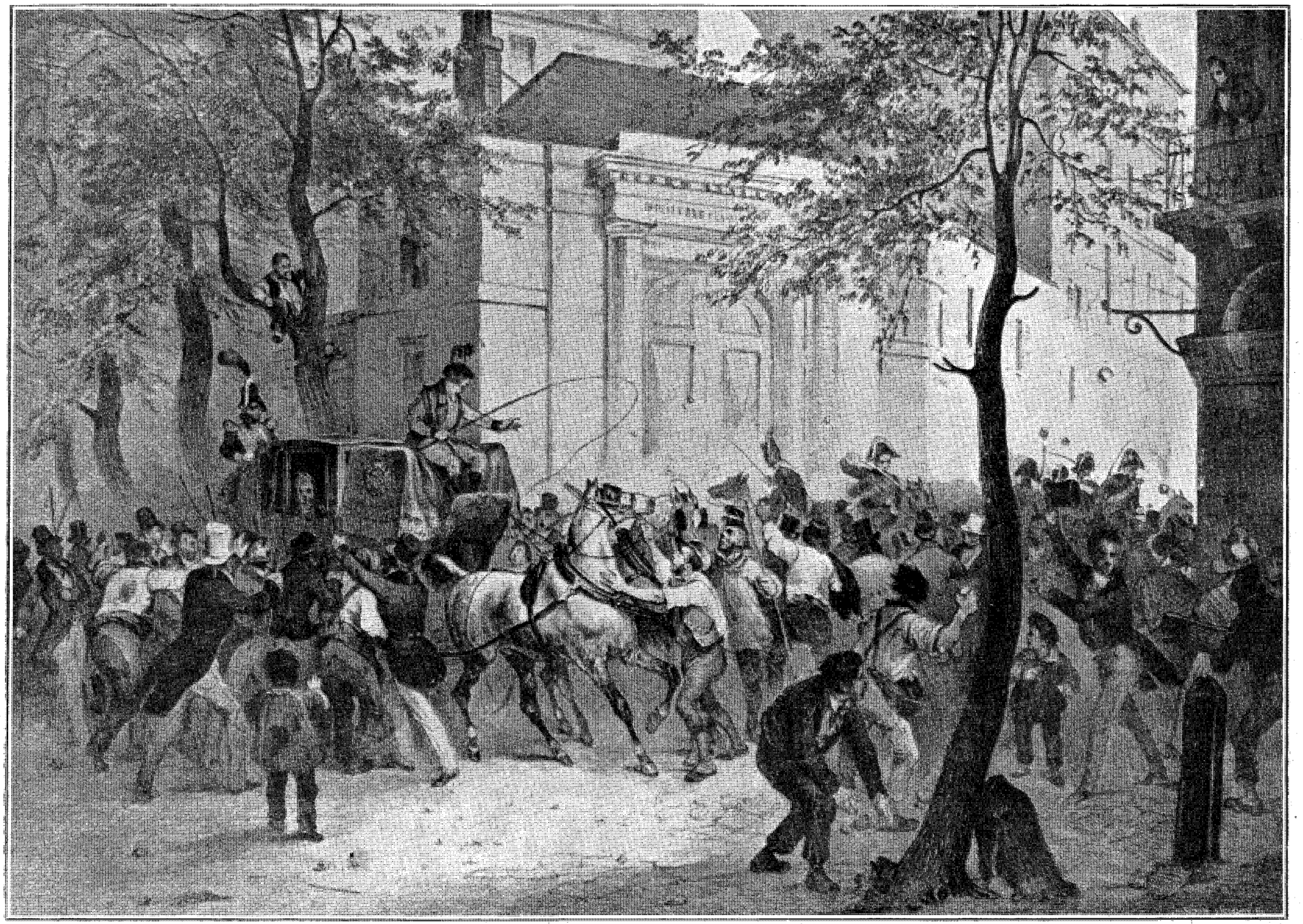

LE PEUPLE DEVANT L'HOTEL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D'après une lithographie de V. Adam (Bulla, éditeur).

La colère du peuple, surexcitée par le déploiement menaçant des forces militaires, et surtout par les uniformes rouges des Suisses, et aussi par les ardentes prédications des orateurs révolutionnaires, se manifestait à chaque heure, à chaque instant dans des scènes de violence d'une tournure inquiétante. Cette estampe représente des groupes populaires, cherchant à arrêter devant le ministère des Affaires étrangères une voiture où ils ont cru reconnaître le prince de Polignac et que dégage une charge de gendarmes à cheval.

« LE SEUL HOMME DE LA FAMILLE »
« La duchesse d'Angoulême faisant son regard significatif. »

MODES FÉMININES DE L'ÉPOQUE. — D'après Devéria.

COLAS

D'après une lithographie du temps.

(Collection du Cabinet des Estampes.)

Cette Estampe caricaturale est accompagnée de la légende suivante :

« Il est représenté dans *Les chasseurs et la laitière*, au moment où il vient de manquer son coup...

« Hélas ! il est donc vrai qu'on peut être réduit à tirer sa poudre aux moineaux, quand on n'a pour armes que le ridicule de la présomption et de l'opiniâtreté ! Voilà ce que vient de me procurer ce maudit ours, dont la peau me devrait nourrir à jamais, ainsi que mon digne Guillot et la tendre Pérette.

« Mais aussi, pourquoi tous mes féaux et aimés conseillers auxquels j'avais promis dans l'avenir de la graisse d'ours (et ma parole est sacrée) m'ont-ils assuré que, d'après le signe de bonheur que présentent mes dents, la riche dépouille de l'ours serait ma propriété ? C'est sur cette assurance que je leur avais répondu de l'avenir. »

« UN MONSIEUR QUI CRAINT LE JOUR »

MODES FÉMININES DE L'ÉPOQUE. — D'après Devéria.

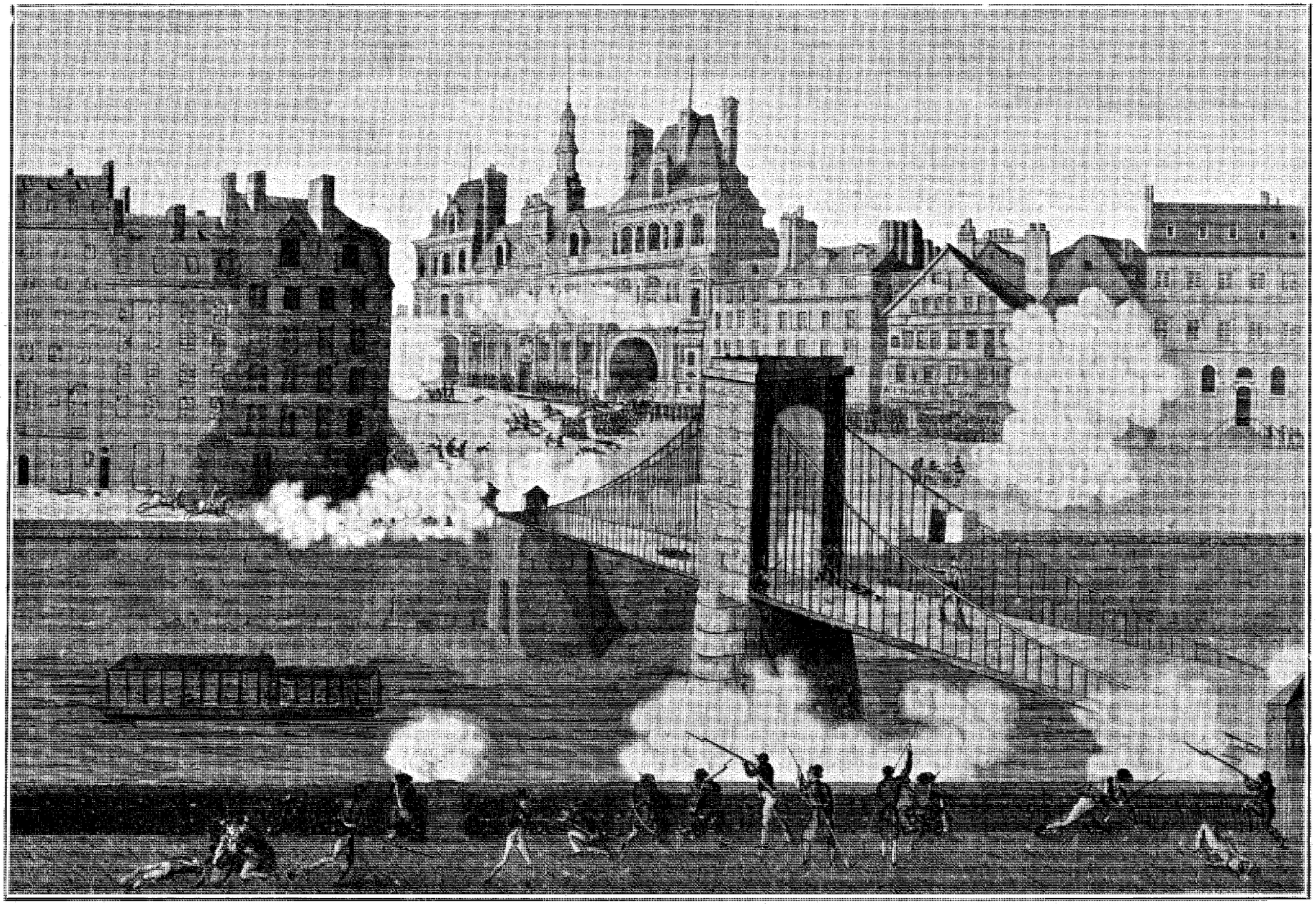

28 JUILLET 1830. — AFFAIRE DE LA GRÈVE. — Dessiné et gravé par un témoin oculaire.

Le 28 au matin, au bruit du tocsin qui sonnait à l'église Saint-Séverin et à Notre-Dame, l'Hôtel de Ville, gardé par quelques jeunes gens intrépides, fut attaqué par plusieurs bataillons de la garde royale, que soutenait une batterie d'artillerie. La place de Grève où stationnait une foule inoffensive fut bientôt balayée par la mitraille et l'Hôtel de Ville dont les défenseurs gagnèrent les quais, occupé par la troupe. Voici d'ailleurs, fidèlement reproduite, la légende qui accompagne cette gravure : « A peine les troupes furent-elles maîtresses de la place de l'Hôtel-de-Ville, qu'elles furent fusillées de toutes les rues adjacentes à la place de Grève. Elles hésitèrent longtemps à pénétrer sous l'arcade Saint-Jean, et s'y décidèrent enfin. Mais elles n'y restèrent pas longtemps. On les vit bientôt revenir, battues et leurs rangs éclaircis. Lorsque le feu le plus soutenu, partant du quai de la Grève, battait le quai opposé, le jeune Durocher s'élance et plante le drapeau tricolore en tête du pont, du côté de la Grève. Une vingtaine de jeunes gens, protégés par le parapet, faisaient une fusillade nourrie et tuaient beaucoup de Suisses. » On peut voir dans cette Estampe le pont suspendu, le pont d'Arcole, aujourd'hui disparu, et qu'illustra l'héroïsme du jeune Durocher.

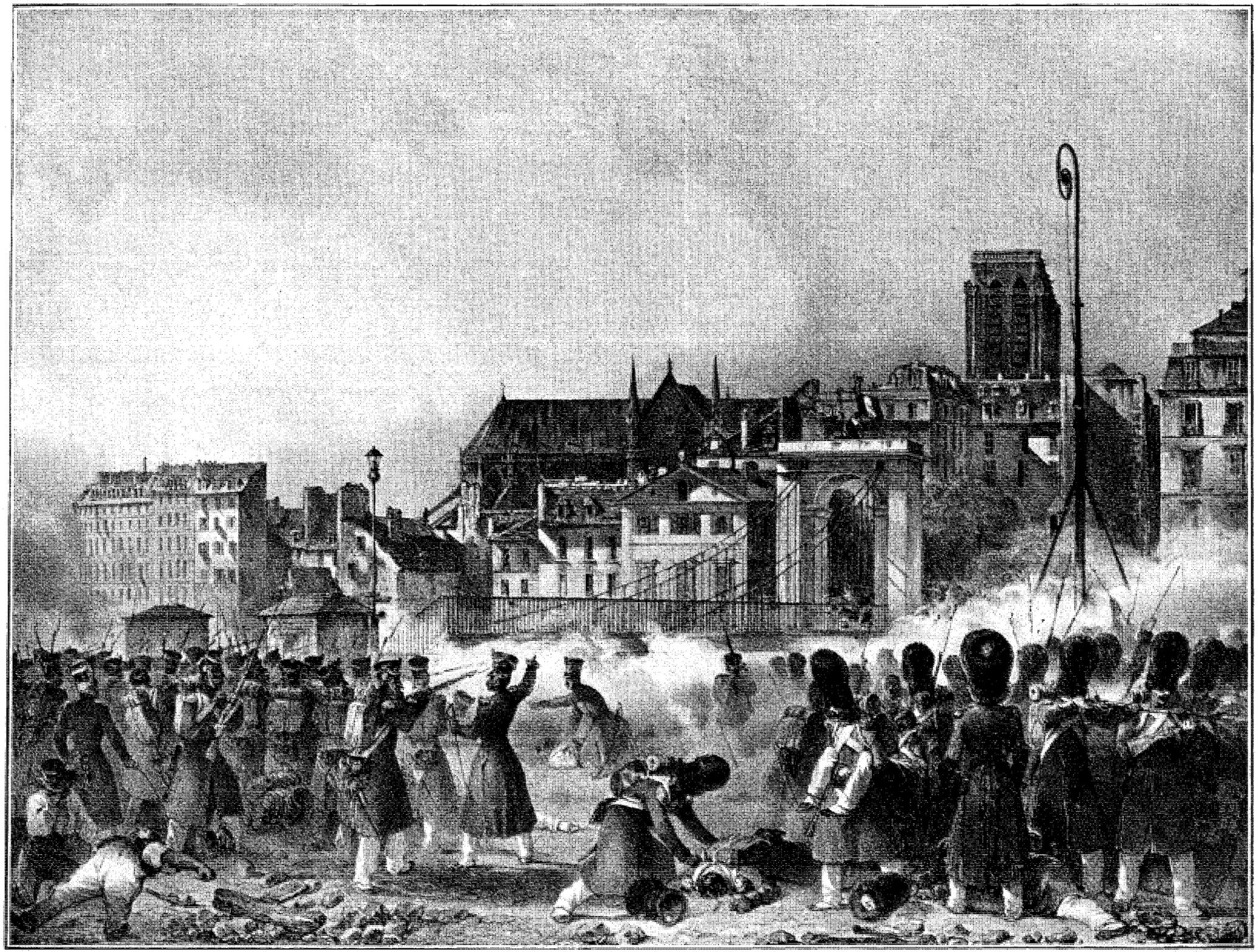

LE PONT D'ARCOLE. — D'après une lithographie de Charlet.

Cette Estampe, comme la précédente, représente le combat engagé le 28 au matin, entre la garde royale, les Suisses et le peuple dans les environs de la place de Grève. C'est pendant cette première rencontre, qui fut des plus sanglantes de la deuxième journée, qu'on vit un jeune homme, le jeune Durocher, que nous avons cité à la page précédente, s'élancer sur le pont, un drapeau tricolore à la main et pousser ce cri héroïque : « Mes amis, si je meurs, souvenez-vous que je me nomme d'Arcole ! » Il tomba percé de balles, mais son courageux exemple électrisa les soldats du peuple, et exalta encore leur audace et leur volonté de triompher. D'ailleurs, les actes d'héroïsme furent très nombreux pendant ces sanglantes journées « les Trois Glorieuses », et nous aurons souvent dans le cours de cet ouvrage l'occasion d'en mentionner d'autres.

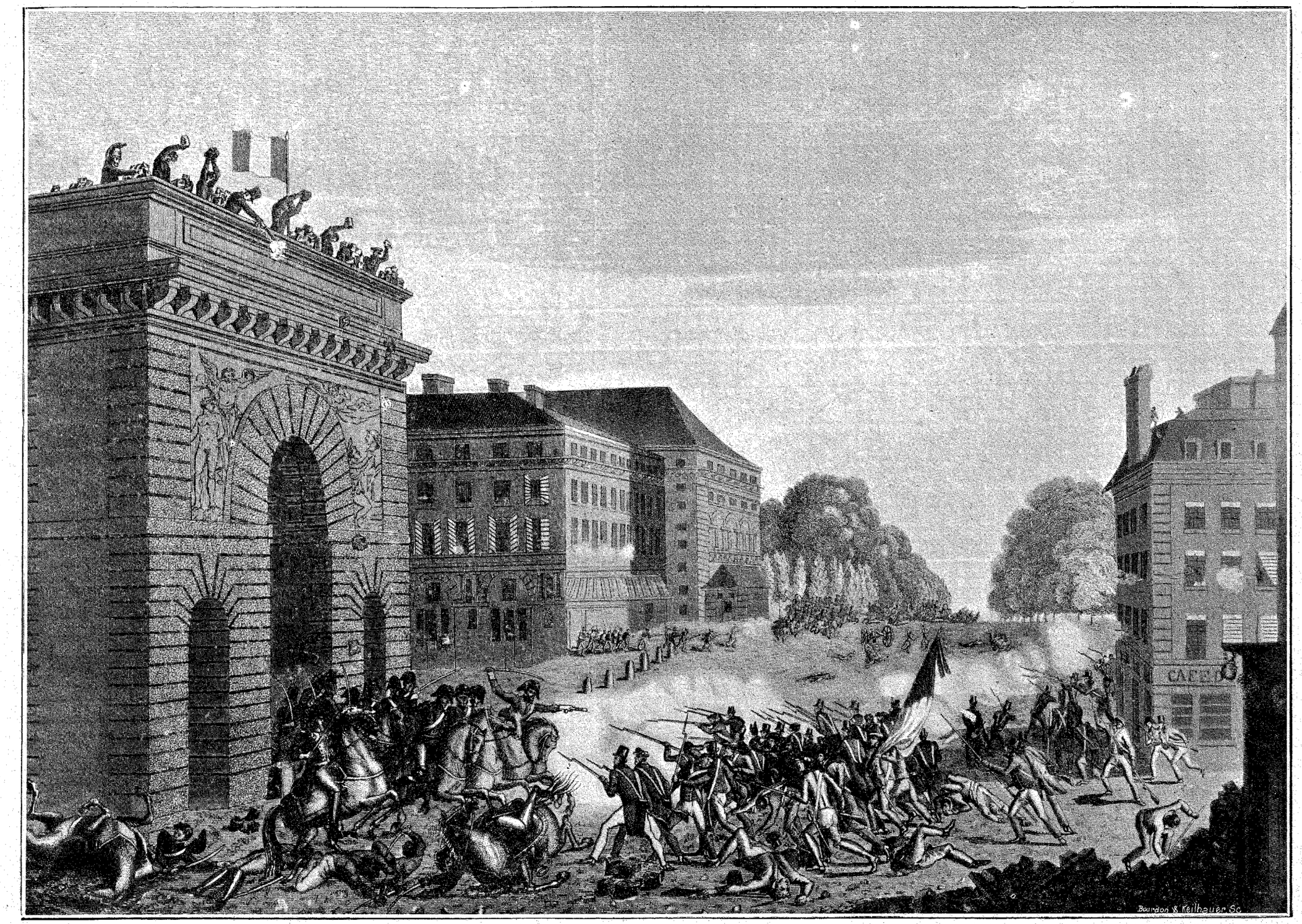


28 JUILLET 1830. — AFFAIRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN. — D'après une gravure de l'époque.

On se battait à la même heure à l'Hôtel de Ville, à Saint-Germain-l'Auxerrois, à l'église Saint-Gervais, au faubourg Saint-Honoré, au Marché des Innocents, à la Bastille, au faubourg Saint-Antoine, Paris se hérissait de barricades. L'acharnement était le même des deux côtés. Accablé d'années, le marquis d'Autichamp se faisait porter sur une chaise, au milieu des Suisses, devant Saint-Germain-l'Auxerrois, et, par sa présence, par son impassibilité stoïque, il animait ces mercenaires au combat. Place de Grève, un enfant de quinze ans s'approchait de M. Charras (dont nous raconterons bientôt le rôle héroïque dans ces terribles journées) et lui montrait un paquet de cartouches en disant : « Nous partagerons si vous voulez, mais à condition que vous me prêtiez votre fusil, pour que je tire ma part. » — On se battait aussi avec fureur dans les rues Saint-Denis et Saint-Martin, où les premières barricades avaient été élevées. Le peuple écrasé par les balles et par la mitraille, se retranchait derrière de mauvaises planches, ou bien tirait par les fenêtres : « Du haut de la Porte Saint-Martin où flottait le drapeau tricolore, il faisait pleuvoir sur les soldats une grêle de pierres et de tuiles. »

AFFAIRE DE LA PORTE SAINT-DENIS

D'après une peinture originale d'H. Lecomte (Collection du Musée Carnavalet).

Les peintures représentant les scènes insurrectionnelles des journées de Juillet 1830 et de Février et Juin 1848 sont rares et, en général, d'un art très inférieur. Le pinceau d'H. Lecomte en a cependant exécuté quelques-unes pleines de vie et de mouvement et d'un accent sincère.On en verra diverses reproductions dans le cours de cet ouvrage. Ces toiles sont malheureusement dans un état de conservation déplorable qui en rend fort difficile la gravure. Elles ont poussé au noir et certains détails intéressants sont perdus. Nous avons tenu, néanmoins, à en reproduire quelques-unes, uniquement à cause de leur incontestable intérêt documentaire.

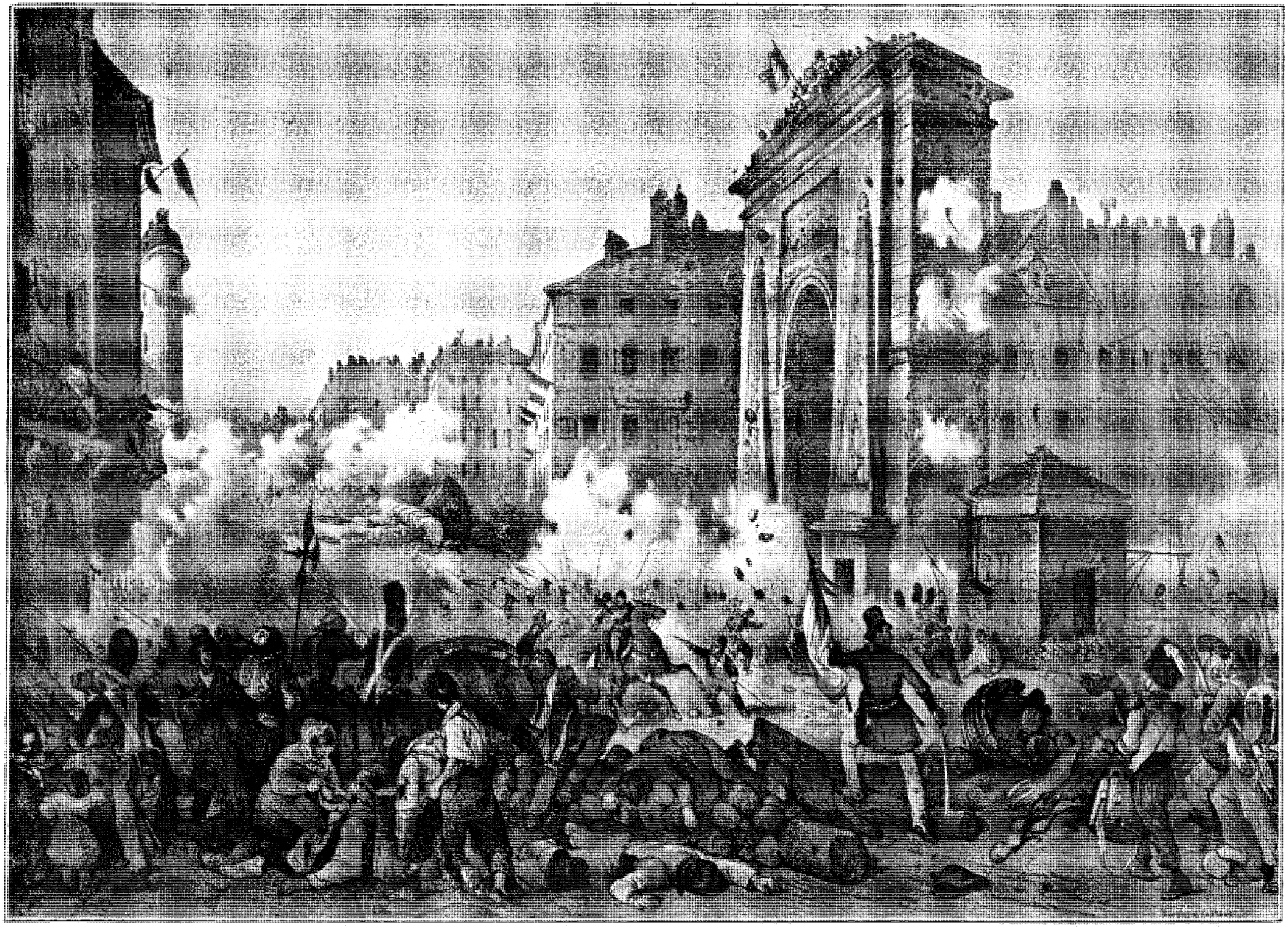

PORTE SAINT-DENIS. — D'après une lithographie de Victor Adam (Bulla, éditeur).

Aux alentours de la porte Saint-Denis qui était devenue une véritable forteresse d'où pleuvaient des pierres et d'où partait une fusillade bien nourrie, la lutte n'était pas moins vive qu'autour de la Porte Saint-Martin :

« Des pavés, des tonneaux, des voitures, nous dit un témoin oculaire, et même des meubles étaient entassés à toutes les issues; on abattait à grands coups de hache les plus beaux arbres des boulevards, pour empêcher les mouvements des chevaux et de l'artillerie... Jusqu'à minuit, le bruit du canon et de la mousqueterie se fit entendre. Le tocsin appelait toujours les Parisiens aux armes, et ses sons confondus, qui avaient quelque chose de plus effrayant dans l'obscurité, soutenaient néanmoins le courage dans tous les cœurs, car nous avions conquis tout ce qui nous manquait, des chefs et des canons, tandis que nos ennemis étaient de plus en plus découragés par la conscience du crime qu'on leur faisait commettre, et par la crainte des défections. »

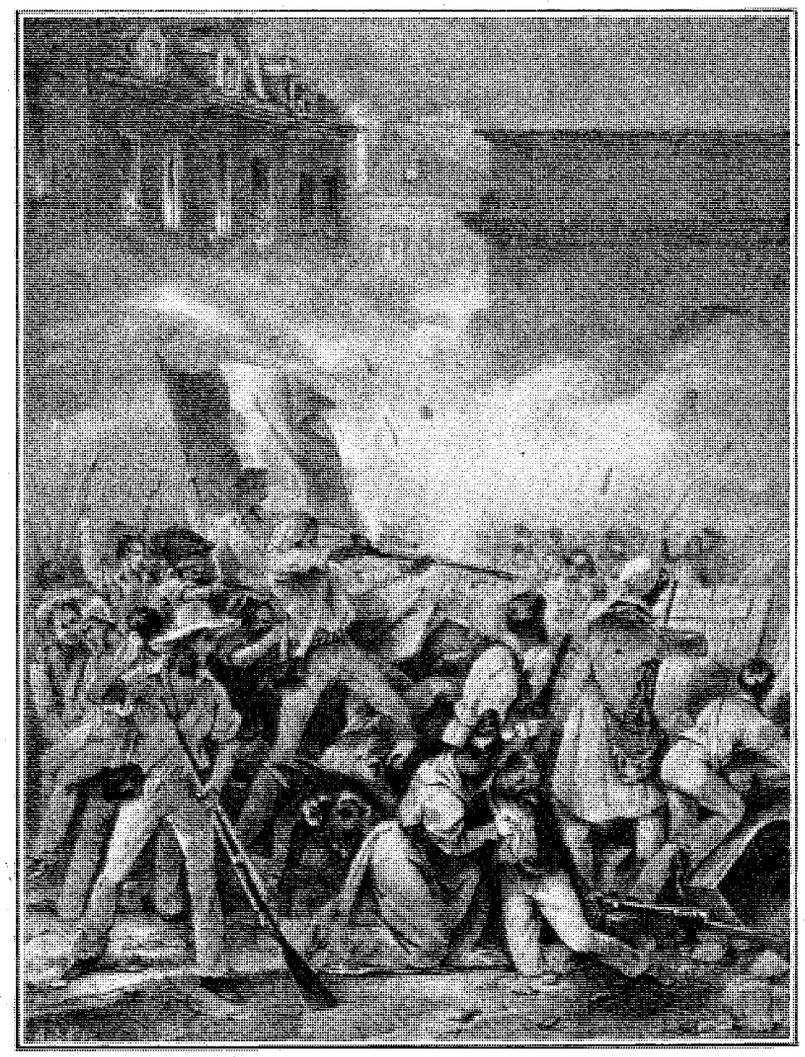

PORTE SAINT-MARTIN

D'après une lithographie de Raffet (Collection du Cabinet des Estampes).

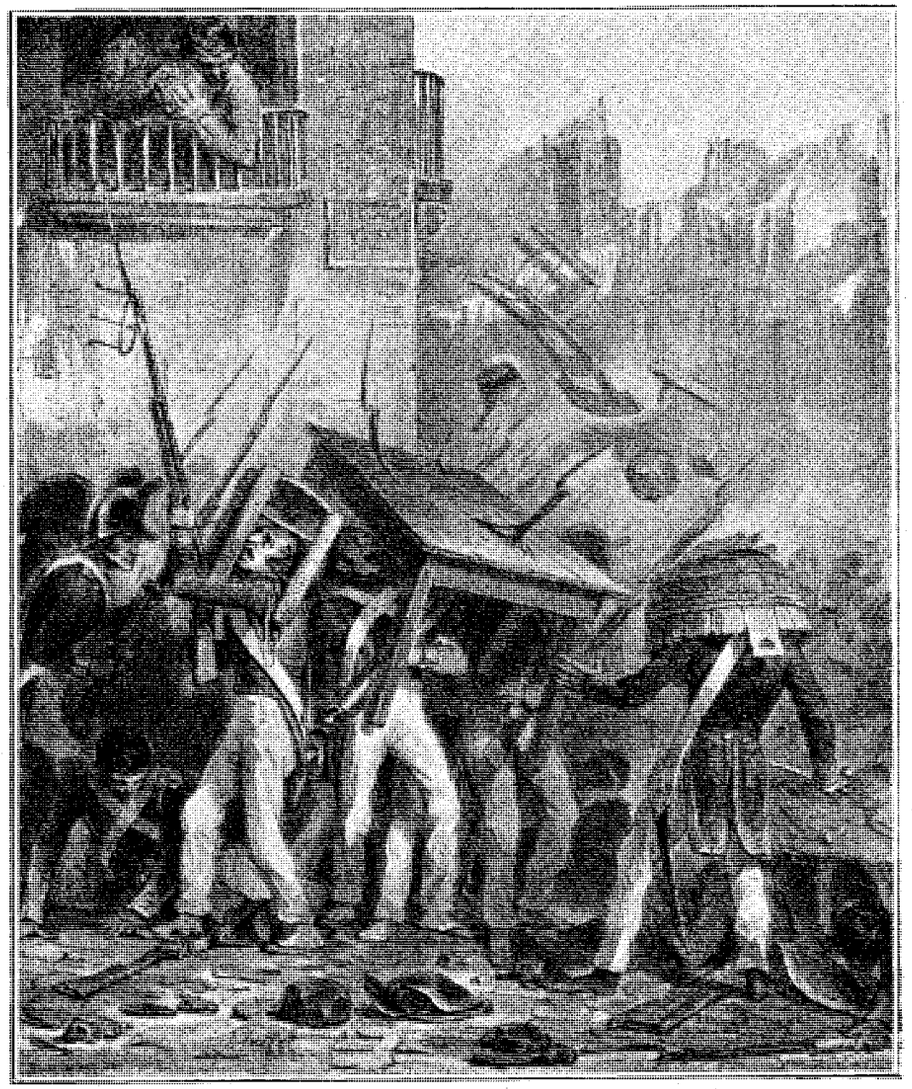

« GENDARMES, FAITES FEU! »

D'après une lithographie de Raffet (Collection du Cabinet des Estampes).

Raffet, dont nous verrons souvent le nom, dans ce défilé d'images historiques a résumé, dans ces deux Estampes, avec autant d'art que d'ésprit, l'aspect de cette terrible lutte de trois jours pleine de sombres drames qu'éclairaient parfois de joyeux épisodes. Quoi de plus tragique que cette barricade, enveloppée de fumée, pleine de cris, et où morts et mourants s'entassent aux pieds des vivants, sous les plis flottants du drapeau tricolore devenu le symbole insurrectionnel des revendications populaires ? Et cette autre image d'un comique désopilant, où nous voyons, coiffés de tables, de baquets, de tabourets, assommés par la chute des pavés, des casseroles et des chaises, de malheureux gendarmes, qui, pour obéir aux ordres de leurs chefs, cherchent vainement, avec des gestes grotesques et des mines affolées, à faire feu sur un ennemi invisible.

# 28 JUILLET

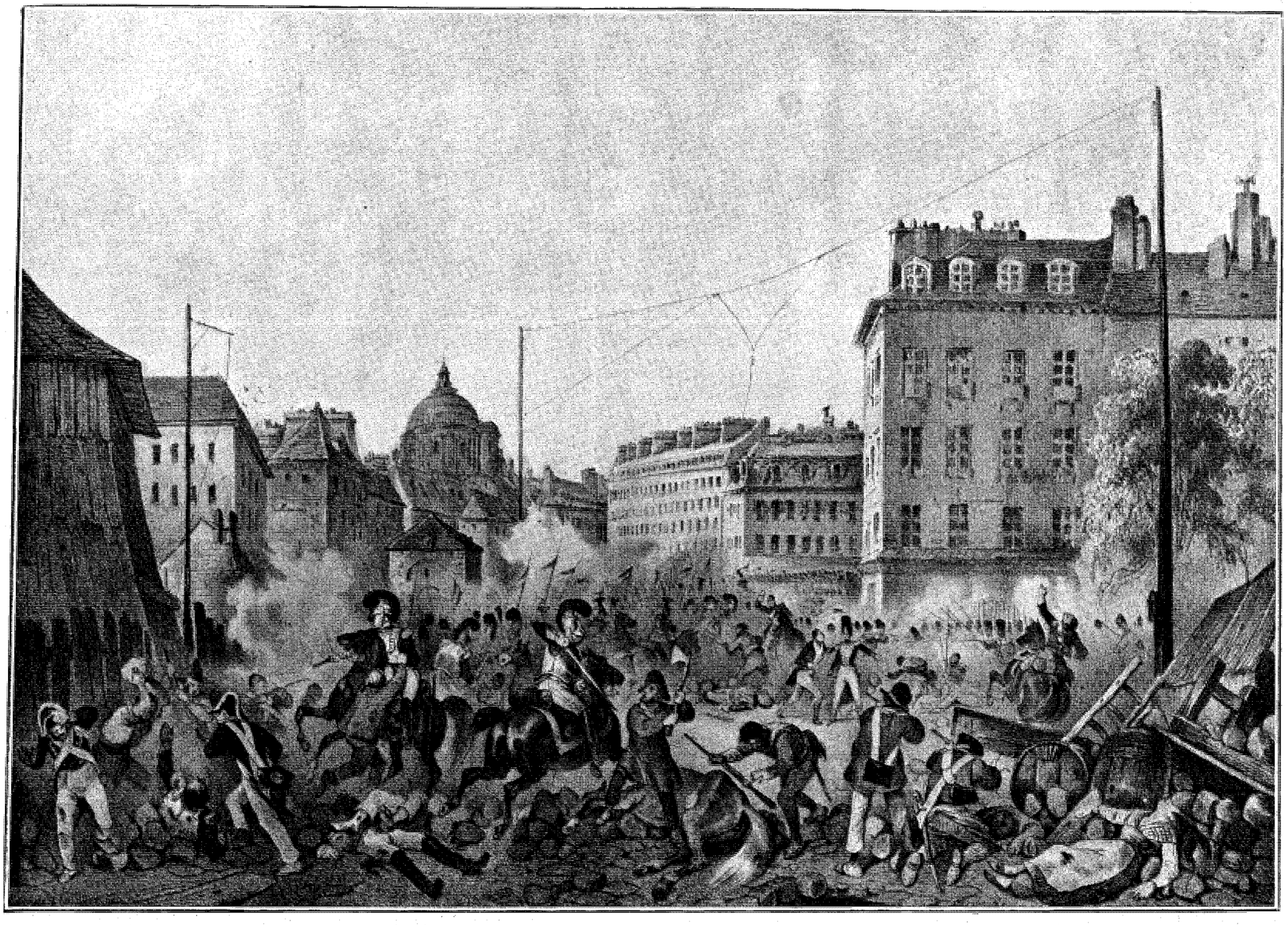

PLACE DE LA BASTILLE. — D'après une lithographie de Victor Adam (Bulla, éditeur).

Place de la Bastille, là où tant de sang avait déjà été versé pour le triomphe de la liberté, la lutte fut particulièrement acharnée. Hommes, femmes, enfants, se battaient avec un égal courage. A mesure que l'heure avançait, cette lutte fratricide prenait un caractère plus sauvage. Les soldats du peuple luttaient avec toutes sortes d'armes. Ceux qui n'avaient pu encore se procurer des fusils, s'élançaient sur la troupe, des haches et des piques à la main. D'autres luttaient à coups de pavés énormes. Quand on releva les cadavres des soldats, on en remarqua plusieurs dont la chair était criblée de caractères d'imprimerie qui avaient été employés en guise de balles. Place de la Bastille, le peuple eut surtout à lutter contre un régiment de cuirassiers de la garde, le 50e régiment d'infanterie de ligne et un escadron de gendarmes. Ce dernier fut très maltraité. Les soldats de ligne n'obéissaient que mollement aux ordres de leurs chefs.

# ESTAMPES SATIRIQUES

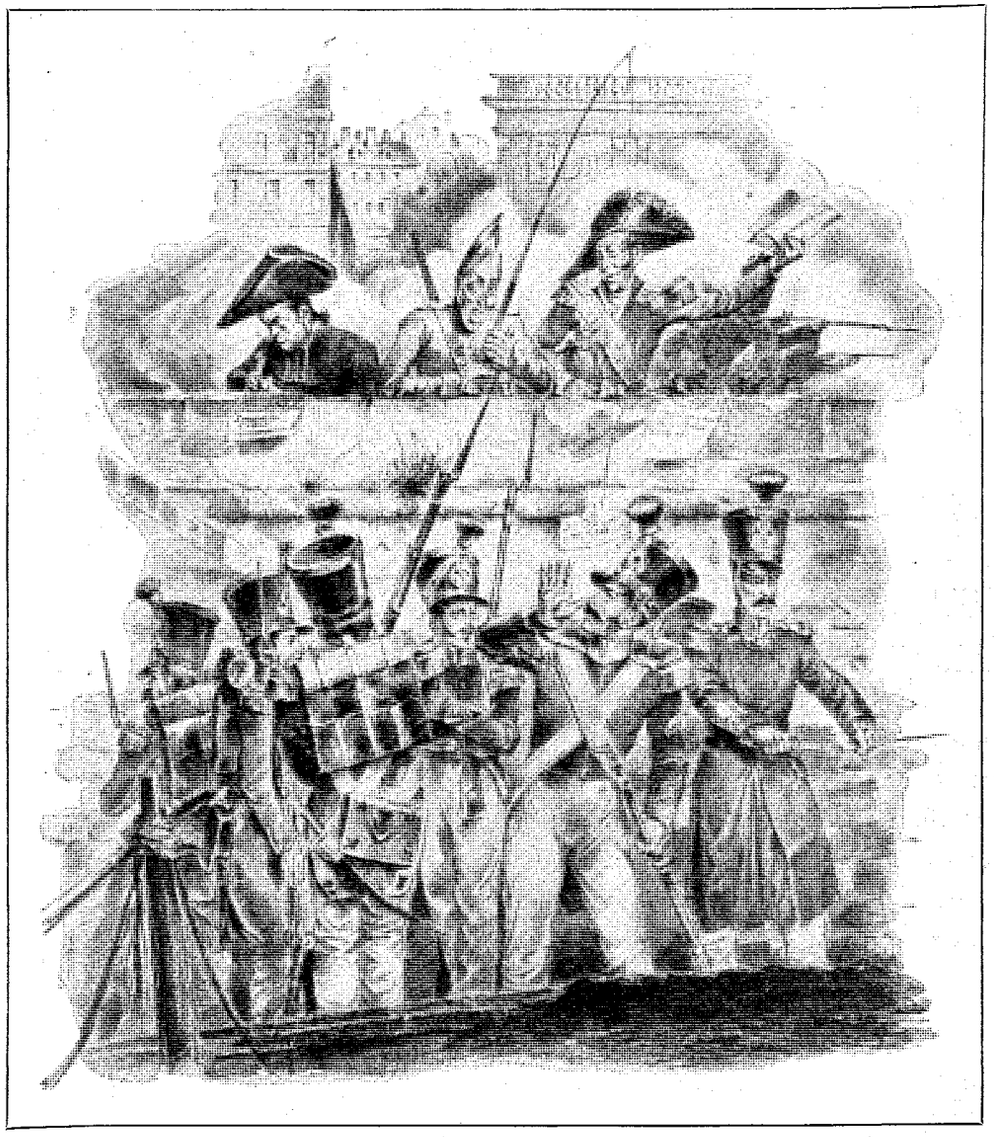

LA PÊCHE A LA LIGNE

« AMORCE DONC, ANTOINE ! » — « ILS NE VEULENT PAS MORDRE ! »

D'après une lithographie de Grandville.

Cette Estampe exprime, sous une forme humoristique, l'inquiétude que causait à la royauté l'attitude de plus en plus hésitante des soldats de la ligne.

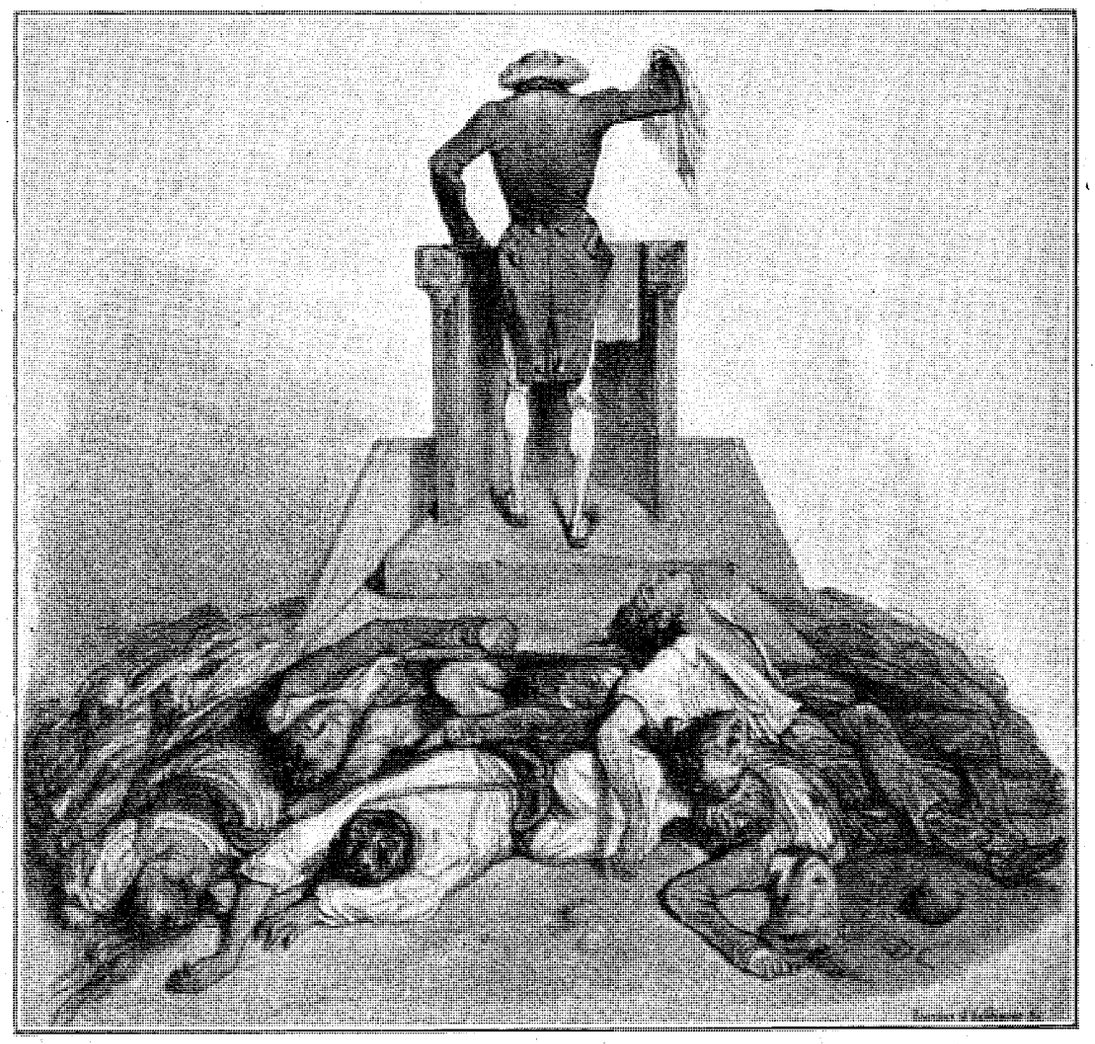

LA FRANCE PLEURE LES VICTIMES, SES REPRÉSENTANTS PLEURENT LES BOURREAUX

D'après une lithographie de Decamps.

« Je le déclare, le reproche de férocité ne saurait être adressé à ce malheureux prince. Je le déclare, l'amour de la patrie brûlait dans son cœur. Pourquoi donc insulter au malheur? »

*(Chambre des députés.)*

« Plus que personne j'ai connu Charles X, il ne voulait point le mal; son cœur était bon. Il disait qu'il voulait le bien de la France. »

*(Chambre des pairs.)*

CONSTRUCTION D'UNE BARRICADE. — D'après une lithographie de Victor Adam (Bulla, éditeur).

Dans cette composition si mouvementée, l'artiste met sous nos yeux tous les détails de la construction d'une barricade. Hommes, femmes, enfants travaillent avec la même ardeur, entassant à l'entrée de la rue, autour d'une énorme voiture des Messageries sur laquelle flotte la terrible inscription : « La Charte ou la mort », des pavés arrachés au sol, des débris de charettes, des madriers, des barriques... Au milieu de ces entassements se dresse une longue perche où se balance un uniforme rouge enlevé au cadavre d'un Suisse. Une jeune femme, de mise élégante, verse en souriant à boire aux travailleurs. Un orateur, tenant un pistolet d'une main, harangue la foule et l'excite au combat, pendant que près de lui un homme du peuple gravit une échelle, le dos chargé de lourds pavés qui vont bientôt pleuvoir des fenêtres sur les Suisses et la Garde royale.

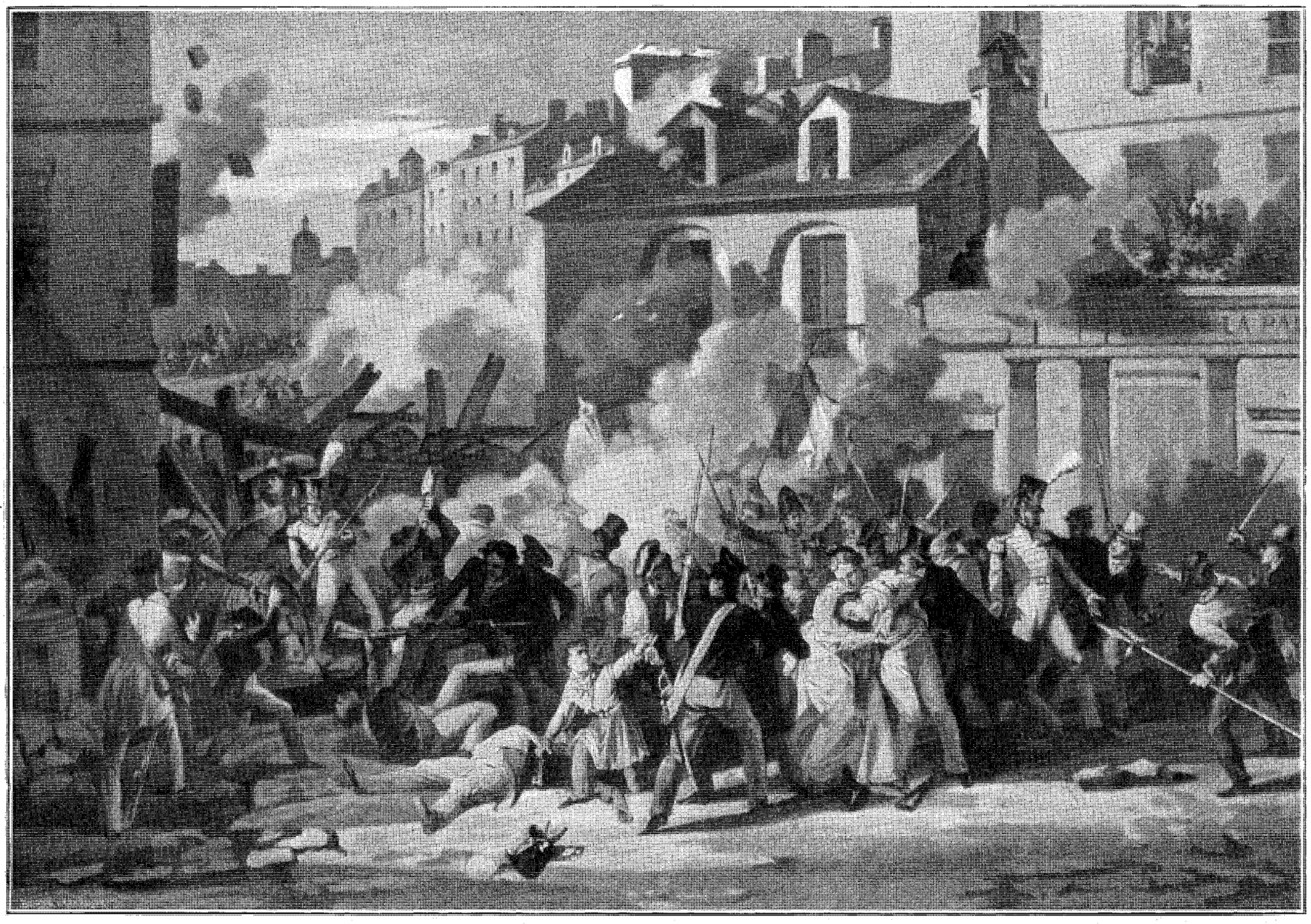

DÉFENSE D'UNE BARRICADE

D'après une gravure à la manière noire, de Martinet (Jazet, éditeur).

V. Adam vient de nous faire assister à la construction d'une barricade. Ici, Martinet nous montre l'attaque et la défense. Nous sommes en pleine action. Voici d'ailleurs, textuellement reproduite, la légende qui orne cette Estampe : « Le 28 juillet, un régiment suisse débusqué après un vif combat d'une rue d'où il tirait depuis le matin sur le peuple, se replia en désordre du côté du Louvre. Quelques compagnies, animées par la rage et le désespoir, s'élancent contre une barricade faiblement gardée. Après une longue résistance de la part des braves défenseurs auxquels s'unissent leurs femmes et leurs enfants, les soldats vont écraser par leur nombre ces hommes qui préfèrent la mort à la fuite, lorsqu'une troupe victorieuse, commandée par un élève de l'École Polytechnique, les rejette de l'autre côté de la barricade et les met dans une déroute complète. »

« L'aurore aussi pure qu'autrefois, resplendit du haut des cieux sur la ville et la campagne, lorsque parut le Faucheur, marchant avec une hâte sauvage. C'est vers la ville qu'il dirige son cheval, car c'est là qu'il se promet la plus abondante moisson. Les plumes de coq de son chapeau prennent au soleil la couleur du sang ; sa faulx lance des éclairs, son cheval hennit, les corbeaux croassent de joie à son approche. »

« L'ami du Peuple, c'était la Mort ! Il a en effet tenu toutes ses promesses, car ceux qui l'ont suivi sont là, tous, étendus, livides, mais égaux et libres, sans masque, maintenant, et jetant un regard de dédain sur cette pourriture, il s'éloigne en vainqueur, l'ami du Peuple ! »

Ces deux pièces, exécutées par Ch. Collette, et qui font partie d'une suite fort intéressante que les dimensions de notre cadre d'étude ne nous permettent malheureusement pas de reproduire en entier, sont visiblement inspirées des peintures macabres de l'école allemande du XV^e^ siècle. M. Collette connaissait le *Chevalier de la Mort* d'Albert Durer, la *Danse des Morts* d'Holbein, et les lugubres fantaisies de Sébastien Brandt.

Ce fut à l'occasion des terribles journées de juin, dont nous ferons bientôt le récit, que Collette exécuta cette suite macabre. Mais nous avons cependant cru pouvoir les publier dans cette partie de notre ouvrage, sans nous exposer à de trop vifs reproches d'anachronisme. Aucun détail n'y précise en effet la date des événements, et l'artiste semble avoir été uniquement préoccupé par le tragique symbolisme de l'idée

COMBAT DE LA RUE SAINT-ANTOINE. — D'après une lithographie de Charlet.

COMBAT DANS LA RUE SAINT-ANTOINE

D'après une gravure à la manière noire, de Martinet (Jazet, éditeur).

« Les cuirassiers de la garde royale, partis de la place de la Bastille, s'avancent dans la rue Saint-Antoine pour opérer leur jonction avec les troupes qui défendent l'Hôtel de Ville. Repoussés par les citoyens, ils retournent sur leurs pas. Mais alors ils sont attaqués de toutes parts, et périssent en grande partie, écrasés sous les pavés, les meubles et les tuiles que les habitants des maisons lancent sur eux, des toits et des fenêtres. » Telle est la légende qui accompagne cette gravure de Martinet.

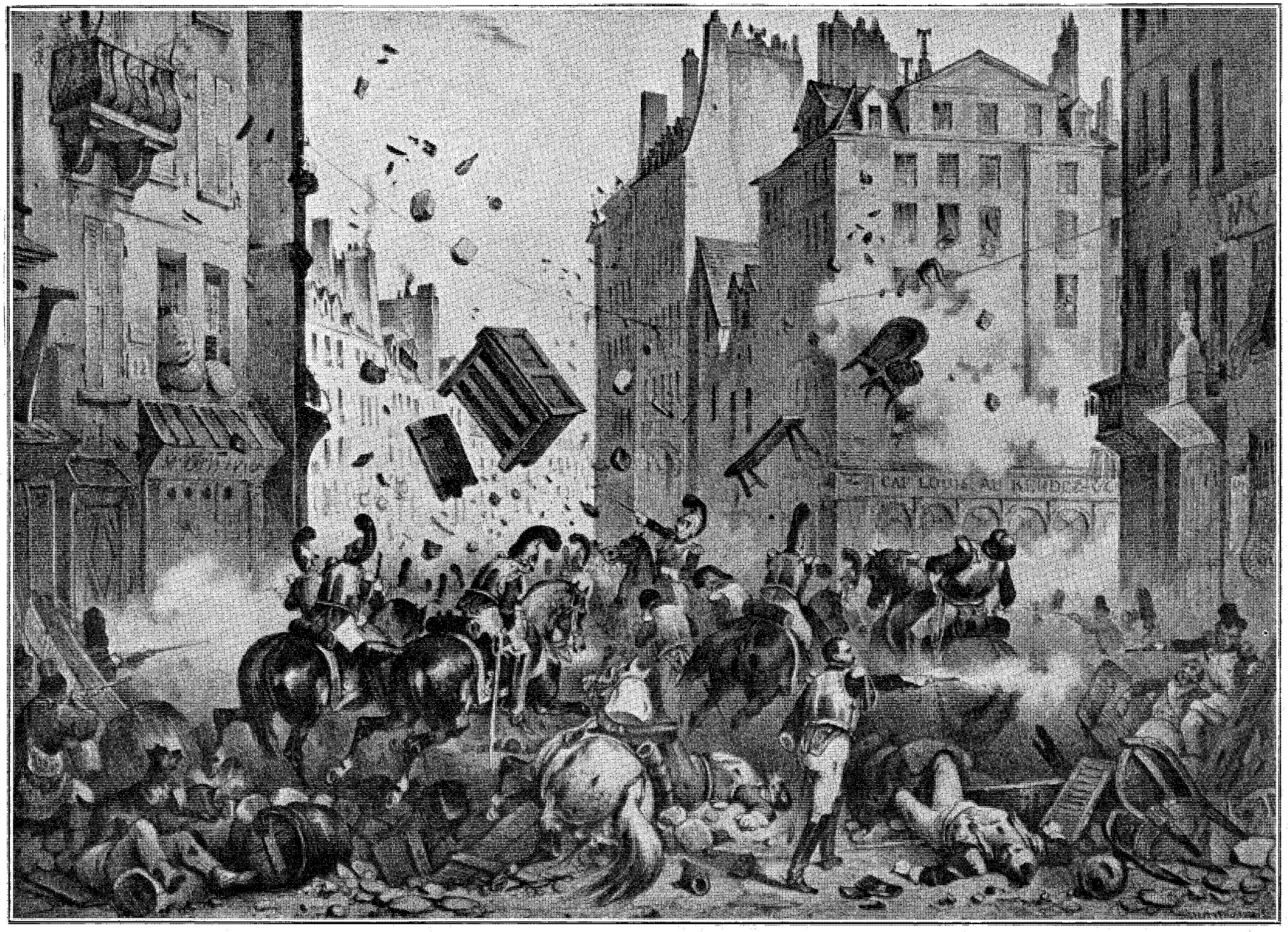

RUE SAINT-ANTOINE (LE 28 JUILLET 1830)

D'après une lithographie de V. Adam (Bulla, éditeur).

La légende de l'Estampe qui figure à la page 37 pourrait également s'appliquer à celle-ci, car, Victor Adam, dans l'exécution de sa lithographie, si pleine de détails pittoresques, s'est inspiré du même motif que Martinet. Nous avons cru néanmoins devoir reproduire cette deuxième pièce, ne fût-ce que pour confirmer la partie anecdotique du sujet.

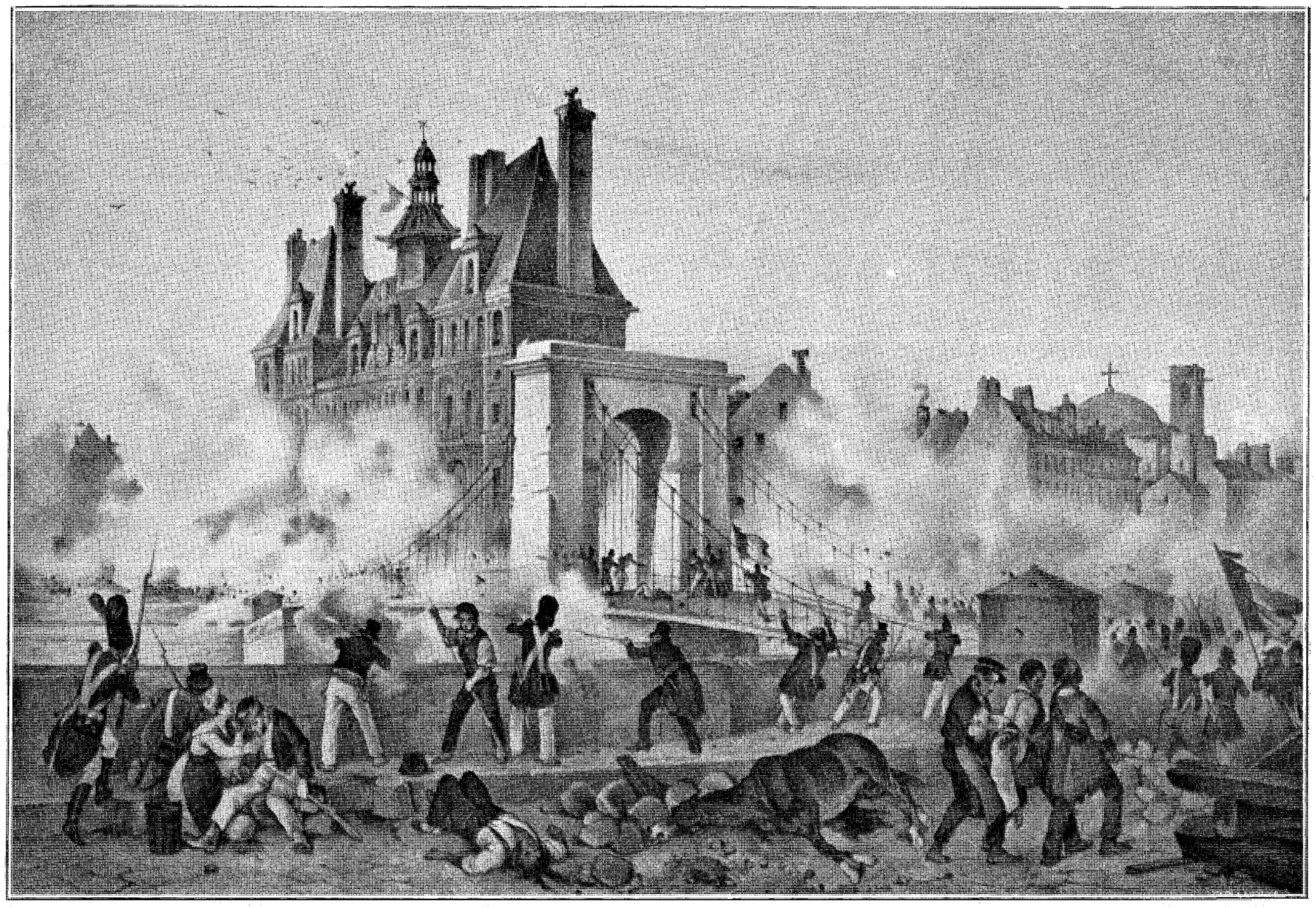

PRISE DE L'HOTEL DE VILLE. — D'après une estampe du temps.

Cette Estampe représente un des derniers épisodes de la lutte autour de l'Hôtel de Ville, pendant laquelle tombèrent tant de victimes. Mais on comprend l'acharnement de la foule dans cette lutte qui devait avoir pour résultat de faire tomber en ses mains sa maison propre, son véritable palais gouvernemental, « ces Tuileries du peuple » depuis le 10 août, et d'où il allait pouvoir à son tour dicter les ordres à la monarchie agonisante. Pendant toute la journée du 28, le combat dura acharné dans les environs de la Grève. Mais, vers les minuit, les troupes qui occupaient l'Hôtel de Ville n'ayant plus que quarante cartouches, se décidèrent à la retraite, et en se glissant le long des murs, dans la nuit, elles se replièrent vers les Tuileries. Le lendemain, dans la matinée, le *général Dubourg*, audacieux aventurier, venu on ne sait d'où, et revêtu d'un uniforme militaire acheté chez un fripier, prenait possession de l'Hôtel de Ville au nom du Peuple enthousiasmé, à qui sa belle prestance et l'éclat de son uniforme inspiraient une entière confiance. Pendant près de vingt-quatre heures, le pseudo-général Dubourg fut le vrai souverain de Paris, qu'il couvrit de ses proclamations la plupart rédigées par M. Baude, qui, désireux de jouir des privilèges de l'audace, s'était nommé secrétaire de ce gouvernement. Gouvernement aussi éphémère qu'idéal, et qui, après quelques heures de quasi toute-puissance, dont il n'abusa d'ailleurs pas, dut céder la place à La Fayette et à la *commission municipale*, nommée, sur la proposition de M. Guizot, à l'hôtel Lafitte, qui était devenu le véritable quartier général de l'insurrection. Cette commission « nommée pour veiller aux intérêts de tous, en l'absence de toute organisation régulière », était composée de MM. Casimir Périer, Lobau, de Schonen, Audry de Puyraveau, Mauguin.

LE PEUPLE A LA CASERNE DES GENDARMES (FAUBOURG SAINT-MARTIN)

D'après une lithographie de Charlet.

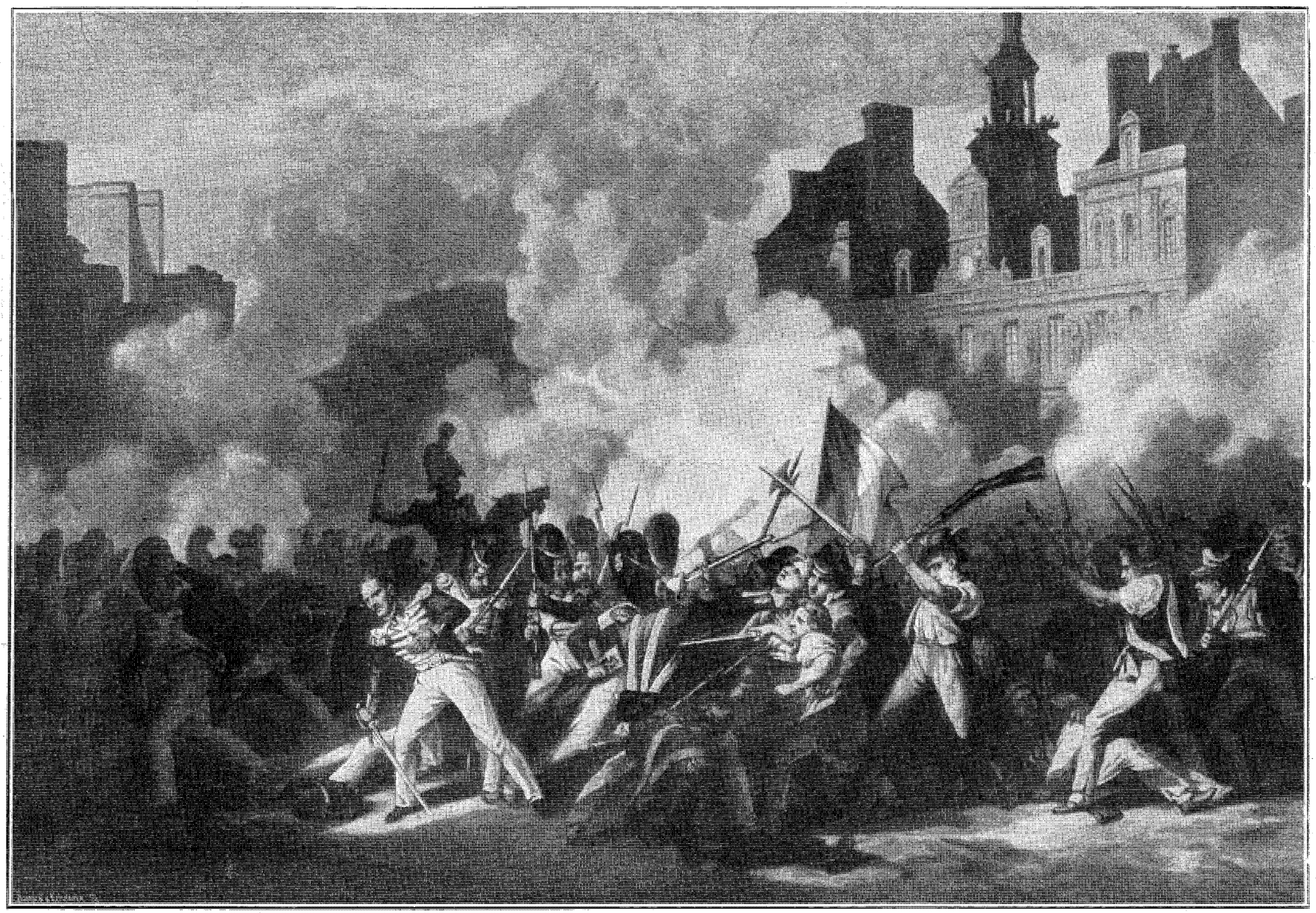

PRISE DE L'HOTEL DE VILLE

D'après une gravure à la manière noire de Martinet (Jazet, éditeur).

« Après l'exemple donné par l'héroïque *Darcole*, les citoyens, malgré les décharges continuelles de la Garde, s'élancent au pas de course sur le Pont de la Grève, le franchissent aux cris de « Vive la Liberté ! » et méprisant le danger, courent avec intrépidité contre leurs assassins qu'ils chassent enfin de l'Hôtel de Ville après deux heures d'un combat acharné. »

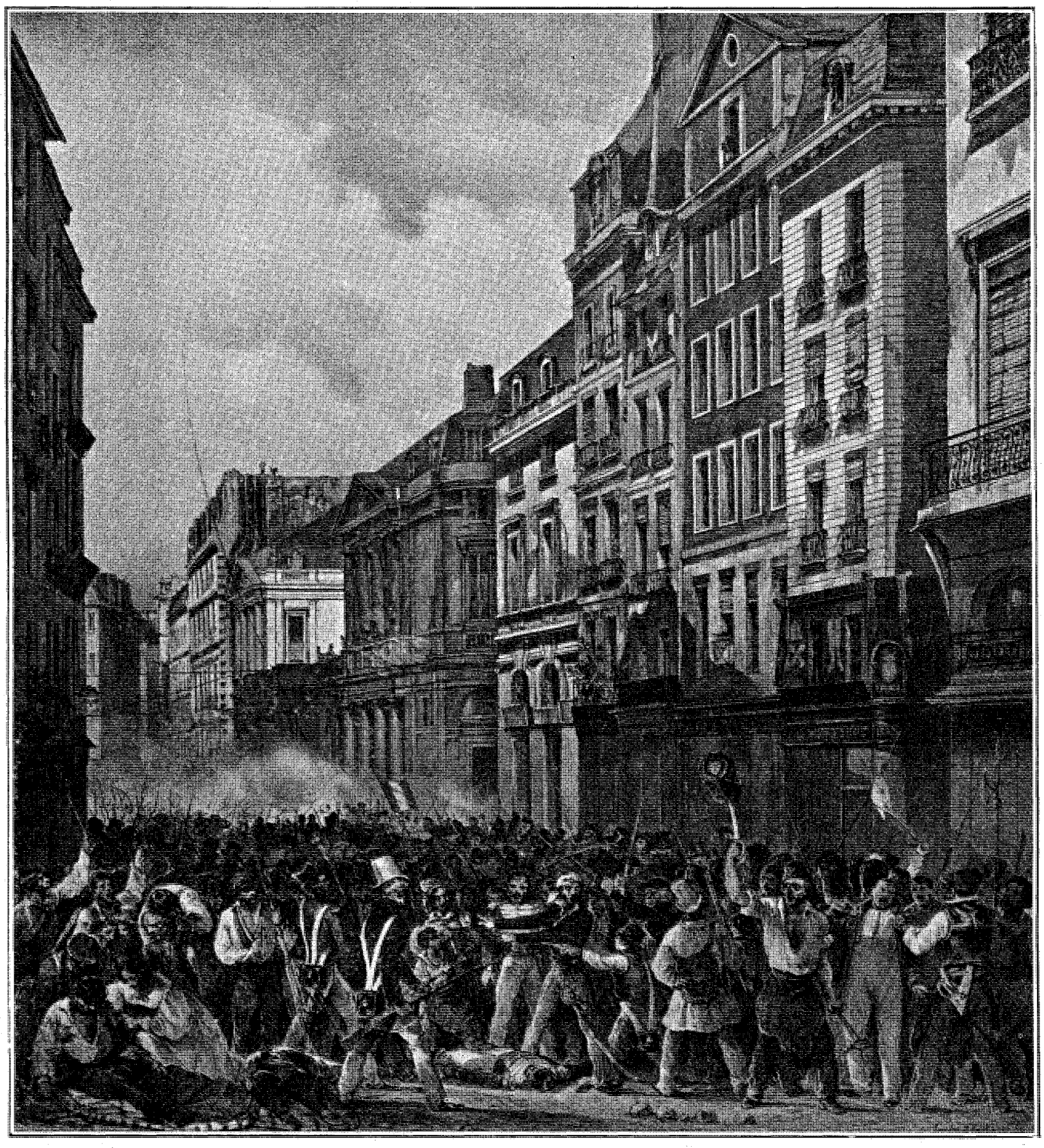

PRISE DU PALAIS ROYAL

D'après une lithographie de Charlet (Collection du Cabinet des estampes).

Refoulées loin des quartiers populeux, dont les innombrables barricades élevées dans la nuit leur fermaient tous les accès, les troupes royales se concentrèrent au Palais-Royal, au Louvre et aux Tuileries, où l'Insurrection vint bientôt les assiéger aux cris de: « la Charte ou la mort ».

Cette lithographie de Charlet représente l'attaque et la prise du Palais-Royal. L'artiste a donné pour cadre à sa composition la partie de la rue Saint-Honoré comprise entre l'angle de la rue de Valois et l'angle de la rue des Bons-Enfants avec vue sur la place du Palais-Royal.

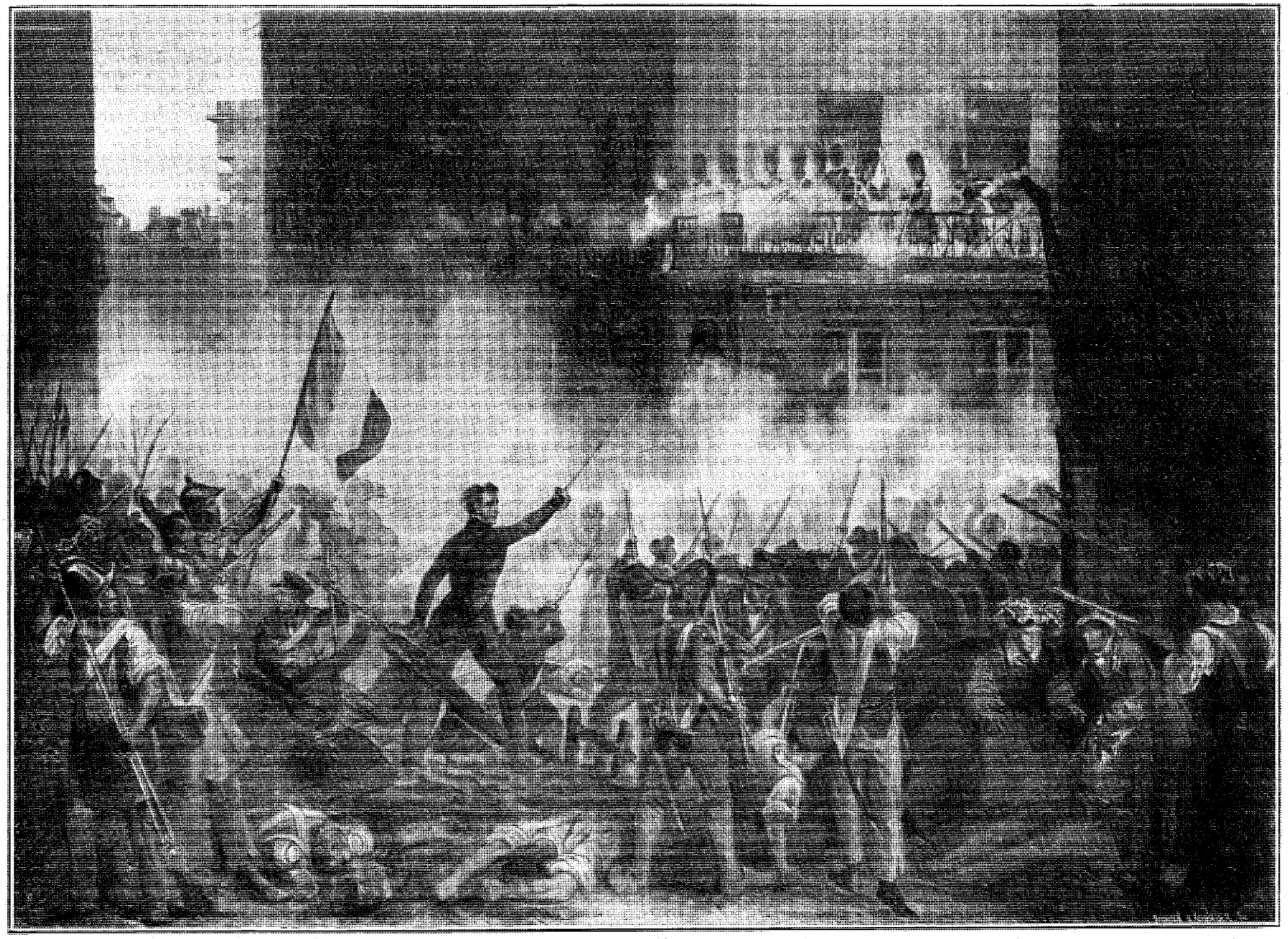

COMBAT DE LA RUE DE ROHAN. — D'après une peinture d'H. Lecomte.

L'Hôtel de Ville pris, le flot de l'insurrection s'écoulait comme un torrent vers le Louvre et les Tuileries, dont il allait bientôt heurter les murailles. On se battait au Palais-Royal, on se battait rue de Rohan. Cette peinture, si pleine d'agitation, et où l'on voit, au centre de la composition, un élève de l'École Polytechnique, nue tête, l'épée à la main, excitant l'armée populaire au combat, représente l'attaque du pavillon de Rohan, que défendaient deux compagnies de Suisses et des gardes royaux. On remarquera que dans cette image, comme dans plusieurs autres d'ailleurs, les soldats du peuple ont revêtu d'étranges costumes et portent des armes empruntées à des époques lointaines, et provenant presque toutes du pillage du musée d'artillerie. « C'est ainsi, dit Louis Blanc, que dans cette insurrection du XIX[e] siècle, on vit briller le casque de Godefroy de Bouillon, l'arquebuse à mèche de Charles IX, et la lance de François I[er]. » (*Histoire de Dix Ans*). Nous retrouverons d'ailleurs ces singuliers combattants dans les journées de Février, et encore plus étrangement équipés. — Cette peinture appartient à la Collection du Musée Carnavalet.

# PORTRAITS ET DESSIN .

DUPONT (DE L'EURE) (1767-1855)

D'après le médaillon de David d'Angers.

La vie exemplaire de Dupont de l'Eure a été remplie presque tout entière par la politique. En 1792, après avoir été tour à tour avocat au Parlement de Normandie, puis administrateur du district de Louviers, et accusateur public près le tribunal criminel de cette ville (an VI), il allait siéger au conseil des Cinq-Cents. Il était vice-président de la Chambre des représentants après Waterloo. Ce fut lui qui rédigea la noble et courageuse protestation contre la fermeture des portes de l'Assemblée par les troupes alliées Il siégea dans l'opposition pendant toute la durée du gouvernement des Bourbons. Louis-Philippe le nomma, dès son avènement, ministre de la Justice; mais les tendances rétrogrades de la nouvelle dynastie l'obligèrent bien vite à se démettre de son portefeuille, et il reprit son poste de député avec une sorte de dégoût provoqué par « les turpitudes du gouvernement et la lâcheté de la Chambre ». En 1848, il fut nommé président du *Gouvernement provisoire*, où il joua surtout un rôle modérateur. Il fit partie de la *Constituante*, mais ne fut pas élu de la *Législative*. La probité, la loyauté, le désintéressement de Dupont (de l'Eure) sont universellement reconnus. Sous la Restauration, on l'avait surnommé l'*Aristide de la tribune française*, et on raconte qu'étant garde des sceaux de Louis-Philippe, il put sans jactance, répondre à ce dernier auquel il avait donné un démenti et qui le menaçait de rendre la chose publique : « Quand le roi aura dit : oui, et que Dupont de l'Eure dira : non, je sais lequel des deux la France croira. »

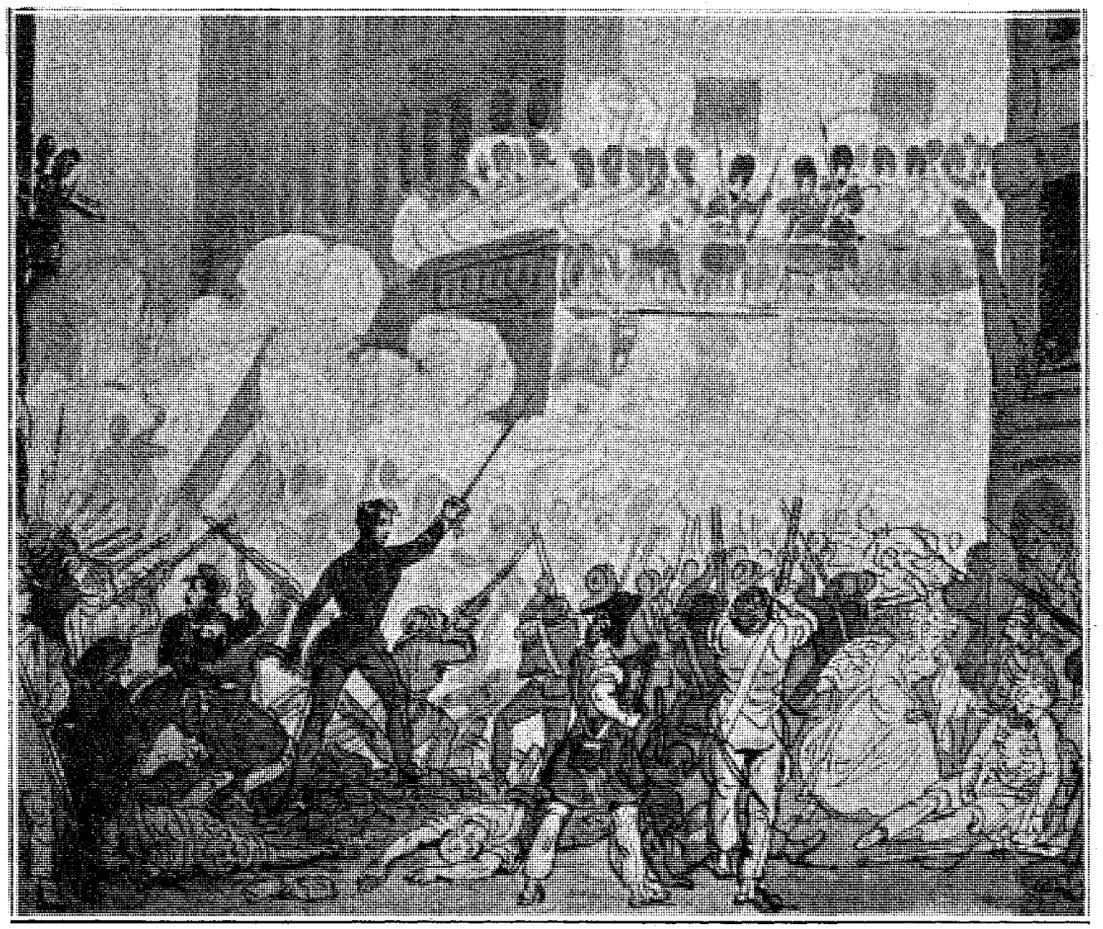

COMBAT DE LA RUE DE ROHAN

D'après un dessin au lavis de H. Lecomte (Détail.)

On a déjà pu voir à la page précédente une reproduction presque identique de ce même sujet, d'après une peinture à l'huile d'H. Lecomte. Nous avons tenu, uniquement pour des raisons d'art, à reproduire ici ce beau dessin, composition si mouvementée, si pleine d'agitation vraie et de tumulte, qu'il semble bien qu'elle fut exécutée sur le lieu même du combat pour devenir du même coup le projet définitif du tableau. C'est à coup sûr un des documents les plus intéressants de l'ouvrage.

(Musée Carnavalet — Collection des Estampes).

GODEFROY CAVAIGNAC (1801-1845)

D'après le médaillon de David d'Angers.

Godefroy Cavaignac était le fils aîné du conventionnel Montagnard, Jean-Baptiste Cavaignac, mort exilé à Bruxelles en 1829. Avant de se jeter dans la politique militante et de devenir un des conspirateurs les plus audacieux de la *Société des Amis du peuple*, puis de la *Société des Droits de l'homme*, et l'un des rédacteurs les plus influents de la *Réforme*, Godefroy Cavaignac s'était livré à des études historiques et avait choisi pour sujets : *La vie du Cardinal Dubois* et l'*Invasion de 1815*. Pendant les journées de 1830, il prit une part très active à l'insurrection. Jusqu'à sa mort il ne cessa de conspirer; car, pour un républicain comme lui, les conséquences de la Révolution de 1830 étaient absolument dérisoires, puisque le triomphe du peuple n'avait servi qu'à placer sur le trône un roi très bourgeois au lieu d'un roi très chrétien.

Incarcéré en 1834, à Sainte-Pélagie, il s'évada après une année d'emprisonnement, et passa en Angleterre. Il en revint en 1841 pour conspirer de plus belle. C'est alors qu'il entra à la *Réforme* avec Flocon et se fit une si grande réputation comme journaliste républicain. En 1843, Godefroy Cavaignac devint président de la *Société des droits de l'homme*. Il mourut le 5 mai 1845 et le peuple de Paris lui fit de superbes funérailles. Rude a exécuté la statue funéraire de Godefroy Cavaignac. Nous reproduisons ce chef-d'œuvre dans la deuxième partie de cet ouvrage.

Godefroy Cavaignac peut être considéré comme un des représentants les plus sincères, les plus désintéressés et les plus dévoués de la cause démocratique.

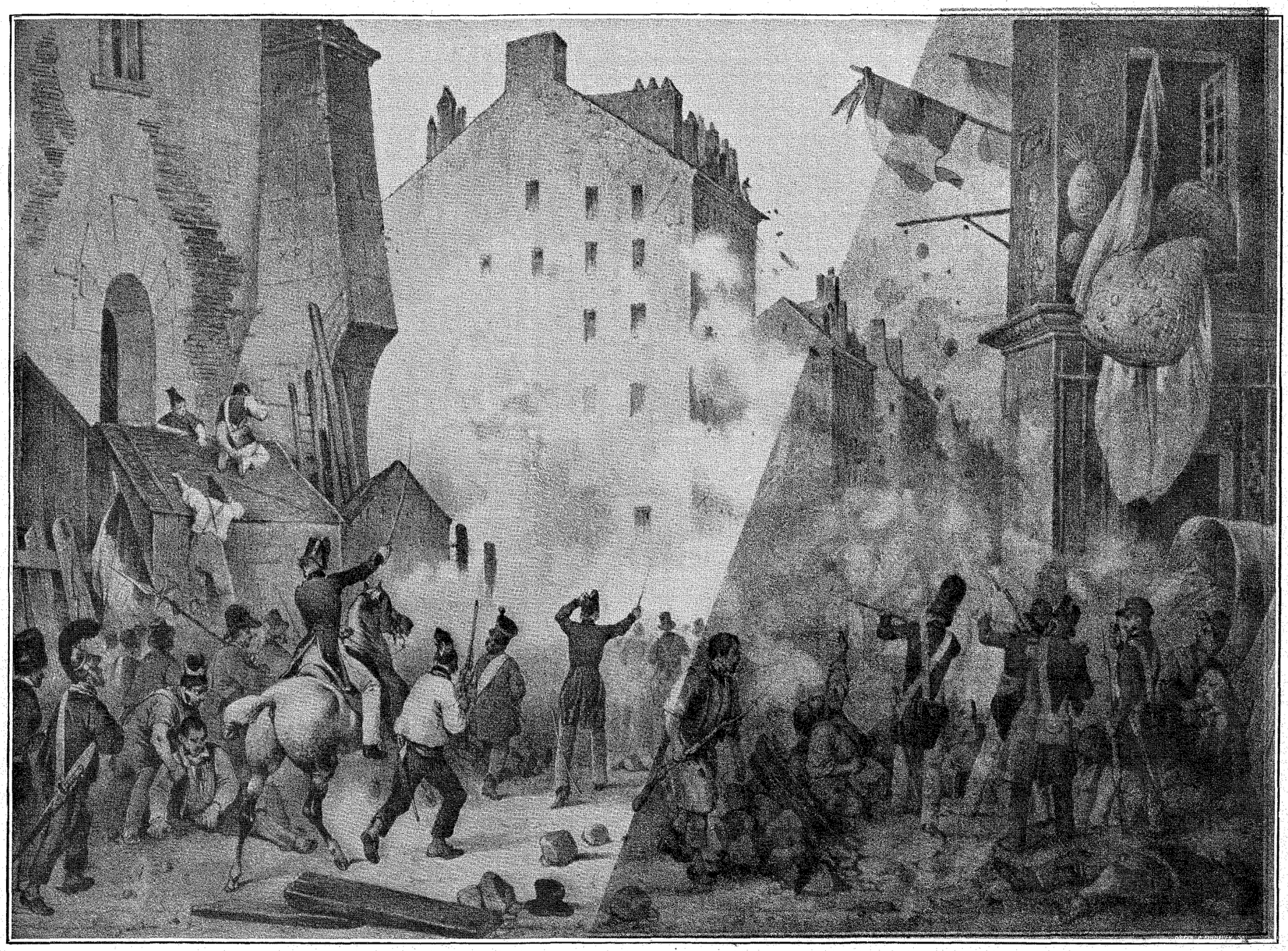

RUE DE ROHAN. — D'après une lithographie de V. Adam (Bulla, éditeur.)

Ce combat de la rue de Rohan fut terrible. Une compagnie du 3e de la garde avait été oubliée dans cette rue, pendant le mouvement de retraite des troupes sur le Louvre et les Tuileries. Postés dans la maison d'un chapelier, à quelques pas du Théâtre-Français, les soldats de cette compagnie faisaient feu de toutes les fenêtres sur les insurgés. « Deux jeunes gens combattaient côte à côte. L'un d'eux est mortellement frappé. L'autre, qui chargeait son fusil, continue en disant à ses camarades d'une voix sourde : « Si je suis tué, vous relèverez ce malheureux, n'est-ce pas ? C'est mon frère ! ». Après un combat meurtrier, la maison est emportée. Le capitaine Menuisier est précipité du haut du troisième étage ; on égorge plusieurs soldats, et les autres sont conduits prisonniers à la place de la Bourse.

« Mais, si la victoire chez quelques-uns se montre implacable, elle fut chez la plupart magnanime et pieuse... » Ce furent deux insurgés qui arrachèrent le lieutenant de Goyon à la foule irritée des assiégeants qui se disposaient à le mettre en pièces. Ce fut un soldat du peuple qui veilla sur l'agonie de l'officier Ferrand, blessé mortellement, reçut son dernier soupir et se chargea d'exécuter ses volontés suprêmes.

ATTAQUE DU LOUVRE. — D'après une lithographie de Charlet.

Aussi bien dans l'intérêt de l'art que dans l'intérêt de la vérité historique nous avons tenu à raconter, par la publication de diverses images inspirées par le même sujet, la prise du Louvre et le terrible combat où les assiégeants et les assiégés se battirent avec un si grand courage. Charlet, dans une tumultueuse et tragique composition, pleine d'ombres et de lueurs; Maurin, avec un crayon, classique et lumineux; Lecomte, sous les violentes et larges caresses d'un pinceau très vivant; Bellangé, Victor Adam, avec une verve pittoresque, vont faire passer devant nos yeux, dans toute la richesse significative de ses détails l'épisode final de cette lutte terrible où le sang du peuple coula à grands flots pour le triomphe de la liberté! Rien ne nous paraît plus propre à fixer l'opinion sur la réalité historique de cet événement mémorable, que cette suite de représentations graphiques dues à des témoins et à des acteurs mêmes du drame. Cette Lithographie appartient à la Collection du Cabinet des Estampes.

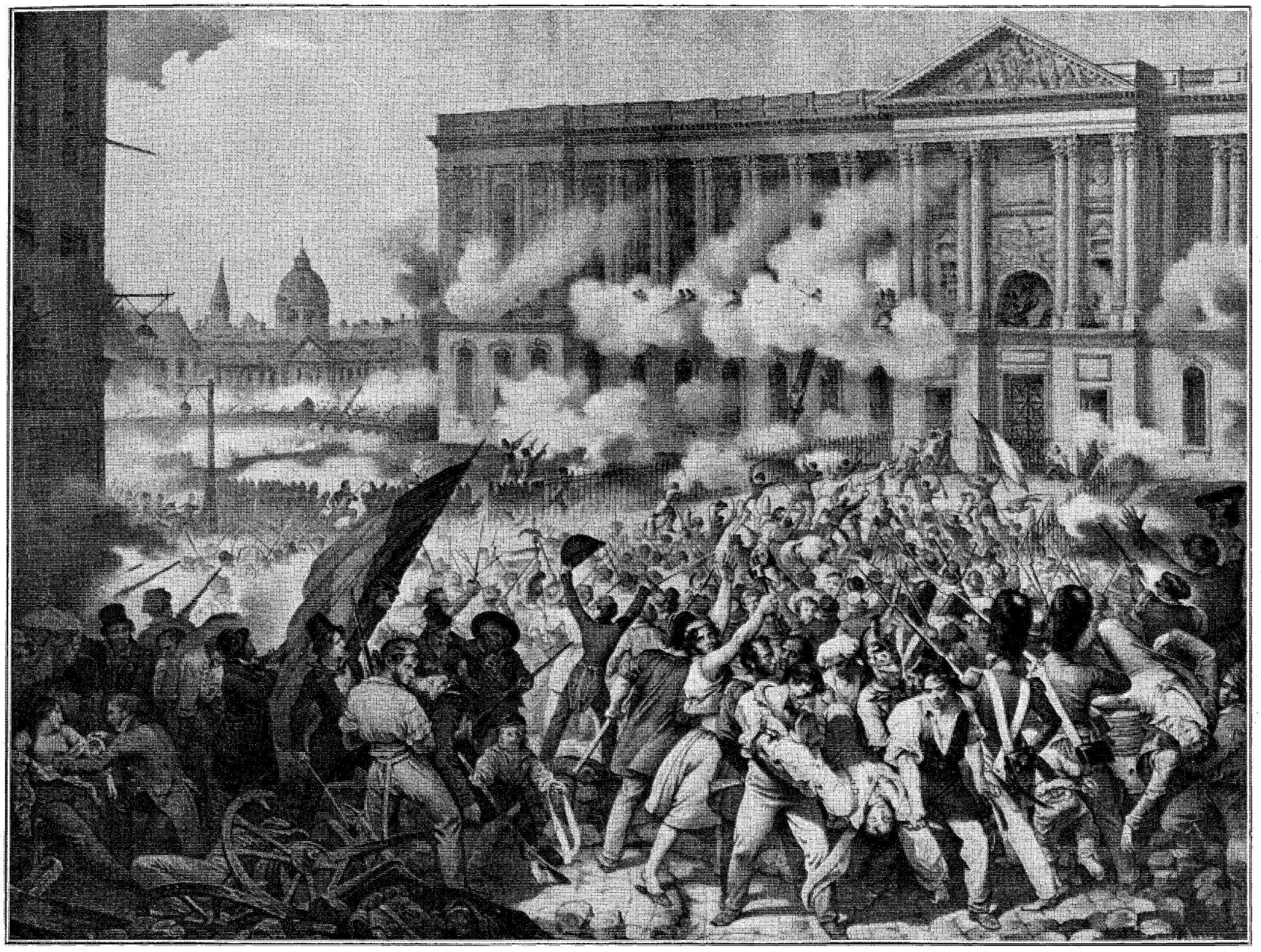

ATTAQUE DU LOUVRE. — D'après une composition de Maurin.

Le duc de Raguse avait fait du Louvre une véritable forteresse. Des canons chargés à mitraille étaient braqués à toutes les portes. Des Suisses étaient massés dans les cours intérieures, postés à toutes les fenêtres. Deux compagnies garnissaient la colonnade. A l'apparition du peuple, les Suisses firent feu. Cette première décharge couvrit le sol de cadavres, mais ne fit que surexciter la colère populaire. Un courageux enfant, bravant vingt fois la mort, escalada la colonnade sur un tuyau de décharge et planta le drapeau tricolore au milieu des assiégés affolés, et que les sanglants souvenirs du 10 Août commencent à troubler. Bientôt les grilles de fer cèdent à l'irrésistible poussée de la masse, et, le fleuve humain se précipite dans la demeure des rois, inondant les cours, les vastes escaliers, les longs corridors, les salles immenses. Le voici au pied du trône. — (Collection du Cabinet des Estampes.)

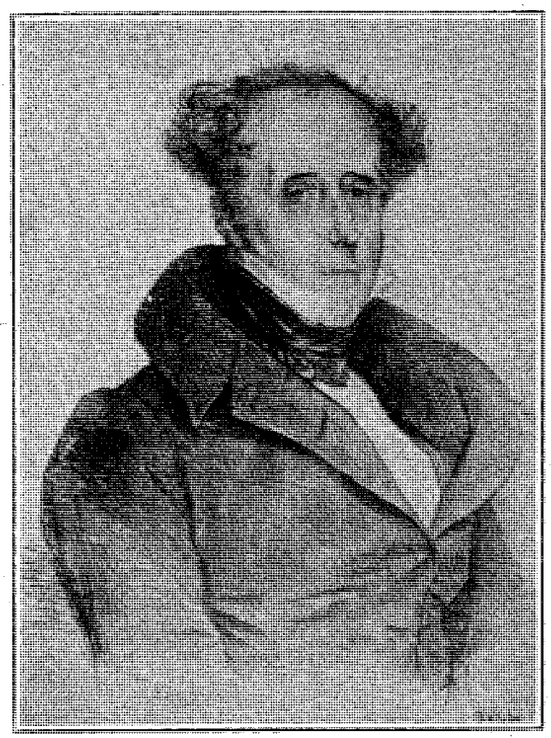

CHATEAUBRIAND (1768-1848). — D'après Devéria.

La vie politique de Chateaubriand ne commence vraiment qu'à la restauration des Bourbons. Louis XVIII le désigna pour la légation de Suède, puis le nomma ministre plénipotentiaire à Gand. Après les Cent-Jours, il reçut la pairie, et devint un des plus ardents partisans de l'opposition ultra-royaliste. En 1821, il recevait l'ambassade de Berlin, puis celle de Londres. Il représenta la France au congrès de Vérone, où il contribua à faire déclarer la guerre aux libéraux espagnols. Ce succès lui valut, en 1822, le ministère des Affaires étrangères. Ses dissentiments personnels avec M. de Villèle le firent destituer en 1824. De dépit, il se jeta dans l'opposition libérale. En 1828, il recevait du ministère Martignac l'ambassade de Rome. Ce fut la fin de sa vie politique. Lors de l'avènement du ministère Polignac, il donna sa démission et refusa de servir le gouvernement de Juillet. Un des biographes de Chateaubriand a fort bien retracé en ces quelques lignes le caractère de l'illustre écrivain : « De même qu'il avait fondu dans sa manière littéraire tous les styles et toutes les inspirations, de même en politique il flotta entre le royalisme de droit divin, le libéralisme, le féodalisme, le républicanisme même, et finit par en former un syncrétisme bizarre qu'il donnait sérieusement pour une doctrine ». D'ailleurs, Chateaubriand n'a-t-il pas écrit quelque part qu'il était *bourbonien par honneur, royaliste par raison et par conviction, républicain par goût et par caractère.*

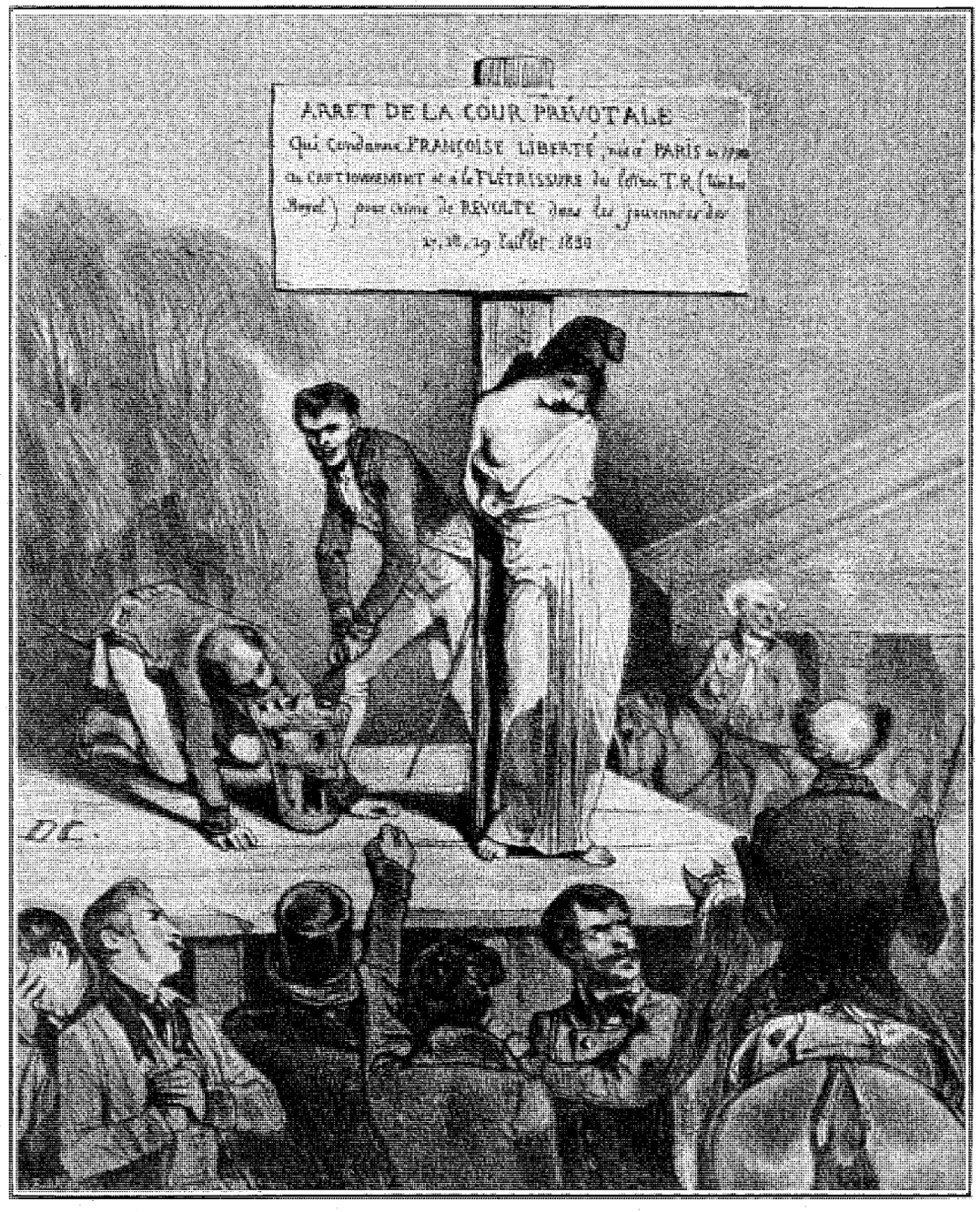


ARRÊT DE LA COUR PRÉVOTALE

D'après une lithographie de Decamps (Collection du Cabinet des Estampes).

COMTE DE MONTLOSIER

Né à Clermont-Ferrand en 1755, mort en 1838.

D'après une lithographie de Maurin.

Une des plus nobles et des plus courageuses figures du parti royaliste. Ancien émigré et catholique fervent, mais à l'âme franche et haute, adversaire convaincu de la politique tortueuse des jésuites, à laquelle était aveuglément soumis le souverain imbécile, qui trônait aux Tuileries. Les nombreux écrits que publia le comte de Montlosier contre l'action dissolvante de la congrégation, contre la dangereuse puissance de ce ramassis de prêtres de tous les pays, qui traitaient déjà la France en pays conquis et rêvaient de la ramener au Concordat de François Ier lui valurent la malédiction de la « petite église » et les applaudissements des libéraux auxquels il se rallia. Parmi ses écrits, ceux qui eurent le plus grand retentissement sont : 1° *Mémoires à consulter sur un système religieux et politique tendant à renverser la religion, la société et le trône;* 2° *Les Jésuites, les congrégations et le parti prêtre en 1827.* Nous ne saurions trop conseiller la lecture de ces deux ouvrages tombés d'une plume catholique et royaliste. L'œuvre écrite du comte de Montlosier est considérable. Citons encore sa *Monarchie française*, ses curieux mémoires sur la *Révolution*, le *Consulat*, l'*Empire* et la *Restauration*, son ouvrage sur *L'origine, la nature et les progrès de la puissance ecclésiastique en France*, *Les Mystères de la vie humaine*, et son *Essai sur l'art de constituer les peuples.* La mort du comte de Montlosier fut aussi courageuse que sa vie, et vainement, à sa dernière heure, le clergé s'efforça de le faire rétracter ses écrits.

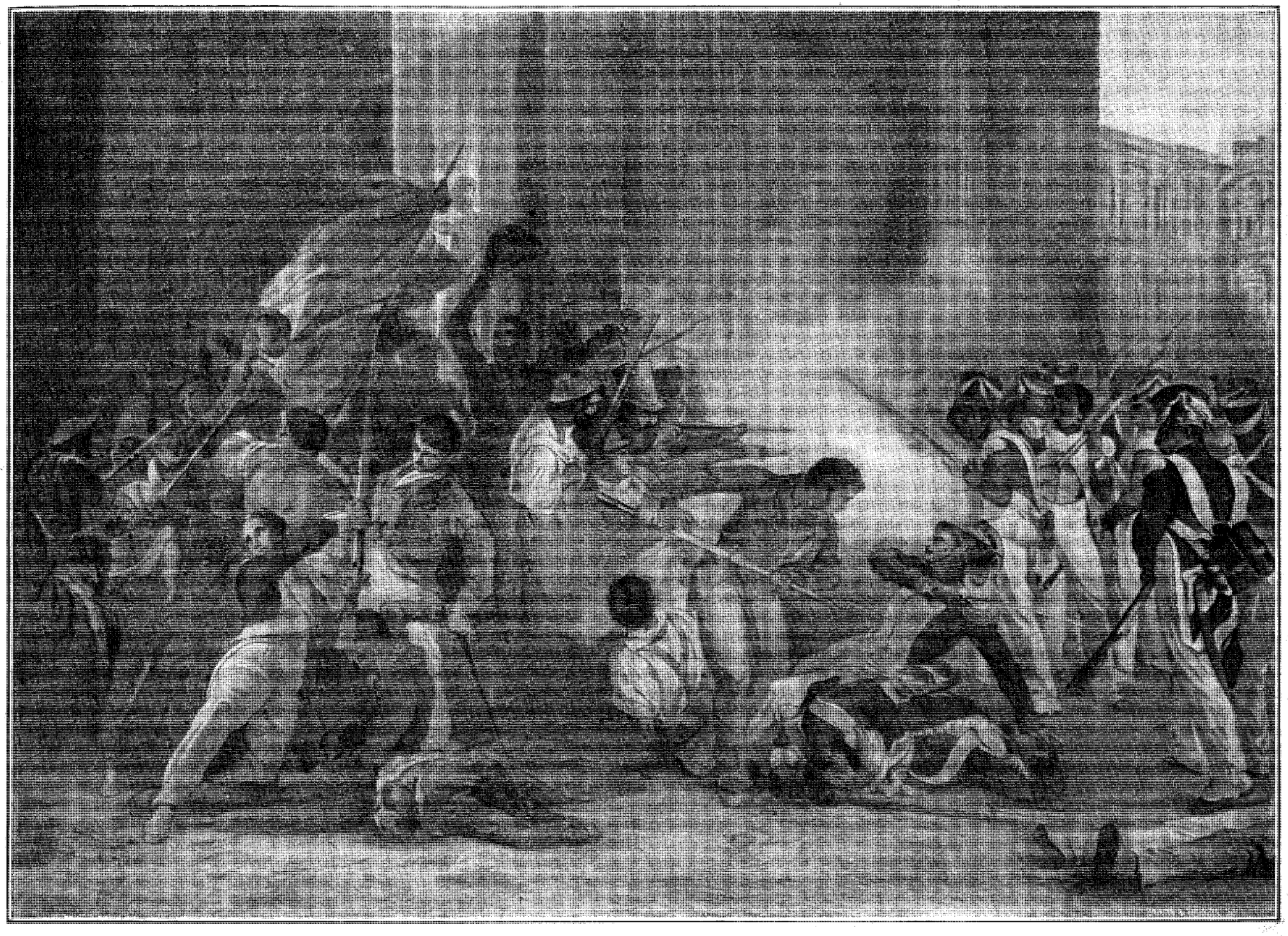

ATTAQUE ET PRISE DU LOUVRE

D'après une peinture d'H. Lecomte (Musée Carnavalet).

Les Suisses effrayés fuient de tous côtés. Marmont, la rage au cœur, s'efforce en vain de les rallier. La panique des troupes royales est générale. Elles gagnent en désordre le pavillon de l'Horloge, le traversent rapidement et se répandent dans le jardin des Tuileries où va bientôt les rejoindre l'insurrection victorieuse. Cependant le peuple erre à travers le Louvre, se livrant à d'inévitables excès, mais respectant les richesses d'art, entassées de tous côtés. Quelques envahisseurs ayant été surpris en flagrant délit de vol, furent impitoyablement massacrés.

Des écriteaux sont collés aux murs, avec cette inscription : *Mort aux voleurs !* Dans le premier moment de fureur, quelques statues de rois furent brisées à coups de crosse, et des portraits de princes furent criblés de coups de baïonnettes. On vit aussi, dans la salle des maréchaux, des hommes en haillons coucher en joue certains portraits qui rappelaient des souvenirs de trahison ; « mais plus d'une tête se découvrit avec respect devant celui de Macdonald, que la fortune croûlante de son bienfaiteur avait trouvé fidèle en 1814 ».

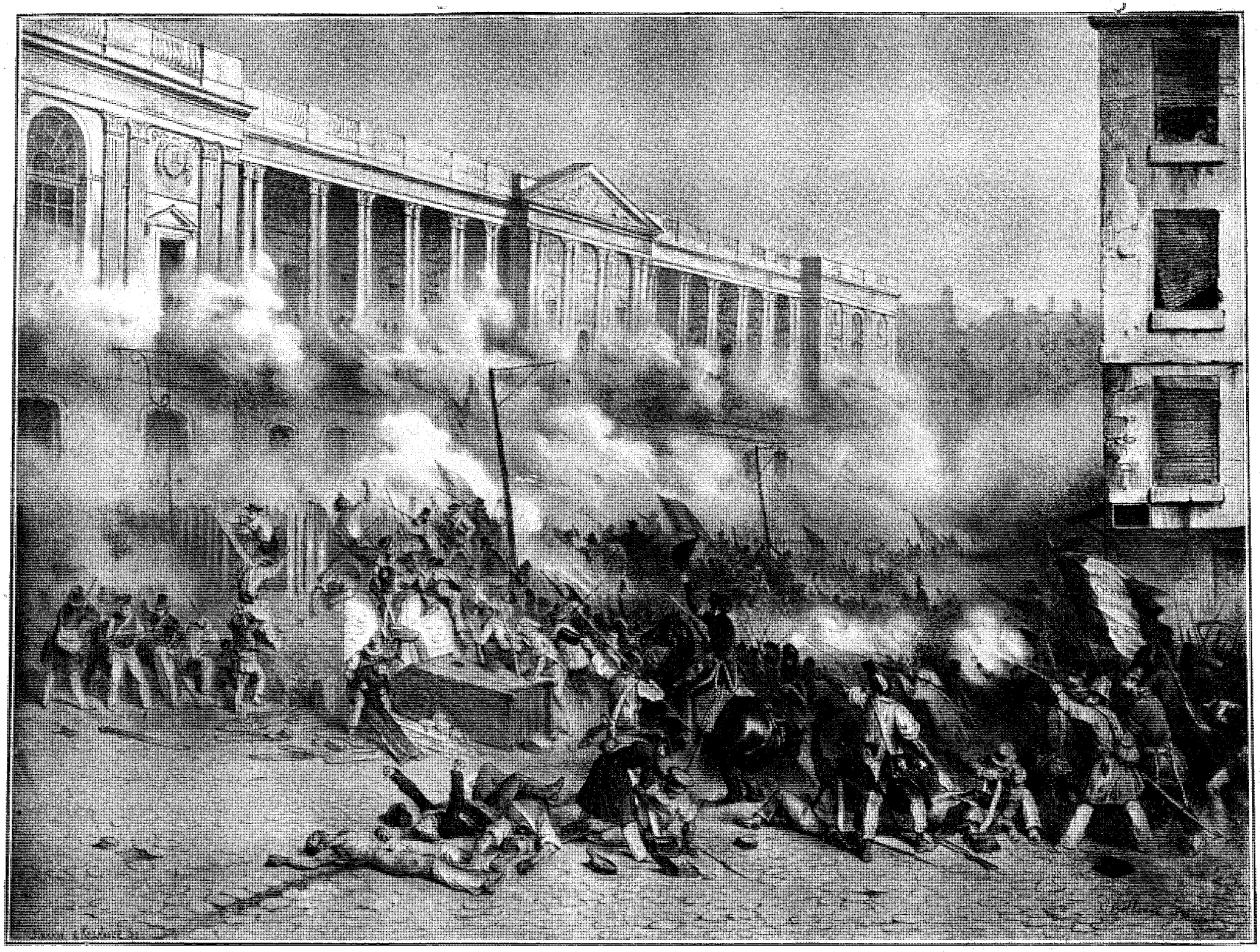

ATTAQUE ET PRISE DU LOUVRE. — D'après une lithographie de H. Bellangé.

« Cette prise de possession présenta, pendant quelques heures, dit l'auteur de l'*Histoire de Dix Ans*, un inconcevable mélange d'héroïsme et d'insouciance, de bouffonnerie et de grandeur. On vit des hommes du peuple passer sur leur chemise ensanglantée des robes à fleurs qui avaient serré la taille des princesses. Ils se promenaient dans cet accoutrement bizarre, raillant ainsi leur propre victoire, entre leur misère de la veille et leur misère du lendemain... Un grand nombre d'ouvriers s'étant installés dans la salle du Trône, chacun d'eux s'assit sur le trône à son tour, puis on y plaça un cadavre ». — Cette lithographie d'Hippolyte Bellangé appartient à la Collection du Cabinet des Estampes.

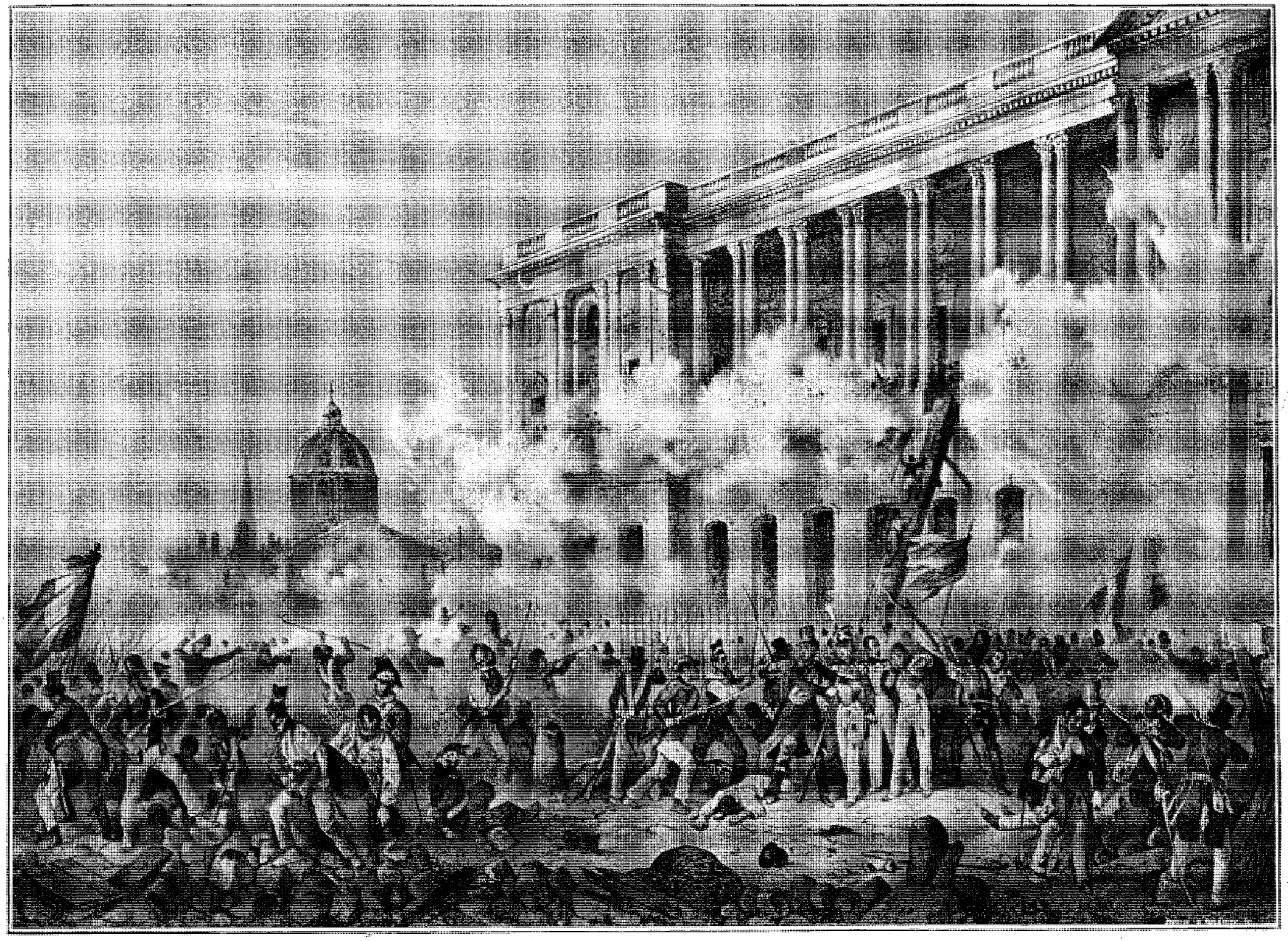

ATTAQUE ET PRISE DU LOUVRE. — D'après une lithographie de Victor Adam (Bulla, éditeur).

Pendant que se passaient ces dramatiques événements, pendant que, sur le trône royal, reposait rigide et sanglant le cadavre du soldat du peuple triomphant, que faisait-on à Saint-Cloud où s'était réfugié Charles X. *On discutait un changement de ministère.* Aux objurgations du grand référendaire de la cour de Paris, M. de Sémonville, à celles de M. d'Argout, fidèles et clairvoyants serviteurs de la royauté, qui toujours furent opposés à la publication des funestes Ordonnances, Charles X, troublé par la mortelle influence du prince de Polignac, qui lui aussi s'était rendu à Saint-Cloud pour défendre son roi contre de ***néfastes conseils***, ne savait opposer que des réponses dilatoires.

Bientôt cependant, à la nouvelle de la prise du Louvre et des Tuileries et sous la fatale pression des événements, le vieux roi, cédant à la préoccupation dynastique, chargea MM. de Mortemart, d'Argout et Mazas, d'aller porter à l'Hôtel de Ville la proposition du retrait des Ordonnances; mais *ce sera trop tard.*

BARRICADE DE LA PLACE DAUPHINE (29 JUILLET 1830)

D'après une lithographie de Victor Adam (Bulla, éditeur).

Ainsi que nous le disions plus haut, le 29 à la pointe du jour, toute la population de Paris était sous les armes. Ouvriers et bourgeois, hommes en blouse, hommes en redingote, fraternisaient dans une commune résistance aux troupes de la réaction. Sur la rive gauche, comme sur la rive droite, de Montrouge aux quartiers les plus reculés de la Bastille, Paris s'était hérissé de barricades. Une des plus redoutables de ces forteresses de l'insurrection fut celle de l'entrée de la rue Dauphine, sur les quais, contre laquelle vinrent se briser dans la journée du 29, les efforts des troupes royales. Dans cette Estampe on peut voir le Pont-Neuf, avec quelques-unes des petites constructions qui le bordaient encore à cette époque. A toutes les fenêtres flottent des drapeaux tricolores avec l'inscription : « Vive la Charte! ».

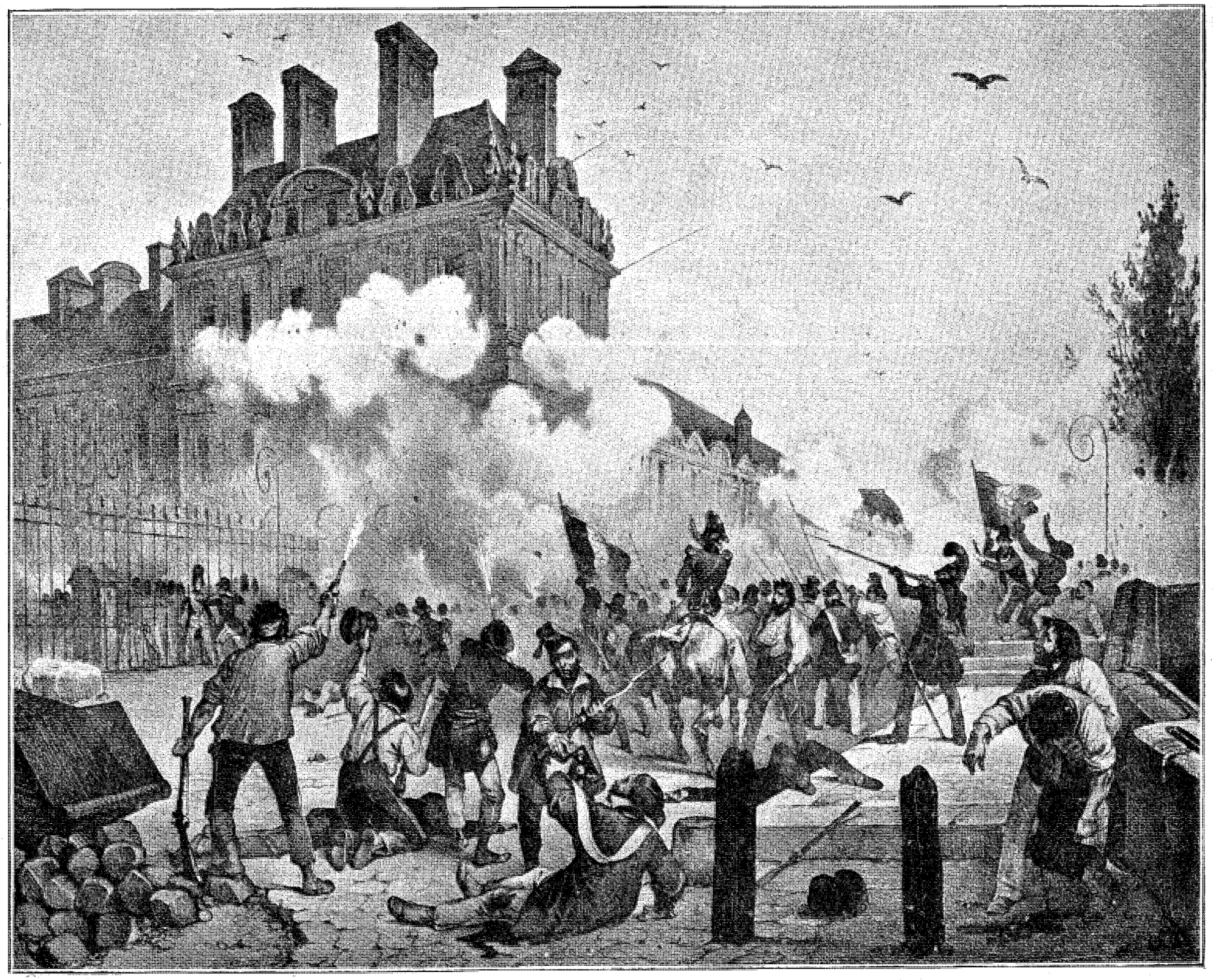

ATTAQUE ET PRISE DES TUILERIES. — D'après une lithographie de V. Adam (Bulla, éditeur).

Après l'envahissement du Louvre par le peuple, les soldats épouvantés s'étaient enfuis, malgré les efforts du duc de Raguse. Suisses, soldats de la garde, soldats de la ligne, gagnent, confondus dans le plus grand désordre, le pavillon de l'Horloge, puis le jardin des Tuileries, où les vainqueurs les poursuivent. Bientôt la déroute est générale. Pour se sauver plus facilement, les fuyards arrachent leurs épaulettes, se débarrassent de leurs uniformes. Les officiers impuissants brisent leur épée avec désespoir, et l'armée royale devenue cohue, bat précipitamment en retraite à travers les Champs-Élysées. Le Palais est bien vite occupé par la foule.

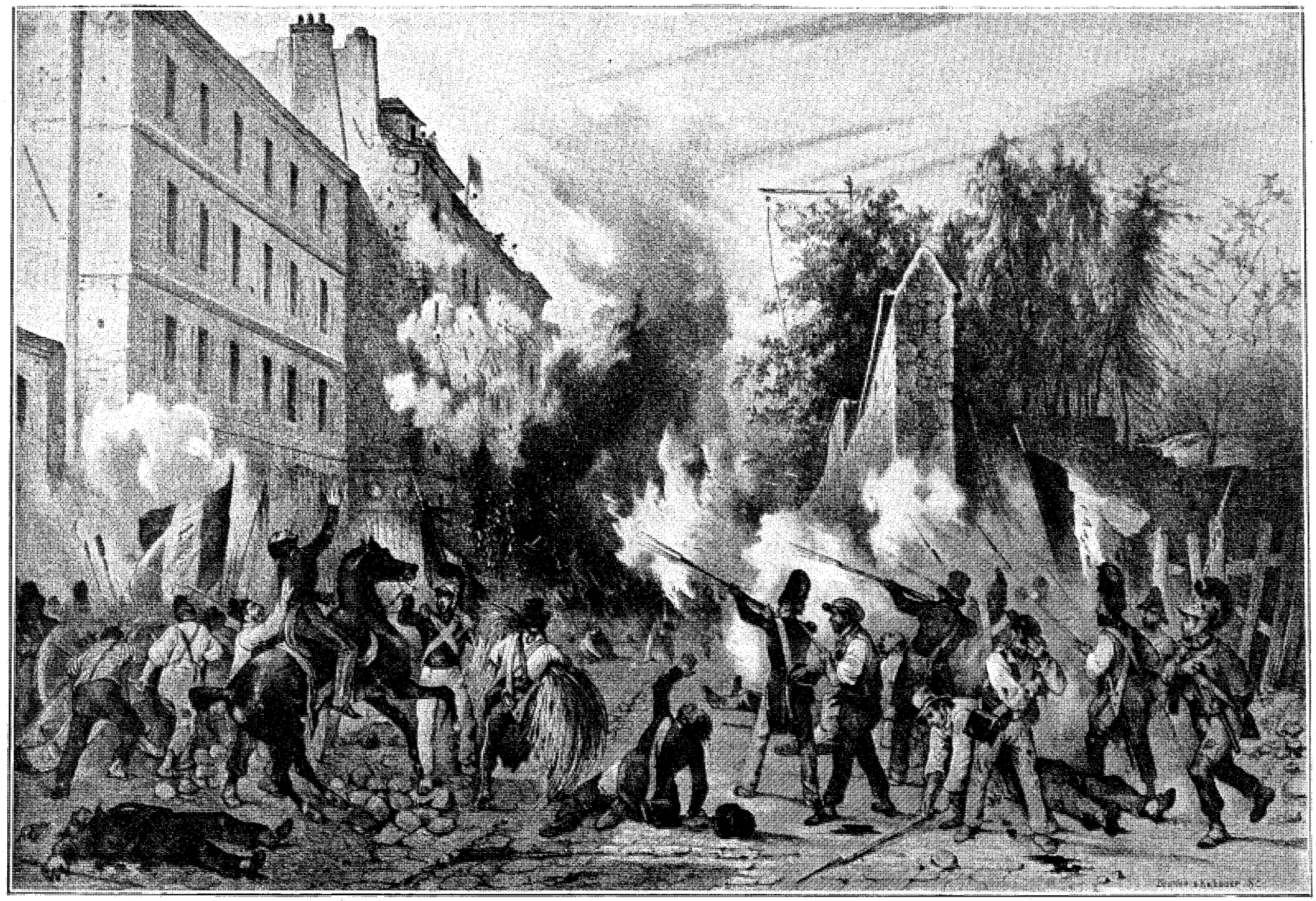

PRISE DE LA CASERNE DE BABYLONE. — D'après une lithographie de V. Adam (Bulla, éditeur).

Voici, empruntés à l'*Histoire de Dix Ans*, quelques passages du récit dramatique de la prise de la caserne de Babylone : « ... Cette troisième colonne, que commandait M. Charras, et qui était d'environ 200 hommes, ne s'était pas plutôt engagée dans l'allée, que, d'une maison en construction située à droite en entrant, partit une vive fusillade. Trois hommes tombèrent ; cinq tambours, qui battaient la charge, prirent la fuite ; un ouvrier, en abattant son arme, tua celui qui marchait devant lui ; le désordre se mit dans la colonne, et elle se replia précipitamment sur elle-même. M. Charras se jeta en avant, son chapeau au bout de son épée, et suivi par un homme du peuple nommé Besnard, qui agitait avec enthousiasme un drapeau tricolore. Le feu des Suisses redouble ; heureusement, quelques tirailleurs parisiens parurent aux fenêtres des maisons voisines, et se mirent à faire feu à leur tour sur les Suisses, avec tant de succès, que ceux-ci, abandonnant la maison en construction, regagnèrent la caserne à travers les jardins. Charras, Cantrez, autre élève de l'École Polytechnique, et Besnard, s'avancèrent de nouveau, suivis par quelques ouvriers, et bientôt après par la masse. Des tirailleurs s'établirent dans les jardins et sur les toits d'une maison voisine de la caserne, qui se trouva ainsi attaquée de toutes parts. Les Suisses avaient garni toutes les fenêtres de matelas et se défendaient en désespérés. Les assaillants de leur côté, presque tous ouvriers, soutenaient le feu avec l'intrépidité la plus étonnante. A leur tête, combattaient trois élèves de l'École : MM. Vanneau, Lacroix et d'Ouvrier. Le premier reçut dans le front une balle qui l'étendit raide mort; les deux autres furent grièvement blessés.

L'attaque durait depuis trois quarts d'heure, lorsqu'un combattant eut l'idée d'apporter de la paille devant la porte de la caserne. On y mit le feu, et les Suisses prirent la fuite à travers les coups de fusil. Les tambours battirent le rappel, la colonne se reforma dans la rue de Sèvres et marcha sur les Tuileries. »

# CHARRAS ET L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE EN 1830

On ne peut lire une histoire des événements de Juillet, sans se rendre compte de l'importance du rôle joué par l'École Polytechnique, animée à cette époque d'un esprit si libéral, dans la lutte du peuple contre le gouvernement des Bourbons. Dès le début de l'insurrection, c'est-à-dire dans la nuit du 27, les élèves de cette école, embrassèrent avec ardeur la cause populaire. « Les élèves de l'École Polytechnique, nous dit Louis Blanc dans son *Histoire de Dix Ans*, avaient de leur côté, pendant la nuit, forcé les salles d'escrime et enlevé les fleurets, dont ils firent sauter les boutons et aiguisèrent les lames sur les dalles des corridors (1). Ayant appris vers six heures du matin, l'Ordonnance qui licenciait l'École, ils en étaient sortis, portant pour la plupart l'uniforme de grande tenue. Des cris de : *Vive l'École Polytechnique !* les accueillirent dans la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. Ils répondirent par les cris de : *Vive la liberté ! Vive la Charte !* Il y en eut un qui, élevant son chapeau en l'air, en arracha la cocarde blanche, la foula aux pieds, et fit retentir ce cri terrible : *A bas les Bourbons !* Cet exemple fut promptement suivi... » Bientôt, ainsi que le lecteur pourra le constater dans un grand nombre d'Estampes qui composent la première partie de cet album, l'uniforme de l'élève de l'École Polytechnique, se montrait partout au peuple sur lequel il exerçait le plus grand prestige. A l'attaque de l'Hôtel de Ville, à la Porte-Saint-Martin, à la caserne de Babylone, devant la colonnade du Louvre, là où la résistance est sérieuse, où le péril est grand, on voit les élèves de l'École Polytechnique, en grand uniforme, l'épée à la main, entraînant l'armée de l'insurrection au combat. Plusieurs trouvèrent la mort, un grand nombre furent blessés, et les noms des Lothon, des Vanneau, des Baduel, des Papu, des Liédot, des Millette, des Cantrez, des Lacroix, des d'Ouvrier, etc., brilleront éternellement sur le Livre d'or des défenseurs de la liberté. Mais ce fut Charras, à qui l'avenir réservait une si noble destinée, qui fut vraiment, dans cette jeunesse intelligente, l'âme de la révolte contre le gouvernement des Jésuites. A notre grand regret, nous ne pouvons donner ici le portrait du polytechnicien de 1830, mais voici du moins un document d'une indiscutable authenticité et qui fixera pour la postérité la figure énergique et noble du héros de 1830, devenu, après une vie exemplaire de services patriotiques et de luttes pour la liberté, l'exilé de 1851. Jean-Baptiste-Adolphe Charras, naquit à Phalsbourg, le 7 janvier 1810. Son père, le baron Joseph Charras, général du premier Empire, avait été mis en disponibilité sous la deuxième Restauration. Sa mère, en qui vivait l'énergique esprit de la Révolution, quoiqu'elle fut de race noble, lui avait dit : « J'aimerais mieux te voir mort, que partisan des Bourbons. » En 1828, le jeune homme entrait à l'École Polytechnique. Trois mois avant la Révolution de 1830, il en était expulsé pour avoir, dans un banquet d'élèves, porté un toast à La Fayette et chanté *La Marseillaise*. Pendant toute la durée de l'insurrection, il lutta au premier rang, parmi ses camarades de l'École, exposant héroïquement sa vie. Après la victoire du peuple, il rentra à l'École Polytechnique d'où il passa à l'École d'Application de Metz. En 1833, Armand Carrel ouvrait les colonnes du *National* au lieutenant d'artillerie Charras. Il y publia, sous un pseudonyme, de très remarquables études critiques sur les questions militaires. En 1841, le gouvernement qui redoutait l'influence de ses opinions, nettement républicaines, le fit partir pour l'Algérie, où il demeura jusqu'en 1848. Les services qu'il y rendit furent considérables, et sa conduite au-dessus de tout éloge, ainsi que l'attestent les rapports de Bugeaud et de Lamoricière. Ce dernier même le présenta en ces termes au duc d'Aumale : « Voici, Altesse, un Jacobin, fils de Jacobins, et officier du plus grand mérite. » Le prince (qui après tout était lui-même, fils et petit-fils de Jacobins) aurait répondu en souriant qu'il faisait grand cas de Jacobins pareils, et il se serait engagé pour le premier emploi vacant de lieutenant-colonel, promesse dont les événements politiques empêchèrent la réalisation. A la fin de février 1848 Charras débarquait à Marseille pour jouir de son premier congé. Il y apprit la proclamation de la République. Le 2 mars, il était à Paris. Le *Gouvernement Provisoire* le nomma *Secrétaire de la Commission de la Défense Nationale*, puis lieutenant-colonel. Il fut même quelque temps ministre intérimaire. Le département du Puy-de-Dôme l'envoyait bientôt siéger à la Constituante. Après l'élection à la présidence de Louis Bonaparte, dont il prévoyait le prochain parjure, il se démettait de ses fonctions au ministère de la guerre, et se consacrait tout entier, et avec éclat, à son mandat parlementaire. Au 2 décembre, il était arrêté, emprisonné successivement à Mazas et à Ham, puis expulsé de France. Le 23 janvier 1852, un décret odieux rayait des cadres de l'armée ce soldat hors ligne. Ce fut dans l'exil qu'il épousa M^lle^ Kestner, fille d'un ancien représentant du Haut-Rhin. Charras qui, comme on l'a dit fort justement, rappelle à l'esprit ces nobles soldats de la première République, fiers, intrépides, désintéressés, inflexibles dans leur dévouement à la patrie, et dans leurs convictions, mourut en Suisse, sur la terre d'exil, mais dans un pays libre, le 23 janvier 1865. Il avait 54 ans. Que de services cette noble intelligence eut encore pu rendre à la cause de la Liberté, et à quelles hautes destinées politiques la reconnaissance du peuple n'aurait-elle pas cru devoir élever un de ses plus chevaleresques et de ses plus purs défenseurs ? A son lit de mort, il donna deux ordres aux parents et aux amis qui l'assistaient : « Le premier, de n'appeler pour consacrer sa tombe aucun prêtre, aucun ministre d'un culte quelconque ; le second, de l'enterrer dans une terre libre, car il ne voulait pas que son cadavre rentrât en ce moment en France, afin que sa tombe continuât en quelque sorte la protestation de sa vie. » Tel fût ce soldat de la République, de la forte race des Foy et des Lamarque, grand par son courage, par son ardent amour du peuple, par sa foi ardente en l'avenir de la science, dans le triomphe de la libre pensée, et aussi par l'exemplaire intégrité de toute sa vie. Charras n'était pas seulement un militant redoutable pour la réaction et un officier de premier ordre, mais encore un écrivain militaire de très haute valeur. Son *Histoire de la campagne de 1815* est un chef-d'œuvre. La mort vint le surprendre au moment où il travaillait à une *Histoire de la Campagne de 1813 en Allemagne*.

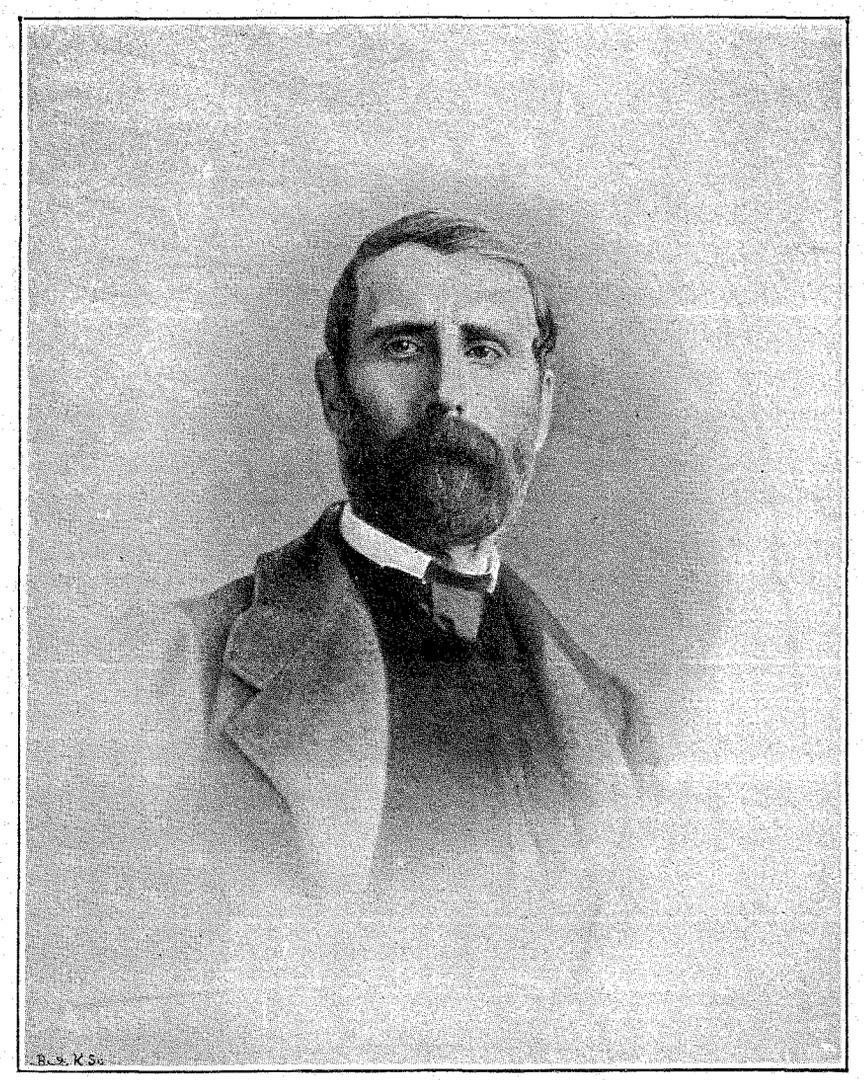

CHARRAS

D'après une photographie originale communiquée par M^me^ veuve Charras.

(1) Sous la Restauration, les élèves de l'École Polytechnique étaient sans armes à l'exception des sergents qui portaient l'épée.

LE BANC DES MINISTRES. — Terre cuite coloriée (Collection du Musée Carnavalet).

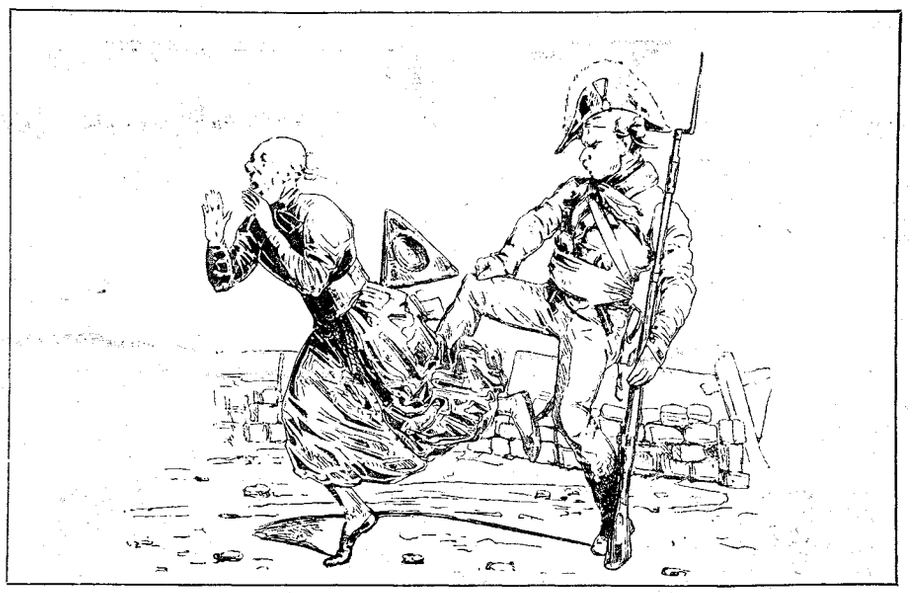

« EN ROUTE, MAUVAISE TROUPE. »

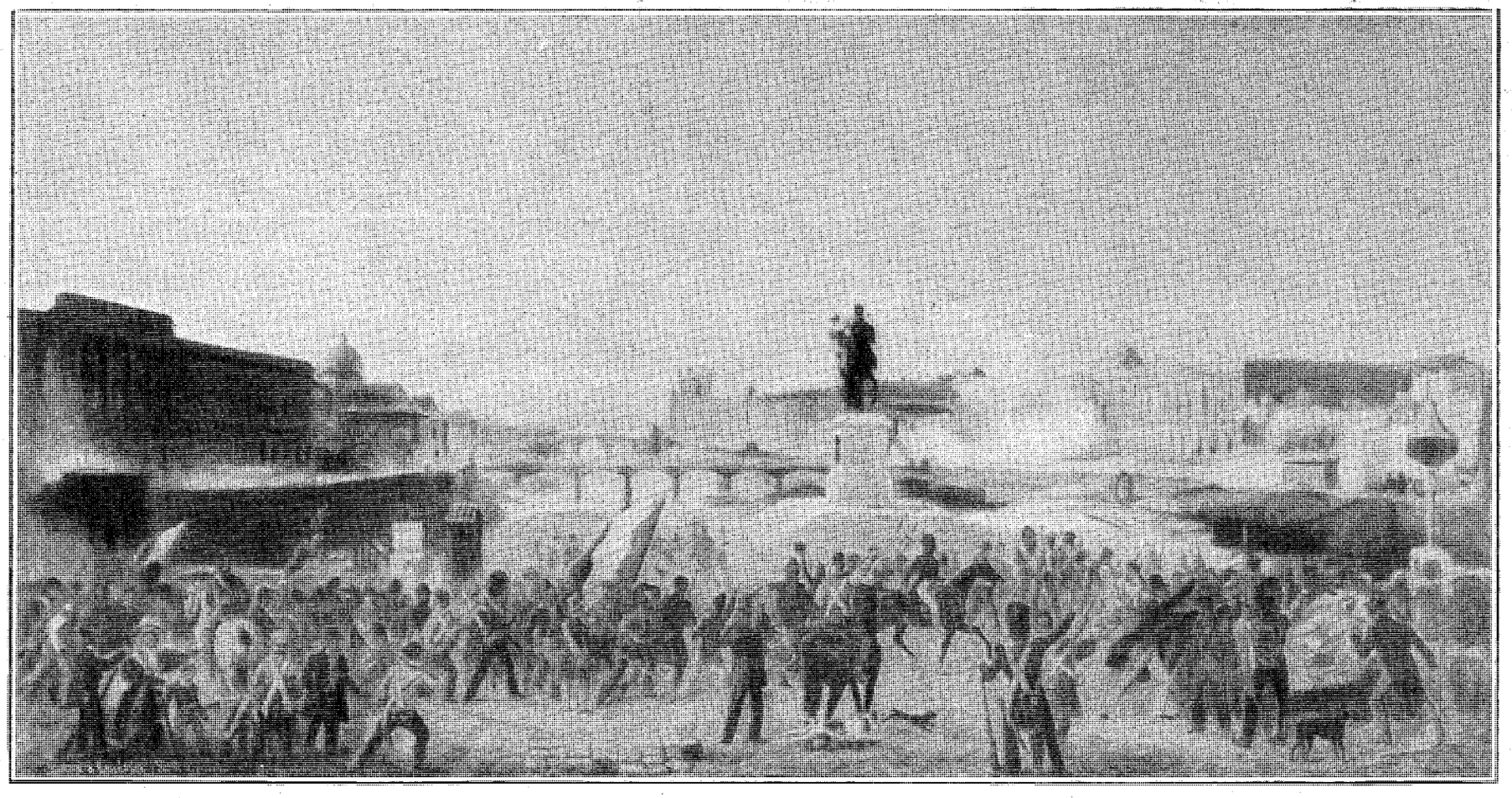

SUR LE PONT-NEUF. — D'après une aquarelle originale (Musée Carnavalet).

Nous avons vu, qu'après la prise de la caserne de Babylone, la colonne victorieuse s'était reformée dans la rue de Sèvres et s'était dirigée sur les Tuileries. La peinture ci-dessus la représente au moment où elle défile devant la statue d'Henri IV, sur le Pont-Neuf. Un polytechnicien, en grand uniforme et à cheval, dirige les soldats du peuple qui, sous les plis du drapeau tricolore, et dans toute l'exaltation de la victoire, vont se répandre, comme un torrent, à travers les palais des rois tombés après une lutte sanglante au pouvoir de l'insurrection, partout triomphante.

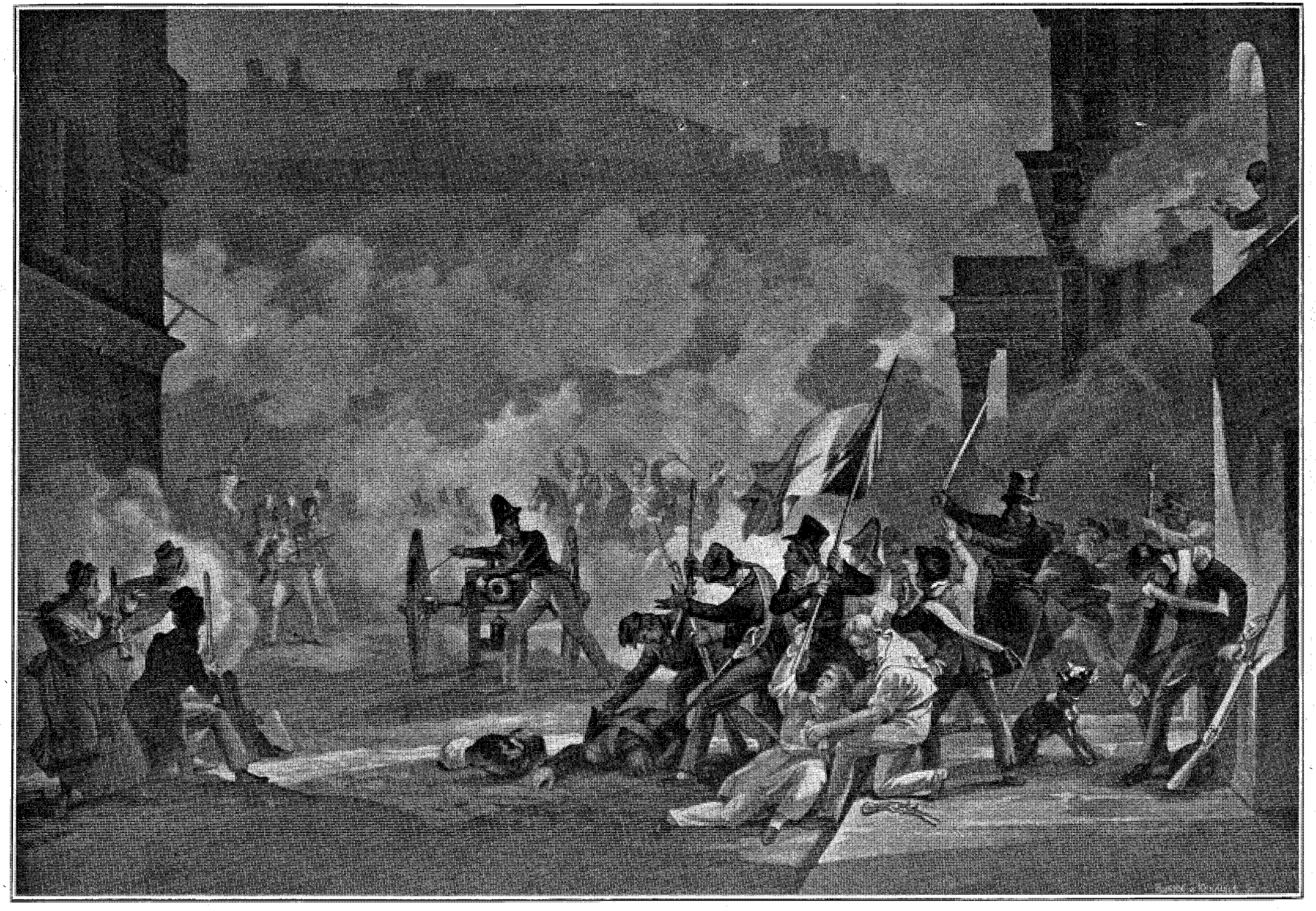

PRISE D'UNE PIÈCE DE CANON. — D'après une gravure à la manière noire de Martinet (Jazet, éditeur).

« A l'un des combats contre la garde royale, celle-ci, repoussée par les citoyens, avait abandonné une pièce de canon qui se trouvait sur un espace vide, mais il y avait du danger à en approcher à cause de la fusillade ; un élève de l'École Polytechnique, qui était à la tête des bourgeois armés, court sur la pièce qu'il retient de ses deux bras. « Elle est à nous, s'écrie-t-il, je mourrai plutôt que de la rendre. » On lui crie : « Les braves nous sont chers, vous allez être tué, revenez à nous ». Le jeune homme n'écoute rien et reste à côté de la pièce, malgré une grêle de balles qui pleuvent autour de lui. Enfin, la garde royale est forcée à reculer par le feu des citoyens qui s'avançent alors sur le terrain, joignent la pièce et sauvent le brave qui s'en était emparé le premier ». — Telle est la légende qui accompagne cette gravure, qui fait partie de la Collection du Cabinet des Estampes.

# 29 JUILLET

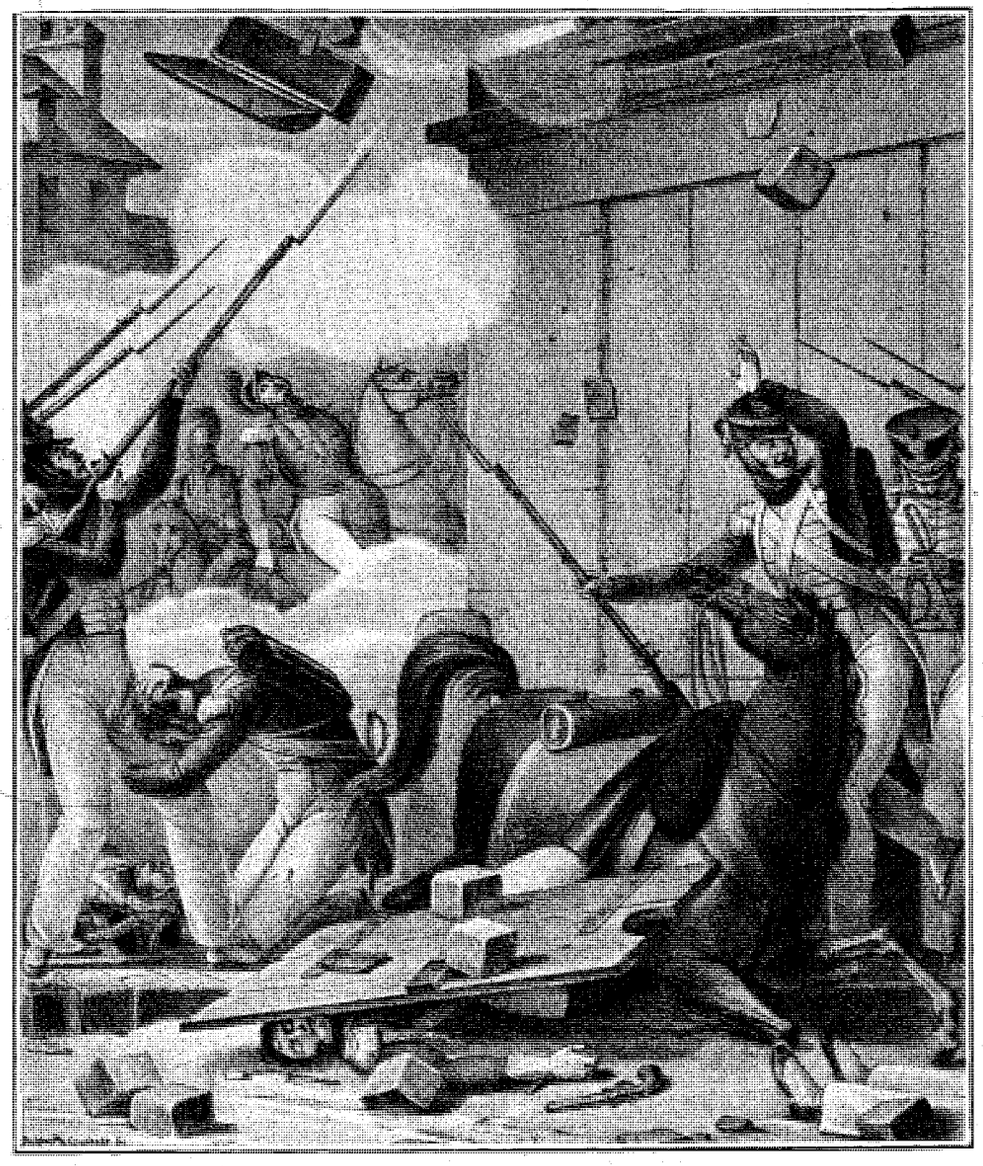

LES ASSIÉGEANTS

D'après un dessin de Bodem (Villain, éditeur).

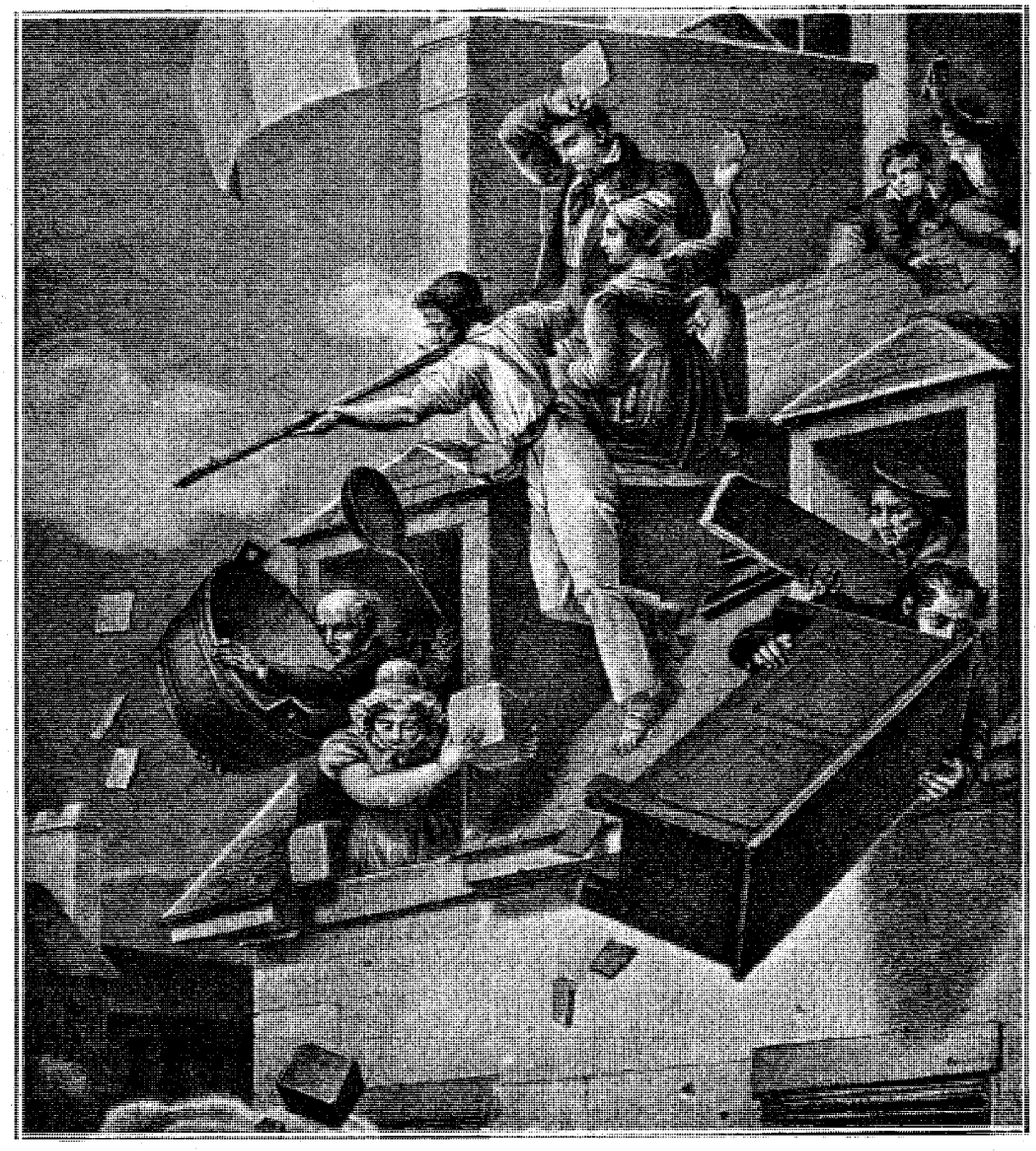

LES ASSIÉGÉS

D'après un dessin de Bodem (Villain, éditeur).

Ces deux pièces si caractéristiques de l'art populaire en 1830, et qui peuvent être classées parmi les meilleurs essais de la lithographie à ses débuts, représentent des soldats suisses et des cuirassiers faisant le siège d'une maison dont les habitants sont très visiblement attachés aux idées libérales, comme le démontre assez l'entrain avec lequel ils font pleuvoir sur les assaillants des pavés, des tuiles et des meubles variés. — Ces deux lithographies appartiennent à la Collection des Estampes du Musée Carnavalet.

DÉVOUEMENT HÉROÏQUE D'UN OUVRIER. — D'après une gravure à la manière noire de Martinet (Jazet, éditeur).

« Un groupe nombreux de peuple se dispersait et fuyait de toutes parts à l'approche d'un détachement de cuirassiers, lorsqu'un ouvrier s'élançant à la rencontre des soldats plante devant eux un drapeau tricolore et tombe percé de coups sous les pieds des chevaux en s'écriant : « Voilà comment on meurt pour la Liberté ! »

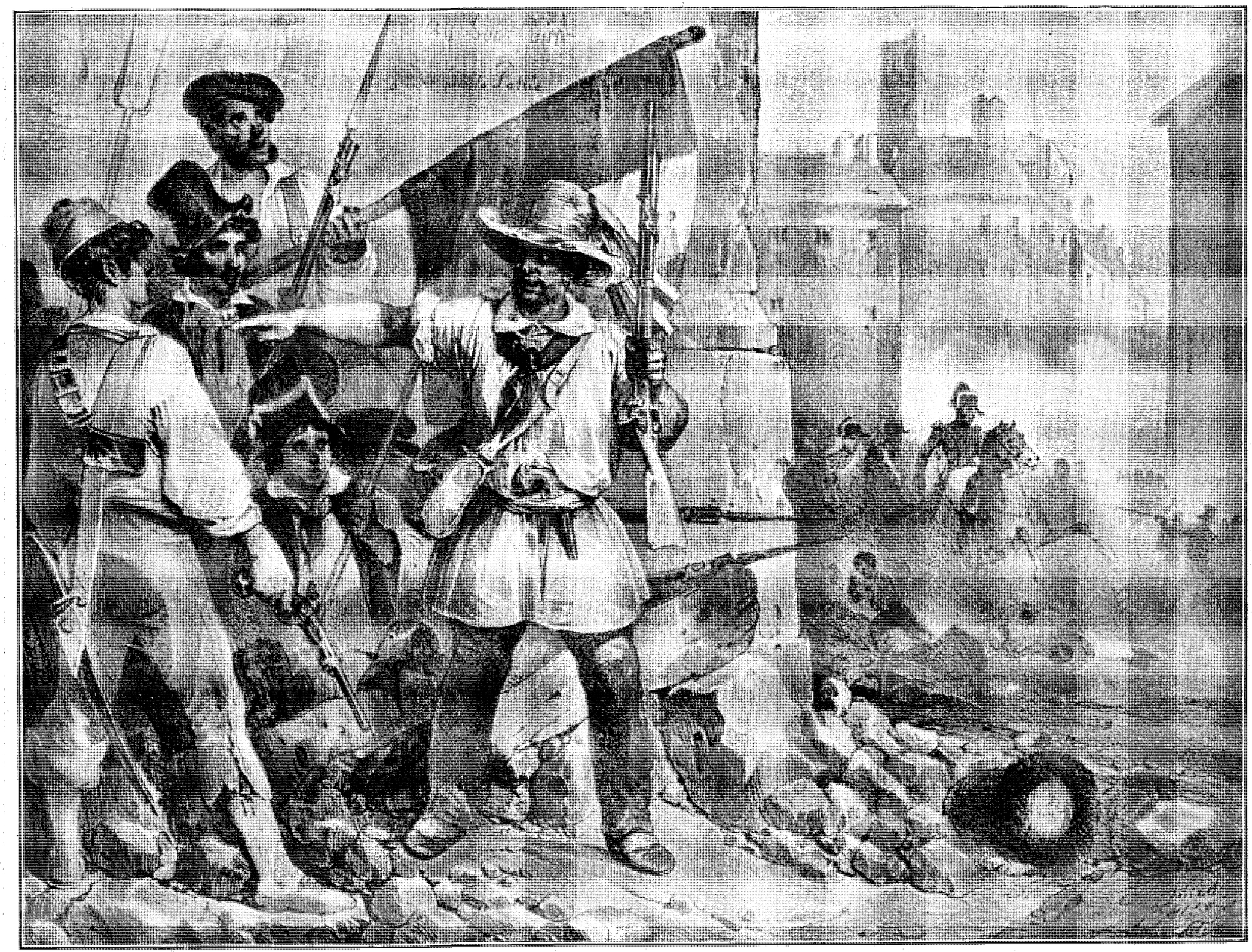

L'ALLOCUTION. — D'après une lithographie de Charlet.

« Polignac a mis la broche, y n'mangera pas le rôti, enfants ! Veillez au grain, soignez les pénitents ! du bon coin ! tel et roide d'hauteur ! et quand nous aurons secoué le panier aux ordures, si la France nous doit plus qu'elle ne peut payer, nous lui ferons crédit, nom de D... ! » — (Collection du Cabinet des Estampes.)

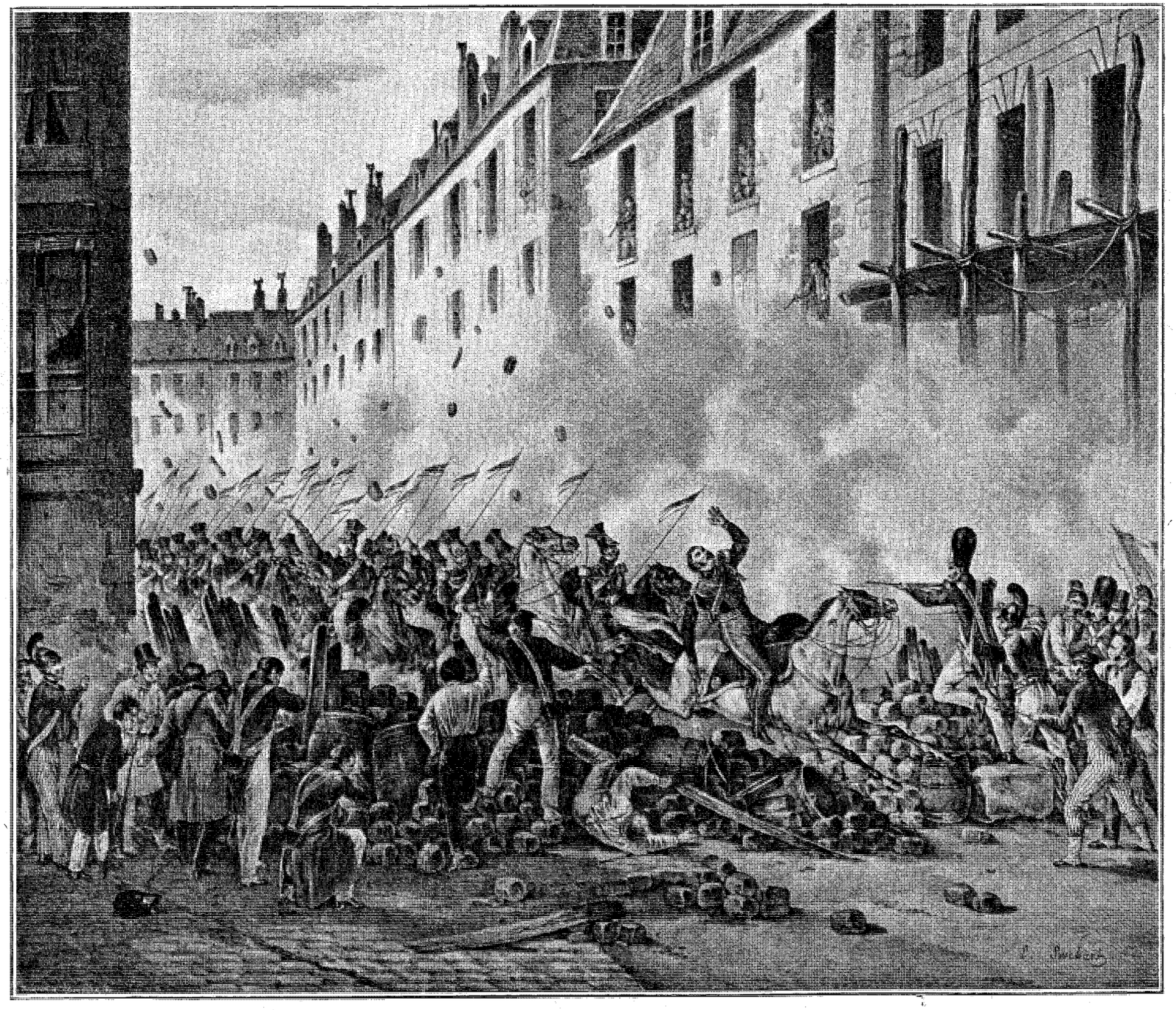

ATTAQUE ET DÉFENSE D'UNE BARRICADE

D'après une lithographie d'un tableau de Swebach, publiée par M. Rittner, éditeur d'art. — Collection du Musée Carnavalet.

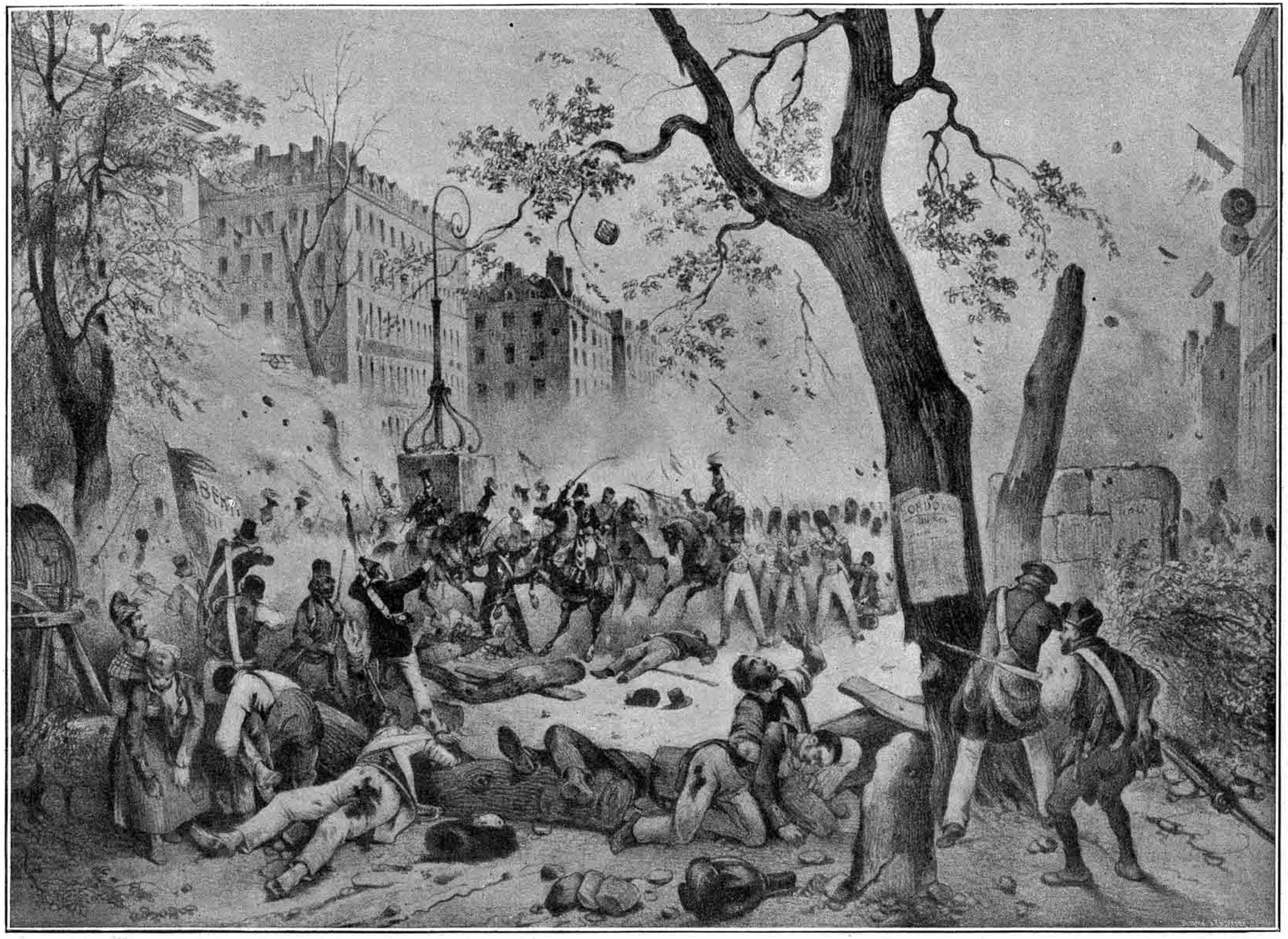

BOULEVARD DES ITALIENS. — D'après une lithographie de V. Adam (Bulla, éditeur).

Pendant que les défenseurs du Louvre et des Tuileries se repliaient en désordre du côté des Champs-Élysées, avant de prendre la route de Rambouillet, des rencontres sanglantes avaient encore lieu sur les boulevards, entre le peuple, les lanciers de la garde et les troupes suisses. Mais le bruit ne tarda pas à se répandre que le château royal était pris, l'insurrection pleinement victorieuse, que Marmont était en fuite, et les troupes qui résistaient encore lâchèrent pied et disparurent en toute hâte, abandonnant leurs morts et leurs blessés.

## MODES DU TEMPS

MODES DU TEMPS
(Collection du Cabinet des Estampes.)

LA DUCHESSE D'ANGOULÊME REPROCHANT A CHARLES X SON MANQUE D'ÉNERGIE

## PIÈCES SATIRIQUES

MODES DU TEMPS
(Collection du Cabinet des Estampes.)

TROISIÈME RESTAURATION. — D'après une lithographie de Grandville.

Une noble ardeur m'enflamme
Je vais sur mon Dieu, sur mon âme,
Occire tous les Parisiens, rlin tin tin,
Ou les faire tous capucins, rlin tin tin.

LA FAYETTE

Médaille de Caunois frappée à l'occasion de la nomination de La Fayette au commandement général des Gardes nationales.

LA FAYETTE

Médaille de Caunois frappée à l'occasion de la nomination de La Fayette au commandement général des Gardes nationales.

CASIMIR PÉRIER

D'après le médaillon de David d'Angers.

(Collection du Musée Carnavalet.)

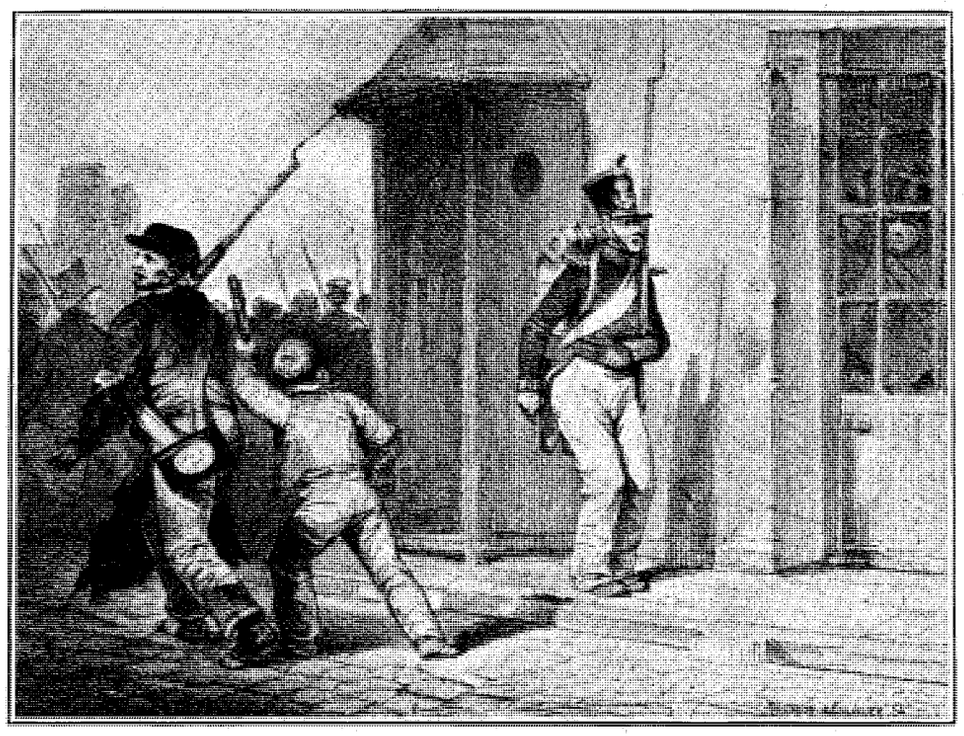

« LA CHARTE ! LA CHARTE ! VIVE LA CHARTE ! »

« CAPORAL, MAIS MONTREZ LEUR Z'Y DONC C'TE CHARTE »

D'après une lithographie du temps.

JACQUES LAFITTE

D'après le médaillon de David d'Angers.

(Collection du Musée Carnavalet).

ANDRÉ-MARC-JEAN-JACQUES DUPIN (AVOCAT)

D'après le médaillon de David d'Angers.

(Collection du Musée Carnavalet.)

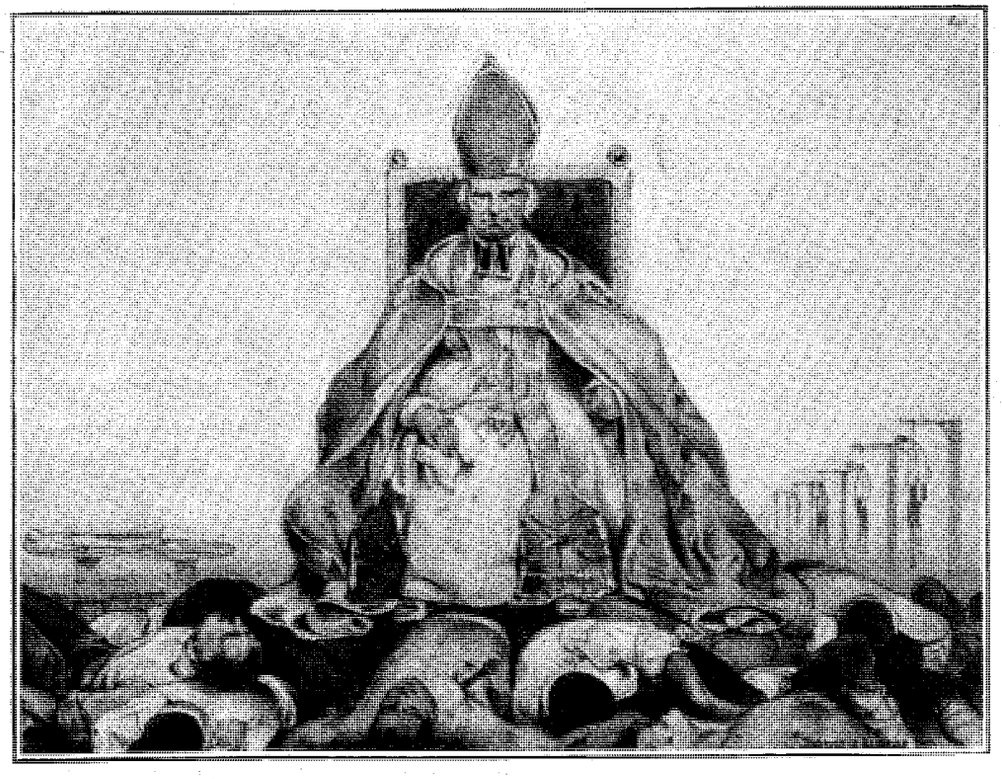

« JÉSUS, LE BON PASTEUR, DONNE SA VIE POUR SES BREBIS »

(*Jésus-Christ,* Évangile selon Saint-Jean.)

D'après une estampe de l'époque.

BENJAMIN CONSTANT

D'après le médaillon de David d'Angers.

(Collection du Musée Carnavalet.)

LA LIBERTÉ GUIDANT LE PEUPLE

D'après la toile d'Eugène Delacroix (Musée du Louvre). — Cliché de MM. Neurdein frères.

« EN AVANT, MARCHONS !
« CONTRE LEURS CANONS... »

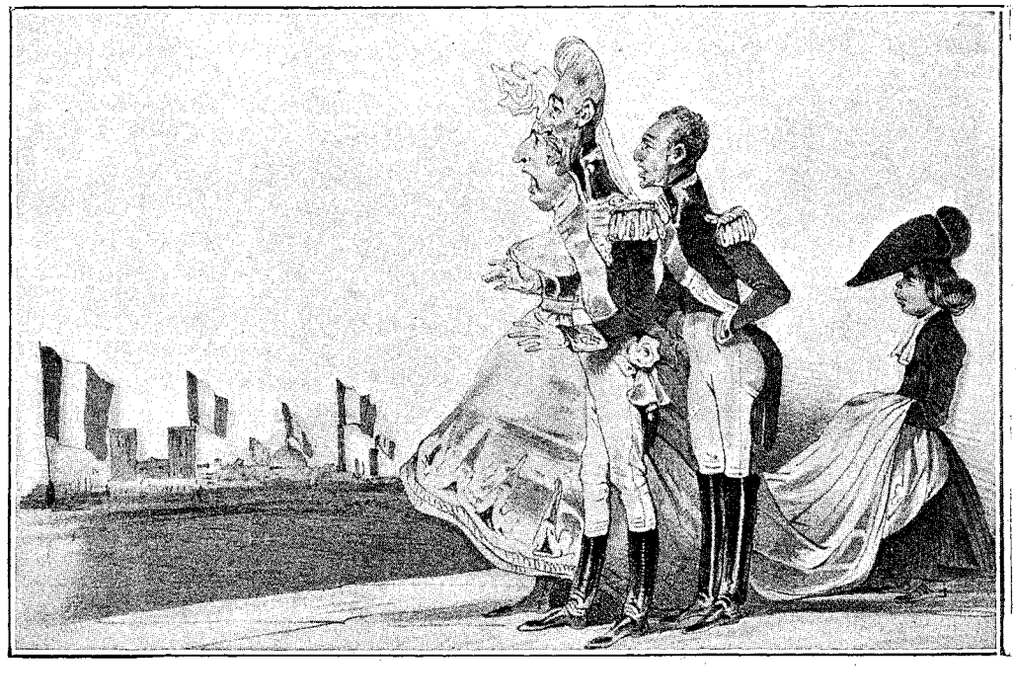

« ANTOINE, NOUS NE SOMMES PAS BLANCS !
« — QU'EST-CE QU'IL Y A DONC PAPA ! »
(Saint-Cloud, 29 juillet 1830).

« LE PEUPLE DE PARIS EN JUILLET 1830 »

D'après une image populaire en couleur.

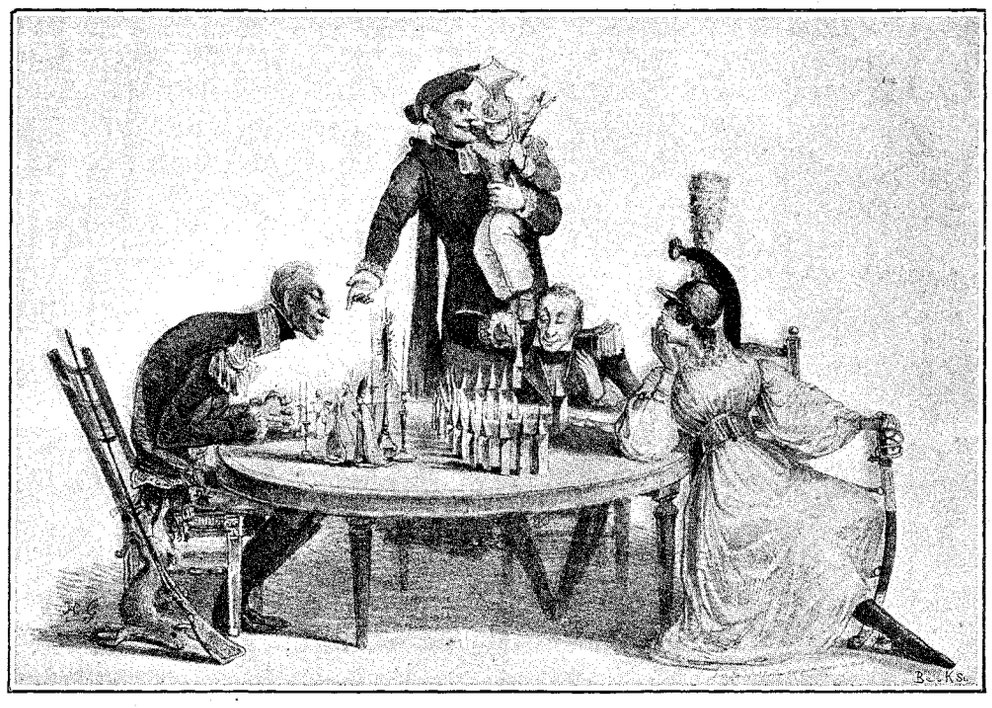

« DÉLASSEMENT D'UNE FAMILLE INNOCENTE, MALHEUREUSE ET PERSÉCUTÉE »

Estampe satirique.

MARCHE DE TROUPES SUISSES PAR UN JOUR DE GROS TEMPS. — D'après une lithographie du temps.

BENJAMIN CONSTANT

Né à Lausanne le 25 octobre 1767, mort le 10 décembre 1830.

D'après un portrait de Berr, de Strasbourg.

Quand éclatèrent les événements de 1830, Benjamin Constant qui en fut un des héros les plus populaires, avec La Fayette, avait déjà joué son rôle politique, car il mourut l'année même du triomphe du gouvernement de Juillet, mais non sans avoir encore eu l'occasion de faire retentir la tribune des éclats de sa voix éloquente. C'est le 13 septembre 1830, qu'il prononça sur la liberté de la presse son fameux discours, qui se termine par ces mots : « ... Avec la presse il y a quelquefois désordre ; sans la presse, il y a toujours servitude, et, dans cette servitude il y a désordre aussi, car le pouvoir illimité devient fou. » Esprit d'une rare distinction, mais plein de défaillances, viveur sceptique, qui s'était fait de l'ironie une de ses nombreuses facultés, Benjamin Constant acceptait de Napoléon, que quelques semaines auparavant il traitait d'*usurpateur* et *d'homme teint de sang*, la charge de rédiger l'acte additionnel, puis une place au Conseil d'État. A la seconde Restauration, il fait des avances à Louis XVIII, qui les repousse dédaigneusement. Dès lors, il se jette dans l'opposition libérale, où au *Mercure* comme à la *Minerve* ou à la *Tribune*, il lutte avec éclat. Louis-Philippe attacha à sa fortune ce précieux auxiliaire en payant ses dettes de jeu, qui montaient à plusieurs centaines de mille francs. Le peuple, dans sa naïve générosité et son enthousiasme irréfléchi, fit à Benjamin Constant de splendides funérailles.

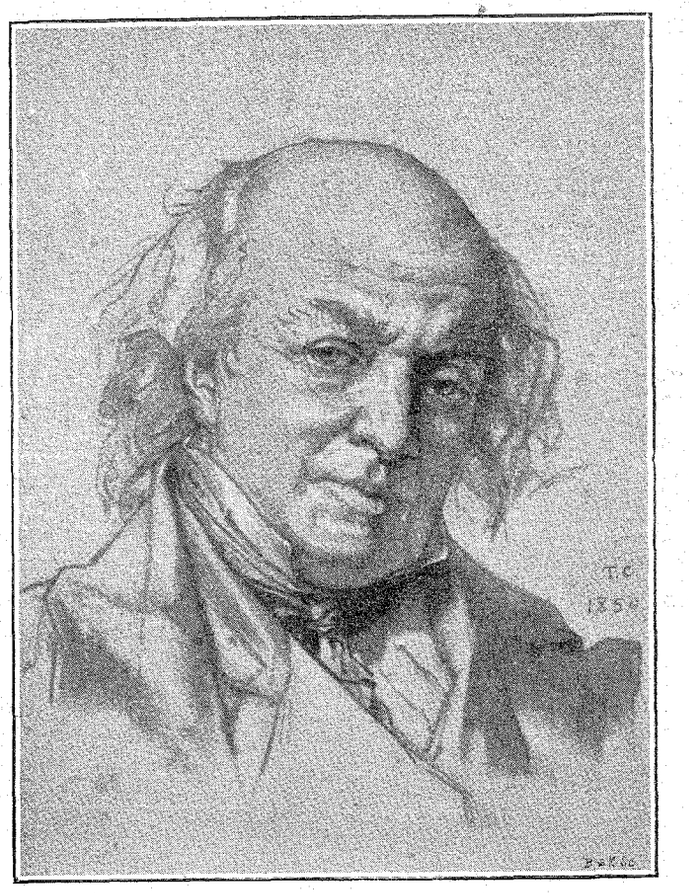

BÉRANGER

Né à Paris, le 19 août 1780, mort dans la même ville le 16 juillet 1857.

D'après un crayon original de Couture.

Sans être très apparent, le rôle politique de Béranger fut considérable. La Restauration n'eut pas d'ennemi plus terrible et plus dangereux, et, bien plus que les Manuel, les Benjamin Constant, les Foy, les Lamarque, dont quelques lettrés seuls lisaient les discours, « cet Athénien trempé de Gaulois » battait en brèche le trône des Bourbons, avec ses refrains légers, mais meurtriers, qui volaient partout, de l'atelier à la charrue, et jusqu'à la caserne, au milieu des soldats serrés autour du drapeau *qu'il ne connaît pas*. Pendant les événements de Juillet, Lafitte qui était un des amis de Béranger et qui avait une confiance très grande dans la sagacité du poète, le consulta souvent sur la conduite à tenir. Béranger, qui quoique républicain, ne se faisait aucune illusion en 1830 sur la puissance de la bourgeoisie, et croyait que l'heure n'était pas encore venue d'en finir avec la royauté, soutint Lafitte dans les voies de l'orléanisme, mais n'ayant aucune confiance dans la durée de la nouvelle dynastie, il recommanda vivement à son ami de ne pas se laisser faire ministre, et de se réserver pour une révolution nouvelle. On n'est pas plus clairvoyant. La vie de Béranger est un très bel exemple de probité et de désintéressement.

LA FAYETTE A SOIXANTE-DIX ANS

D'après un portrait de Dupré.

Depuis 1818 jusqu'en 1824, époque à laquelle il échoua à la députation, La Fayette fut un des adversaires parlementaires les plus acharnés du gouvernement réactionnaire et clérical des Bourbons. A cette date, et pour ne pas assister plus longtemps à l'abaissement de la nation, il s'embarquait pour l'Amérique qu'il n'avait pas revue depuis dix ans. En 1827, il se retrouvait à son poste de combat au Parlement. Son rôle pendant la Révolution de 1830 fut considérable et vraiment héroïque. Ce vieillard de soixante-quatorze ans donna l'exemple de l'action, parcourut les barricades, paya partout de sa personne, électrisa les combattants, « donna sa tête pour enjeu ». Nommé après la victoire commandant général de toutes les gardes nationales du royaume, il devint en quelque sorte l'arbitre de la situation. En ce moment, il eût pu faire acclamer la République. Une fois encore il s'abandonna à l'indécision naturelle de son caractère. Il ouvrit ses bras au duc d'Orléans, qui, par un baiser donné publiquement au balcon du Palais-Royal, le remercia du trône qu'il lui devait. Baiser de Judas, car Louis-Philippe, redoutant pour sa politique louche et tortueuse la popularité dangereuse de La Fayette lui enlevait bientôt le commandement général de la garde nationale.

# LES TROUPES DE LIGNE ET LE PEUPLE

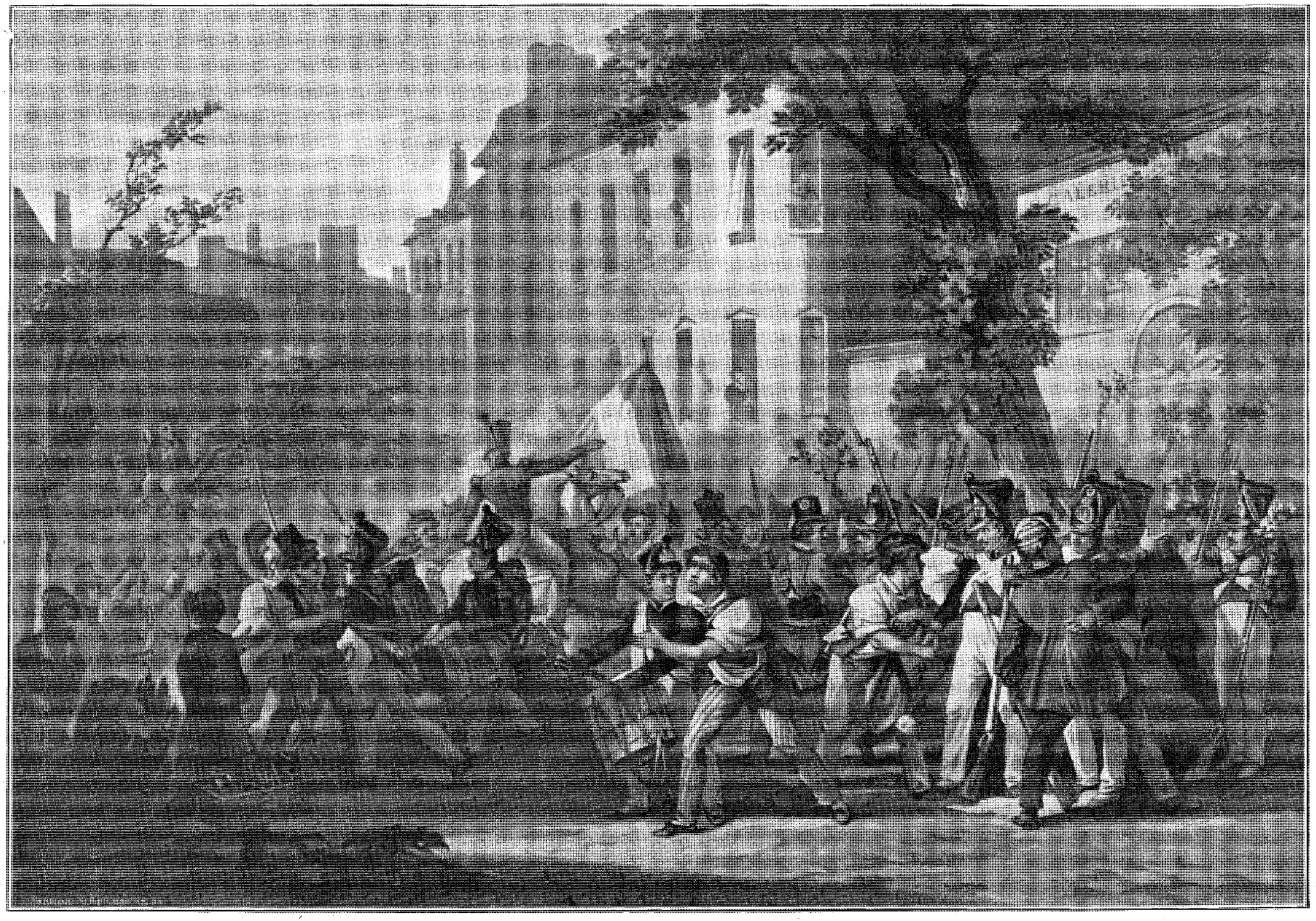

LA LIGNE FRATERNISANT AVEC LE PEUPLE. — D'après une gravure à la manière noire de Martinet (Jazet, éditeur).

« Le 28 juillet, le 5e de ligne, en bataille sur le boulevard des Italiens, avait refusé de tirer sur les patriotes, malgré les ordres réitérés qu'il recevait à chaque instant. Tout à coup, les citoyens s'écrient : « Ne massacrez pas vos frères ! » Ils s'avancent vers les soldats qui, bientôt après, rompent leurs rangs et se précipitent dans leurs bras, aux cris mille fois répétés de : « Vive la liberté ! ». — Telle est la légende qui accompagne cette gravure qui fait partie de la Collection du Cabinet des Estampes.

« VIVE LA CHARTE ! »

D'après une lithographie de Victor Adam.

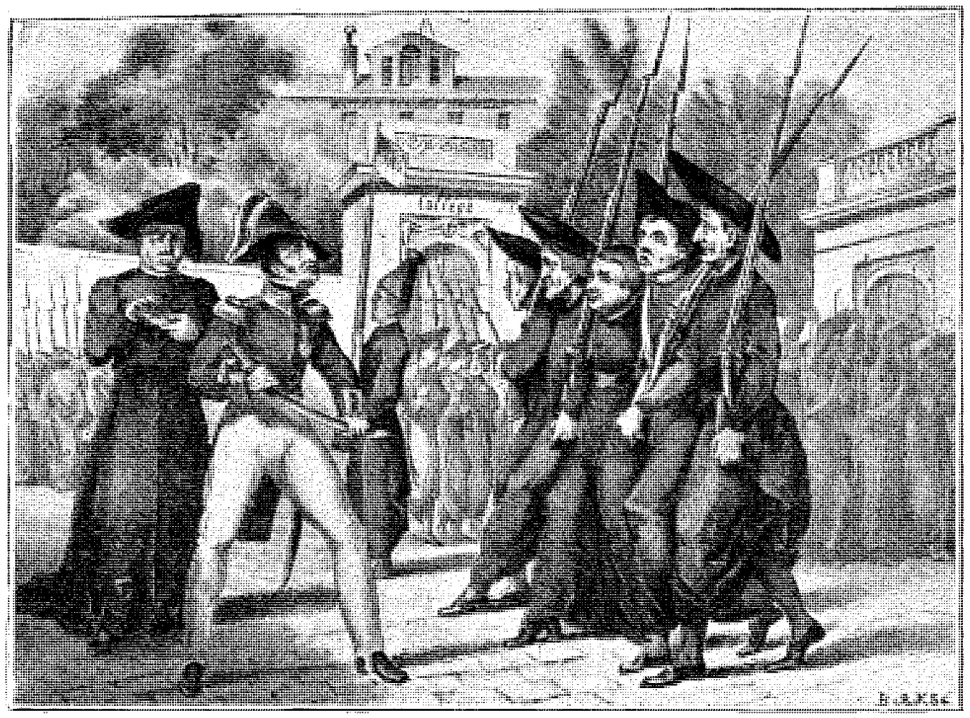

EXERCICE DE L'ARRIÈRE-GARDE DE CHARLES X

« HONNEUR AUX DAMES ! »

D'après une lithographie de Victor Adam. .

LA BOUTIQUE DE PANTINS

« Porte-coton, Porte-queue, Grand-messin, Cavalcadour, Grand veneur, et autres marionnettes à vendre »
(S'adresser aux magasins de joujoux d'Aubert, galerie Vero-Dodat.)

D'après une lithographie de Ch. Philipon.

CHARLES X TIRANT UN LAPIN

« Aujourd'hui, après la messe, S. M. a chassé au tir dans ses appartements. L'état moral de la famille royale est toujours le même. »

D'après une lithographie de Decamps.

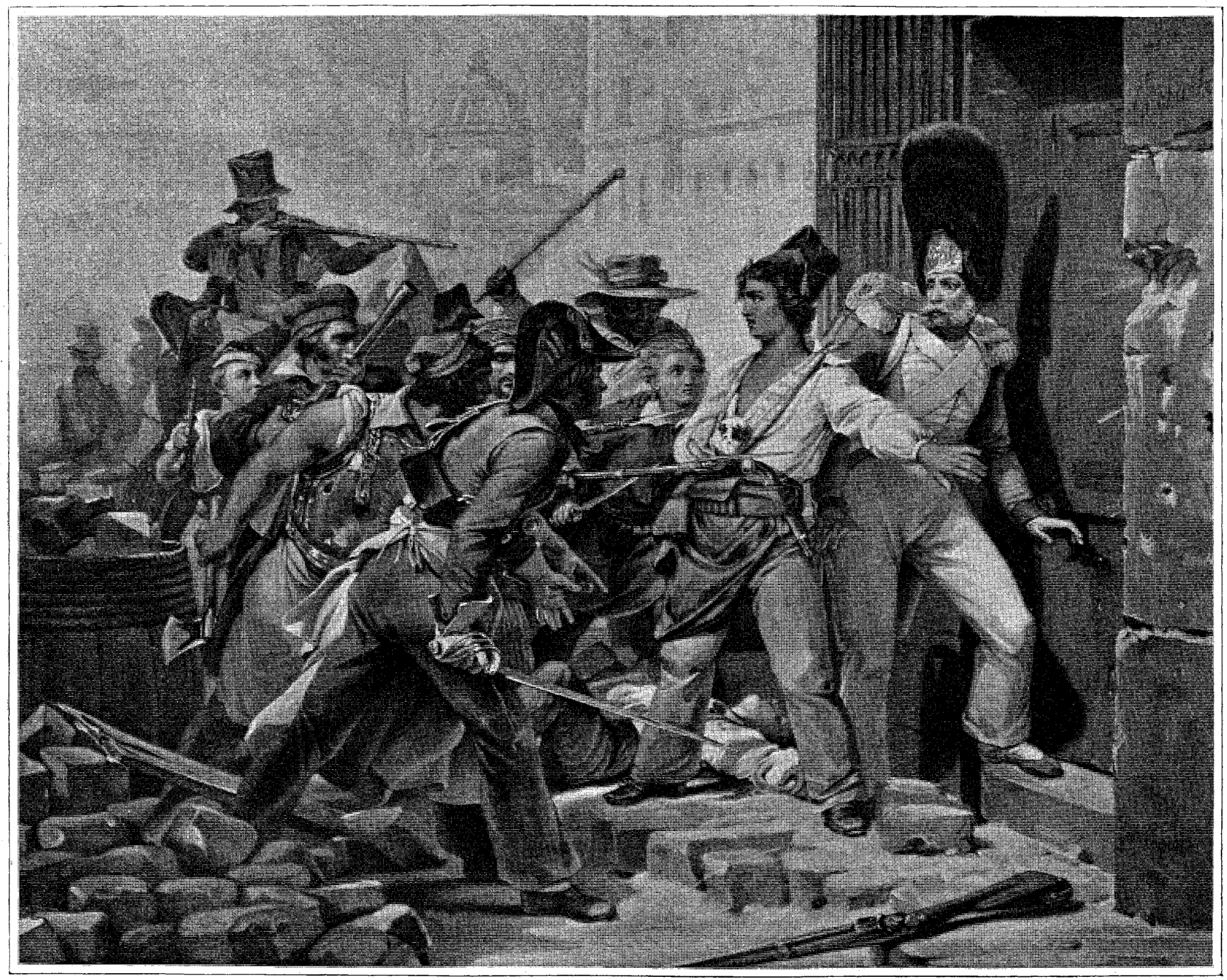

COURAGE ET HUMANITÉ. — D'après un tableau de Léon Coignet (Goupil, éditeur), gravé par la maison Boussod et Valadon.

Les actes d'héroïsme, de dévouement, de probité et de générosité des soldats du peuple apparaissent à chaque page dans les divers ouvrages qui racontent les journées de juillet.

Autant l'ardeur des insurgés fut grande dans la bataille, autant ils se montrèrent plein de cœur et accessibles à la pitié quand l'heure du triomphe eut sonné pour eux. Dans cette composition, Léon Coignet nous fait voir un jeune ouvrier sans armes, et blessé lui-même, faisant un rempart de sa poitrine à un soldat suisse que la foule furieuse veut massacrer.

# PORTRAITS

SAINT-SIMON (1760-1825)

Les portraits de Saint-Simon sont des plus rares. Celui-ci, bien que ne portant aucune signature, nous paraît dû au crayon de Gabriel, il surprendra sans doute ceux qui s'étaient fait une idéale représentation de la figure du plus proche parent du duc de Saint-Simon, issu de Charlemagne par les comtes de Vermandois. J'imagine que Gabriel dut faire ce rapide croquis, pour lequel un détenu de maison de force semble avoir posé, dans les environs de 1800, avant la publication des *Lettres d'un habitant de Genève,* alors que complètement ruiné par ses généreuses expériences philanthropiques, Saint-Simon était dans un état voisin de la misère. Nous ne tenterons pas de donner ici un résumé de la noble vie de recherches, de travail, de désintéressement, de sacrifices, de cet homme extraordinaire, et encore moins une analyse de ses doctrines. Mais nous ne pouvions nous dispenser de faire une place, dans cette galerie iconographique, à la figure de celui qui, au début de la Révolution de 1789, et bien que de très aristocratique origine, se préoccupait déjà de rénovation et de réorganisation sociale, puis sacrifia sa fortune et donna sa vie entière au triomphe d'une idée, qui, à la veille des événements que nous racontons ici, trouva de si fervents adeptes parmi les esprits les plus élevés du temps, les Bazard, les Auguste Comte, les Enfantin, les Olinde Rodrigues, les Carrel, les Blanqui, les Pierre Leroux, les Buchez, les Jean Reynaud, les Michel Chevalier, les Carnot, les Félicien David, les Émile Pereire, etc.

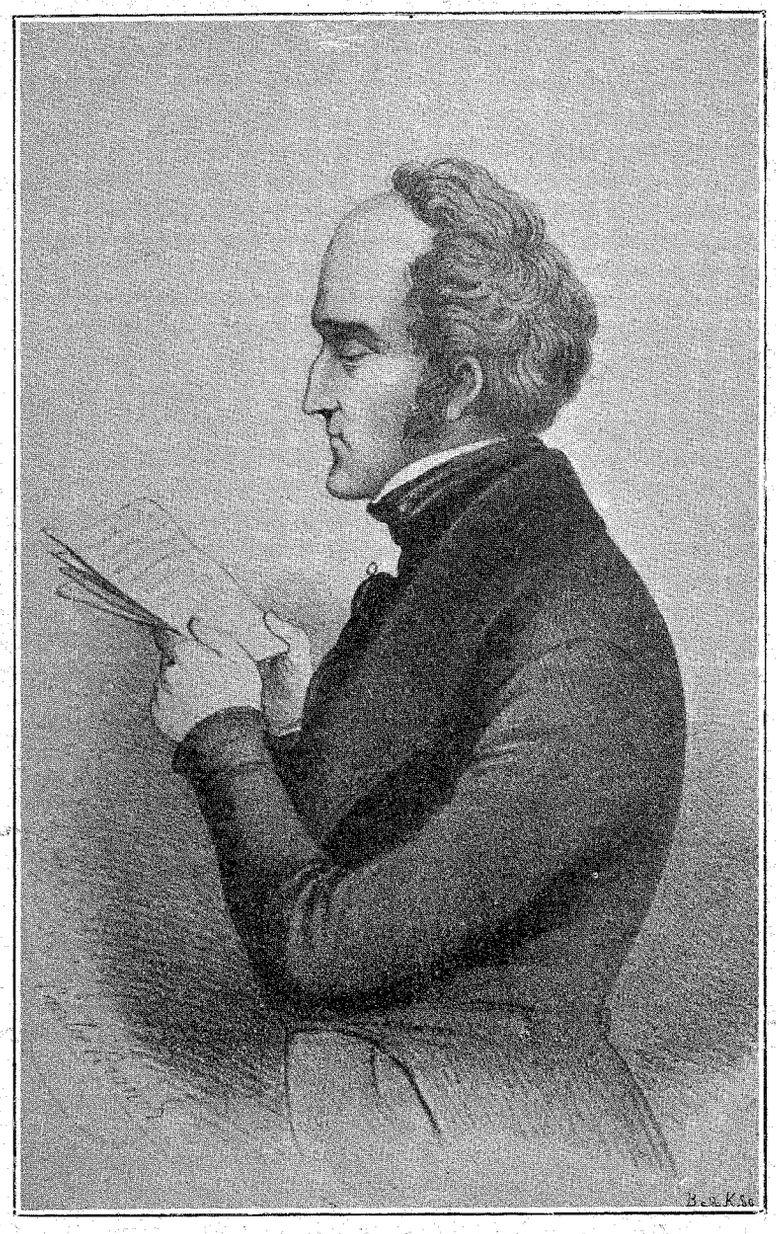

FOURIER A TRENTE-SIX ANS

D'après un portrait de Brandt (Collection du Cabinet des Estampes).

(Voir, pour plus de détails, à la page suivante.)

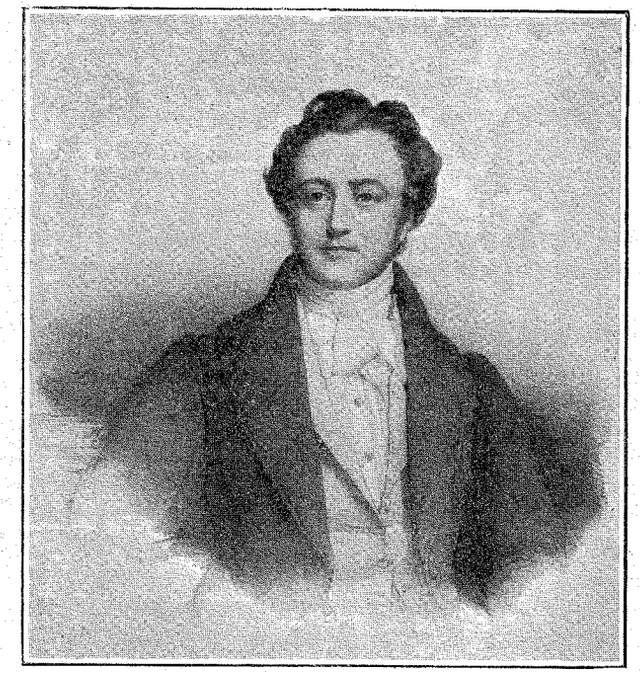

ENFANTIN (1796-1864)

D'après Grevedon.

La vie d'Enfantin est une des plus extraordinaires de ce siècle. Avant d'être affilié aux doctrines Saint-Simoniennes (1825), et d'avoir reçu du maître mourant la très flatteuse mission de prendre avec Olinde Rodrigues la direction de l'*Œuvre*, Enfantin avait fait de brillantes études à l'École Polytechnique, d'où il fut congédié à la rentrée des Bourbons pour avoir pris part à la défense de Paris en 1814, avec plusieurs de ses camarades. Sans carrière désormais, il se fit courtier en vins et parcourut toute l'Europe. En 1821, il entrait dans une maison de banque à Saint-Pétersbourg. En 1828, il était à Paris, où ses conférences philosophiques lui attirèrent de nombreux adhérents parmi les hommes les plus distingués de l'époque. Sous le gouvernement de Juillet, grâce à son active propagande, son importance sociale devenait considérable, et ses doctrines qui avaient surtout pour fondements : la suppression de l'héritage, la communauté des biens et l'affranchissement de la femme, déplaisaient au gouvernement qui bientôt interrompit ses prédications et le condamna à un an de prison pour cause de réunions illicites et d'outrages aux mœurs. Aveuglé par l'orgueil, et se croyant sincèrement le messie d'une religion nouvelle, Enfantin avait pris le titre de *Père suprême*. Pendant sa détention, l'association s'était disloquée. Enfantin, pour occuper sa fiévreuse activité partit pour l'Égypte, puis pour l'Algérie où il fit d'infructueuses tentatives de colonisation. Entre deux voyages il avait exercé les fonctions de maître de poste à Lyon, et de jardinier dans la Drôme. Grâce à l'influence considérable de ses anciens disciples, les Michel Chevalier, les Talabot, les Duveyrrier, les d'Eichtal, etc., très revenus des vagues systèmes du *Père suprême,* mais toujours dévoués à leur ancien maître, il fut nommé administrateur de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort

1772

Avec Saint-Simon, avec Enfantin, mais en dédaignant le mysticisme théâtral de leur propagande, et en cherchant à élever à l'état de science positive l'étude de l'homme et de la société, Fourier forme le triumvirat directeur de ces nobles et courageux réformateurs dont les noms doivent prendre place dans l'Histoire, à côté de ceux des Campanella et des Thomas Morus et qui, à cette époque d'égoïsme bourgeois, font généreusement le sacrifice de leur fortune, exposent leur liberté et donnent leur vie entière pour l'amélioration du sort de l'humanité. Sans doute, les théories de ces prophètes illuminés, et surtout la mise en pratique de ces théories peut prêter à la critique, et la raillerie s'exerça et s'exerce encore librement sur les *Lettres d'un habitant de Genève*, sur les *Prédications de la salle Taitbout*, et sur les modes d'application de l'*attraction passionnelle*. Mais en définitive, il faut saluer profondément ces trois figures de l'histoire contemporaine, qui, du haut de leurs généreuses utopies, et du fond de leurs vastes songeries, s'efforcent d'éclairer l'espérance humaine dans sa marche pleine de déceptions et de chutes. Car, en résumé, la doctrine de ces sages qui furent les véritables novateurs de la science sociale peut se résumer ainsi : Améliorer par la science le sort de l'humanité et surtout le sort des déshérités, sous le triple rapport moral, physique et intellectuel; réorganiser la société et, prenant le travail pour base de toute hiérarchie, proscrire l'oisiveté, associer les travailleurs, généraliser les ressources sociales, etc. Voilà l'essence du catéchisme social du Saint-Simonisme et du Fouriérisme, et dont les apôtres vont être les Olinde Rodrigues les Carrel, les Jean Reynaud,

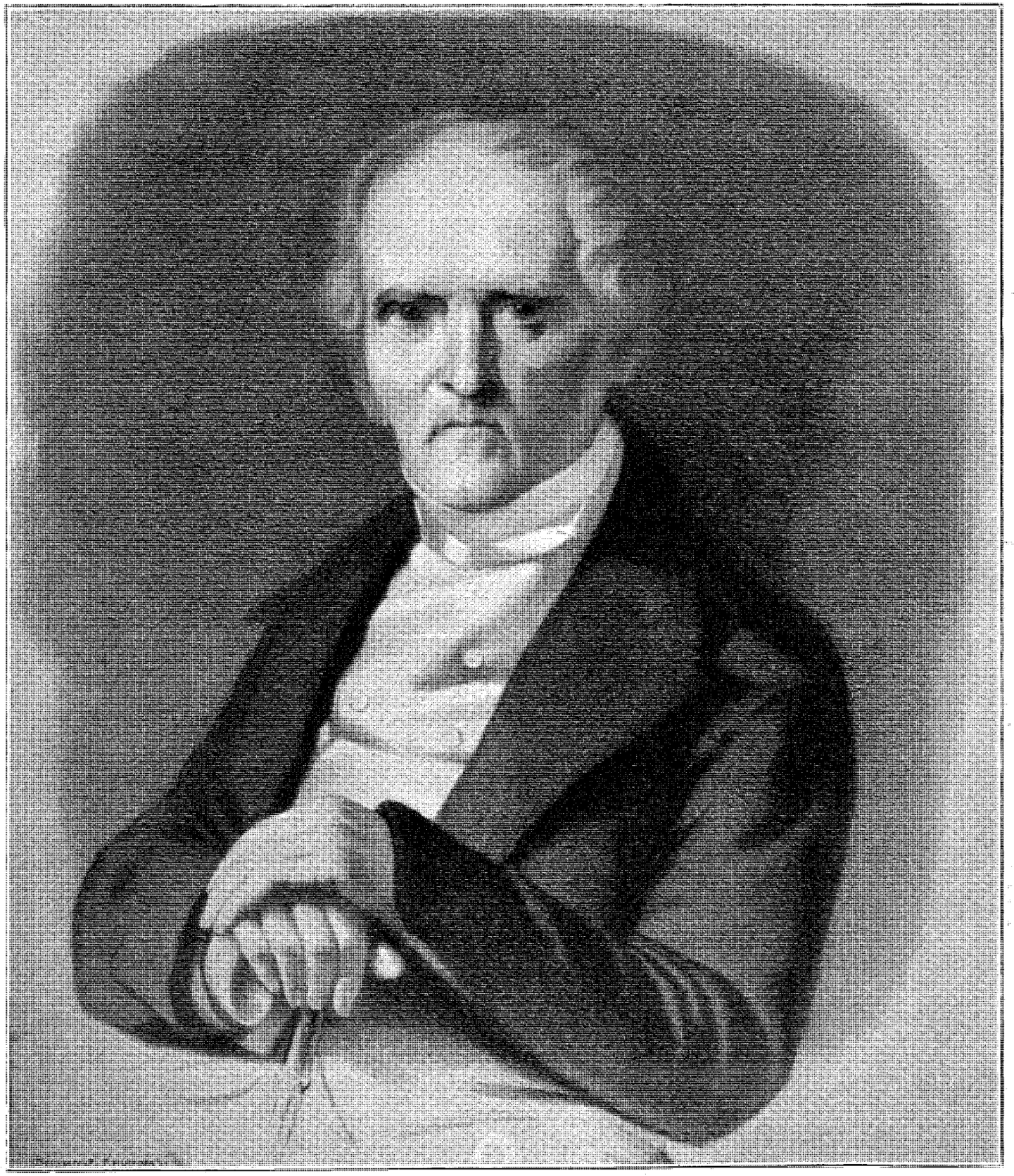

FOURIER A SOIXANTE ANS. — D'après le portrait de Jean Gigoux. (L'original est au Musée du Luxembourg).

1837

les Bazard, les Auguste Comte, les Ad. Blanqui, les Pierre Leroux, les Buchez, les Considérant, les Talabot, les Dorian, les Pellarin, les d'Eichtal, les Michel Chevalier, les Félicien David, les Guéroult, les Cabet, les Lachambaudie.

Fourier (François-Marie-Charles) naquit à Besançon, le 7 avril 1772, et mourut à Paris le 8 octobre 1837. Il fut tour à tour commis-marchand à Rouen, épicier à Lyon, puis soldat de l'an II. Sous le Consulat, il publia dans le *Bulletin de Lyon* des articles qui furent remarqués. Le premier livre publié par Fourier est la *Théorie des quatre mouvements et des destinées générales* (Lyon et Leipzig, 1808). C'est là où se trouve son étrange cosmogonie, dont voici un aperçu en quelques mots : Selon Fourier, notre globe doit durer quatre-vingt mille ans divisés en quatre phases : une phase de malheur qui doit durer six mille ans; deux phases d'unité sociale ou de bonheur qui dureront soixante-dix mille ans; enfin une phase d'incohérence descendante ou de décadence, qui doit durer cinq mille ans, etc., etc. Ce fut en 1830 qu'il créa le fameux *phalanstère de Condé-sur-Vire*, et en 1832 paraissait le journal *La Phalange*, gazette officielle du phalanstère. Mais la durée de l'établissement social et du journal furent éphémères. Comme Saint-Simon, comme le Père Enfantin, Fourier offre à côté de grandes vérités et d'aperçus nouveaux des conceptions fantastiques qui confinent à la folie. Qu'on nous permette de clore ces quelques notes, en conseillant à qui désire connaître Fourier et son œuvre, de lire sa *Théorie de l'unite universelle; l'Étude sur les réformateurs* de Louis Reybaud, *l'Exposition abrégée du système de Fourier*, par V. Considérant, et *Fourier et son école*, de Lerminier.

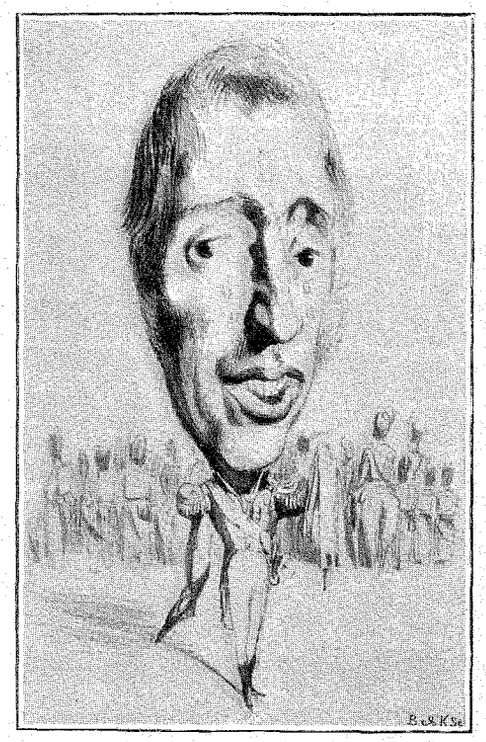

CHARLES X

« Adieux touchants de l'ex-bien-aimé à sa garde (Rambouillet, 2 août.) »

(Collection du Cabinet des Estampes.)

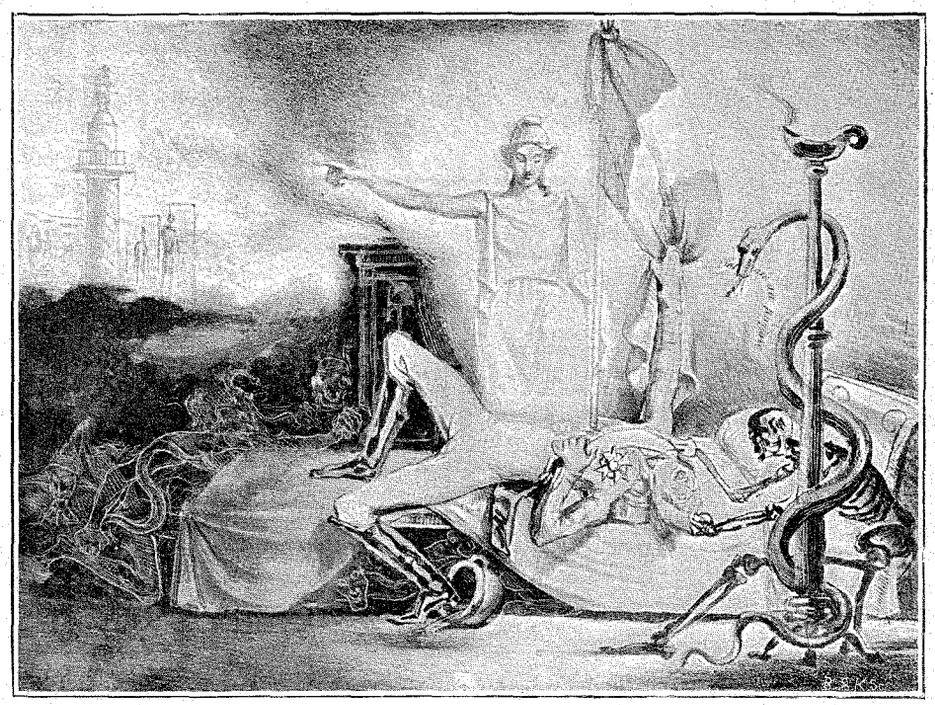

LE COCHEMAR (*sic*)

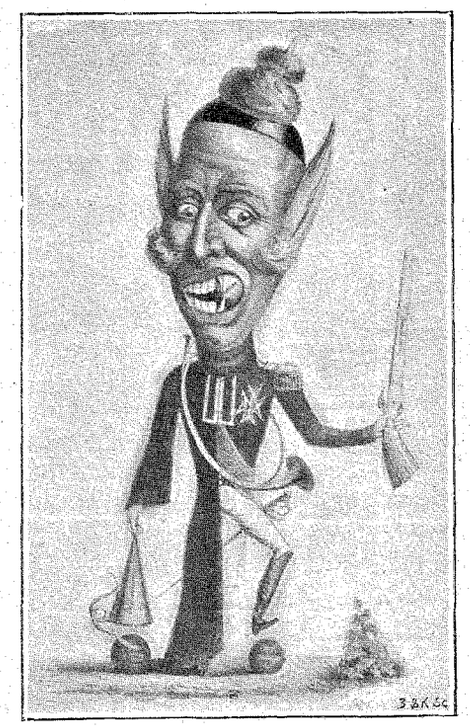

LE GRAND CASSE-NOISETTE DU 25 JUILLET OU « LA GANACHE IMPUISSANTE »

Dans cette caricature, Charles X s'efforce de briser avec les dents une bille sur laquelle est écrit le mot : « Charte ».

MODES DU TEMPS. — D'après Gavarni.

LE BLESSÉ. — D'après une lithographie de l'époque.

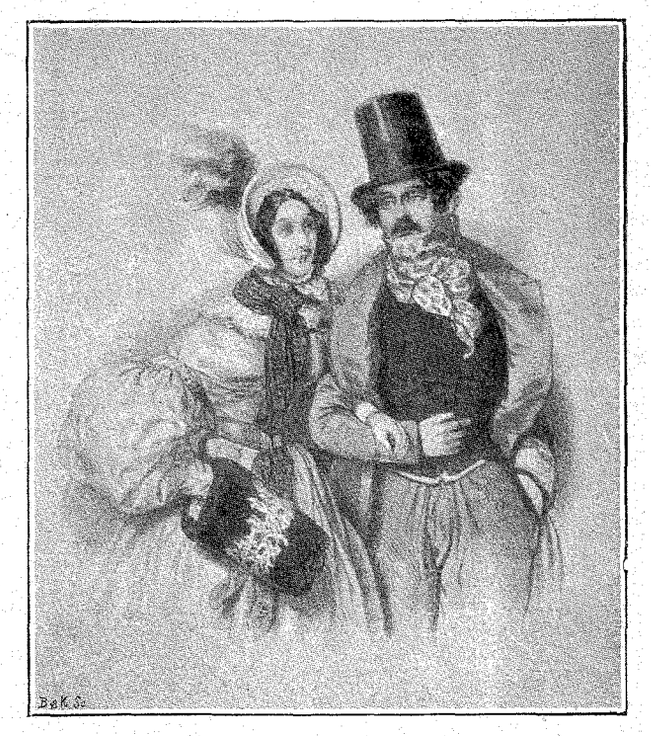

MODES DU TEMPS. — D'après Gavarni.

« — EH BIEN, AS-TU TOUCHÉ, JEAN-LOUIS?
« — AH ! DAME, J'SAIS PAS... MA FOI, J'AI TIRÉ DANS LE TAS.
D'après une lithographie d'Hippolyte Bellangé (Cabinet des Estampes).

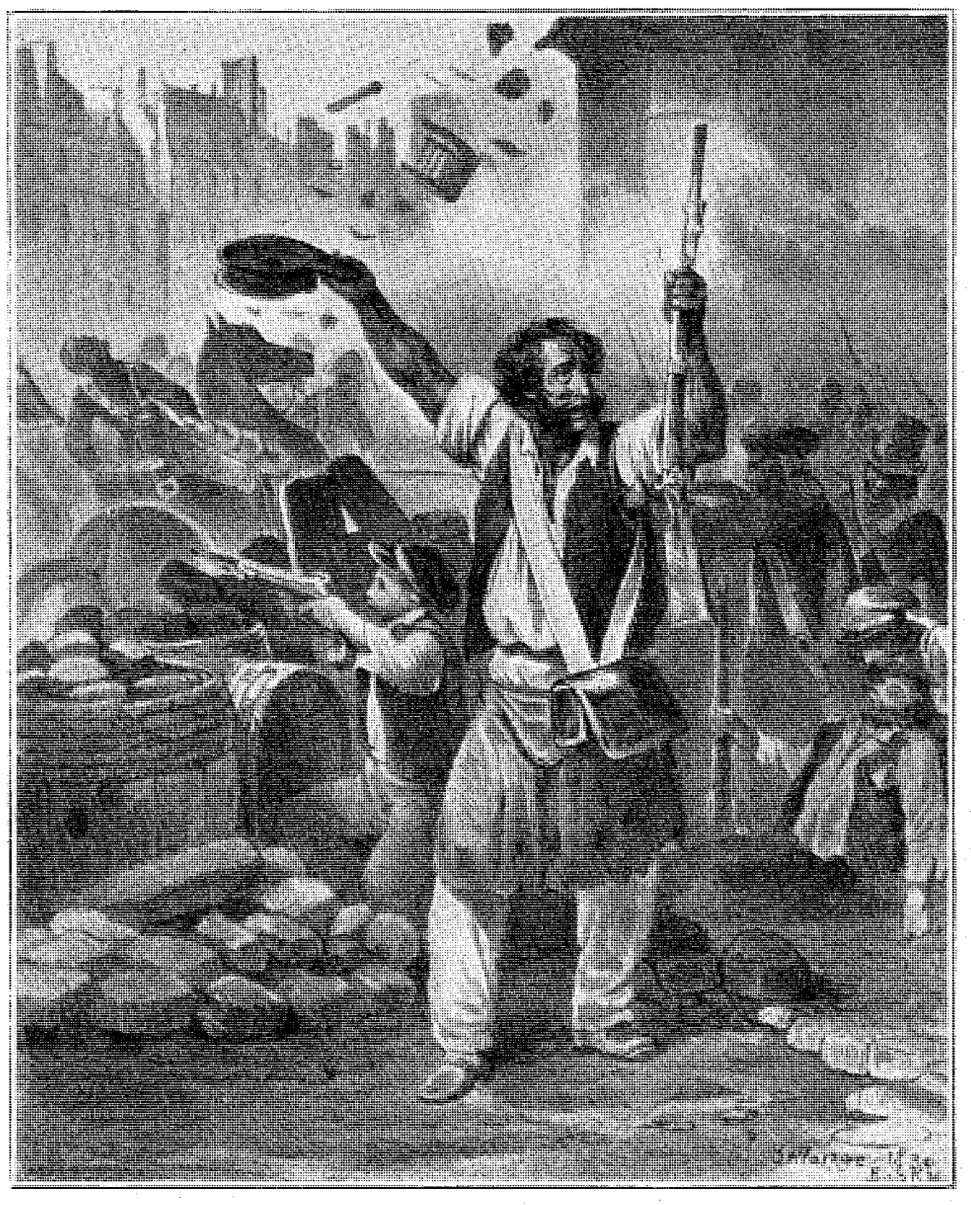

« — ET DE DEUX!... VIVE LA CHARTE! »
D'après une lithographie d'Hippolyte Bellangé.
(Collection du Cabinet des Estampes.)

# COMBAT DE PARIS *(sic)*. — (Type d'image populaire.)

A l'apparition des ordonnances du 25 juillet, tout ce qui avait un cœur français comprit que le gouvernement voulait faire passer la déloyauté de sa pensée dans ses actes. On comptait sur la puissance de l'opinion publique pour faire justice des prétentions exagérées et ridicules d'un monarque bigot, faible vieillard, dont la vie ne fut qu'une longue enfance; on laissait éclater son indignation, mais aucun trouble ne se manifestait encore; il était aisé toutefois de reconnaître que l'explosion était désormais inévitable. Dès le 26, avant la fin du jour, des groupes nombreux se forment de tous côtés, on s'assemble au Palais-Royal, on se parle; on se consulte; on propose la résistance : le nuage qui porte la foudre grossit à chaque instant; les citoyens sentent l'avantage de leur position; c'est au nom de la loi, c'est pour la foi jurée qu'ils parlent de se défendre. Le ministère Polignac ne négligeait rien pour s'assurer une prompte victoire : depuis deux jours le vin et l'eau-de-vie étaient prodigués dans les casernes; des cartouches avaient été distribuées, et chaque soldat de la garde royale avait reçu 10 fr. de haute-paie. Quant au peuple, il faut avoir parcouru les places et les rues de Paris pour se faire une idée de ce bouillonnement, de cet orage progressif qui, fermentant du fond de toutes les âmes, se révéla enfin par un élan unanime. Il faut avoir vu l'artisan frapper du pied avec rage le sol de la patrie qu'on voulait asservir; l'ouvrier rejeter dans son courroux les outils de son métier, pour les reprendre, les aiguiser sur le pavé des rues, et s'en faire autant d'armes offensives. C'était chose terrible et solennelle que de voir l'indignation commune s'agiter sans se répandre, se communiquer ensuite avec un mélange de douleur, déborder enfin comme un torrent. La nuit du 27 au 28 fut mise à profit par les citoyens. On dépava les rues; partie des pavés fut montée dans les maisons, et le reste employé à faire de hautes traverses à tous les débouchés importans. Le 28 au point du jour les citoyens étaient prêts à soutenir l'attaque. Le duc de Raguse débouche, avec une colonne de six mille hommes et huit pièces de canon, par les quais, s'empare du Pont-Neuf et ordonne de descendre vers l'Hôtel-de-Ville, alors occupée par la garde nationale parisienne. Une canonnade et une fusillade affreuses s'engagèrent sur la place. L'Hôtel-de-Ville fut pris et repris par trois fois; enfin la fusillade bien nourrie des citoyens força les troupes à se retirer dans le plus grand désordre et avec une grande perte. Les colonnes royales, engagées dans les rues, étaient assaillies d'une grêle de pavés et d'une fusillade qui les écharpaient de toutes parts. Les citoyens leur criaient de mettre la crosse en l'air et de venir fraterniser avec eux : mais les chefs supérieurs forçaient les officiers et les soldats à soutenir cette lutte horrible: les troupes étaient comme terrifiées d'une résistance aussi opiniâtre, et murmuraient de ce qu'on les envoyait à une boucherie certaine.

Le récit qui reste à faire n'a d'égal dans aucune histoire. D'une part, le peuple se soulève tout seul à l'instant où il apprend que la loi de l'état vient d'être indignement violée. Une révolution opérée en 36 heures par ce même peuple; Paris devenu la première ville de l'Europe; un vaste espoir de liberté donné à la Belgique, à l'Espagne et à l'Italie; la maison d'Orléans plus puissante qu'aux temps de la régence, et le Roi Philippe traversant la ville aux acclamations universelles; et ce grand ouvrage, pour lequel il aurait fallu un siècle autrefois, opéré d'un soleil à l'autre, accompli par des citoyens armés au hasard; voilà sans doute un beau texte à une belle histoire. Partout des héros; partout de belles actions; partout de nobles paroles; partout le courage civil uni au courage guerrier.

DE LA FABRIQUE DE P. LACOUR, GRAVEUR, FAUBOURG SAINT-GEORGES A NANCY.

(DÉPOSÉ A LA DIRECTION.)

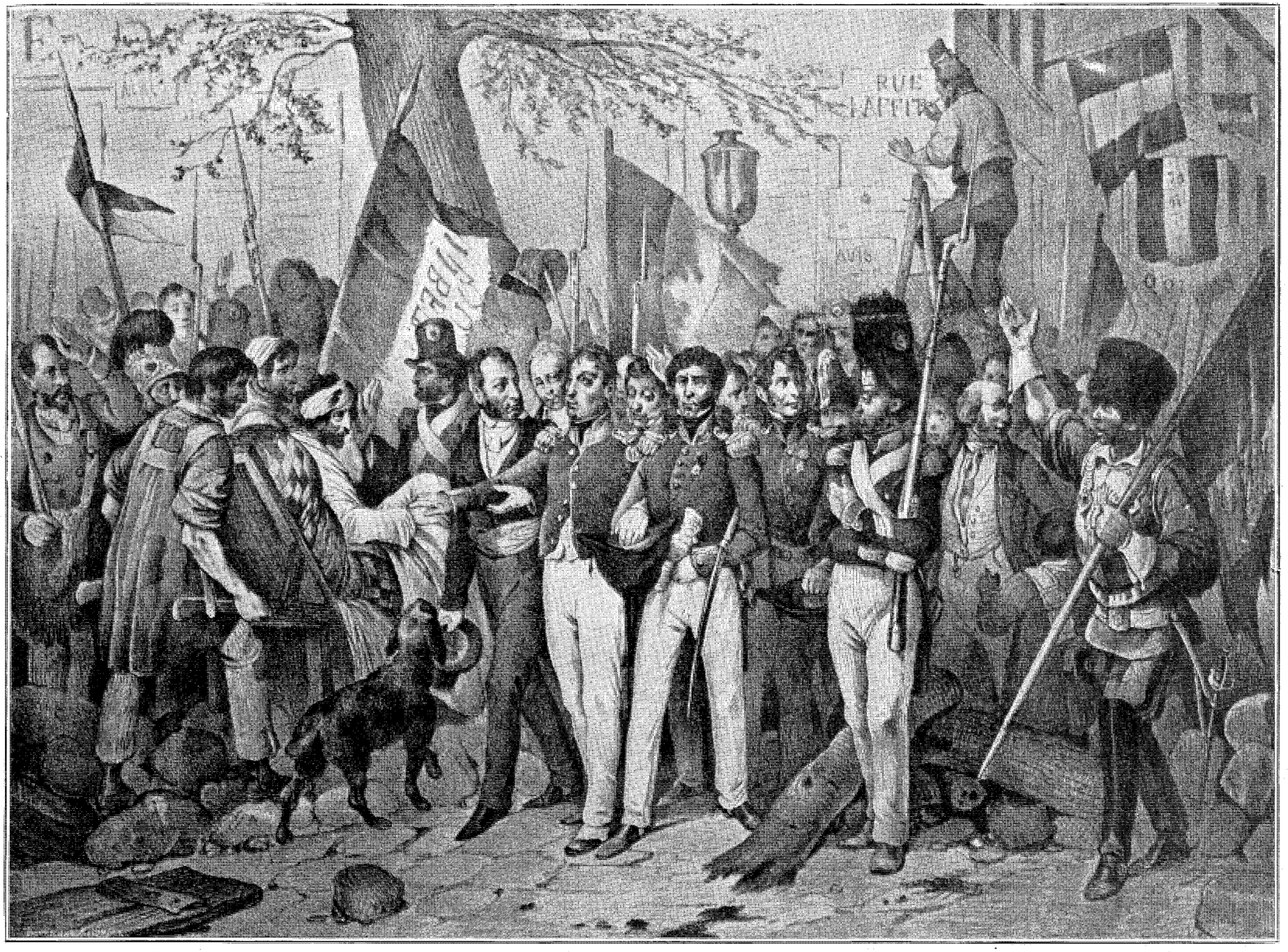

Afin de mettre un terme au pouvoir du général Dubourg, pouvoir insurrectionnel qui commençait déjà à agir sur la population parisienne, par voie d'affiches et de proclamations enflammées, les conspirateurs orléanistes de l'hôtel Lafitte, craignant de voir le mouvement populaire exploité par les chefs du parti républicain, s'étaient empressés d'offrir au général La Fayette le gouvernement de Paris, que le vieux politicien accepta d'ailleurs sans hésitation. Bientôt, comme l'indique l'estampe ci-dessus, il se rendit à pied à l'Hôtel de Ville, à travers les barricades et au bruit des acclamations populaires. Le général Dubourg, dont le pouvoir avait été si éphémère, ne fit d'ailleurs aucune résistance.

« A tout seigneur tout honneur », aurait-il dit en s'éclipsant sous ses inutiles oripeaux. La Fayette était vraiment maître des destinées de la France. Son passé plein de gloire lui donnait sur ce peuple en fermentation une autorité souveraine. L'*hôtel Lafitte* comprit qu'il était urgent de contre-balancer cette toute-puissance, et d'un mystérieux conciliabule sortit, sous le nom de *commission municipale*, appellation proposée par M. Guizot, une sorte de gouvernement provisoire, composé définitivement de MM. C. Périer, Lobau, de Schonen, Audry de Puyraveau, Mauguin. Le commandement des forces militaires fut confié au général Gérard.

L'HÉROÏNE DE 1815

Portrait de la duchesse d'Angoulême.

D'après une estampe du temps.

« ADJUDICATION DÉFINITIVE DE L'ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BALAYAGE DE LA BONNE VILLE DE PARIS »

CHARLES X

D'après une terre cuite de Dantan jeune.

(Collection du Musée Carnavalet.)

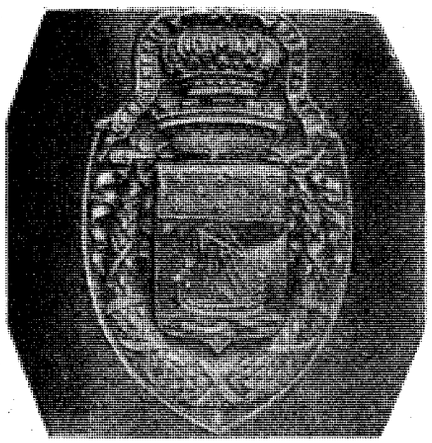

PLAQUE DE CEINTURON DE GENDARME DE LA GARDE DE PARIS (1830)

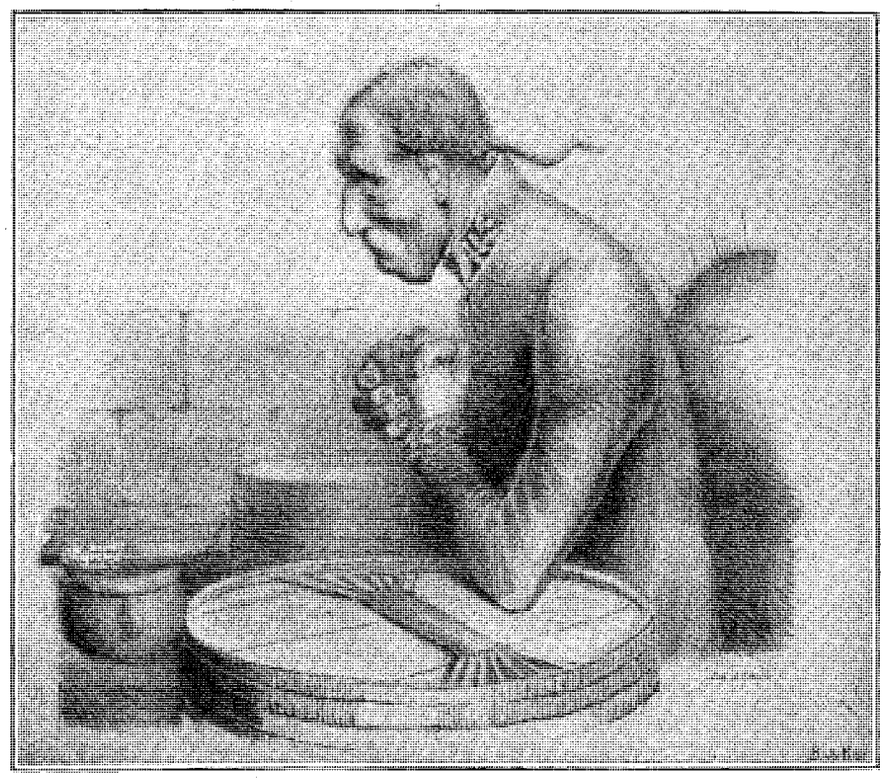

LA CANAILLE L'EMPORTE ! C'EST FINI !

(Intérieur d'une cave du faubourg Saint-Germain. — (Journées des 27, 28 et 29 juillet 1830.)

VICTOR HUGO A TRENTE-SIX ANS

D'après le médaillon de David d'Angers.

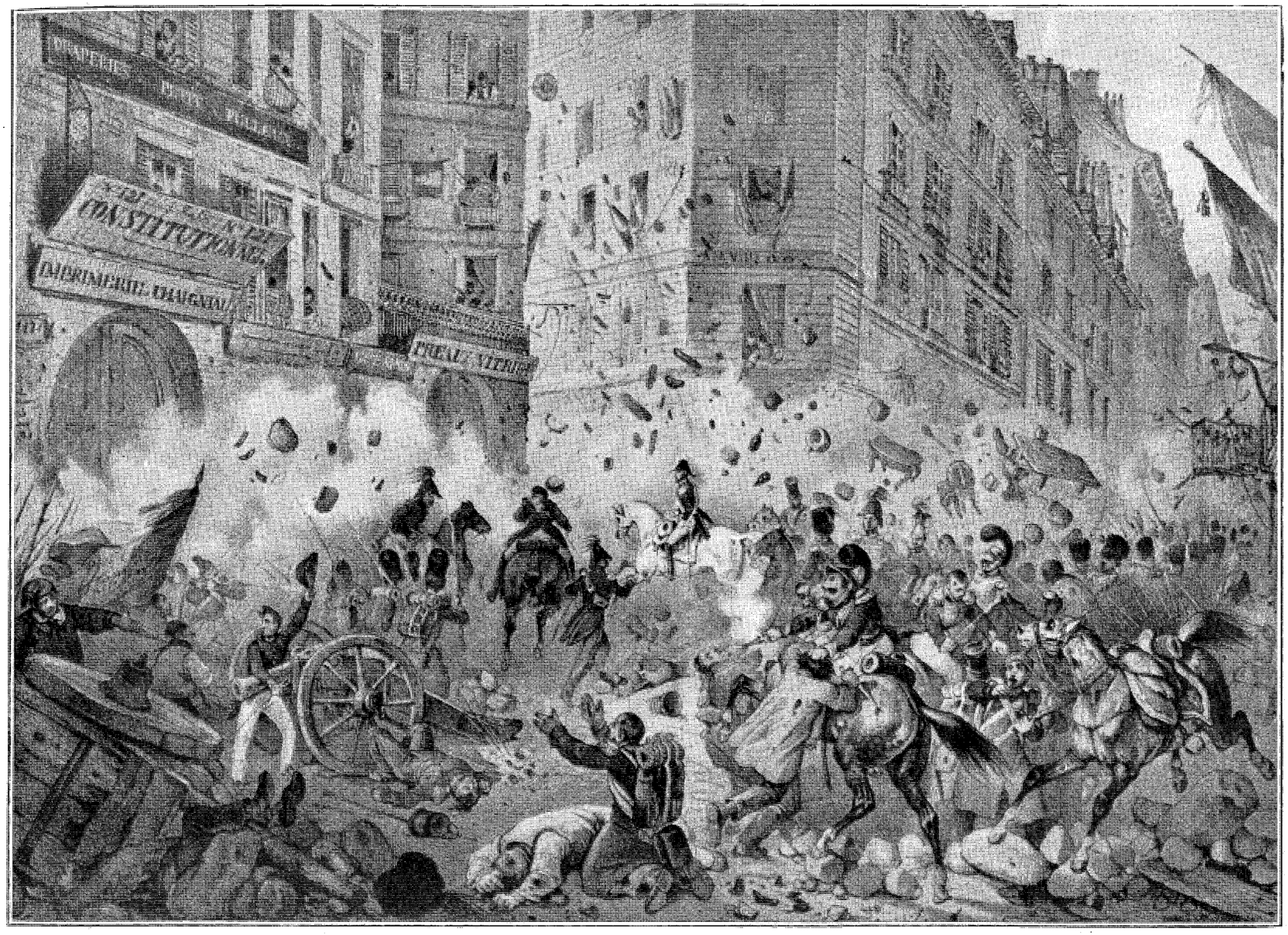

FUITE DU DUC DE RAGUSE « RUE MONTMARTRE, PRÈS LA RUE JOQUELET ». — D'après une lithographie de Victor Adam (Bulla, éditeur).

Cette image n'a d'autre légende que celle que nous reproduisons ci-dessus, et qui nous semble d'un laconisme assez obscur. Sans doute, l'artiste a voulu nous montrer l'infortuné maréchal battant en retraite au milieu de ses troupes, après une reconnaissance dans le quartier Montmartre, tout hérissé de barricades, et se rendant précipitamment sur la place du Carrousel pour rallier les débris des troupes royales et tenter un dernier combat. — Cette pièce appartient à la Collection du Cabinet des Estampes.

# ESTAMPES DIVERSES

MODES DU TEMPS

D'après une Estampe de l'époque.

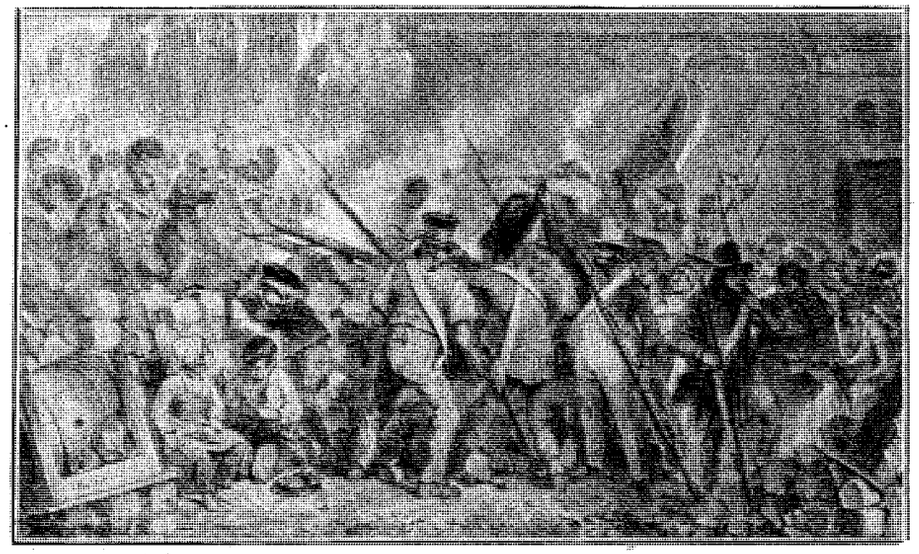

LA BARRICADE DE LA RUE SAINT-ANTOINE

D'après une lithographie de Raffet.

MODES FÉMININES DU TEMPS

D'après une Estampe de l'époque.

MODES DU TEMPS. — D'après Gavarni.

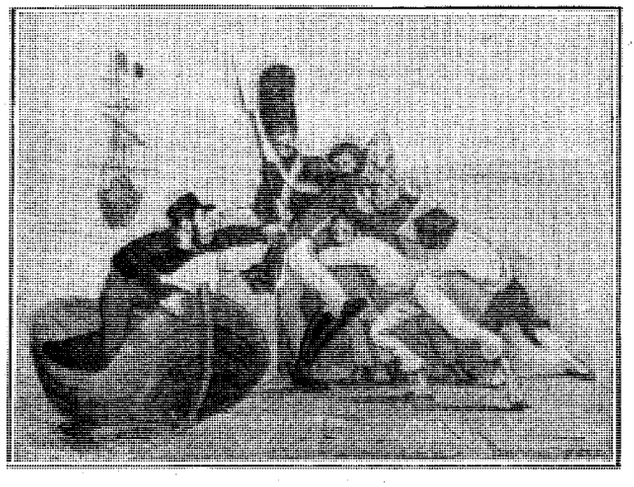

« ENCORE UN PETIT MOMENT, JE VOUS EN PRIE »

D'après une gravure en couleur, de l'époque.

(Collection du Cabinet des Estampes.)

MODES FÉMININES DU TEMPS. — D'après Devéria.

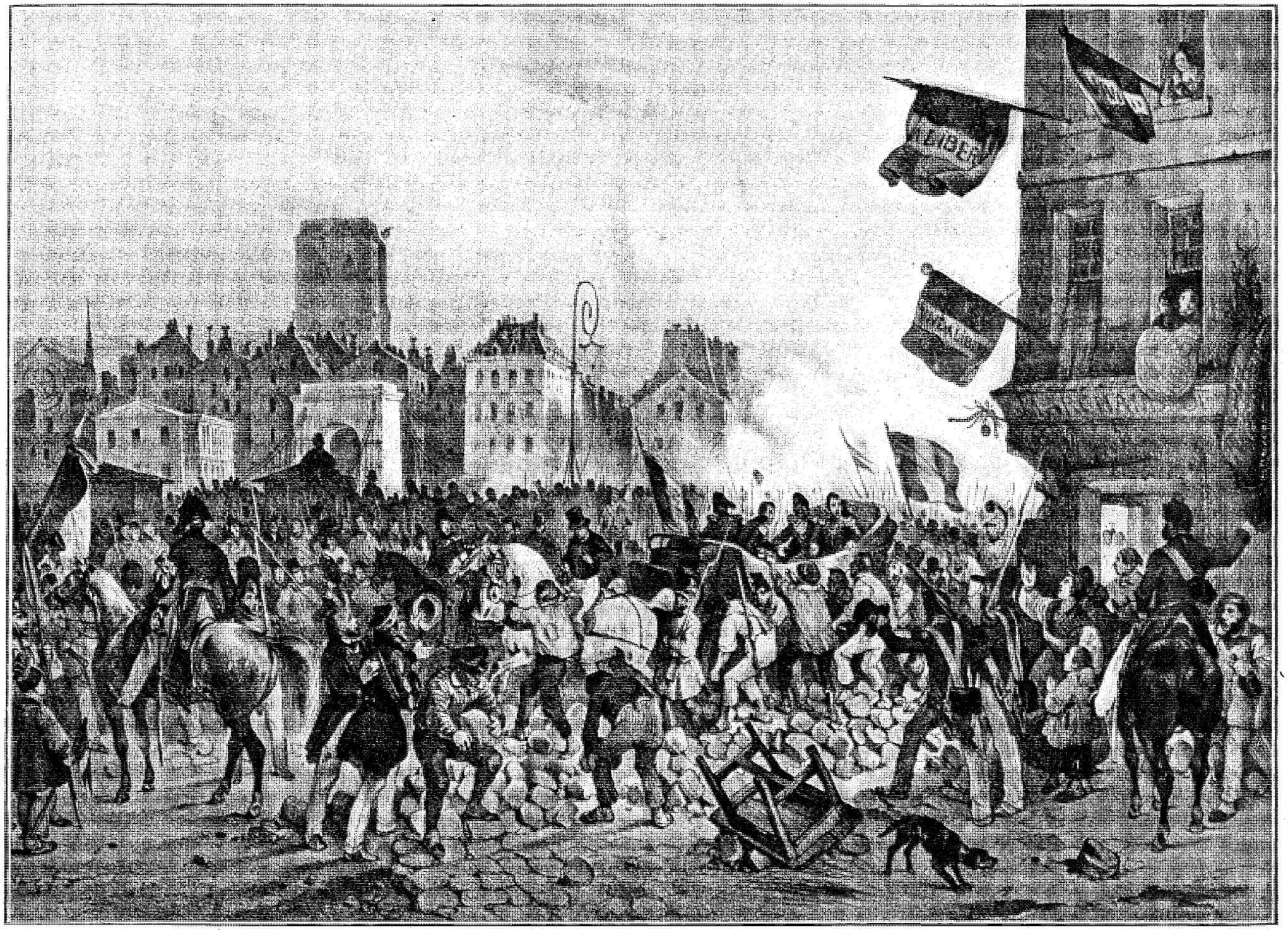

LE GÉNÉRAL LA FAYETTE. — D'après une lithographie de V. Adam. (Bulla éditeur).

Jamais la popularité de La Fayette ne fut plus grande qu'en 1830. Il fut réellement, au lendemain de l'insurrection, l'arbitre suprême de la situation. D'un seul signe il lui eut été facile de déchirer les intrigues dynastiques des Périer, des Lafitte, des Sebastiani, des Thiers, des Guizot, des Dupin... et de faire proclamer la République. Quand il traversa les rues de Paris en voiture, près du duc d'Orléans, les acclamations populaires s'adressaient bien plus à lui qu'au futur souverain. Mais il crut « au trône entouré d'institutions républicaines », aux applications possibles des théories américaines, etc. Il fut sincère, tout autant que le jour où, voyant enfin clair dans la politique basse et rétrograde de Louis-Philippe, il repondait à Armand Carrel qui lui reprochait avec amertume sa conduite : « Que voulez-vous? mon ami, à cette époque-là je le croyais bon et bête! »

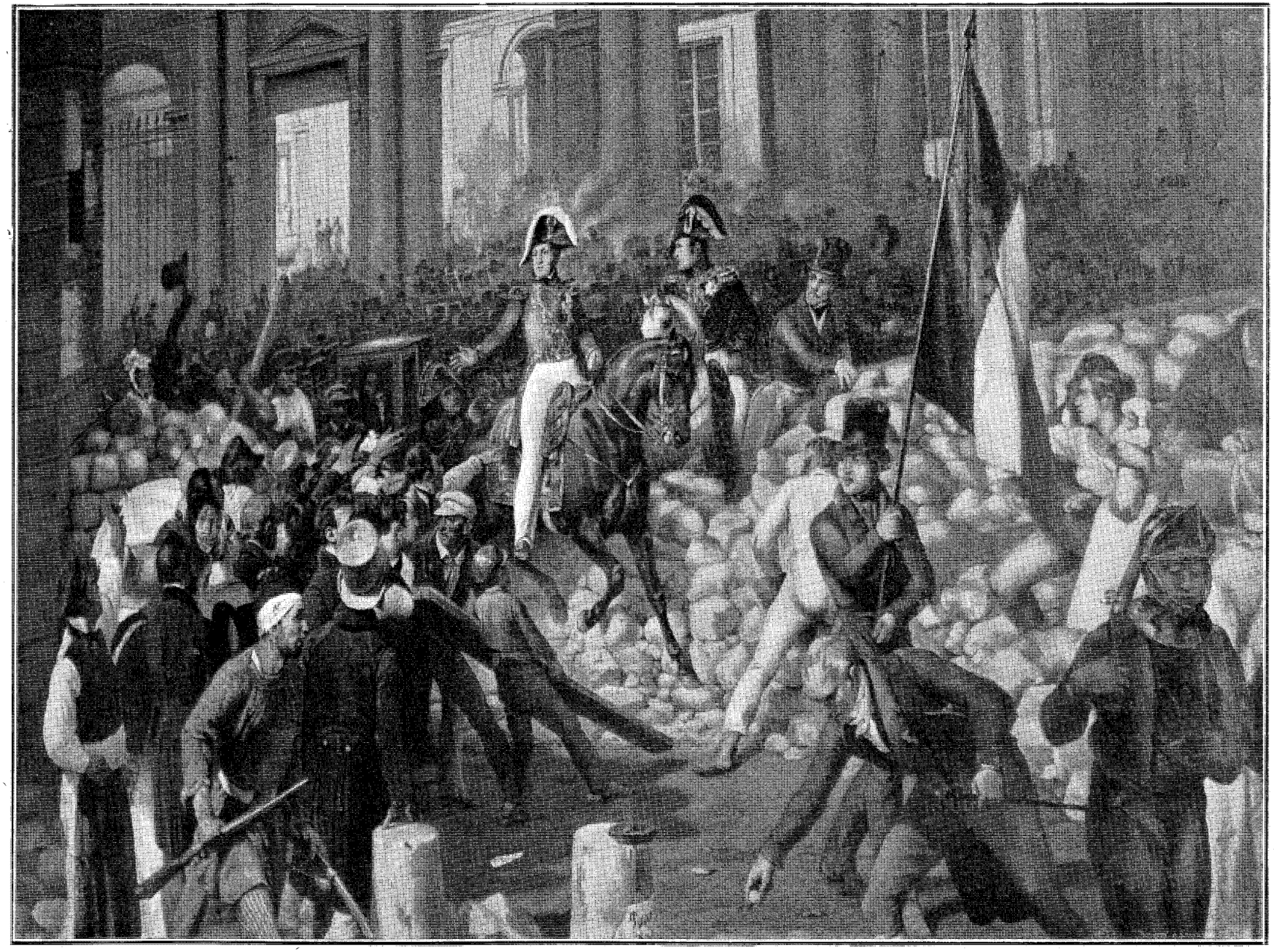

LE DUC D'ORLÉANS SE RENDANT A L'HÔTEL DE VILLE. — D'après le tableau d'Horace Vernet. — (Cliché L.-P.)

Fidèle à notre méthode d'enseignement par l'Image, nous n'avons pas hésité, ici, comme sur divers points de notre travail, à donner de multiples interprétations du même sujet, estimant que le lecteur trouvera un véritable intérêt artistique en même temps que documentaire, dans une étude comparative de ces pièces, signées, la plupart, de noms connus.

LE DUC D'ORLÉANS SUR LA PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE. — D'après le tableau de Larivière, gravé par Nargeot.

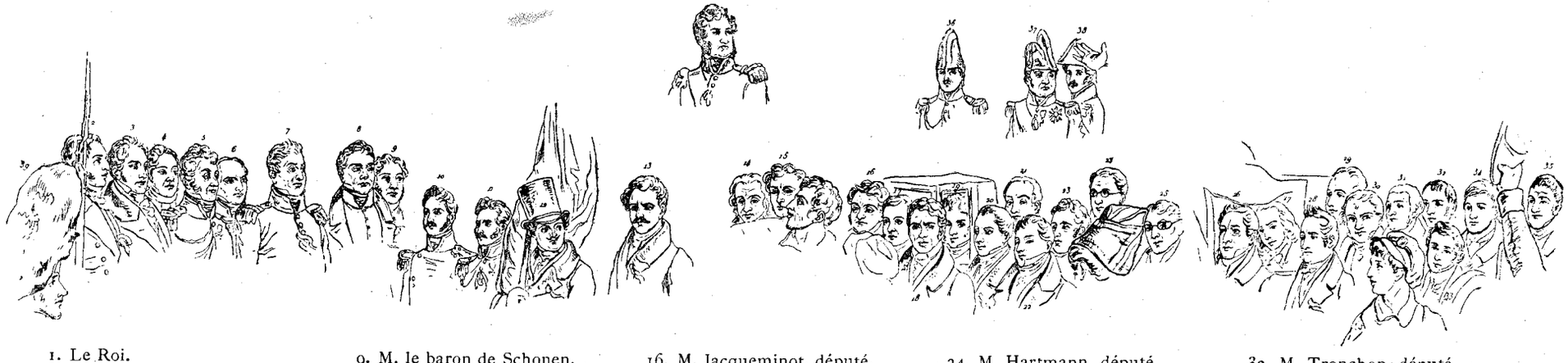

1. Le Roi.
2. M. le comte de Montalivet.
3. M. Casimir Périer, député.
4. M. Gisquet.
5. M. le comte de Laborde, député.
6. M. Odilon Barrot, député.
7. Le général La Fayette.
8. M. le général comte Lobau.
9. M. le baron de Schonen.
10. M. Lainé, capitaine du génie.
11. M. Mathieu Dumas, officier d'État-Major.
12. M. Maurin.
13. M. le général Heymès.
14. Labey de Pompierre, député.
15. M. Viennet, député.
16. M. Jacqueminot, député.
17. M. Berrard, député.
18. M. Dupin, député.
19. M. Lafitte, député.
20. M. Guizot, député.
21. M. le comte de Bondi.
22. M. le général comte Sebastiani.
23. M. de Champ Louis, député.
24. M. Hartmann, député
25. M. le gén. c. Mathieu Dumas.
26. M. Girod de l'Ain, député.
27. M. Benjamin Constant, député.
28. M. de Kératry, député.
29. M. Jacques Lefebvre, député.
30. M. Firmin Didot, député.
31. M. Odier, député.
32. M. Tronchon, député.
33. M. le comte d'Harcourt, député.
34. M. le c. de La Riboisière, député.
35. M. le baron Méchin.
36. M. le comte Berthois.
37. M. le général Gérard.
38. M. le général Rumigny.
39. M. Larivière.

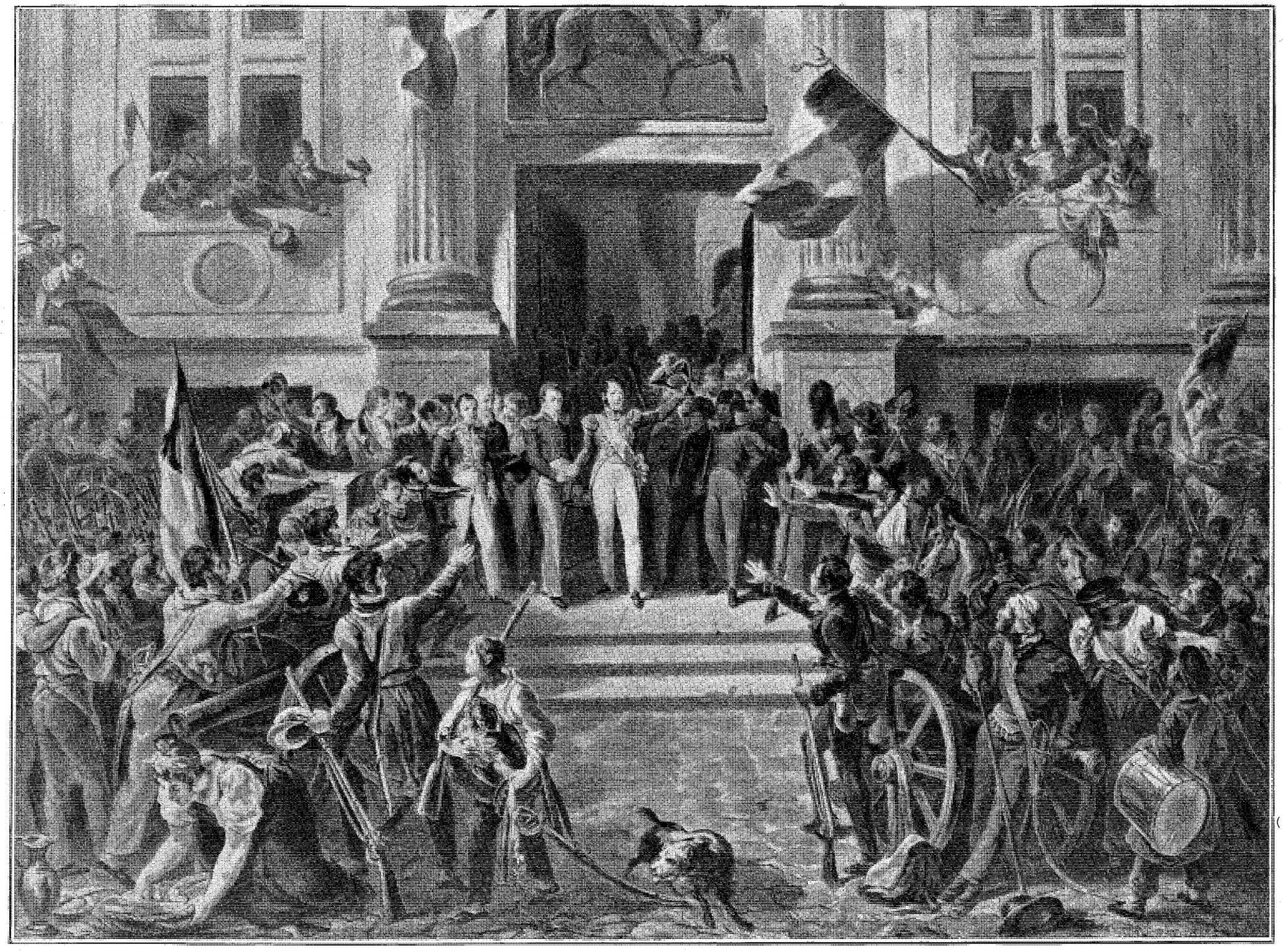

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS, PROCLAMÉ LIEUTENANT GÉNÉRAL DU ROYAUME. — D'après une esquisse de Lethière, lithographiée par Aubry Lecomte.

La lutte est terminée. Sur les débris sanglants des barricades où les soldats de Charles X et les soldats du peuple dorment, confondus dans la mort, le duc d'Orléans, après quelques hésitations mensongères, a été proclamé lieutenant général du *royaume*. Sebastiani a obtenu pour l'élévation de son prince la haute approbation du vieux Talleyrand. Rien ne manque au triomphe du futur Louis-Philippe Ier. Le peuple qui vient de changer de maître et de tomber de la monarchie de droit divin, dans la monarchie bourgeoise, dont il devra bientôt, mais au prix de quels sacrifices, répudier la tutelle honteuse et dégradante, assiste morne et le cœur serré à la réception de l'Hôtel de Ville et non en acclamant le nouvel élu, comme le dit l'Estampe ci-dessus, d'une facture académique et d'une expression officielle trop équivoques. Sans doute, au moment de la fameuse accolade du balcon et lors du déploiement des couleurs tricolores, des cris de : vive le duc d'Orléans ! se mêlèrent à ceux de : vive La Fayette ! mais il n'en est pas moins vrai qu'à la vue de ce sentimental dénouement de la grande tragédie « une douleur morne se peignait sur la figure des combattants de la veille, dont quelques uns versaient des pleurs » et qu'ils auraient volontiers crié, comme le général Lobau : « Je ne veux pas plus de celui-ci que des autres, c'est un Bourbon. »

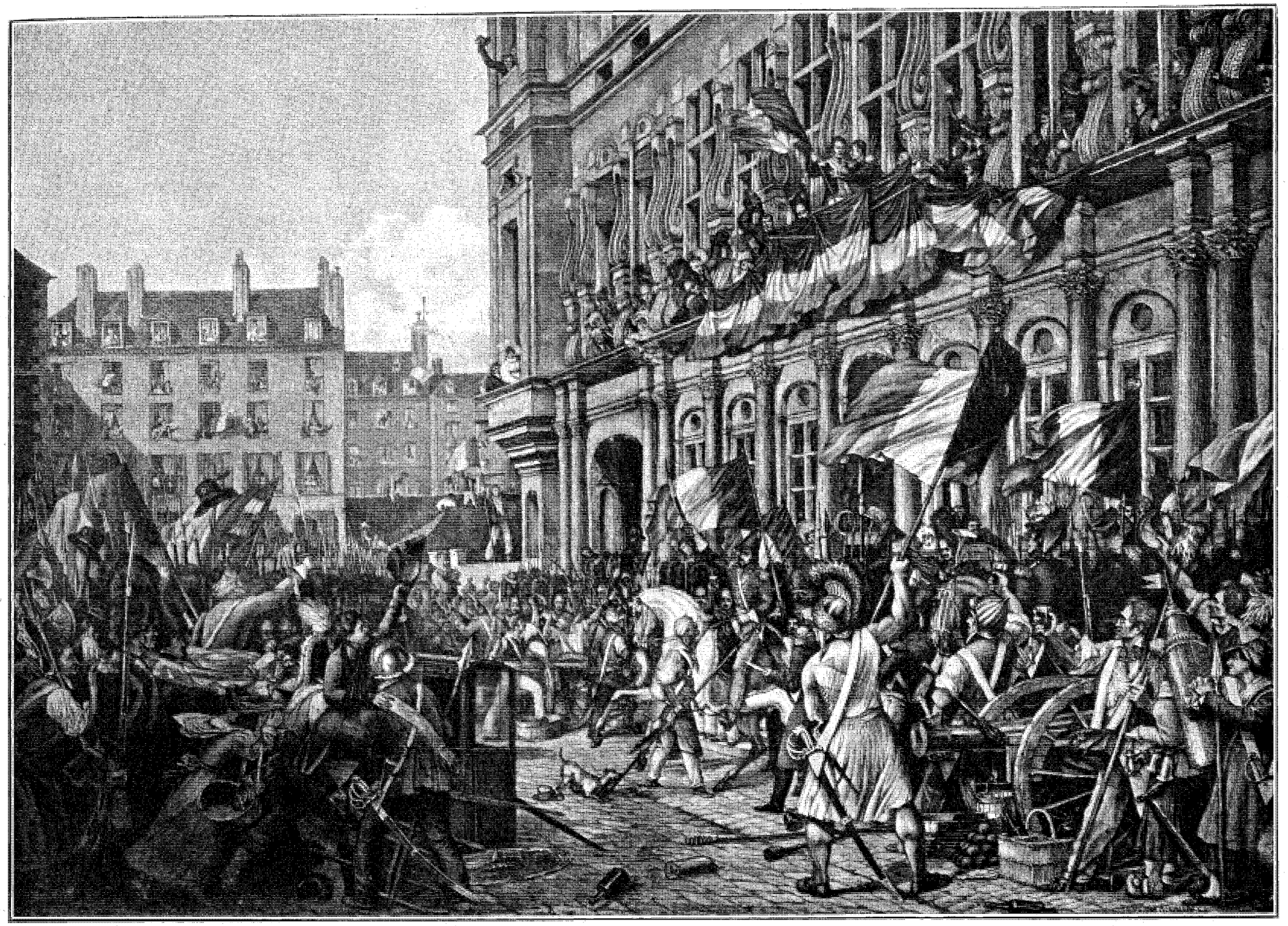

LE DUC D'ORLÉANS EST PRÉSENTÉ AU PEUPLE PAR LE GÉNÉRAL LA FAYETTE AU BALCON DE L'HÔTEL DE VILLE. — D'après une gravure à la manière noire de Garneray.

Ceci est une représentation d'une fantaisie outrée, mais pleine de détails très intéressants et très pittoresques de la fameuse accolade du balcon. On peut voir dans cette foule, qui a l'aspect d'une vaste mascarade, des combattants aux accoutrements bizarres, faits de pièces provenant de chez les fripiers, les armuriers, et surtout du musée d'artillerie... La cérémonie terminée, « le lieutenant général du royaume » regagne son palais par une route et le banquier Lafitte son hôtel par une autre. Avant de se séparer, la commission municipale, heureuse de la besogne accomplie et afin de pourvoir à l'administration publique, constitua sous le titre de Commission provisoire le premier ministère du gouvernement de Juillet. Dupont (de l'Eure), qui ne céda qu'aux instances répétées de Lafitte, eut la Justice; le baron Louis, les Finances; le général Gérard, la Guerre; de Rigny, la Marine; Guizot, l'Instruction Publique; de Broglie, l'Intérieur. Il n'y avait plus qu'à offrir la couronne de France au prétendant, tout prêt d'ailleurs à la recevoir.

« VAINCRE OU MOURIR »

D'après une lithographie de Victor Adam.

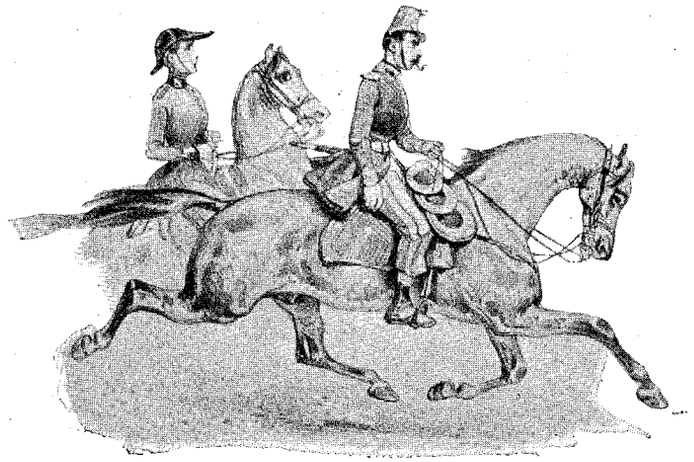

ESTAFETTES

D'après une lithographie de Victor Adam.

« AUX ARMES »

D'après un lithographie de Victor Adam.

LA PENDULE DE BÉRANGER

(Collection du Musée Carnavalet.)

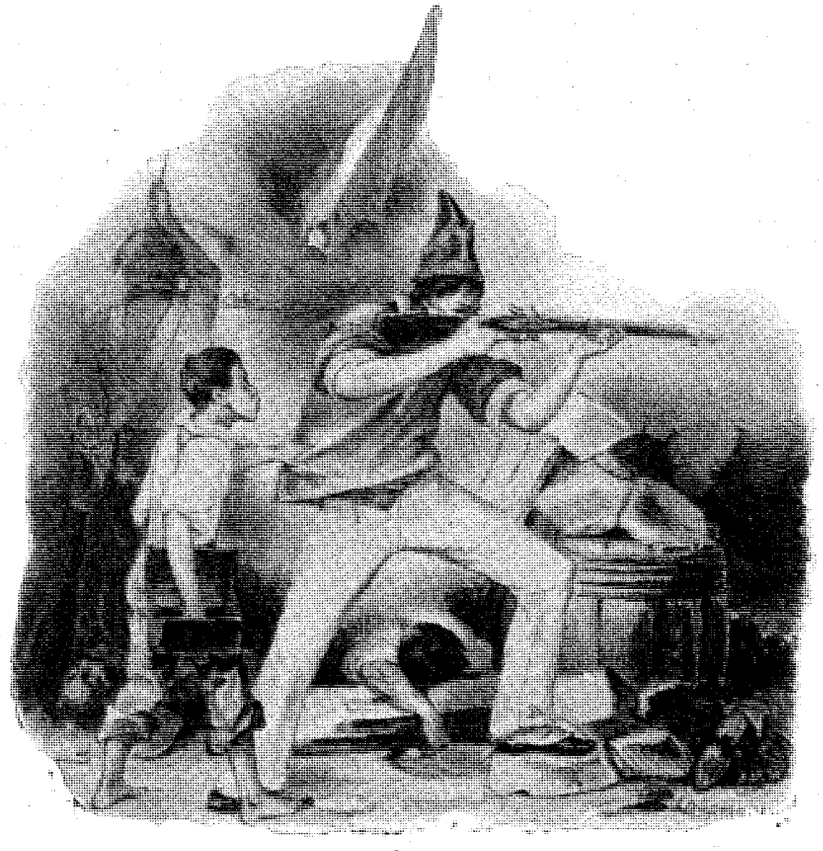

« DIS-DONC, FANFAN, QUAND TU SERAS MORT, TU ME DONNERAS TON FUSIL, PAS VRAI! »

D'après une lithographie de Chaponnier.

LE FAUTEUIL DE BÉRANGER

(Collection du Musée Carnavalet.)

# DÉPART POUR RAMBOUILLET

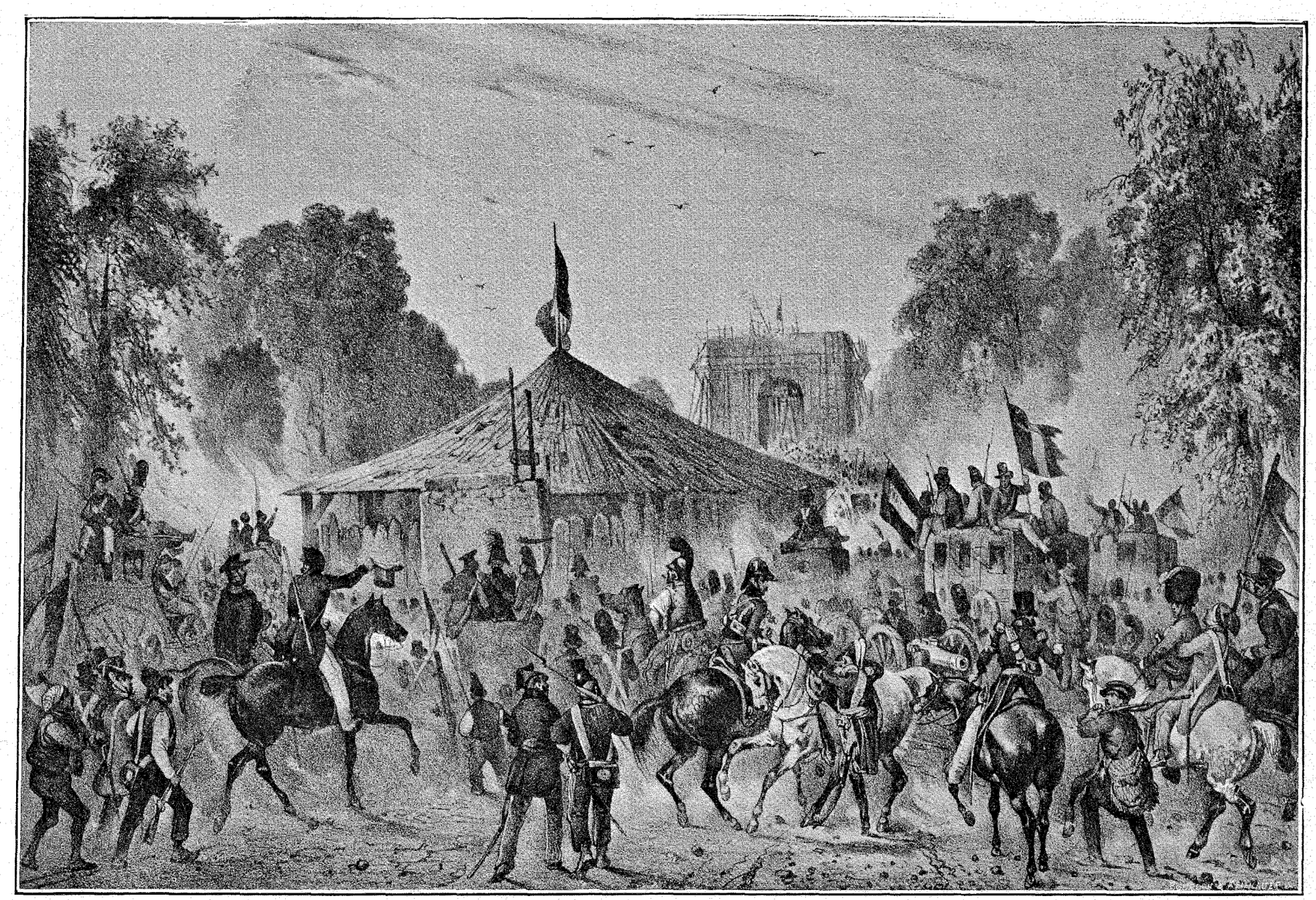

DÉPART POUR RAMBOUILLET. — D'après une lithographie de Victor Adam (Bulla éditeur).

Le 31 juillet, à cinq heures du matin, Charles X quittait Saint-Cloud pour Trianon. Il y entendit la messe. Le même jour, à minuit, il était à Rambouillet avec sa famille. Des forces imposantes (12,000 hommes et plus de 100 canons) demeurées fidèles à la royauté, furent échelonnées dans la forêt et massées autour du château. Le 2 août, le général de Latour-Froissac portait au Palais-Royal l'acte d'abdication du vieux roi. Dans cet acte, le duc d'Orléans était considéré comme le protecteur naturel de l'enfance du duc de Bordeaux (Henri V) et « on le laissait arbitre suprême de toutes les mesures que pouvait commander la fatalité des circonstances ». A l'abdication du vieux roi, le duc d'Orléans répondait par des protestations de dévouement à la cause d'Henri V. « Le duc de Bordeaux, disait-il à M. de Schonen, mais c'est votre roi ! » Et la naïve duchesse d'Orléans de s'écrier, profondément attendrie : « Ah ! vous êtes le plus honnête homme du royaume ! » Pendant ce temps, le *Courrier Français*, feuille orléaniste, publiait un article tendant à prouver l'illégitimité du duc de Bordeaux, et le duc d'Orléans s'empressait de faire exécuter les plus minutieux préparatifs pour l'embarquement et l'exil de la dynastie vaincue. Dès le 2 août, Dumont-d'Urville recevait l'ordre de gagner le Havre précipitamment, et d'y frêter deux transports. Le bruit ayant couru de l'arrivée de la duchesse de Berry, résolue à confier son fils, l'héritier légitime du trône, à la générosité du peuple parisien, le duc d'Orléans dont la prévoyance était infinie, fit affoler Paris en faisant courir le bruit d'un retour offensif des troupes, et bientôt une multitude immense, habilement surexcitée par de terrifiantes nouvelles, se disposait à marcher sur Rambouillet. Cette Estampe représente l'arrivée de la colonne populaire à l'entrée de l'avenue des Champs-Élysées. (Voir pour plus de détails, page 89.)

MODES FEMININES DU TEMPS
(Collection du Cabinet des Estampes).

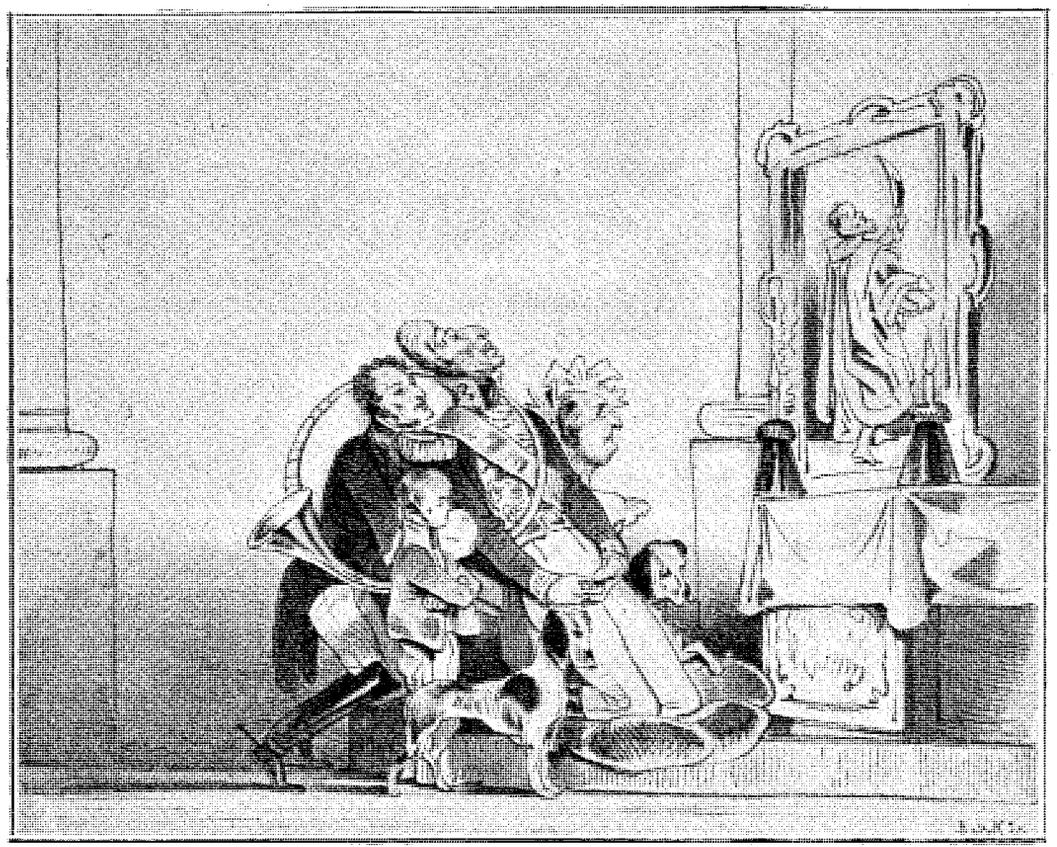

SAINT BARTHÉLEMY, PRIEZ POUR NOUS! — D'après une lithographie du temps.

MODES FÉMININES DU TEMPS
D'après une lithographie de Devéria (Cabinet des Estampes).

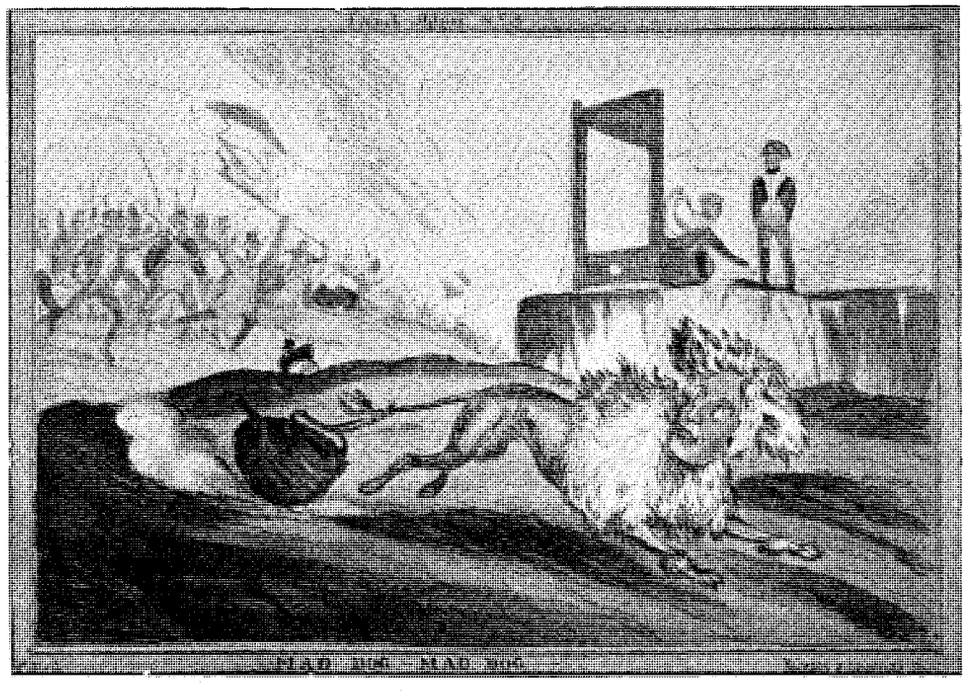

FRENCH AFFAIRS. — « MAD DOG! MAD DOG! »
D'après une gravure anglaise en couleur.

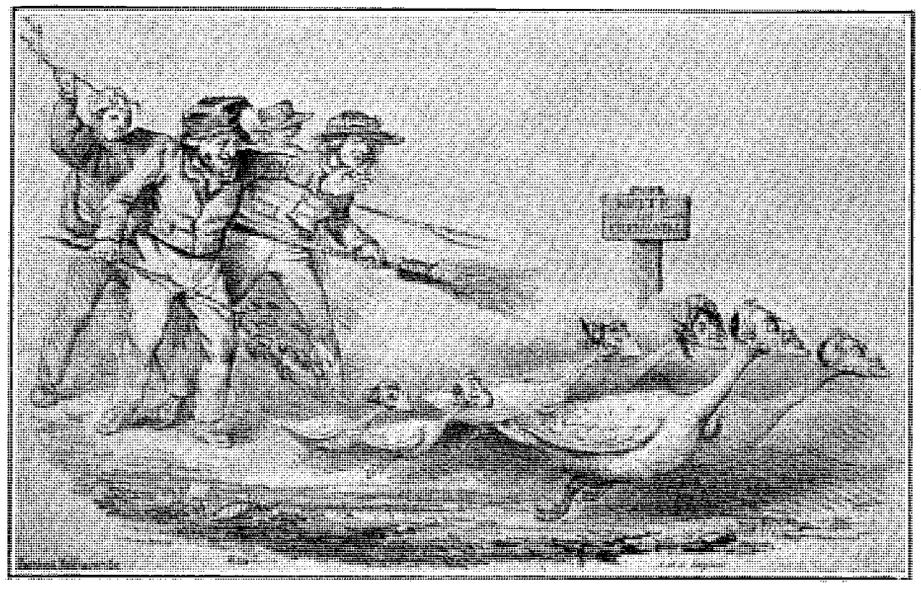

LA CHASSE
D'après une lithographie de l'époque.

On peut voir sur cette Estampe un poteau indicateur avec cette inscription :
« Route de Cherbourg ».

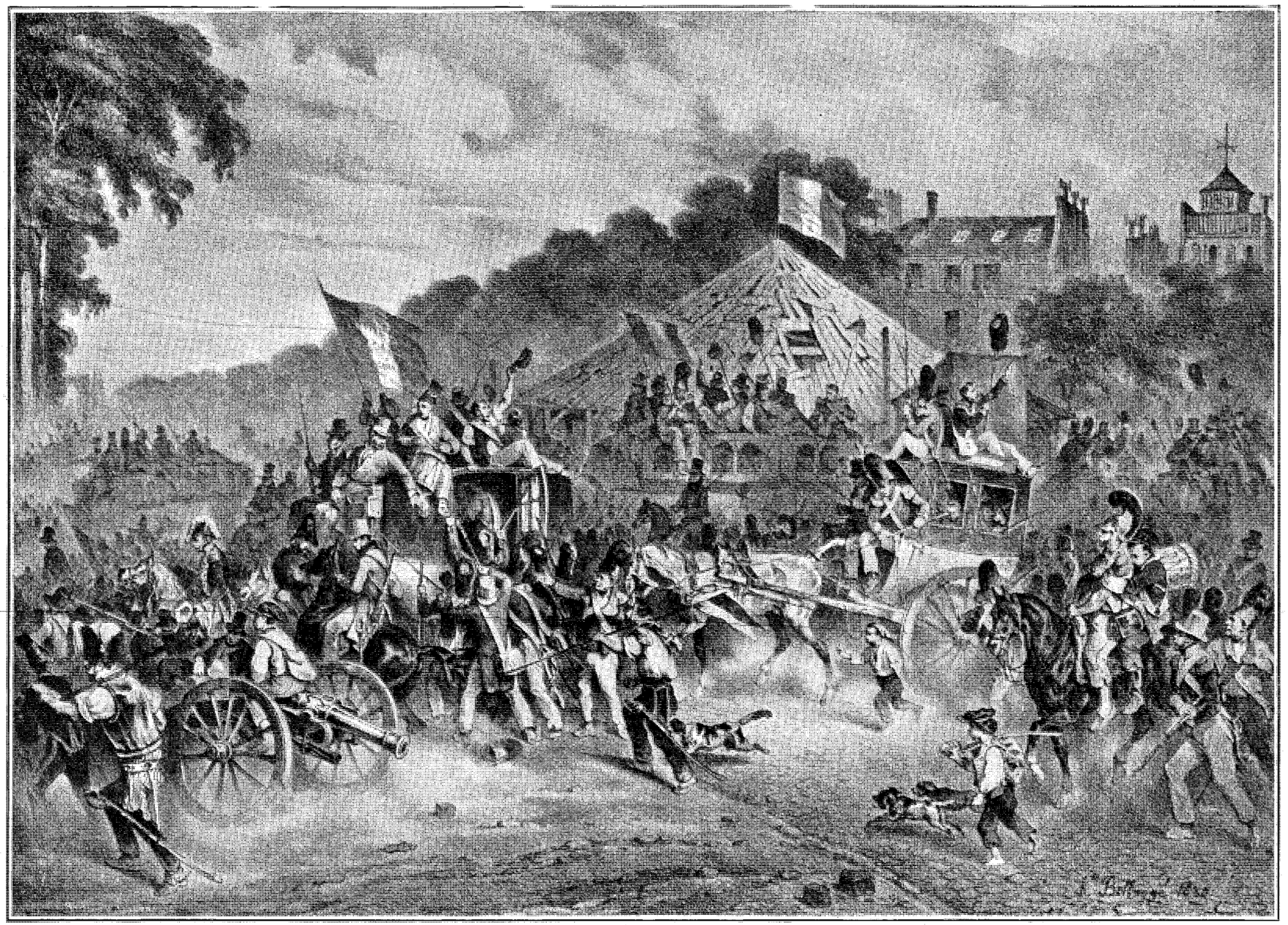

MARCHE DU PEUPLE SUR RAMBOUILLET. — D'après une lithographie d'H. Bellangé (1).

Cette Estampe, comme celle de la page 87, représente la marche sur Rambouillet de l'armée populaire, ou plutôt de la cohue populaire dont le commandement avait été donné au général Pajol. « Fiacres, omnibus, cabriolets voitures de toute espèce, avaient été mis en réquisition pour transporter le gros de l'armée... Avocats, médecins, bourgeois de toutes les professions, jeunes gens de toutes les classes, se coudoyèrent dans ce vaste pêle-mêle, d'où sortait un indéfinissable bourdonnement. » La colonne qui se composait de 15.000 hommes environ, se mit en marche vers les trois heures. « Le général en chef, nous dit Louis Blanc, n'avait pu avoir son équipement que pièce à pièce, et pour le compléter il emprunta au banquier Rothschild ses épaulettes de consul d'Autriche. » Le lendemain, à dix heures du matin, cette multitude était devant le château de Rambouillet, affamée, exténuée de fatigue, traînant avec elle huit pièces de canon, comme toute artillerie. On ne peut songer sans frémir à l'affreuse catastrophe qui serait survenue si, en ce moment, Charles X n'avait commandé l'arrêt du mouvement de marche en avant donné par le général Vincent, placé à la tête des troupes de défense. Cédant aux sollicitations de MM. de Schonen et Odilon Barrot, adroitement dépêchés à Rambouillet, en temps opportun, le vieux roi, convaincu que plus de 100.000 Parisiens cernaient le château, donna l'ordre de la retraite, congédia sa garde, et se dirigea sur Cherbourg, lieu fixé pour son embarquement, escorté seulement de sa maison militaire.

(1) C'est par erreur, qu'à la page 33 de l'ouvrage, l'Estampe intitulée : *Construction d'une barricade,* a été attribuée à V. Adam; elle est d'H. Bellangé.

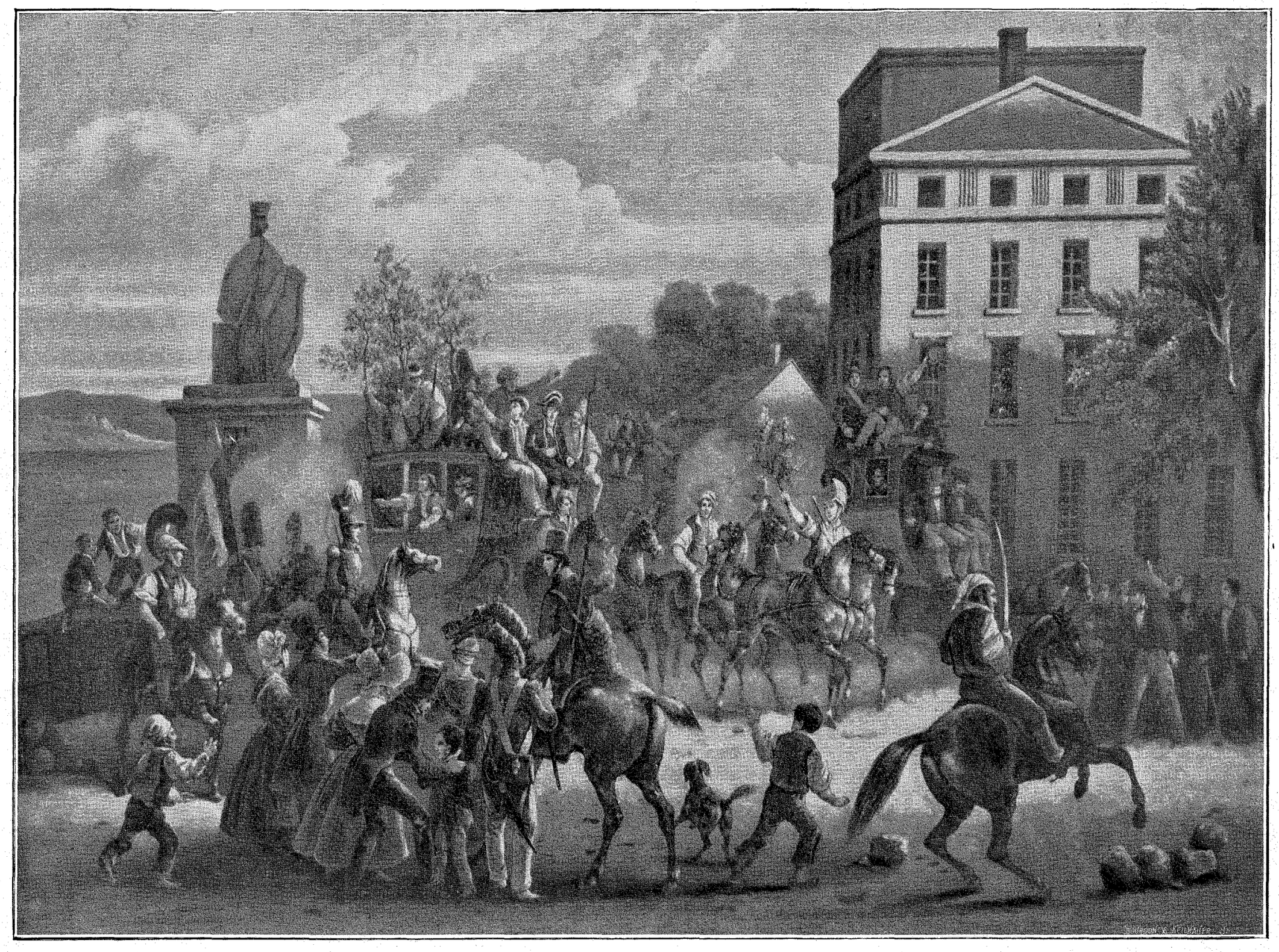

RETOUR DE RAMBOUILLET. — D'après une gravure à la manière noire de Paradis.

Cette Estampe ne donne qu'une idée bien incomplète de ce *nouveau retour de Versailles*, sans le roi cette fois, et ce n'est sans doute que la représentation épisodique de l'entrée dans les faubourgs parisiens « de cette multitude bruyante et débraillée, s'étalant à plaisir dans les magnifiques voitures du sacre, attelées de huit chevaux, et se faisant reconduire avec des guides de soie par les cochers de la cour. » Dans le cortège se trouvait une voiture surmontée d'un petit drapeau sur lequel on avait écrit en lettres noires : *Diamants de la Couronne*, et qu'escortaient des hommes du peuple à cheval, le sabre nu à la main. Ces bijoux royaux dont la valeur s'élevait à 80 millions avaient été remis par le maire de Rambouillet, leur dernier dépositaire, à M. Degousée, qui en avait donné décharge.

Le cortège triomphal ne s'arrêta que dans la cour du Palais-Royal, où le duc d'Orléans le vit apparaître avec une visible satisfaction. — Cette gravure à la manière noire appartient à la Collection du Cabinet des Estampes.

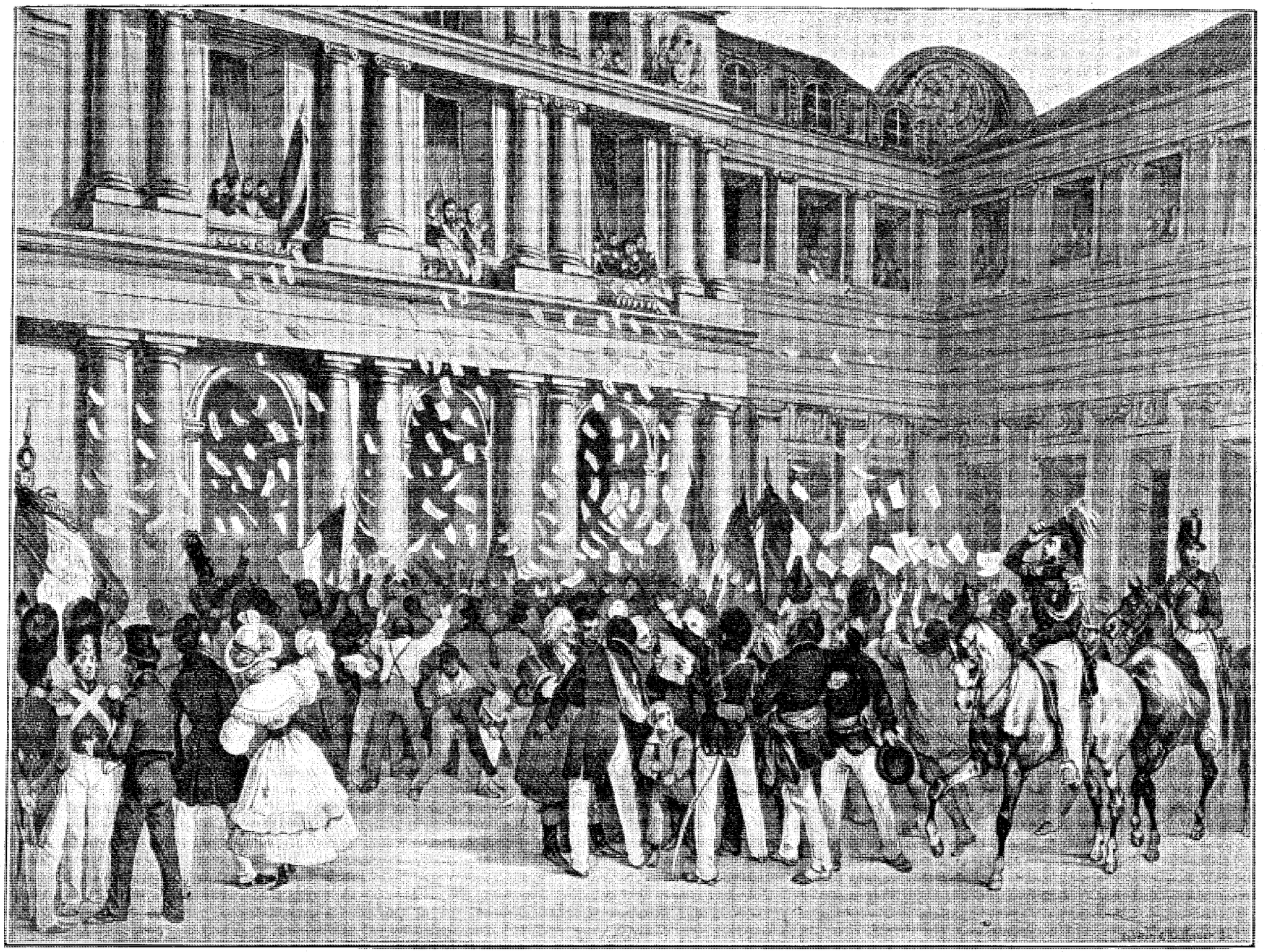

LE DUC D'ORLÉANS DISTRIBUANT SA PROCLAMATION, LE 31 JUILLET 1830, AU PEUPLE RASSEMBLÉ SOUS LES FENÊTRES DE SON PALAIS. — D'après une lithographie de V. Adam.

Avant de se rendre à l'Hôtel de Ville, le 31 juillet, le duc d'Orléans avait déjà fait répandre dans Paris la proclamation où il annonçait son acceptation de la lieutenance générale du royaume. Il l'avait fait pleuvoir à des milliers d'exemplaires sur la foule rassemblée sous les fenêtres du Palais-Royal. Elle était conçue en des termes très habiles. En voici le texte : « Habitants de Paris,

« Les députés de la France, en ce moment réunis à Paris, ont exprimé le désir que je me rendisse dans cette capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant général du royaume.

« Je n'ai pas balancé à venir partager vos dangers, à me placer au milieu de cette héroïque population, et à faire tous mes efforts pour vous préserver de la guerre civile et de l'anarchie. En rentrant dans la ville de Paris, je portais avec orgueil ces couleurs glorieuses que vous avez reprises, et que j'avais moi-même longtemps portées.

« Les Chambres vont se réunir : elles aviseront au moyen d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation. Une Charte sera désormais une vérité.

« LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS. »

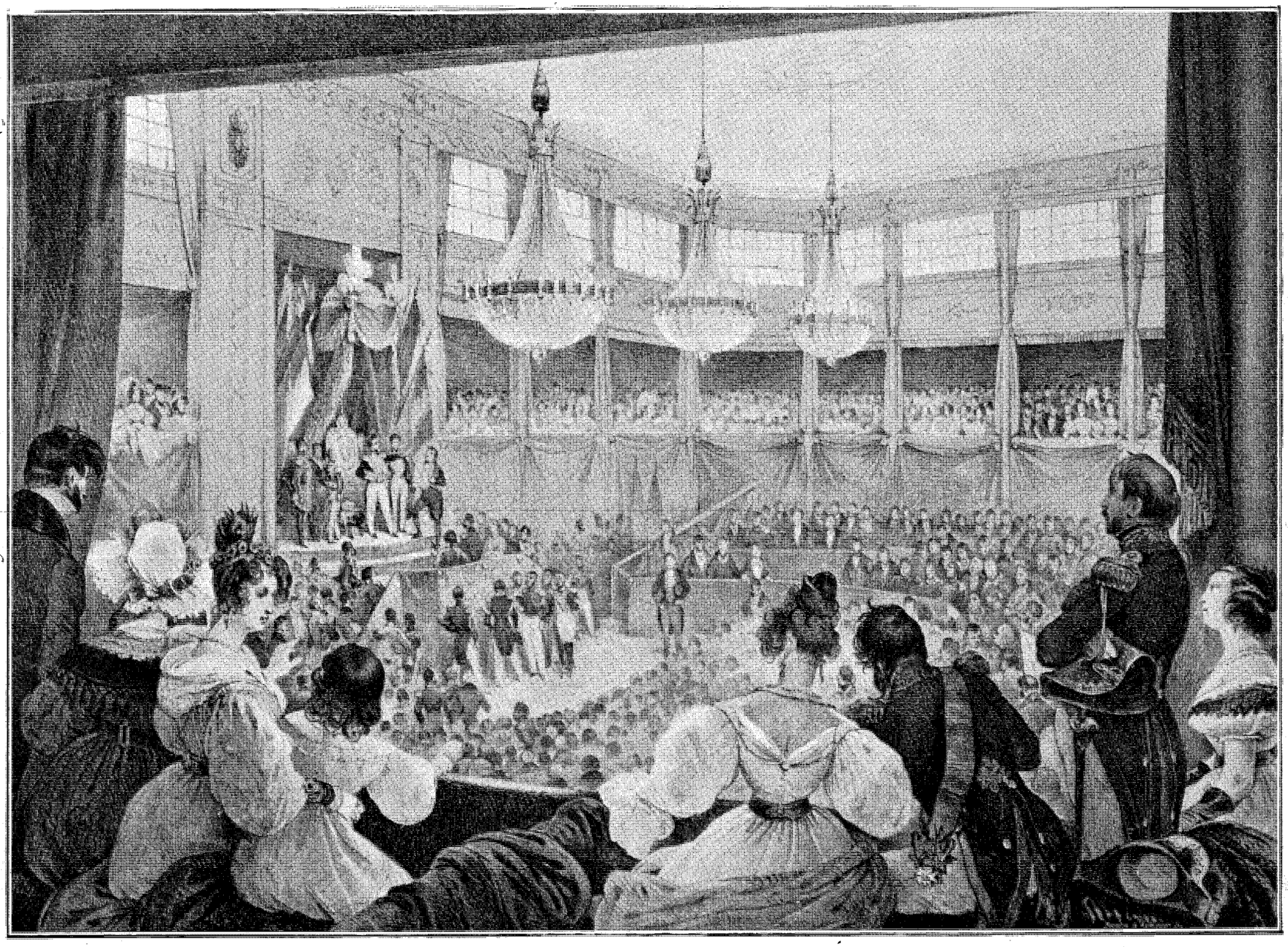

S. A. LE DUC D'ORLÉANS PROCLAMÉ ROI A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS LE 9 AOUT 1830. — D'après une lithographie de V. Adam (Bulla, éditeur).

Dans la journée du 7 août, le texte de la Charte nouvelle était rédigé et la royauté orléaniste sortait d'un scrutin où le nombre des votants était 252 : boules blanches, 219 ; boules noires ; 33. Le 9 août, un trône, encadré de drapeaux tricolores, s'élevait dans l'intérieur du Palais-Bourbon. A côté, trois pliants étaient disposés pour le lieutenant général et ses deux fils aînés. Le duc d'Orléans fit son entrée dans la salle des séances, au son de la *Marseillaise*. Le prince invita Casimir Périer, président de la Chambre des députés, à lire la déclaration du 7 août, où se trouvait ce passage : *le trône est vacant en fait et en droit...* Voici en quels termes le lieutenant général lut son acceptation : « Messieurs les pairs, Messieurs les députés, j'ai lu avec une grande attention la déclaration de la Chambre des députés et l'acte d'adhésion de la Chambre des pairs. J'en ai pesé et médité toutes les expressions. J'accepte, sans restriction ni réserve, les clauses et engagements que renferme cette déclaration et le titre de roi des Français qu'elle me confère, et je suis prêt à en jurer l'observation. » Puis il se leva, ôta son gant, se découvrit, et prononça la formule du serment que lui remit Dupont (de l'Eure), en ce moment garde des sceaux... Le pliant fut enlevé. La France avait un roi.

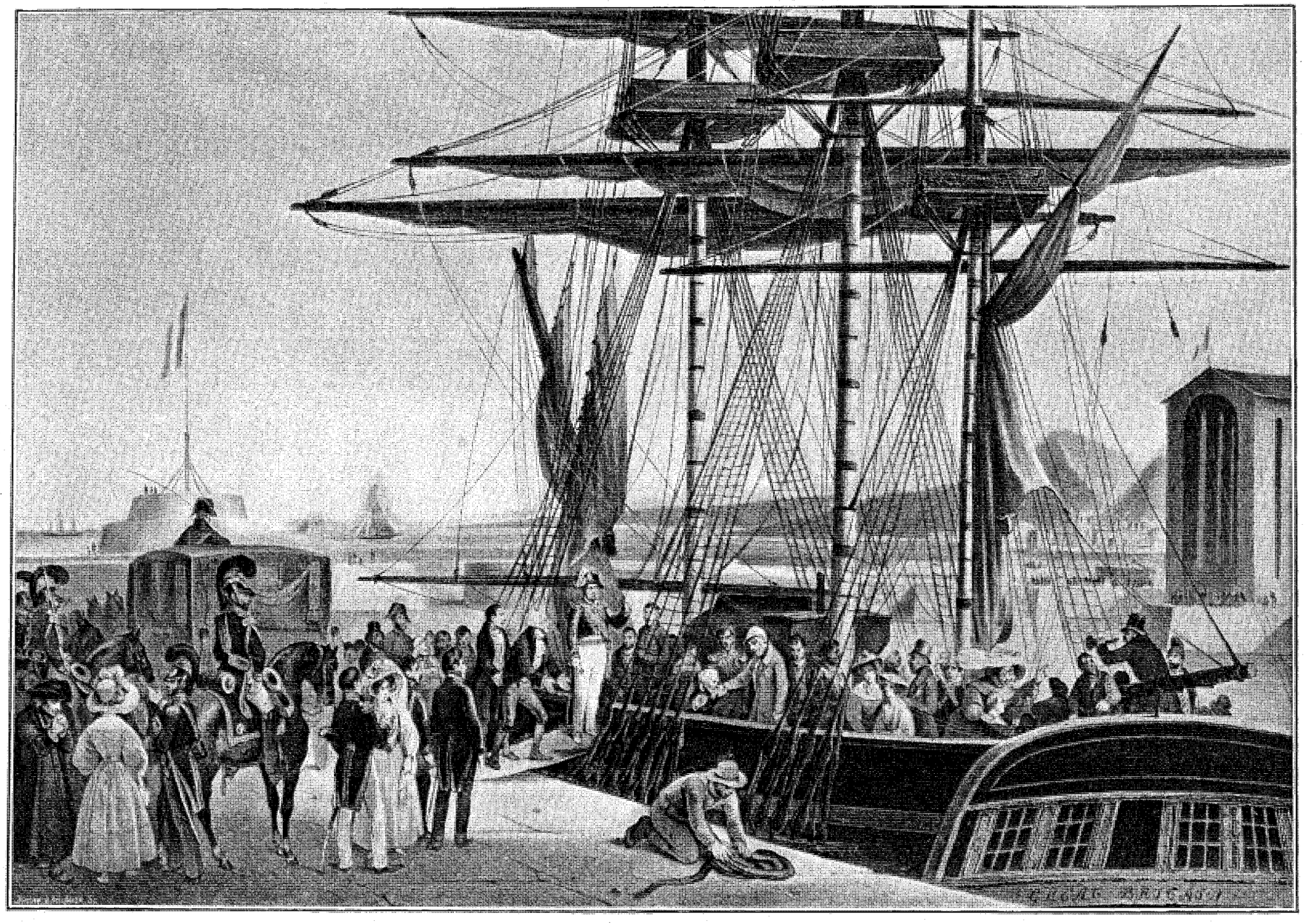

EMBARQUEMENT DE CHARLES X ET DE SA FAMILLE, LE 15 AOUT DANS LE PORT DE CHERBOURG. — D'après une lithographie de V. Adam (Bulla éditeur).

Cependant, le vieux roi déchu arrivait à Cherbourg le 15 août, après de longues génuflexions dans les églises d'Argentan, de Saint-Lô et de Valognes. C'est de cette ville que Charles X écrivit au roi d'Angleterre, pour lui demander asile. L'arrivée de la colonne royaliste à Cherbourg, dont toutes les fenêtres étaient ornées de drapeaux tricolores, fut le signal d'un soulèvement véritable. A un certain moment, les fugitifs et leur fidèle escorte faillirent être massacrés. Les deux vaisseaux *Great-Britain* et le *Charles-Caroll,* sous le commandement du capitaine Dumont-d'Urville attendaient au port. « Ce fut alors, dit Louis Blanc, un étrange et douloureux spectacle. Derrière les gardes, rangés en bataille sur la jetée, des milliers de têtes se collaient à la grille, animées par la curiosité, la compassion ou la colère... M. de La Rochejaquelein soutenait la Dauphine éperdue. Appuyée sur le bras de M. de Charette, la duchesse de Berry montrait plus d'indignation que d'abattement, et son attitude trahissait l'ardeur de son sang napolitain. Charles X était toujours calme : il veillait sur son cœur. Un brick, commandé par le capitaine Thibauld, avait reçu l'ordre d'escorter le *Great-Britain*, et de le couler bas pour peu que Charles X eût essayé d'agir en maître (1) ».

Le nouveau roi avait été prévoyant jusqu'au bout. Fort heureusement, aucun événement ne donna lieu à l'exécution de cette mesure impitoyable.

(1) *Histoire de Dix Ans.*

# LE PEUPLE A L'ARCHEVÊCHÉ

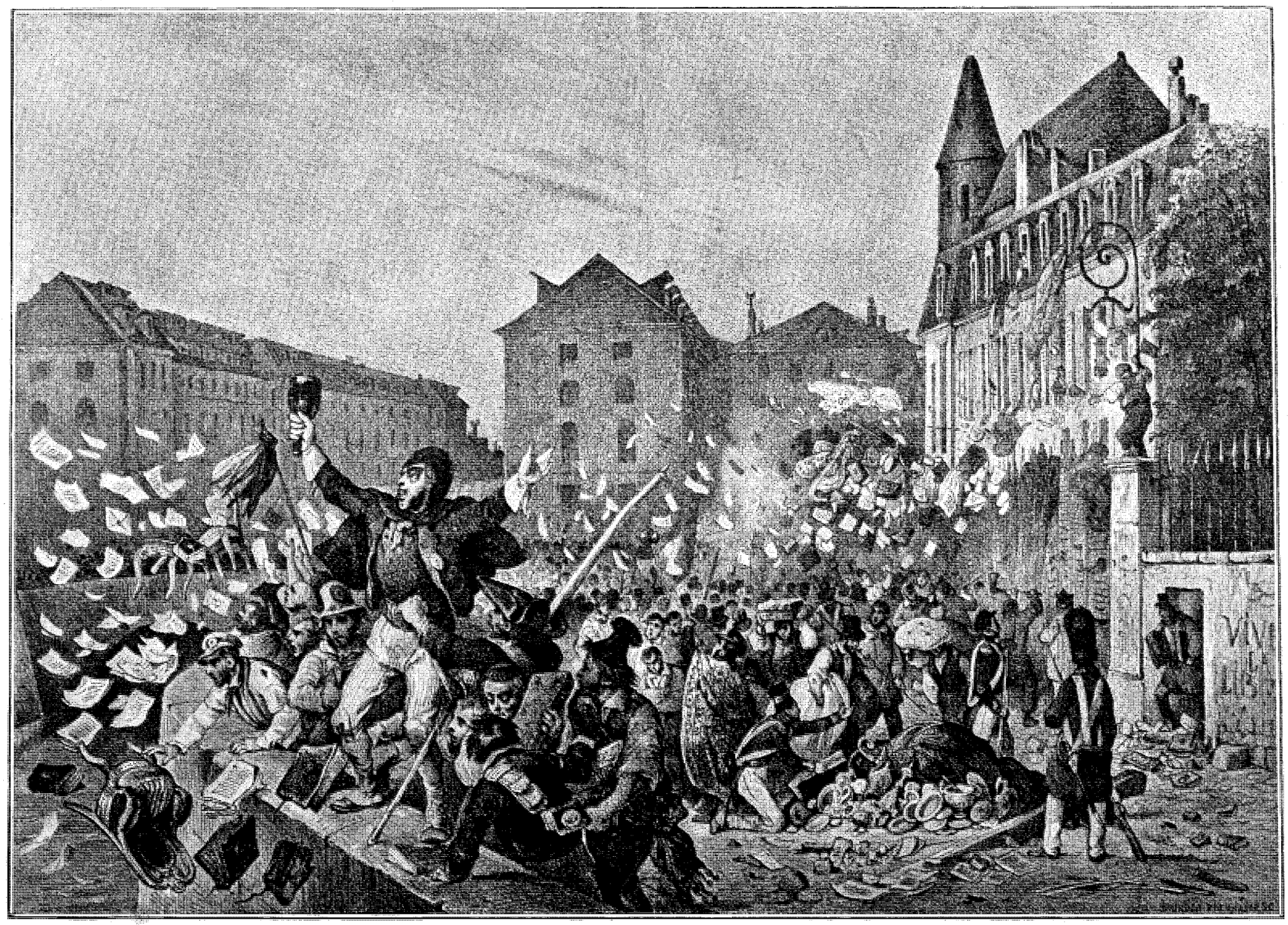

LE PEUPLE A L'ARCHEVÊCHÉ. — D'après une lithographie de V. Adam (Bulla, éditeur).

Pendant l'attaque et la prise de la caserne de Babylone, une bande populaire avait envahi l'archevêché, et bientôt la Seine charriait des livres, des meubles, des rideaux, provenant du pillage de cet établissement. Plusieurs des envahisseurs s'étaient affublés de vêtements sacerdotaux, chasubles, mitres, et parodiaient les exercices du culte au milieu des rires de la foule. Ces mêmes scènes, qui rappelaient certaines mascarades de 1793, devaient se renouveler dans la journée du 14 février 1831.

# A LA FONTAINE DES INNOCENTS

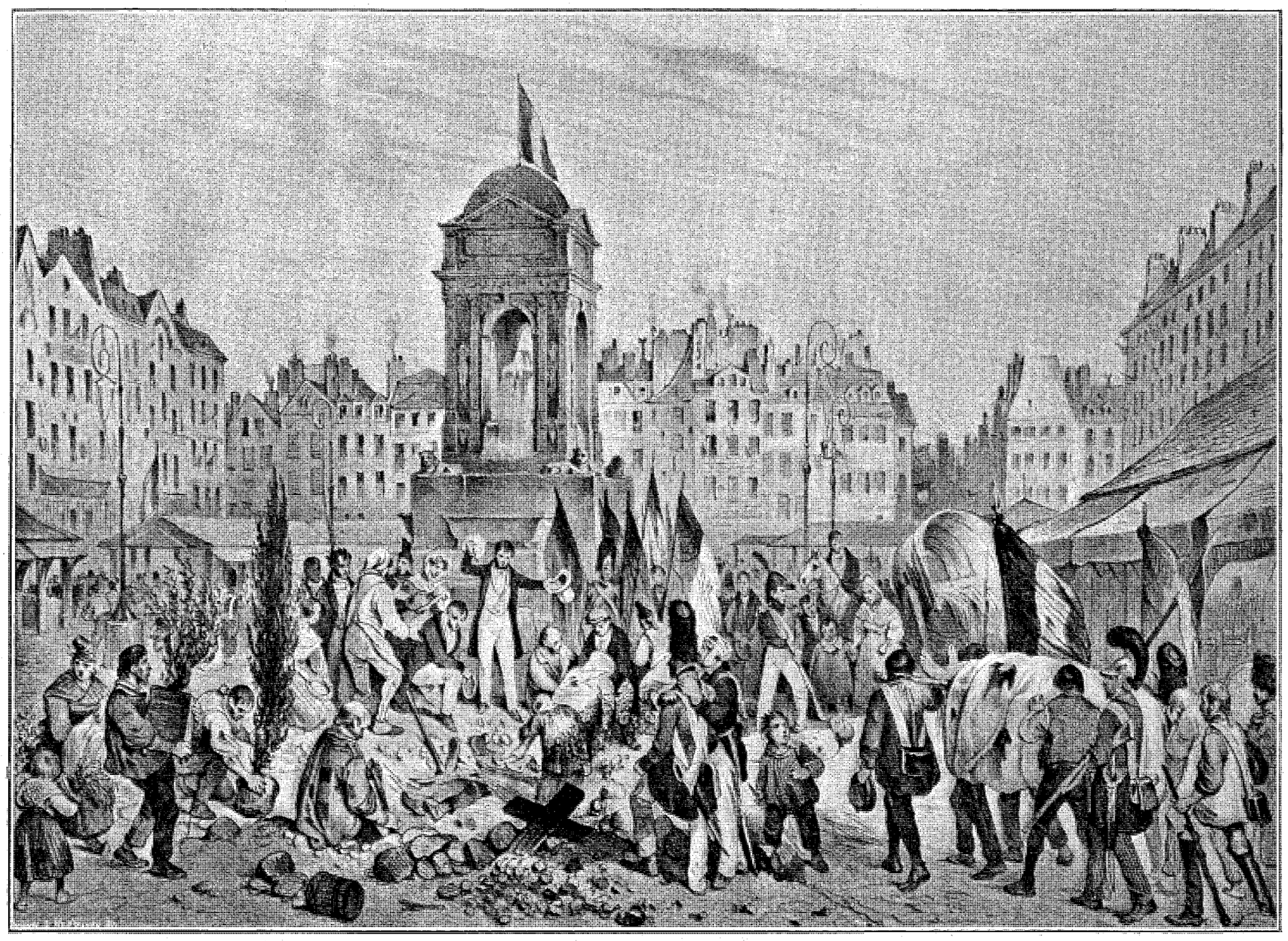

A LA FONTAINE DES INNOCENTS. — L'INHUMATION DES VICTIMES (31 JUILLET 1830)

D'après une lithographie de V. Adam (Bulla, éditeur). — (Collection du Cabinet des Estampes.)

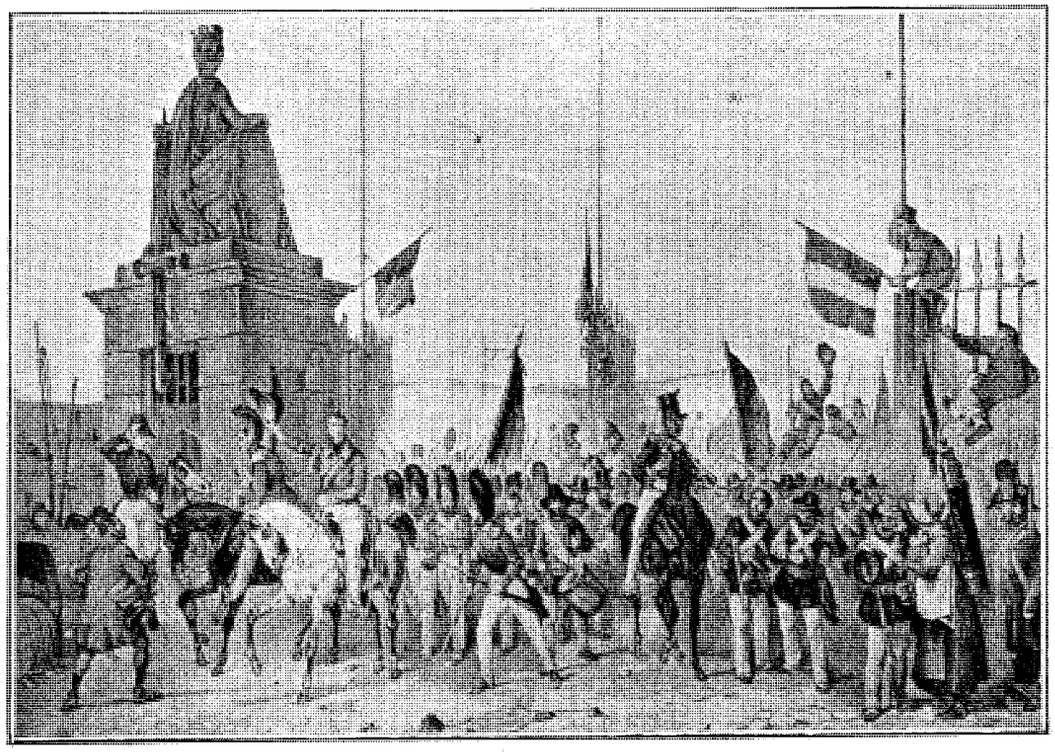

ARRIVEE DES PATRIOTES DE ROUEN, D'ELBEUF ET DU HAVRE
LE 30 JUILLET 1830

D'après une lithographie de V. Adam (Ballu, éditeur).

LA DUCHESSE D'ORLÉANS VISITANT LES BLESSÉS A L'HÔTEL-DIEU. — (V. Adam.)

Dans cette visite, qui fut décidée au Palais-Royal, la duchesse d'Orléans, Mme Adélaïde et les princesses Louise, Marie et Clémentine sont accompagnées de MM. Barbé-Marbois, de Berthois, Alexandre de Laborde, Delaberge, Degousée, etc.

LE PRINCE DE POLIGNAC AU DONJON
DE VINCENNES

Portrait exécuté « d'après nature ».

ÉGLISE TRANSFORMÉE EN AMBULANCE. — (V. Adam. — Ballu, éditeur).

« VOILA LE ROI QU'IL NOUS FAUT,
C'EST LA MEILLEURE DES RÉPUBLIQUES »
(Paroles attribuées à La Fayette).

D'après Maurin.

# DOCUMENTS HISTORIQUES — CHARTE CONSTITUTIONNELLE DU 9 AOUT 1830

## DROITS PUBLICS DES FRANÇAIS

ARTICLE PREMIER. Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.

ART. 2. Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'Etat.

ART. 3. Ils sont tous également admissibles aux emplois civils et militaires.

ART. 4. Leur liberté individuelle est également garantie, personne ne pouvant être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi et dans les formes qu'elle prescrit.

ART. 5. Chacun professe sa religion avec une égale liberté et obtient pour son culte la même protection.

ART. 6. Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine professée par la majorité des Français, et ceux des autres cultes chrétiens, reçoivent des traitements du trésor public.

ART. 7. Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois.
La censure ne pourra jamais être rétablie.

ART. 8. Toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelle *Nationales*, la loi ne mettant aucune différence entre elles.

ART. 9. L'Etat peut exiger le sacrifice d'une propriété, pour cause d'intérêt public légalement constaté, mais avec une indemnité préalable.

ART. 10. Toutes recherches des opinions et votes émis jusqu'à la Restauration, sont interdites. Le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens.

ART. 11. La conscription est abolie. Le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi.

## FORMES DU GOUVERNEMENT DU ROI

ART. 12. La personne du Roi est inviolable et sacrée. Ses ministres sont responsables.
Au Roi seul appartient la puissance exécutive.

ART. 13. Le Roi est le chef suprême de l'Etat, il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois d'admiuistration publique et fait les réglements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois, sans pouvoir jamais ni suspendre les lois elles-mêmes, ni dispenser de leur exécution.
Toutefois aucune troupe étrangère ne pourra être admise au service de l'Etat qu'en vertu d'une loi.

ART. 14. La puissance législative s'exerce collectivement par le Roi, la Chambre des pairs et la Chambre des députés.

ART. 15. La proposition des lois appartient au Roi, à la Chambre des pairs et à la Chambre des députés.
Néanmoins toute loi d'impôt doit être d'abord votée par la Chambre des députés.

ART. 16. Toute loi doit être discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux Chambres.

ART. 17. Si une proposition de loi a été rejetée par l'un des trois pouvoirs, elle ne pourra être représentée dans la même session.

ART. 18. Le Roi seul sanctionne et promulgue les lois.

ART. 19. La liste civile est fixée ponr toute la durée du règne par la première législature assemblée depuis l'avenement du Roi.

## DE LA CHAMBRE DES PAIRS

ART. 20. La Chambre des pairs est une portion essentielle de la puissance législative.

ART. 21. Elle est convoquée par le Roi en même temps que la Chambre des députés des départements. La session de l'une commence et finit en même temps que celle de l'autre.

ART. 22. Toute assemblée de la Chambre des pairs qui serait tenue hors du temps de la session de la Chambre des députés, est illicite et nulle de droit, sauf le seul cas où elle est réunie comme cour de justice, et alors elle ne peut exercer que des fonctions judiciaires.

ART. 23. La nomination des pairs de France appartient au Roi. Leur nombre est illimité : il peut en varier les dignités, les nommer à vie ou les rendre héréditaires selon sa volonté.

ART. 24. Les pairs ont entrée dans la Chambre à vingt-cinq ans et voix délibérative à trente ans seulement.

ART. 25. La Chambre des pairs est présidée par le chancelier de France, et en son absence par un pair nommé par le Roi.

ART. 26. Les princes du sang sont pairs par droit de naissance, ils siègent immédiatement après le président.

ART. 27. Les séances de la Chambre des pairs sont publiques, comme celles de la Chambre des députés.

ART. 28. La Chambre des pairs connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'Etat, qui seront définis par la loi.

ART. 29. Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la Chambre et jugé que par elle en matière criminelle.

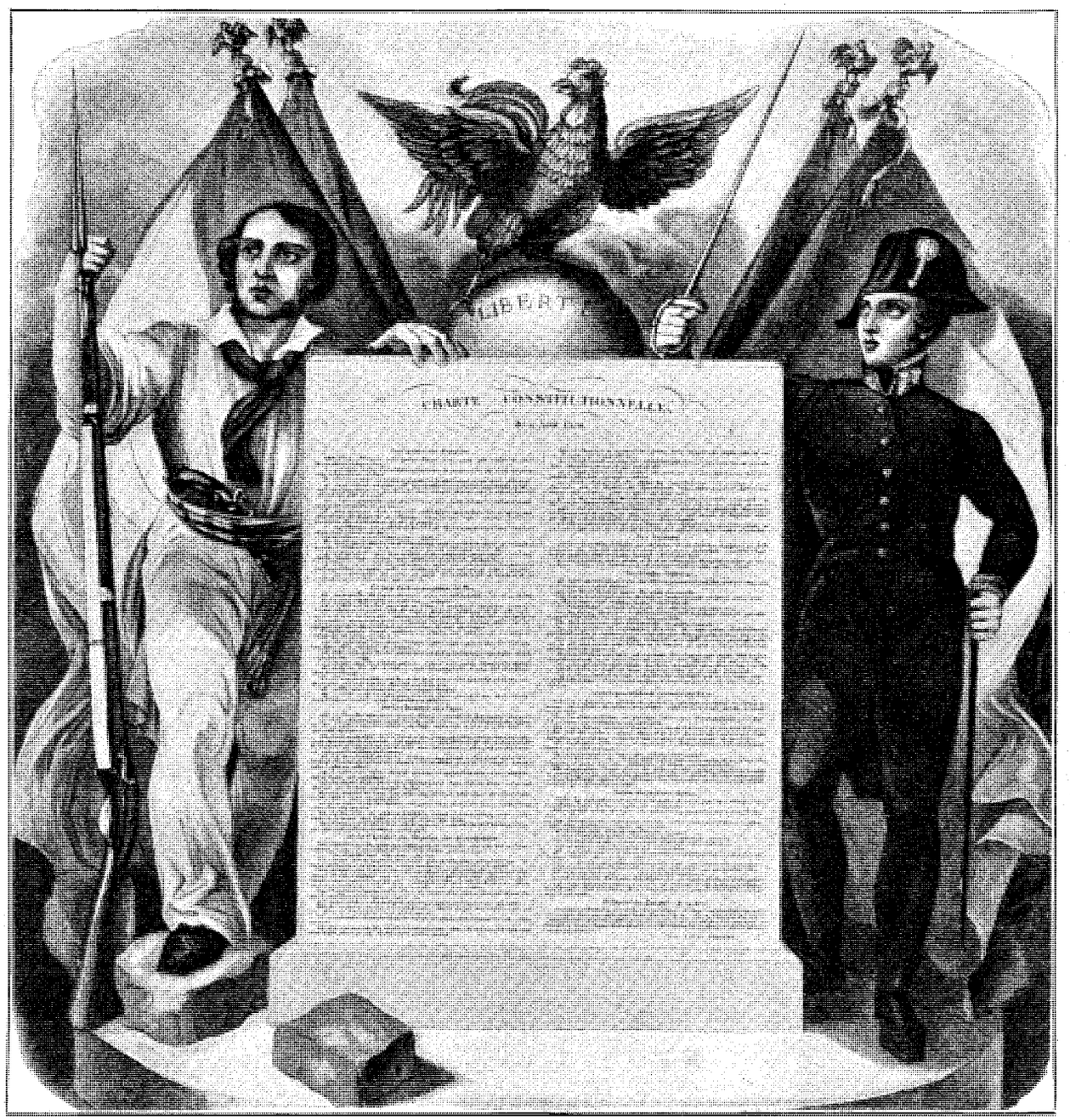


## DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DES DÉPARTEMENTS

ART. 30. La Chambre des députés sera composée des députés élus par les collèges électoraux, dont l'organisation sera déterminée par des lois.

ART. 31. Les députés sont élus pour cinq ans.

ART. 32. Aucun député ne peut être admis dans la Chambre s'il n'est âgé de trente ans et s'il ne réunit les autres conditions déterminées par la loi.

ART. 33. Si néanmoins il ne se trouvait pas dans le département cinquante personnes de l'âge indiqué, payant le cens d'éligibilité déterminé par la loi, leur nombre sera complété par les plus imposés au-dessous du taux de ce cens, et ceux-ci pourront être élus concurremment avec les premiers.

ART. 34. Nul n'est électeur s'il a moins de vingt-cinq ans, et s'il ne réunit les autres conditions déterminées par la loi.

ART. 35. Les présidents des collèges électoraux sont nommés par les électeurs.

ART. 36. La moitié au moins des députés sera choisie parmi des éligibles qui ont leur domicile politique dans le département.

ART. 37. Le président de la Chambre des députés est élu par elle à l'ouverture de chaque session.

ART. 38. Les séances de la Chambre sont publiques; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'elle se forme en comité secret.

ART. 39. La Chambre se partage en bureaux pour discuter les projets qui lui ont été présentés de la part du Roi.

ART. 40. Aucun impôt ne peut être établi ni perçu s'il n'a été consenti par les deux Chambres et sanctionné par le Roi.

ART. 41. L'impôt foncier n'est consenti que pour un an. Les impositions indirectes peuvent l'être pour plusieurs années.

ART. 42. Le Roi convoque chaque année les deux Chambres. il les proroge et peut dissoudre celle des députés des départements; mais, dans ce cas, il doit en convoquer une nouvelle dans le délai de trois mois.

ART. 43. Aucune contrainte par corps ne peut être exercée contre un membre de la Chambre durant la session et dans les six semaines qui l'auront précédée ou suivie.

ART. 44. Aucun membre de la Chambre ne peut, pendant la durée de la session, être poursuivi ni arrêté en matière criminelle, sauf le cas de flagrant délit, qu'après que la Chambre a permi sa poursuite.

ART. 45. Toute pétition à l'une ou à l'autre des Chambres ne peut être faite et présentée que par écrit. La loi interdit d'en apporter en personne et à la barre.

## DES MINISTRES

ART. 46. Les ministres peuvent être membres de la Chambre des pairs ou de la Chambre des Députés. Ils ont en outre leur entrée dans l'une et l'autre Chambre et doivent être entendus quand ils le demandent.

ART. 47. La Chambre des députés a le droit d'accuser les ministres et de les traduire devant la Chambre des pairs, qui seule a celui de les juger.

## DE L'ORDRE JUDICIAIRE

ART. 48. Toute justice émane du Roi. Elle s'administre en son nom par des juges qu'il nomme et qu'il institue.

ART. 49. Les juges nommés par le Roi sont inamovibles.

ART. 50. Les cours et les tribunaux ordinaires actuellement existants sont maintenus. Il n'y sera rien changé qu'en vertu d'une loi.

ART. 51. L'institution actuelle des juges de commerce est conservée.

ART. 52. La justice de paix est également conservée. Les juges de paix, quoique nommés par le Roi, ne sont point inamovibles.

ART. 53. Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels.

ART. 54. Il ne pourra, en conséquence, être créé de commissions et de tribunaux extraordinaires, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce puisse être.

ART. 55. Les débats seront publics en matière criminelle à moins que cette publicité ne soit dangereuse pour l'Ordre et les mœurs, et dans ce cas le tribunal le déclare par un jugement.

ART. 56. L'institution des jurés est conservée. Les changements qu'une plus longue experience ferait juger necessaires ne peuvent être effectués que par une loi.

ART. 57. La peine de la confiscation des biens est abolie, et ne pourra être rétablie.

ART. 58. Le Roi a le droit de faire grâce, et celui de commuer les peines.

ART. 59. Le Code civil et les lois actuellement existantes qui ne sont pas contraires à la présente charte, restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit également dérogé.

## DROITS PARTICULIERS GARANTIS PAR L'ETAT

ART. 60. Les militaires en activité de service, les officiers et soldats en retraite, les veuves, les officiers et soldats pensionnés, conserverout leurs grades, honneurs et pensions,

ART. 61. La dette publique est garantie. Tout espèce d'engagement pris par l'Etat avec ses créanciers est inviolable.

ART. 62. La noblesse ancienne reprend ses titres. La nouvelle conserve les siens. Le Roi fait des nobles à volonté, mais il ne leur accorde que des rangs et des honneurs sans aucune exemption de charges et des devoirs de la société.

ART. 63. La Légion d'honneur est maintenue. Le Roi déterminera les réglements intérieurs et la décoration.

ART. 64. Les colonies sont régies par des lois particulières.

ART. 65 Le Roi et ses successeurs jureront à leur avènement, en présence des Chambres réunies, d'observer fidèlement la Charte constitutionnelle.

ART. 66. La présente Charte et tous les droits qu'elle consacre demeurent confiés au patriotisme et au courage des gardes nationales et de tous les citoyens français.

ART. 67. La France reprend ses couleurs. A l'avenir, il ne sera plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore.

## DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Toutes les nominations et créations nouvelles de pairs, faites sous le règne du Roi Charles X, sont déclarées nulles et non avenues.

ART. 68. L'article 23 de la Charte sera soumis à un nouvel examen dans la session de 1831.

ART. 69. Il sera pourvu successivement par des lois séparées et dans le plus court délai possible aux objets qui suivent :

1° L'application du Jury aux délits de Presse ;
2° La responsabilité des ministres et autres agents du pouvoir ;
3° La réélection des députés promus à des fonctions publiques ;
4° Le vote annuel du contingent de l'armée ;
5° L'organisation de la garde nationale avec intervention des gardes nationaux dans le choix de leurs officiers.
6° Des dispositions assurent d'une manière légale l'état des officiers de tout grade ;
7° Des institutions départementales et municipales fondées sur un système électif ;
8° L'instruction publique et la liberté de l'enseignement ;
9° L'abolition du double vote et la fixation des conditions électorales et d'éligibilité.
10° Toutes les lois et ordonnances, en ce qu'elles ont de contraire aux dispositions adoptées pour la réforme de la Charte, sont dès à présent et demeurent annulées et abrogées.

## SERMENT DU ROI PRÊTE LE 9 AOUT

« En présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la Charte constitutionnelle, avec les modifications exprimées dans a « déclaration de ne gouverner que par les lois et selon les lois, de faire rendre bonne et exacte justice à chacun selon son « droit, et d'agir en toutes choses dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français.

*Signé :* LOUIS-PHILIPPE. »

Ministère
des
Affaires Etrangères

Cabinet

Paris ce 8 octobre
1829.

Je vous préviens que
j'ai autorisé Monsieur
Franchet à installer
Madame sa Belle-
Mère dans le Rez
de chaussée de l'Hôtel
des affaires Etrangères
à Compiègne ; il doit
s'y rendre avec Elle
Demain Lundi et
vous pourrez faire
les appartemens chauds.
Cette Dame pourra
choisir au Rez de
chaussée les appar-
temens qui lui con-
viendront avec les
dépendances.

Le Duc d'Escars
Lieutenant Colonel
des Cent Gardes m'a demandé
à s'établir dans
l'Hotel des affres Etran-
gères à Compiègne.
vous pourrez lui
donner le premier
Etage de l'Hotel
après que la Dame
dont j'ai parlé
plus haut sera
établie dans le
Rez de chaussée.

vous préviendrez
le Duc d'Escars
que je ne puis lui
laisser occuper l'Hotel
que jusqu'au 1er
Mai de l'année
prochaine.

Le Pce de Polignac.

# 29 AOUT 1830

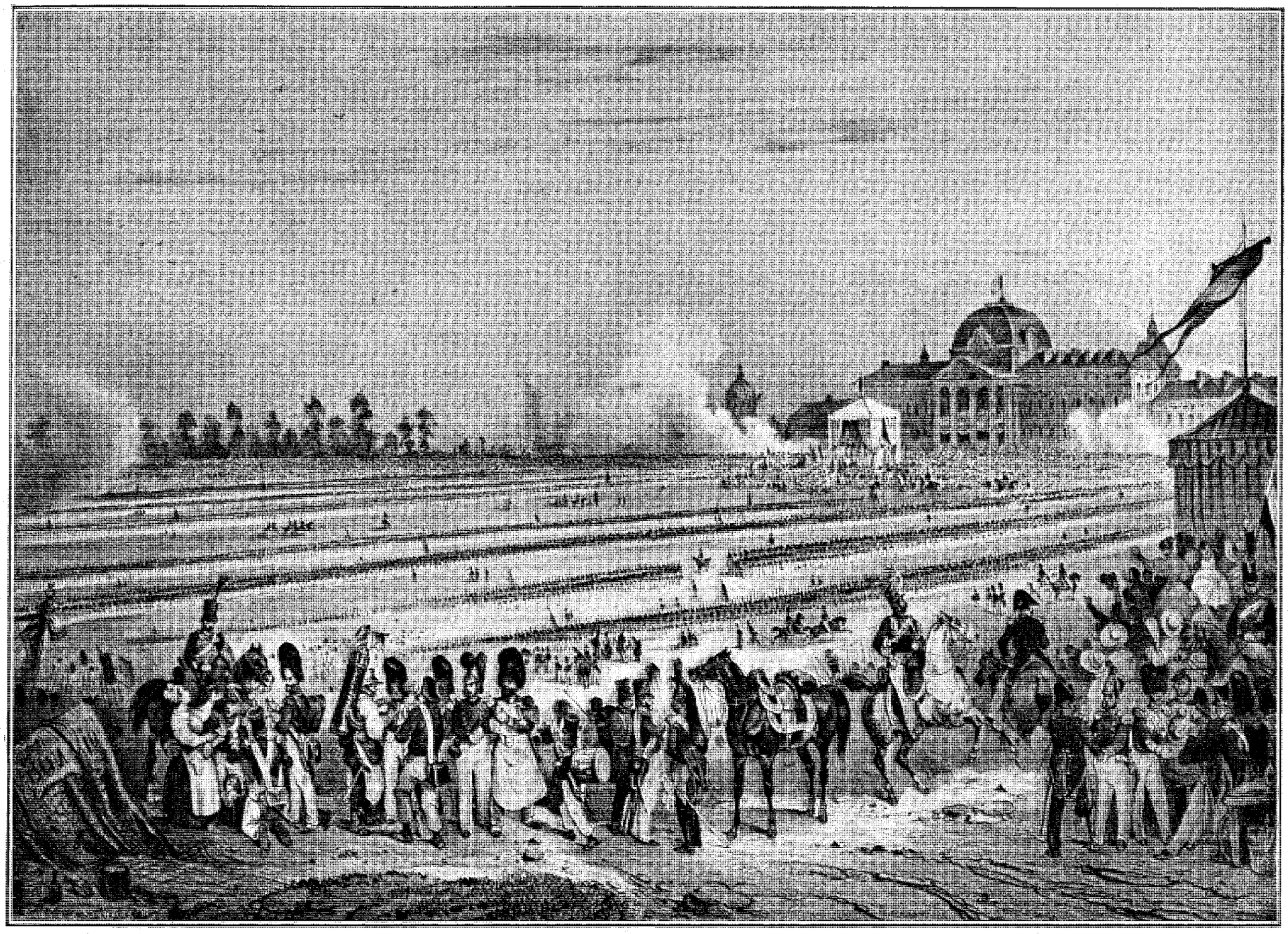

REVUE DE LA GARDE NATIONALE AU CHAMP-DE-MARS

D'après une lithographie de Victor Adam (Bulla, éditeur).

Cette fête militaire eut lieu le 29 août 1830, par un temps merveilleux. On peut voir, au fond de la composition, à droite, près de l'École Militaire, la tente surmontée d'un drapeau tricolore qui avait été dressée pour le Roi et la Cour.

L'enthousiasme fut grand, et la cérémonie de la remise des drapeaux aux diverses légions, qui prêtaient serment de fidélité au roi, souleva des acclamations passionnées et fit retentir des chants de triomphe. En ce moment la popularité du nouveau roi paraissait immense, aussi grande que celle de La Fayette, qu'il croyait devoir exploiter encore pendant quelques jours.

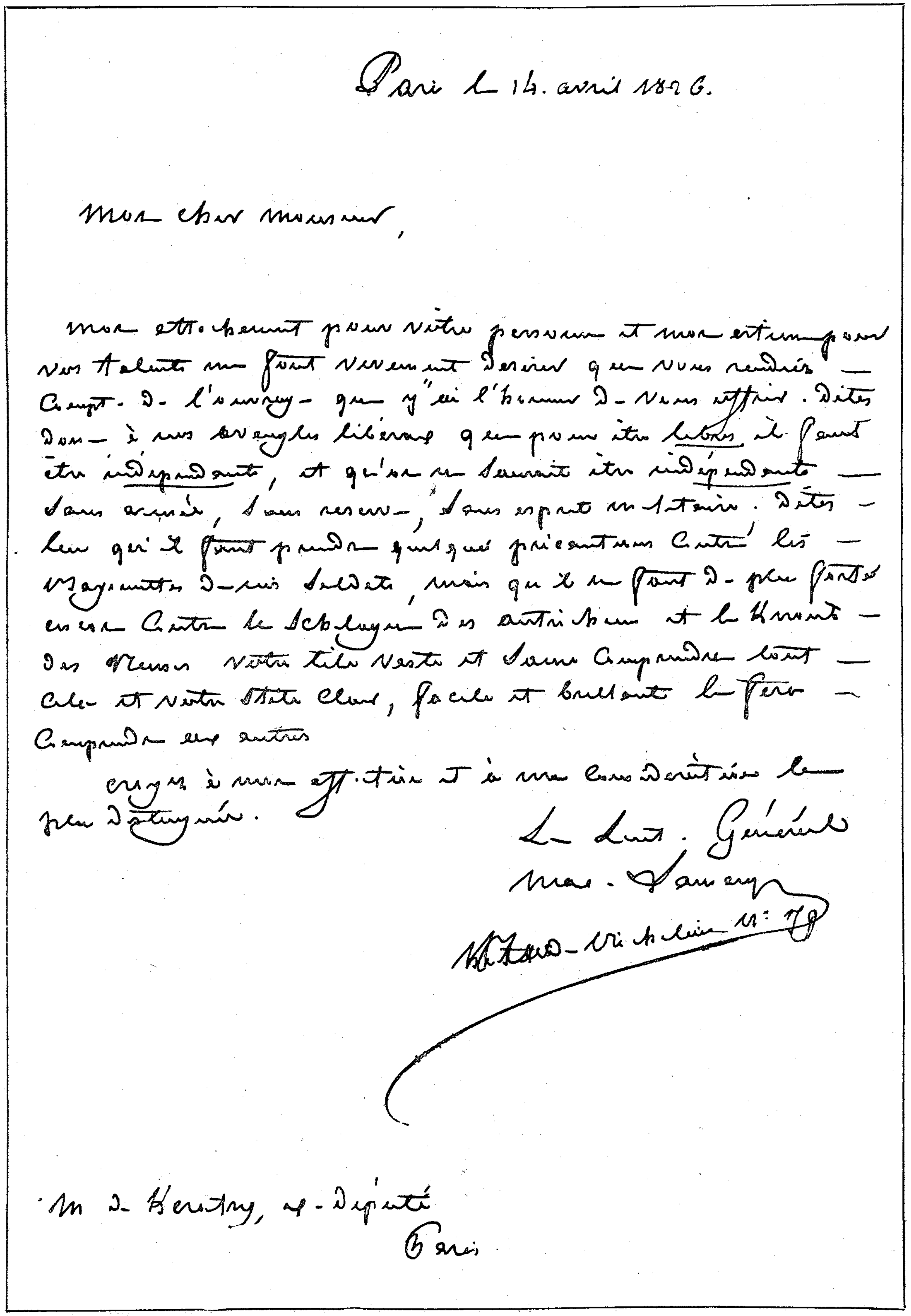

Paris le 14. avril 1826.

Mon cher monsieur,

mon attachement pour votre personne et mon estime pour vos talents me font vivement desirer que vous rendiez compte de l'ouvrage que j'ai l'honneur de vous offrir. Dites donc à nos aveugles libéraux que pour être libres il faut être indépendants, et qu'on ne saurait être indépendants sans armée, sans réserve, sans esprit militaire. Dites leur qu'il faut prendre quelques précautions contre les baïonnettes de nos soldats, mais qu'il en faut de plus fortes encore contre la schlague des autrichiens et le knout des Russes. votre tête vaste et sans comprendre tout cela et votre style clair, facile et brillant le fera comprendre aux autres

croyez à mon affection et à ma considération la plus distinguée.

Le Lieut. Général
Max. Lamarque

Rue Neuve-Richelieu n° 79

M. de Keratry, ex-député
Paris

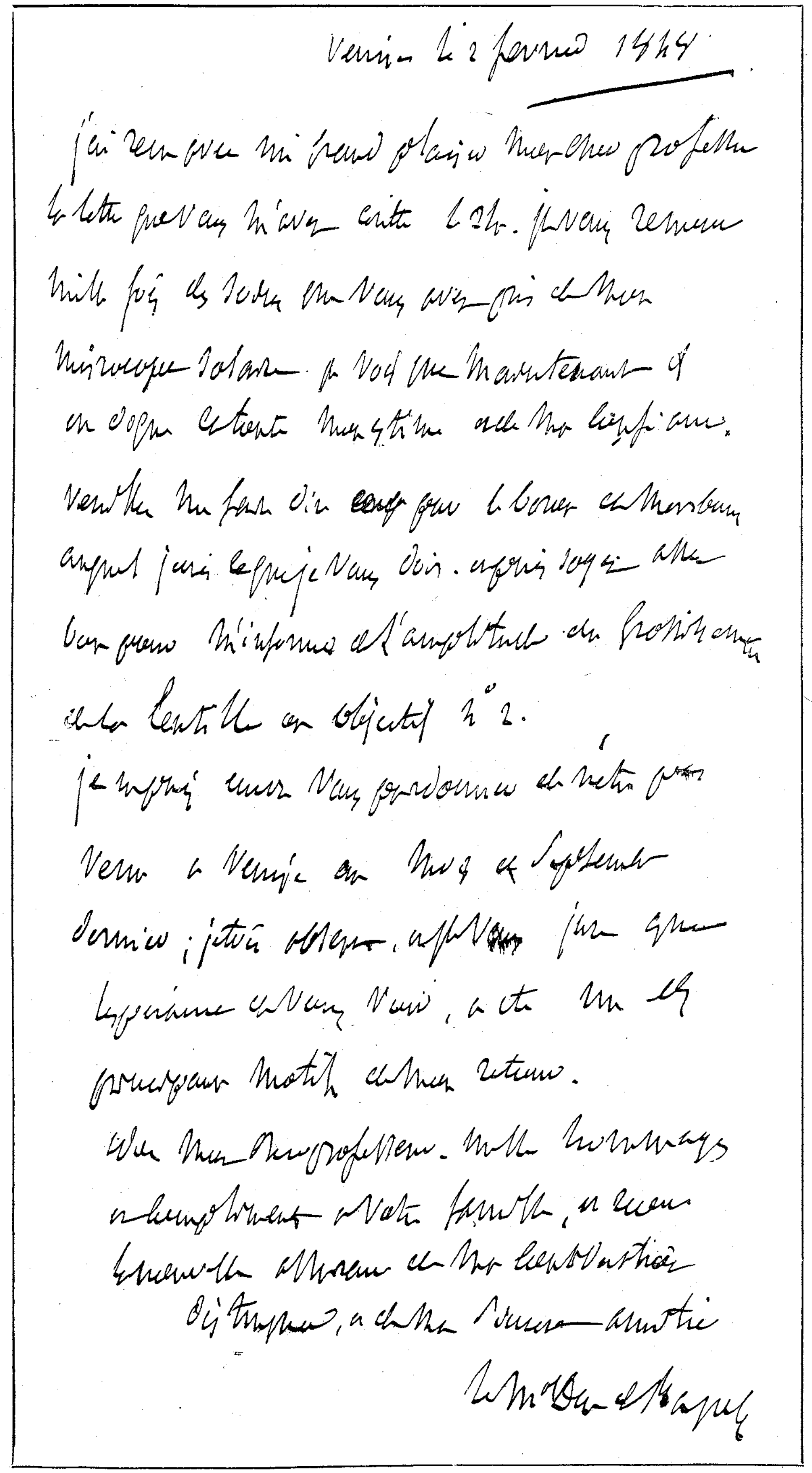

Venise le 2 février 1844

j'ai reçu avec un grand plaisir mon cher professeur la lettre que vous m'avez écrite le 26. je vous remercie mille fois des soins que vous avez pris de mon microscope solaire. je vois avec maintenant [illegible] en [illegible] [illegible] [illegible] de ma confiance. veuillez me faire dire [illegible] pour la boîte de Marbourg auquel j'ai [illegible] que je vous dois. après [illegible] avec bon [illegible] m'informer de l'amplitude du [illegible] de la lentille ou objectif n° 2.

je regrette encore vous pardonner de votre pas venu à Venise au mois de Septembre dernier; j'étais absent. [illegible] [illegible] l'espérance de vous voir, a été un des principaux motifs de mon retour.

Agréez mon cher professeur mille hommages [illegible] compliments à votre famille, et recevez l'expression de ma haute considération [illegible] [illegible] de mes sentiments amitié

Le Mal Duc de Raguse

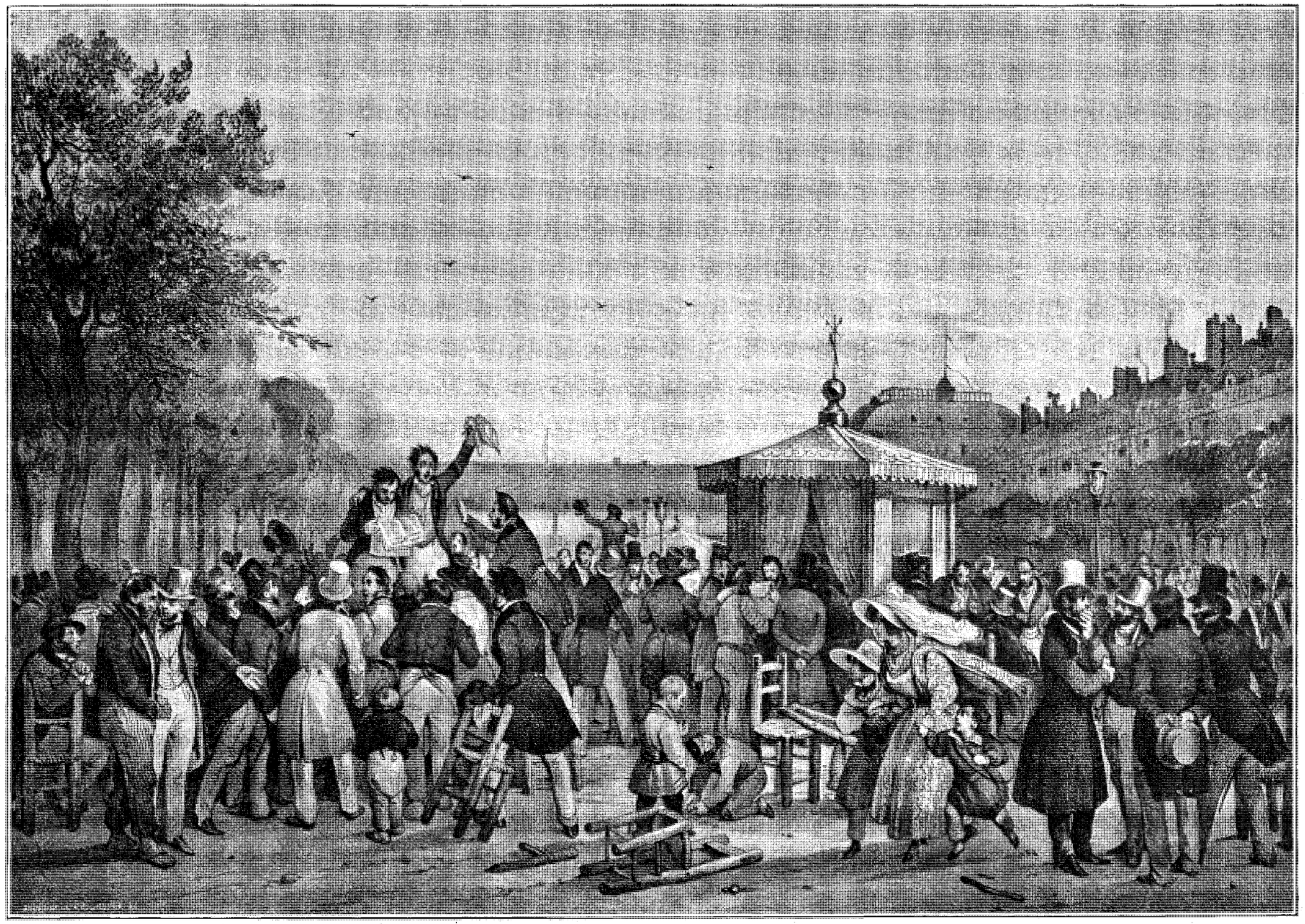

LA LECTURE DES ORDONNANCES AU PALAIS-ROYAL. — D'après une lithographie de V. Adam (Bulla, éditeur).

Ici, comme dans la lithographie d'Hippolyte Bellangé, qui figure à la page 12 de l'ouvrage, nous assistons à des scènes d'agitation populaire, provoquées dans le Jardin du Palais-Royal par la publication des Ordonnances dont nous donnons, pages suivantes, le texte officiel. — Dans cette image, Victor Adam nous montre un orateur, Camille Desmoulins de son époque, debout, au milieu d'un groupe, et commentant, avec une vivacité très apparente, le grand événement du jour... Cette composition pleine de vie et de mouvement, et que nous avons empruntée à la Collection du Musée Carnavalet, se rapproche assez sensiblement de celle d'Hippolyte Bellangé.

# ORDONNANCES DU ROI

CHARLES, par la Grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre.

A tous ceux qui ces présentes verront, Salut.
Sur le rapport de notre Conseil des Ministres,
Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — La liberté de la presse périodique est suspendue.

ART. 2. — Les dispositions des articles 1er, 2 et 9 du titre premier de la loi du 21 octobre sont remises en vigueur.

En conséquence, nul journal et écrit périodique ou semi-périodique, établi ou à établir, sans distinction des matières qui y seront traitées, ne pourra paraître, soit à Paris, soit dans les départements, qu'en vertu de l'autorisation qu'en auront obtenue de nous séparément les auteurs et l'imprimeur.

Cette autorisation devra être renouvelée tous les trois mois.

Elle pourra être révoquée.

ART. 3. — L'autorisation pourra être provisoirement accordée ou provisoirement retirée par les préfets aux journaux et ouvrages périodiques ou semi-périodiques publiés ou à publier dans les départements.

ART. 4. — Les journaux et écrits publiés en contravention de l'article 2, seront immédiatement saisis.

Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés ou mis hors de service.

ART. 5. — Nul écrit au-dessous de vingt feuilles d'impression ne pourra paraître qu'avec l'autorisation de notre ministre Secrétaire d'État de l'Intérieur, à Paris, et des préfets dans les départements.

Tout écrit de plus de vingt feuilles d'impression qui ne constituera pas un même corps d'ouvrage, sera également soumis à la nécessité de l'autorisation.

Les écrits publiés sans autorisation seront immédiatement saisis.

Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés, ou mis hors de service.

ART. 6. — Les mémoires sur procès et les mémoires des sociétés savantes ou littéraires sont soumis à l'autorisation préalable, s'ils traitent, en tout ou en partie, de matières politiques, cas auquel les mesures prescrites par l'article 5 leur seront applicables.

ART. 7. — Toute disposition contraire aux présentes restera sans effet.

ART. 8. — L'exécution de la présente ordonnance aura lieu en conformité de l'article 4 de l'ordonnance du 27 novembre 1816 et de ce qui est prescrit par celle du 18 janvier 1817.

ART. 9. — Nos ministres Secrétaires d'État sont chargés de l'exécution des présentes.

Donné à notre château de Saint-Cloud, le 25 juillet de l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

Par le Roi :
CHARLES.
*Le Président du Conseil des Ministres :*
PRINCE DE POLIGNAC.
*Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice :*
CHANTELAUZE.
*Le Ministre, Secrétaire d'État de la Marine et des Colonies :*
BARON D'HAUSSEZ.
*Le Ministre, Secrétaire d'État des Finances :*
MONTBEL.
*Le Ministre, Secrétaire d'État des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique :*
COMTE DE GUERNON-RANVILLE.
*Le Ministre, Secrétaire d'État des Travaux publics :*
BARON CAPELLE.

CHARLES, par la Grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre.

A tous ceux qui ces présentes verront, Salut;
Vu l'article 50 de la Charte constitutionnelle,
Étant informé des manœuvres qui ont été pratiquées sur plusieurs points de notre royaume, pour tromper et égarer les électeurs pendant les dernières opérations des collèges électoraux,
Notre Conseil entendu,
Nous avons ordonné et ordonnons :

ARTICLE PREMIER. — La Chambre des Députés des départements est dissoute.

ART. 2. — Notre ministre Secrétaire d'État de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Saint-Cloud, le 25e jour du mois de juillet de l'an de grâce 1830 et de notre règne le sixième.

Par le Roi :
CHARLES.
*Le Ministre, Secrétaire d'État de l'Intérieur :*
COMTE DE PEYRONNET.

CHARLES, par la Grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre.

A tous ceux qui ces présentes verront, Salut :

Ayant résolu de prévenir le retour des manœuvres qui ont exercé une influence pernicieuse sur les dernières opérations des collèges électoraux ;

Voulant en conséquence réformer, selon les principes de la Charte constitutionnelle, les règles d'élection, dont l'expérience a fait sentir les inconvénients ;

Nous avons reconnu la nécessité d'user du droit qui Nous appartient de pourvoir, par des actes émanés de Nous, à la sûreté de l'État et à la répression de toute entreprise attentatoire à la dignité de notre Couronne.

A ces causes,

Notre Conseil entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons :

ARTICLE PREMIER. — Conformément aux articles 15, 30 et 36 de la Charte constitutionnelle; la Chambre des Députés ne se composera que de députés de département.

ART. 2. — Le cens électoral et le cens d'éligibilité se composeront exclusivement des sommes pour lesquelles l'électeur et l'éligible seront inscrits personnellement, en qualité de propriétaire ou d'usufruitier, au rôle de l'imposition foncière et de l'imposition personnelle et mobilière.

ART. 3. — Chaque département aura le nombre de députés qui lui est attribué par l'article 36 de la Charte constitutionnelle.

ART. 4. — Les députés seront élus et la Chambre sera renouvelée dans la forme et pour le temps fixés par l'article 37 de la Charte constitutionnelle.

ART. 5. — Les collèges électoraux se diviseront en collèges d'arrondissement et collèges de département.

Sont toutefois exceptés les collèges électoraux des départements auxquels il n'est attribué qu'un seul député.

ART. 6. — Les collèges électoraux de département se composeront de tous les électeurs dont le domicile politique sera établi dans l'arrondissement.

Les collèges électoraux d'arrondissement se composeront du quart le plus imposé des électeurs du département.

ART. 7. — La circonscription actuelle des collèges électoraux d'arrondissement est maintenue.

ART. 8. — Chaque collège électoral d'arrondissement élira un nombre de candidats égal au nombre des députés du département.

ART. 9. — Le collège d'arrondissement se divisera en autant de sections qu'il devra nommer de candidats.

Cette division s'opérera proportionnellement au nombre des sections et au nombre total des électeurs du collège, en ayant égard, autant qu'il sera possible, aux convenances des localités et du voisinage.

ART. 10. — Les sections du collège électoral d'arrondissement pourront être assemblées dans des lieux différents.

ART. 11. — Chaque section du collège électoral d'arrondissement élira un candidat et procédera séparément.

ART. 12. — Les présidents de sections du collège électoral d'arrondissement seront nommés par les préfets, parmi les électeurs d'arrondissement.

ART. 13. — Le collège du département élira les députés.

La moitié des députés du département devra être choisie dans la liste générale des candidats proposés par les collèges d'arrondissement.

Néanmoins, si le nombre des députés du département est impair, le partage se fera sans réduction du droit réservé au collège du département.

ART. 14. — Dans le cas où, par le fait d'omissions, de nominations nulles ou de doubles nominations, la liste des candidats proposés par les collèges d'arrondissement serait incomplète, si cette liste est réduite au-dessous de la moitié du nombre exigé, le collège de département pourra élire un député de plus hors de la liste; si la liste est réduite au-dessous du quart, le collège de département pourra élire, hors de la liste, la totalité du département.

ART. 15. — Les préfets, les sous-préfets et les officiers généraux commandant les divisions militaires et les départements ne pourront être élus dans les départements où ils exercent leurs fonctions.

ART. 16 — La liste des électeurs sera arrêtée par le préfet en conseil de préfecture. Elle sera affichée cinq jours avant la réunion des collèges.

ART. 17. — Les réclamations sur la faculté de voter auxquelles il n'aura pas été fait droit par les préfets seront jugées par la Chambre des Députés, en même temps qu'elle statuera sur la validité des opérations des collèges.

ART. 18. — Dans les collèges électoraux de département les deux électeurs les plus âgés et les deux électeurs les plus imposés rempliront les fonctions de scrutateurs.

La même disposition sera observée dans les sections de collège d'arrondissement composées de plus de cinquante électeurs.

Dans les autres sections de collège, les fonctions de scrutateur seront remplies par le plus âgé et le plus imposé des électeurs.

Le secrétaire sera nommé dans le collège des sections de collège par le président et les scrutateurs.

ART. 19. — Nul ne sera admis dans le collège ou section de collège s'il n'est inscrit sur la liste des électeurs qui en doivent faire partie. Cette liste sera remise au président, et restera affichée dans le lieu des séances du collège pendant la durée de ses opérations.

ART. 20. — Toute discussion et toute délibération quelconques seront interdites dans le sein des collèges électoraux.

ART. 21. — La police du collège appartient au président. Aucune force armée ne pourra, sans sa demande, être placée auprès du lieu des séances. Les commandants militaires seront tenus d'obtempérer à ses réquisitions

ART. 22. — Les nominations seront faites dans les collèges et sections de collège, à la majorité absolue des votes exprimés.

Néanmoins, si les nominations ne sont pas terminées après deux tours de scrutin le bureau arrêtera la liste des personnes qui auront obtenu le plus de suffrages au deuxième tour. Elle contiendra un nombre de noms double de celui des nominations qui resteront à faire. Au troisième tour, les suffrages ne pourront être donnés qu'aux personnes inscrites sur cette liste, et la nomination sera faite à la majorité relative.

ART. 23. — Les électeurs voteront par bulletin de liste, chaque bulletin contiendra autant de noms qu'il y aura de nominations à faire.

ART. 24. — Les électeurs écriront leur vote sur le bureau ou l'y feront écrire par l'un des scrutateurs.

ART. 25. — Le nom, la qualification et le domicile de chaque électeur qui déposera son bulletin, seront inscrits par le secrétaire sur une liste destinée à constater le nombre des votants.

ART. 26. — Chaque scrutin restera ouvert pendant six heures, et sera dépouillé séance tenante.

ART. 27. — Il sera dressé un procès-verbal pour chaque séance, ce procès-verbal sera signé par tous les membres du bureau.

ART. 28. — Conformément à l'article 45 de la Charte constitutionnelle, aucun amendement ne pourra être fait à une loi dans la Chambre, s'il n'a été proposé ou consenti par Nous, et s'il n'a été renvoyé et discuté dans les bureaux.

ART. 29. — Toutes dispositions contraires à la présente ordonnance resteront sans effet.

ART. 30. — Nos Ministres, Secrétaires d'État, sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Saint-Cloud, le 25e jour du mois de juillet de l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

Par le Roi :
CHARLES.

*Le Président du Conseil des Ministres :*
PRINCE DE POLIGNAC.

*Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice :*
CHANTELAUZE.

*Le Ministre de la Marine et des Colonies :*
BARON D'HAUSSEZ.

*Le Ministre de l'Intérieur :*
COMTE DE PEYRONNET.

*Le Ministre des Finances :*
MONTBEL.

*Le Ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique :*
COMTE DE GUERNON-RANVILLE.

*Le Ministre des Travaux publics :*
CAPELLE.

CHARLES, par la Grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre.

A tous ceux qui ces présentes verront, Salut :

Vu l'ordonnance royale, en date de ce jour, relative à l'organisation des collèges électoraux ;

Sur le rapport de notre Ministre, Secrétaire d'État, au département de l'Intérieur.

Nous avons ordonné ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Les collèges électoraux se réuniront, savoir : les collèges électoraux d'arrondissement, le 6 septembre prochain, et les collèges électoraux de département, le 18 du même mois.

ART. 2. — La Chambre des pairs et la Chambre des députés des départements sont convoquées pour le 28 du même mois de septembre prochain.

ART. 3. — Notre Ministre, Secrétaire d'État, de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné au château de Saint-Cloud, le 25e jour du mois de juillet de l'an de grâce 1830 et de notre règne le sixième.

Par le Roi :
CHARLES.

*Le Ministre, Secrétaire d'État de l'Intérieur :*
COMTE DE PEYRONNET.

# PROTESTATION DES DÉPUTÉS

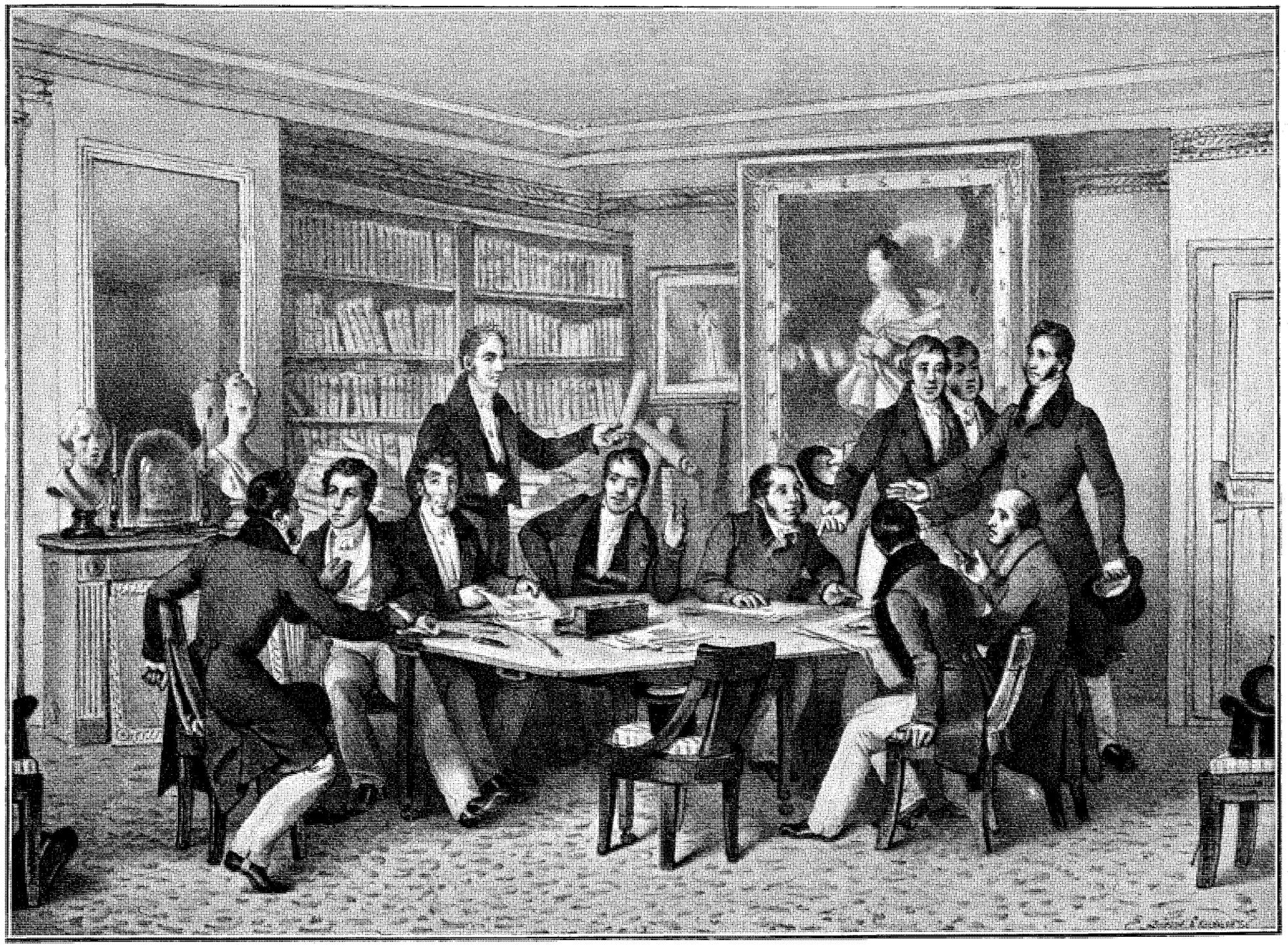

PROTESTATION DES DÉPUTÉS RÉUNIS CHEZ M. ALEXANDRE DE LABORDE

Pendant que les journalistes rédigeaient leur protestation, quelques députés, réunis chez M. de Laborde, s'y essayaient à l'audace. Étaient présents : MM. Bernard, Mérilhon, de Schonen, Perreux, Villemain, Odier, Daunou, Bavoux, Lefebvre, de Laborde.

De cette réunion où figuraient des hommes courageux comme M. Daunou, qui conseillait de recourir à l'appel au peuple, et M. de Laborde, qui venait d'encourager les étudiants à la révolte, allaient peut-être sortir des résolutions importantes, quand Casimir Perier, qui voulait tenter d'arrêter le mouvement et étouffer la révolution à sa naissance, parut tout à coup, et par ses impérieuses adjurations jeta le trouble dans l'esprit de ses collègues et paralysa leur énergie. — Telle est la scène reproduite dans cette Estampe du temps.

# PROTESTATION DES JOURNALISTES

(27 juillet 1830.)

---

« On a souvent annoncé, depuis six mois, que les lois seraient violées, qu'un coup d'État serait frappé ; le bon sens public se refusait à le croire. Le Ministère repoussait cette supposition comme une calomnie. Cependant, le *Moniteur* a publié enfin ces mémorables ordonnances, qui sont la plus éclatante violation des lois. Le régime légal est donc interrompu ; celui de la force est commencé.

« Dans la situation où nous sommes placés, l'obéissance cesse d'être un devoir. Les citoyens appelés les premiers à obéir sont les écrivains des journaux ; ils doivent donner les premiers l'exemple de la résistance à l'autorité qui s'est dépouillée du caractère de la loi. Les raisons sur lesquelles ils s'appuient sont telles qu'il suffit de les énoncer.

« Les matières que règlent les ordonnances publiées aujourd'hui sont de celles sur lesquelles l'autorité royale ne peut, d'après la Charte, prononcer toute seule. La Charte, article 8, dit que les Français, en matière de presse, sont tenus de se conformer *aux lois;* elle ne dit pas : aux ordonnances. La Charte, article 35, dit que l'organisation des collèges électoraux sera réglée *par les lois*, elle ne dit pas : les ordonnances.

« La Couronne avait, elle-même, jusqu'ici, reconnu ces articles; elle n'avait point songé à s'armer contre eux soit d'un prétendu pouvoir constituant, soit du pouvoir faussement attribué à l'article 14.

« Toutes les fois, en effet, que des circonstances, prétendues graves, lui ont paru exiger une modification soit au régime de la presse, soit au régime électoral, elle a eu recours aux deux Chambres. Lorsqu'il a fallu modifier la Charte pour établir la septennalité et le renouvellement intégral, elle a eu recours non à elle-même, comme auteur de cette Charte, mais aux Chambres. La Royauté a donc reconnu, pratiqué, elle-même, ces articles 8 et 35, et ne s'est arrogé, à leur égard, ni une autorité constituante, ni une autorité dictatoriale qui n'existent nulle part.

« Les tribunaux qui ont droit d'interprétation ont solennellement reconnu ces mêmes principes. La Cour royale de Paris et plusieurs autres ont condamné les publicateurs de l'*Association bretonne*, comme auteurs d'outrages envers le gouvernement. Elle a considéré comme un outrage la supposition que le gouvernement pût employer l'autorité des ordonnances là où l'autorité de la loi peut seule être admise. Ainsi, le texte formel de la Charte, la pratique suivie jusqu'ici par la Couronne, les décisions des tribunaux, établissent qu'en matière de presse et d'organisation électorale, les lois, c'est-à-dire le Roi et les Chambres, peuvent seules statuer.

« Aujourd'hui donc, le gouvernement a violé la légalité. Nous sommes dispensés d'obéir ; nous essaierons de publier nos feuilles sans demander l'autorisation qui nous est imposée ; nous ferons nos efforts pour qu'aujourd'hui, au moins, elles puissent arriver à toute la France.

« Voilà ce que notre devoir de citoyen nous impose, et nous le remplissons.

« Nous n'avons pas à tracer ses devoirs à la Chambre illégalement dissoute ; mais nous pouvons la supplier, au nom de la France, de s'appuyer sur son droit évident et de résister autant qu'il sera en elle à la violation des lois. Ce droit est aussi certain que celui sur lequel nous nous appuyons. La Charte dit, article 50, que le Roi peut dissoudre la Chambre des députés ;

mais il faut pour cela qu'elle ait été réunie, constituée en Chambre; qu'elle ait soutenu, enfin, un système capable de provoquer sa dissolution. Mais, avant la réunion, la constitution de la Chambre, il n'y a que des élections faites. Or, nulle part, la Charte ne dit que le Roi peut casser les élections. Les ordonnances publiées aujourd'hui ne font que casser des élections; elles sont donc illégales, car elles font une chose que la Charte n'autorise pas. Les députés élus, convoqués pour le 9 août, sont donc bien et dûment convoqués. Leur droit est le même aujourd'hui qu'hier. La France les supplie de ne pas l'oublier. Tout ce qu'ils pourront pour faire prévaloir ce droit, ils le doivent.

« Le gouvernement a perdu aujourd'hui le caractère de légalité qui commande l'obéissance. Nous lui résistons pour ce qui nous concerne; c'est à la France à juger jusqu'où doit s'étendre sa propre résistance. »

*Ont signé les gérants et rédacteurs de journaux actuellement présents à Paris :*

MM. Gauja, gérant du *National.*
Thiers, Mignet, Carrel, Chambolle, Peysse, Albert Staper, Dubochet, Rolle, rédacteurs du *National.*
P. Leroux, gérant du *Globe.*
De Guizard, rédacteur du *Globe.*
Sarrans jeune, gérant du *Courrier des électeurs.*
B. Dejean, rédacteur du *Globe.*
Guyet, Moussette, rédacteurs du *Courrier.*
Auguste Fabre, rédacteur en chef de la *Tribune des départements.*
Année, rédacteur du *Constitutionnel.*
Cauchois-Lemaire, rédacteur du *Constitutionnel.*
Lenty, rédacteur du *Temps.*
Haussmann, rédacteur du *Temps.*
Avenel, rédacteur du *Courrier Français.*
Dussard, rédacteur du *Temps.*
Levasseur, rédacteur de la *Révolution.*
Evariste Dumoulin.
Alexis de Jussieu, rédacteur du *Courrier Français.*
MM. Chatelain, gérant du *Courrier Français.*
Plagnol, rédacteur en chef de la *Révolution.*
Fazy, rédacteur de la *Révolution.*
Busoni, Barbaroux, rédacteurs du *Temps.*
Chalas, rédacteur du *Temps.*
A. Billard, rédacteur du *Temps.*
Ader, rédacteur de la *Tribune des départements.*
F. Larreguy, rédacteur du *Journal du commerce.*
J.-F. Dupont, avocat, rédacteur du *Courrier Français.*
C. de Remusat, rédacteur du *Globe.*
V. de Lapelouze, l'un des gérants du *Courrier Français.*
Boham et Roqueplan, rédacteurs du *Figaro.*
Coste, gérant du *Temps.*
J.-J. Baude, rédacteur du *Temps.*
Bert, gérant du *Journal du commerce.*
Léon Pillet, gérant du *Journal de Paris.*
Vaillant, gérant du *Sylphe.*

LIBERTÉ DE LA PRESSE
« EN PUBLIANT ELLE ÉCLAIRE »
(Médaille de Caqué).

Disponible sur les fonds secrets de cette année 1824.

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Comte, avec une haute considération

Votre très humble et très obéissant serviteur

Chateaubriand

J'ai l'honneur de vous envoyer l'ordonnance d'usage que je n'ai pas eu le tems de soumettre à S. M. pour pleine et entière décharge des sommes que M. le Duc de Montmorency et moi avons reçues du trésor Royal pour dépenses secrètes sur les exercices 1822 1823 et 1824. Je vous prie de la présenter à la Signature du Roi Les recettes et les dépenses y sont exactement balancées. Vous observerez que pendant les cinq premiers mois de l'année courante, il n'a été dépensé que 280719f il reste donc une somme de 419281f

à Monsieur le Comte de Villèle, Président du Conseil &c &c

Cette lettre très intéressante, qui est datée du 12 juin 1824, fut adressée au Comte de Villèle, président du Conseil des ministres de Charles X. — Chateaubriand l'écrivit au lendemain de sa sortie du ministère, où il avait remplacé, avec le portefeuille des Affaires étrangères, le duc de Montmorency.

La signature seule est de la main de Chateaubriand.

(Collection de M. Étienne Charavay).

Dieu sauve la France!

Frohsdorf 14 Juin 1851. Marie Thérèse

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE MARIE-THÉRÈSE DE FRANCE, DUCHESSE D'ANGOULÊME

Ces quelques mots furent écrits par la duchesse d'Angoulême à Frohsdorf, l'année même de sa mort.

(Collection de M. de Besselièvre.)

# TABLEAU ICONOGRAPHIQUE

DE

LA PREMIÈRE PARTIE DE L'OUVRAGE

# TABLEAU ICONOGRAPHIQUE

## LISTE

DES

## NOMS DES PERSONNAGES DONT LES PORTRAITS FIGURENT

DANS

## CETTE PREMIÈRE PARTIE

DE

## L'OUVRAGE

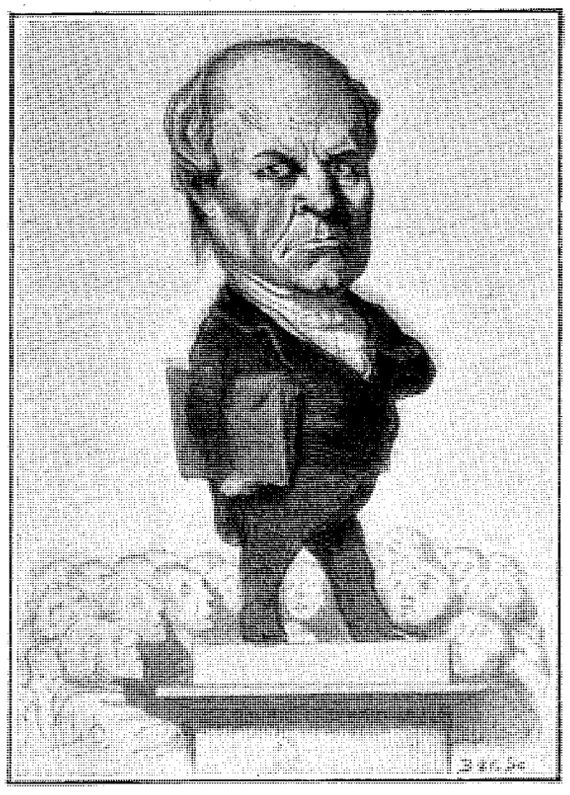

ODILON BARROT

« Plan, coupe et élévation d'un grand homme et de son piédestal. »

Portrait-charge de Daumier (Aubert, éditeur).


| | Pages |
|---|---|
| Portraits de Charles X | 1 |
| — — | 5 |
| — — | 24 |
| — — | 74 |
| — — | 74 |
| Portraits de Lafitte | 2 |
| — — | 22 |
| — — | 64 |
| Portraits de Dupin | 2 |
| — — | 64 |
| — — | 111 |
| Portrait du duc de Berry | 6 |
| Portrait du duc d'Angoulême | 6 |
| Portraits de la duchesse d'Angoulême | 6 |
| — — | 24 |
| — — | 78 |
| Portrait de la duchesse de Berry et de ses enfants | 7 |


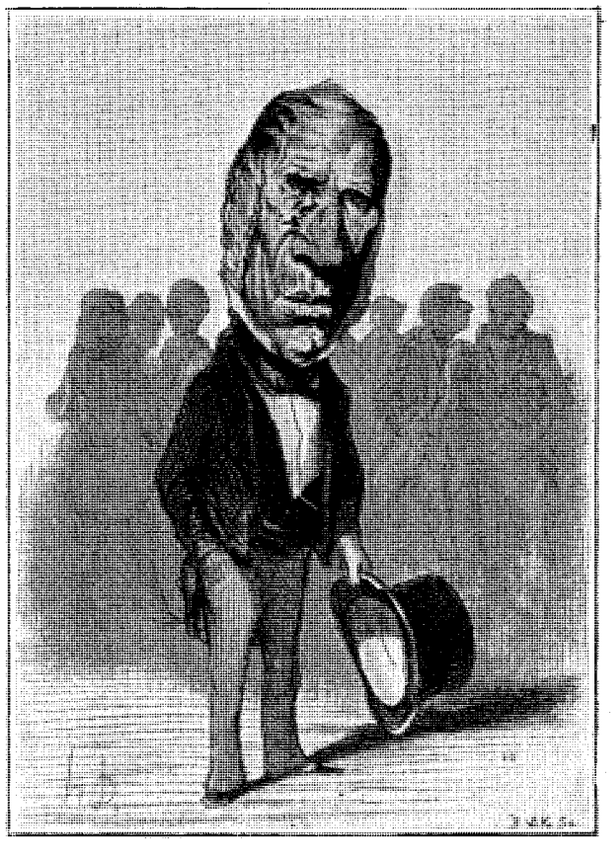

DUPIN

« Portrait authentique destiné à être placé au Musée de Versailles et dans toutes les mairies du département de la Seine. »

Portrait-charge de Daumier (Aubert, éditeur).

| | Pages |
|---|---|
| Portraits du prince de Polignac. | 9 |
| — — | 96 |
| Portrait de M. de Chantelauze. | 9 |
| Portrait de M. de Guernon-Ranville. | 9 |
| Portrait de M. le baron d'Haussez. | 10 |
| Portrait du comte de Peyronnet. | 10 |
| Portrait de M. de Montbel. | 10 |
| Portrait d'Armand Carrel. | 15 |
| Portraits du général Foy | 18 |
| — — | 18 |
| Portrait du maréchal de Bourmont. | 18 |
| Portrait du général Lamarque. | 18 |
| Portrait du duc de Raguse. | 20 |
| Portrait de Thiers (Publié par la maison Furne). | 20 |
| Portrait de Casimir Perier. | 22 |
| Portrait de Charras. | 55 |
| Portrait de Chateaubriand | 48 |
| Portrait du comte de Montlosier. | 48 |
| Portrait de Dupont (de l'Eure). | 44 |
| Portrait de Godefroy Cavaignac | 44 |
| Portraits de Benjamin Constant | 64 |
| — — | 68 |
| Portrait de Béranger | 68 |
| Portrait du général La Fayette. | 68 |
| Portrait de Saint-Simon. | 72 |
| Portraits de Fourier à trente-six ans. | 72 |
| — — à soixante ans. | 73 |
| Portrait d'Enfantin | 72 |
| Portrait de Victor Hugo à l'âge de trente-six ans. | 78 |
| Portrait-charge d'Odilon Barrot | 111 |

LES VICTIMES DE CHARLES X

D'après une lithographie du temps.

# 1848

## AVANT-PROPOS

« Si la royauté parvient à faire d'une nation de citoyens une vile meute de trafiquants, n'ayant conquis leur liberté au prix du sang de leurs pères que pour la vendre aux enchères des plus sordides faveurs..., si elle nous laisse descendre, comme nous le voyons en ce moment même dans un procès déplorable (1), si elle nous laisse descendre jusqu'aux tragédies de la corruption, elle tombera, cette royauté, soyez-en sûrs, elle tombera, non dans notre sang, comme celle de 89, mais elle tombera dans son piège ! Et, après avoir eu les révolutions de la liberté et les contre-révolutions de la gloire, vous aurez la révolution de la conscience publique, et la *révolution du mépris*.

(Lamartine. — *Banquet de Mâcon.*)

PROJET DE MONUMENT POUR FAIRE PENDANT A CELUI DE NAPOLÉON

Estampe du temps.

Le premier soin de Louis-Philippe, dès son arrivée au trône, fut d'inaugurer le système de *la paix à tout prix*, en cherchant, par la constitution d'un ministère réactionnaire, à gagner la bienveillance des souverains étrangers dont quelques-uns le considéraient, non sans raison, comme un vulgaire usurpateur (2). Du même coup il manquait à ses promesses les plus solennelles, et cela avec la duplicité flagrante qui devait caractériser la plupart des actes de son gouvernement et le rendre bientôt si impopulaire. Car tout en paraissant donner des gages au parti qui l'avait porté au pouvoir, en faisant entrer Dupont (de l'Eure) et Lafitte dans le premier cabinet sorti de la Révolution, il flattait les ambitions et réveillait les espérances des conservateurs, par le choix des Guizot, des Molé, des de Broglie, des baron Louis..., dont le groupe compact constituait la majorité ministérielle. Afin de mieux encore souligner, dès son arrivée au gouvernement du pays, les intentions de sa politique générale, il supprimait (redoutant la popularité de La Fayette), le commandement suprême de la garde nationale, puis, bientôt après, frappait de dissolution l'artillerie de cette même garde nationale, à qui il devait le trône, mais dont il redoutait fort les tendances libérales.

CORIOLAN PASSANT AUX VOLSQUES AVEC DUMOURIEZ

D'après une lithographie à la plume de Daumier.

Nous aurons bientôt l'occasion de résumer à grands traits la vie si aventureuse de Louis-Philippe d'Orléans, mais qu'il nous soit permis, au nom de la sincérité

(1) Allusion à la comparution devant la Cour des pairs d'un ancien ministre, M. Teste, président de la Cour de cassation, grand officier de la Légion d'honneur, convaincu d'avoir reçu une somme considérable pour la concession d'une mine de sel gemme. Un lieutenant général, pair de France, M. de Cubières s'était fait l'intermédiaire de ce marché honteux.

(2) Il est en effet impossible de ne pas admettre que l'intronisation de la branche cadette fut le résultat d'une intrigue parlementaire, d'un escamotage, car la Chambre des députés qui, le 7 août, à la majorité de 219 voix sur 252 votants, offrit la couronne au duc d'Orléans, avait été nommée sous Charles X, n'avait nullement reçu pour mission de fonder une nouvelle dynastie, et aucun collège électoral ne fut ensuite appelé à ratifier cet acte audacieux de souveraineté.

historique, de nous élever dès cette première page contre la fameuse légende qui fait de ce personnage : le plus libéral, le plus généreux, le plus intègre, le plus patriote (le roi citoyen), le plus populaire, le plus clément... de tous les souverains.

Jamais règne ne fut marqué par de plus sanglantes journées, par de plus impitoyables répressions (voir l'histoire des insurrections de 1831, 1832, 1834, 1839); jamais gouvernement ne couvrît de sa haute protection de plus honteux tripotages, d'actes de corruption plus avilissants (voir l'histoire de la vente des privilèges de théâtre, des promesses de paierie, du procès Teste-Cubières etc...); jamais souverain ne fit preuve de plus sordide rapacité (voir le projet de dotation du duc de Nemours, la mystérieuse histoire du testament du prince de Condé...). Vit-on jamais vainqueur jouir de son triomphe avec plus de basse cruauté? (voir les tortures morales infligées à l'infortunée duchesse de Berry dans la prison de Blaye et les tortures physiques et morales infligées avec un luxe de raffinements inouis aux captifs républicains du Mont-Saint-Michel dont la *clémence royale* avait empêché l'exécution...) etc.

QUAND FINIRA DONC CETTE PARTIE?

D'après une lithographie de Desperet (Journal *La Caricature*).

Étrange figure d'aventurier sans hauteur d'âme et sans scrupules, qui commençait sa carrière politique en embrassant la cause d'un général traître à sa patrie (voir la défection de Dumouriez), puis, en 1809, mettait son épée au service de l'Espagne contre Napoléon qui, à cette époque tragique de notre histoire, personnifiait si glorieusement la France en lutte contre l'Europe entière (1).

Et cependant, malgré ces tares indélébiles, il réussissait à force d'hypocrites flatteries à l'adresse du parti libéral, de manœuvres obliques qui arrachèrent de véritables cris d'indignation à la duchesse d'Orléans elle-même, à s'asseoir, entouré d'un peuple d'une

(1) Qu'on lise ce passage d'une des lettres écrites par le duc d'Orléans au duc de Portland. Il prie d'abord, et dans les termes les plus humbles, ce dernier, d'obtenir pour lui les bontés du roi d'Angleterre, la faveur de continuer à jouir de l'allocation que le gouvernement de S. M. Britannique lui avait faite jusque-là, puis continue :

« J'espère que je n'ai pas besoin d'ajouter, mylord, que le gouvernement de S. M. est bien persuadé que quelque *situation que je traverse, ma reconnaissance et mon attachement pour l'Angleterre seront invariables, et que j'attacherai le plus grand prix à ce que ma conduite obtienne son approbation et soit conforme à ses vues.* »

Il a largement tenu ses engagements.

En 1809, pendant la guerre d'Espagne, le chef de la Maison d'Orléans, sollicitait « l'honneur

trop naïve inconscience, dans le trône ensanglanté du vieux souverain, qu'il avait si souvent accablé de ses protestations de dévouement, auquel il devait le titre d'Altesse Royale, et dont il saluait la fuite avec une hypocrite douleur.

La popularité de Louis-Philippe! On peut en lire l'histoire dans les sanglantes journées de 1831, de 1832, de 1834, de 1839, de 1848, dans les impitoyables répressions des émeutes de Grenoble, de Clermont, de Strasbourg... dans les tentatives d'assassinat du 18 mai 1833, du 28 juillet 1835, dans celles d'Alibaud (1836), de Meunier (1836), de Dannès (1840), de Lecomte (1846), de Henri (1846)... Chaque année de ce règne était pour ainsi dire marquée par un attentat individuel dirigé contre la personne royale, événement qu'une tragique périodicité rendait très significatif et qui fatalement devait bientôt aboutir à une explosion générale faite de colère et de dégoût. « La Révolution du mépris! » — Voilà bien la juste définition de la secousse finale. Mais aussi, comme cette heureuse rubrique d'une si éclatante synthèse : « *De l'or, de la boue, du sang* » ornerait à merveille le frontispice d'une histoire impartiale du gouvernement de Juillet, du gouvernement des d'Orléans!

TYPE DE VENTRU

(Gouvernement de Juillet.)

D'après une terre coloriée de Daumier.

(Collection de M. Paul Philipon.)

Plus nous étudions l'esprit de l'*Image* à travers l'histoire, plus nous découvrons le vrai sens des choses passées. Les plus éloquents récits n'auront jamais son extraordinaire puissance d'évocation.... Peut-être cependant trouvera-t-on ici que, lorsque nous avions surtout à faire passer sous les yeux du lecteur les scènes insurrectionnelles qui marquent le règne et la chute de Louis-Philippe et aussi les figures des principaux personnages mêlés à ces

de servir dans les armées espagnoles *contre Buonaparte et ses satellites* », c'est-à-dire contre l'armée française. (Extrait du journal l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, numéro du 30 décembre 1896, colonne 8.)

D'ailleurs, voici la réponse du gouvernement espagnol à la proposition du duc d'Orléans :

« Votre Altesse a exprimé le désir de combattre dans les armées espagnoles, nous vous offrons le commandement d'une armée en Catalogne. »

Ce à quoi le duc d'Orléans répondit :

« J'accepte votre honorable invitation avec le plus vif empressement et la plus vive reconnaissance. »

Or, cette armée anglo-espagnole était destinée à combattre les Français, les futurs sujets du roi Louis-Philippe.

C'est d'ailleurs ce même duc d'Orléans qui, en 1807 écrivait au gouvernement anglais : « ... Les sept îles sont bloquées et très courtes de vivres; elles sont impatientes de secouer le joug français. Il importe à l'Angleterre d'arracher ces îles à la France; elle y trouvera plus de six mille hommes de garnison dont deux mille Italiens et quatorze cents Albanais et Épirotes qui feraient sur le champ de très bons soldats *contre les Français. Si l'Angleterre me croit un personnage convenable pour ces îles, je suis prêt et j'en serai enchanté...* »

Ces quelques extraits, ces écœurantes déclarations, prouvent assez que l'Angleterre n'avait pas obligé un ingrat, et que le duc d'Orléans n'attendait pas son avènement au trône pour « *prouver sa reconnaissance et son attachement* » aux éternels ennemis de sa patrie.

Puis, dans une autre lettre datée de Cagliari, le 29 mai 1809, celui qui s'était associé en 1792 à la trahison de Dumouriez, écrit encore :

« ... Il y en Espagne, à Naples, en Dalmatie, des armées françaises qui vont se trouver, *je l'espère du moins*, dans des positions désastreuses. C'est là le moment de parler aux passions des hommes... » — Au lecteur qui désirerait se renseigner encore davantage sur l'*état d'âme* du futur roi de France, à l'époque où le pays sur lequel il devait être appelé à régner, et qui était sa propre patrie, luttait désespérément contre l'Europe tout entière, nous conseillons de consulter le numéro de l'*Intransigeant* du 9 août 1885. Il y trouvera sous ce titre : *Les vieux papiers de la Maison d'Orléans*, d'édifiantes révélations sur la honteuse conduite de ce prince traître à sa patrie, et, autour du nom duquel on cherche aujourd'hui, assez vainement d'ailleurs, à créer la glorieuse légende si utile aux ambitions dynastiques.

événements, nous nous sommes un peu attardé dans le choix des estampes satiriques dirigées contre le pouvoir, avec une si belle ardeur. Mais tous ces vaillants artistes dont le crayon avait la pénétration aiguë du poignard, ces Daumier, ces Decamps, ces Raffet, ces Charlet, ces Grandville, ces Traviès, ces Bellangé..., bataillon sacré de la caricature que Charles Philipon menait avec une foi si communicative, une audace si infatigable à l'assaut de la Bastille orléaniste, abri de tant d'abus, de tant de corruptions, de tant de hontes nationales, ne furent-ils pas aussi des premiers rôles du drame puisque leurs redoutables crayons aux mortelles blessures en précipitèrent le dénouement et en notèrent toutes les péripéties sous une forme d'une si pittoresque éloquence, et parfois d'une réalité si poignante, comme dans *la maison de la rue Transnonain, la France livrée aux corbeaux, l'agonie de la Liberté au jardin des Oliviers*..., etc.

D'ailleurs, dans ce règne bourgeois de Louis-Philippe, de cette « boutique incarnée » pour employer l'expression de Henri Heine, de ce souverain à l'âme de mercanti, à l'allure de porteur d'eau, au crâne piriforme, dont le véritable sceptre fut un parapluie et le manteau royal une redingote, qui elle, ne fit jamais « pâlir la pourpre des rois », la caricature avait beau jeu. Elle usa largement, malgré la rigueur des lois, des nombreuses occasions qui lui furent données de se manifester avec éclat, et nous sommes trop heureux de pouvoir aujourd'hui, sans trop nous écarter de notre sujet, faire revivre aux yeux de nos contemporains, quelques-unes de ces planches où se trouvent exprimés avec une si mordante ironie, ou avec une si douloureuse émotion et presque toujours avec un art si grand, les rêves, les déceptions, les souffrances, les dégoûts, les colères de l'opinion libérale trompée dans tous ses espoirs.

A. D.

Avril 1897.

DERNIER CONSEIL DES MINISTRES

D'après une lithographie de Daumier.

# LOUIS-PHILIPPE Ier

## ROI DES FRANÇAIS

Né à Paris, le 6 octobre 1773, mort à Claremont (Angleterre), le 26 août 1850.

---

« Louis-Philippe était fils de Louis-Philippe Joseph, duc d'Orléans, fameux dans la Révolution sous le nom d'*Égalité*, et qui descendait de Monsieur, frère de Louis XIV. Sa mère, Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, descendait elle-même, par son père le duc de Penthièvre, du comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan. »

Rarement existence fut plus mouvementée, plus aventureuse que celle de Louis-Philippe, qui, tour à tour, porta les titres de duc de *Valois*, de *Citoyen de Paris*, de duc de *Chartres*, puis d'*Orléans*, et qui, avant d'endosser la pourpre royale, avait fait retentir le club des Jacobins de ses prédications révolutionnaires et aurait même adressé, dit-on, quelques articles anonymes à l'*Ami du Peuple* de Marat. En 1792, le fervent disciple de Rousseau, l'ancien élève de Mme de Genlis, participe avec éclat aux premières victoires glorieuses de la République : Valmy, Jemmapes. Il se distingue aussi en Hollande, puis à Nerwinden, où il sert sous les ordres de Dumouriez. Mais bientôt ce dernier l'entraîne dans sa trahison. Il franchit la frontière et se réfugie au quartier général de l'armée autrichienne. Il est juste de dire que, pendant la durée de la République, le duc d'Orléans refusa tout service dans les rangs des armées coalisées contre la France. A partir de ce moment, commence pour lui une vie d'épreuves, de privations, de luttes pour l'existence de chaque jour, qu'il supporta d'ailleurs avec beaucoup de courage, et dont il sortit triomphant, grâce sans doute à l'enseignement philosophique et encyclopédique de Mme de Genlis, mais aussi au solide système d'éducation pratique auquel sa première jeunesse avait été pliée. Notre futur roi dut se souvenir avec gratitude des maîtres qui lui avaient enseigné l'art de fabriquer des portefeuilles, des paniers, des ouvrages de menuiserie... lorsque sous les noms empruntés de *Chabaud-Latour* ou de *Corby*, il parcourait, la bourse vide et le sac sur l'épaule, les grandes routes de Suisse, d'Allemagne, de Danemark, de Suède, de Norwège, de Laponie, puis d'Amérique, tour à tour artisan et

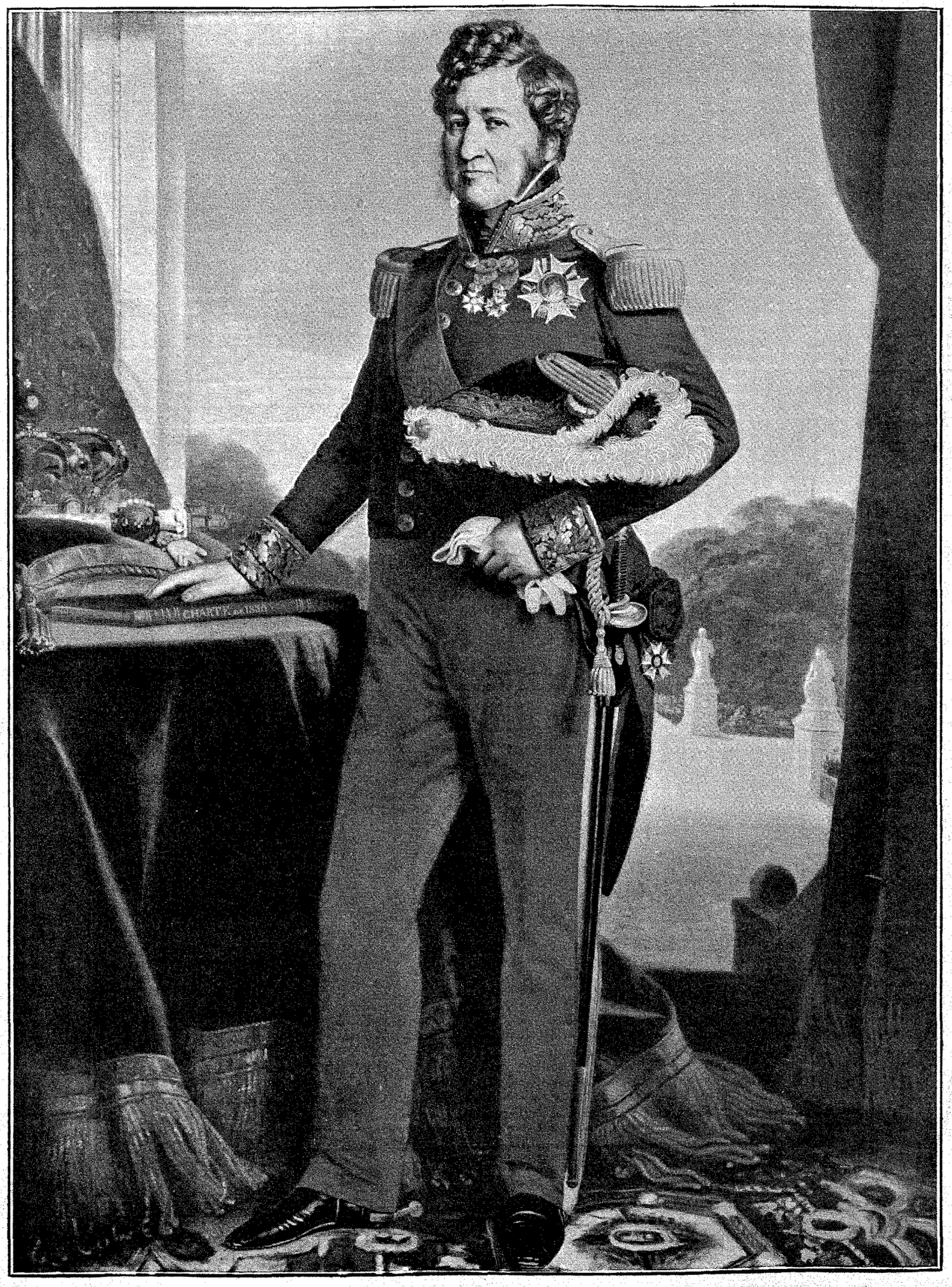

PAR WINTERHALTER

(Musée de Versailles.)

D'après un cliché de MM. Neurdein frères.

---

professeur. En 1800, nous le retrouvons à Londres où il fait hommage de sa fidélité au comte de Provence et reçoit un subside. La période héroïque est terminée. Il signe avec les princes de Bourbon la protestation contre l'élévation de Bonaparte au trône. En 1809, il épouse à Palerme, Marie-Amélie, la fille de Ferdinand IV, ex-roi de Naples.

C'est vers cette époque, qu'oubliant la réserve patriotique dont il avait fait preuve au lendemain de sa coupable défection avec Dumouriez, il tenta vainement de pénétrer en Espagne pour combattre contre les troupes françaises, attachant ainsi à sa mémoire une éternelle flétrissure. Le lendemain de l'abdication de Napoléon il quitte la cour de Palerme où il s'était réfugié et revient à Paris où Louis XVIII lui restitue les biens de sa famille et le nomme colonel des hussards. Après le retour de l'Ile d'Elbe, il passa la Manche et attendit en Angleterre la suite des événements. Il rentra bientôt à Paris, presque en même temps que les Alliés, protestant avec plus de chaleur que jamais de sa fidélité pour Louis XVIII, qui, malgré cela, lui refusa toujours son absolue confiance et ne consentit jamais à favoriser ses menées ambitieuses en lui attribuant le titre d'Altesse Royale. De 1815 à 1824 et de 1824 à 1830, la vie du duc d'Orléans ne fut qu'une permanente conspiration contre la maison de Bourbon au profit de ses ambitieuses dynastiques. Et dans cette lutte sourde, son désintéressement apparent et sa souriante duplicité eurent raison des méfiances des plus clairvoyants. Il fit appel à toutes les ressources de son âme compliquée et sans scrupules, tantôt flattant le parti libéral qu'il devait renier plus tard, tantôt, dans des manifestes retentissants, proclamant son absolu dévouement à la maison de Bourbon dont il sapait dans l'ombre les fondements pourris. Puis c'est le faux triomphe, le lamentable écroulement et la fuite piteuse, pendant que le peuple, enfin désabusé, brûle au pied de la colonne de Juillet le trône royal, « ce meuble inutile ».

LA FAMILLE ROYALE

D'aprés une lithographie de Maurin, publiée par Bulla, éditeur.

1 Louis-Philippe Ier, roi des Français. 2 Marie-Amélie, reine de France. 3 Madame Adélaïde, sœur du roi. 4 Le duc d'Orléans (Ferdinand-Philippe). 5 Marie d'Orléans (Mademoiselle). 6 Mademoiselle de Valois. 7 Le duc de Nemours. 8 Mademoiselle de Beaujolais. 9 Le prince de Joinville. 10 Le duc d'Aumale. 11 Le duc de Montpensier.

LA REINE MARIE-AMÉLIE. — Par Winterhalter (Musée de Versailles).— D'après un cliché de MM. Neurdein frères.

Marie Amélie de Bourbon naquit à Caserte en 1782 et mourut à Claremont en 1866. — Cette princesse qui, pendant son existence entière, fut un vivant exemple de toutes les vertus privées, était cependant fille de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, et de la trop fameuse Marie-Caroline, une des plus hideuses figures féminines de l'histoire. — Il est hors de doute aujourd'hui que la reine Marie-Amélie éprouva une grande répugnance à monter sur le trône des Bourbons. — On connaît la mission de MM. Thiers et Scheffer qui, chargés le 30 juillet, d'aller au château de Neuilly offrir la couronne au duc d'Orléans, furent recus par la duchesse, en l'absence de son mari. « Monsieur, aurait-elle dit à M. Scheffer avec une émotion pleine de grandeur, comment, vous qui avez été admis auprès de nous, qui nous connaissez, avez-vous pu accepter une semblable mission? » Il fallut la très vive intervention de M^me^ Adélaïde, toute dévouée au duc son frère, dont elle partageait les secrètes ambitions, pour triompher de cette noble résistance.

LE PRINCE FERDINAND D'ORLÉANS
A L'AGE DE DIX-HUIT ANS

D'après un crayon original de Heim.
(Collection de M. Alexis Rouart.)

Le duc de Chartres est représenté ici, en 1828, à l'âge de 18 ans, en costume de colonel du 1er régiment de hussards, grade qu'il obtint en 1824 à sa sortie de l'École Polytechnique. Le duc de Chartres ne changea son titre contre celui de duc d'Orléans et de prince royal qu'après l'avènement de son père au trône.

LE DUC FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-CHARLES-HENRI D'ORLÉANS
Né à Palerme le 3 septembre 1810, mort à Paris le 13 juillet 1842.
D'après une aquarelle originale d'Eugène Lami (Collection de M. Alexis Rouart).

Eugène Lami exécuta cette aquarelle quelques jours avant le terrible accident de voiture qui coûta la vie à ce jeune prince. Le duc d'Orléans avait alors 32 ans. L'artiste l'a représenté à cheval, en costume de général de division à la tête de son état-major. Par la douceur, l'aménité et l'élégance de ses manières, et aussi par sa brillante conduite en Algérie, où il combattit sous les ordres du général Clausel, et où il se distingua, en maintes occasions, notamment aux Portes de Fer et au col de la Mouzaïa, il avait conquis une réelle popularité, et la nouvelle de sa mort si tragique et si prématurée provoqua une douloureuse émotion dans tout le pays.

MADAME ADÉLAÏDE

D'après un crayon original de Heim.
(Collection de M. Alexis Rouart.)

Eugénie-Adélaïde-Louise d'Orléans, fille de Philippe-Égalité, naquit à Paris en 1777 et mourut le 1er janvier 1848. Après une vie très agitée, comme celle de son frère, elle se fixa définitivement en 1808 en Angleterre auprès de ce dernier, et ne le quitta plus. Elle fut sa véritable Égérie. Ambitieuse, douée d'une âme forte, elle exerça un grand ascendant sur le futur roi de France, puis plus tard sur Louis-Philippe qui la consultait toujours.

# PORTRAIT DE LAMARTINE

## LAMARTINE

Alphonse de Lamartine, un des plus illustres poètes de la France, naquit à Mâcon le 21 octobre 1791 et mourut à Paris le 1er mars 1869. Nous ne parlerons ici que de l'homme politique. L'entrée de Lamartine dans la vie publique date de la révolution de Juillet. Il se présenta alors à la députation à Toulon et à Dunkerque. Mais il échoua dans les deux collèges, malgré l'immense prestige qui s'attachait déjà à son nom. N'était-il pas en effet l'auteur adulé des *Méditations*, des *Nouvelles méditations*, des *Harmonies*, du *Pèlerinage* de *Childe-Harold*... etc. N'avait-il pas été, âgé de 38 ans à peine, reçu à l'Académie, sous le glorieux patronage de Royer-Collard et, en le recevant, Cuvier n'avait-il pas fait de son talent le plus retentissant éloge? Mais les électeurs des départements du Nord et du Var, malgré la profession de foi, aux tendances nettement libérales, du candidat, se méfiaient encore de la sincérité de la nouvelle foi politique du garde du corps de Louis XVIII, de l'ami de Joseph de Maistre, de Bonald, du familier des salons de MM. de Sainte-Aulaire et de de Broglie, du ministre de France de Charles X, à Florence et à Athènes... Pour se consoler de son échec électoral, Lamartine entreprit alors ce fameux voyage d'Orient, qui dura trois ans, et dont il a si scrupuleusement raconté les splendeurs. En rentrant en France (1833) il se trouva investi du mandat de député par l'un des collèges du département du Nord. C'était la prédiction de lady Stanhope qui commençait à s'accomplir. Lamartine avait rencontré, en pleines montagnes du Liban, cette femme étrange d'une rare perspicacité d'esprit, qui l'avait vivement encouragé à se jeter dans la politique, et lui avait annoncé les plus hautes destinées.

C'est aussi cette moderne sybille, qui, avec un accent prophétique, disait quelque temps avant les événements de 1830 à M. de Marcellus : « L'aristocratie, bientôt effacée du monde, y donne sa place à une bourgeoisie mesquine et éphémère, sans génie ni vigueur. Le peuple seul, mais le peuple qui laboure, garde encore un caractère et quelque vertu. Tremblez! s'il connaît jamais sa force. »

Nous allons suivre Lamartine dans son éblouissante et brève carrière politique, sorte de lumineuse trajectoire qui part de janvier 1834, pour s'éteindre le jour du triomphe présidentiel de Bonaparte. De 1834 à 1846, date de la publication de l'*Histoire des Girondins*, œuvre d'une forme splendide où la fantaisie tient trop de place, mais où l'esprit dynastique du politique improvisé prit de fortes

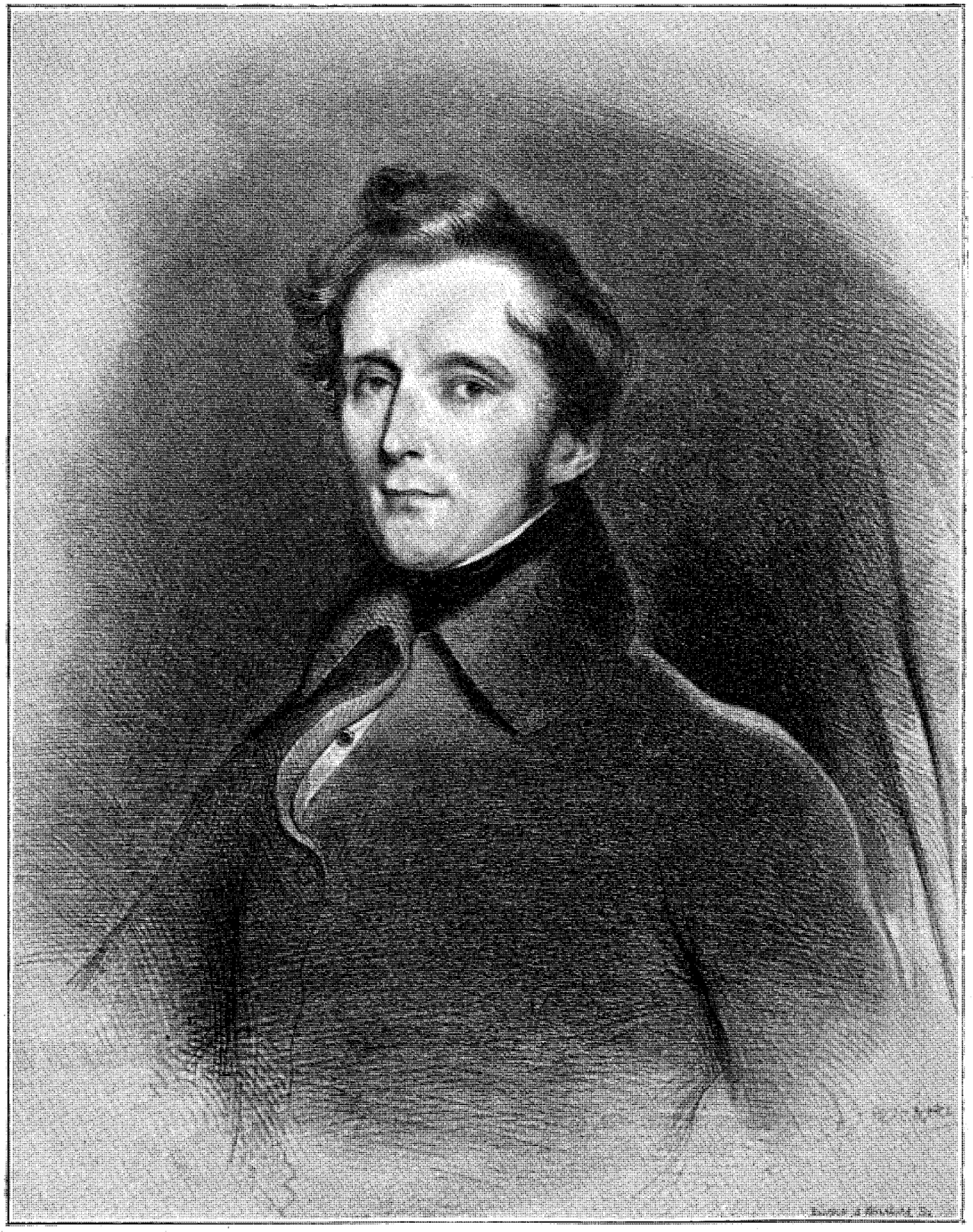

D'APRÈS DEVÉRIA

leçons au contact de l'ardente foi de ces héros républicains, Lamartine fit retentir souvent la tribune parlementaire de ses superbes harangues, tantôt combattant la loi sur les associations, tantôt prêchant pour l'abolition de la peine de mort, tantôt prenant la défense des études universitaires, tantôt luttant avec plus d'éloquence que de succès, contre Thiers et Guizot, dans la question d'Orient. A maintes reprises, dans les questions sociales, il se montra l'ardent défenseur des travailleurs et des déshérités, mais son esprit enclin au mysticisme, et aussi ignorant que dédaigneux des doctrines positivistes, ne trouvait d'autre remède à ces brûlantes questions qu'une rénovation religieuse. C'était le rêve généreux du poète, planant dans un nuage au-dessus des solutions pratiques. En 1839, dans la séance du 10 janvier, Lamartine prononça ce mot fameux: « La France s'ennuie. » Et en 1845, au banquet de Mâcon, il prédisait contre Guizot « la révolution du mépris ». — « Doué, dit Daniel Stern d'une clairvoyance qui tient de l'intuition plus que de l'observation et du jugement, c'est lui qui a prononcé tous les mots qui depuis quelques années ont caractérisé la victoire du progrès et prophétisé l'avenir. »

« Dans votre système, dit-il aux conservateurs, il n'est pas besoin d'un homme d'Etat, il suffirait d'une borne. » A l'époque des banquets réformistes, sa popularité due à la générosité de ses opinions, à la noblesse de son caractère et à son courage personnel, fut très grande. Le gouvernement de Juillet s'écroula. Le 24 février, Lamartine fait publiquement une éloquente profession de foi républicaine. Aux opposants dynastiques qui proposent la régence, il répond : « Défions-nous des surprises du cœur. » La République est proclamée. Il est appelé à faire partie du Gouvernement provisoire avec le portefeuille des affaires étrangères. On connaît sa courageuse attitude devant l'insurrection, dans la journée du 25 février, et son éloquente circulaire du 4 mars aux cours de l'Europe. Ce fut lui qui fit décréter l'abolition de la peine de mort en matière politique. Aux élections d'avril il fut élu représentant du peuple par dix départements. Il se vit, en ce moment, à la veille d'être appelé à la présidence de la République; la prédiction de lady Stanhope allait-elle s'accomplir? Hélas! bientôt, ainsi que nous le verrons dans le cours de ce travail, la tempête parlementaire allait l'emporter dans les terribles journées de juin, ainsi que la commission exécutive dont il faisait partie.

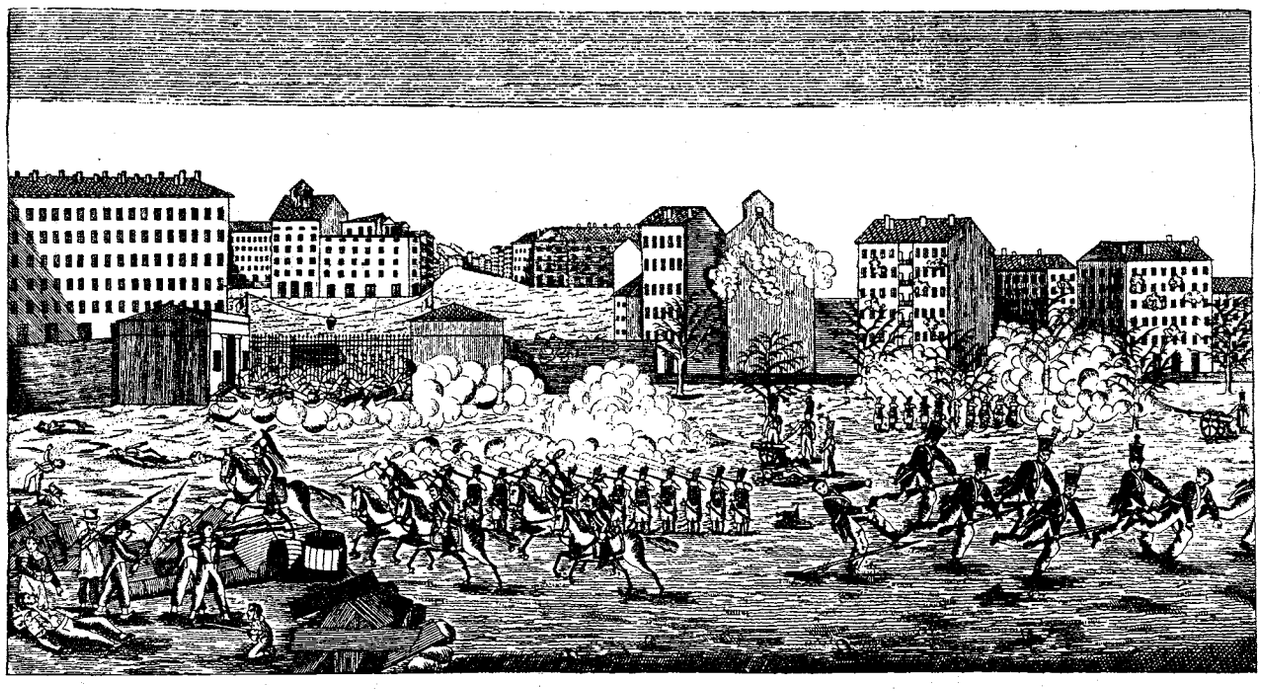

ÉVÉNEMENTS DE LYON. — BARRIÈRE DE LA CROIX-ROUSSE, LES 21 ET 22 NOVEMBRE 1831
Estampe populaire de l'époque.

Malgré nos nombreuses recherches, nous n'avons pu découvrir le récit par l'image, de la terrible insurrection de Lyon, que dans quelques maigres et naïves estampes populaires de l'époque, dont nous reproduisons à cette page, et à titre purement documentaire, les deux plus caractéristiques. On sait que ce douloureux épisode de nos guerres civiles n'eut pas la politique pour cause, et qu'il naquit uniquement de l'antagonisme violent créé entre les ouvriers des soieries (les canuts) et les fabricants, par suite de l'abaissement considérable du salaire des premiers, à la suite de la multiplicité chaque jour croissante des fabriques, non seulement à Lyon, mais aussi en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, en Italie, et de la concurrence anormale qu'elles se faisaient entre elles. A un certain moment le salaire de l'ouvrier tomba de 4 et 5 francs à 25 sous. C'était la misère et la faim. Grâce à l'arbitrage d'un homme intelligent et généreux, M. Bouvier-Dumolard, une entente put s'établir entre les patrons et les ouvriers, à la suite de la fixation d'un tarif minimum, pour le prix des façons, consenti de part et d'autre. — Mais ce n'était là qu'une trêve dans la lutte sourde qui devait se terminer par la plus sanglante des insurrections. Les fabricants regrettèrent bientôt *leurs concessions*, et soutenus par le commandant militaire, comte Roguet, ennemi personnel du préfet et adversaire de l'autorité civile, ils résolurent de pousser les ouvriers à bout, pour trouver dans leurs violences justifiées, le motif d'une répression d'où devait sortir, leur semblait-il, un asservissement définitif à leur volonté.

Dans l'espoir d'obtenir le tarif promis, puis refusé, les ouvriers cessèrent tout travail le 21 novembre au matin.

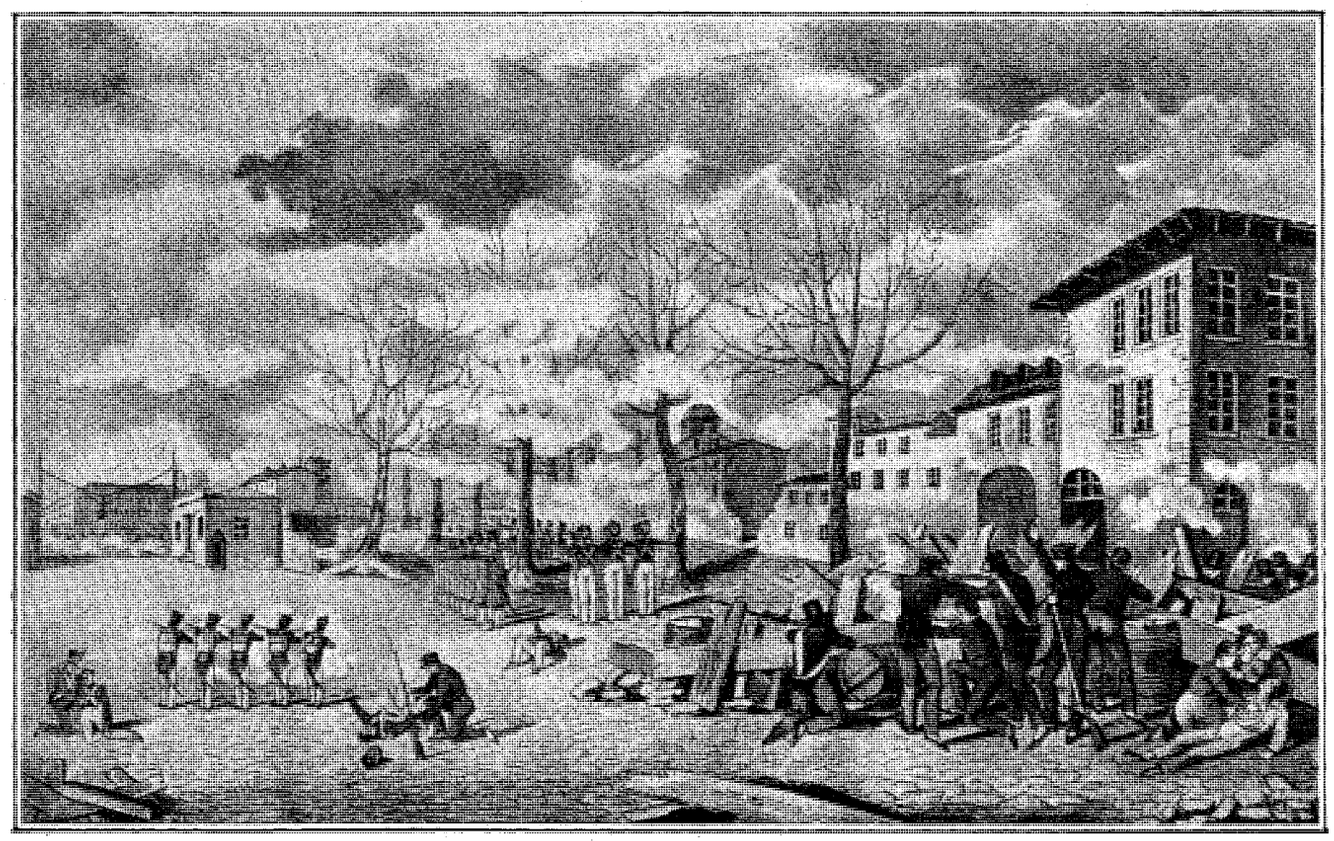

BATAILLE DE LA PLACE DES BERNARDINS

« Le mardi, 22 novembre 1831, la fusillade recommença dans les rues qui aboutissent à la place des Bernardins; alors les ouvriers se retranchèrent derrière les barricades qu'ils avaient élevées la veille et un combat acharné commença et dura toute la journée, après quoi les ouvriers restèrent maîtres de la place. Pendant cette lutte sanglante, les ouvriers combattirent comme des héros. Il est à déplorer que tant de nobles actions n'aient point eu pour but le salut et la gloire de la patrie. »

Des groupes en haillons, les traits flétris par la misère, et auxquels se mêlèrent bientôt les gardes nationaux des faubourgs, se répandirent bientôt jusque dans le cœur de la ville. Un détachement de ligne, sans provocation aucune fit feu sur un de ces groupes, tuant huit hommes du peuple. Quelques heures après, l'insurrection était générale. La ville se hérissa de barricades, auxquelles travaillaient les femmes et les enfants. — Le 22, les insurgés de la Croix-Rousse, des Brotteaux, de la Guillotière, de tous les faubourgs, inondaient la ville, refoulaient la troupe, et obligeaient le général Roguet à se retirer à Montessuy. Le peuple était maître de l'Hôtel de Ville, sa victoire était complète. Mais il ne sut en profiter. Trompé par ceux en qui il avait mis toute sa confiance, il retombait bientôt sous *l'autorité légitime*. Suivis d'une véritable armée, le général Soult et le prince royal entrèrent bientôt à Lyon. Les ouvriers étaient désarmés, la garde nationale dissoute, le préfet révoqué, la Croix-Rousse hérissée de forts et de canons... Bien entendu, le tarif, objet de l'insurrection, ne fut pas exécuté. Tel fut l'épilogue de cette *révolte de la misère*.

*Vivre en travaillant ou mourir en combattant!* avaient écrit les soldats du peuple sur leur drapeau noir.

« Jamais, dit Louis Blanc, plus déchirante et plus terrible devise n'avait été écrite sur un étendard. Elle montrait, dans l'insurrection des infortunés ouvriers de la Croix-Rousse une véritable guerre servile; et, à la puissance que venaient de déployer ces esclaves des temps modernes, esclaves auxquels pourtant avait manqué un Spartacus, il était facile de deviner quelles tempêtes le XIXe siècle portait dans ses flancs. »

# LE LIEUTENANT GÉNÉRAL LAMARQUE

Comme Casimir Périer, le général Lamarque, dont nous avons esquissé la biographie, dans la première partie de cet ouvrage, fut emporté par la terrible épidémie cholérique qui ravagea la France en 1832. « La popularité du général Lamarque, dit Louis Blanc, donnait à sa mort une importance particulière. — Napoléon expirant l'avait nommé maréchal de France, les officiers des Cent-Jours avaient eu en lui un zélé défenseur, et les réfugiés un protecteur persévérant; son nom était gravé dans l'âme de tout Polonais fidèle; la Vendée gardait de son passage un souvenir ami; le parti démocratique l'avait compté au nombre de ses orateurs... Que fallait-il de plus? Tribun et soldat, il possédait ce mélange de qualités qu'adore la partie vive du peuple français, la partie turbulente et guerrière. Il y avait d'ailleurs quelque-chose d'héroïque dans ce qu'on racontait de son agonie. Sentant la vie se retirer de lui, on l'avait vu recueillir, en quelque sorte, toutes ses forces dans une préoccupation amère des maux et des humiliations de son pays. A l'un il disait : « Je meurs avec le regret de n'avoir pas vengé la France des infâmes traités de 1814 et de 1815. » A un autre : « Ce duc de Wellington! je suis sûr que je l'aurais battu! » Il se fit apporter l'épée que les officiers des Cent-Jours lui avaient donnée, et l'embrassa avec exaltation, ne voulant plus s'en séparer. Puis, comme il parlait de sa fin prochaine et qu'on cherchait à détourner de lui cette pensée funeste : « Qu'importe, s'écria-t-il, que je meure, pourvu que la patrie vive! » Et le mot de *patrie* fut le dernier qui s'échappa de ses lèvres éloquentes, glacées pour jamais. »

Tel était l'homme auquel le peuple de Paris crut devoir faire de majestueuses funérailles, que de tragiques et douloureux événements ont rendues historiques. Ce fut le 5 juin au matin que le funèbre cortège se mit en marche, suivi d'un peuple immense et de plus de 10.000 gardes nationaux en armes. Lafitte, Mauguin, La Fayette, Clauzel, tenaient les coins du drap mortuaire.

« Je meurs avec le regret de n'avoir pas vengé la France des infâmes traités de 1814 et de 1815. »

LAMARQUE

Né à Saint-Sever en 1773, mort à Paris en 1832.

D'après un portrait de Champmartin, lithographié par H. Garnier.

Des jeunes gens des écoles traînaient le char. A chaque instant un immense cri de : « Vive la République! » s'échappait brusquement de la foule silencieuse. Forçant les portes fermées sur eux les élèves de l'École Polytechnique étaient venus en uniforme se mêler au convoi. La royauté de Juillet qui ne se faisait aucune illusion sur le caractère de cette imposante manifestation avait rassemblé à Paris des forces considérables. Bientôt, une charge de cavalerie fit éclater l'insurrection. On se battit autour du cercueil qui fut foulé aux pieds des chevaux. Trois heures après Paris était au pouvoir des insurgés républicains. Cette terrible explosion populaire eut sans doute avancé de 15 ans la chute de la dynastie d'Orléans, si le mouvement insurrectionnel n'avait pas été, dès son origine, abandonné à sa propre impulsion, et laissé sans conseil et sans direction. Mais après d'assez longues hésitations, le maréchal Clausel et La Fayette refusèrent de prendre la tête du mouvement républicain dont ils redoutaient les conséquences excessives. Armand Carrel lui-même protesta contre le soulèvement général. Profitant des dissidences qui régnaient parmi les chefs du parti républicain, le gouvernement, grâce à l'action rapide de sa police, découragea la plus grande partie des insurgés, tantôt en faisant courir le bruit que le mouvement était carliste, tantôt en agitant le spectre rouge du terrorisme. Néanmoins, des groupes d'insurgés luttèrent héroïquement dans la soirée du 5 sur différents points de Paris, dans le quartier Saint-Martin, dans le quartier Montorgueil, au petit pont de l'Hôtel-Dieu. Le lendemain au matin les débris de l'insurrection furent définitivement écrasés, après une terrible résistance à la barricade Saint-Merri, où 120 républicains commandés par l'héroïque Jeanne, tinrent en échec toute une armée.

Tel fut l'épilogue des sanglantes funérailles du général Lamarque. Le gouvernement de Louis-Philippe était sauvé pour quelques années. L'œuvre des conseils de guerre allait commencer.

# MASSACRE DE LA RUE TRANSNONAIN. — AVRIL 1834

« POUR LES PAUVRES PETITS SERGENTS DE VILLE
ET LES SOLDATS DE LA RUE TRANSNONAIN, S'IL VOUS PLAÎT ! »
Estampe du temps (lithographiée à la plume).

Louis-Philippe est représenté dans cette gravure satirique, sous le costume d'une sœur de Saint-Vincent-de-Paul, quêtant avec un obusier pour les vainqueurs de la rue Transnonain.

« Vois-tu, Jean-Jean, chacun-z-a sa gloire. Les vieux y-z-ont Wagram, Austerlitz et Marengo ; toi, t'as Lyon et la rue Transnonain. »
D'après une lithographie du temps.

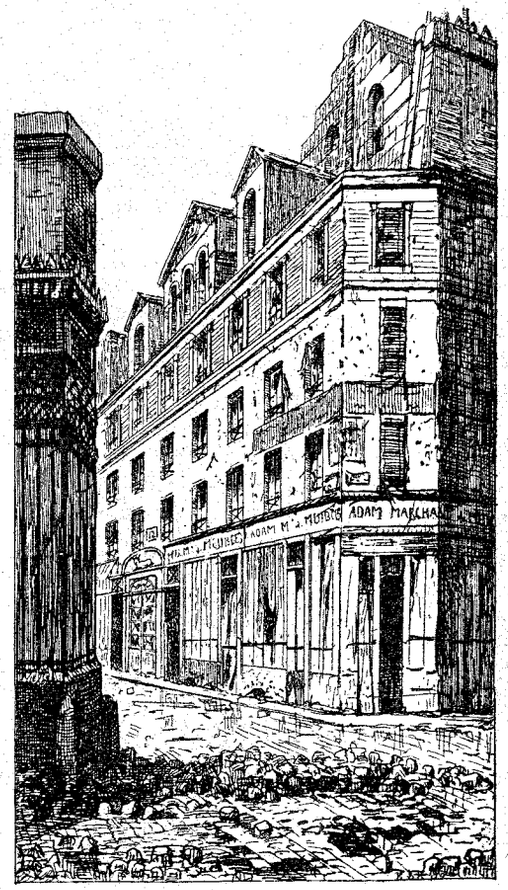

VUE DE LA MAISON
Nº 12 DE LA RUE TRANSNONAIN
D'après un dessin à la plume fait le 15 avril 1834.
par M. Gatine.

« NOUS APPELONS ÇA UNE BADINE,
C'EST POUR BADINER. »
Estampe du temps (lithographiée à la plume).

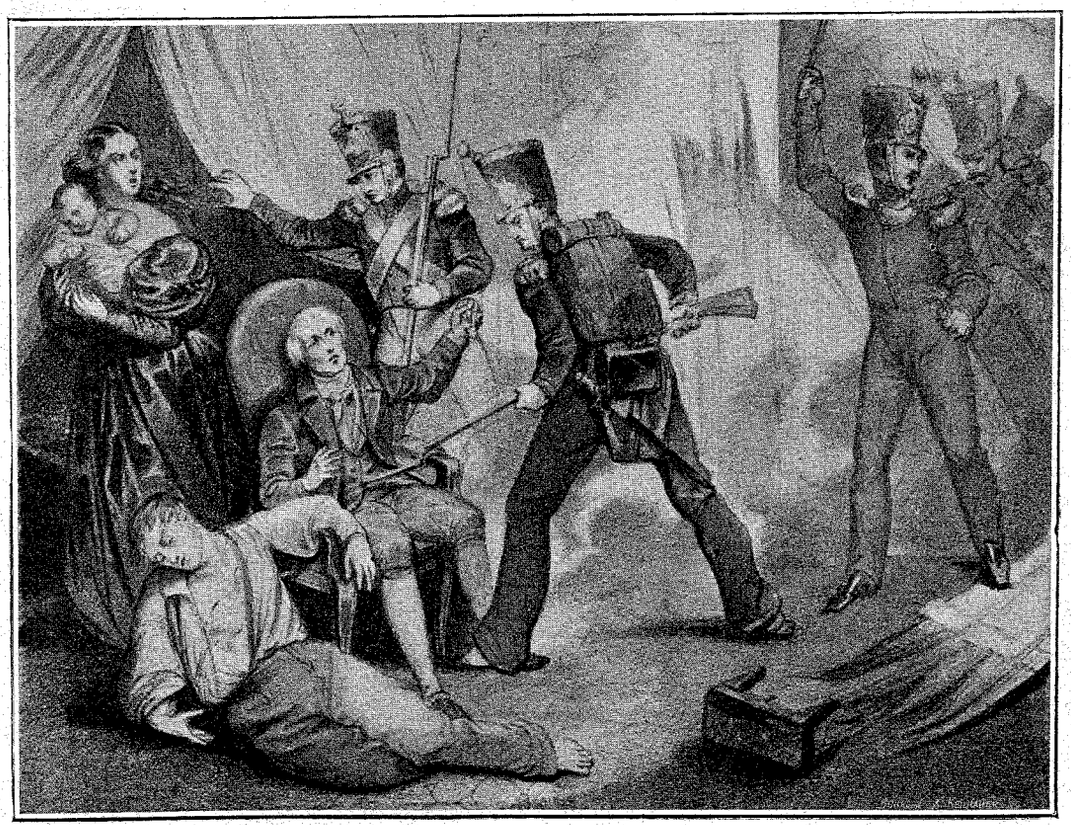

UNE SCÈNE DE LA RUE TRANSNONAIN. — D'après une lithographie du temps.

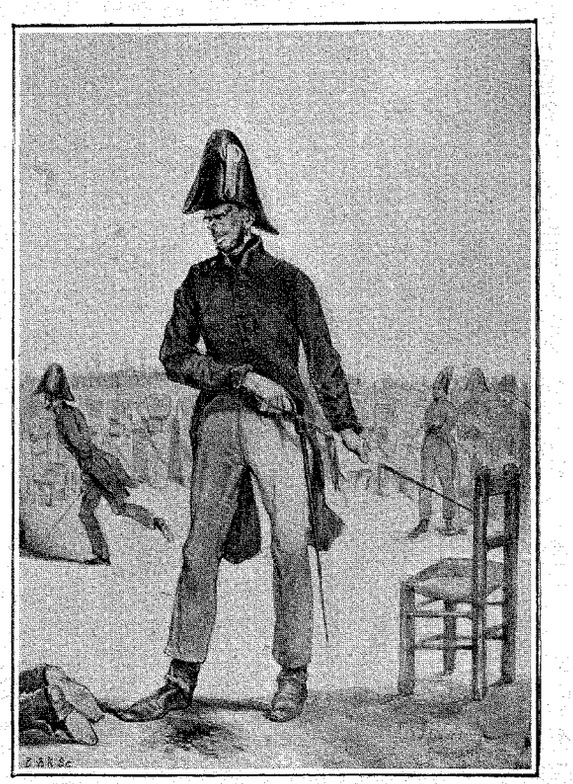

« L'ORDRE PUBLIC RÈGNE AUSSI A PARIS »
D'après une lithographie de Grandville.

AU N° 12 DE LA RUE TRANSNONAIN, LE 15 AVRIL 1834. — D'après la lithographie de Daumier.

Cet admirable dessin, un des plus beaux de l'œuvre de Daumier, fut inspiré au grand artiste, par l'horrible scène de carnage qui se passa, le 14 avril 1834, au n° 12 de la rue Transnonain, dont les soldats, ivres de carnage, massacrèrent tous les habitants, femmes, vieillards, enfants, et jusqu'à des malades couchés sur leur lit de douleur. Cette épouvantable tuerie, connue dans l'histoire sous le nom de *massacre de la rue Transnonain*, et dont la passion politique fit monter la responsabilité jusqu'au général Bugeaud, fut le dernier acte des luttes d'avril 1834 qui donnèrent lieu à d'impitoyables répressions, et qui éclatèrent presque en même temps à Lyon et à Paris. L'opinion publique était de plus en plus exaspérée par les mesures rétrogrades du gouvernement. La jeunesse gagnée tout entière aux idées républicaines, entraînait à sa suite les masses populaires, et finissait par réchauffer au feu de son enthousiasme la bourgeoisie hésitante. Les continuelles poursuites contre la presse libérale, la loi contre les crieurs publics, les brutalités impunies de la police, le projet de loi contre les associations, projet qui menaçait surtout la *société des droits de l'homme*, composée de la jeunesse libérale et de tous les patriotes énergiques, provoqua dans toute la France une agitation extrême. Une insurrection était imminente. Le 9 avril, elle se déchaînait à Lyon avec une violence inouie (voir page 14). Elle eut son contre-coup à Lunéville où trois régiments de cuirassiers faillirent se soulever à l'instigation du maréchal des logis chef Clément Thomas. Mais les conjurés furent trahis et arrêtés. A Paris, le mouvement éclata le 13 avril seulement. Mais, comme en 1831, le parti républicain n'était pas encore suffisamment organisé pour la lutte et après une résistance opiniâtre de près de deux jours, les insurgés, au nombre de quelques centaines seulement, furent mitraillés sur les barricades des rues Beaubourg, Geoffroy-Langevin, Aubry-le-Boucher, aux Ours, Maubué, Transnonain, Grenier-Saint-Lazare... etc. Ils avaient lutté contre 40.000 hommes de troupes, une artillerie formidable et la garde nationale de Paris et de la banlieue. — Cette lithographie fait partie de la Collection du Cabinet des Estampes.

# ÉVÉNEMENTS DE LYON (1834)

Si le mouvement insurrectionnel fut purement industriel en 1831 à Lyon, en 1834 il se prononça fortement dans le sens républicain. Comme à Paris, le projet de loi contre les associations exaspéra le sentiment public, et le peuple excité par les sociétés secrètes, et surtout par la grève des *Mutuellistes* et la condamnation d'un certain nombre d'entre eux, se jeta impétueusement dans la lutte sous la conduite de l'héroïque Lagrange. L'insurrection ne pouvait choisir un chef plus brave, plus généreux, plus chevaleresque. Mais que pouvaient quelques milliers de combattants, mal armés, quelque bien dirigés qu'ils fussent, contre les troupes nombreuses que le gouvernement, intéressé à précipiter le choc prévu pour faire avorter en courte émeute la révolution menaçante, avait rassemblées à Lyon. Cependant la lutte fut acharnée et ne dura pas moins de six jours, ainsi que l'atteste l'estampe populaire ci-contre, dont voici la curieuse légende textuellèment reproduite. « *Première journée.* Engagement à l'Hôtel de Ville et sur la place de la Préfecture. Lucien Bonaparte proclamé premier consul. Attaque du pont du Concert par les insurgés; décharge de mousqueterie et d'artillerie. — Incendie d'une maison qu'occupaient les insurgés, par un pétard. — *Deuxième journée.* La fusillade et la cannonade recommencent : l'action s'engage sur le plateau de la Croix-Rousse; le drapeau rouge est arboré. L'insurrection gagne Saint-Just, la Guillotière, le quartier du Jardin-des-Plantes et de la Grande-Côte : la caserne du Bon-Pasteur est prise par les insurgés. Le colonel Mounier est tué à la tête de son régiment. — *Troisième journée.* A 2 heures du matin les insurgés du quartier des Cordeliers essaient vainement de se faire jour sur différents points, ils sont repoussés. Au jour, l'action continue contre la plate-forme de Fourvières, où les insurgés ont du canon. — *Quatrième journée.* L'église Saint-Nizier, où s'étaient retranché les insurgés, est emportée, ainsi que l'église Saint-Bonaventure, dont les portes sont enfoncées à coups de canon; tout y est tué ou fait prisonnier. — *Cinquième journée.* Quelques quartiers tiennent encore; un détachement d'infanterie s'empare du canon des insurgés à Fourvières. — *Sixième journée.* Le soir on dirige les soldats contre une bande d'insurgés qui tenait encore à la Croix-Rousse, et qui finissent par être tués ou dispersés. Plusieurs carlistes sont saisis parmi les insurgés, auxquels ils distribuaient de l'argent. »

L'INSURRECTION DE LYON (9, 10, 11, 12, 13 ET 14 AVRIL). — D'après une estampe populaire de l'époque.

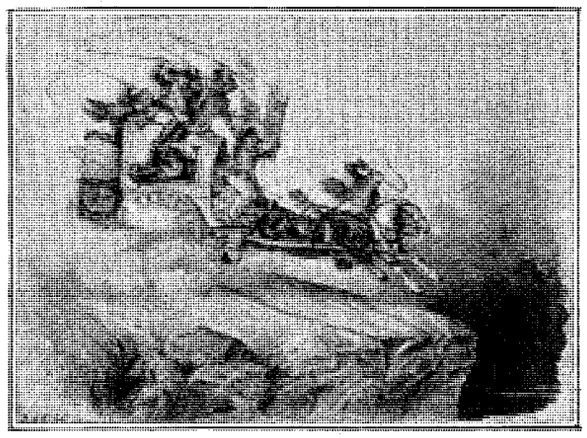

« IL VA BON TRAIN, LE MINISTÈRE! »

D'après une lithographie de Desperet.

Cette jolie Estampe, publiée par le journal *La Caricature*, représente le « char de l'État », sous la forme d'une voiture des Messageries, roulant vers l'abîme, emporté dans un galop vertigineux. Tous les ministres, armés de fouets, frappent aveuglément à tour de bras les chevaux affolés. Le général Soult, ministre de la guerre, fait, en guise de fouet, claquer un drapeau. Sur les malles, derrière le véhicule, un jésuite a réussi à grimper, et lui aussi, avec ses cris et ses coups de fouet, pousse à la *marche en avant*, qui, sous une forme pittoresque, symbolise ici la violente reprise du mouvement réactionnaire.

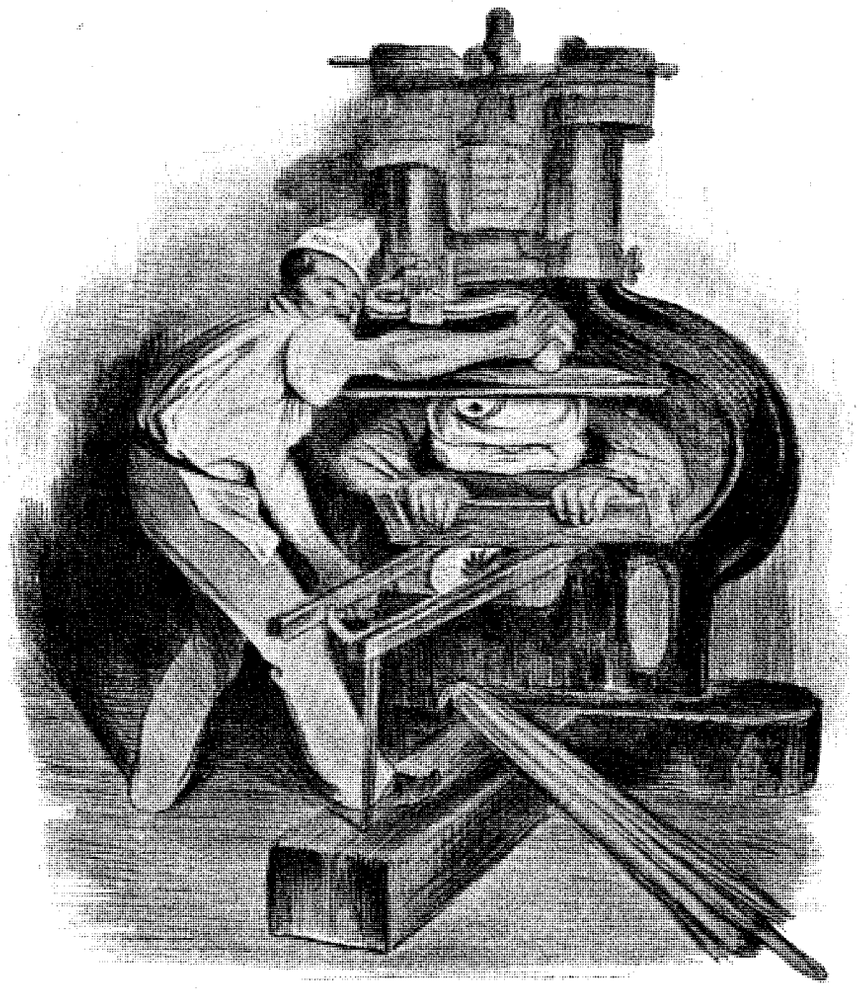

« AH! TU VEUX TE FROTTER A LA PRESSE! ». — D'après une estampe de Daumier.

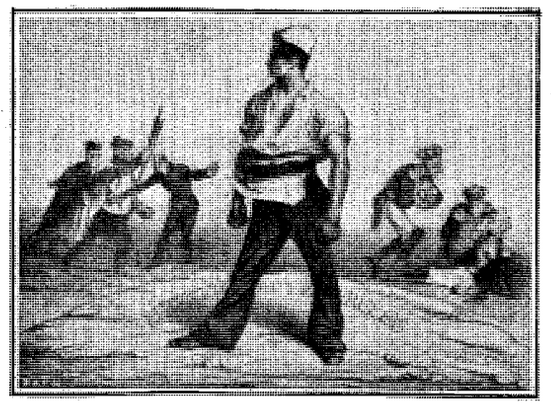

« NE VOUS Y FROTTEZ PAS! »

D'après la lithographie de Daumier.

Dans cette superbe lithographie, que la tyrannie de la mise en pages nous a contraint à trop réduire, Daumier nous montre un ouvrier typographe défendant, les poings fermés et dans une attitude héroïque, la liberté de la presse, contre l'attaque du gouvernement. D'un côté, un groupe formé par Louis-Philippe et ses conseillers. Le principal personnage agite d'une façon menaçante, le légendaire parapluie. Puis un autre groupe où l'on voit Charles X, déjà étendu à terre par l'intrépide lutteur.

# PORTRAITS DES TROIS CHEFS DE L'INSURRECTION DU 12 MAI 1839

AUGUSTE BLANQUI

D'après une peinture originale de Mme Auguste Blanqui.

MARTIN-BERNARD

Lithographie d'après nature de Devéria.

(Collection de M. Bouasse-Lebel.)

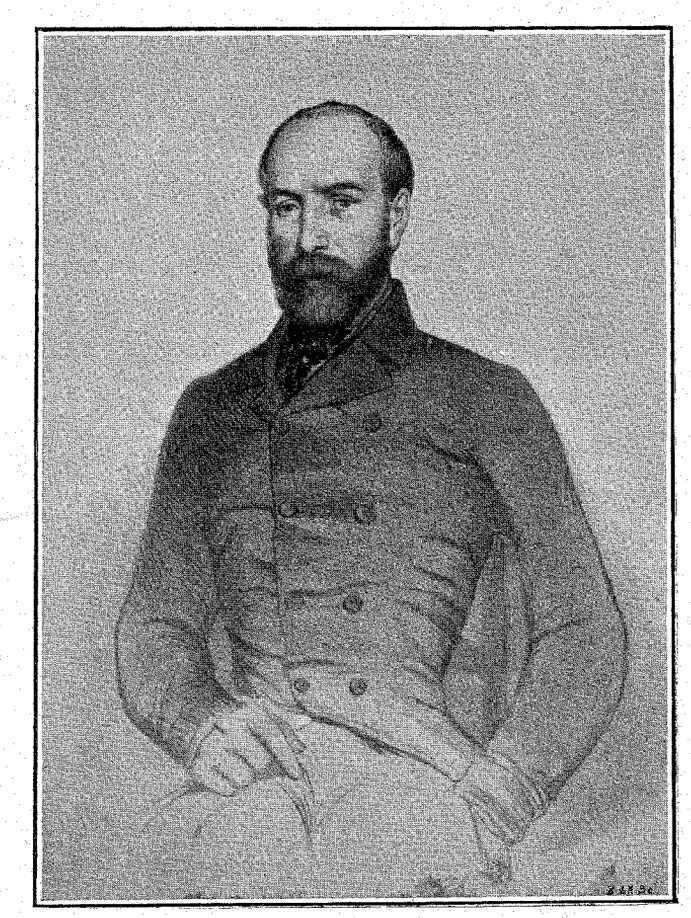

ARMAND BARBÈS

D'après une lithographie du temps. (Édition de la propagande socialiste.)

Nous avons cru devoir mettre en même ligne, sur la même page, les trois portraits des acteurs principaux de l'audacieux mouvement insurrectionnel du 12 mai 1839, dernière tentative armée du parti républicain sous le règne de Louis-Philippe. Ces trois hardis conspirateurs, dont nous aurons plusieurs fois l'occasion de parler, pendant cette revue des soulèvements populaires qui signalèrent l'année 1848, appartenaient et étaient les chefs véritables de la société secrète *les Saisons*, qui comptait environ 1.200 adhérents, tous gens résolus, aveuglément soumis à la volonté directrice de Barbès, de Martin-Bernard et de Blanqui. Ce dernier surtout exerçait sur ses coréligionnaires politiques une sorte d'autorité religieuse, qui ne fit que grandir, à travers les années, et qu'il devait à la puissance de sa pensée, à l'indomptable énergie de sa volonté, à l'austérité de sa vie. Ce fut Blanqui, dont nous parlerons bientôt plus longuement, qui fut le véritable auteur du plan de l'insurrection du 12 mai 1839, qui avorta d'ailleurs si misérablement. Elle eut, il faut bien le dire, le caractère d'une folle équipée, malgré l'héroïsme de Barbès, qui, conformément aux instructions reçues, tenta vainement avec une poignée d'hommes de s'emparer de la préfecture de police, après avoir emporté le poste du Palais de justice, dont le commandant, le lieutenant Drouineau, fut tué pendant le combat. Obligé de repasser la Seine, Barbès rejoignit avec les quelques hommes qui lui restaient la colonne commandée par Martin-Bernard et Blanqui, et les forces réunies des insurgés se dirigent vers l'Hôtel de Ville dont ils s'emparent sans combat. Puis ils occupent la mairie du VII[e] arrondissement après la dispersion, au prix d'une lutte très vive, du poste de la place Saint-Jean. Ce fut la fin de leur marche conquérante. Revenu de sa surprise, le gouvernement lança sur les insurgés des troupes nombreuses qui les rejetèrent dans les rues Simon-le-Franc, Beaubourg, Transnonain, Grenéta... où ils se défendirent avec un grand courage. Une grande partie des défenseurs des barricades de la rue Grenéta furent tués. Barbès fut blessé à la tête. Le 27 juin suivant, Barbès, Martin-Bernard, Mialon, Quignot, Dubourdieu, Nettré, Nouguès... et d'autres inculpés, comparaissent devant la Cour des pairs, constituée en haute cour de justice. Les défenseurs s'appellent Dupont (de l'Eure), Arago, Jules Favre, Bertin, Grévy, Madier Montjau, Lafargue... — Barbès et Blanqui (qui était en fuite et qui fut arrêté le 14 octobre seulement) furent condamnés à mort, et Martin-Bernard à la détention perpétuelle. Les autres inculpés furent condamnés aux travaux forcés et à des peines graduées, toutes rigoureuses. Finalement la peine capitale, grâce à la pression de l'opinion publique, dont Victor Hugo se fit l'éloquent interprète, fut commuée pour Barbès, puis ensuite pour Blanqui. Les trois chefs de cette audacieuse insurrection furent jetés dans les cachots du Mont-Saint-Michel, où les plus cruelles souffrances morales et physiques leur furent infligées.

Cette Estampe caricaturale porte ces mots pour légende : « Vous voyez devant vous le vainqueur de Jemmapes et de Valmy. Le voici, entouré de sa noblesse, de ses généraux et de ses fils qui veulent tous se faire tuer pour sa cause... Voyez comme ces gaillards-là se battent ; ce n'est pas eux qu'on chassera honteusement de leur royaume... Oh ! non ! »

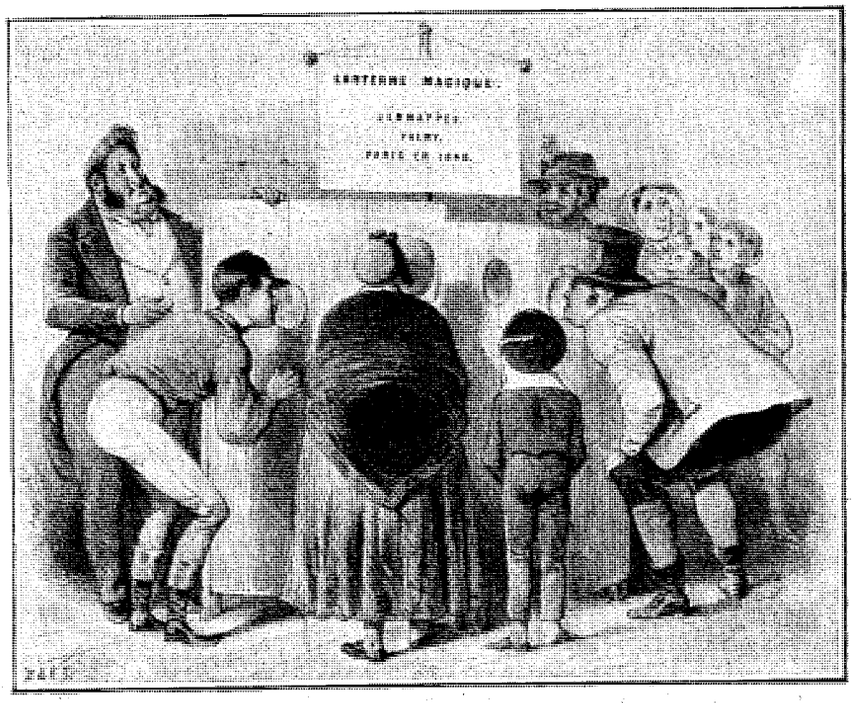


LA LANTERNE MAGIQUE. — Pièce satirique non signée, publiée chez Aubert.

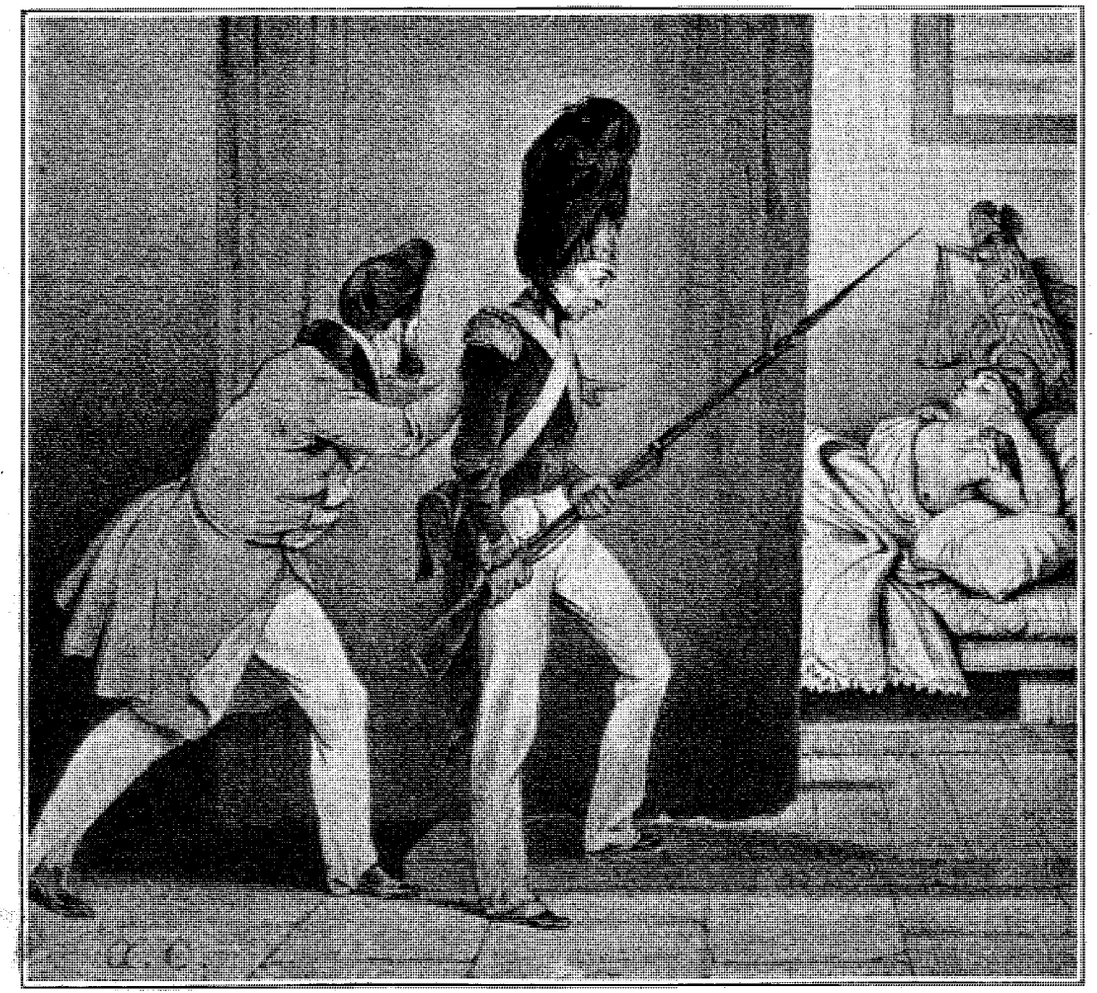

« CLYTEMNESTRE »
Parodie du tableau de Guérin, d'après une lithographie de Casati (Aubert, éditeur).

« LA JUSTICE POURSUIVANT LE CRIME »
Parodie du tableau de Proudhon d'après une lithographie de Casati (Aubert, éditeur).

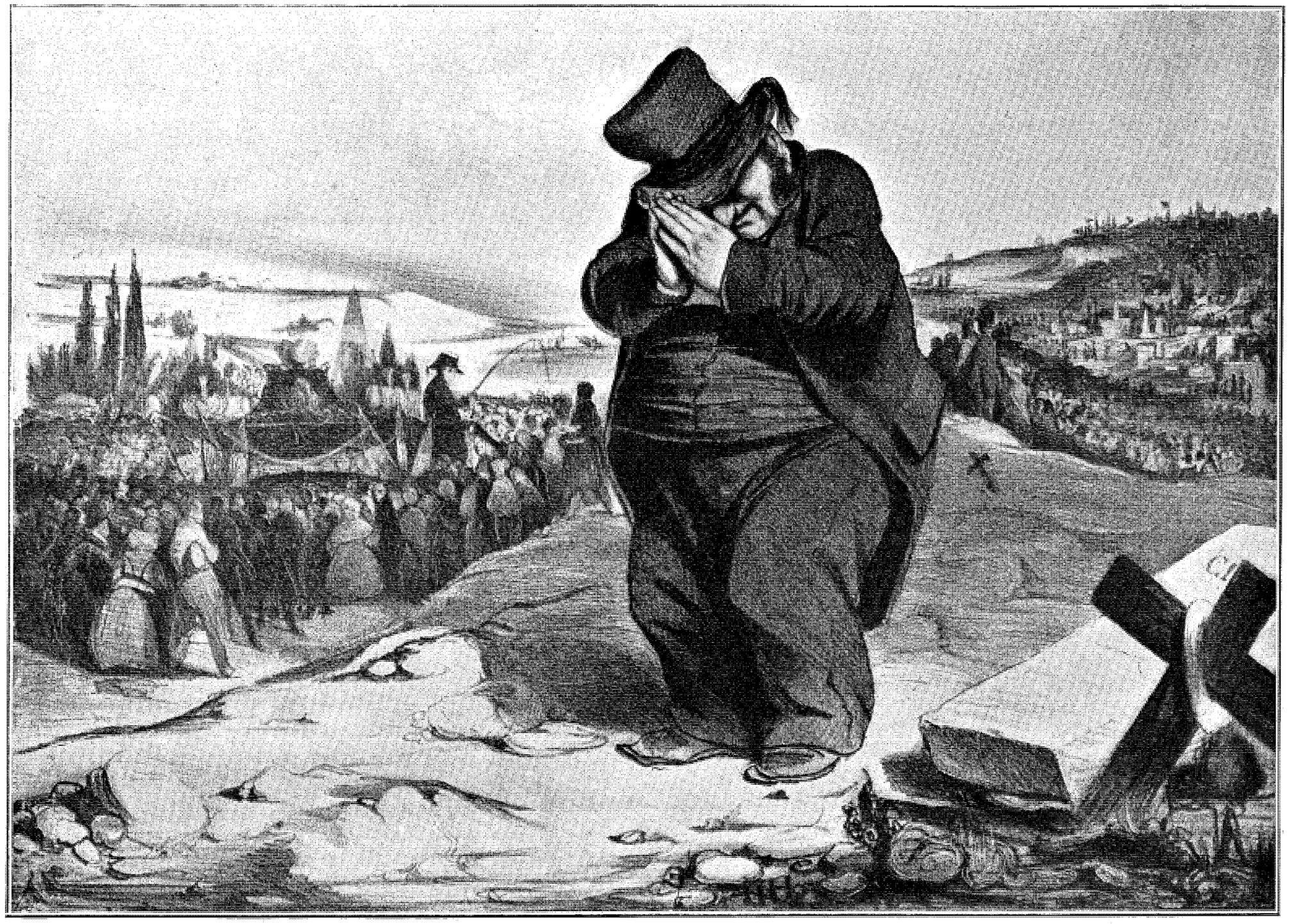

« ENFONCÉ LA FAYETTE!... ATTRAPE, MON VIEUX! » — D'après la lithographie de Daumier.

Voici en quels termes M. Arsène Alexandre, dans son remarquable ouvrage sur Daumier, décrit cette superbe lithographie, une des plus belles de l'œuvre du maître, et que le grand artiste exécuta au lendemain de la mort de La Fayette, dont la popularité persistante était devenue chaque jour de plus en plus inquiétante pour un gouvernement dont il désavouait les doctrines réactionnaires, et dont il méprisait la politique de corruption. « ... Sur le ciel gris, sur le paysage accidenté et triste d'un cimetière, se détache, occupant un tertre, une grasse et noire figure de croque-mort. A ses pieds, dans un pli de terrain, se déroule un long convoi funèbre. C'est la foule qui se presse, recueillie, aux obsèques de l'illustre patriote. A travers le feuillage éploré des saules, les monuments et les tombeaux jettent leur note blanche. Toute la scène est empreinte d'une profonde tristesse, à laquelle paraît céder le personnage principal, si on en juge par son geste de componction et ses mains jointes. Mais regardez-y mieux : si ce croque-mort, ressemblant à Louis-Philippe, joint les mains, c'est uniquement pour se les frotter de joie, et, à travers ses doigts réunis, cachant à demi son visage, éclate un sourire épanoui... Ce vaste paysage, où l'air circule, cette foule qui grouille en bas, cette hypocrite figure, sont traités de main magistrale... »

# ESTAMPE SATIRIQUE

DESCENTE DANS LES ATELIERS DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

*En chœur :*

Travaillons,
Dépêchons,
Gagnons bien notre argent.

D'après une lithographie de Grandville et Despéret.

Ce buste, qui fait partie de la suite des sculptures de Daumier, publiées dans cet ouvrage, est aussi une des plus réussies de ces curieuses pièces, sinon une des mieux conservées. Voici bien, avec ses sourcils froncés, sa bouche rogue, son front volontaire, l'ancien officier de marine de la Révolution, l'ancien capitaine de Napoléon, l'ancien officier d'état-major de Louis XVIII, le chef de bataillon de Louis-Philippe, devenu, après *Sédine* et la *Philippide*, le barde de Béziers, puis un des politiciens les plus intolérants, les plus violents, les plus impopulaires du Gouvernement de Juillet. ¡Dans ce merveilleux buste de Daumier, d'une vie si intense, on s'attend à entendre sortir des lèvres minces, qu'abrite la large cravate du doctrinaire, les phrases sifflantes où se manifestent à tout instant, dans l'enceinte du Luxembourg, la violence des opinions réactionnaires de l'irascible pair de France, du bilieux Arbogaste : « Les républicains sont les stipendiés de l'émeute... » « Je veux le repos de l'État, parce que le mien en dépend. » ..., etc.

VIENNET. — D'après une terre coloriée de Daumier (Collection de M. Paul Philipon).

Viennet naquit à Béziers le 18 novembre 1777 et mourut à Paris le 10 juillet 1860. Il avait vécu 83 ans, et cette longue existence fut prise tout entière par la lutte. Lutte contre l'ennemi, pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, lutte contre les ultras, sous la Restauration, lutte contre les libéraux et les républicains sous le Gouvernement de Juillet, lutte contre le Second Empire. Puis lutte toujours et partout, jusqu'au dernier soupir, jusqu'à la dernière satire, contre les Romantiques, qu'il poursuivit d'une haine incessante dont on finit par s'amuser, même jusque sous la coupole de l'Académie, où il avait succédé au comte de Ségur. Le bagage littéraire de Viennet est des plus pesants. Ses tragédies, en vers, ses poésies épiques, aujourd'hui illisibles, sont nombreuses. Le meilleur de ses ouvrages historiques est l'*Histoire de la puissance pontificale*, où il demeure l'adversaire inébranlable des entreprises cléricales. En religion comme en littérature ses opinions ne varièrent jamais. Il fut toujours anticlérical militant et classique enragé.

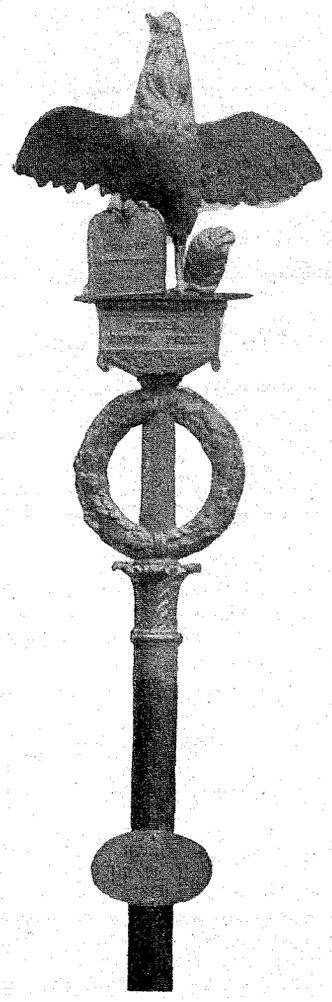

HAMPE DE DRAPEAU

EN 1830

(Collection du Musée Carnavalet.)

« CE N'EST PAS UNE CHAMBRE, C'EST UN CHENIL »

Cette lithographie de Grandville et Forest est une violente satire contre l'attitude servile des membres du Parlement, devant l'impérieuse autorité de Casimir Périer.

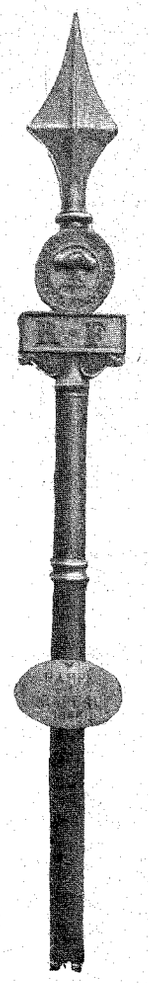

HAMPE DE DRAPEAU

EN 1848

(Collection du Musée Carnavalet.)

# COMPOSITION SATIRIQUE

« LABORATOIRE INFERNAL DES ABSTRACTEURS DE QUINTESSENCE POLITIQUE »

D'après un dessin original à la plume de Crandville (Collection de M. Paul Philipon).

GUIZOT

D'après un portrait de Delaroche, lithographié par Émile Lassalle et publié par la maison Aubert.

Guizot (François-Pierre-Guillaume) naquit à Nîmes, le 4 octobre 1787, d'une famille protestante, et mourut le 12 septembre 1874. Comment résumer ici en quelques lignes la vie si remplie de cet homme d'État qui, après avoir accompagné Louis XVIII à Gand, devint un des opposants les plus redoutables du parti libéral sous le Gouvernement des Bourbons, au point de se voir enlever sa chaire d'histoire par le ministère de Villèle, puis le *grand ministre*, le conseiller tout-puissant du Gouvernement de Juillet, dont son orgueil intraitable et dominateur, son absolue confiance en lui-même, précipita la chute. « La profonde ironie et le contentement inaltérable qu'il a de lui-même, dit Cormenin, remplissent trop son âme pour y laisser place à d'autres sentiments ». La Révolution de 1848 se fit aux cris de: « A bas Guizot! », comme celle de 1830 s'était faite aux cris de : « A bas Polignac! » Le conseiller hautain et impérieux de Louis-Philippe avait hérité de l'impopularité du favori de Charles X. Disons cependant que ce réacteur redoutable, eut, par une bizarre inconséquence, la gloire d'associer son nom à l'organisation de l'instruction primaire, alors qu'il était grand maître de l'Université dans le cabinet du 11 octobre 1832. N'est-il pas curieux de constater que ce fut un des plus intransigeants adversaires de la démocratie, qui la dota de l'instrument de sa grandeur future. — Guizot a laissé d'importants travaux historiques et philosophiques, dont les principaux sont : l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre,* l'*Histoire générale de la civilisation en Europe, Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps, Méditations sur l'état actuel de la Religion chrétienne.*

DUCHATEL

D'après un portrait de Belliard, publié par la maison Rosselin.

Le comte Charles Tanneguy-Duchâtel naquit à Paris, le 19 février 1803, et mourut le 5 novembre 1867. Il avait 27 ans lorsque la Révolution de Juillet éclata et, dès ce moment, sa fortune politique fut des plus rapides, grâce à la protection de Guizot, qui devinait en lui un ardent collaborateur pour son œuvre de réaction, et surtout un puissant auxiliaire pour sa lutte contre Molé et Thiers. Duchâtel eut le portefeuille du ministère du commerce en 1837. Il le changea, quelques mois après, contre celui des finances; il se distingua dans ce nouveau poste par quelques réformes très utiles. Il fit encore partie du ministère de 1839. Mais ce fut de 1840 à 1848, dans le fameux Cabinet, présidé par Guizot, et qui devait aboutir à la chute de la dynastie des d'Orléans, que le comte Duchâtel fut appelé à jouer le rôle qui fait désormais de lui une figure historique. Triste figure, en vérité. Chargé du département de l'intérieur, il n'eût d'autre préoccupation que celle de se maintenir au pouvoir et de retarder la chute du trône, en organisant sur une vaste échelle cette politique de corruption électorale et parlementaire, qui fait du règne de Louis-Philippe un des règnes les plus honteux de l'histoire. — Guizot et Duchâtel furent les vraies têtes de ce fameux ministère du 29 octobre 1840, qui dura jusqu'à l'éphémère et illusoire Cabinet Odilon Barrot, et où figurèrent tour à tour, sous l'ordre des deux chefs, les De Mackau, les Lacave-Laplagne, les Moline de Saint-Yon, les De Montebello, les Jayr, les Trézel, etc...

# PORTRAITS

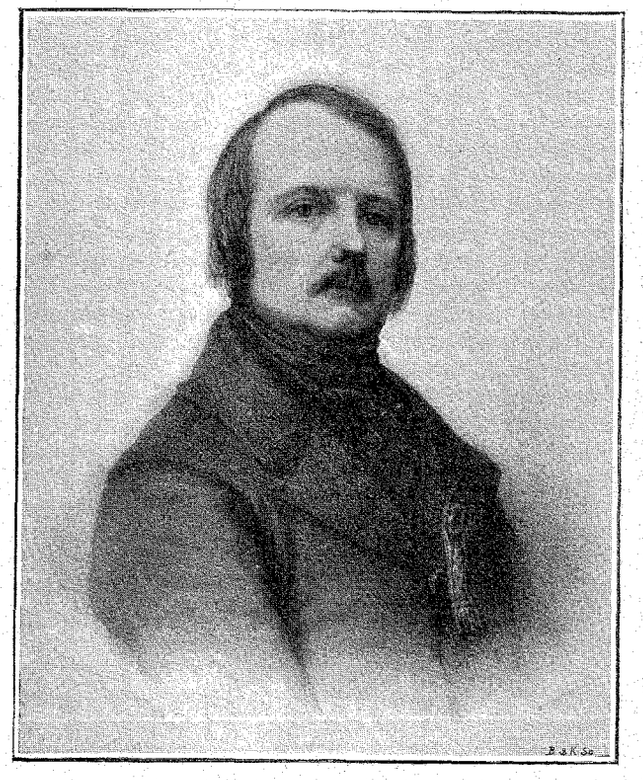

EDGAR QUINET

Né à Bourg (Ain) le 17 février 1803, mort le 23 mars 1875.

D'après un portrait de Tony Touillon.

MICHELET

Né à Paris le 21 août 1798, mort à Hyères le 9 février 1874.

D'après un portrait de Tony Touillon.

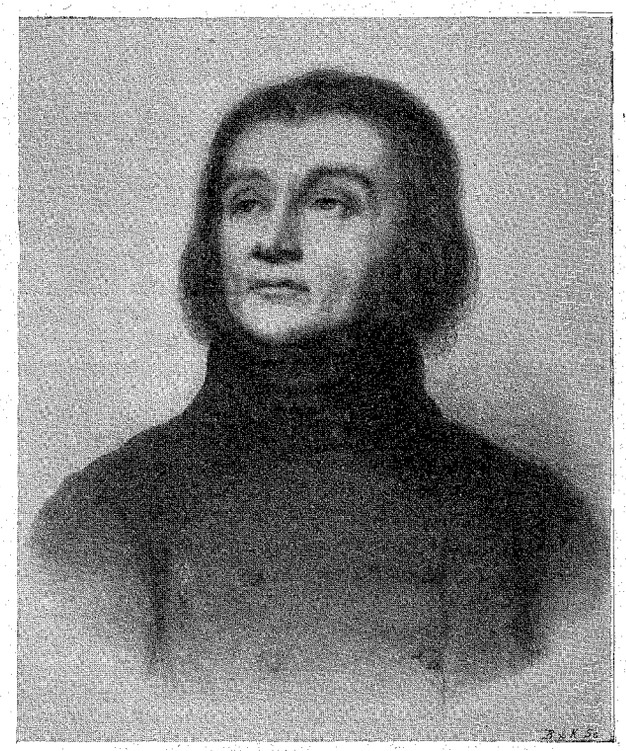

ADAM MICKIEWICZ

Célèbre poète et écrivain polonais, né à Zaozie (Lithuanie) en 1798, mort à Constantinople en 1855.

D'après un portrait de Tony Touillon.

Comme poussé par une mystérieuse fatalité à précipiter la chute du pouvoir, qu'il était chargé de défendre, Guizot, à l'heure même où on discutait l'adresse à la Chambre et comme on touchait au paragraphe qui allait soulever la question du droit de réunion et des banquets, crut devoir, lui qui fut arraché de sa chaire d'histoire par le ministère Villèle, user à son tour de son pouvoir pour interdire la parole à un professeur illustre : Michelet, dont le cours d'histoire, au Collège de France, était suivi avec ferveur par toute la jeunesse libérale et studieuse. Depuis six mois déjà les cours de Quinet et de Mickiewicz, ces grands semeurs d'idées, étaient suspendus. « Leur enseignement, à tous trois, n'avait pas, il est vrai, dit Daniel Sterne, dans sa remarquable *Histoire de la Révolution de 1848*, la régularité des programmes académiques. Un esprit supérieur animait leur parole et faisait sa puissance. Mickiewicz, le poète-prophète cherchait dans les origines de la race slave ses droits à la grandeur ; il relevait les abattements de la captivité, consolait, ennoblissait l'exil... Dans un langage plein de feu, qui empruntait ses beautés au double génie des langues slaves et latines, il prêchait une croisade énigmatique contre l'esprit du mal, annonçant la délivrance de l'humanité arrachée enfin aux puissances de l'abîme...

« L'Italie, ce foyer des lumières et de la liberté modernes, aujourd'hui étouffé sous les cendres, inspirait à Quinet des regrets patriotiques, mêlés de malédictions et d'anathèmes. Il menait le deuil de ses grandeurs perdues ; il lui suscitait des libérateurs. Quant à Michelet, il interrogeait l'histoire, pour rappeler à une jeunesse amollie, les traditions d'honneur, de patriotisme et de liberté.

« Tous trois, il le faut avouer, étaient de grands révolutionnaires, à une époque et sous un pouvoir qui n'aspirait qu'au repos dans le bien-être, car ils réveillaient les nobles curiosités, agitaient les consciences et remuaient les cœurs. Ils osaient enseigner à la génération nouvelle la haine de l'injustice et stimuler en elle le sentiment de l'indépendance. Ils lui parlaient de Dieu, de patrie, de vérité, apostolat dangereux et qu'il importait d'interdire sous un gouvernement dont un matérialisme grossier faisait toute la force. » La clôture du cours de Michelet fut le signal d'une extraordinaire fermentation dans les écoles. Le 3 janvier, 3.000 étudiants se rendirent à la Chambre pour demander justice au nom de l'enseignement supérieur violé, puis se rendirent en bon ordre aux bureaux du *National*, de la *Réforme*, de la *Démocratie pacifique*, aux cris mille fois répétés de : *Vive la Liberté ! Vive Michelet !*

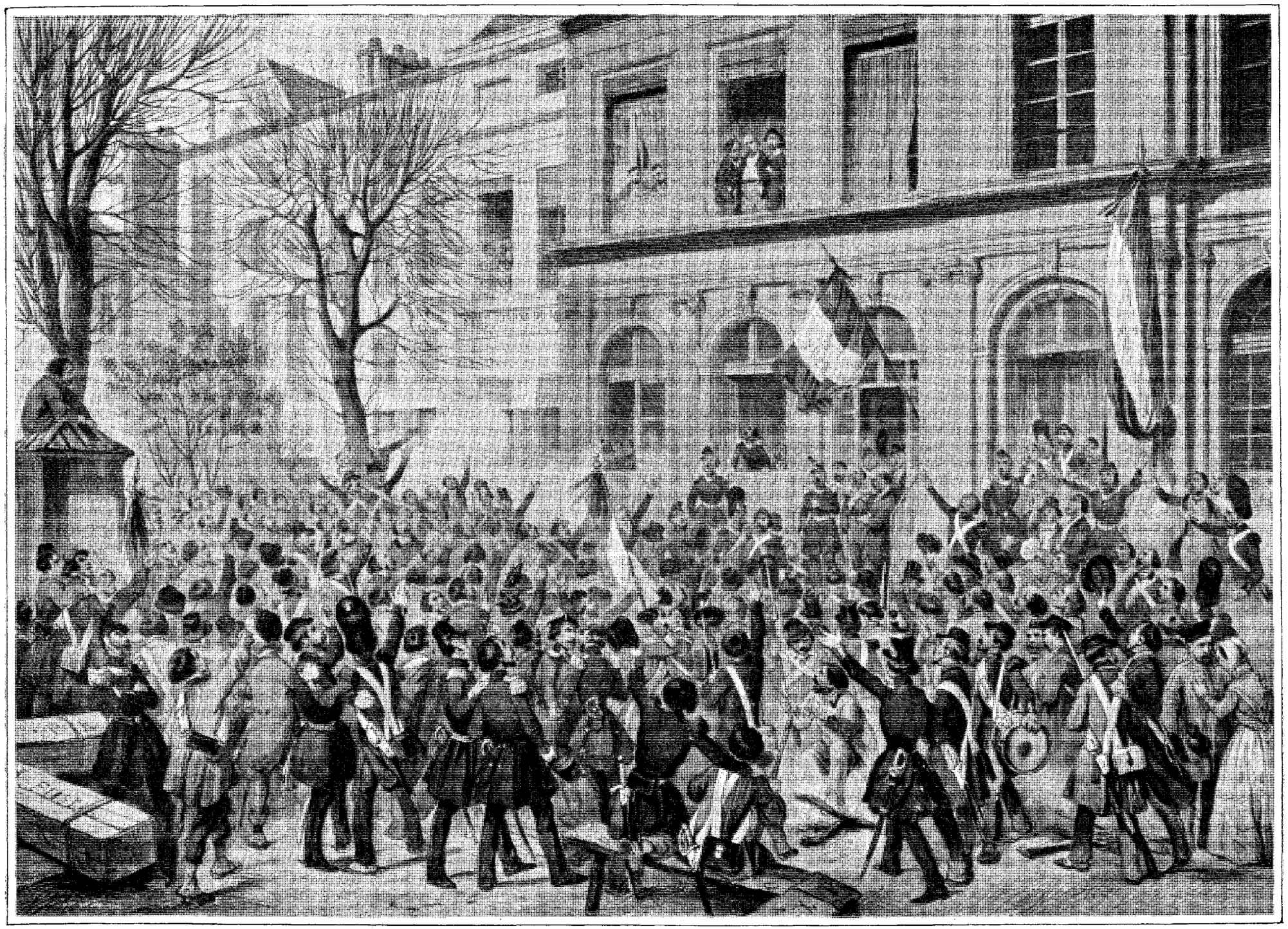

MAIRIE DU IIe ARRONDISSEMENT (DÉPART DES POLONAIS). — Lithographie de Victor Adam (Goupil, éditeur. — Reproduction autorisée par la maison Boussod et Valadon).

« Ces braves, après avoir versé leur sang sur nos barricades, pour la liberté de la France, crurent que l'heure du réveil de leur patrie avait enfin sonné... Tandis que confiants dans nos promesses, ils vont affronter leurs bourreaux, laisserons-nous croire au monde que les Français oublient? (le 30 mars). »

La cause de l'indépendance des Polonais, dont le sang s'était mêlé à celui des soldats français, pendant toutes les guerres de l'Empire, était chère à la population parisienne, qui ne laissait jamais passer une occasion de manifester en faveur des intéressantes et infortunées victimes du traité de 1815. Mais que pouvait la générosité de tout un peuple contre l'égoïsme tremblant et la cruelle hypocrisie d'un souverain qui, après les perfides conseils de temporisation donnés à l'héroïque Skrznecki, généralissime des troupes polonaises, pouvait, se faisant l'écho des rapports de Sébastiani, écrire à Talleyrand cette phrase odieuse, où se reflète toute son âme : « C'est nous, bien plus que le vainqueur de Varsovie, que le cabinet doit remercier d'avoir écrasé la Pologne ». (Lettre publiée dans *La maison d'Orléans*, par Laurent de l'Ardèche, Paris, 1861, page 499.) L'image ci-dessus représente un détachement de patriotes polonais, prêts à gagner la Galicie pour combattre les troupes de Benedek, et acclamés par la garde nationale et le peuple.

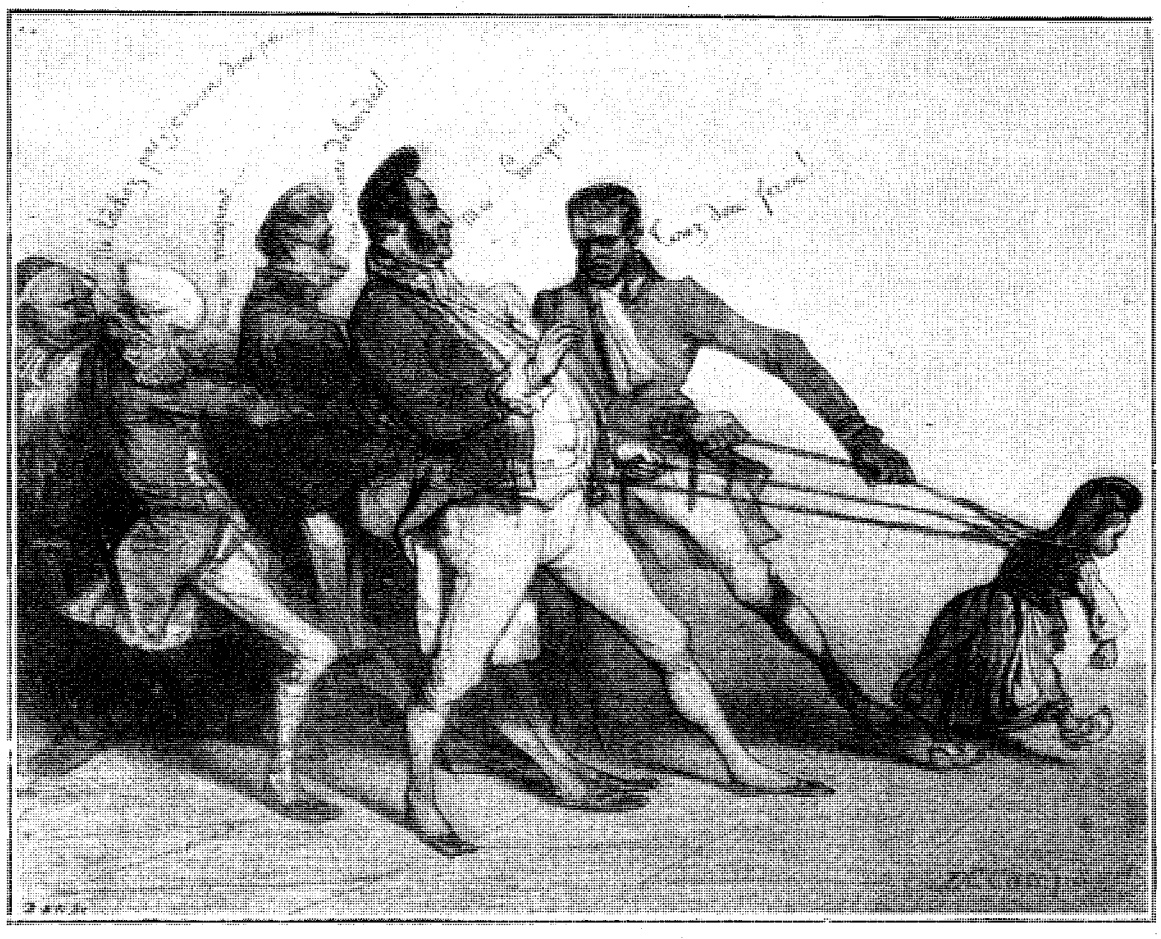

LIBERTÉ (FRANÇOISE-DÉSIRÉE), FILLE DU PEUPLE, NÉE A PARIS LE 27 JUILLET 1830

D'après une lithographie de Decamps.

LA FRANCE LIVRÉE AUX CORBEAUX DE TOUTE ESPÈCE

D'après une lithographie de Grandville.

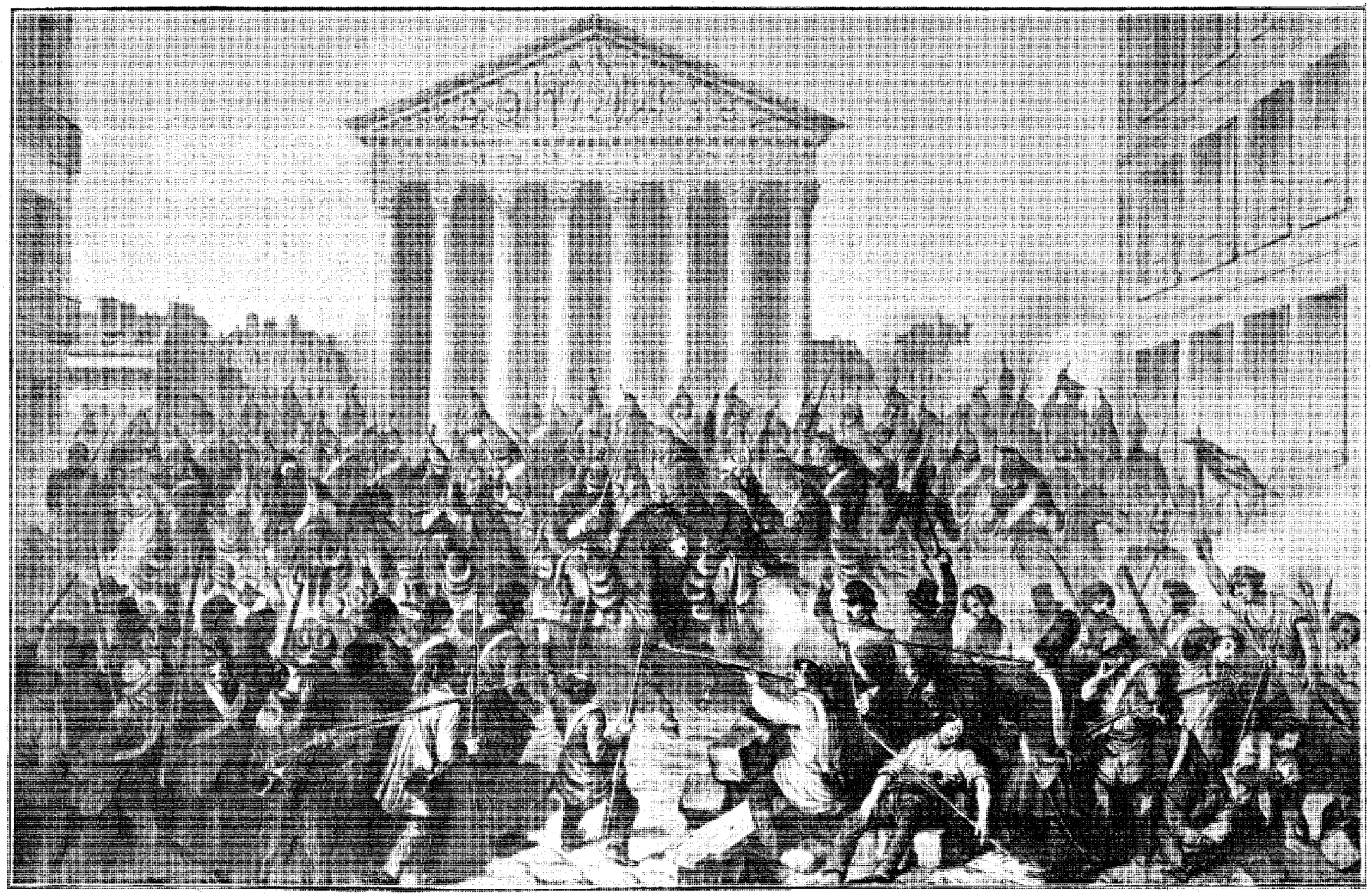

PREMIÈRE CHARGE DE LA GARDE MUNICIPALE (22 FÉVRIER, QUATRE HEURES DE L'APRÈS-MIDI). — D'après une lithographie de Pruche.

Ici, nous entrons dans le mouvement insurrectionnel. En réponse à l'adresse gouvernementale, véritable programme aggressif de la réaction, l'opposition, qui comprenait le parti libéral dynastique, dont le chef principal était Odilon Barrot, et le parti républicain, qui obéissait déjà au symphatique ascendant de Lamartine, et dont l'active propagande des Arago, des Ledru-Rollin, des Lagrange, des Caussidière, des Flocon, des Louis Blanc, des Baune, des Thoré, des Hetzel, des David d'Angers... etc., échauffait les aspirations encore vagues, se mit en devoir d'organiser, sous la forme d'un banquet monstre, qui aurait lieu dans un terrain vague des Champs-Élysées, une imposante manifestation populaire. Le banquet doit avoir lieu le 22 février à midi. Coûte que coûte, il faut l'en empêcher. A la rédaction du manifeste du comité du banquet, dû à la plume d'Armand Marrast, et qui est un véritable appel au peuple, le comte Duchâtel répond en faisant afficher sur les murs :

1° Une proclamation aux habitants de Paris pour les inviter à s'abstenir de toute manifestation ; 2° Un arrêté qui invoquait la loi de 1790 et interdisait le banquet ; 3° Une ordonnance contre les attroupements ; 4° Une proclamation du général Jacqueminot qui rappelait les articles 234 et 235 du Code pénal aux gardes nationaux agissant comme tels sans convocation légale.

Devant cette attitude énergique et résolue du gouvernement, qui avait mobilisé toutes les troupes disponibles, Odilon Barrot et les dynastiques libéraux reculèrent, bien que « placés entre la honte et le péril ». Bientôt, malgré les énergiques exhortations de Marrast et des chefs du parti républicain, la débandade devint générale dans le camp des organisateurs du banquet dont le projet fut définitivement abandonné. Ce fut à cette occasion que Lamartine prononça ces nobles et fières paroles : « Eh bien, dit-il, avec le calme d'une résolution inébranlable, la place de la Concorde dut-elle être déserte, tous les députés dussent-ils se retirer de leur devoir, j'irai seul au banquet avec mon ombre derrière moi. » — Cependant le 22, vers les dix heures du matin, la place de la Concorde, et surtout celle de la Madeleine, où avait été fixé, dès l'origine, le rendez-vous des souscripteurs du banquet, se remplirent bientôt d'une foule composée de curieux et aussi de souscripteurs qui ignoraient la défection des chefs. Bientôt de forts détachements de troupes accourent de toutes les directions, refoulant les masses populaires, que le chant de la *Marseillaise*, brusquement entonnée par une colonne de sept cents étudiants surexcite et exalte. Pendant plusieurs heures, malgré les provocations des agents, la foule, cernée de tous côtés, garda une attitude grave et digne, malgré la sourde colère qui régnait dans ses rangs profonds. Vers les quatre heures, devant la Madeleine, sans provocation aucune, un escadron de gardes municipaux à cheval chargea avec violence. Une vieille femme fut écrasée sous les pieds des chevaux. Un ouvrier fut tué d'un coup de sabre, d'autres hommes du peuple furent blessés. La foule répondit à cette aggression en pillant les magasins des armuriers les plus proches, en arrachant des pavés, en ébauchant des barricades. Et bientôt de nouvelles charges furent accueillies à coups de fusils. Comme en 1830, pendant trois jours le sang français va couler sur le pavé de Paris.

ARMAND MARRAST. — Portrait-charge (Aubert, éditeur).

Ce portrait est orné du quatrain suivant :

Écrivain fin, piquant et nerveux...
Voyez l'épaisse chevelure!
Eh bien, il a, je vous l'assure,
Plus de talent que de cheveux.

ARMAND MARRAST. — (Aubert, éditeur.)

Né à Saint-Gaudens (Haute-Garonne) en 1801, mort en 1852.

Armand Marrast avait vingt-six ans à peine et était maître de conférences de philosophie à l'École Normale, lorsque la circonstance providentielle que guettent les ambitieux de la politique lui permit de manifester avec éclat ses convictions libérales : Manuel venait de mourir (20 août 1827) et Marrast fut chargé par la jeunesse libérale des Écoles, de prononcer l'oraison funèbre de l'austère patriote. Son discours qui eut un grand retentissement, lui valut d'être destitué de ses fonctions à l'École Normale, mais aussi d'être adopté par les chefs du parti libéral, La Fayette, Lafitte, Lamarque... etc. Tour à tour il faisait des conférences politiques et philosophiques très suivies à l'Athénée, et écrivait à la *Tribune*, dont il ne devait pas tarder à devenir le rédacteur en chef. A cette époque, Marrast, dont les opinions devaient dans la suite s'amender considérablement, était d'un républicanisme très coloré, et même nuancé de babouvisme. En avril 1834, il était enfermé à Sainte-Pélagie, d'où il s'évadait et passait en Angleterre, où il devint correspondant du *National*. En 1837, l'amnistie lui permettait de rentrer en France, où il prit la direction du *National*, laissée vacante par la mort de Carrel. Quand éclata la Révolution de Février, il fut élu membre du Gouvernement provisoire, puis maire de Paris. Le département de la Haute-Garonne l'envoya à l'Assemblée constituante, dont il fut président. Le président Marrast l'ancien rédacteur de la *Tribune*, s'associa avec d'autres républicains après les événements du 15 mai, comme nous le verrons dans la suite de cet ouvrage, à des poursuites contre Louis Blanc. Il fit preuve aussi d'une haine implacable contre les malheureux insurgés de Juin, haine dont il essaya plus tard d'atténuer les terribles effets, dans une proclamation éloquente, sorte d'appel inutile à la pitié des vainqueurs.

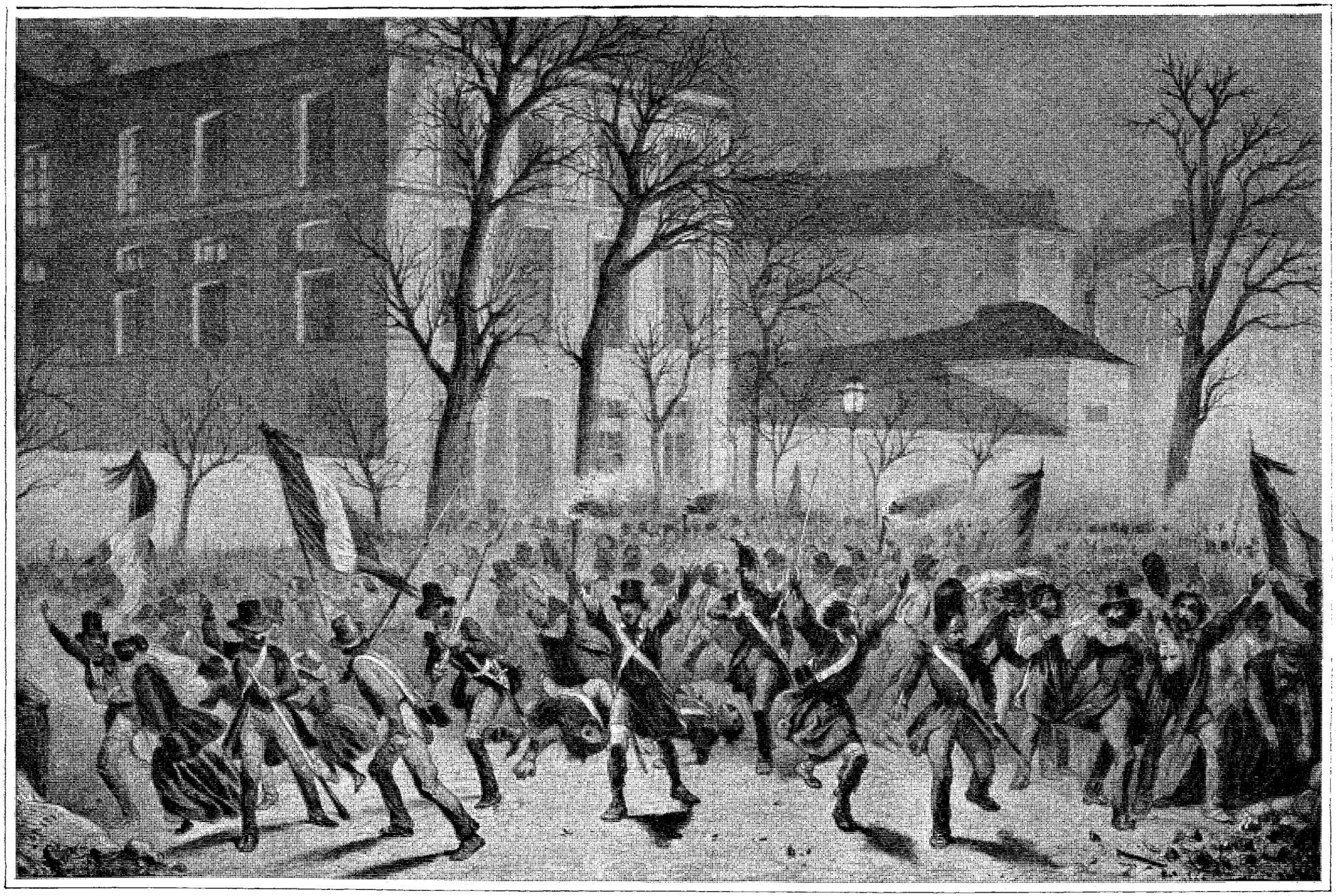

LE 23 FÉVRIER (DIX HEURES DU SOIR). — « AUX ARMES! AUX ARMES! ON ASSASSINE NOS FRÈRES! »

D'après une lithographie de V. Adam (Goupil, éditeur. — Reproduction autorisée par la maison Boussod et Valadon).

Le soir du 22 février, M. Delessert, préfet de police disait : « Ce n'est qu'une échauffourée », et M. Duchâtel répondait à l'ambassadeur d'Autriche, qui lui demandait des nouvelles de la journée : « Cela va trop bien. » La nuit fut assez calme. On aurait pu croire l'émeute apaisée. Et cependant le gouvernement, tout en dressant une longue liste d'arrestations (qui fut trouvée le 24 février sur la table du préfet de police), fait venir de tous côtés des renforts de troupes. Des canons s'alignaient sur toutes les places, des bivouacs s'allumaient à tous les carrefours. A ces provocations évidentes, le peuple de Paris répondit en élevant des barricades rues Rambuteau, Saint-Merri, du Temple, Saint-Denis... Bientôt des coups de feu éclatent de tous côtés, aux cris de : « A bas Guizot ! », « Vive la Réforme ! » Le mouvement insurrectionnel gagne la troupe en maints endroits. La ligne refuse de tirer sur le peuple, et la garde nationale passe du côté des réformistes. La garde municipale seule demeura absolument fidèle au trône et engagea avec les insurgés de meurtriers combats dans la rue Saint-Denis, à la caserne Saint-Martin, aux Arts et Métiers, dans la rue Bourg-l'Abbé... Vers la fin de la journée le bruit courut dans la foule, que Louis-Philippe, cédant à des sollicitations très pressantes, avait remplacé Guizot par Molé. Mais l'esprit républicain, à peine représenté dans la Chambre, et dont les efforts avaient été violemment reprimés depuis des années dans tout le pays, s'agitait dans la rue avec une dévorante ardeur. C'est alors qu'eut lieu, boulevard des Capucines, près du ministère des affaires étrangères, ce drame terrible auquel devait répondre de toutes parts le glas du tocsin, puis la chute du trône. Une colonne populaire considérable venait de passer devant les bureaux du *National*, où Armand Marrast l'avait exhorté au calme, et se dirigeait dans la direction de la Madeleine, lorsque à la hauteur de la rue Basse-du-Rempart, elle se heurta contre un poste de deux cents hommes du 14e régiment de ligne, commandés par le chef de bataillon de Brotonne. Craignant de voir son cordon de troupes brisé par la masse populaire, l'officier s'écria en toute hâte : « Croisez la baïonnette. » Aussitôt un coup de feu partit, sans qu'on ait jamais pu dire de quel côté il avait été tiré, et ce fut le signal d'une décharge générale, faite sans aucune sommation préalable, et qui coucha sur le sol une centaine de malheureux.

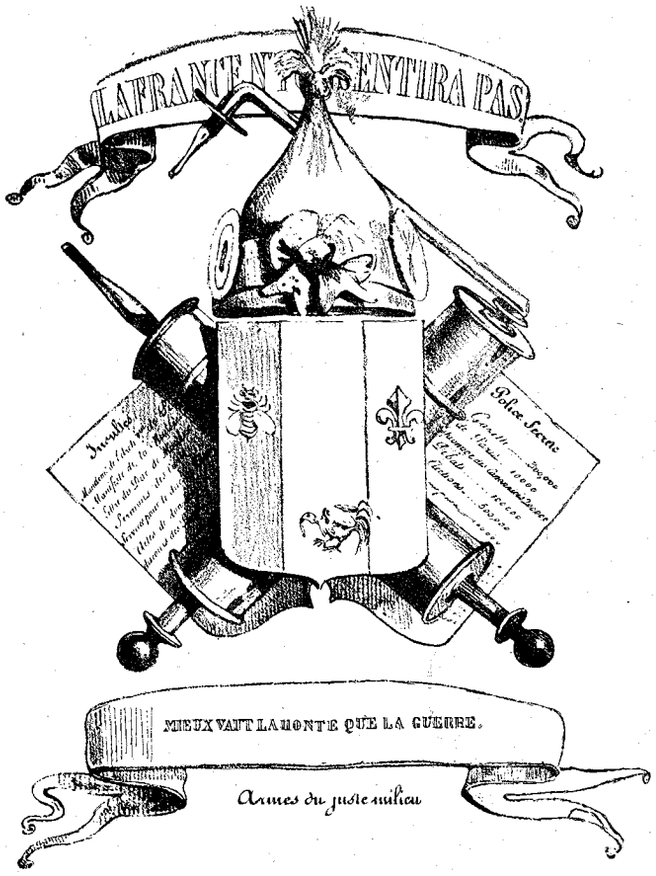


ARMES DU JUSTE MILIEU

Dédié aux pavés de Paris par leur frère d'armes :

CHARLES PHILIPON

Premier blasonnier de la meilleure des Républiques

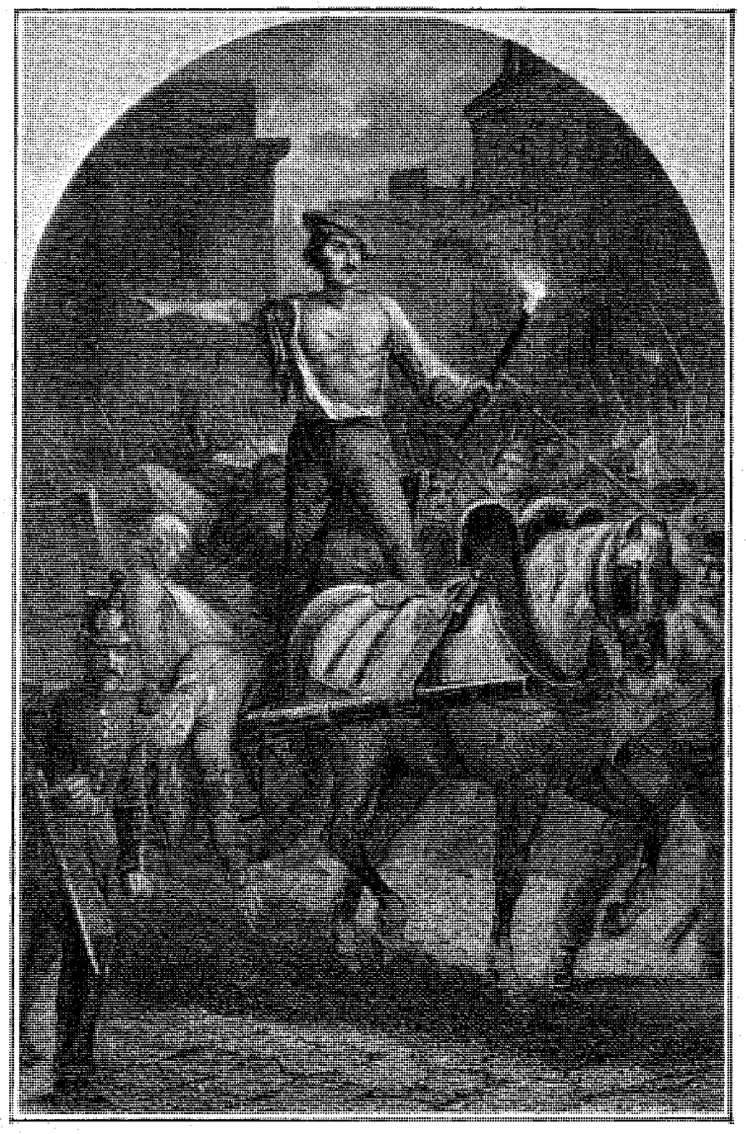

LA PROMENADE DES CADAVRES AUX FLAMBEAUX

« VENGEANCE!... AUX ARMES!... ON ASSASSINE NOS FRÈRES! »

D'après un dessin de Charpentier, gravé par Outhwarte.

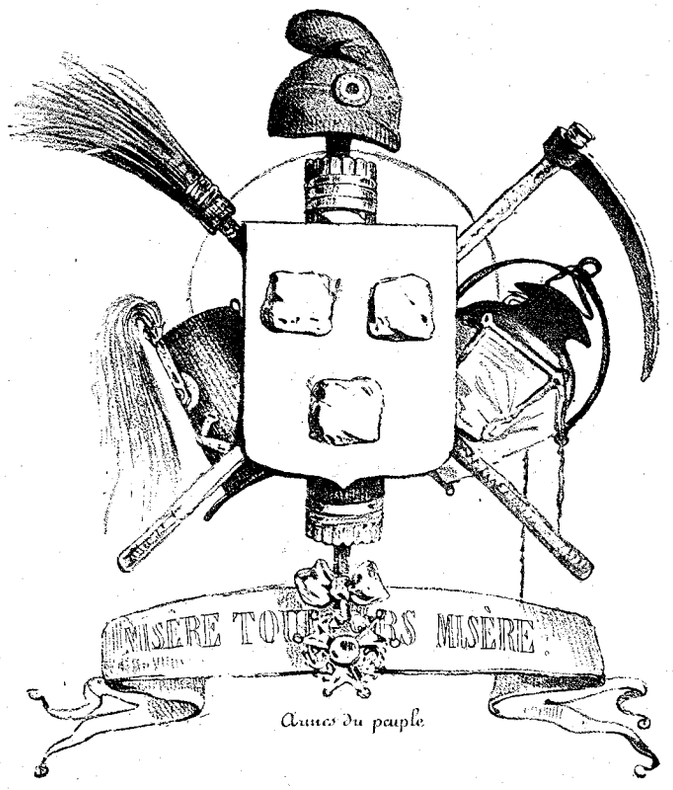


ARMES DU PEUPLE

Dédié aux pavés de Paris par leur frère d'armes :

CHARLES PHILIPON

Premier blasonnier de la meilleure des Républiques.

Voici en quels termes magnifiques Daniel Stern raconta la scène tragique qui suivit le massacre du boulevard des Capucines : « Minuit va sonner... Quelles sont ces clameurs, ces voix inarticulées? Que signifie ce cortège étrange qui semble conduit par les Euménides populaires?

« Dans un chariot attelé d'un cheval blanc que mène par la bride un ouvrier aux bras nus, seize cadavres sont rangés avec une horrible symétrie. Debout sur le brancard, un enfant du peuple, au teint blême, l'œil ardent et fixe, le bras tendu, presque immobile, comme on pourrait représenter le génie de la vengeance, éclaire des reflets rougeâtres de sa torche, penchée en arrière, le corps d'une jeune femme dant le cou et la poitrine livides sont maculés d'une longue traînée de sang. De temps en temps, un autre ouvrier placé à l'arrière du chariot, enlace de son bras musculeux ce corps inanimé, le soulève en secouant sa torche, d'où s'échappent des flammèches et des étincelles, et s'écrie. en promenant sur la foule des regards farouches : « Vengeance! vengeance! on égorge le peuple! » — « Aux armes! » répond la foule; et le cadavre retombe au fond du chariot qui continue sa route, et tout rentre pour un moment dans le silence. L'*Enfer* de Dante a seul de ces scènes d'une épouvante muette. Le peuple est un poète éternel, à qui la nature et la passion inspirent spontanément des beautés pathétiques dont l'art ne reproduit qu'à grand'peine les effets grandioses. » — Cette gravure d'Outhwarte appartient à la Collection du Cabinet des Estampes.

PORTRAIT DE LA REINE MARIE-AMÉLIE. — D'après un portrait de Hersent, lithographié par Noël (Collection du Musée Carnavalet).

GARDE NATIONALE PARISIENNE (1848)
(*Suite*)
Tambours majors.
D'après une aquarelle originale de l'époque.

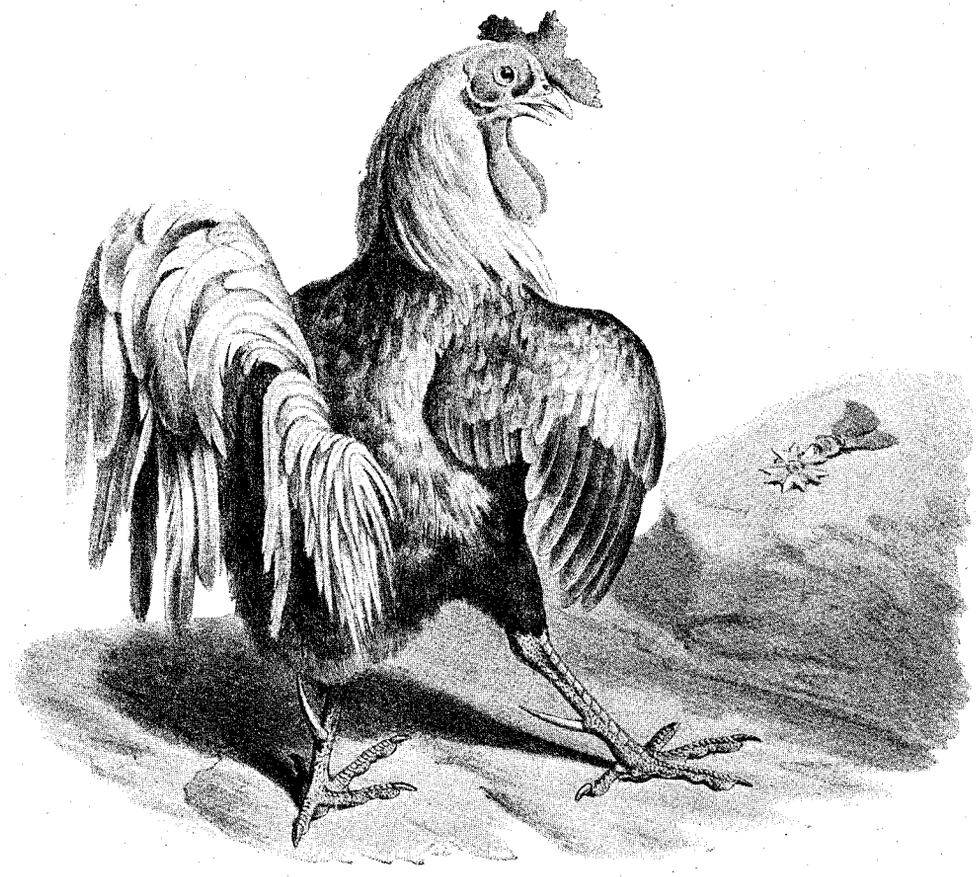

ELLE EST BELLE, DIT-IL, MAIS LE MOINDRE GRAIN DE MIL FERAIT BIEN MIEUX MON AFFAIRE

GARDE NATIONALE PARISIENNE (1848)
(*Suite*)
Fifre et tambours.
D'après une aquarelle originale de l'époque.

Raffet nous a dépeint ici, sous une forme saisissante un de ces héroïques épisodes dont l'histoire de nos guerres civiles est remplie. Le 23 février, Paris se hérissait de barricades. Une compagnie de municipaux, commandée par un sous-lieutenant, se trouva tout à coup arrêtée par une barricade,

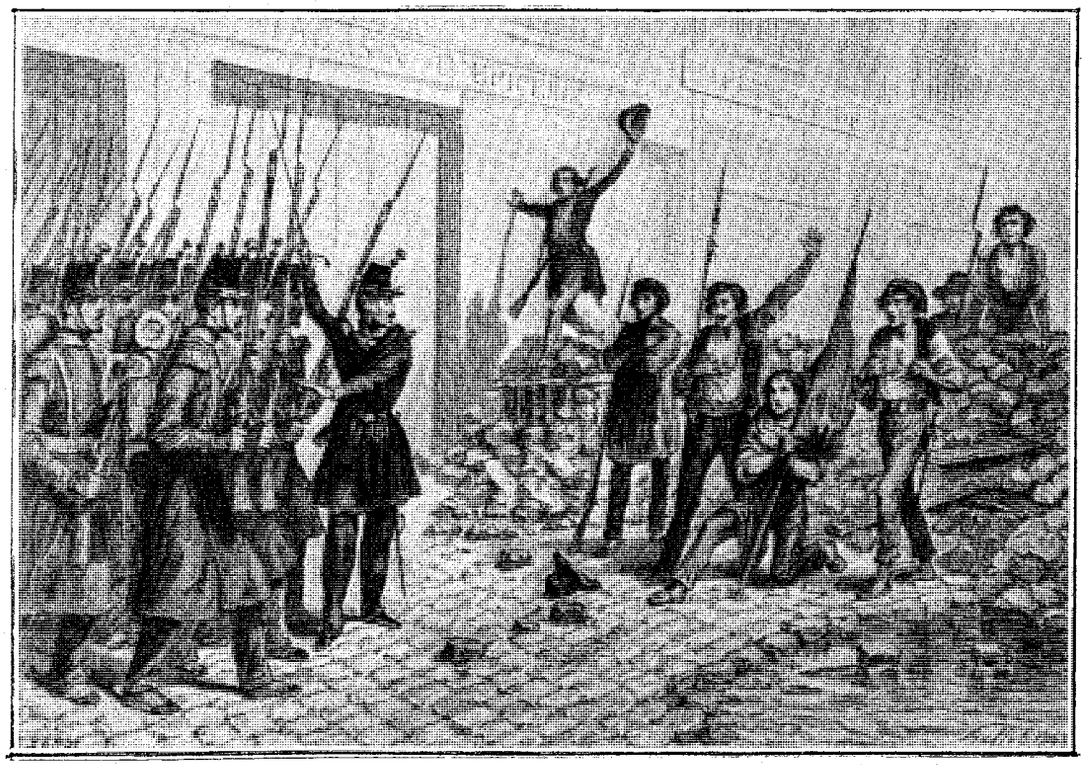

« TIREZ DONC! SI VOUS L'OSEZ! » — D'après une eau-forte de Raffet.

derrière laquelle se tenaient quelques jeunes gens du peuple et étudiants qui, au lieu d'ouvrir le feu, se placèrent entre le tas de pierres et la troupe, offrant leurs poitrines nues aux balles des soldats. « Tirez donc, si vous l'osez ! » dit l'un d'eux. Tant de bravoure étonna la troupe, qui fit volte-face.

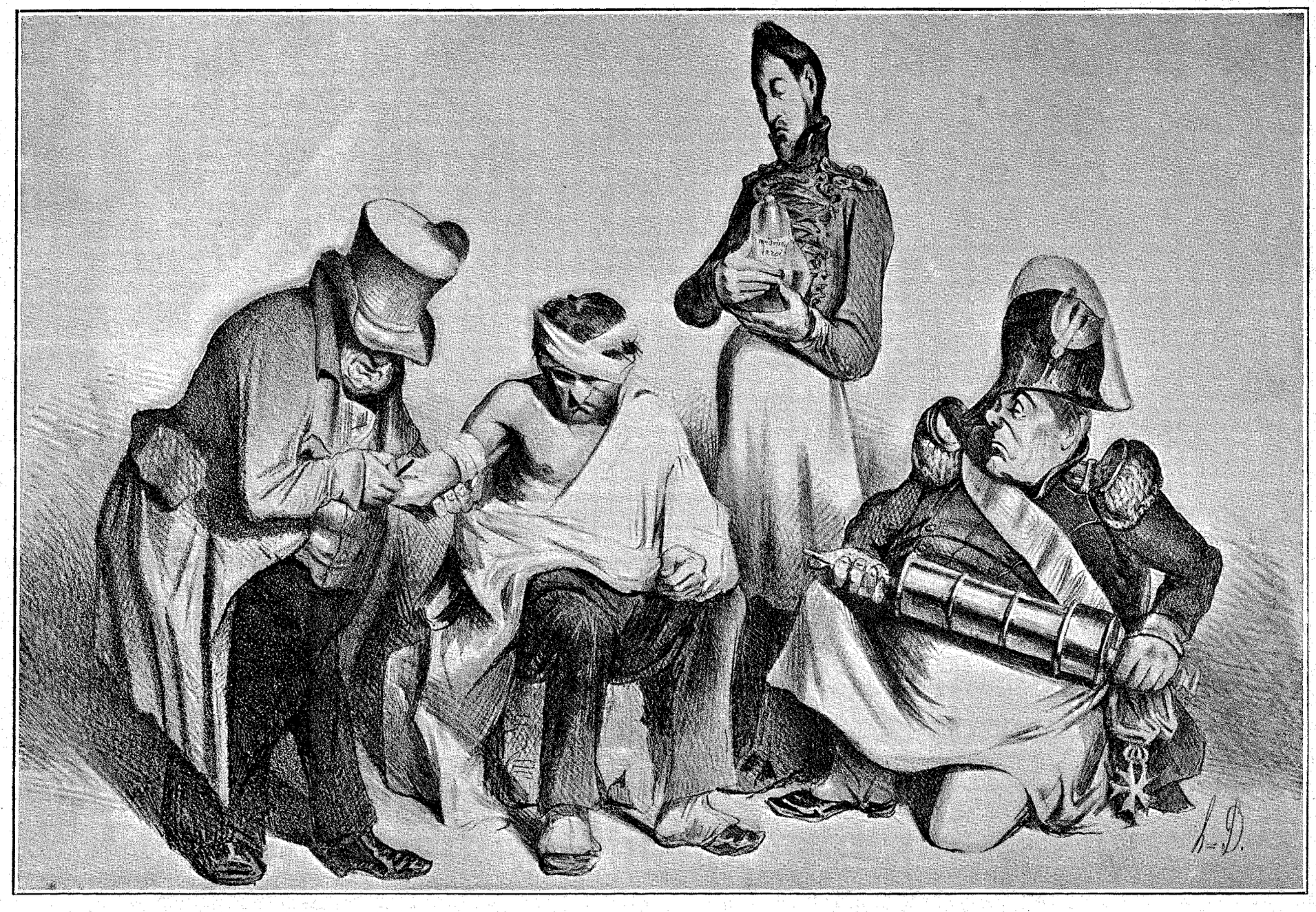

« PRIMO SAIGNARE, DEINDE PURGARE, POSTEA CLYSTERIUM DONARE »

« D'abord saigner, ensuite purger, postérieurement seringuer »

D'après une lithographie de Daumier.

Dans cette pièce amusante, figure le roi Louis-Philippe, qui saigne un ouvrier malade, personnifiant le peuple. Le duc d'Orléans tient à la main un flacon en forme de poire, orné de cette inscription : « Médecine de roi. » A genoux, sanglé de son grand cordon de la Légion d'honneur, le ventre couvert du tablier des infirmiers, le général Soult, ministre de la guerre et président du Conseil, se dispose à administrer un formidable clystère au malheureux patient.

GARDE NATIONALE PARISIENNE (1848)

(*Suite*)

Sergent. — Sergent-major. — Voltigeur.

D'après une aquarelle originale de l'époque.

« JE SÉPARERAI L'IVRAIE DU BON GRAIN »

D'après une lithographie de Grandville et de Forest (Collection du Cabinet des Estampes).

GARDE NATIONALE PARISIENNE (1848)

(*Suite*)

Sous-lieutenant. — Capitaine. — Lieutenant.

D'après une aquarelle originale de l'époque.

« — La Presse, ma sœur, ne vois-tu rien venir ?
« — Je ne vois que le soleil de Juillet qui poudroie et l'herbe des tombeaux qui verdoie.

« — La Presse, ma sœur, ne vois-tu rien venir ?
« — Je vois deux cavaliers qui viennent au galop, portant une bannière ! »

D'après une lithographie de Grandville (*La Caricature*).

« TOUS LES COUPS PORTENT »

D'après une lithographie du temps (*La Caricature*).

Cette lithographie représente Louis-Philippe tirant au pistolet dans la Charte de 1830. Soult, ministre de la Guerre, assis sur la table, charge les armes ; Persil, ministre de la Justice, les passe au tireur. Périer, Molé, etc., applaudissent.

Comme nous l'écrivions, dans une note parue au début de cet ouvrage, ces surprenants petits bustes de Daumier, exécutés en terre glaise, s'effritent, tombent en poussière, et à peine en est-il quelques-uns qui pourraient supporter l'épreuve dangereuse du moulage. Nous ajouterons que c'est avec une certaine inquiétude, et non sans difficultés, que nous avons pu réussir, grâce à la parfaite obligeance de M. Paul Philipon, leur propriétaire, à en photographier quelques-uns. Et encore avons-nous été impuissants à reproduire certaines de ces curieuses images, où vivent avec une intensité extraordinaire, les traits des personnages politiques les plus fameux de l'époque. Sur les onze portraits que nous avons publiés, quatre seulement representent des personnalités vraiment historiques (D'Argout, Dupin, Viennet, Persil), mais à défaut de satisfaction documentaire, le lecteur, nous n'en doutons pas, goûtera un réel plaisir d'art à regarder les six autres effigies dans lesquelles le génie satirique de Daumier a si puissamment exprimé la laideur, l'imbécillité et la vanité humaines

PERSIL (JEAN-CHARLES)

Né à Condom (Gers) 1785, mort le 10 juillet 1870.

Portrait satirique, d'après une terre coloriée de Daumier.

(Collection de M. Paul Philipon.)

En 1830, Persil fut envoyé à la Chambre par les électeurs du Gers. Il professait alors des opinions libérales, et combattit avec beaucoup d'ardeur le ministère Polignac. Ce fut un des plus chauds partisans de la dynastie d'Orléans. Il en devint aussi un des conseillers réactionnaires les plus écoutés. Cet ancien libéral devint « furieux de modération », suivant l'expression de La Fayette. Il fut successivement ministre de la Justice, puis pair de France et directeur de l'Hôtel des Monnaies. En 1852, Napoléon III en fit un conseiller d'État.

MODES FÉMININES DU TEMPS
D'après une lithographie de l'époque.
(Collection du Cabinet des Estampes.)

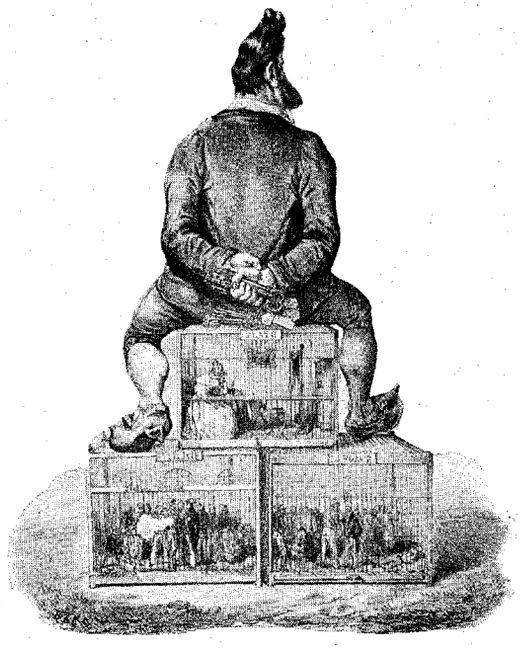

PROJET DE MONUMENT
D'après une lithographie de Despéret.

MODES FÉMININES DU TEMPS
D'après une lithographie de l'époque.
(Collection du Cabinet des Estampes.)

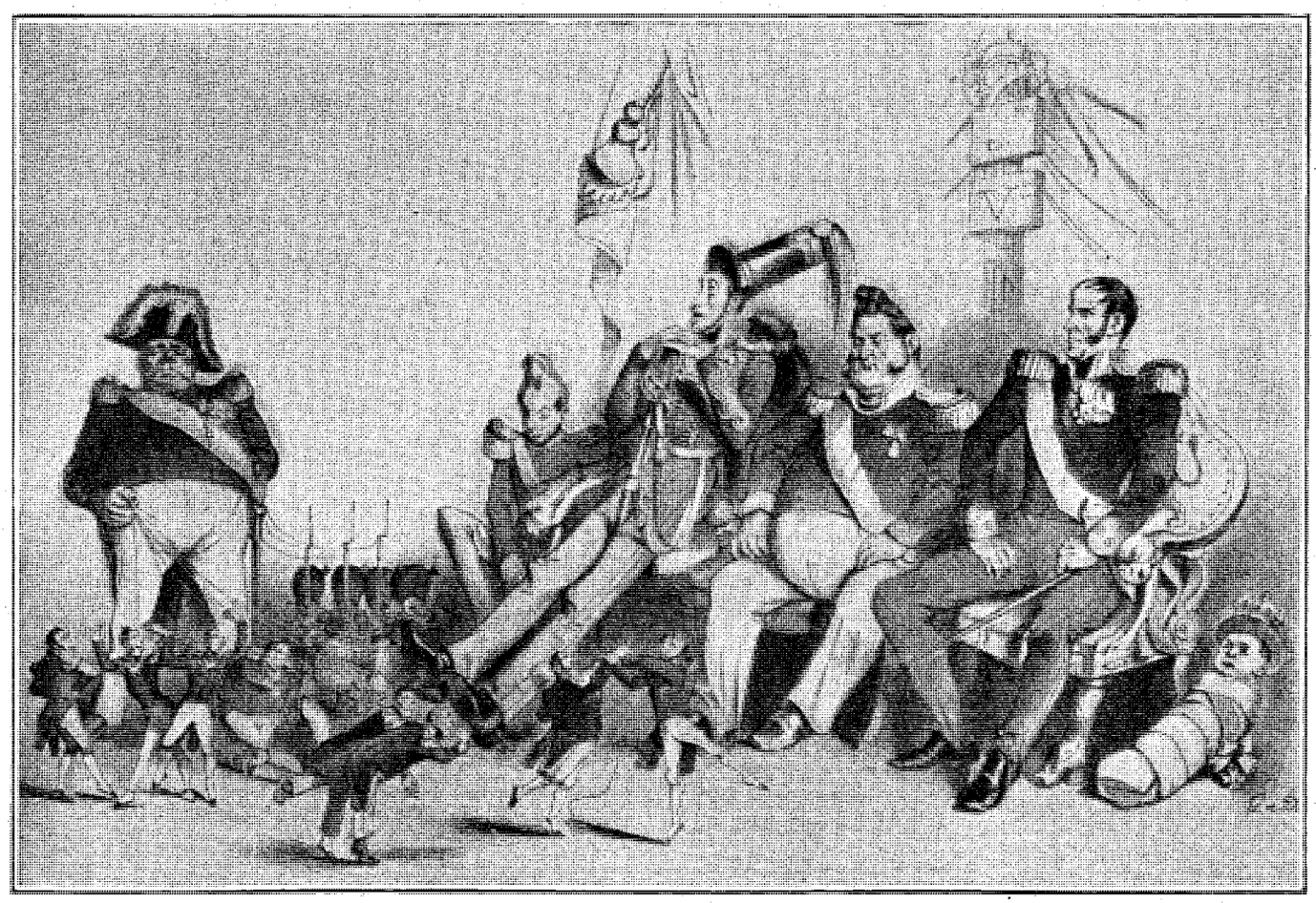

« TRÈS HUMBLES ET TRÈS DÉVOUÉS GARDES NATIONAUX, PASSÉS EN REVUE PAR LEUR TRÈS HAUTE, TRÈS PUISSANTE ET TRÈS COLOSSALE MAJESTÉ, ETC., ETC. » — D'après une lithographie de Grandville et Despéret.

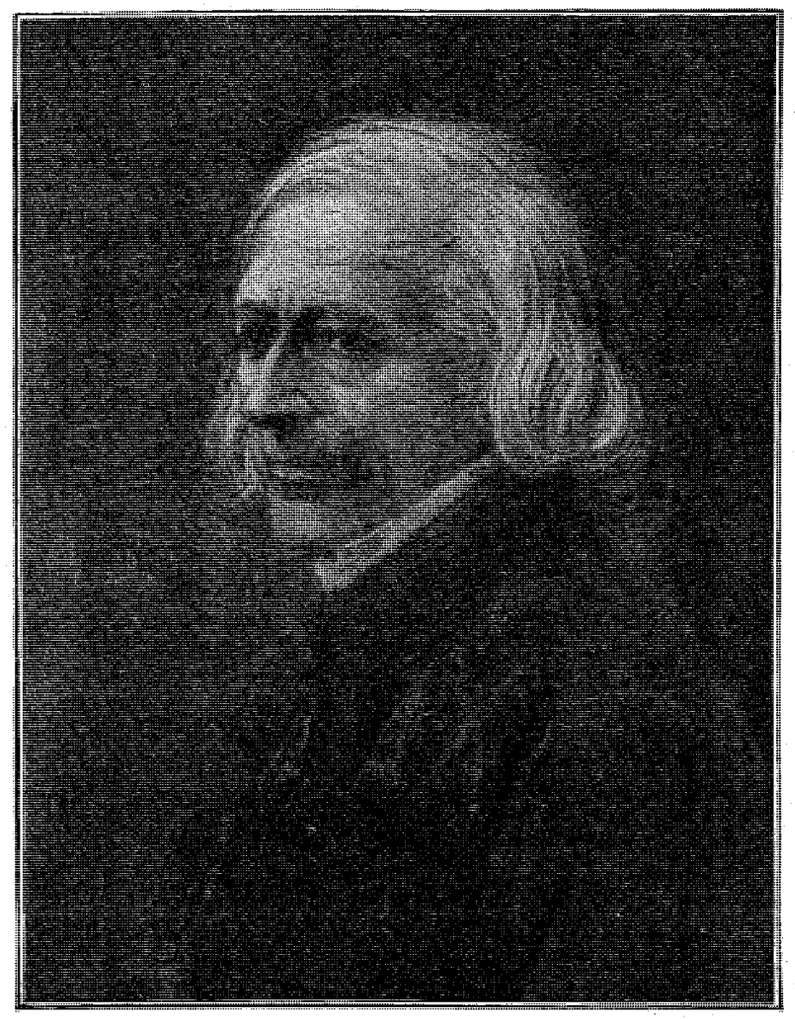

CHARLES PHILIPON

D'après une peinture à l'huile de Gustave Doré (Collection de M. Paul Philipon).

Ce fut Charles Philipon qui fonda la *Caricature de* 1830 (4 novembre), journal unique, qui demeure et demeurera comme un monument dans les annales de la satire politique. Il avait réuni autour de lui une pléïade de dessinateurs et d'écrivains du plus grand talent que son ardeur intelligente et audacieuse surexcitait sans cesse, et lançait chaque jour, avec une ardeur nouvelle, à l'assaut des abus et du pouvoir. C'étaient d'un côté Balzac, qui sous le pseudonyme du comte Alexandre de B.,. donnait de curieuses études de genre ; c'était Louis Desnoyer (Derville), le plus formidable monteur de *scies* que jamais gouvernement eut inspiré ; Philipon lui-même, qui maniait également avec le même entrain la plume et le crayon... Du côté des dessinateurs nous trouvons : Daumier, Decamps, Charlet, Raffet, Grandville, Traviès, Monnier, Benjamin, Gavarni, Despéret, Forest... véritable bataillon sacré de la caricature. On peut dire que la plus redoutable des armes adoptées par les républicains contre Louis-Philippe, fut la *Caricature*. Elle lui porta des coups mortels, comme plus tard la *Lanterne* d'Henri Rochefort au Second Empire. Tellement il est vrai que, dans notre beau pays de France il n'est pas de bastille qui résiste à un pamphlet bien acéré.

Ce fut Philipon qui inventa la fameuse poire si souvent reproduite sous diverses formes dans la *Caricature*, puis plus tard dans le *Charivari*. « Le diable emporte la poire ! s'écrie un des personnages de Traviès. Adam nous a perdu par la pomme, et La Fayette par la poire ».

Charles Philipon était né à Lyon en 1800. Il mourut en 1862. Il étudia la peinture dans l'atelier de Gros, fut successivement directeur de la *Caricature*, du *Charivari* (dirigé depuis par Pierre Véron), du *Journal pour rire* qui devint plus tard le *Journal amusant* sous la direction de son fils Eugène, mort en 1874, et auquel succéda M. Paul Philipon. Charles Philipon dessinait peu. Il s'efforcait surtout de communiquer à ses collaborateurs la flamme satirique qui le dévorait.

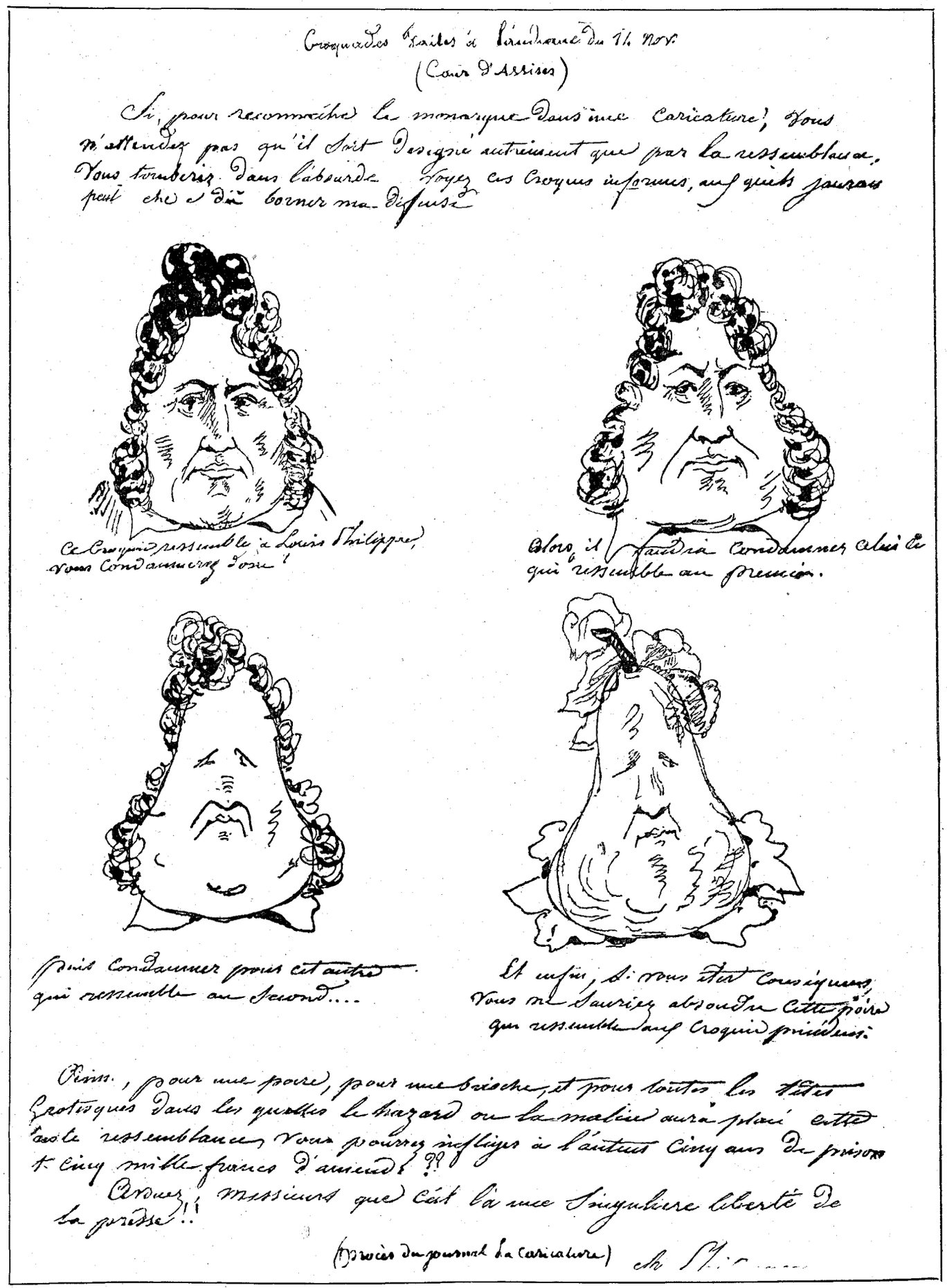

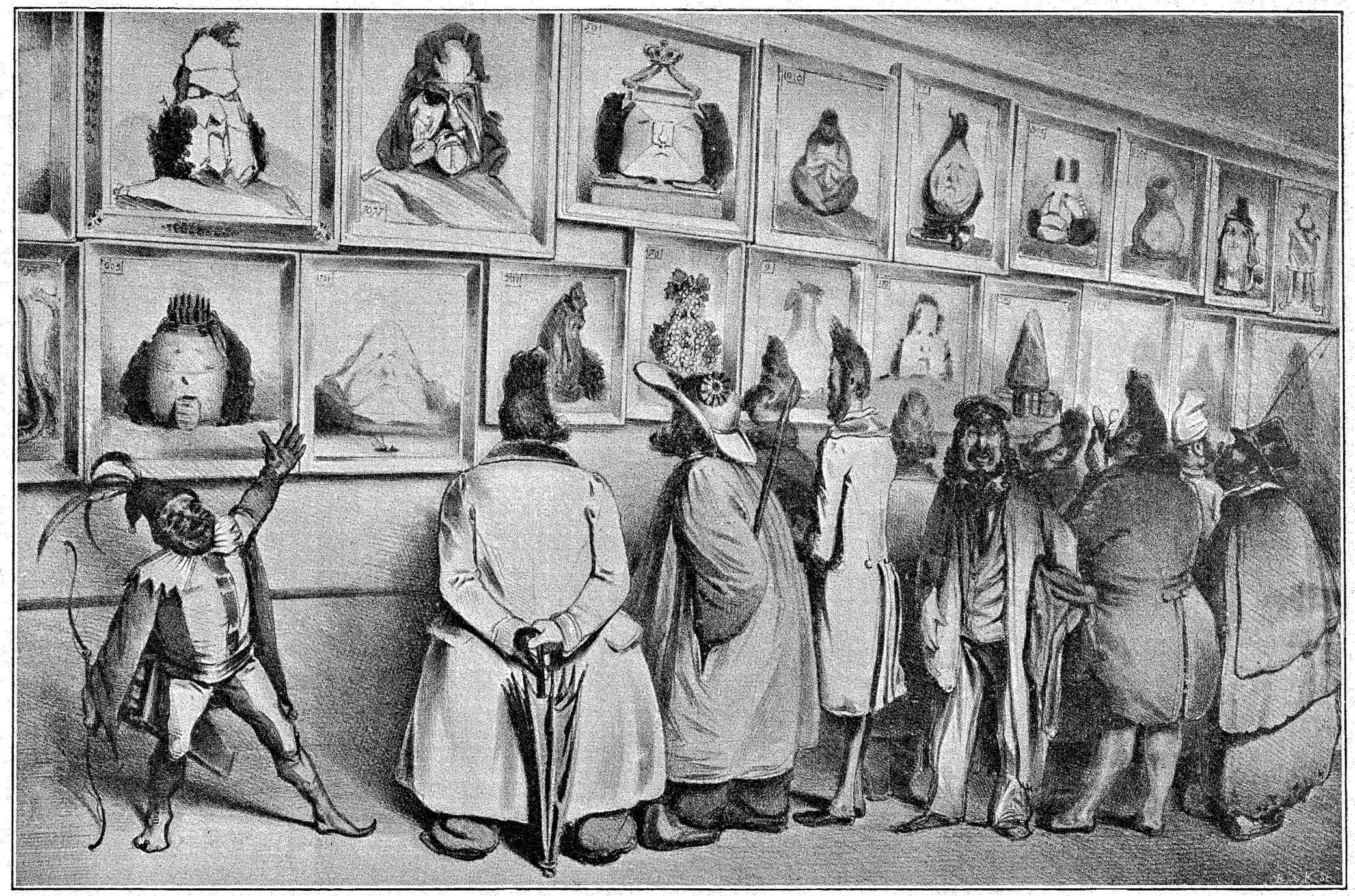

« VOICI, MESSIEURS, CE QUE NOUS AVONS L'HONNEUR D'EXPOSER JOURNELLEMENT »

« Si vous êtes contents et satisfaits, faites en part à vos amis et connaissances. On ne paye qu'en s'abonnant et il faudrait vraiment ne pas avoir 13 francs dans sa poche pour se priver de voir cette magnifique collection qui fait tous les jours l'amusement du Roi et de son Auguste famille. Zin, zin, zin, bound ! bound ! baound ! baound !! »

D'après une lithographie de Traviès (*La Caricature*).

« ENCORE UNE FOIS, MADAME, VOULEZ-VOUS OU NE VOULEZ-VOUS PAS DIVORCER?... VOUS ÊTES PARFAITEMENT LIBRE... »

D'après une lithographie de Grandville et Forest (*La Caricature*).

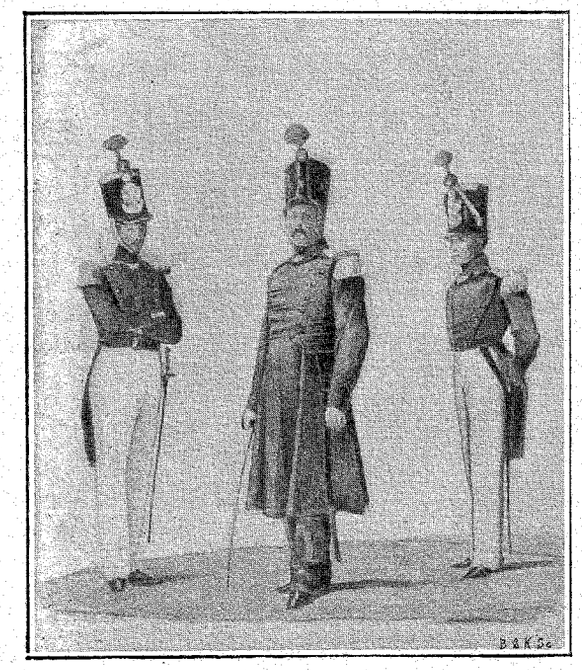

GARDE NATIONALE PARISIENNE (1848)

Sous-lieutenant. — Capitaine. — Lieutenant.

D'après une aquarelle originale de l'époque.

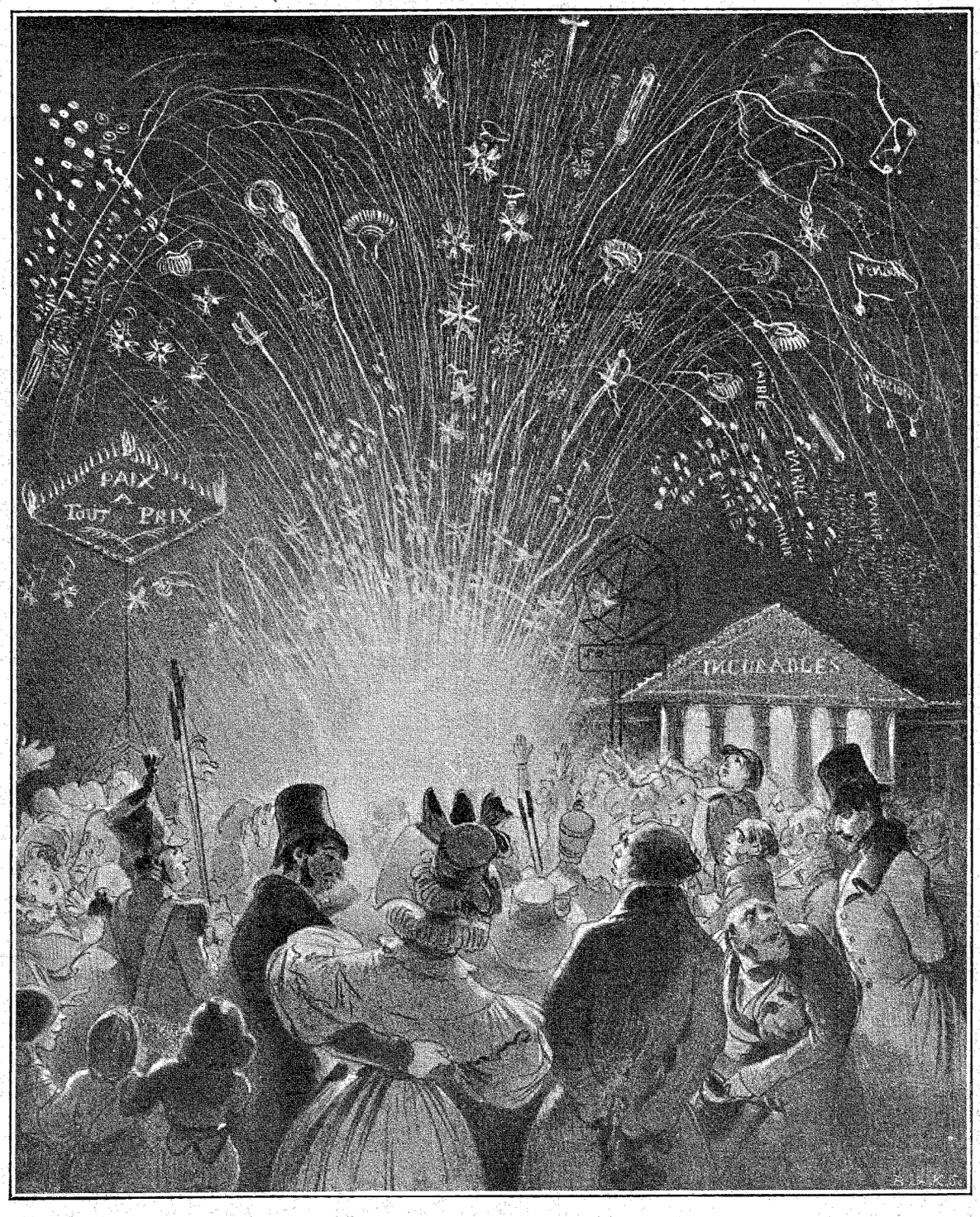


« CHOUI!... PUT! PUT! PU... PU... PAN! PAN!
BRRRRM, PAN! PAPAPAPA... PAN, PAN!... PAN! POUF! POUF! PATAPATAPOUF!!!! »

D'après une lithographie de Grandville.

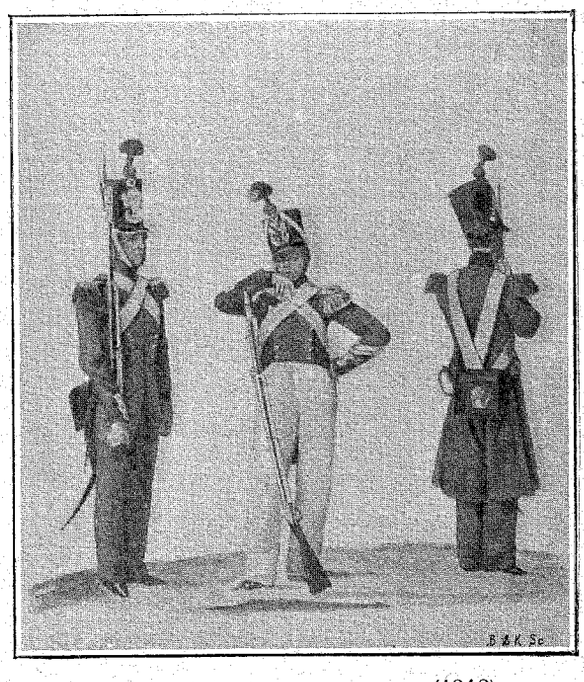

GARDE NATIONALE PARISIENNE (1848)

Caporal. — Sergent-major. — Chasseur.

D'après une aquarelle originale de l'époque.

(Terres coloriées, par Daumier.)

D'ARGOUT

Né en 1782, mort en 1858.

(Collection de M. Paul Philipon.)

D'Argout, qui, avant le gouvernement de Juillet, dont il soutint, dans différents ministères, la politique rétrograde, avait combattu les Ordonnances, et avait même réussi à en obtenir de Charles X, à Saint-Cloud, le retrait, mais « trop tard ». Le nez de d'Argout était devenu proverbial, à cause de son extraordinaire dimension, que Daumier, comme on peut s'en convaincre, n'a pas cherché à atténuer. Ainsi que la tête piriforme de Louis-Philippe, ce nez prodigieux servit de cible à tous les caricaturistes de l'époque. Il eut même les honneurs de la chanson. On disait « un nez à la d'Argout », et on appliquait volontiers à son possesseur ce verset du *Cantique des Cantiques :* « Ton nez est là comme la tour du Liban qui regarde vers Damas. » L'historien de la vie politique de d'Argout pourra aussi, en demeurant dans la note vraie, conclure que l'ex-fonctionnaire du Premier Empire eut toujours du nez, car, conseiller d'État et pair de France en 1817, il fut ministre de Louis-Philippe, puis directeur de la Banque de France et sénateur sous le Second Empire.

Nous n'avons pu, malgré toutes nos recherches, réussir à découvrir les noms des quatre personnages, dont les grotesques images encadrent, dans cette page, le buste de d'Argout.

# ESTAMPE SATIRIQUE

LE PEUPLE LIVRÉ AUX IMPOTS DANS LA GRANDE FOSSE DU BUDGET

(Spectacle donné par le Pouvoir, aux salariés de toute espèce.)

D'après une lithographie de Grandville (*La Caricature*).

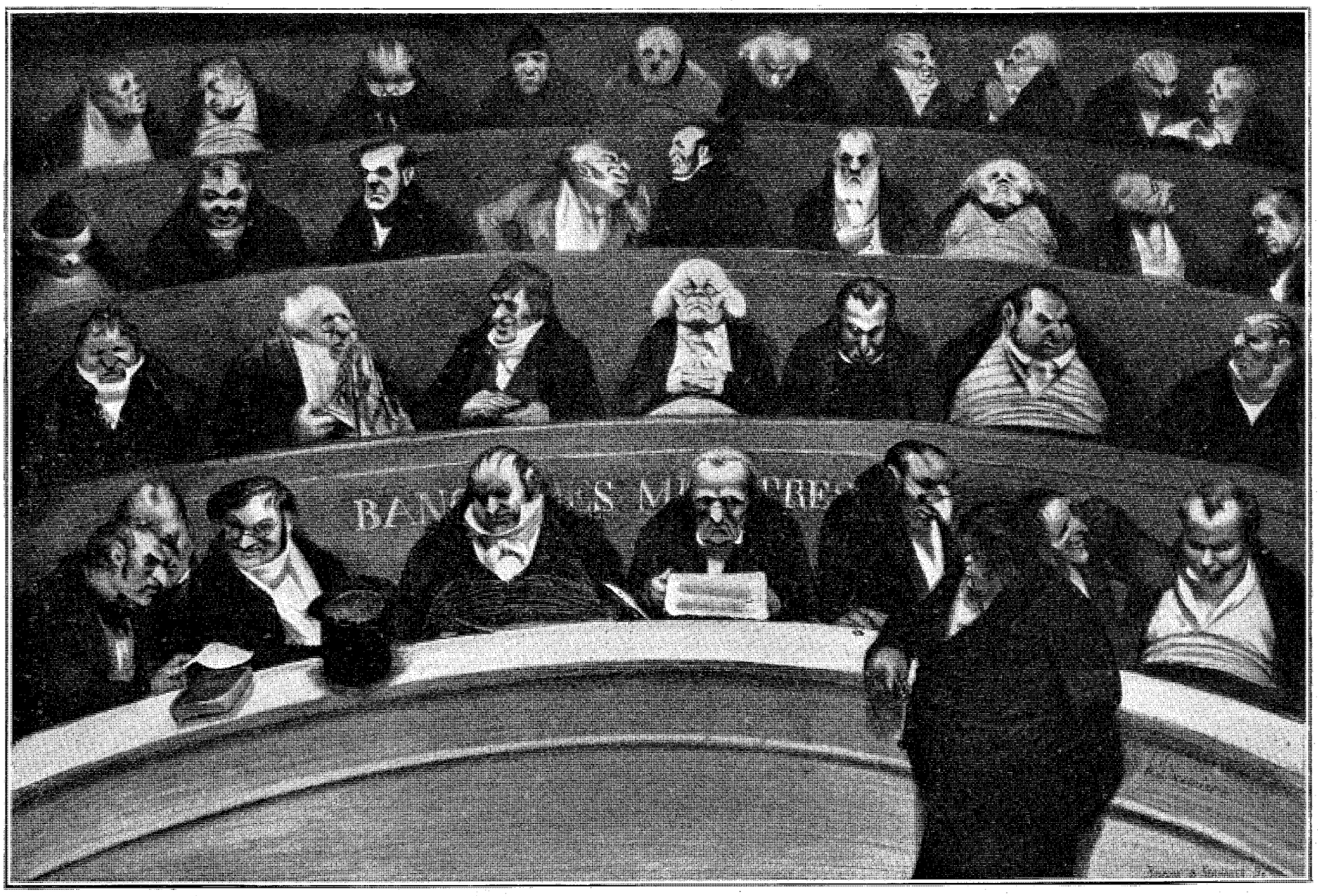

LE VENTRE LÉGISLATIF

« ASPECT DES BANCS MINISTÉRIELS DE LA CHAMBRE IMPROSTITUÉE DE 1834 »

D'après la lithographie de Daumier.

Voici une des œuvres les plus considérables, les plus puissantes de Daumier. Jamais les *ventrus*, les « ventrigoulus » du gouvernement de Juillet ne furent mieux dépeints dans leurs attitudes pesantes et bedonnantes, dans leurs expressions bourgeoisement hilares... Le grand artiste nous donne ici, sous une forme éternelle, une vision synthétique, obsédante, de ce centre dirigeant où les masques pléthoriques ricanent illuminés de béate satisfaction, où les ventres bombent comme des coffres-forts. C'est la satire, dans toute sa grandeur, d'une classe et d'un système.

Comme nous l'avons dit précédemment, c'est devant ces petits bustes de terre glaise, rapidement modelés, et au souvenir encore tout vivant du modèle, que Daumier exécuta cette planche si bien intitulée : *le Ventre législatif*, et, où, dans la pénombre parlementaire d'une fin de séance, on voit sommeiller, s'agiter, ricaner, tout gonflés de leur pouvoir et de leur souveraineté censitoriale, les Guizot, les d'Argout, les Prunelle, les Podenas, les Molé, les Fulchiron..., et tant d'autres que le souffle irrité du peuple va bientôt disperser.

# ESTAMPES SATIRIQUES

« — SIRE, LISBONNE EST PRISE »
« — AAAAH!!... AUSSI J'AI RÊVÉ QUE JE ME BATTAIS CRANEMENT »

Daumier exécuta cette pièce à l'occasion de la prise de la flotte de Don Miguel et de Lisbonne par l'amiral Roussin.

(Collection du Cabinet des Estampes.)

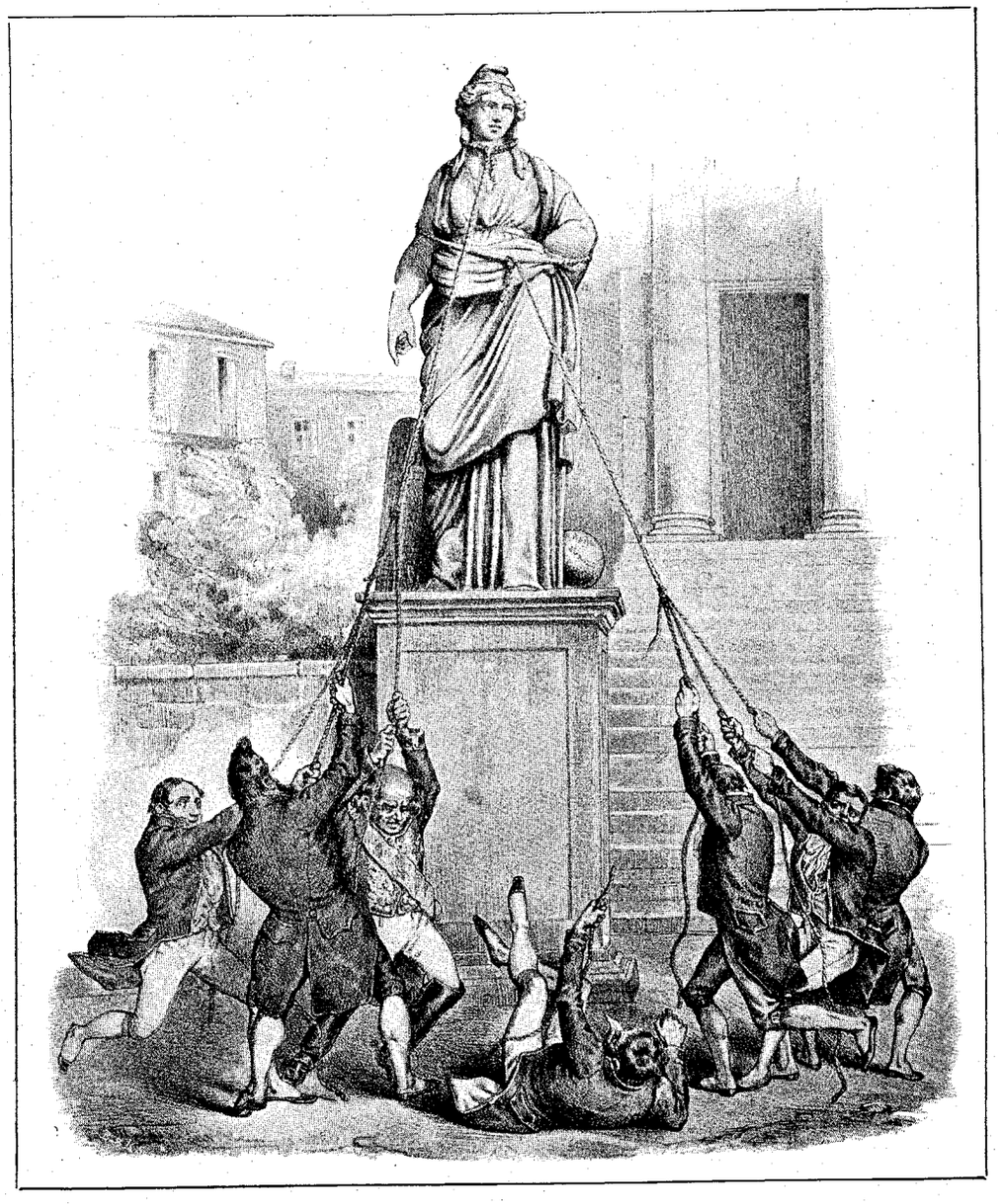

« SI ELLE TOMBAIT, VOUS SERIEZ ÉCRASÉS »

D'après une lithographie de Despéret (Collection du Cabinet des Estampes).

Dans cette petite Estampe satirique de Despéret, Louis-Philippe et le maréchal Soult

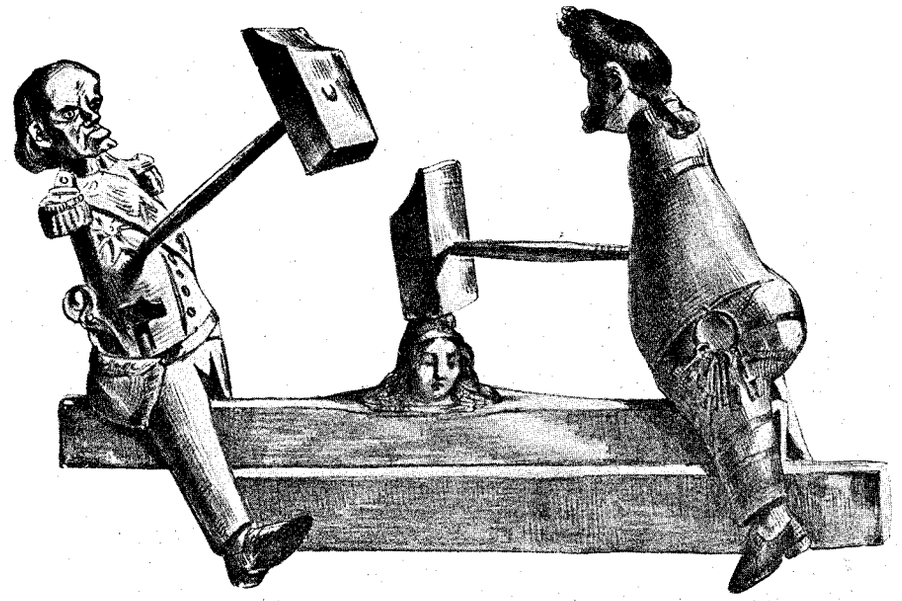

« TAU-TAU-TAU, BATTEZ CHAUD, IL FAUT DU CŒUR A L'OUVRAGE... »

sont représentés se donnant la réplique, en cognant sur la tête de la Liberté

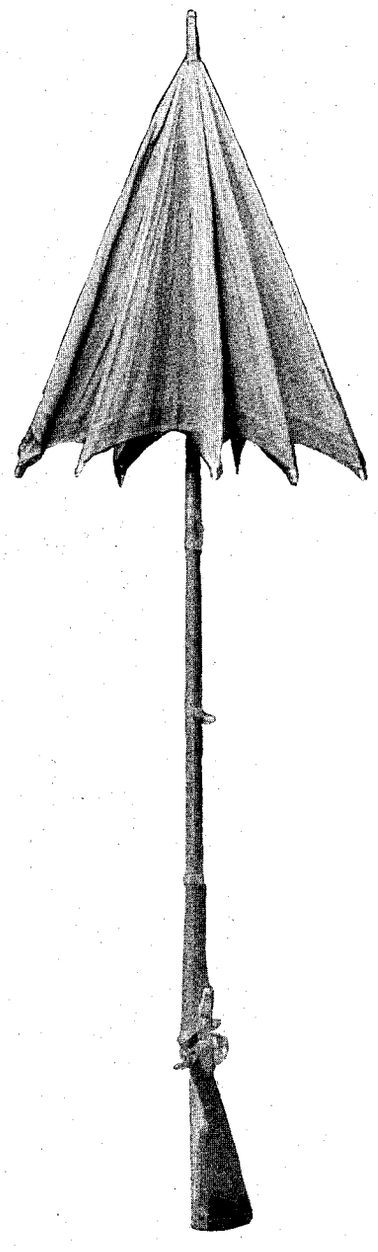

FUSIL DE GARDE NATIONAL
AVEC SON PARASOL
(Musée Carnavalet.)

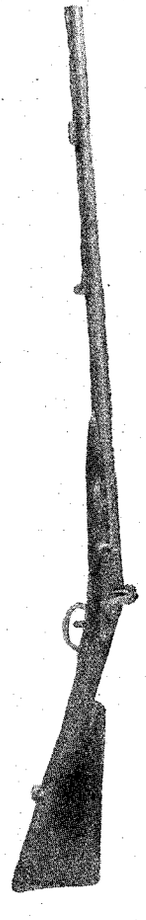

FUSIL DE BARBÈS
(Musée Carnavalet.

LA LIBERTÉ AU JARDIN DES OLIVIERS. — D'après une lithographie de Benjamin.

« ... Et comme elle savait qu'elle allait être livrée, l'apparition de ces victimes causa une agitation si violente dans tout son corps, qu'il en sortit une sueur comme des gouttes de sang qui découlèrent jusqu'à terre. »

LA BARQUE GOUVERNEMENTALE EN DANGER. — « ILS NE SAVENT PLUS A QUELS SAINTS SE VOUER ! »

D'après une lithographie de Grandville (Collection du Cabinet des Estampes).

GARDE NATIONALE PARISIENNE EN 1848

Sapeur et piston.

D'après une aquarelle originale de l'époque.

« LE CACHOT SERA DÉSORMAIS UNE VÉRITÉ »

Parodie de la fameuse phrase contenue dans la proclamation du 31 juillet 1830 : « Une charte sera désormais une vérité. »

D'après une lithographie de Numa.

GARDE NATIONALE PARISIENNE EN 1848

Officiers en tenue de service.

D'après une aquarelle originale de l'époque.

1830. — D'après une lithographie de Daumier.

1834. — D'après une lithographie de Daumier.

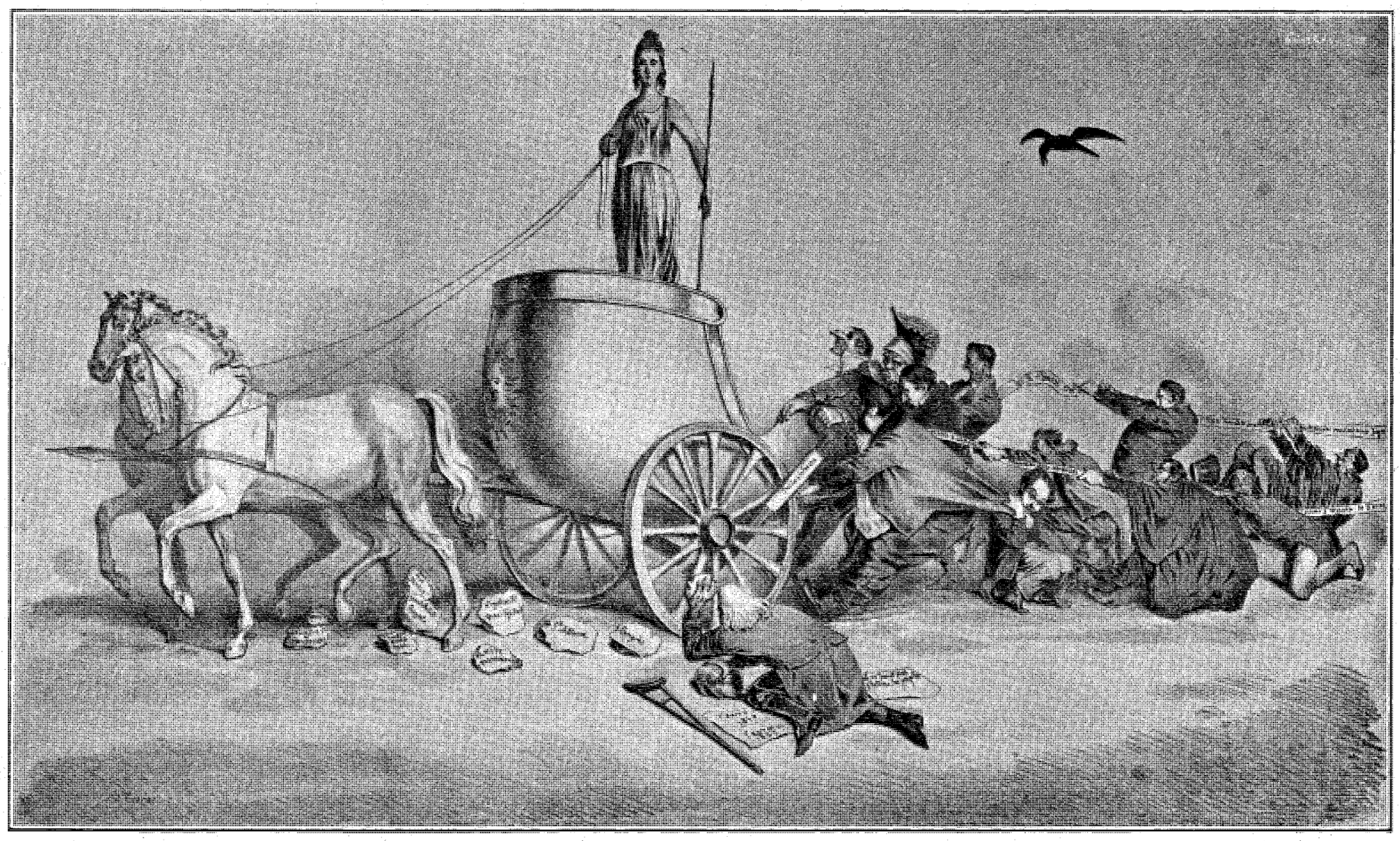

« IL SERAIT PLUS FACILE D'ARRÊTER LE SOLEIL »

D'après une lithographie de Traviès.

Cette image nous montre la Liberté coiffée du bonnet phrygien, debout sur un char orné de la figure du soleil. Elle est traînée par deux chevaux blancs. Le roi et ses ministres, des juges, au-dessus desquels un corbeau étend ses ailes noires, cherchent à arrêter la marche en avant de la Liberté, jetant dans les roues du char des bâtons, sur lesquels on peut lire : *Procès de Presse,* et s'attelant à des courroies ornées des inscriptions suivantes : *Amendes, Conseils de guerre, Mont-Saint-Michel...*, etc. Agenouillé près du char sur le traité de 1815, le vieux Talleyrand unit ses vains efforts à ceux de la réaction gouvernementale en jetant sous les pieds des cailloux symbolisant *les armées permanentes, les impôts, la Sainte-Alliance, les privilèges et monopoles...*, etc.

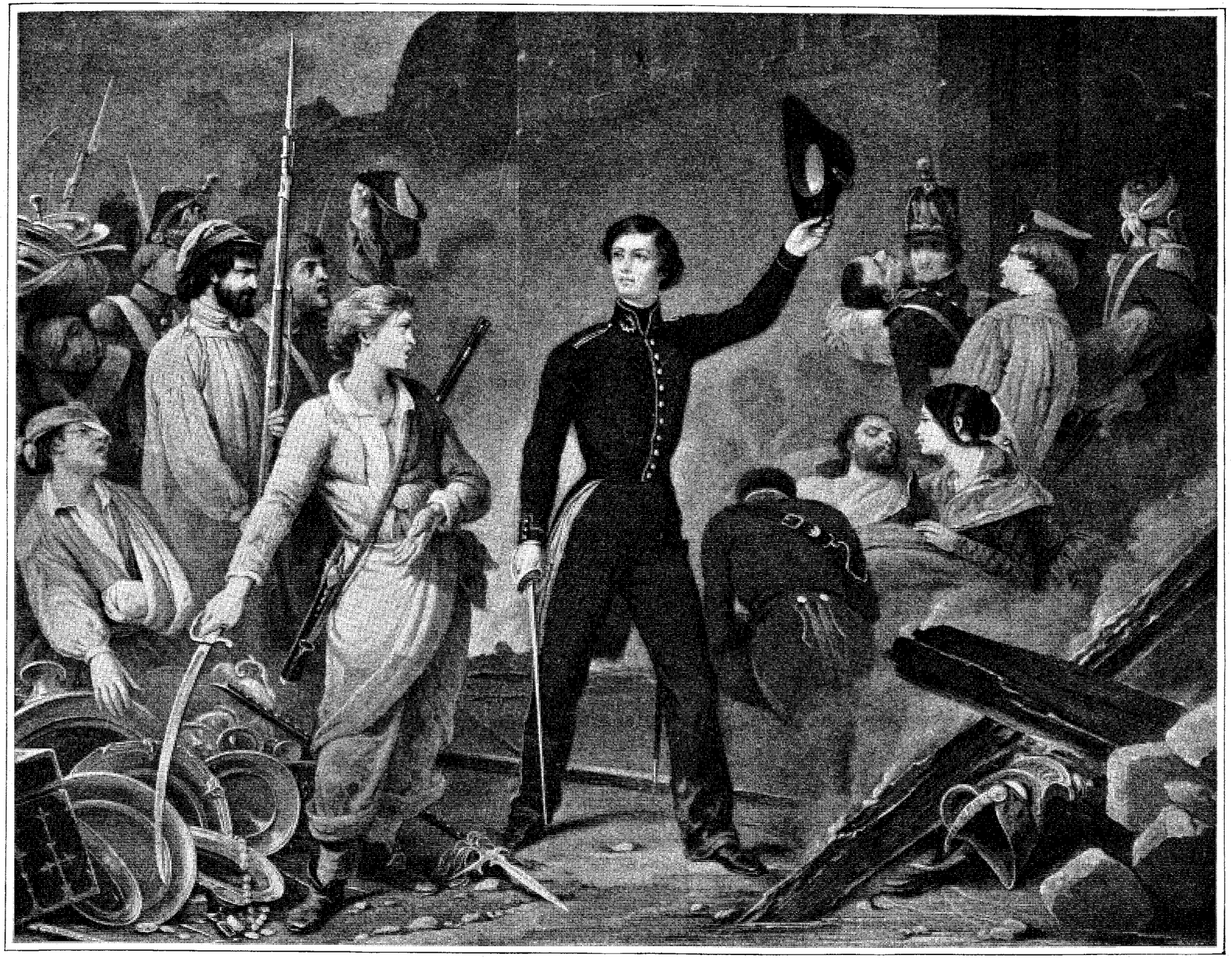

COURAGE ET PROBITÉ. — D'après une peinture de H. Schopin, gravée par Jazet (Goupil, éditeur).

Sous sa forme théâtrale et poncive, cette image symbolise le courage et la probité du peuple de Paris pendant les journées de Février. Le peintre nous montre un élève de l'Ecole Polytechnique saluant, l'épée à la main, la victoire populaire, à laquelle il prit part. Puis, ce sont des groupes d'ouvriers et de gardes nationaux prodiguant des soins aux soldats blessés et protégeant les trésors confiés à leur garde. — Reproduction autorisée par la maison Boussod et Valadon.

# 24 FÉVRIER

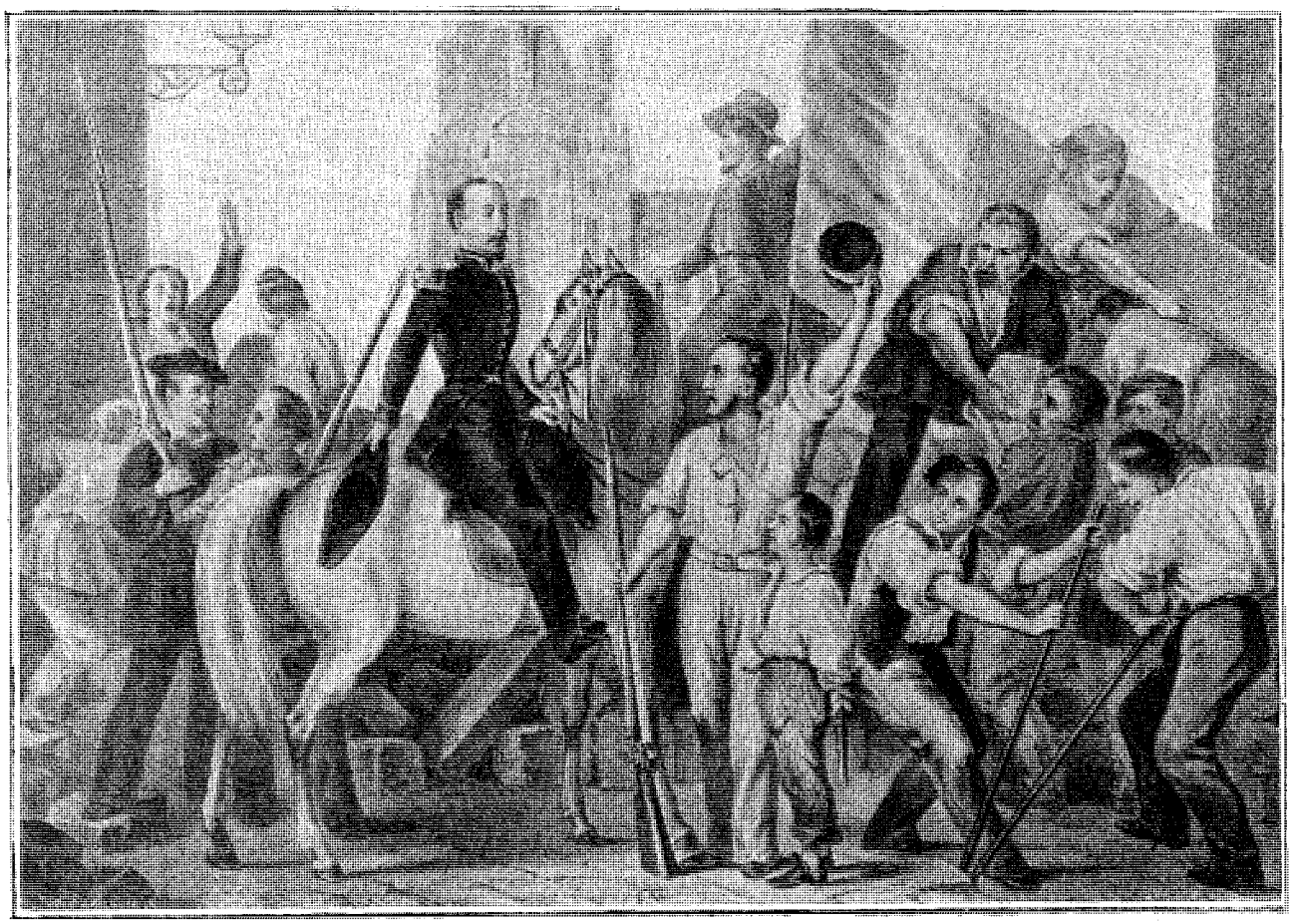

PARIS, LE 24 FÉVRIER, A 10 HEURES

« *Un officier d'état-major :* Le Roi a abdiqué!... Vive la Régence!..
*Un homme du peuple :* Il est trop tard!... Vive la République!!... »

D'après une lithographie publiée par la maison Turgis.

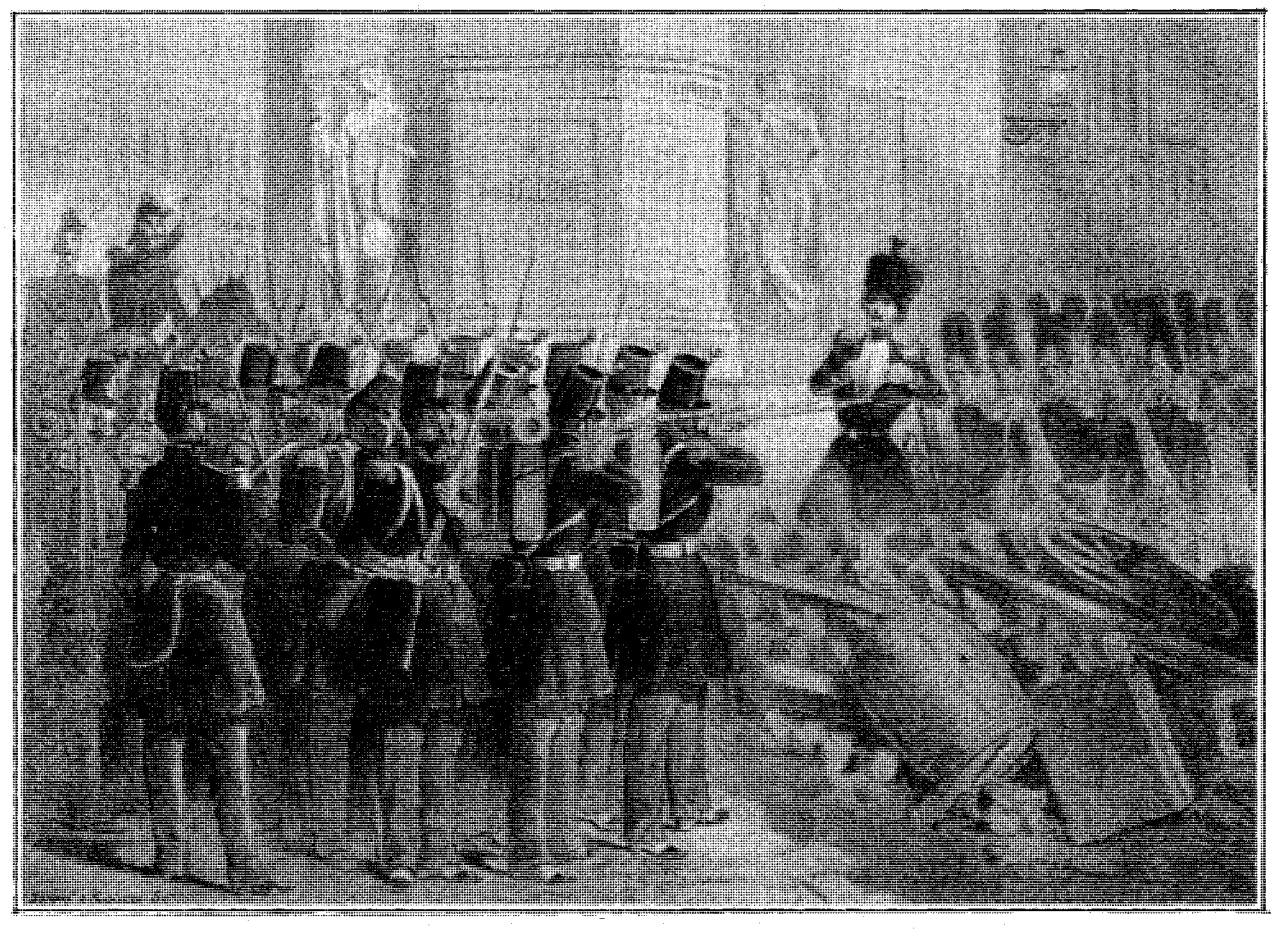

JOURNÉE DU 24 FÉVRIER. — BARRICADE DE LA FONTAINE MOLIÈRE. — (Aubert, éditeur.)

« Le tambour-maître Odoin s'élance au-devant de la ligne qui allait faire feu sur la garde nationale et s'écrie, en découvrant sa poitrine : « Si vous êtes des lâches, tirez sur nous!... » La troupe s'arrête et l'effusion de sang est évitée. »

# PIÈCES SATIRIQUES ET ESTAMPE POPULAIRE

PIERRE LEROUX

« Ce grand philosophe se dirigeant vers la tribune de l'Assemblée nationale avec sa collection d'aphorismes sociaux. »

D'après une lithographie de Daumier.

DÉVOUEMENT HÉROÏQUE D'UNE JEUNE FILLE

D'après une lithographie de Mès, publiée en 1848, par la maison Turgis.

Voici, textuellement reproduite, la légende qui accompagne cette pièce : « Le 24 février 1848, les combattants de la liberté faisaient justice des gardes municipaux du poste de la place de la Concorde [qui avaient tiré sur la 5e légion de la garde nationale, et un seul de ces malheureux survivait encore, lorsqu'une jeune fille émue de pitié et encouragée par un officier s'élance aussitôt vers le garde municipal en s'écriant : « Messieurs, au nom de Dieu, épargnez mon père ou tuez-moi avec lui ». Les fusils s'abaissèrent aussitôt, et le peuple, aussi généreux dans sa victoire que terrible dans sa colère, fut heureux de l'ingénieux stratagème de la jeune fille, qui lui dérobait une victime. »

(Collection du Cabinet des Estampes.)

ÉTEINT !

D'après une lithographie du temps.

(Collection du Cabinet des Estampes.)

# 24 FÉVRIER

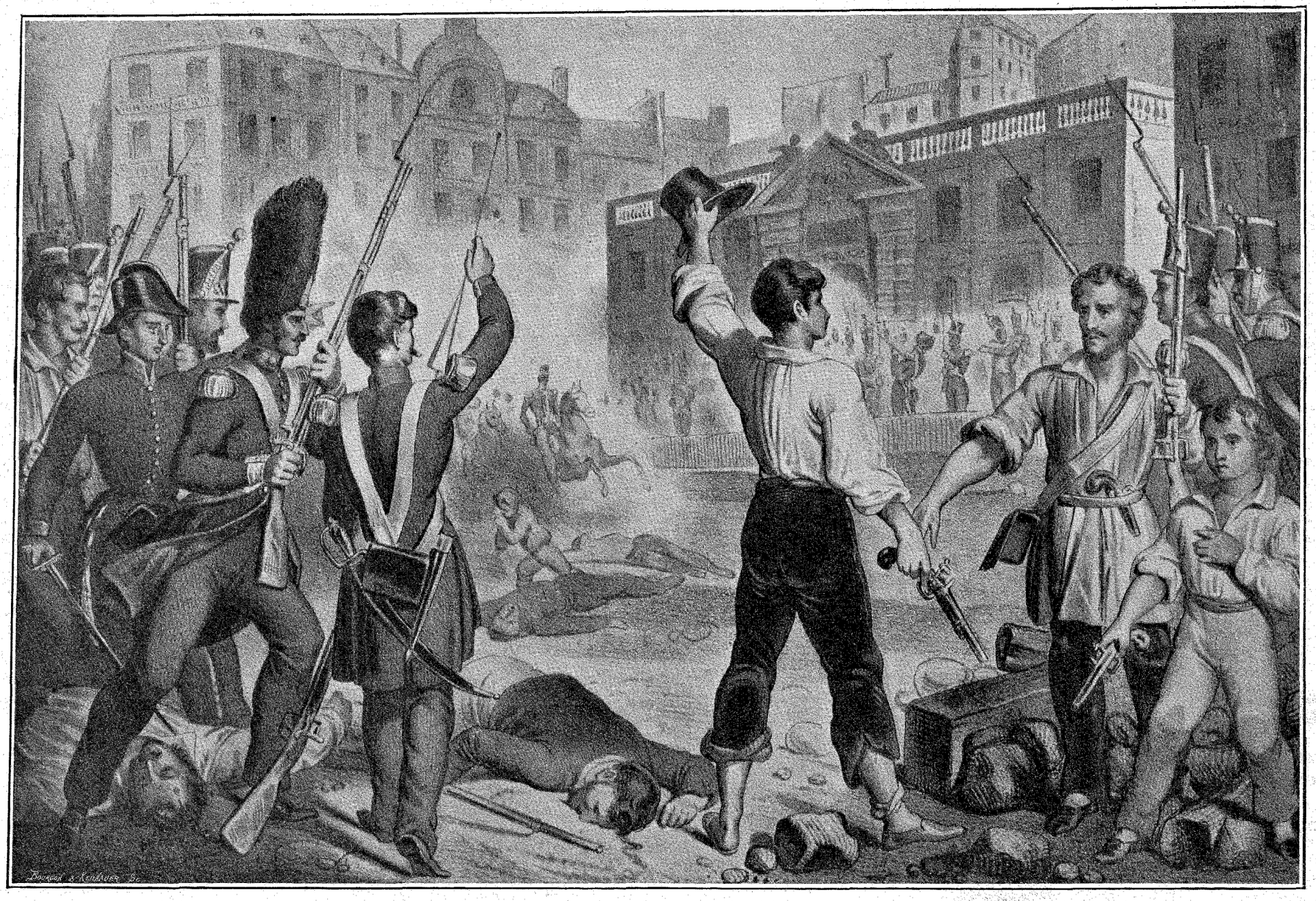

COMBAT AU POSTE DU CHATEAU-D'EAU (PLACE DU PALAIS-ROYAL, LE 24 FÉVRIER 1848). — (Bès et Dubreuil, éditeurs.)

« Une barricade avait été rapidement élevée au coin de la rue de Valois; le peuple investit le poste du Château-d'Eau. Quelques coups de feu partirent et la fusillade fut engagée avec acharnement : hommes du peuple, gardes nationaux, jusqu'à des enfants même, tous ceux qui ont pu se procurer de la poudre et des balles jouent leur vie dans cette lutte terrible. Le combat dura deux heures; enfin le poste fut emporté après une suite d'épisodes glorieux. » — Telle est la légende de cette lithographie.

COMBAT ET PRISE DU CHATEAU-D'EAU (PLACE DU PALAIS-ROYAL). — D'après un lithographie de Jules David, éditée par MM. Bulla.

Le combat du Château-d'Eau, une des dernières rencontres des troupes de l'insurrection avec celles de la royauté, fut aussi un des plus sanglants épisodes de la lutte. La nomination de Bugeaud, le chef militaire le plus impopulaire de France, au commandement de l'armée de la répression, avait exaspéré les masses populaires. Les cœurs se chargeaient de colère à la nouvelle du mot cruel qu'il venait de prononcer : « Je ferai avaler aux Parisiens le sabre d'Isly, jusqu'à la garde. » Arrivons au dénouement final, sans nous arrêter à tous les petits combats qui se livrent à chaque coin de rue. Malgré les rodomontades de Bugeaud, dont l'énergie était d'ailleurs paralysée par une foule d'ordres contradictoires et l'indécision des troupes, plusieurs colonnes d'insurgés s'étaient concentrées dans les environs du Palais-Royal et marchaient sur les Tuileries, conduites par des républicains énergiques comme Caussidière, Albert, Lagrange, Étienne Arago, etc. Mais avant de faire le siège de la demeure du roi, il fallait d'abord emporter d'assaut la caserne du Château-d'Eau, située alors en plein Palais-Royal, et que défendaient de nombreux gardes municipaux décidés à résister jusqu'à la mort. La lutte fut acharnée. La victoire demeura au peuple, et à l'annonce que le commandement des troupes avait été enlevé à Bugeaud pour être donné au maréchal Gérard, que le ministère Barrot, ministère fantôme, allait succéder au ministère Molé, autre ministère fantôme, que la *Réforme* si demandée allait être enfin accordée, il répondit en montrant ses blessures et en essuyant ses armes sanglantes : « Trop tard ! plus de royauté ! Vive la république ! » L'agitation conciliatrice d'Émile de Girardin, les supplications de Lamoricière, l'attitude touchante du maréchal Gérard, qui s'avançait à cheval dans la foule, une branche de buis à la main, ne put changer la volonté du peuple. — Cette lithographie fait partie de la Collection des Estampes du Musée Carnavalet.

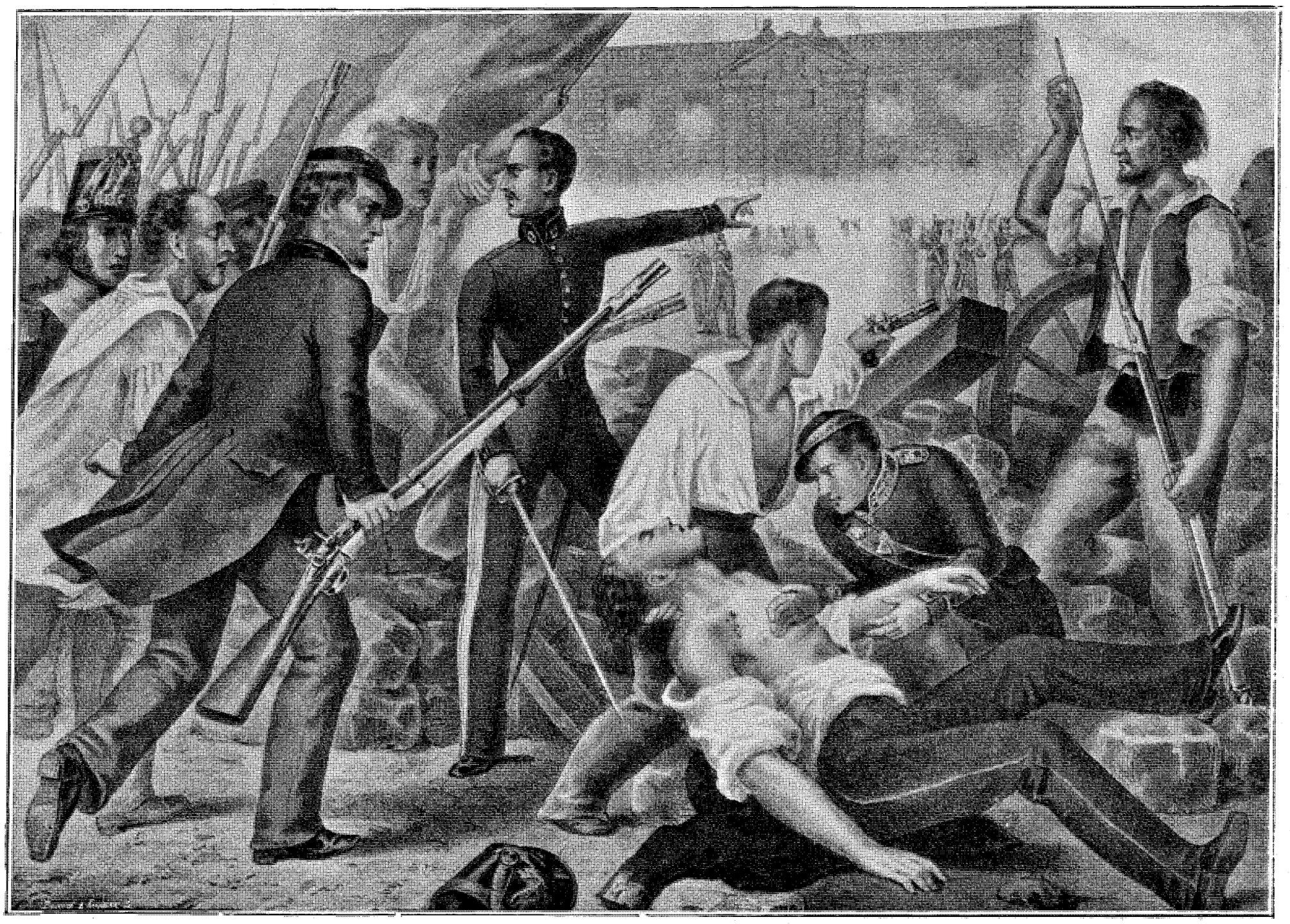

PRISE DU CHATEAU-D'EAU (PLACE DU PALAIS-ROYAL). — D'après une lithographie éditée par la maison Turgis.

« Le 24 février 1848, des barricades s'élèvent de toutes parts et une lutte acharnée s'engage entre le Peuple et la Royauté. Mais bientôt la ligne fraternise avec nous, et seule la garde municipale tourne ses armes contre les défenseurs de la Liberté. Le poste du Château-d'Eau au Palais-Royal offrait encore une résistance désespérée ; aussitôt un enfant du peuple s'élance un drapeau à la main : tous les combattants le suivent et, malgré une vive fusillade, s'emparent de ce dernier repaire du Despotisme. »

LE PEUPLE DANS LA SALLE DU TRÔNE. — D'après une composition de Janet Lange (Aubert, éditeur).

La résistance héroïque du poste du Château-d'Eau avait protégé la déroute des Tuileries, qui s'accomplissait au bruit de ce combat terrible. Pendant que les derniers défenseurs de la monarchie de Juillet se faisaient tuer à quelques pas du trône, Louis-Philippe d'une main lourde et tremblante, que conduisait pour ainsi dire le duc de Montpensier, signait son abdication, déjà annoncée en faveur de son petit-fils le comte de Paris, combinaison dynastique que le peuple victorieux et en marche sur le Palais repousse dédaigneusement. Seule, au milieu de ce piteux effondrement de volontés, Marie-Amélie demeura fière, noble et courageuse, comme l'avait eté Marie-Antoinette dans une heure semblable. Plutôt que de vivre humiliée, elle voulait mourir en reine. « La grande figure de Marie-Amélie, dominait toutes ces tristesses. » Pour se rendre à la grille du pont tournant des Tuileries (place de la Concorde) où devaient stationner les voitures de la fuite, elle offrit son bras au roi qui s'y appuya chancelant et inquiet.

Peu de temps après, une nombreuse colonne populaire, conduite par un homme d'une énergie rare, le capitaine Dunoyer, officier de chasseurs de la 10e légion, envahit les Tuileries, pénètre dans la salle du trône et ouvre le Palais des rois à l'insurrection triomphante. Dunoyer trace sur les moulures du trône où chaque insurgé vient s'asseoir, ces simples mots :

« Le peuple de Paris à l'Europe entière : Liberté, Égalité, Fraternité. » (24 février 1848).

« Ce château, d'où l'étiquette rigide d'une reine dévote et un veuvage sincère avaient en ces dernières années, banni toute joie, écrit Daniel Stern, devint le théâtre d'une immense orgie, d'une saturnale indescriptible. » Certains portraits, entre autres ceux de Soult, de Bugeaud et du duc de Nemours furent lacérés, des bustes du roi furent jetés par la fenêtre, des femmes du peuple et des enfants se drapèrent dans de riches tentures, exécutant avec une gravité comique le cérémonial des réceptions officielles; mais on se découvrait en entrant dans l'oratoire de Marie-Amélie, et tout voleur était puni de mort.

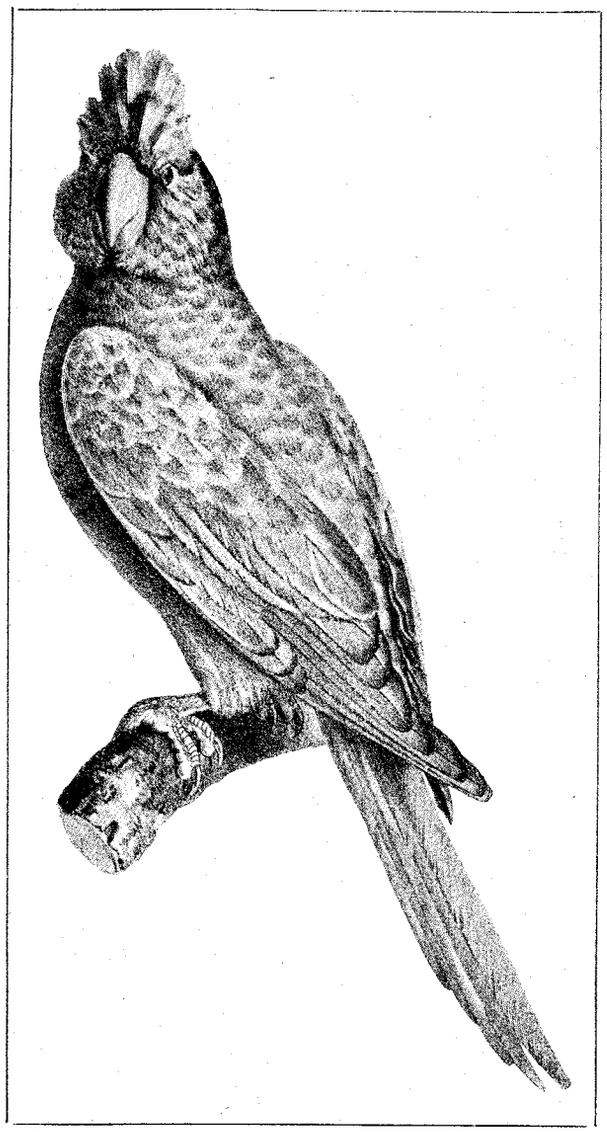

« — As-tu déjeuné Jacquot? »
— Valmy.
— As-tu déjeuné?
— Jemmapes.
— Tu dis toujours la même chose :
— Valmy, Jemmapes... Jemmapes, Valmy. »

D'après une lithographie du temps.

LE GAMIN DE PARIS AUX TUILERIES

« CRISTI !... COMME ON S'ENFONCE LA-DEDANS »

D'après une lithographie de Daumier.

Journal *La Caricature.*

(Fait partie de la Collection du Cabinet des Estampes.)

DUPIN. — Portrait-charge (Aubert, éditeur).

« J'ai l'honneur de prévenir ceux qui demandent après du pain sous prétexte qu'ils ont faim, que je n'ai pas d'emploi à donner aux solliciteurs, *attendu que je garde tout pour moi et les miens* (restriction mentale). En avant, le népotisme ! »

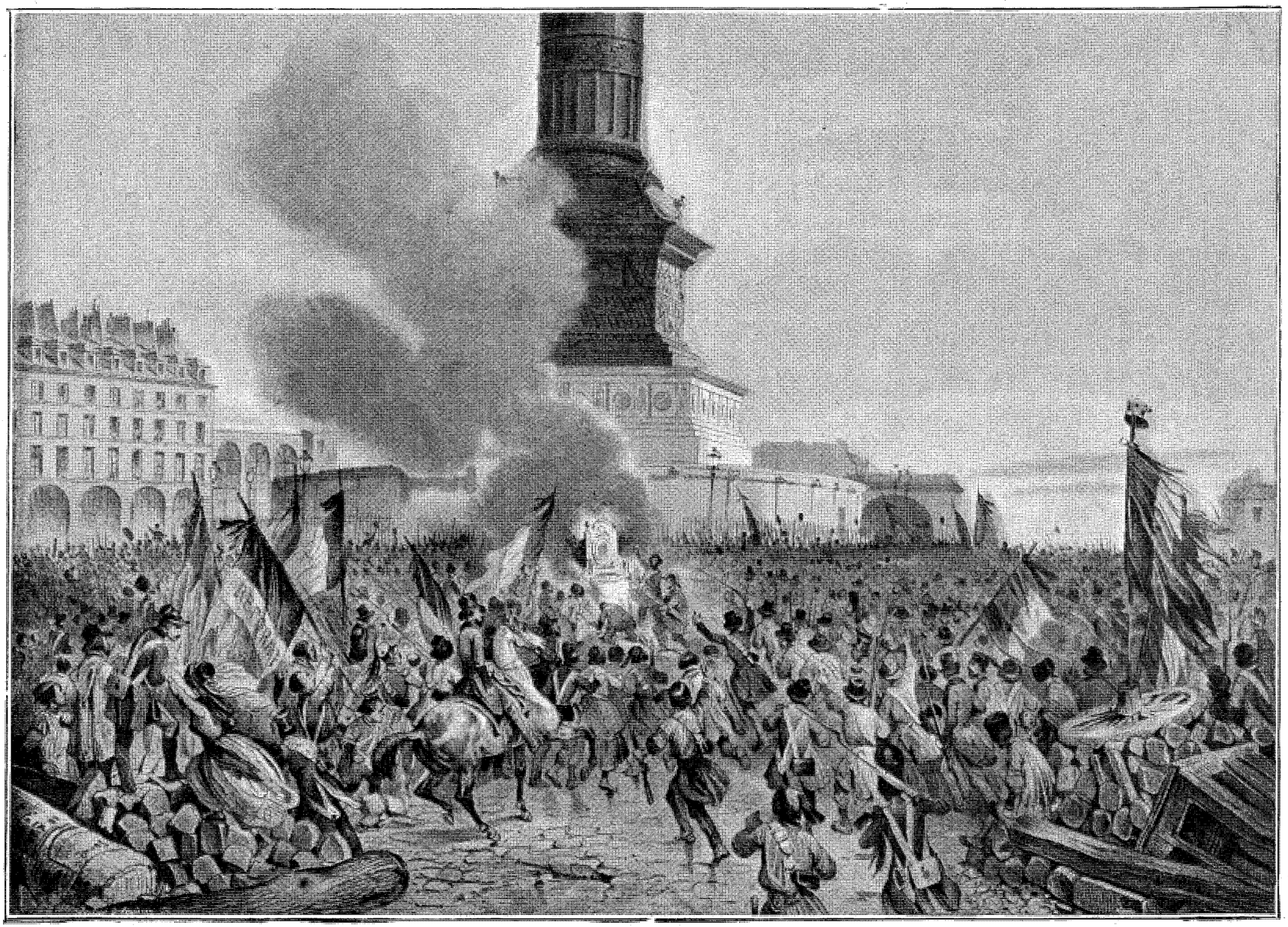

LE PEUPLE BRULANT LE TRONE AU PIED DE LA COLONNE DE JUILLET. — D'après une lithographie de J. Arnoult et de V. Adam (Goupil éditeur).

Vers les trois heures de l'après-midi, le trône fut porté au pied de la colonne de Juillet, au milieu d'une foule immense, qui traverse le jardin des Tuileries, la place de la Concorde, les boulevards... « A chaque barricade la foule faisait halte et le trône, posé sur des assises de pavés, servait de tribune à quelque harangueur populaire. » Arrivé au pied de la colonne de la Bastille, un ouvrier y mit le feu. Et bientôt, autour du trône en flammes, la foule organise une ronde gigantesque, folle, pleine de cris de triomphe et de joie et qui ne s'arrêta que lorsque le fauteuil royal ne fut plus qu'un tas de cendres. — Reproduction autorisée par la maison Boussod et Valadon.

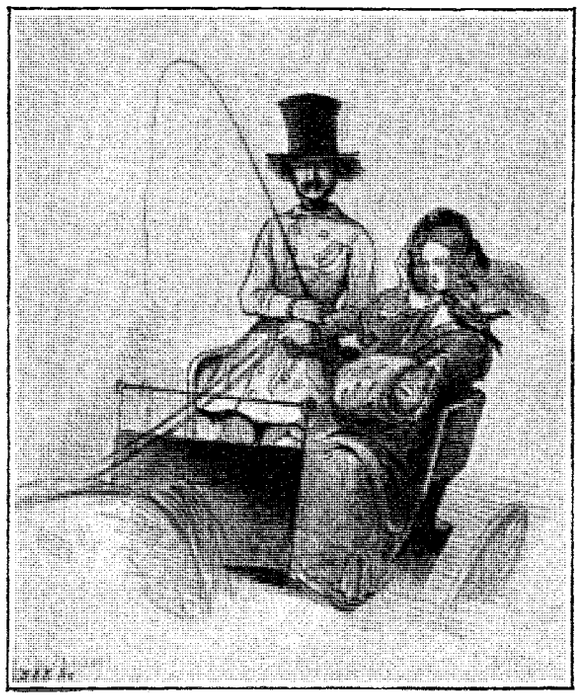

MODES DU TEMPS

D'après une lithographie de Ch. Vernier.

Publiée chez Aubert.

(Collection du Cabinet des Estampes )

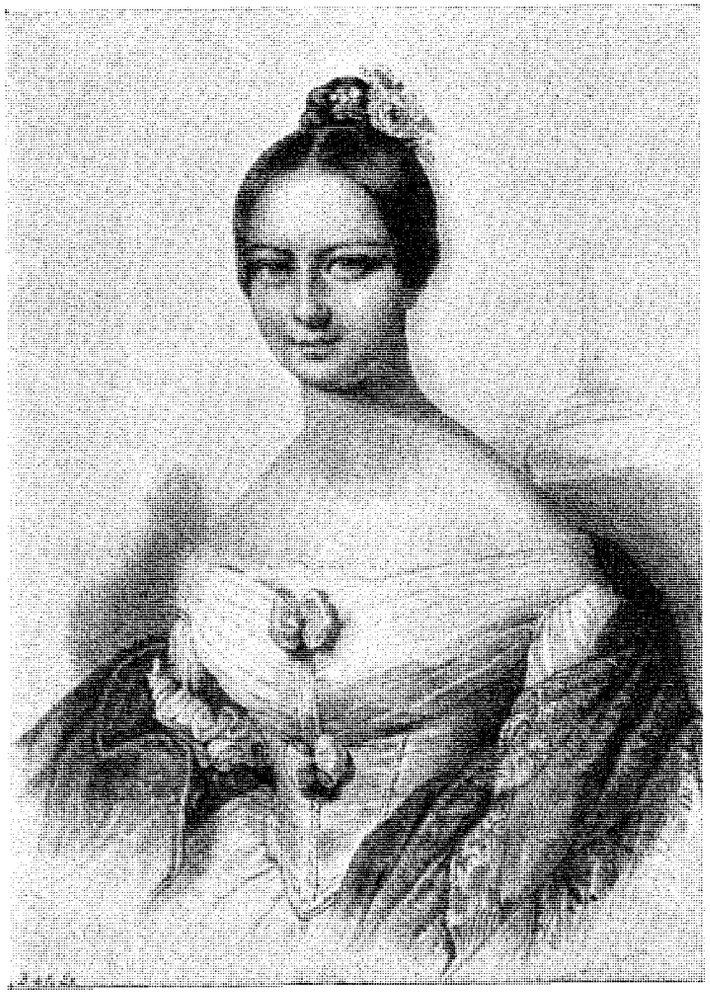

DUCHESSE D'ORLÉANS (HÉLÈNE-LOUISE-ÉLISABETH)

De Mecklembourg-Schwerin, née en 1814, morte en 1858.

D'après une lithographie de Julien.

Par ses idées élevées et libérales, par la grande douceur de son caractère, par son goût pour les lettres et les arts, la duchesse d'Orléans avait su conquérir, comme son mari, qu'elle adorait, et dont la mort l'avait plongée dans un deuil profond, la sympathie populaire. Son rôle politique fut aussi court qu'agité. Elle sut le tenir avec beaucoup de dignité, et ce fut le seul désir de poser sur le front de son fils, le comte de Paris, la couronne de France, qui soutint, pendant cette terrible épreuve, sa nature timide et plutôt résignée.

MODES DU TEMPS

D'après une lithographie de Bourdel.

Publiée chez Aubert.

(Collection du Cabinet des Estampes.)

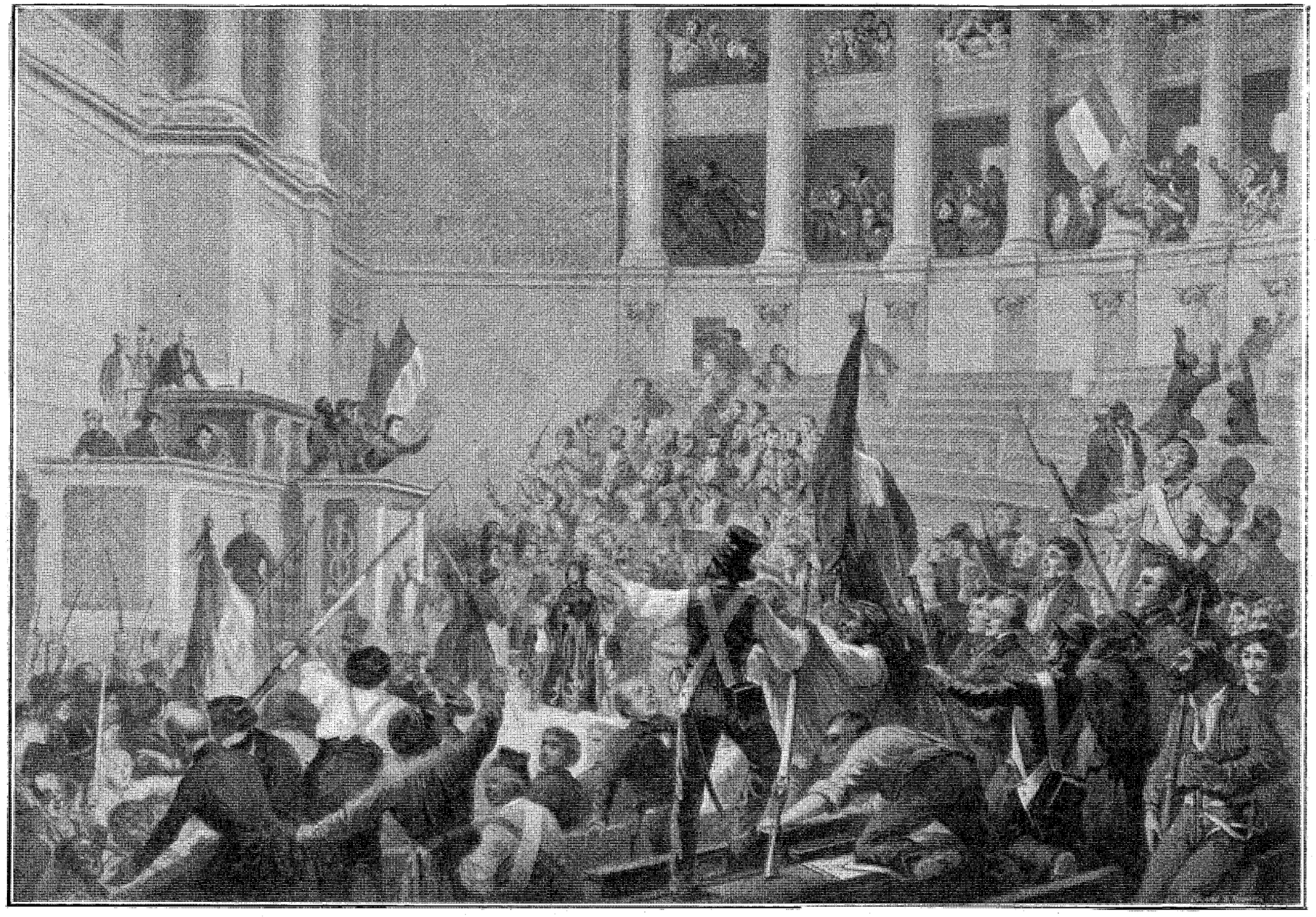

LA DUCHESSE D'ORLÉANS A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — D'après une lithographie de Jules Petit, publiée par la maison Bulla.

Après l'abdication de Louis-Philippe en faveur du comte de Paris, la duchesse d'Orléans se rendit à la Chambre des députés avec ses deux fils et le duc de Nemours. La majorité du Parlement se composait de dynastiques libéraux, dont les chefs étaient : de Malleville, Gustave de Beaumont, de Girardin, Crémieux, Dupin et Odilon Barrot enfin ministre, ministre d'une régence problématique. M. Sauzet était assis au fauteuil de la présidence. Ce fut Dupin, qui dans un discours très habile et coupé d'applaudissements, proposa la proclamation de la régence à la Chambre. Au moment où le président allait mettre la proposition aux voix, de violentes protestations éclatent sur les bancs de la gauche républicaine et de la droite légitimiste. M. Emmanuel Arago et M. de la Rochejaquelein se distinguent par l'énergie de leur attitude. On attend avec impatience l'arrivée d'Odilon Barrot. Pendant ce temps, la duchesse d'Orléans, qui se tient debout dans l'hémicycle, est pressée, bousculée par la foule houleuse des députés. Vainement Lamartine demande la suspension de la séance, et vainement aussi Marie veut se faire entendre à la tribune. Enfin, voici le ministre. Après avoir refusé, avant d'entrer dans la salle des délibérations et, sur les injonctions de quelques députés républicains, de favoriser la nomination d'un gouvernement provisoire, il prend la parole, se croyant maître des événements, pour appuyer la proposition Dupin. Au moment où M. de la Rochejaquelein s'élance à la tribune pour répondre au ministre, la porte de la salle des délibérations cède sous la pression d'une multitude en armes qui envahit la salle aux cris de : « Vive la République ! A bas le juste milieu ! A bas la régence ! » (Voir page 61 pour la suite.)

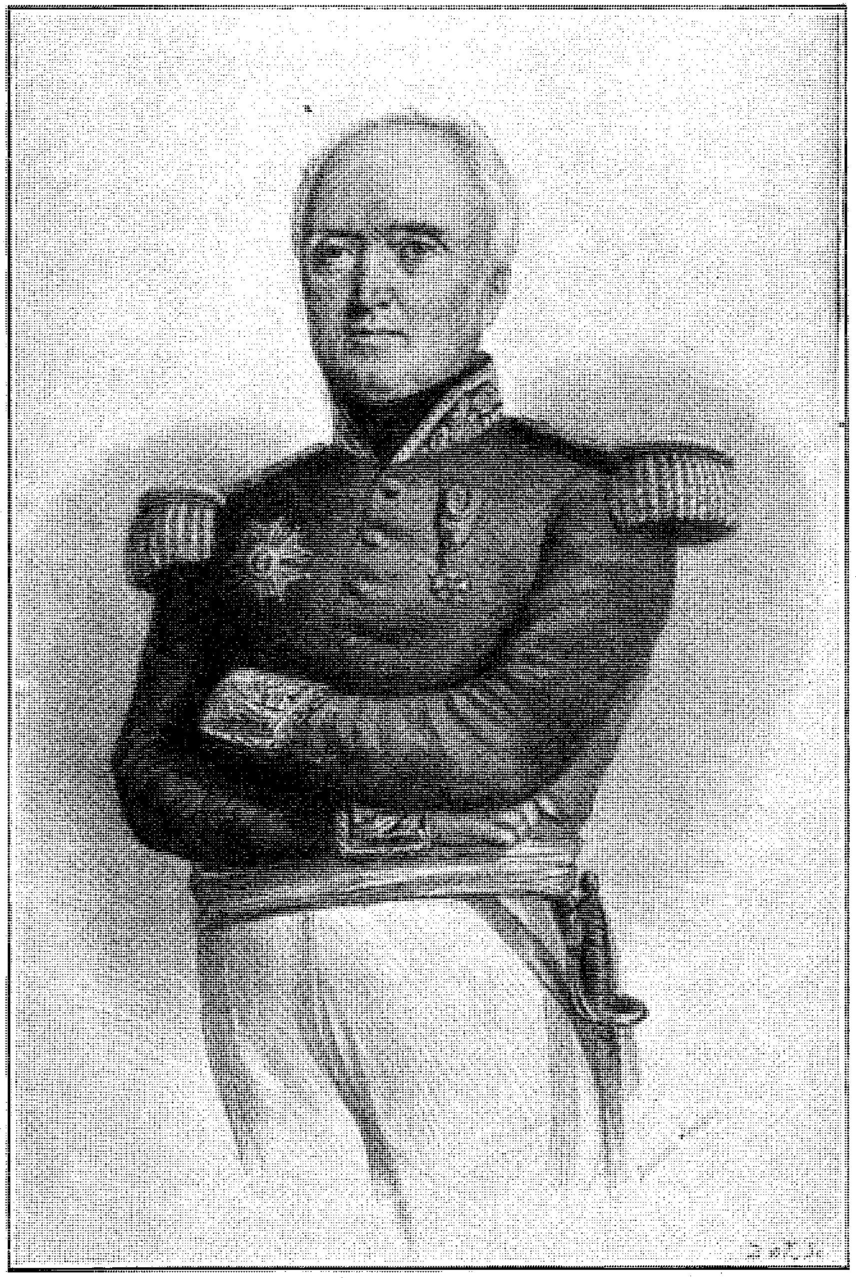

BUGEAUD (1784-1840), MARÉCHAL DE FRANCE, DUC D'ISLY

D'après un portrait de Benjamin Roubaud.

(Aubert, éditeur.)

Il n'est guère de plus glorieuse carrière militaire que celle de Bugeaud qui, engagé volontaire comme simple soldat dans les grenadiers de la garde en 1805, fait caporal sur le champ de bataille d'Austerlitz, recevait le bâton de maréchal de France en 1843, un an avant la bataille d'Isly, qui lui valut le titre de duc. Mais son plus grand titre de gloire est la part importante qu'il prit à la conquête et à l'administration de l'Algérie, dont il fut nommé gouverneur en 1840. Cependant l'éclat de son nom restera toujours voilé par le souvenir de sa vie politique, dont tous les actes furent inspirés par la haine violente du peuple et de la liberté.

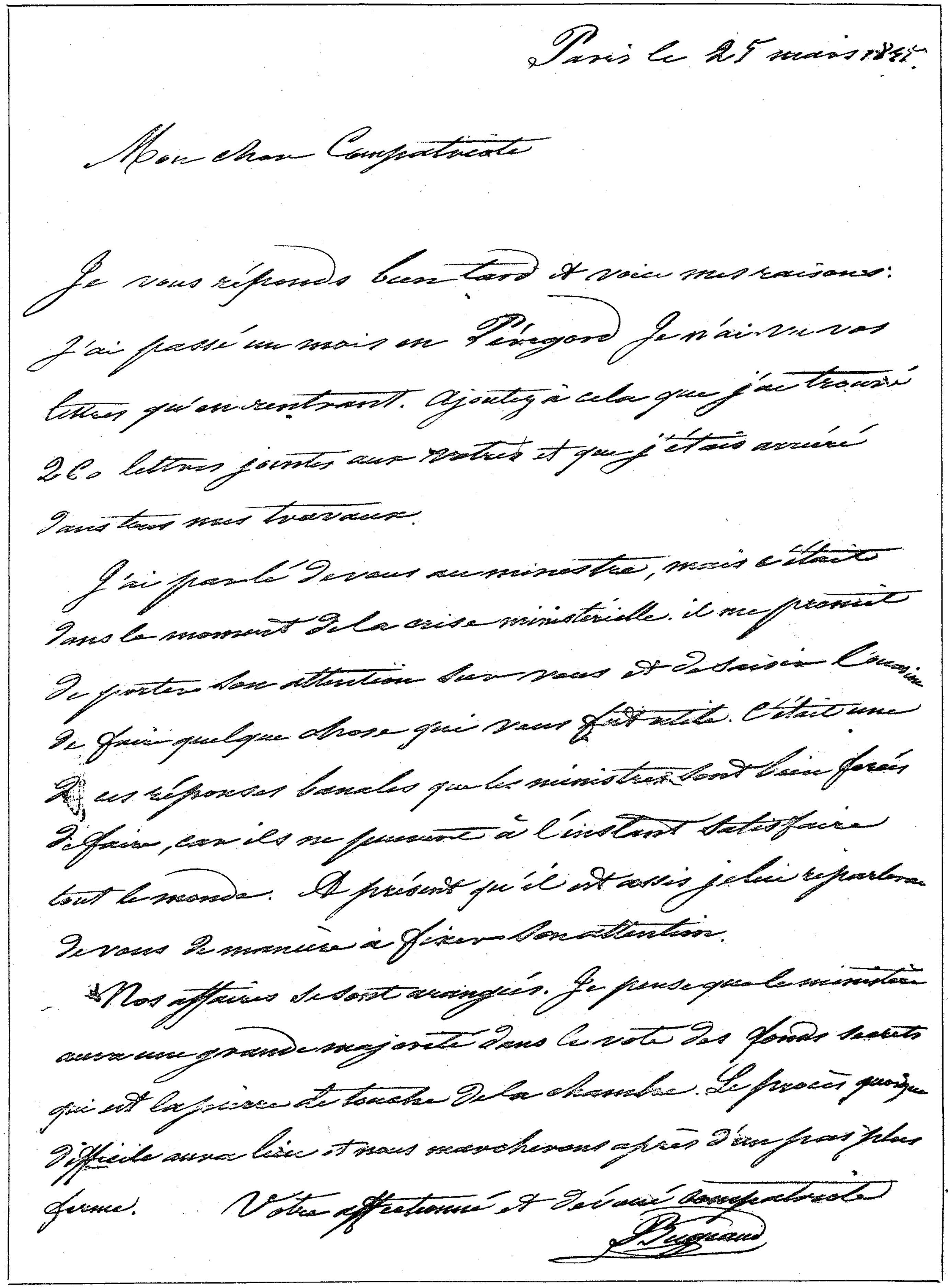

Paris le 25 mars 1845.

Mon cher Compatriote

Je vous réponds bien tard et voici mes raisons: J'ai passé un mois en Périgord je n'ai vu vos lettres qu'en rentrant. Ajoutez à cela que j'ai trouvé 200 lettres jointes aux vôtres et que j'étais arriéré dans tous mes travaux.

J'ai parlé de vous au ministre, mais c'était dans le moment de la crise ministérielle. il me promit de porter son attention sur vous et de saisir l'occasion de faire quelque chose qui vous fût utile. C'était une des réponses banales que les ministres sont bien forcés de faire, car ils ne peuvent à l'instant satisfaire tout le monde. A présent qu'il est assis je lui reparlerai de vous de manière à fixer son attention.

Nos affaires se sont arrangées. Je pense que le ministère aura une grande majorité dans le vote des fonds secrets qui est la pierre de touche de la chambre. Le procès quoique difficile aura lieu et nous marcherons après d'un pas plus ferme.

Votre affectionné et dévoué compatriote

Bugeaud

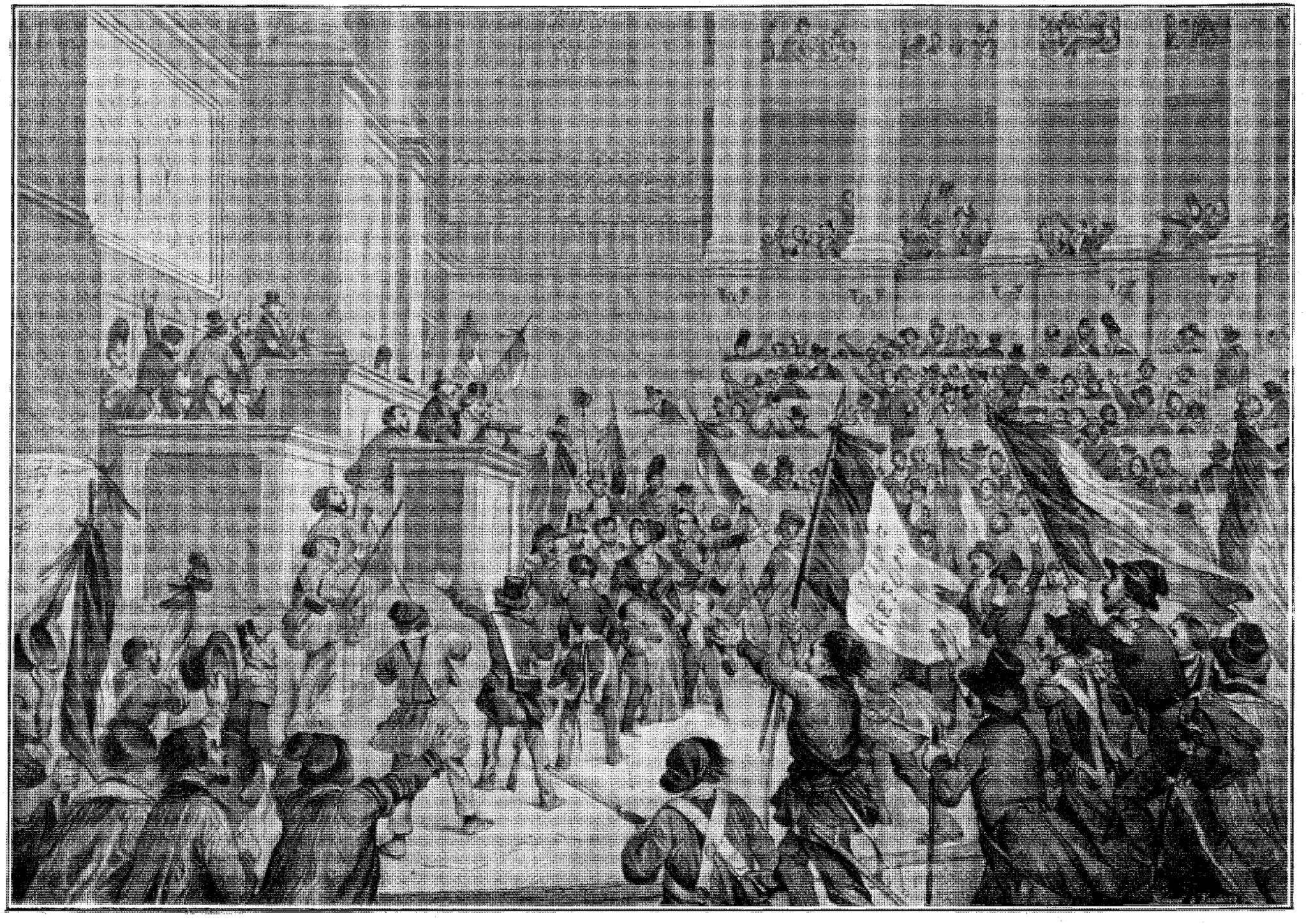

DERNIÈRE SÉANCE DE LA CHAMBRE. —D'après une lithographie de Victor Adam.

C'était la colonne du capitaine Dunoyer (voir page 59), qui, devenue légion, promenait sa curiosité indiscrète et triomphante, à travers les palais des rois détrônés et des représentants devenus souverains à leur tour. « Citoyens, dit Dunoyer d'une voix tonnante, en escaladant la tribune et en agitant son sabre au-dessus de sa tête, il n'y a plus ici d'autre autorité que celle de la garde nationale, représentée par moi, et celle du peuple, représentée par 40.000 hommes armés qui cernent cette enceinte. » Bientôt Ledru-Rollin succède à la tribune à Dunoyer. Sa voix puissante domine le tumulte. On l'écoute. Voici le résumé de son discours : « Pas de régence ! Je demande un gouvernement provisoire, non pas nommé par la Chambre, mais par le peuple, et un appel immédiat à une convention qui régularise les droits du peuple ». Un tonnerre d'applaudissements accueille cette conclusion. Lamartine prend la parole à son tour et appuie avec une éloquence entraînante la motion de Ledru-Rollin. Pendant que le grand poète parle, une nouvelle bande armée, d'un aspect encore plus farouche que la première, envahit la salle. Lamartine est mis en joue. Il demeure impassible. Dunoyer le couvre de son corps. Le président est insulté. Les bancs se dégarnissent et la duchesse d'Orléans est emportée dans la débandade générale. Elle est emportée à demi évanouie et séparée de ses enfants, à travers la salle des Pas-Perdus. Sur la proposition de Lamartine, Ledru-Rollin donne lecture de la liste où figurent les noms des nouveaux membres du gouvernement provisoire : Dupont (de l'Eure), Francois Arago, Lamartine, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Crémieux et Marie. Les trois derniers noms soulèvent des protestations.

Néanmoins la liste est acclamée, et le peuple, précédé de son nouveau gouvernement, se rend à l'Hôtel de Ville qui va devenir le centre du mouvement révolutionnaire et où la République va être proclamée. Il est un peu plus de quatre heures du soir. La Révolution de Février était accomplie.

# ESTAMPE POPULAIRE, MODES ET MÉDAILLE

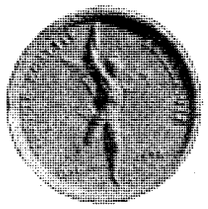

LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Médaille de Montigny, frappée en avril 1848, à l'occasion de la réunion de l'Assemblée nationale.

(Cabinet des Médailles.)

Envers de la médaille de Montigny. On peut y lire l'inscription suivante : « La puissance législative appartient au peuple, et ne peut appartenir qu'à lui. »

(Cabinet des Médailles.)

PARIS, LE 24 FÉVRIER, A 2 HEURES

D'après une lithographie publiée par la maison Turgis.

(Collection du Cabinet des Estampes.)

Cette image populaire, d'une incontestable naïveté d'exécution et d'une fidélité historique fort douteuse, représente Louis-Philippe montant en voiture, à la porte des Tuileries, pour fuir. Derrière lui, la reine Marie-Amélie étouffe ses larmes au milieu de la joyeuse indifférence du peuple. Le cocher qui les conduit, prend lui-même, très visiblement, part à la joie générale. Cette curieuse Estampe a ces trois lignes pour toute légende :

« Paris, le 24 Février, à 2 heures.
Vaincu : Le Peuple eût été sacrifié !
Vainqueur : Le Peuple a pardonné. »

MODES DU TEMPS

D'après une lithographie de Ch. Vernier.

MODES DU TEMPS

D'après une lithographie publiée chez Aubert.

PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PAR LE PEUPLE VICTORIEUX, LE 24 FÉVRIER 1848. — (Veuve Turgis, éditeur.)

Les membres du Gouvernement provisoire, ainsi que nous l'avons dit plus haut, s'étaient rendus pour délibérer à l'Hôtel de Ville en quittant la Chambre des députés, désormais déserte. A la *Maison du Peuple*, sous la pression invincible de la foule, les noms de Louis Blanc et de l'ouvrier Albert viennent s'ajouter à ceux des membres acclamés au Palais-Bourbon. Bientôt trois nouveaux noms, ceux d'Armand Marrast, de Ferdinand Flocon et de Recurt complètent la haute commission gouvernementale. A la tombée de la nuit un éloquent manifeste, proclamant la République et rédigé par Lamartine, est jeté, à des milliers d'exemplaires, par les fenêtres de l'Hôtel de Ville sur la foule, dont il calme les agitations inquiètes et exalte l'enthousiasme. — Cette Estampe allégorique appartient à la Collection du Musée Carnavalet.

« VIVE LA RÉPUBLIQUE ! »

« Nous jurons de la défendre ou de mourir pour elle. »

D'après une lithographie de V. Adam, publiée par la maison Goupil. — (Reproduction autorisée par la maison Boussod et Valadon.)

# LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE

FLOCON — DUPONT (de l'Eure) — ALBERT — GARNIER PAGÈS
LOUIS BLANC — CRÉMIEUX — LEDRU-ROLLIN — ARMAND MARRAST
MARIE — FRANÇOIS ARAGO — LAMARTINE

La tâche que prenait en mains le *Gouvernement provisoire* était aussi belle que lourde à remplir, bien que, au premier abord, tout semble conspirer à la rendre facile. La France entière, lasse d'un règne antinational et corrupteur, acclamait en effet comme un acte providentiel l'arrivée au pouvoir de ces quelques hommes, d'une indiscutable intégrité, mais dont le mandat n'était cependant consacré que par la volonté insurrectionnelle. Ce n'étaient, et dès le premier soir, que subites protestations de dévouement, venant des chefs de l'armée, du clergé, de la magistrature... Comme on l'a fort bien dit, la vieille société quittait sa place. Mais le nouveau gouvernement allait bientôt se trouver en présence de difficultés financières presque insurmontables, légués par la monarchie en fuite. Pourrait-il y pourvoir jusqu'au 16 avril, date fixée pour les élections de la Constituante? Le budget de 1848, le dernier de la monarchie, présentait un déficit de six cent cinquante-deux millions cinq cent vingt-cinq mille francs. Pour soutenir l'industrie, pour couvrir les dépenses courantes qui s'élevaient environ à cent vingt-cinq millions par mois, pour continuer les travaux publics, pour secourir les ouvriers, pour soutenir l'industrie et le commerce, pour réorganiser nos forces de terre et de mer... le gouvernement de la République trouvait, en tout, dans la caisse de la monarchie *soixante-deux millions*. (Voir le *Rapport sur la situation financière de la République*. — *Moniteur* du 10 mars 1848.) Trois solutions se présentaient pour sortir de cette situation financière désespérée : ou la création d'une banque nationale, ou la banqueroute que conseillait Fould, depuis ministre de Louis-Napoléon Bonaparte, ou une taxe sur le revenu, ou un impôt d'une perception immédiate. Il fallait aller au plus pressé. Sur la proposition de Garnier-Pagès qui avait succédé aux finances à Goudchaux, que la responsabilité de sa charge avait épouvanté, le funeste impôt de 45 centimes qui devait tuer la République fut voté. On évaluait son produit brut à cent quatre-vingt-dix millions. Mentionnons que, pour le soulagement du pauvre, l'impôt sur le sel, qui rapportait soixante-dix millions, avait été supprimé. Nous reviendrons sur les actes du gouvernement provisoire, dont l'esprit large et généreux se manifeste dès le début par la *suppression de la peine de mort en matière politique*, la *reconnaissance du droit au travail*, la *création d'une commission de gouvernement pour les travailleurs*, *l'émancipation des esclaves*, l'*abolition des peines corporelles dans le code maritime*, *la liberté extrême laissée à l'expression de la pensée publique*, *l'affranchissement de l'impôt du timbre*, etc. — (Cette lithographie de Maurin a été publiée par MM. Bulla.)

# PORTRAITS DE LAMARTINE

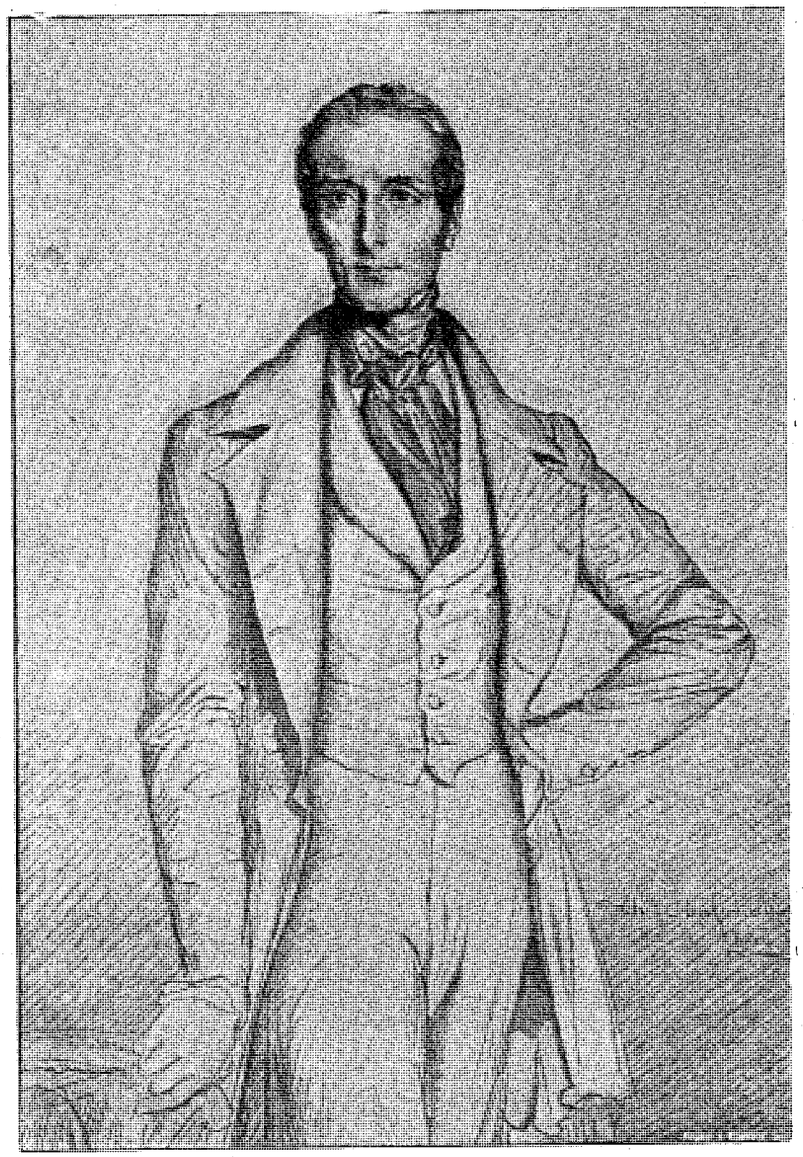

LAMARTINE EN 1832

D'après un portrait au crayon de Théodore Chassériau.

(Collection de M. Arthur Chassériau.)

LAMARTINE A TRENTE-HUIT ANS

D'après le médaillon exécuté en 1830 par David d'Angers.

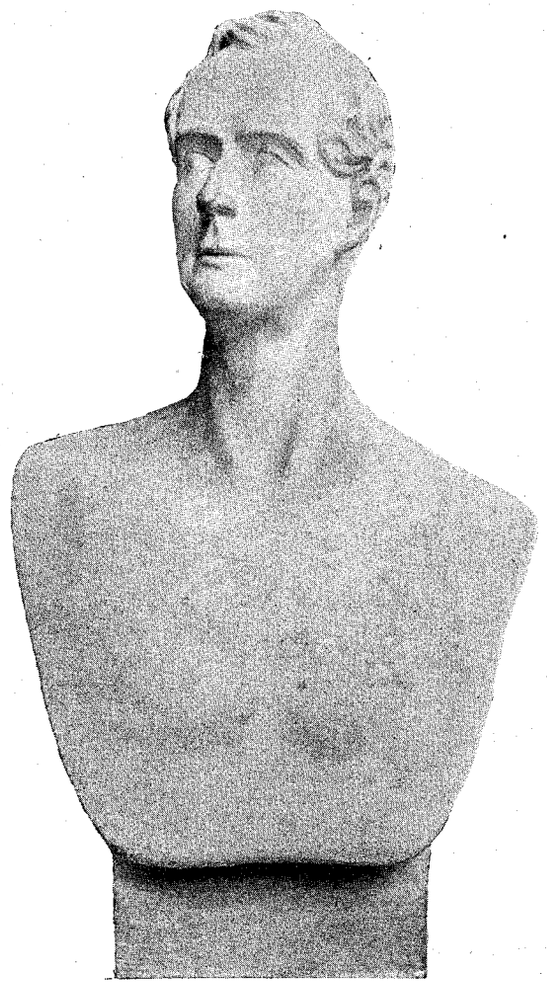

BUSTE DE LAMARTINE

(Plâtre.)

Ce buste offre cette double particularité, qu'il fut exécuté par le comte d'Orsay, sculpteur et peintre à ses heures, et offert par Lamartine à Béranger, du cabinet de travail duquel il passa au Musée Carnavalet.

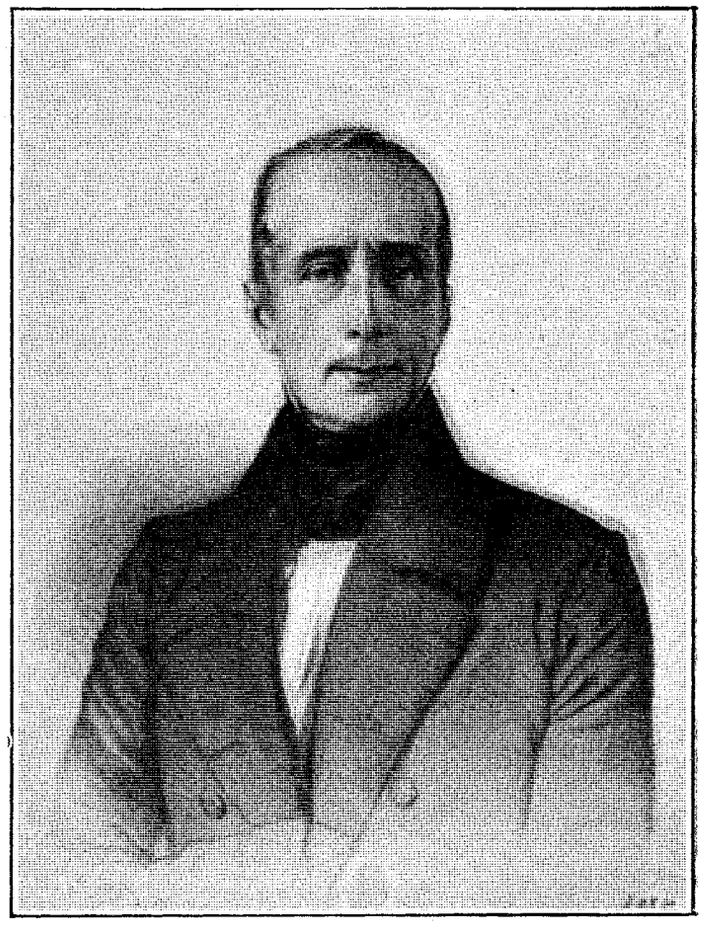

ALPHONSE DE LAMARTINE

D'après un portrait de Maurin, exécuté en 1848.

(Collection de M. Bouasse-Lebel.)

Cette image, d'une parfaite ressemblance, fait partie de la suite des portraits lithographiques des membres de la Constituante du 16 avril 1848, où Lamartine, alors au sommet d'une popularité qui devait bien vite s'évanouir, fut élu par dix collèges électoraux : Seine (258.000 voix), Côte-d'Or, Bouches-du-Rhône, Saône-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Dordogne, Finistère, Gironde, Nord, Seine-Inférieure.

# PIÈCE SATIRIQUE

LA VEILLE

LE LENDEMAIN

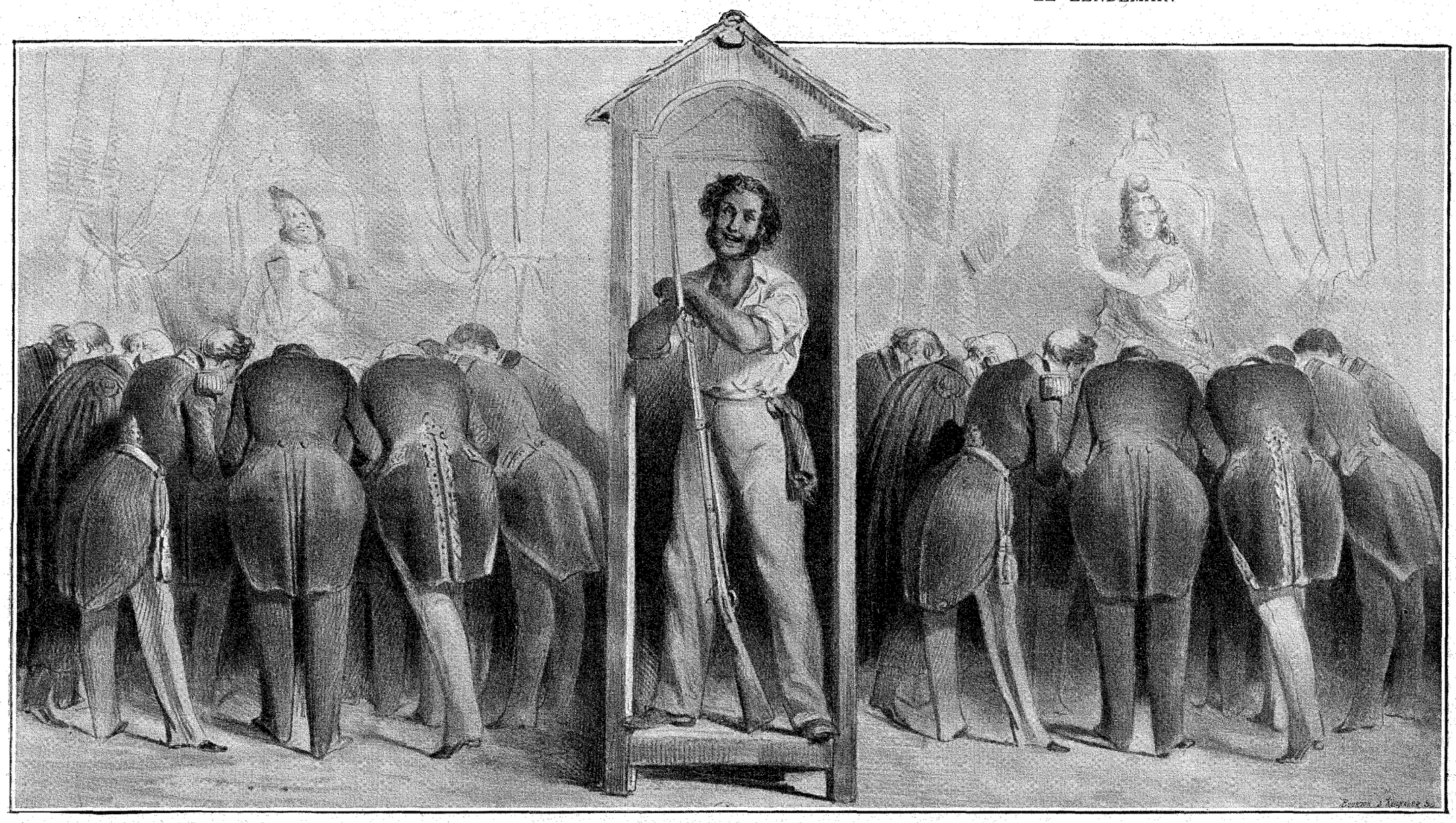

CROYEZ A NOTRE DÉVOUEMENT, A NOTRE ATTACHEMENT,
A NOTRE FIDÉLITÉ, A NOTRE COURAGE, ETC., ETC.

LE PLUS SOUVENT QU'ON S'Y
LAISSERA PRENDRE.

CROYEZ A NOTRE DÉVOUEMENT, A NOTRE ATTACHEMENT,
A NOTRE FIDÉLITÉ, A NOTRE COURAGE, ETC., ETC.

(Aubert, éditeur. — *La Caricature.*)

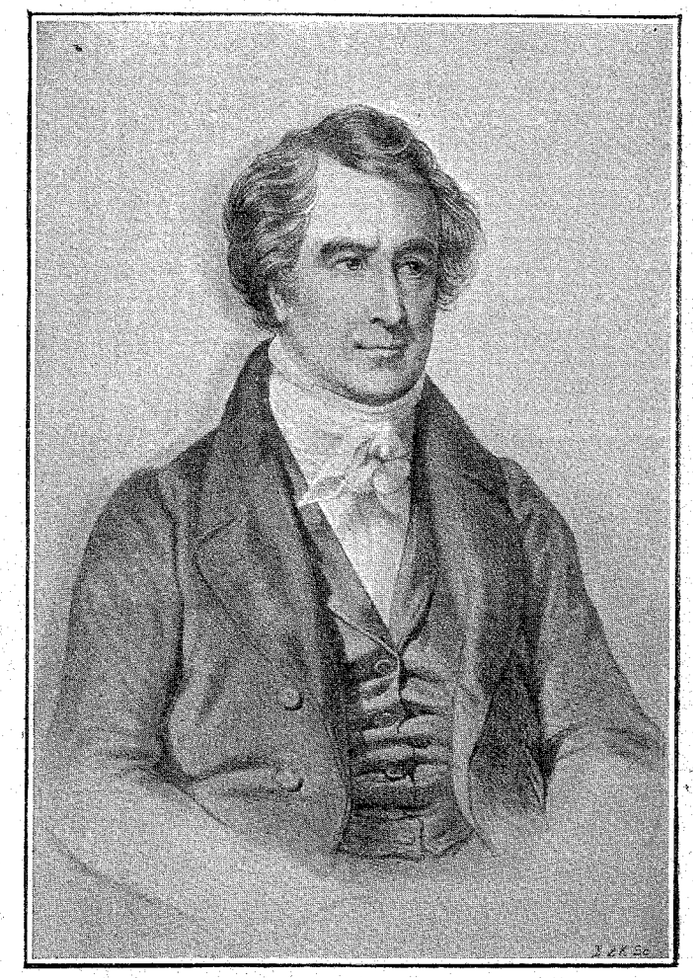

FRANÇOIS ARAGO (1786-1853)

(Aubert, éditeur.)

L'un des plus illustres savants du XIXe siècle, et une des plus nobles et plus pures figures de son temps. Républicain convaincu, il soutint constamment la cause des libertés publiques. En 1830, il fut nommé député par les électeurs de son département (Pyrénées-Orientales). Il siégea à l'extrême-gauche. L'acclamation populaire le porta en 1848 au pouvoir. Il fut nommé membre du Gouvernement provisoire qui lui confia la double et lourde direction du ministère de la marine et de la guerre. Il siégea parmi les membres modérés du Gouvernement ; mais, par l'autorité de son caractère, la noblesse de ses sentiments, il s'imposa même aux plus violents. Pendant les terribles journées de Juin, il marcha avec les troupes contre les insurgés. A partir de ce moment, un grand découragement sembla s'emparer de lui et, bien que faisant partie de la Législative, il parut se désintéresser de la politique. Le Gouvernement issu du coup d'État de décembre exempta l'illustre savant de la formalité humiliante du serment.

REPRODUCTION DE LA PARTIE SUPÉRIEURE (VUE DE FACE) DU MONUMENT FUNÉRAIRE DE GODEFROY CAVAIGNAC

**D'après une réduction en bronze de ce monument (Collection de M. Henri Rochefort).**

Cette œuvre d'art superbe, une des plus belles sculptures de Rude, est au cimetière Montmartre.

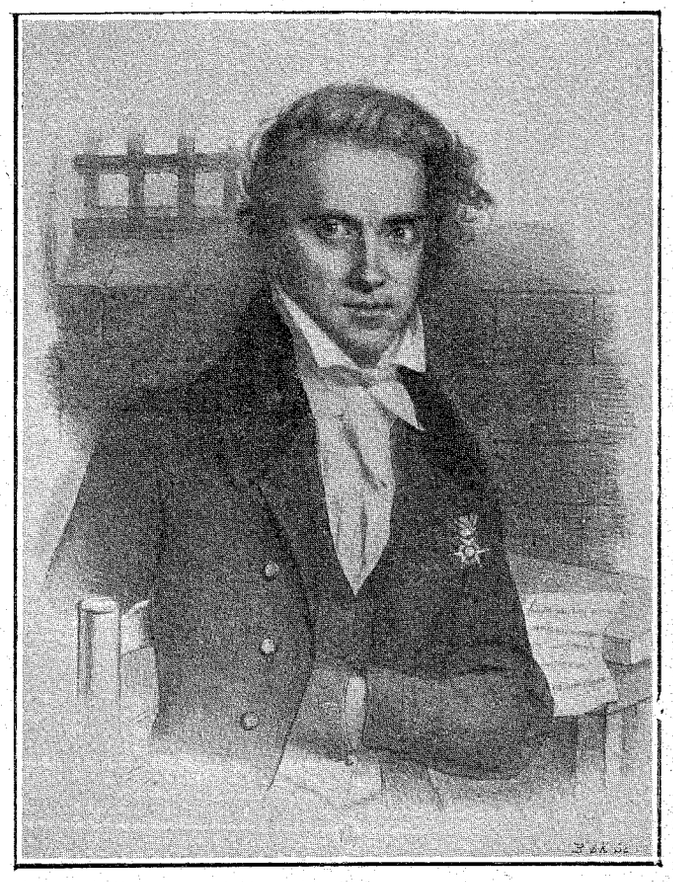

RASPAIL (1794-1878). — **D'après un portrait de Leclerc.**

Célèbre chimiste et homme politique. Toute sa vie, d'une prodigieuse activité, fut consacrée à la science et à la défense des idées républicaines. Des hommes de cette génération, si fertile en héros véritables, il fut un de ceux qui souffrirent le plus pour leur foi politique. En 1830, il était blessé à l'attaque de la caserne de Babylone. En 1831, il était condamné à trois mois de prison. Le 12 janvier 1832, il était condamné à quinze mois de prison et cinq cents francs d'amende. C'est à la fin de cette dernière détention que l'Académie des sciences songea à lui décerner le prix Monthyon de dix mille francs. Guizot s'y opposa. En 1835, Raspail devenu directeur du *Réformateur*, voyait son journal succomber sous le poids des amendes et était condamné à six mois de prison. En 1836, il purgeait encore onze mois de détention. A la chute du gouvernement de Juillet, il combattit la politique du Gouvernement provisoire, qu'il trouvait trop modéré. Sa participation à la journée du 15 mai 1848 lui valut une condamnation à six ans de détention. Après le coup d'État de décembre, Raspail vécut en exil jusqu'à l'amnistie de 1859. En 1874, il était encore condamné à un an de prison pour délit de presse. Il subit cette condamnation dans la maison de santé de Bellevue.

Dans le portrait ci-dessus, Raspail est représenté dans la prison de Versailles en 1833.

Il porte pour légende cet écrit, signé de son nom :

« Détruisons l'ignorance et les besoins, et nous aurons détruit les vices ; détruisons la crainte du lendemain, et nous aurons détruit l'égoïsme de ceux qui possèdent ; rendons tous les hommes heureux, et au même instant nous les aurons rendus tous frères. »

« Citoyennes, qu'est-ce que la Liberté ? Une femme ! Qu'est-ce que la République ? Une femme ! Pourquoi laisserions-nous le pouvoir aux hommes ? Avec ça qu'ils gouvernent bien ! Marchons sur le *provisoire*. Enlevons-le et qu'il tombe... à nos genoux. »

D'après un dessin de Gustave Janet.

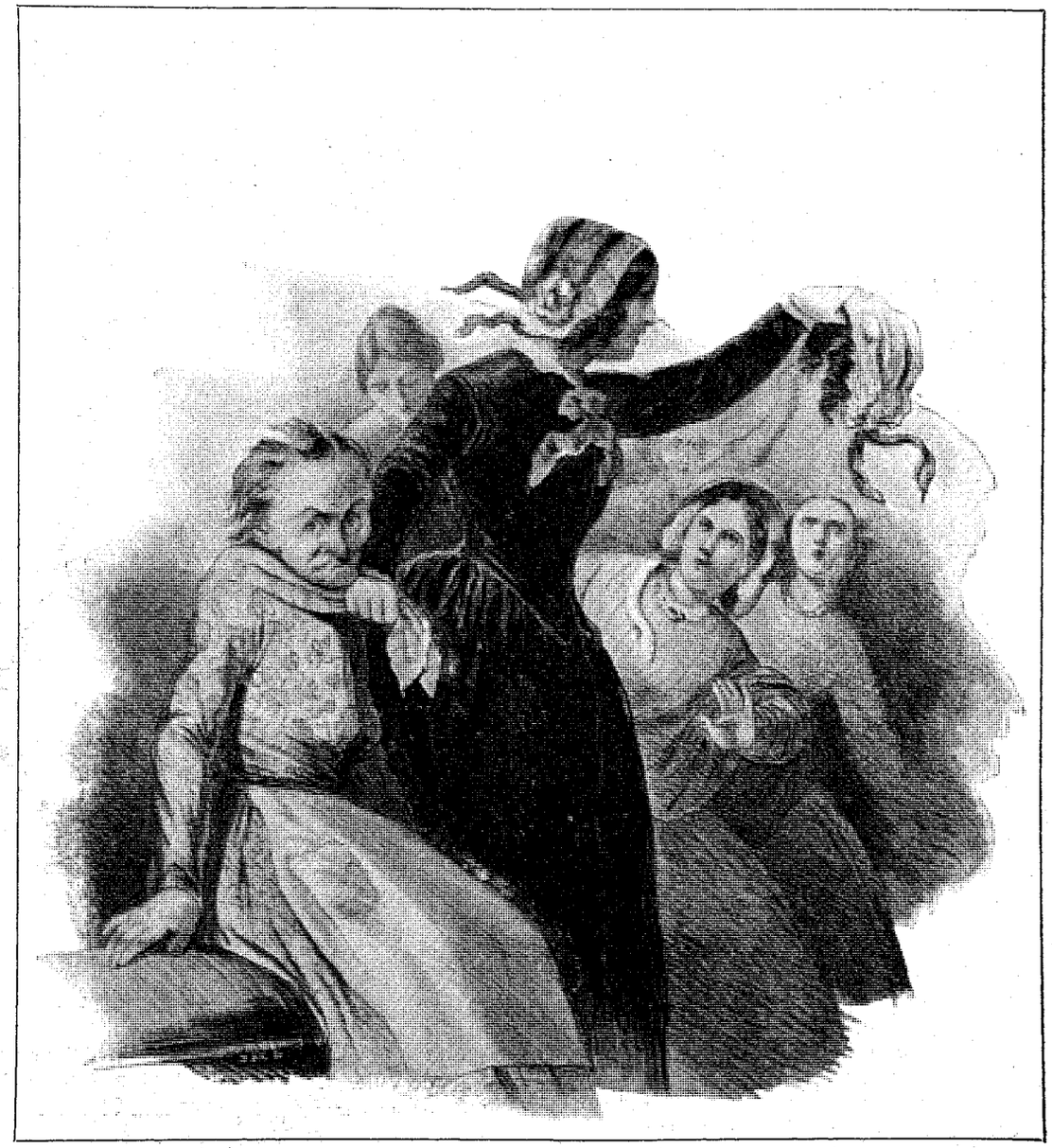

« Citoyennes ! je viens de découvrir, sous ce masque perfide, un de nos tyrans conjugaux qui s'était glissé parmi nous pour nous moucharder. Je demande qu'il soit passé à la savate en pleine assemblée... » — (Adopté).

Bès et Dubreuil, éditeurs.

Les prédications d'Enfantin avaient éveillé chez beaucoup de femmes des idées d'émancipation, qui, après la révolution de Juillet se manifestèrent sous des formes qui trop souvent prêtaient au rire. C'est ainsi qu'elles ouvrirent des clubs, organisèrent des banquets, où les vérités contenues dans la doctrine saint-simonienne furent, dans des discours sans suite, dans des programmes fantastiques, ridiculisées par des orateurs détraqués, qui avaient la prétention de les défendre et de les faire appliquer. A ces démonstrations maladroitement sincères se mêlèrent bientôt des excentricités déplorables, et l'on vit même des bataillons de femmes, aux mœurs douteuses, marcher sur l'Hôtel de Ville sous la conduite d'un fou nommé Borme. Par dérision on leur donna le nom de ***Vésuviennes***. Les dessinateurs satiriques de l'époque ne pouvaient manquer de s'inspirer d'un tel sujet.

# MODES DU TEMPS ET PIÈCES SATIRIQUES

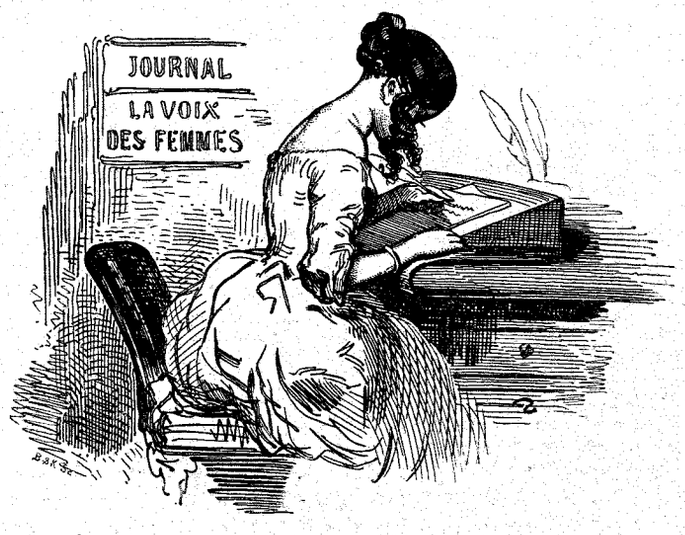


RÉDACTEUR TRAITANT LA QUESTION DU MARIAGE.....
DE LA MAIN GAUCHE
(Appartient à la Collection du Musée Carnavalet.)

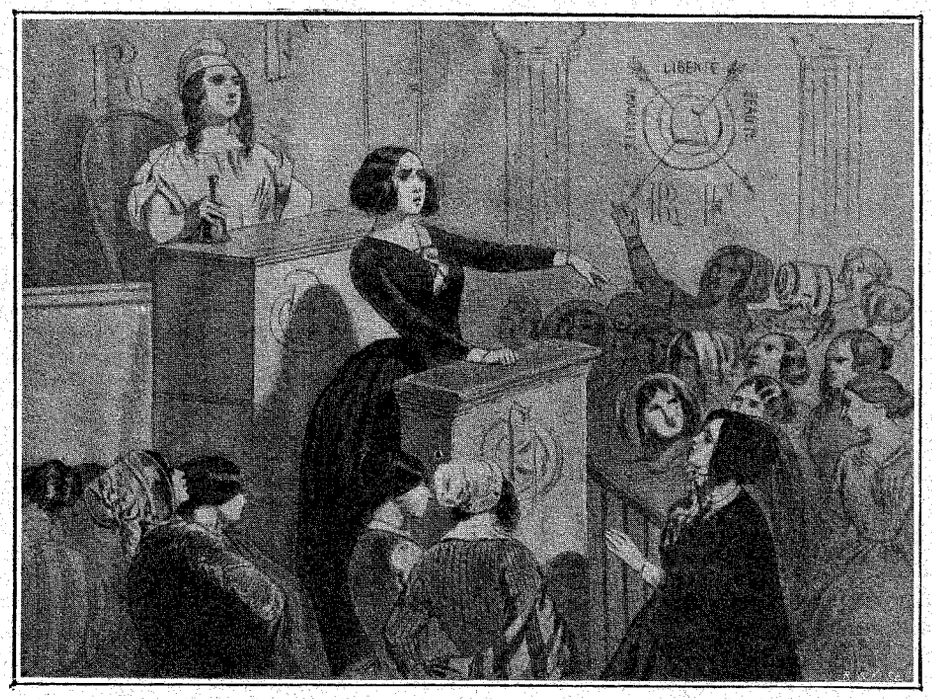

TRAVAILLEUSES.

« Il faut organiser le travail... Allons nous promener au Luxembourg et à l'Hôtel de Ville... Qu'on diminue les journées, qu'on augmente le salaire, c'est le seul moyen de faire marcher les affaires... Vive la République!... et l'Égalité, bien entendue. »

(Aubert, éditeur. — Musée Carnavalet.)

CLUB DES COUTURIÈRES

« La citoyenne orateur perd le fil de son discours. C'est dommage elle allait nous en découdre... »

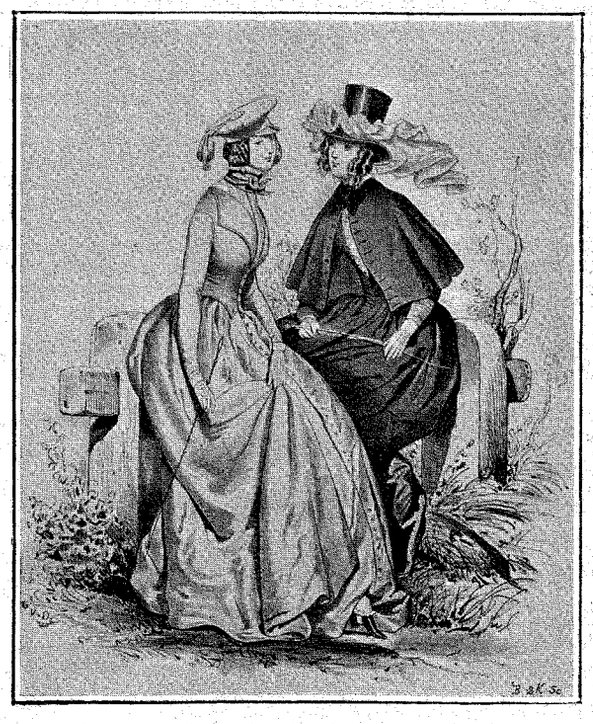

MODES DU TEMPS

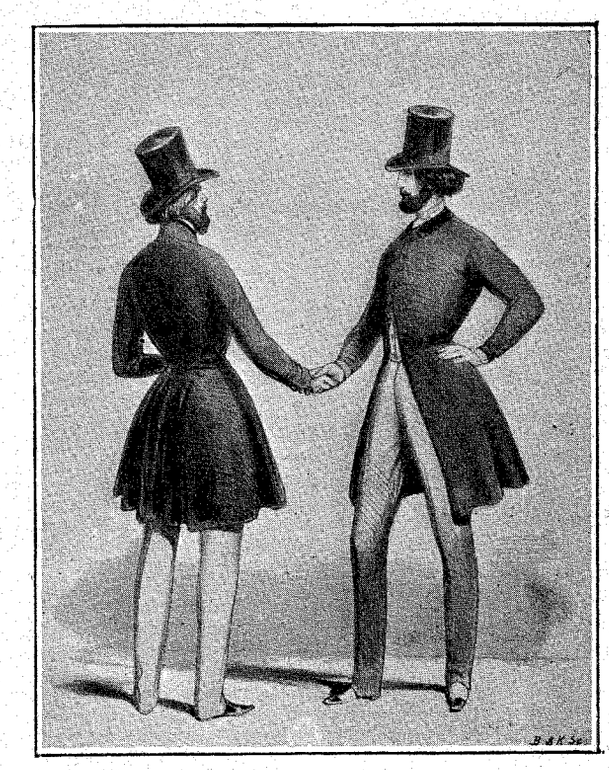

MODES DU TEMPS

# TROUPES DE LA GARDE DE PARIS EN 1848 (GOUVERNEMENT PROVISOIRE)

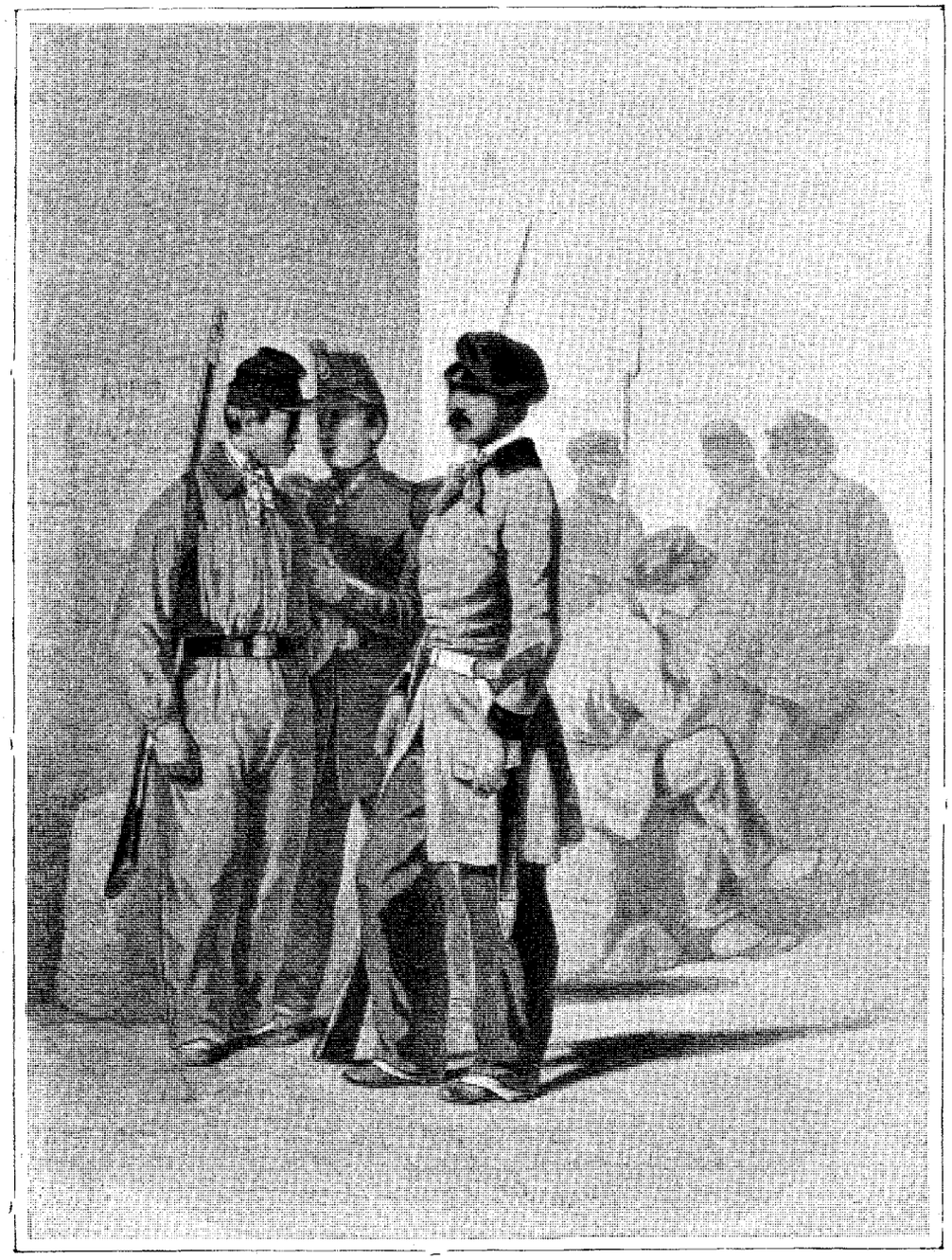

GARDE MOBILE A LA FORMATION

D'après une lithographie de E. Charpentier, dessinée d'après nature par Foussereau.

(Reproduction autorisée par la maison Boussod et Valadon.)

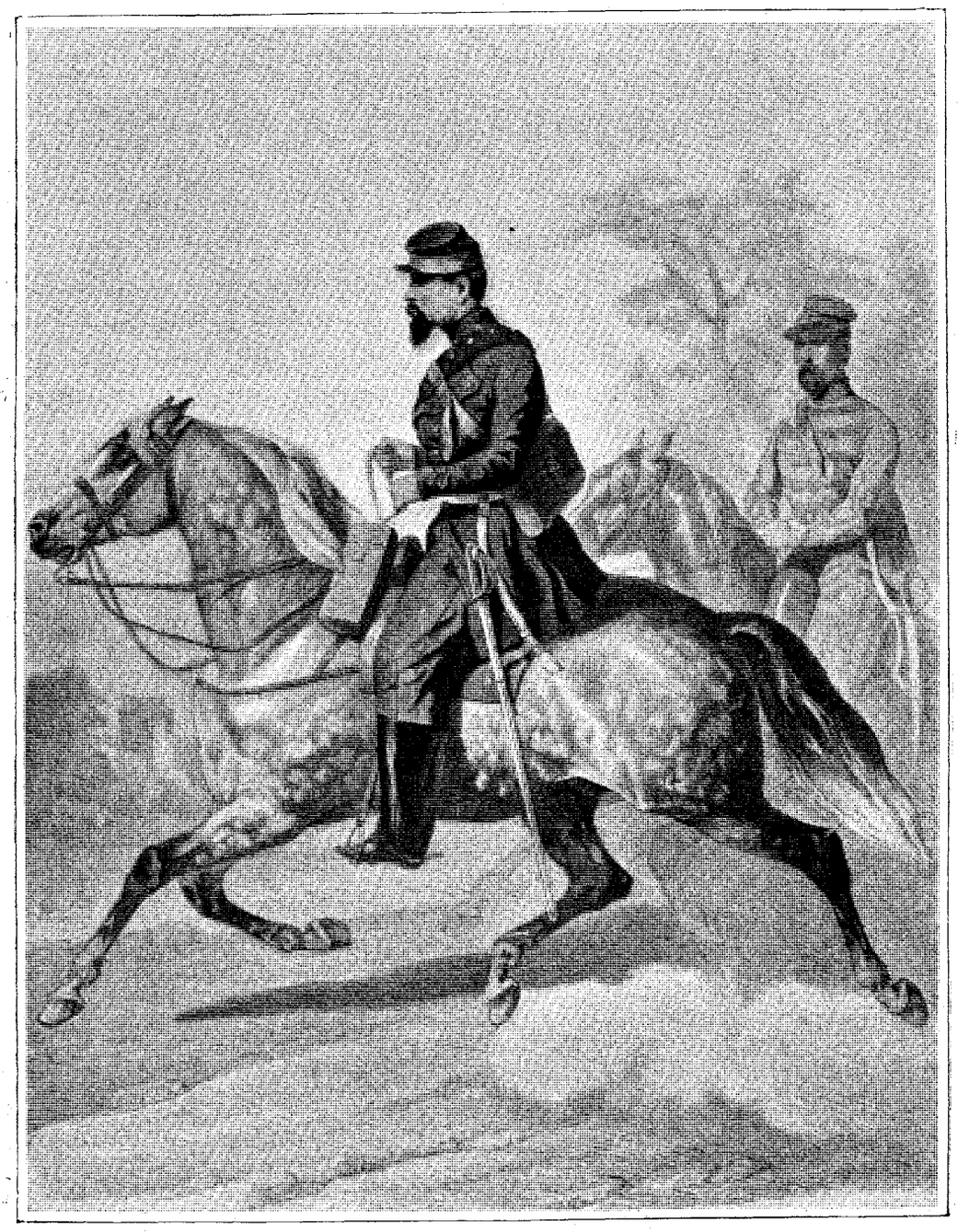

OFFICIERS. — ESTAFETTES

D'après une lithographie de E. Charpentier, dessinée d'après nature par Foussereau.

(Reproduction autorisée par la maison Boussod et Valadon.)

# TROUPES DE LA GARDE DE PARIS EN 1848 (GOUVERNEMENT PROVISOIRE)

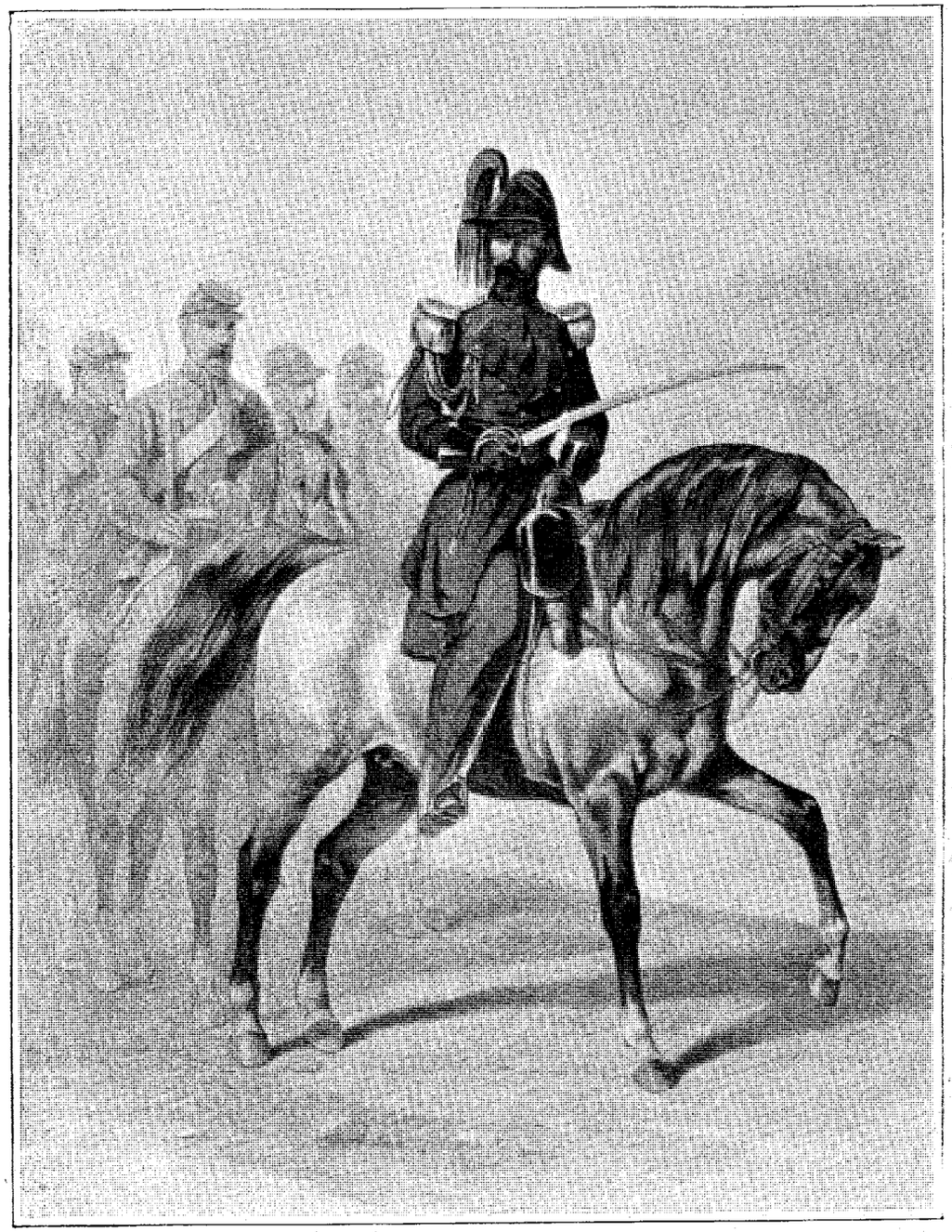

GARDE RÉPUBLICAINE A CHEVAL (OFFICIERS)

D'après une lithographie de E. Charpentier, dessinée d'après nature par Foussereau.

(Reproduction autorisée par la maison Boussod et Valadon.)

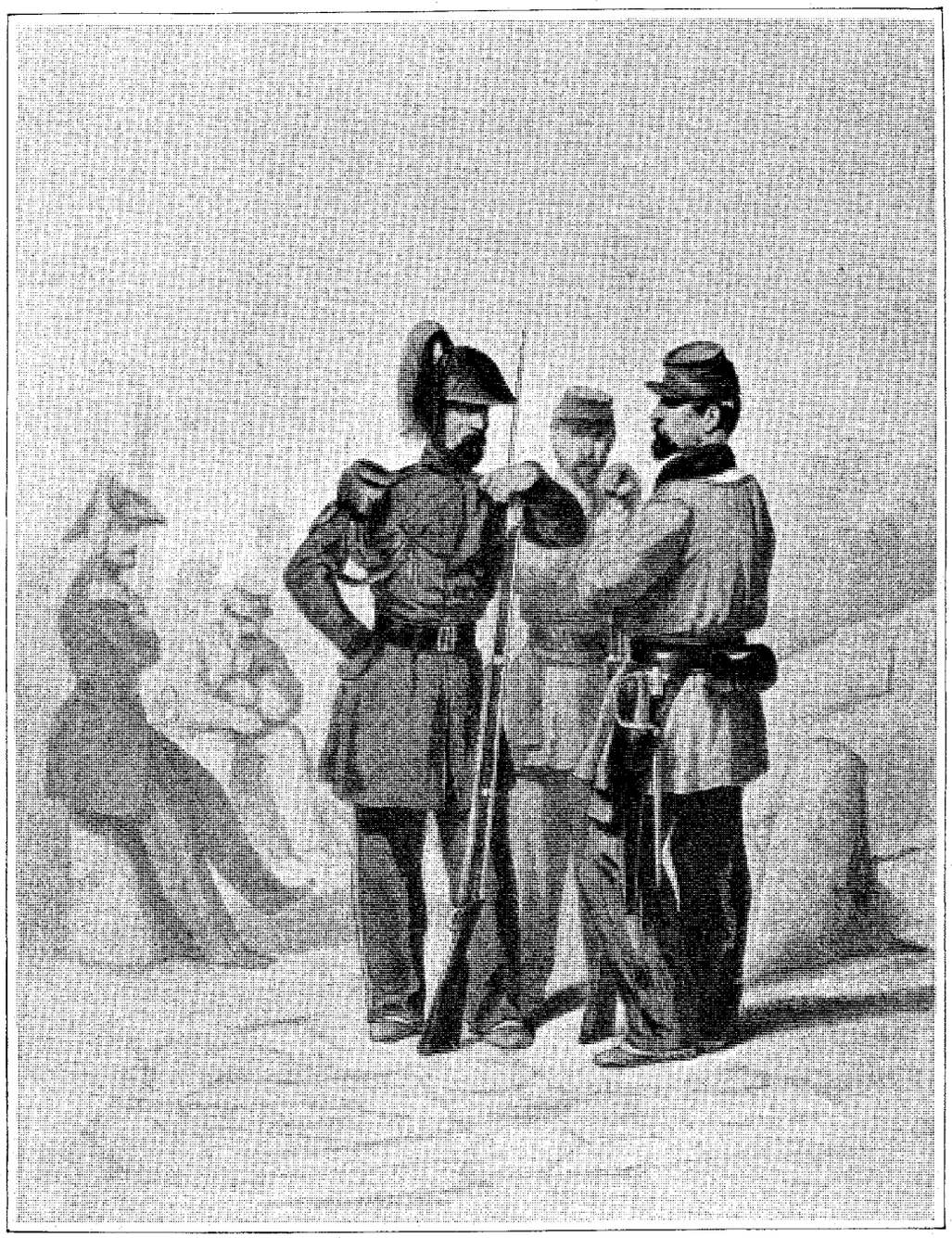

GARDE RÉPUBLICAINE ET MONTAGNARDS VERSÉS DANS CETTE GARDE

D'après une lithographie de E. Charpentier, dessinée d'après nature par Foussereau.

(Reproduction autorisée par la maison Boussod et Valadon.)

Quand éclata la révolution de 1848, Ledru-Rollin était déjà un des hommes les plus considérables du parti démocratique. En 1834, peu de temps après son inscription au barreau de Paris (il était âgé de vingt-six ans à peine), il publia un mémoire retentissant sur les massacres de la rue Transnonain, et plaida avec éloquence pour Caussidière dans le procès d'Avril. En 1841, les électeurs de sa ville natale l'envoyaient au Mans, où il remplaçait Garnier-Pagès (Étienne) qui venait de mourir. Dans sa profession de foi, à la Chambre, il proclama nettement ses opinions républicaines et prit part avec le plus grand succès à de nombreuses discussions, entre autres, à celles de la réforme de la législation criminelle, puis aux débats sur les fonds secrets, sur les armements des fortifications de Paris, sur la corruption électorale. La part personnelle qu'il prit au mouvement de propagande révolutionnaire connu sous le nom de campagne des banquets, avec l'appui du journal *la Réforme*, qu'il dirigeait et qu'il avait fondé, fut considérable. Mais ce fut dans la fameuse séance du 24 février, alors que l'opposition dynastique dirigée par les Dupin et les Barrot, se disposait à proclamer la régence, que Ledru-Rollin apparut avec éclat sur la scène politique, au milieu de l'orage produit par l'envahissement de l'Assemblée par la foule, dominant la houle insurrectionnelle de sa haute stature et détruisant brusquement en quelques mots les derniers espoirs des partisans de la royauté. « Au nom du peuple, s'écria-t-il, en s'élançant à la tribune, je réclame le silence. »

« Au nom de Ledru-Rollin, silence! », répond une voix dans le fond.

« Messieurs, reprend Ledru-Rollin, au nom du peuple en armes et maître de Paris, quoi qu'on fasse, je viens protester contre l'espèce de gouvernement qu'on est venu proposer à cette tribune... » Puis, concluant : « Je demande un gouvernement provisoire, non pas nommé par la Chambre, mais par le peuple. Un gouvernement provisoire et un appel immédiat à une Convention, qui régularise les droits du peuple. » Des bravos frénétiques accueillirent cette conclusion. Il est appelé par acclamations à faire partie du Gouvernement provisoire, où le portefeuille de l'Intérieur lui est confié. On a pu dire que dans cette Assemblée, où la doctrine de concentration républicaine si en vogue aujourd'hui, ne trouvait guère son application, il représenta avec Flocon l'élément Jacobin, comme Louis Blanc et Albert formaient l'élément socialiste, et le reste le parti modéré. Un des premiers actes de son pouvoir fut de remplacer les préfets orléanistes par des commissaires de la République, dont le choix, forcément hâtif, ne fut pas toujours très heureux. Les chefs de la réaction, parmi lesquels Émile de Girardin, qui ne laissait passer aucune occasion de satisfaire ses rancunes, suscitaient toutes sortes de difficultés au Gouvernement provisoire, dont ils voulaient faire disparaître l'élément avancé, et surtout Ledru-Rollin. Ce fut

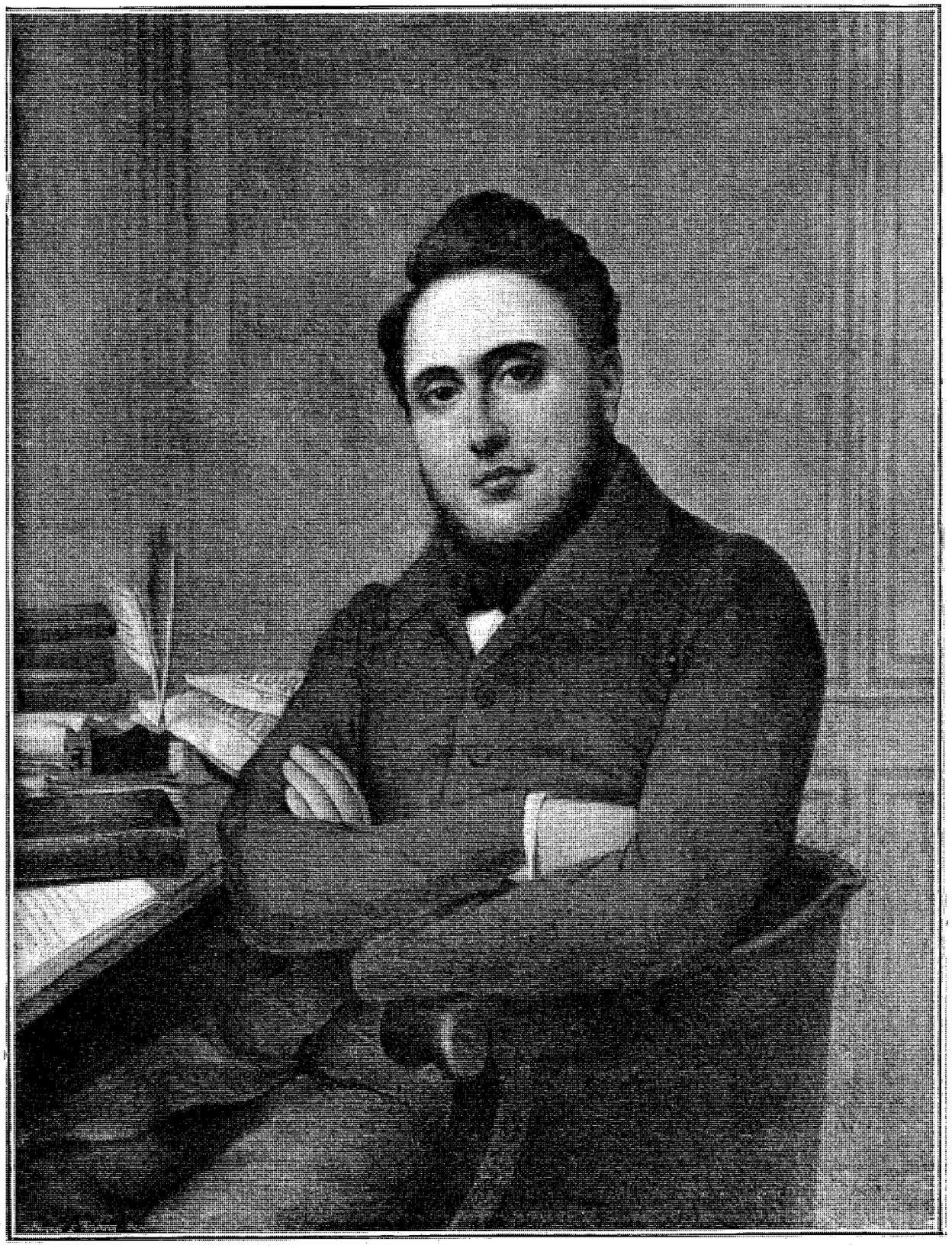

LEDRU-ROLLIN (1808-1874). — D'après une peinture de Mme Mongez (Musée Carnavalet).

contre ce dernier que fut dirigée la fameuse manifestation des légions réactionnaires de la garde nationale (16 mars) connue sous le nom de *la manifestation des bonnets à poil*, et où vingt mille gardes nationaux, en groupes triés, tentèrent d'envahir l'Hôtel de Ville. Ils faillirent même massacrer Ledru-Rollin, qui ne fut sauvé que par l'intervention de François Arago. Bientôt, les ouvriers prévenus accoururent en masse et chassèrent les gardes nationaux. Le lendemain, comme pour effacer le pénible souvenir de cette manifestation, cent cinquante mille hommes se rassemblaient aux Champs-Élysées, hommes du peuple, travailleurs, et dans un ordre parfait, défilaient devant l'Hôtel de Ville, aux cris de: « Vive la République ! vive le Gouvernement provisoire ! » Mais le 16 avril, Ledru-Rollin voyait sa grande popularité très atteinte, par la part répressive, ou plutôt obstructive, qu'il prenait à la grande manifestation ouvrière du Champ-de-Mars, dirigée par des chefs républicains éprouvés, contre le groupe ultra-modéré du gouvernement, et qui n'avait d'autre objet que d'exalter les résolutions de plus en plus hésitantes du pouvoir. En résumé, ce qui fait le plus d'honneur à Ledru-Rollin dans sa carrière politique, que troublèrent quelquefois, il faut bien le dire, des préoccupations personnelles, ce fut la part considérable qu'il eut dans la proclamation du suffrage universel. Il fut nommé député à la Constituante par les départements de la Sarthe, de Saône-et-Loire et en Algérie.

Après les journées de Juin, pendant lesquelles son rôle fut aussi difficile que douloureux, il réclama l'amnistie et défendit Caussidière et Louis Blanc. Lors de l'élection à la présidence de la République il obtint quatre cent mille voix. Il fut élu par cinq départements à la Législative. En 1849, à l'occasion de l'expédition romaine, il prit, avec quelques républicains énergiques, la direction d'un mouvement insurrectionnel qui n'eut qu'un faible écho dans la foule, et qui échoua lamentablement au Conservatoire des arts et métiers. Pendant l'Empire il vécut en exil, et revint à Paris après la révolution du 4 septembre. Le 8 février 1871, il était élu, malgré lui, par les départements de la Seine, des Bouches-du-Rhône et du Var. Mais le 19 du même mois, il offrait sa démission au président de l'Assemblée et vécut désormais dans la retraite. Un de ses biographes a fort bien caractérisé, en ces quelques lignes, son caractère et sa doctrine. « Facile et cordial, Ledru-Rollin put être accusé par les révolutionnaires de s'être laissé parfois entraîner par ses collègues à quelques actes dont la réaction profita, mais personne n'a jamais suspecté la bonne foi ni la sincérité de ses sentiments démocratiques... Nourri des traditions de la première République, il n'avait (jusqu'en 1848) suivi que confusément la marche des idées, et il était surtout préoccupé des questions politiques; mais il était acquis de sentiment et de conviction à toute réforme sérieuse en faveur de l'émancipation populaire. »

# TROUPES DE LA GARDE DE PARIS EN 1848 (GOUVERNEMENT PROVISOIRE)

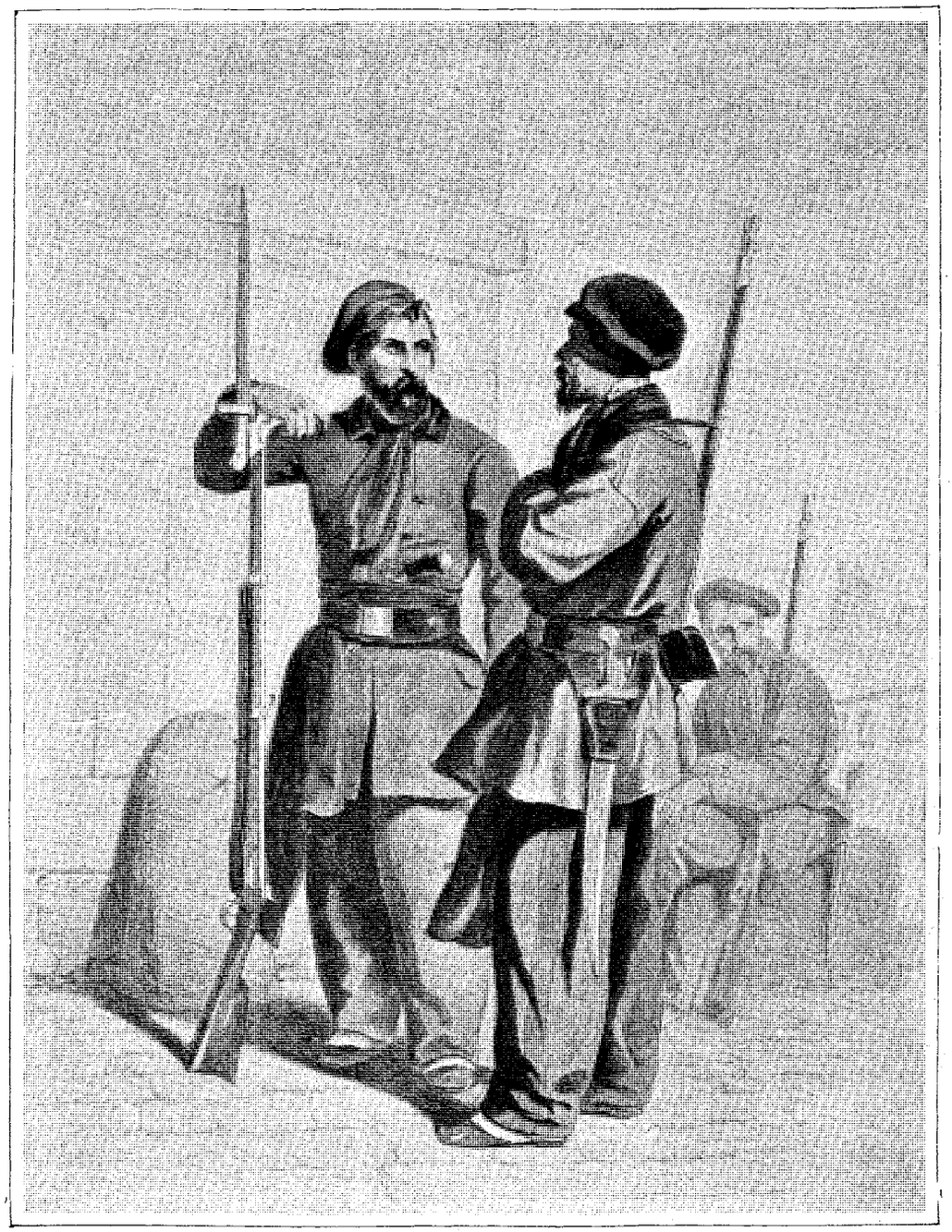

MONTAGNARDS DE SOBRIER

D'après une lithographie de E. Charpentier, dessinée d'après nature par Foussereau

(Reproduction autorisée par la maison Boussod et Valadon.)

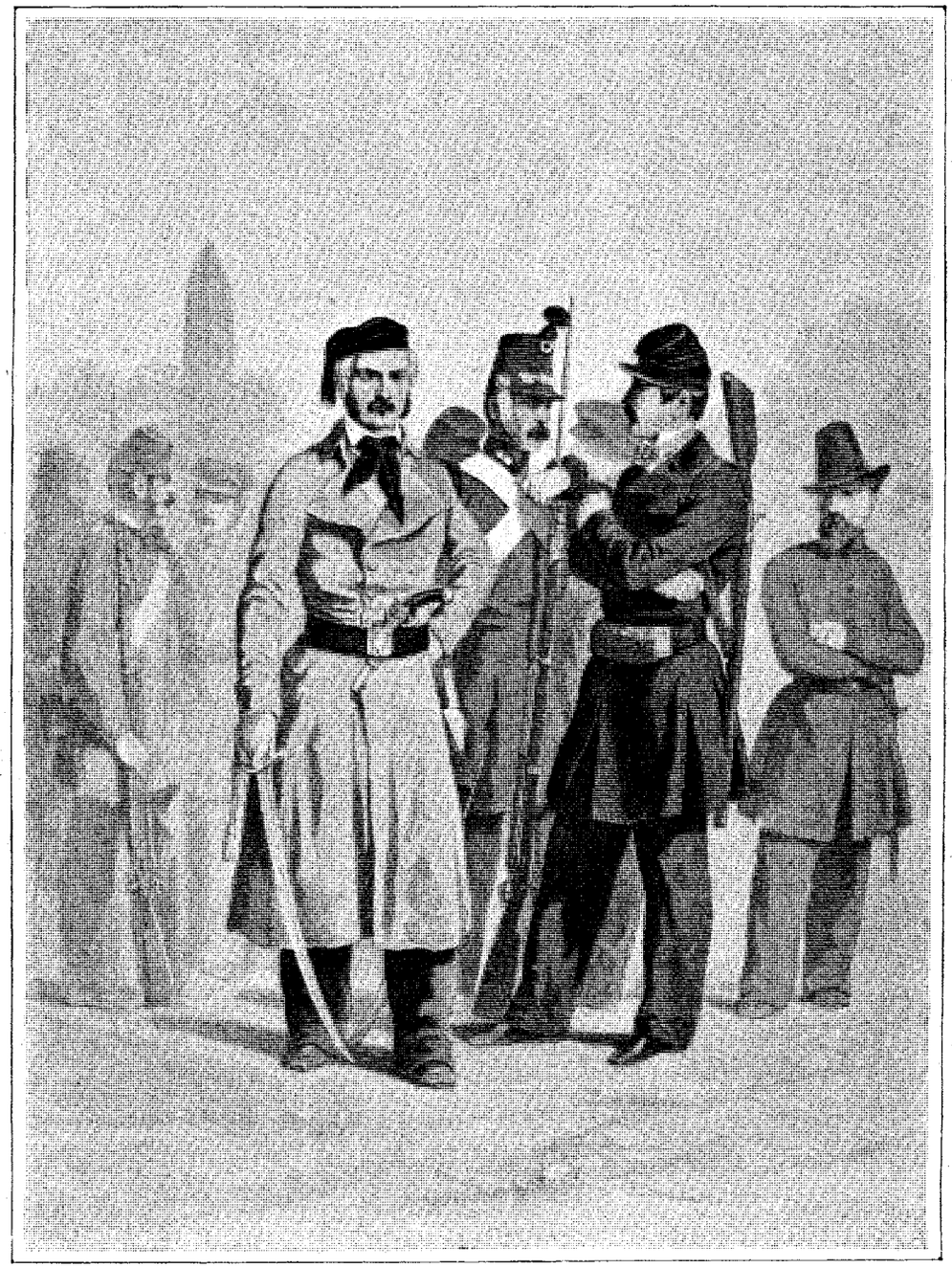

PREMIÈRE PRISE D'ARMES DE LA GARDE NATIONALE (GARDIENS DE PARIS)

D'après une lithographie de E. Charpentier, dessinée d'après nature par Foussereau.

(Reproduction autorisée par la maison Boussod et Valadon.)

Dans son Introduction à l'*Histoire de la Révolution de 1848*, Mme la comtesse d'Agoult résume en quelques traits énergiques et précis les figures des principaux acteurs du drame. Voici Guizot : « noble esprit enchaîné à des ambitions subalternes, éloquence magistrale défendant des ignominies... »; Thiers : « couronné dans l'intrigue et s'y plaisant... insensible autant que Guizot à la passion du bien public... »; puis les Molé, les De Broglie, les Buchez, les Raspail, « celui des hommes ayant embrassé la cause du peuple, qui a été en butte à le plus d'outrages et de persécutions »; les Pierre Leroux « qui tente, après avoir emprunté aux philosophes des âges primitifs leur symbolique, à Pythagore sa métempsycose, au catholicisme sa conception ternaire, d'édifier, au moyen de ces matériaux hétérogènes une philosophie de l'humanité »; Proudhon: « esprit de pure souche gauloise, talent satirique dont la vertu rappelle souvent Montaigne et Rabelais, parfois Voltaire, entraîné hors de ses voies, et comme fasciné par les profondeurs entrevues de la métaphysique allemande... difficile à comprendre... habile à manier le sophisme couronné dans l'art du paradoxe et de l'ironie... hostile à la poésie, à l'art... etc. » Arrivant au tour de Louis Blanc, le pénétrant écrivain s'exprime ainsi : « Esprit vif et brillant, journaliste et historien en possession d'une célébrité précoce, M. Louis Blanc, tout en jetant par son talent, un grand éclat sur l'idée socialiste, rallia à son système particulier et passionna pour sa personne la partie la plus intelligente des ouvriers des villes. » Puis dans le cours de l'ouvrage son portrait physique, auquel l'image ci-contre ne paraît pas donner un démenti, est ainsi tracé : « Au banquet de Dijon, à côté de Ledru-Rollin, on vit paraître un homme de toute petite taille et d'aspect enfantin, toujours riant et montrant ses belles dents blanches, toujours parlant et gesticulant, toujours promenant sur l'auditoire de grands yeux noirs brillants, de hardiesse et d'esprit. » Il était impossible de mieux présenter au lecteur, l'homme qui joua un rôle si considérable pendant la révolution de 1848, dont l'action fut si puissante sur les masses populaires, et dont la figure, à travers le récit de l'histoire, ne cessera de grandir au milieu de celles de ses collègues du Gouvernement provisoire, car en définitive ce fut en lui que s'incarnèrent le plus puissamment les nouvelles doctrines et les espérances révolutionnaires. Son programme ne pourrait-il pas en effet se résumer en ces mots : « Conquête définitive des libertés politiques par la substitution aux chartes royalistes de la constitution de 1793. Reprise de la grande tradition révolutionnaire; amélioration du sort des travailleurs par la suppression des effets de la concurrence industrielle dans une organisation officielle de l'industrie collective. » Contrairement à ses collègues du Gouvernement provisoire, uniquement préoccupé de solutions purement politiques, Louis Blanc s'attribua le rôle aussi noble que périlleux, de prendre en mains la cause des travailleurs, dont les intérêts étaient sacrifiés jusqu'à ce jour, de se faire l'interprète de leurs légitimes aspirations, et de tenter de leur donner satisfaction, dans la mesure du possible et autant que le permettaient les circonstances. Il demanda la création d'un *ministère du progrès*, qui lui fut refusée; mais il obtint la présidence d'une commission pour les travailleurs, la *commission du travail*, qui siégea au Luxembourg, qui siégea sur les bancs des anciens Pairs de France et qu'on a pu appeler les *États Généraux du Peuple*. Ce nouveau parlement, où s'agitèrent toutes les questions sociales, devint un centre de conférences suivies de résolutions encore forcément platoniques, mais qui déterminèrent en partie ce grand mouvement d'association ouvrière qui fut la caractéristique principale de la révolution de 1848. Dès ce moment le procès de l'individualisme industriel avait été instruit, et à ceux qui, comme aujourd'hui, condamnèrent le communisme (on dit maintenant collectivisme), au nom de la dignité et de la liberté humaine, on avait déjà répondu que dans l'association bien comprise, la liberté individuelle trouve forcément son compte parce qu'elle échappe à la faiblesse de l'isolement.

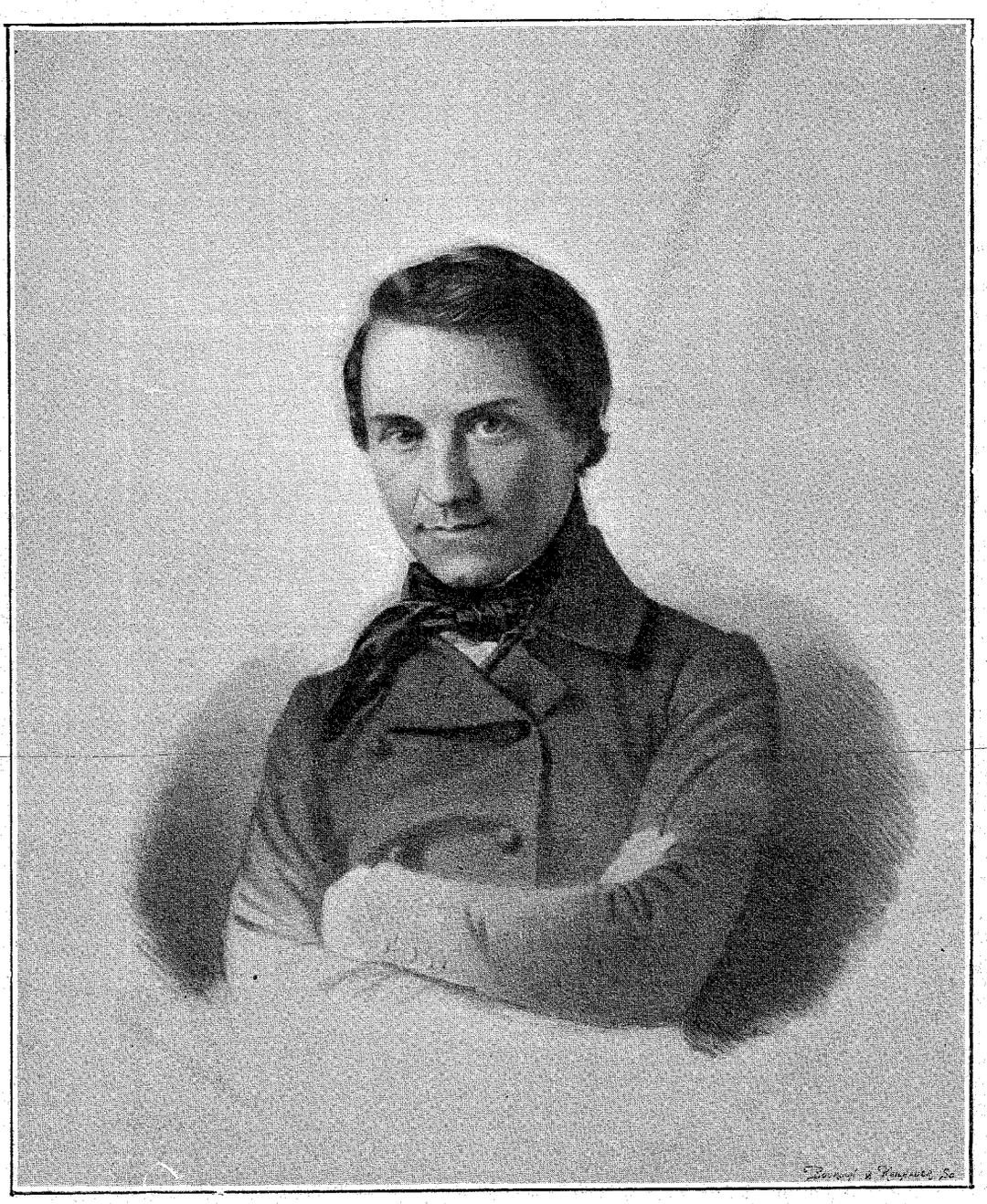

LOUIS BLANC (1812-1882). — D'après une lithographie de Desmaisons.

Louis Blanc tenta l'impossible en cherchant à résoudre la question sociale, en pleine période insurrectionnelle, au milieu de l'effervescence aveugle des partis, presque sans moyens matériels, et malgré la constante et sourde opposition du Gouvernement. Mais sa tentative fut celle d'un grand esprit et d'un noble cœur et, les historiens de l'avenir, en présence des conquêtes sociales enfin obtenues, rendront justice à ses efforts courageux, à ses théories généreuses, dénigrées jusqu'à ce jour par l'esprit de parti. N'est-il pas encore de règle aujourd'hui, d'accabler la mémoire de Louis Blanc sous l'accusation d'avoir créé les ateliers nationaux, dont la politique de M. de Falloux devait tirer un si abominable parti, alors que leur principal fondateur fut M. Marie, qui ne voulait voir en eux qu'une puissance populaire, une puissance antagoniste à élever contre les membres de la commission du Luxembourg et leurs partisans. Bien inconsciemment, sans doute, et encouragé par les conseils tortueux du comte de Falloux, l'homme des Jésuites, la fraction modérée du Gouvernement provisoire, prépara par cette organisation néfaste qu'elle devait si cruellement détruire, les terribles journées de Juin.

Après l'envahissement de l'Assemblée le 15 mai, des poursuites furent demandées par Marrast et par Jules Favre contre Louis Blanc, dont l'immense popularité portait ombrage à ses collègues. Mais grâce à l'intervention indignée de Ledru-Rollin, l'autorisation de poursuites fut repoussée, à une faible majorité. Mais le 26 août, après une nouvelle enquête menée avec une partialité révoltante, l'autorisation fut enfin accordée, et Louis Blanc, devinant qu'il n'avait aucune justice à attendre des vainqueurs, qui dans leur aveugle fureur lui attribuaient les journées de Juin, partit pour l'exil, où il demeura jusqu'à la fin de l'Empire, consacrant encore toute la force de son génie à l'enseignement du peuple, en travaillant à sa belle *Histoire de la Révolution française*, dont la publication avait été interrompue par les événements de Février.

Aux élections du 8 février 1871 il fut élu député de la Seine par 216.471 voix. Il arrivait en tête de liste. Le 20 février 1876, la première circonscription de Saint-Denis l'envoya siéger à la Chambre.

Outre son *Histoire de la Révolution*, Louis Blanc a publié d'autres ouvrages historiques des plus remarquables, tels que : *Histoire de Dix Ans* (de 1830 à 1840), *Histoire de la Révolution de 1848*, *l'État et la Commune*, *Lettres sur l'Angleterre*. — (Ce portrait lithographique, d'E. Desmaisons, fait partie de la Collection de M. Bouasse-Lebel.)

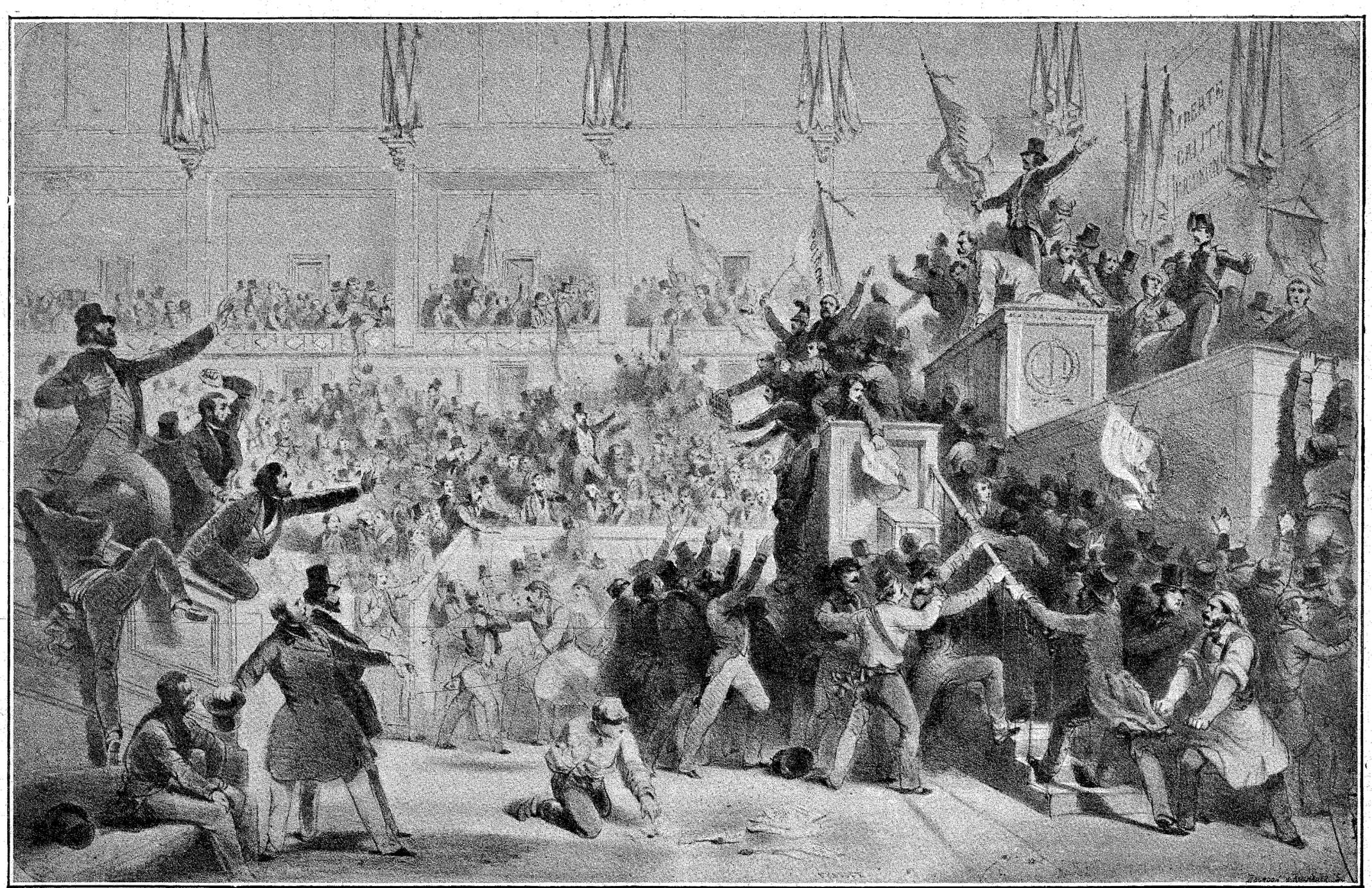

ENVAHISSEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (15 MAI 1848)

Bien des jours s'écouleront encore, bien des témoignages devront être recueillis et passés au crible de l'histoire avant qu'un jugement définitif puisse être porté sur la journée insurrectionnelle du 15 mai, dont le but ostensible fut une manifestation en faveur des Polonais du duché de Posen révoltés contre la Prusse, mais dans laquelle les opinions, très partagées, des historiens veulent voir le résultat d'un complot ourdi par les chefs les plus avancés du parti révolutionnaire, contre une Chambre d'opinions trop modérées sortie le 23 avril de la première consultation du suffrage universel, ou une vaste manœuvre de police, un piège tendu aux Louis Blanc, aux Barbès, aux Blanqui, aux Raspail, Caussidière... etc. Quand saurons-nous la vérité? Résumons l'événement. Huber (figure suspecte) fut le véritable organisateur de cette manifestation. Dès son entrée en séance, l'Assemblée était envahie par une foule immense, agitant des bannières et criant: « Vive la Pologne! » Bientôt Louis Blanc est saisi et porté en triomphe par les envahisseurs qu'il supplie de se retirer. Au milieu d'un effroyable tumulte, Raspail, Barbès, Blanqui, se succèdent tour à tour à la tribune. Barbès demande un milliard d'impôts sur les riches pour subvenir aux frais d'une expédition en Pologne. Blanqui parle des causes *sociales de la misère, des hommes systématiquement écartés du gouvernement.* Sa voix dure et pénétrante impose le silence et l'attention. Huber proclame la dissolution de l'Assemblée. Tout à coup la *générale* retentit. C'est la garde nationale mobile, déjà si redoutée. Les envahisseurs s'échappent de tous côtés. L'Assemblée, sur la proposition du ministre des Finances, reprend sa délibération. Se mêlant aux rangs de la garde nationale, dont le commandement vient d'être donné à Clément Thomas, Lamartine et Ledru-Rollin se rendent à cheval à l'Hôtel de Ville, où Barbès et Albert les ont déjà précédés. Ces deux derniers sont arrêtés. On arrête aussi successivement : Raspail, Blanqui, Flotte, Courtais, Sobrier... Louis Blanc et Caussidière furent arrêtés plus tard. Tel est le résumé bien insuffisant de cette déplorable journée de mai, le prélude de la terrible insurrection qui devait ensanglanter Paris quelques jours plus tard. — (Cette lithographie de Provost fait partie de la Collection du Musée Carnavalet.)

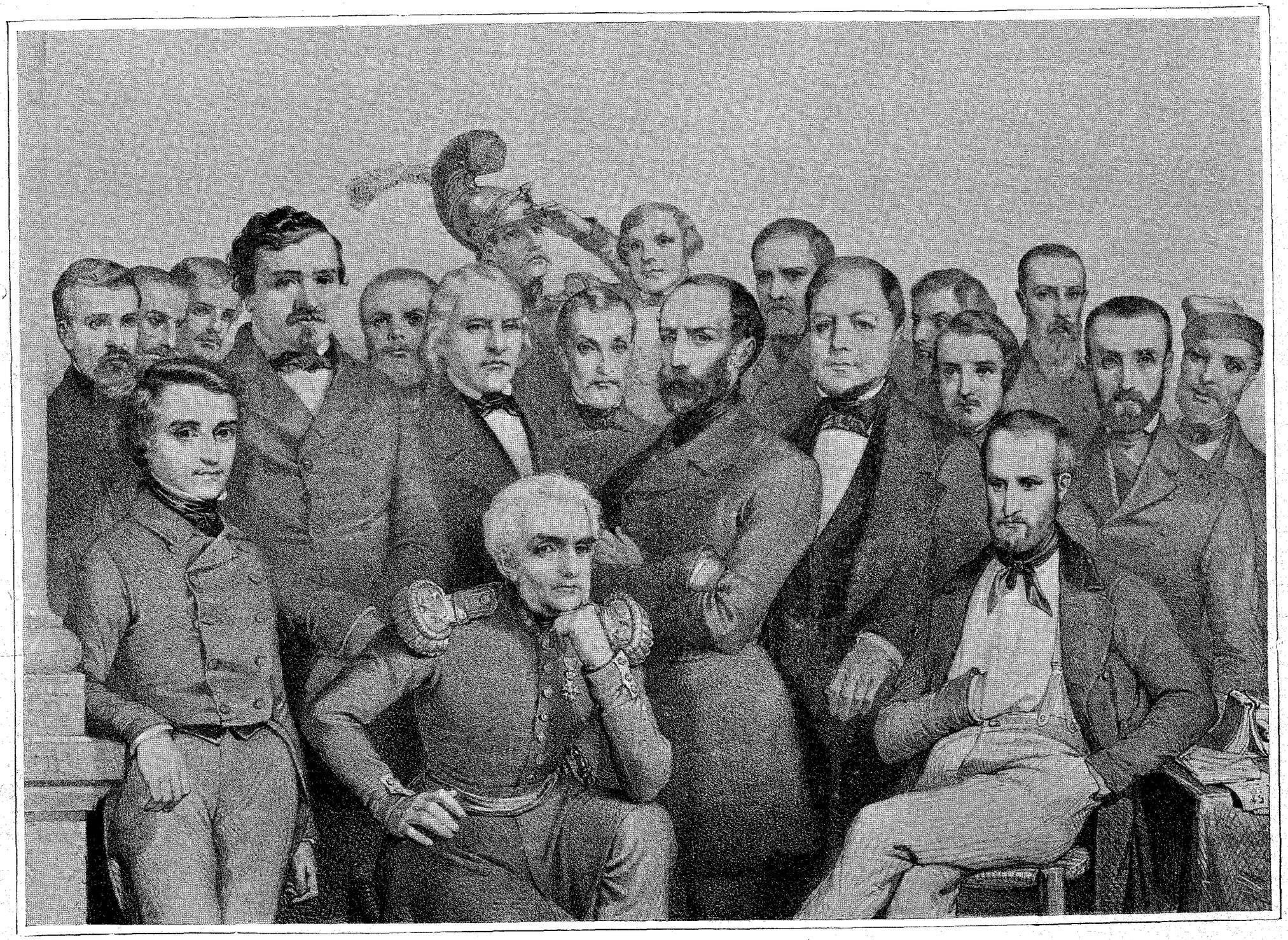

Louis Blanc — Général Courtais — Blanqui
Albert — Caussidière — Raspail — Barbès — Quentin — Flotte
Chancel — Borme — Lavirron — Sobrier — Houneau
Segré, dit le Pompier — Thomas — Villain — Seigneuret — Huber — Larger

Cette lithographie de Charpentier reproduit assez fidèlement les traits des accusés de mai, où nous voyons Louis Blanc et Caussidière, prévenus d'avoir fomenté l'émeute, et le général Courtais de l'avoir favorisée en ne faisant pas arrêter, par les troupes dont il avait le commandement, la marche des insurgés sur le Palais-Bourbon. D'ailleurs les poursuites contre Caussidière et Louis Blanc durent être bientôt abandonnées. Le Cabinet lui-même, vota avec la majorité contre les poursuites. Lamartine n'avait-il pas dit publiquement, à maintes reprises, que Louis Blanc n'était pas plus coupable que lui. Jules Favre, qui était chargé de la triste mission de rédiger le rapport de demande de poursuites, rapport qui fut comparé à *une jatte de lait empoisonné*, donna sa démission. Les autres prévenus, *sauf Huber qui fut relâché*, se virent enfermés au donjon de Vincennes, puis plus tard traduits devant la haute Cour de Bourges. — (La reproduction de ces portraits dessinés d'après nature par Charpentier (Goupil, éditeur) a été autorisée par la maison Boussod et Valadon.)

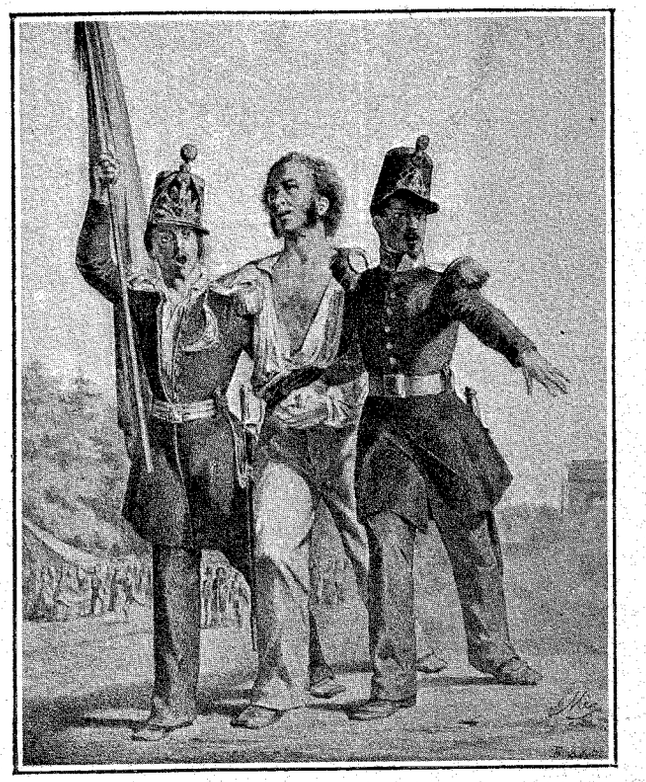

LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

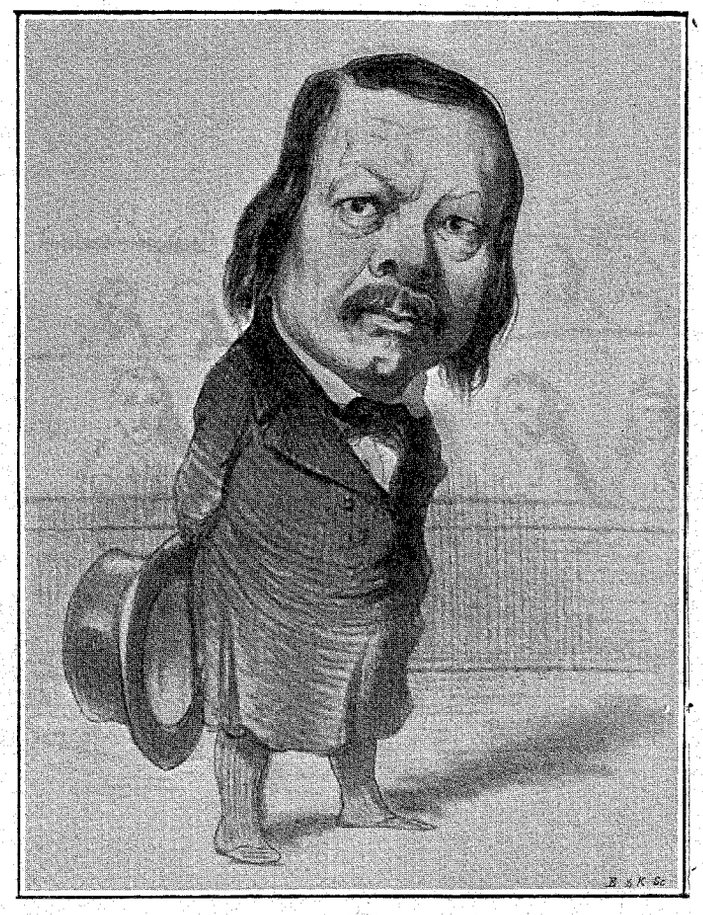

FERDINAND FLOCON

D'après une lithographie de Daumier.

Ce portrait est orné de la légende suivante :

« Au premier aspect, vous avez peut-être pris ce personnage pour un prince russe, légèrement Cosaque, cela ne peut manquer de l'avoir profondément affligé en sa qualité de républicain de la veille. Ferdinand Flocon a été pendant quelques semaines ministre de l'agriculture, et un de ses premiers actes a été de se défricher le menton, naguère orné d'une barbe complète. Il avait eu encore d'autres intentions excellentes, mais il n'a pas eu le temps de les réaliser. »

(Collection du Musée Carnavalet.)

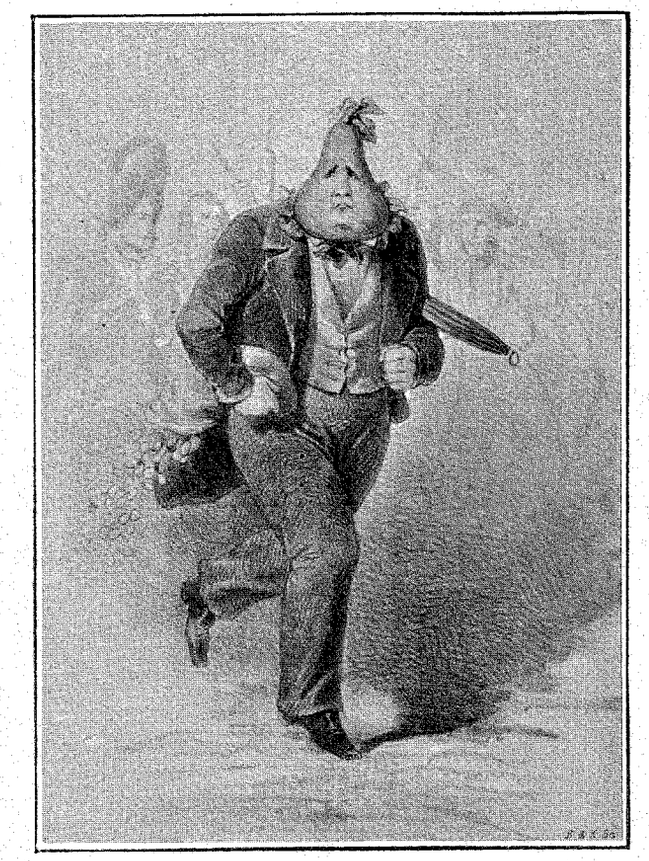

LA POIRE TAPÉE

MODES DU TEMPS

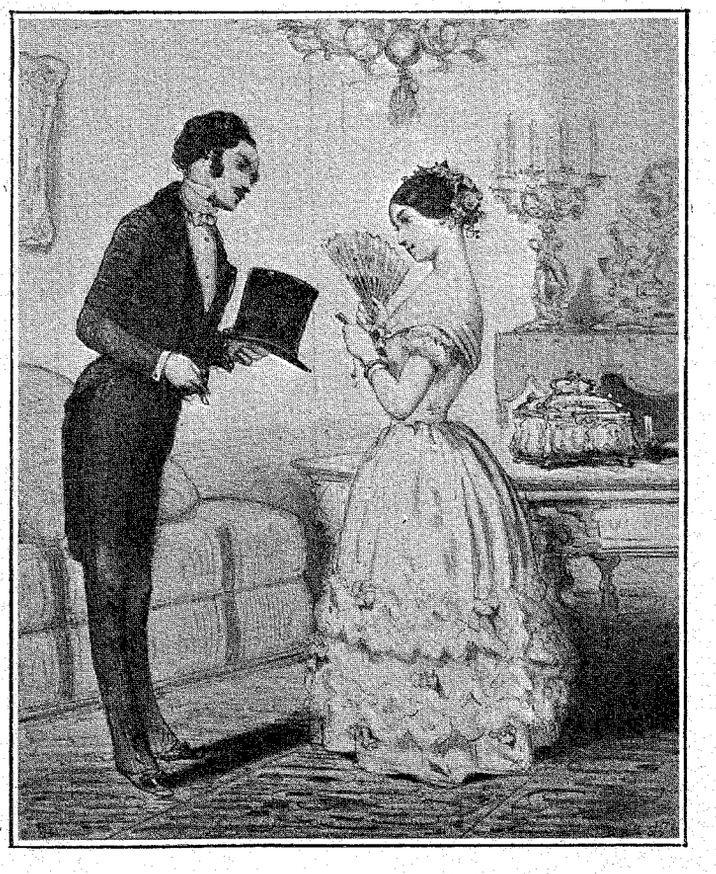

MODES DU TEMPS

# TROUPES DE LA GARDE DE PARIS EN 1848 (GOUVERNEMENT PROVISOIRE)

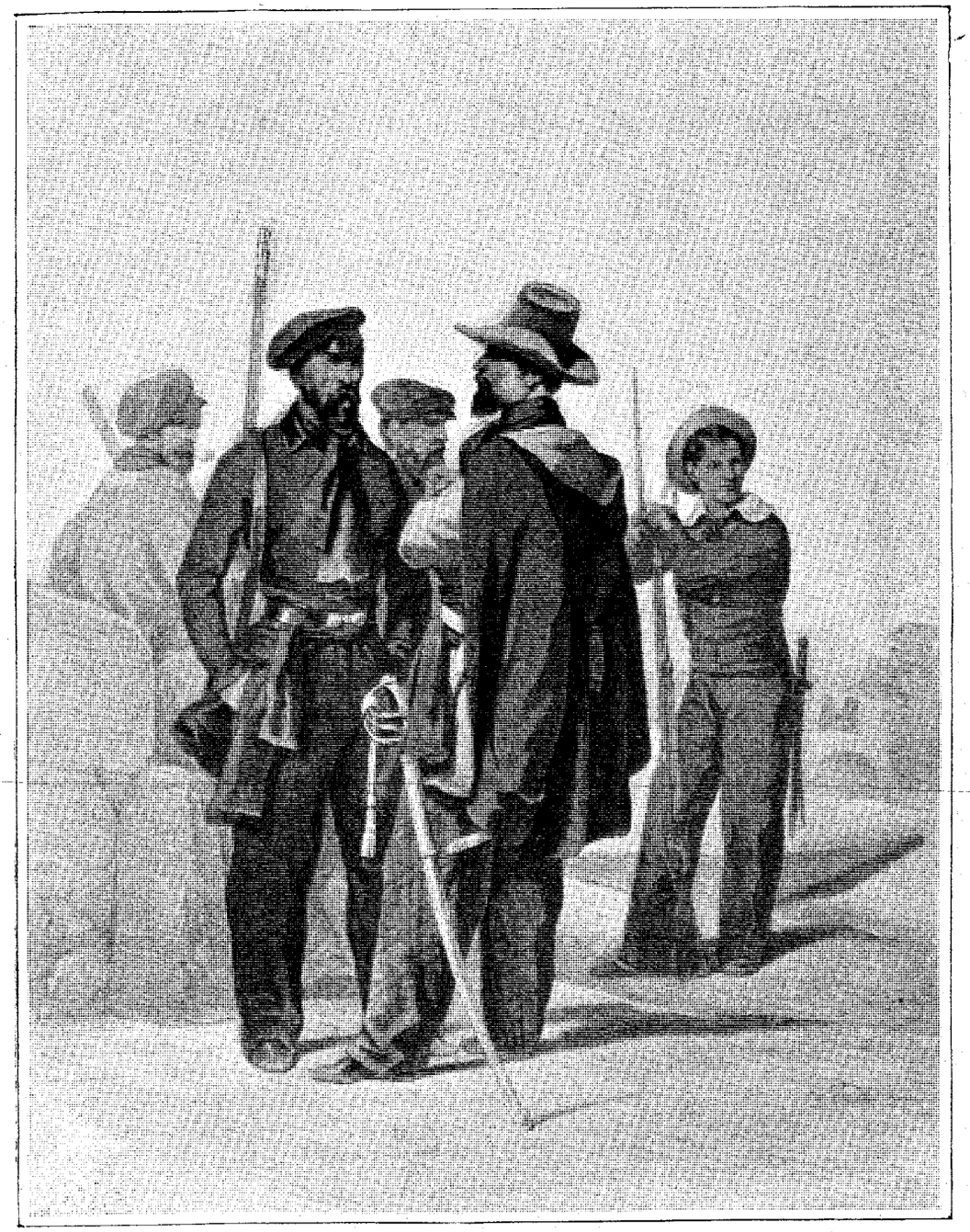

OFFICIERS DE MONTAGNARDS. — GARDE. — MARINE

D'après une lithographie de E. Charpentier, dessinée d'après nature par Foussereau.

(Reproduction autorisée par la maison Boussod et Valadon.)

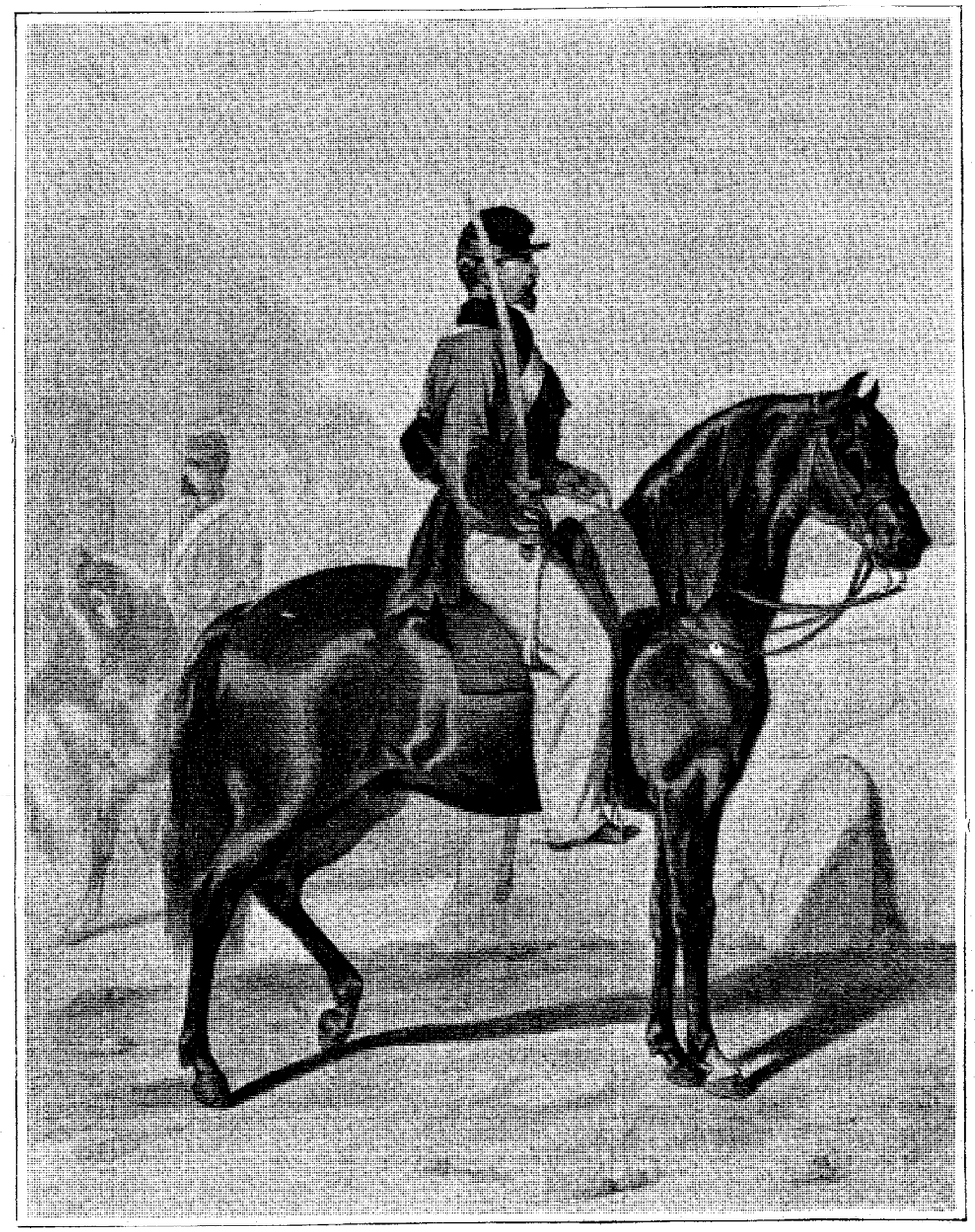

GARDE RÉPUBLICAINE A CHEVAL

D'après une lithographie de E. Charpentier, dessinée d'après nature par Foussereau.

(Reproduction autorisée par la maison Boussod et Valadon.)

PLACARD ÉLECTORAL

Cette Estampe, ornée de deux quatrains *électoraux*, représente sous une forme naïve les portraits de :

1 Lagrange, 2 Raspail, 3 Proudhon, 4 Louis Blanc, 5 Ledru-Rollin, 6 Barbès, 7 Pierre Leroux, 8 Caussidière.

**(Collection du Musée Carnavalet.)**

ESTAMPE RELIGIEUSE

Voici une curieuse image que nous ne saurions trop recommander à l'active propagande des *Ralliés* du jour. Elle est d'un symbolisme assez lumineux pour les dispenser de longues professions de foi électorales. Ces archanges, si singulièrement auréolés et coiffés du bonnet phrygien, tout comme la Maillard, ne disent-ils pas assez la sincérité des convictions des cléricaux ralliés de 1848, des célestes arroseurs des arbres de la Liberté, qui bientôt entonneront avec une ferveur si grande le *Te deum du 2 Décembre*.

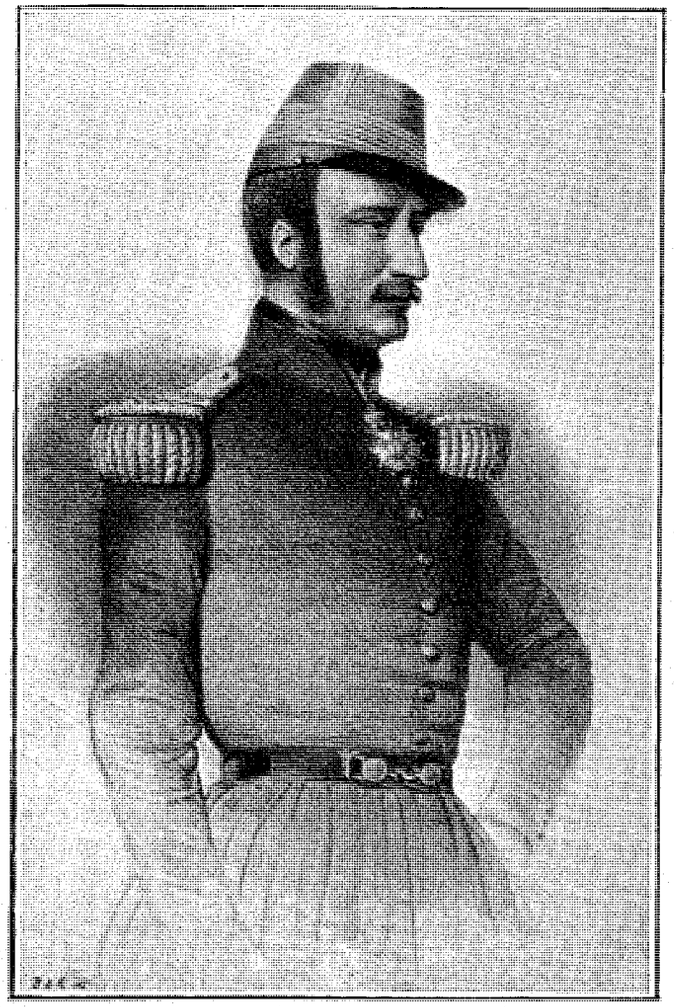

LE GÉNÉRAL BEDEAU

Né à Vertou (Loire-Inférieure) en 1804, mort en 1863.

D'après une lithographie de Benjamin Roubaud.

LE GÉNÉRAL DUVIVIER

Né à Rouen en 1794, mort à Paris le 25 juin 1848.

D'après une lithographie de Benjamin Roubaud.

LE GÉNÉRAL NÉGRIER

Né au Mans en 1788, mort à Paris le 25 juin 1848

D'après une lithographie de Benjamin Roubaud.

Nous arrivons ici à une des dates les plus sanglantes de l'histoire de l'humanité. Tentons de résumer en quelques lignes les causes de cette terrible convulsion sociale connue sous le nom d'*insurrection de Juin*. Au lendemain des élections de la Constituante, dont l'opinion modérée ne répondait que très imparfaitement aux aspirations de la population parisienne, la République était définitivement proclamée et, pour employer l'expression de Lamartine, le Gouvernement provisoire « abdiquait la dictature dans le sein de la souveraineté du peuple ». L'Assemblée nomme une *commission exécutive*, chargée d'exercer le pouvoir jusqu'à la promulgation de la Constitution (10 mai). Nous avons raconté les déplorables événements du 15 mai, qui devaient avoir de si fatales conséquences. Habilement troublée par les manœuvres de la réaction, principalement par les menées des agents bonapartistes, l'opinion publique s'effrayait et perdait confiance. Le 5 juin, le prince Louis-Napoléon, réfugié à Londres, depuis son évasion du fort de Ham (1846) était élu à l'Assemblée par quatre départements. Mais, politique aussi habile qu'ambitieux, il jouait au désintéressement en donnant sa démission de représentant, déclarant solennellement que *si le peuple lui imposait des devoirs, il saurait les remplir*. Pour le reste il se fiait à la faiblesse du Gouvernement et au savoir-faire et à l'énergie de ses émissaires. Mais la cause qui précipita l'explosion fut la fermeture des ateliers nationaux dont la suprême direction avait été confiée à un jeune ingénieur, M. Émile Thomas, et qui, le 21 juin, date néfaste, renfermaient plus de cent mille ouvriers, dont un grand nombre attirés par l'appat d'une solde de 2 francs par jour et d'un travail illusoire. Congédier brusquement ces malheureux, en leur offrant comme toute compensation des engagements dans l'armée ou des travaux de desséchement dans les parties les plus fiévreuses de la Sologne, c'était de parti pris, proclamer l'insurrection de la misère, mobiliser l'armée de la famine et du désespoir et déchaîner les passions les plus sauvages. « C'était, comme l'a écrit Louis Blanc auquel on a si injustement reproché la création des ateliers nationaux, commettre une folie plus colossale que celle qu'on avait commise en les organisant. » Et, malgré le plan de transformation proposé par M. Emile Thomas, projet salutaire presque en entier, emprunté d'ailleurs au programme du Luxembourg, l'exécution fut décidée. « Il fallait en finir... non, non, pas de socialisme! » A ce cri de la réaction affolée répondra bientôt ce cri terrible : « Du pain ou du plomb! » Et, malgré le magnifique et prophétique discours de Pierre Leroux que Goudchaux tente de réfuter, la commission exécutive prise de vertige, circonvenue par les adversaires de la République, confie la rédaction du rapport sur les ateliers nationaux, c'est-à-dire du rapport de dissolution, au comte de Falloux, l'âme damnée des Jésuites, le représentant le plus énergique, le plus éloquent de la réaction, l'adversaire le plus acharné des idées républicaines. *De Falloux,* tel est le nom qui reste attaché à la funeste mesure, qui devait coûter à la France tant de sang et de larmes, et qui devait avoir pour résultat, déjà prévu, le *Second Empire*.

Nous allons suivre les péripéties de cette lutte fratricide, froidement préparée pour le triomphe d'un parti et où tant de malheureux citoyens éperdus et de soldats glorieux perdirent la vie. A cette page nous reproduisons les portraits de trois des généraux qui prirent une part active à la répression. Nous aurons bientôt l'occasion d'en parler. — Ces trois portraits lithographiques appartiennent au Cabinet des Estampes.

MÉDAILLE

Frappée à l'occasion
de la Révolution de 1848.

Gravée par Montagny.

CHANGARNIER (1793-1876)

D'après une lithographie de Daumier.

Ce portrait satirique est orné de la légende suivante : « Petite tenue du général en chef de la milice bourgeoise. Changarnier n'est pas moins célèbre comme soldat que comme petite maîtresse. Il raffole de tous les parfums et de tous les cosmétiques, bien qu'il soit ennemi du *rouge*. Il a peu de cheveux, mais il faut reconnaître que ce sont les Bédouins qui les premiers ont reconnu qu'il avait du toupet. »

MÉDAILLE

Frappée à l'occasion
de la Révolution de 1848.

Gravée par Montagny.

Changarnier sortit de Saint-Cyr en 1815. Il prit part à la guerre d'Espagne (1823) et en 1830 il recevait son brevet de capitaine, au moment même de s'embarquer pour l'Afrique où il s'illustra. En 1848, lors de la révolution de Juillet, il commandait la place d'Alger avec le grade de général de division. Bien qu'adversaire des idées républicaines, il s'empressa de mettre son épée au service du Gouvernement provisoire, cherchant par un avancement immédiat à se consoler de la déception que lui causait la nomination de Cavaignac au poste de gouverneur général de l'Algérie. La lettre qu'il écrivit à cette occasion au gouvernement de la République est un chef-d'œuvre de platitude et de vanité. Il y parle de son « habitude de vaincre », de son désir de remplir « avec succès tous les devoirs qui lui seront imposés..., etc. ». N'obtenant pas ce qu'il désirait, il vint à Paris solliciter une ambassade qui lui fut également refusée. Mais Cavaignac ayant accepté le ministère de la guerre, il réussit enfin à se faire attribuer le gouvernement de l'Algérie, après avoir toutefois aidé de ses conseils le Gouvernement provisoire dans la journée du 16 avril.

Lors des élections partielles à la Constituante, Changarnier ardemment sollicité par le désir de jouer un grand rôle politique et d'être le La Fayette, ou plutôt le Monck de son temps, se présenta au suffrage des élections de la Seine et fut élu. Cavaignac l'appela aussitôt au commandement supérieur de la garde nationale. Le 13 juin 1849, il eut à réprimer la tentative d'insurrection connue sous le nom de l'affaire du Conservatoire des Arts et Métiers. Simple échauffourée dont triompha facilement son *habitude de vaincre*... Le 9 janvier 1851, le prince Louis-Napoléon, dont Changarnier ambitionnait ouvertement la succession présidentielle, lui enleva son commandement de Paris. Changarnier devint dès lors l'homme de la majorité royaliste à l'Assemblée législative, où il avait été élu. Aussi naïf que présomptueux, il cherchait à calmer, la veille même du coup d'État, les légitimes inquiétudes de ses collègues de la Chambre par des discours emphatiques sur l'inébranlable fidélité de l'armée aux lois établies. La péroraison d'un de ces discours est demeurée légendaire : « Mandataires de la France, délibérez en paix. » Le 2 décembre au matin il était arrêté chez lui et enfermé à Mazas, puis jeté en exil et rayé des cadres de l'armée. En 1859 il bénéficiait de l'amnistie et rentrait en France. Les derniers actes politiques de cette existence singulière, dont la meilleure partie, la seule brillante, s'écoula en Algérie, furent : la signature de l'acte de capitulation de Metz, ses menées réactionnaires à l'Assemblée du 8 février 1871, où il avait été nommé par les départements de la Gironde, du Nord et de la Somme. Ce fut lui qui proposa de prolonger de dix ans les pouvoirs du maréchal Mac-Mahon. En 1875, il alla siéger à l'extrême droite du Sénat, parmi les sénateurs inamovibles. Il mourut au commencement de 1876. Son dernier discours fut une véhémente protestation contre les demandes de cessation de poursuites pour les événements de la Commune.

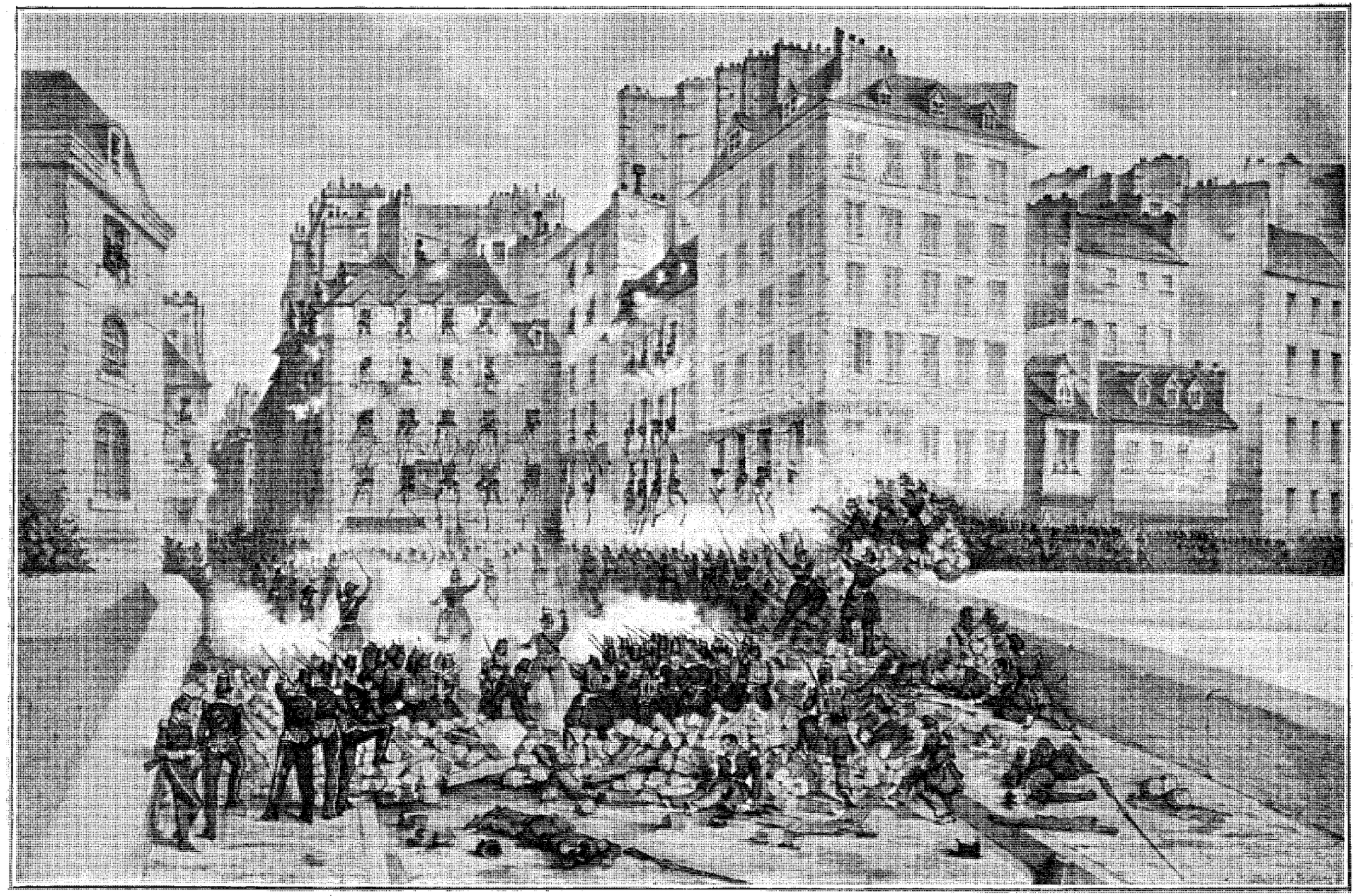

PRISE DES BARRICADES DE LA RUE DU PETIT-PONT PAR LE 1er ET LE 2e BATAILLON DE LA 10e LÉGION, ET LA COLONNE SOUS LES ORDRES DU GÉNÉRAL BEDEAU

D'après une lithographie de Marchais.

« *Le public et les ouvriers eux-mêmes verront avec plaisir que par cette mesure on commence enfin la solution de cette grave question...* » C'est par ce commentaire dérisoire que le *Moniteur* du 22 appuyait l'arrêté rendu par la Commission exécutive le 21 et ordonnait le départ pour la province ou l'enrôlement volontaire des ouvriers licenciés. La lutte est devenue inévitable. Elle va éclater. Cavaignac, nommé ministre de la guerre, s'est préoccupé dès son arrivée au pouvoir, de réunir à Paris ou dans la banlieue environ cinquante mille hommes de troupe. L'insurrection comptait le double de combattants. Les ateliers nationaux organisés militairement par M. Émile Thomas, seront tout prêts pour la lutte. Leur état-major sera pris dans la *société des droits de l'homme*, dans la garde républicaine de Caussidière et les montagnards de Sobrier, dissous après le 15 mai. Cavaignac va diviser ses troupes en trois corps et les placer sous les ordres de Bedeau, de Lamoricière et de Damesme. Les hostilités commencèrent le 23 juin au matin, sur plusieurs points à la fois. Avant dix heures la moitié de Paris était couverte de barricades. Le premier combat sérieux eut lieu autour de la barricade du faubourg Poissonnière. La troupe ne s'empara de la barricade qu'après des pertes sensibles. Le général Latontaine y fut tué. MM. Maxime du Camp, Paul de Rémusat, Desmarest y furent blessés. Le bataillon de la première légion de la garde nationale avait seul pris part à cette affaire. On se bat aussi rue Saint-André-des-Arts, rue de la Harpe, au Panthéon où François Arago paye lui-même de sa personne. Mais ce fut surtout à l'entrée de la rue Saint-Jacques, autour de la barricade du Petit-Pont, où le général Bedeau fut blessé, au moment où il faisait pointer les canons contre les maisons qui dominaient la barricade et d'où partait un feu meurtrier, que la lutte fut acharnée. Mais la barricade du Petit-Pont enlevée, restait encore la barricade de la rue de la Vieille-Bouclerie, élevée dans le même quartier, entre la rue Saint-Jacques et la rue Zacharie. Ce fut là où le chef de bataillon Francis Masson, qui commandait la onzième légion, trouva la mort, au moment où, à découvert, les bras tendus vers les insurgés, dans une attitude noblement suppliante, il s'écriait : « Ne tirez pas, mes amis, je vous en prie; ne commencez pas la guerre civile. » De tous côtés la lutte prenait un caractère sauvage. Déjà le sang coulait à flot.

LE 2e BATAILLON DE LA 10e LÉGION AU PONT SAINT-MICHEL, AVANT L'ARRIVÉE DU 48e DE LIGNE ET DU 19e BATAILLON DE LA GARDE MOBILE (23 JUIN, A 7 HEURES DU SOIR)

D'après une lithographie de Marchais.

Le 23, au soir, la situation n'était guère plus rassurante que le matin. A peine les troupes du Gouvernement avaient-elles gagné quelques pas sur les masses insurrectionnelles, et au prix de quels sacrifices! Le général Cavaignac, qui se promenait à cheval au milieu des combattants, exposant sa vie comme un simple soldat, ne se faisait aucun doute sur l'issue finale de la lutte, mais divers symptômes lui faisaient croire aussi que la résistance serait longue, acharnée, et que le triomphe serait chèrement payé. Déjà l'armée comptait des morts nombreux, parmi lesquels un général et un chef de bataillon. Le nombre des blessés était considérable, et le général Bedeau avait dû être emporté sanglant sur une civière. Clément Thomas était également blessé, ainsi que Bixio et Dornès, qui mourut de sa blessure. Le combat ne cessa qu'avec la nuit pour reprendre le lendemain avec une nouvelle rage. Le général Duvivier, ancien commandant de la garde mobile, fut désigné par Cavaignac pour remplacer le général Bedeau. L'Estampe ci-dessus représente un des derniers engagements de la première journée. C'est un combat au pont Saint-Michel, dont la barricade a déjà été enlevée par la troupe dans la matinée.

# PORTRAIT ET ESTAMPES

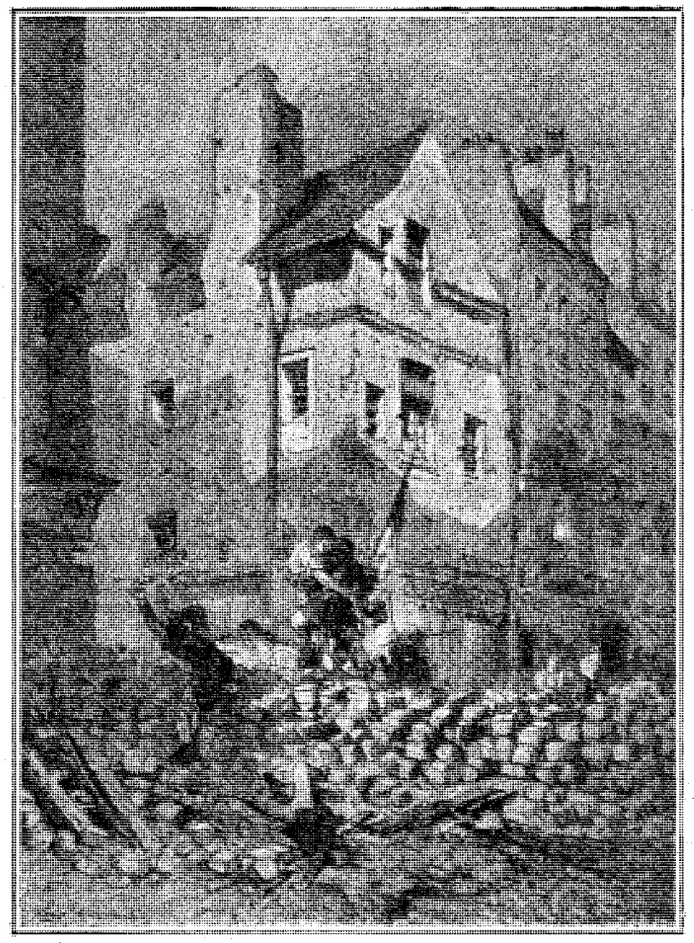

COMBAT SUR UNE BARRICADE (JUIN 1848)

D'après une lithographie de Cicéri.

Cette petite Estampe, d'une couleur si tragique, et où l'on voit, sur une barricade abandonnée et couverte de morts, une lutte fratricide engagée entre un ouvrier et un soldat qui défend son drapeau, symbolise bien toute l'horreur de l'affreuse lutte.

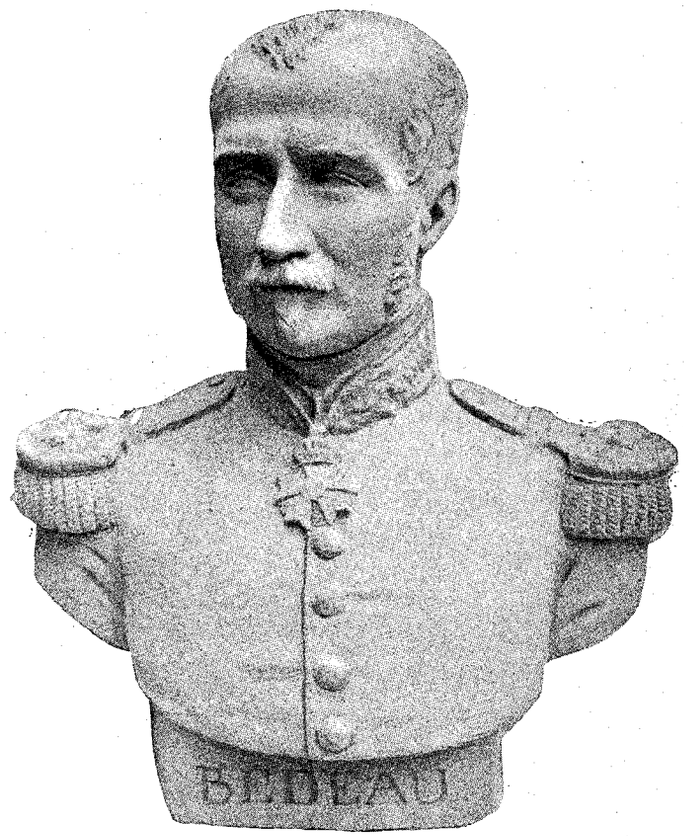


BUSTE DU GÉNÉRAL BEDEAU

D'après une terre cuite de Dantan jeune.

(Collection du Musée Carnavalet.)

Belle et noble figure de soldat, Bedeau sortit à vingt ans de Saint-Cyr. Il fit presque toute sa carrière en Algérie, où il demeura de 1835 à 1848. En 1847 il fut même gouverneur de l'Algérie, poste où le duc d'Aumale le remplaça. En 1848, malgré les ordres impitoyables de Bugeaud, le général Bedeau dirigea ses troupes avec la plus grande modération contre le peuple. Le Gouvernement provisoire le nomma ministre de la guerre et lui donna le commandement militaire de Paris. Il fut nommé de la Constituante et fut même vice-président de cette Assemblée. Le 23 juin il fut grièvement blessé. Il fut aussi de la Législative. Lors du coup d'État il fut arrêté et exilé. Il refusa la grâce qui lui fut offerte et ne rentra en France qu'après l'amnistie de 1859.

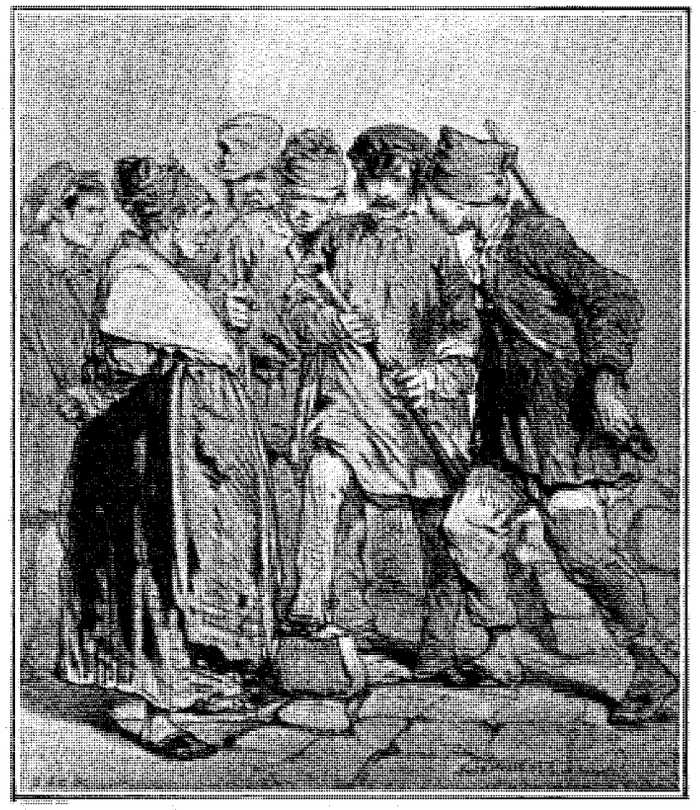

TYPES D'INSURGÉS DES JOURNÉES DE JUIN 1848

D'après une lithographie d'Édouard de Beaumont.

(Collection du Cabinet des Estampes.)

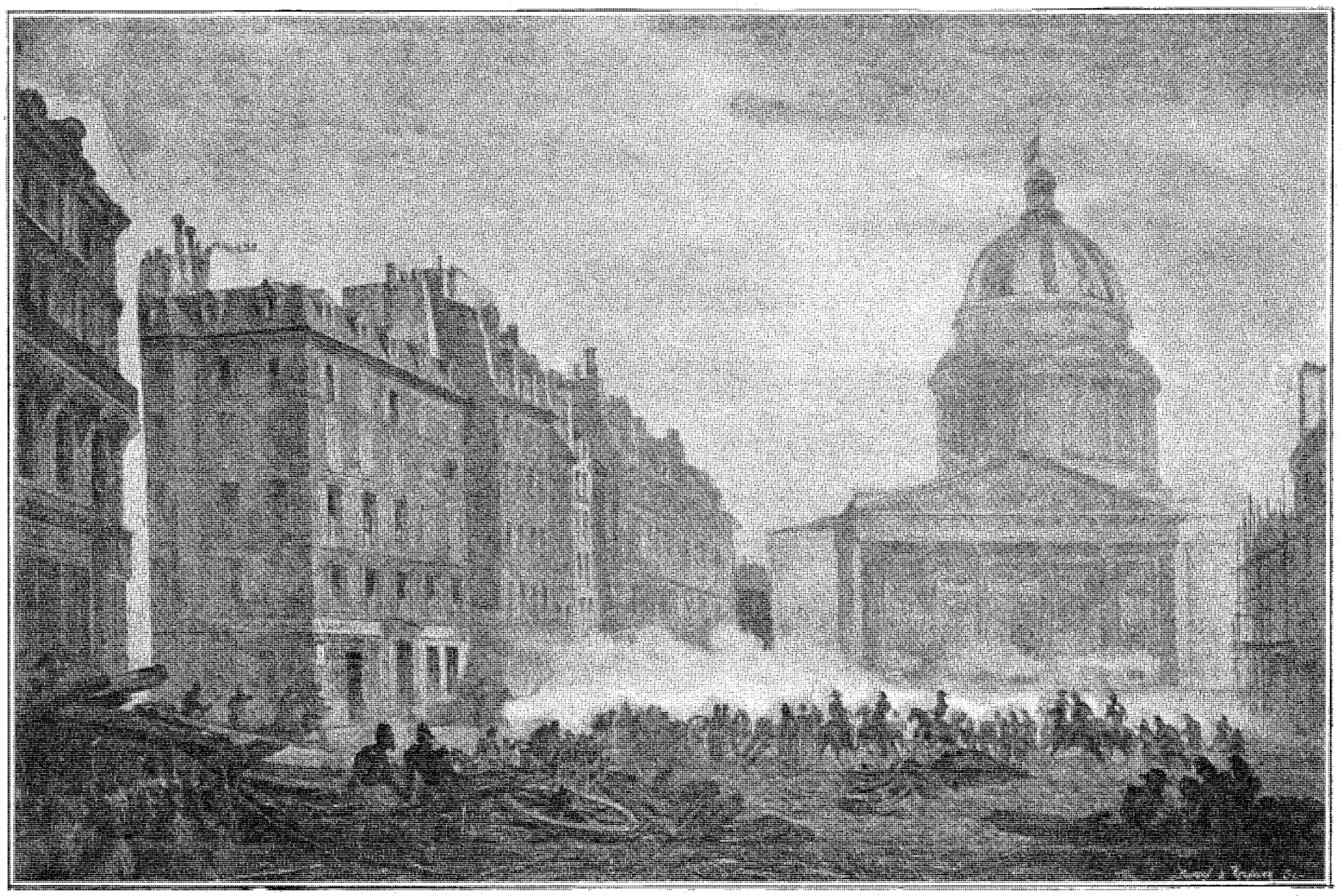

ATTAQUE DU PANTHÉON. — D'après une peinture d Aubry-Lecomte (Collection du Musée Carnavalet).

Le 24 juin, à huit heures du matin, la Chambre des députés était en séance. Malgré l'énergique opposition de Grévy, l'état de siège fut voté. La Commission exécutive se retira. Le général Cavaignac fut nommé chef du pouvoir exécutif. Ses trois nobles et éloquentes proclamations aux ouvriers, à la garde nationale, à l'armée ne purent arrêter la lutte, qui reprit avec la même fureur dès le commencement du jour. Une colonne de deux mille insurgés s'empare de la caserne des Minimes et s'avance jusqu'aux environs de l'Hôtel de Ville. Après une heure de trêve la bataille s'engage sur tous les points. C'est la guerre à mort, sans merci. Le général Duvivier lutte dans le faubourg Saint-Antoine, le général Lamoricière dans le quartier du Château-d'Eau. Mais c'est sur la rive gauche que les troupes, sous les ordres du général Damesme, obtinrent les succès les plus décisifs. Il fallait emporter le Panthéon qui était devenu le centre de défense des insurgés, de l'autre côté de l'eau. Les barricades des rues Saint-Séverin, de la Harpe, du Plâtre, Galande, des Noyers, de la Bûcherie, de Bièvre, Maître-Albert, des Bernardins, de Pontoise, de Poissy, de l'Estrapade, Descartes, Clovis, Copeau... etc., défendaient comme des ouvrages avancés l'accès de l'immense forteresse centrale. Après bien des assauts inutiles, une batterie d'artillerie fut dressée devant les portes de bronze : « Au premier coup à boulet, nous dit M. Victor Pierre dans son intéressante *Histoire de la Revolution de 1848*, les portes s'ouvrirent avec fracas ; le second coup jette dans l'intérieur une volée de mitraille : quelques coups se succèdent, la mitraille après le boulet ; les portes s'ouvraient chaque fois et se refermaient ensuite, repoussées, soit par le mur contre lequel elles frappaient, soit par la main vigilante des insurgés. » Bientôt le Panthéon était pris. Les insurgés l'avaient abandonné. Les gardes mobiles les poursuivirent à travers tous les dédales des ruelles sombres hérissées de barricades. Aucun quartier, aucune pitié de part et d'autre. A l'attaque de la barricade de la rue de l'Estrapade, près de la rue de Fourcy, le général Damesme, qui, depuis le matin s'exposait, avec une témérité héroïque, aux balles des insurgés, fut mortellement blessé. Le général de Bréa, officier général en retraite et d'opinion légitimiste, fut chargé sur-le-champ par Cavaignac de remplacer le général Damesme. Le nouveau chef ne perdit pas de temps. A la fin du jour il avait emporté les terribles barricades du quartier Mouffetard, et campait au Jardin des Plantes, laissant derrière lui au pouvoir des troupes, toutes les pentes barricadées du quartier du Panthéon.

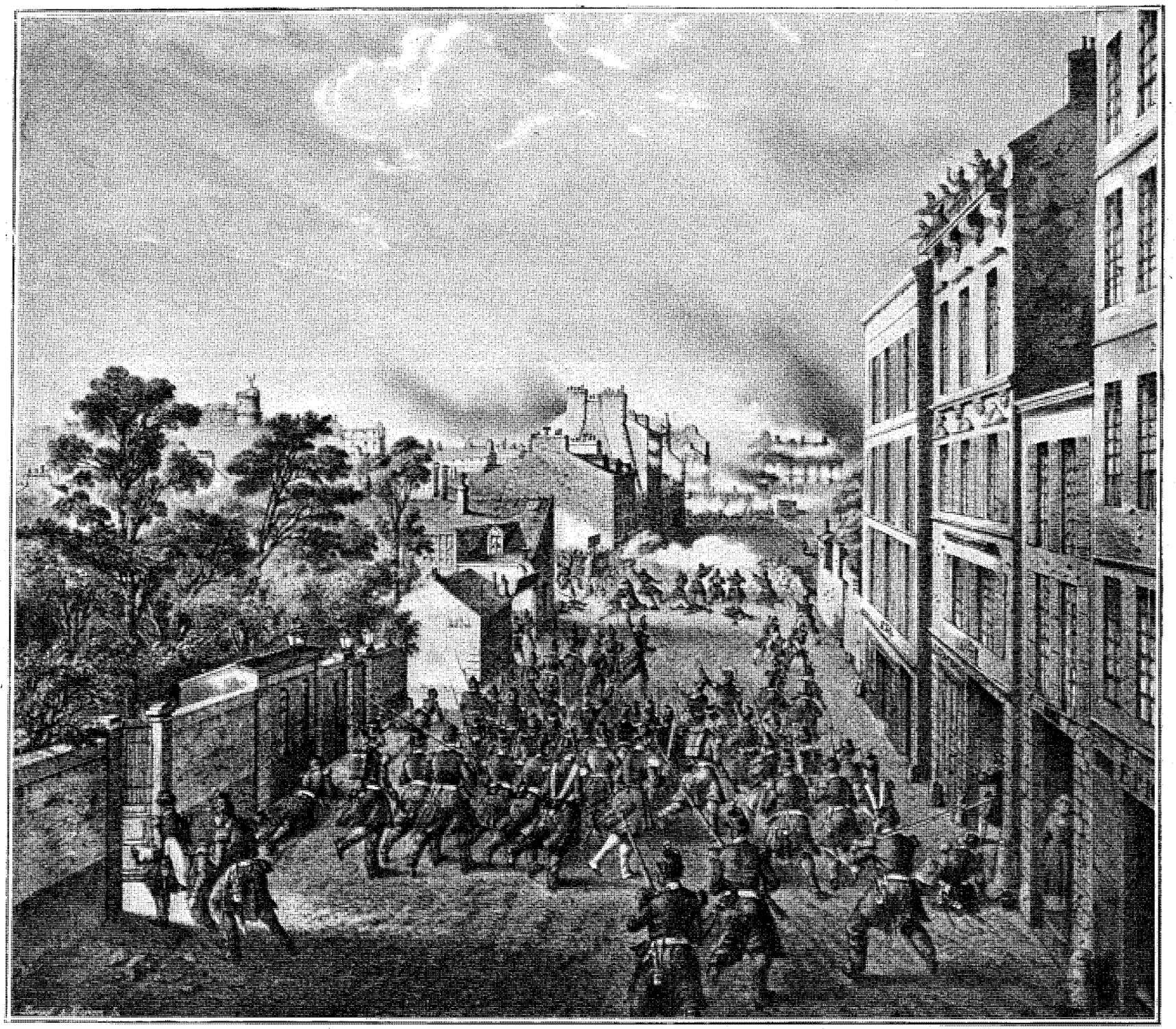

PRISE DE LA BARRICADE DU FAUBOURG POISSONNIÈRE. — Lithographie de Le Breton, faite d'après un dessin exécuté d'après nature.

Le dimanche 25, de grand matin, la lutte reprenait avec la même fureur. Le général Bréa, qui, comme nous l'avons vu, avait remplacé le général Damesme, agissait du côté du faubourg Saint-Marcel; la division de Négrier combattait dans le faubourg Saint-Antoine; quant à la division Lamoricière elle soutenait un des plus grands efforts de l'insurrection dans les faubourgs Poissonnière, Saint-Denis et du Temple. L'Estampe ci-dessus représente la prise d'une barricade du faubourg Poissonnière. Les pertes sensibles faites par les insurgés dans la journée du 24 n'ont jeté aucun découragement dans leurs rangs. D'odieuses excitations répandues dans la foule des combattants par les agents du prince Louis-Napoléon, rendaient toute conciliation impossible entre le Gouvernement et l'émeute, à laquelle on ne cessa de répéter que l'Assemblée a ordonné le massacre de tous les insurgés. La tactique des bonapartistes est des plus simples : pour la facile élévation de leur prétendant au trône il faut que les éléments les plus énergiques du parti républicain disparaissent. Coûte que coûte, il faut prolonger la lutte. Le succès final des troupes n'est-il pas certain? Ce qu'il faut, c'est étendre le nombre des victimes dont l'opposition ultérieure pourrait être redoutable. De là le caractère de plus en plus impitoyable de la lutte, marquée à tout instant par de tragiques épisodes comme celui de la mort du général Bréa, lâchement assassiné par une foule en délire que l'exécution de Raguinsard (un des chefs les plus populaires de l'insurrection) et les massacres du Panthéon avaient exaspérée.

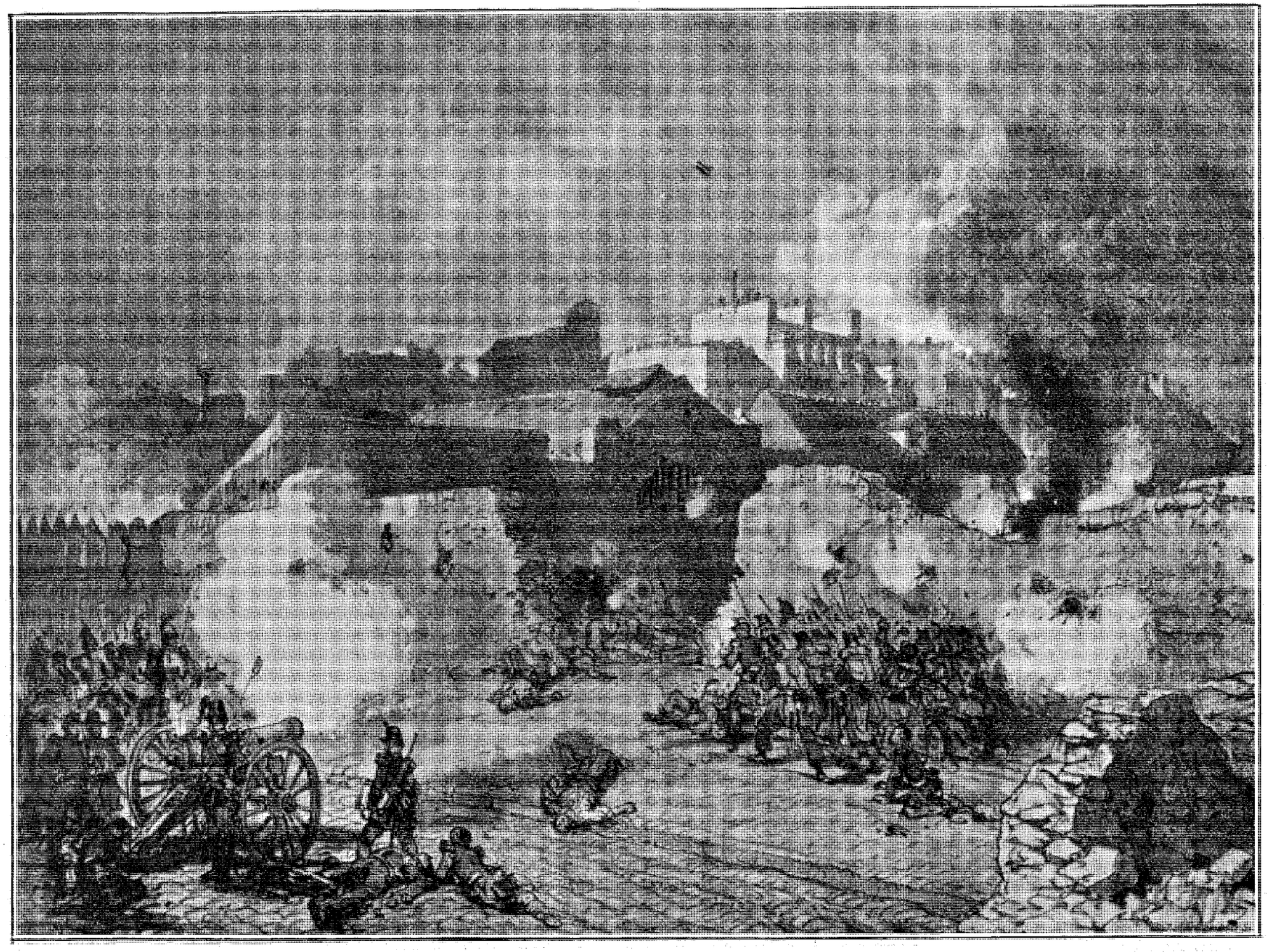

PRISE DU CLOS SAINT-LAZARE

Les insurgés occupaient, avec des forces considérables, les faubourgs Saint-Marcel, Saint-Antoine, Saint-Martin, du Temple, les boulevards extérieurs, sur la rive droite, et comme dans une forteresse immense ils s'étaient rassemblés nombreux au clos Saint-Lazare, dont les ouvrages avancés, barricades défendues par des hommes résolus, s'échelonnaient jusqu'à l'entrepôt de la douane. Après de nombreux combats, où les victimes furent nombreuses des deux côtés, Lamoricière s'emparait de cette importante position qui défendait les boulevards extérieurs et les quartiers populaires de la Villette, de Belleville et de Ménilmontant. Presqu'à la même heure, le général Duvivier, qui combattait dans le faubourg Saint-Antoine, enlevait tour à tour, mais lentement, et au prix de quels sacrifices ! les barricades de la rue de Jouy, de la rue Pavée, de la rue Culture-Sainte-Catherine, de la rue Saint-Paul, de la rue Beautreillis, de la rue Castex, de la rue Lesdiguières. Pendant cette sanglante conquête, l'intrépide soldat fut blessé mortellement. Presque au même moment le colonel Regnault du 48e, qui venait d'être nommé général au pied d'une barricade, était étendu raide mort d'un coup de fusil.

RUINES D'UNE MAISON, PLACE DE LA BASTILLE

D'après un bois

publié par l'*Illustration*, le 22 juillet 1848.

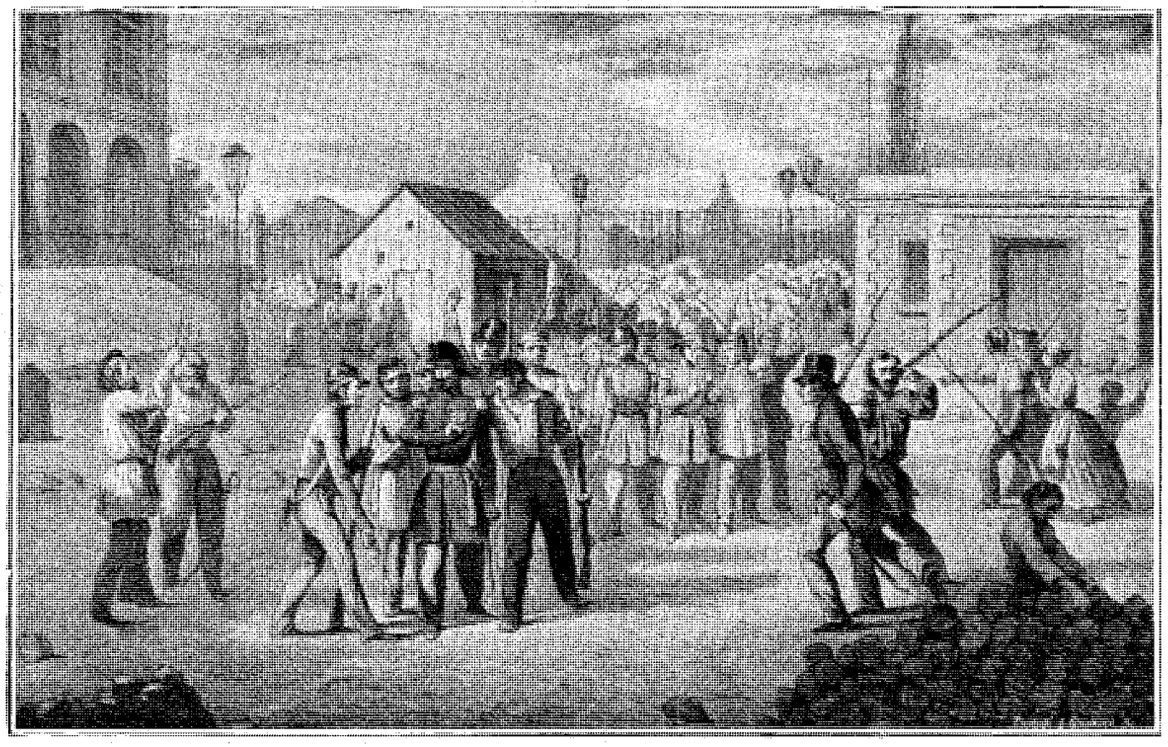

ARRESTATION DE BRÉA A LA BARRIÈRE DE FONTAINEBLEAU

D'après une lithographie du temps (Bès et Dubreuil, éditeurs).

UNE CHAMBRE DE LA MAISON,
RUE DU FAUBOURG-SAINT-ANTOINE, 29

D'après un bois publié par l'*Illustration*,
le 22 juillet 1848.

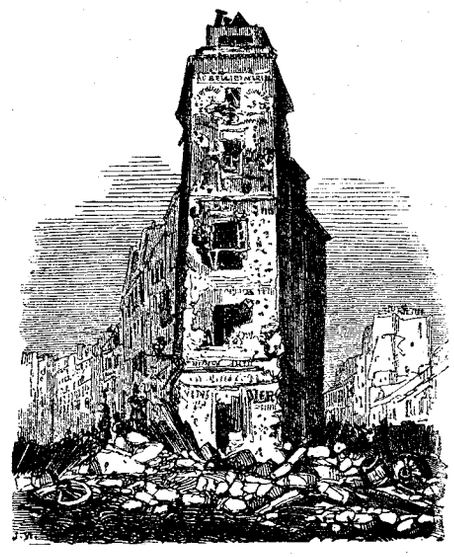

RUINES D'UNE MAISON, PLACE DE LA BASTILLE

D'après un bois

publié par l'*Illustration*, le 22 juillet 1848.

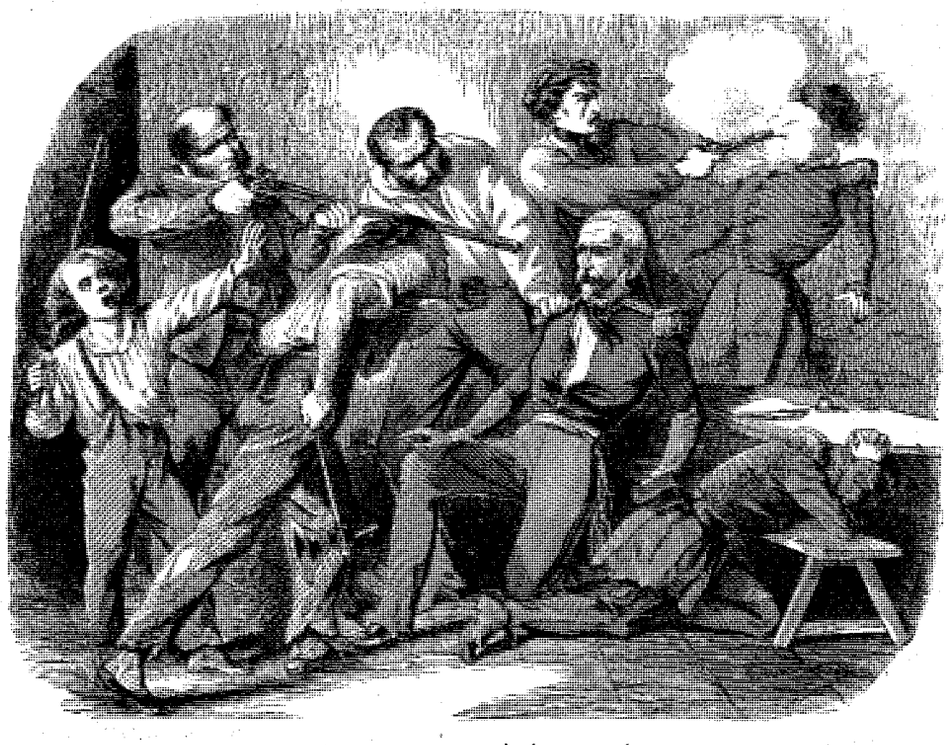

ASSASSINAT DU GÉNÉRAL BRÉA

D'après un bois publié par l'*Illustration*, le 22 juilllet 1848.

Le général Bréa était né à Menton en 1790. Il avait servi dans les dernières guerres de l'Empire. Cette Estampe représente l'assassinat du général et de son aide de camp, le capitaine Mangin. Les deux principaux assassins, Dai et Lahr, furent condamnés à mort et exécutés.

RUINES DE LA MAISON,
RUE DU FAUBOURG-SAINT-ANTOINE, 29

D'après un bois publié par l'*Illustration*,
le 22 juillet 1848.

# 25 JUIN

LEDRU-ROLLIN

BARBÈS

D'après des têtes de pipes. — (Collection du Musée Carnavalet).

VICTOR HUGO

RASPAIL

D'après des têtes de pipes. — (Collection du Musée Carnavalet).

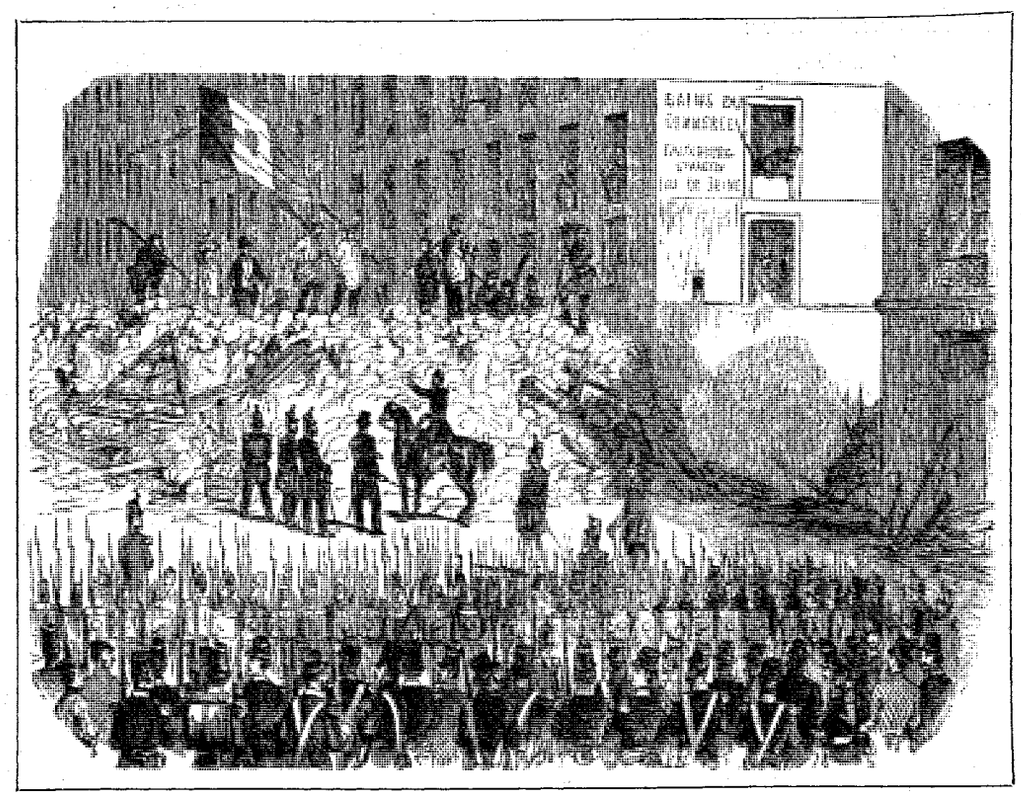

LE GÉNÉRAL LAMORICIÈRE PARLEMENTANT AVEC LES INSURGÉS

D'après un bois publié par le journal l'*Illustration*, le 8 juillet 1848.

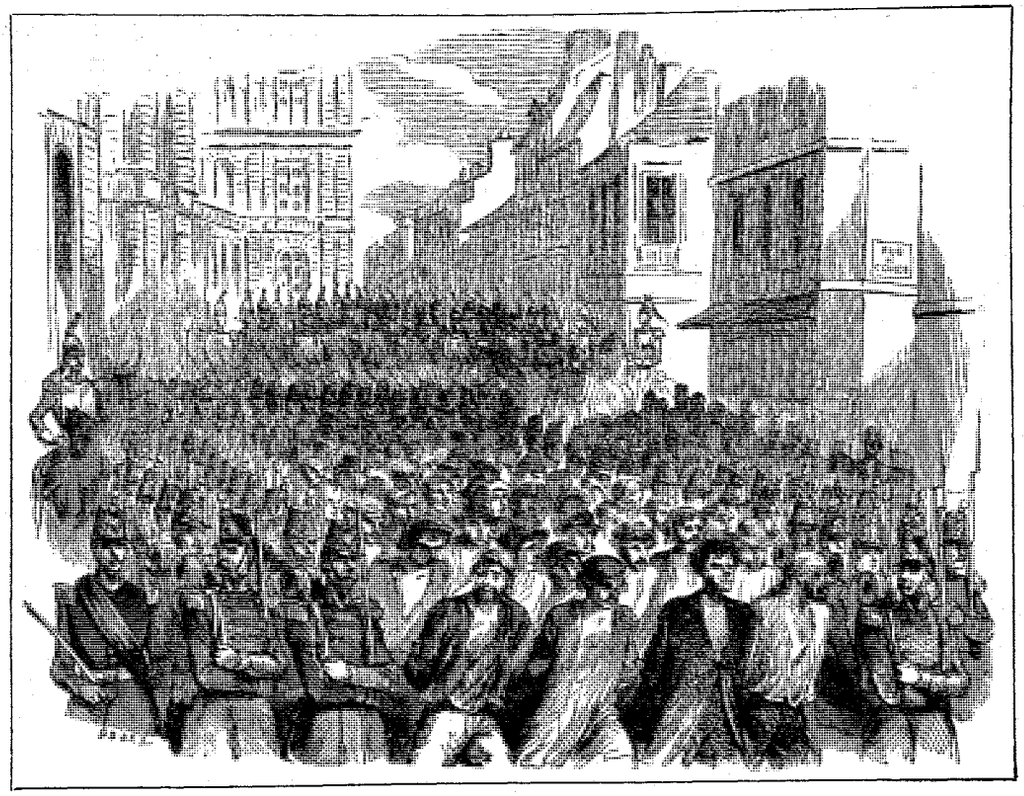

INSURGÉS PRISONNIERS TRAVERSANT LES RUES DE PARIS

D'après un bois publié par le journal l'*Illustration*, le 8 juillet 1848.

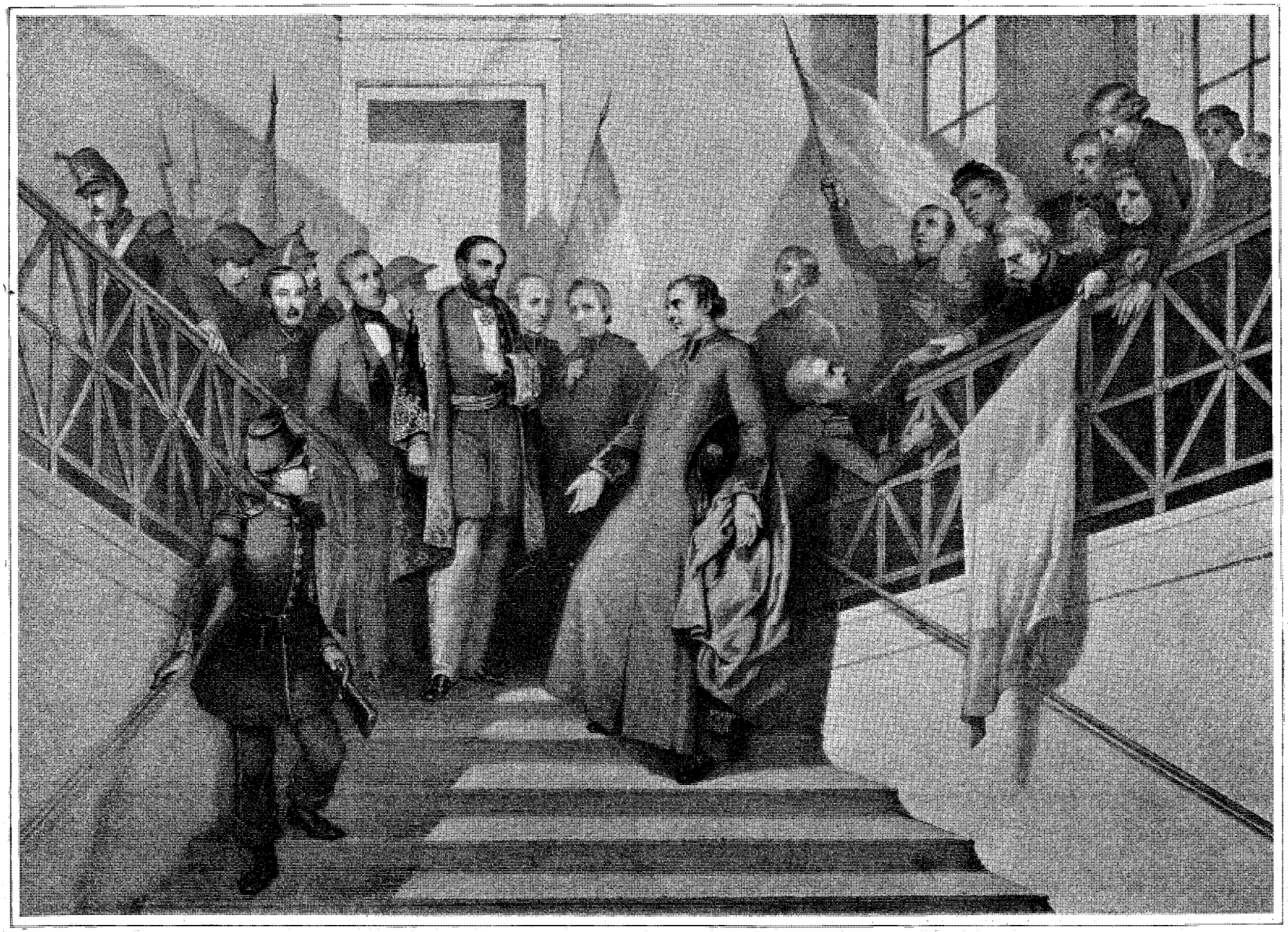


DÉVOUEMENT DE Mgr DENIS-AUGUSTE AFFRE, ARCHEVÊQUE DE PARIS. — LA RÉSOLUTION. — VISITE AU GÉNÉRAL CAVAIGNAC

Lithographie d'Amédée Charpentier, d'après Compte-Calix (Goupil, éditeur).

Dans cette terrible lutte, cinq généraux étaient déjà frappés à mort. A cette liste funèbre va bientôt venir s'ajouter le nom d'un chef de l'Église, Monseigneur Affre, archevêque de Paris, qui, obéissant à un noble mouvement du cœur, va tenter de faire cesser les hostilités et de ramener la paix en se présentant lui-même, avec des paroles de concorde, au milieu des combattants. L'Estampe ci-dessus représente le prélat, au moment où, accompagné de ses deux grands vicaires, il se présente au Palais de l'Élysée, pour faire connaître au général en chef sa généreuse résolution. — Reproduction autorisée par la maison Boussod et Valadon.

# 25 JUIN

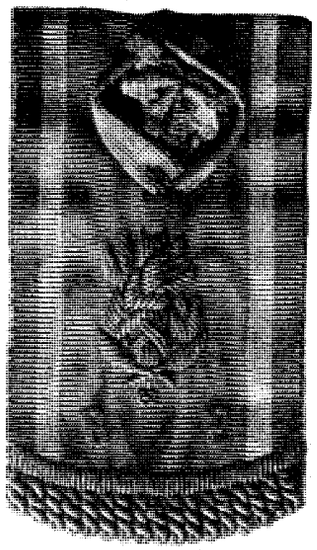

INSIGNE EN SOIE TRICOLORE
DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE
EN 1848

(Appartient à M. Quentin-Bauchard.)

MORT DU GÉNÉRAL NÉGRIER, PLACE DE LA BASTILLE (25 JUIN 1848)

MÉDAILLE EN ARGENT
DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE
(1848)

Sur l'autre côté de la médaille sont gravés les mots : « Assemblée nationale », et le nom et prénom du représentant, dans un encadrement de feuilles de chêne.

(Appartient à M. Quentin-Bauchard.)

Le général Négrier, un héroïque soldat, qui fut blessé cinq fois à Waterloo, et dont la carrière militaire pendant nos guerres d'Afrique fut des plus brillantes, reçut du général Cavaignac la mission difficile de remplacer le général Duvivier. Poursuivant le plan de ce dernier, qui consistait à dégager l'Hôtel de Ville et l'Arsenal, et à marcher sur la Bastille, il se mit à la tête des troupes, les électrisant par une audace extraordinaire qu'il devait bientôt si chèrement expier. Après avoir enlevé les barricades de la rue de la Cerisaie, du Petit-Musc et toutes celles qui avoisinaient l'Arsenal, il arrivait sur la place de la Bastille où se dressait une formidable barricade que la garde mobile, qui marchait sous ses ordres ne se disposait à aborder qu'avec une hésitation très visible. C'est alors que l'intrépide général, malgré les conseils de ceux qui l'entouraient, Trélat, Charbonel, représentants du peuple... de Falloux, venu sans doute pour contempler son œuvre, s'avança jusqu'au milieu de la place, suivi d'une douzaine d'hommes à peine. Une décharge terrible partie de la barricade l'abattit. Une balle lui avait traversé le cœur. Charbonel, qui ne l'avait pas quitté, fut tué à ses côtés. Trélat reçut dans ses bras le général expirant, qui ne put que prononcer ces mots : « Je meurs de la main d'un soldat. » — Cette pièce lithographique a été publiée chez MM. Bès et Dubreuil, rue Gît-le-Cœur.

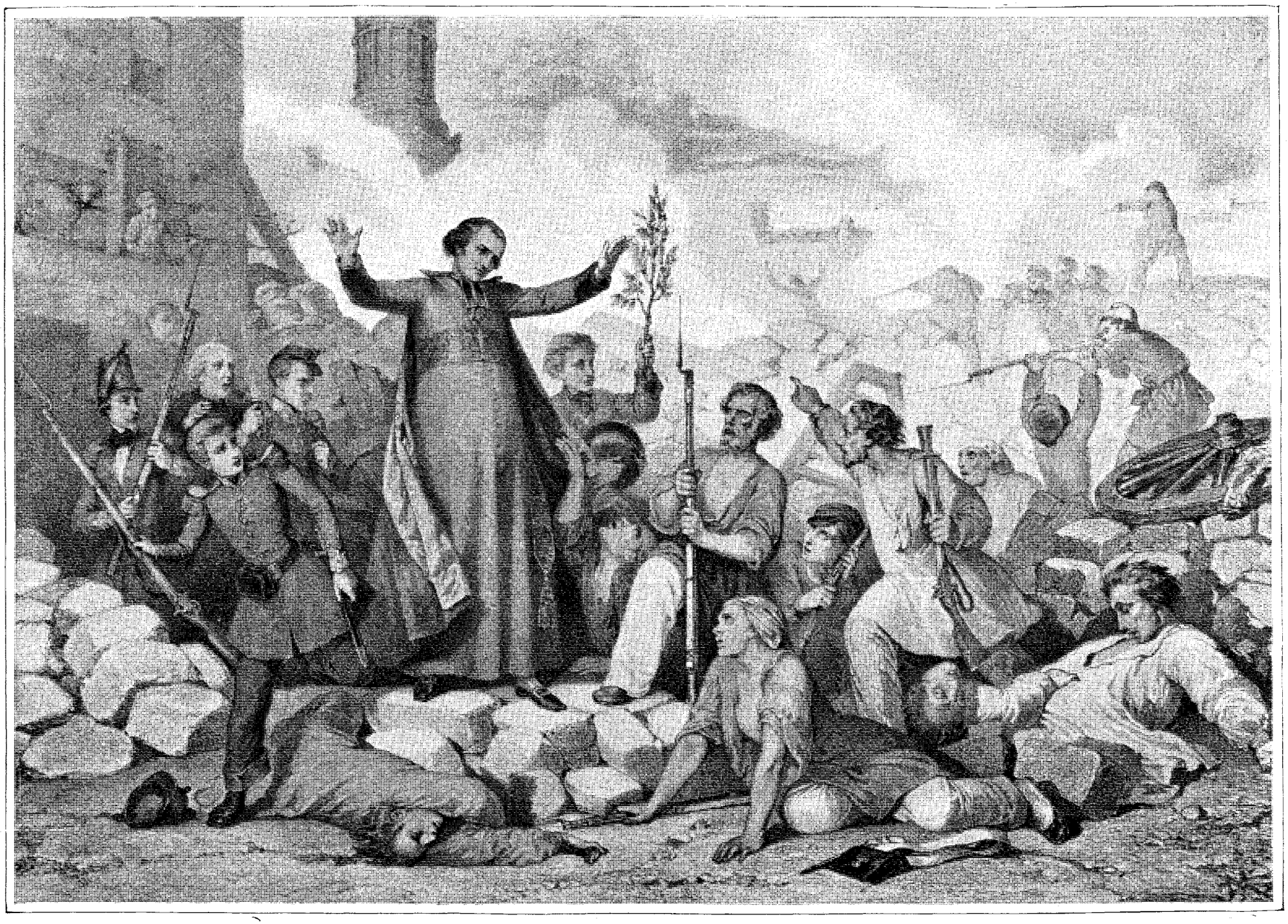

DÉVOUEMENT DE Mgr DENIS-AUGUSTE AFFRE, ARCHEVÊQUE DE PARIS. — Lithographie d'Amédée Charpentier, d'après Compte-Calix (Goupil, éditeur).

Après une marche difficile à travers les rues dévastées, l'archevêque arrive devant la barricade du faubourg Saint-Antoine. A sa prière, le général Bertrand qui commande l'attaque a donné l'ordre de cesser le feu. Une trêve d'une heure est accordée aux insurgés. Un brave garde national, nommé Albert, marche devant l'archevêque, tenant à la main, en signe de paix, un rameau de buis. Voici le prélat sur le sommet de la barricade. Il la franchit avec peine, puis pénétra dans le faubourg, cherchant vainement, au milieu des sinistres rumeurs de colère qui montent autour de lui, à faire entendre des paroles de paix. Tout à coup un coup de feu part. « La trêve est rompue, crient les insurgés. On nous trahit. » Et aussitôt une triple décharge part des deux côtés de la barricade. L'archevêque tombe mortellement atteint d'une balle dans les reins. A cette vue, les combattants jettent leurs fusils en donnant des signes de désespoir. Des insurgés s'empressent autour du prélat, et avec des soins infinis le portent au presbytère du curé de Sainte-Marguerite sur un matelas prêté par une pauvre femme. Les porteurs s'inquiètent des souffrances du blessé et craignant qu'il ne les en accuse, ils ont à cœur de se justifier. « Ce n'est pas nous, Monseigneur, lui disent-ils en pleurant, ce n'est pas nous qui vous avons fait du mal; ce sont des traîtres! C'est la garde mobile; mais comptez sur nous, vous serez vengé! » (Daniel Stern. *Histoire de la Révolution de 1848.*) Et pendant que s'éloigne le funèbre cortège, la lutte reprend et les balles sifflent de tous côtés, au milieu des cris de colère, des appels de vengeance. — Reproduction autorisée par la maison Boussod et Valadon.

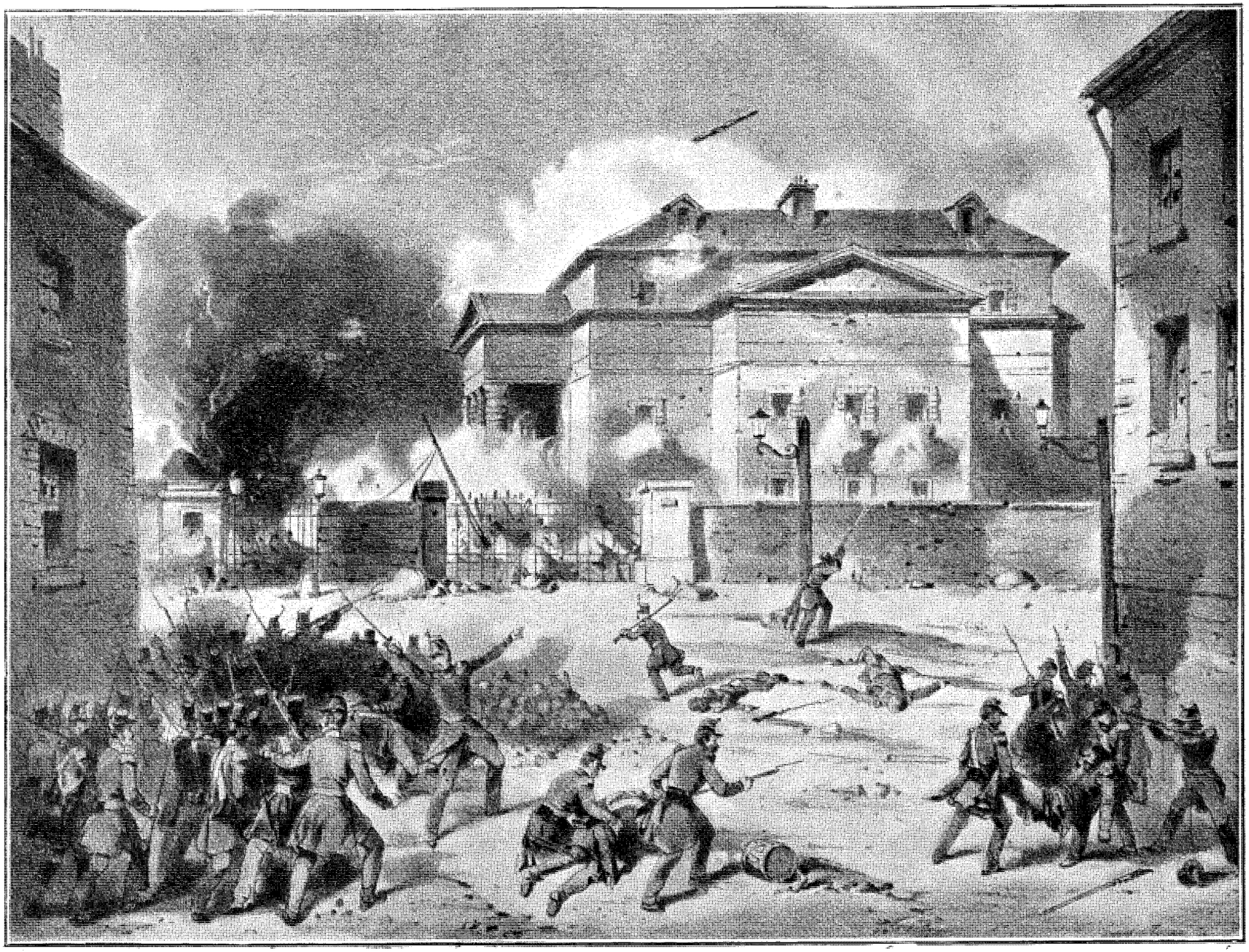

PRISE DE LA BARRIÈRE DE LA CHAPELLE-SAINT-DENIS. — D'après une lithographie anonyme du temps.

Cette Estampe représente un des engagements les plus chauds de la terrible lutte. C'est la prise de la barrière de la Chapelle-Saint-Denis par un détachement des troupes des généraux Perrot et Lamoricière. Ajoutons que pendant cette bataille de quatre jours, les chefs, sentant que de leur attitude dépendait la victoire des troupes, de plus en plus troublées par la vue des barricades surgissant à chaque carrefour, s'exposaient aux coups des insurgés, avec la plus héroïque témérité. De là le nombre considérable d'officiers de tout rang qui trouvèrent la mort. Lamoricière, que les balles épargnèrent, eut trois chevaux tués sous lui.

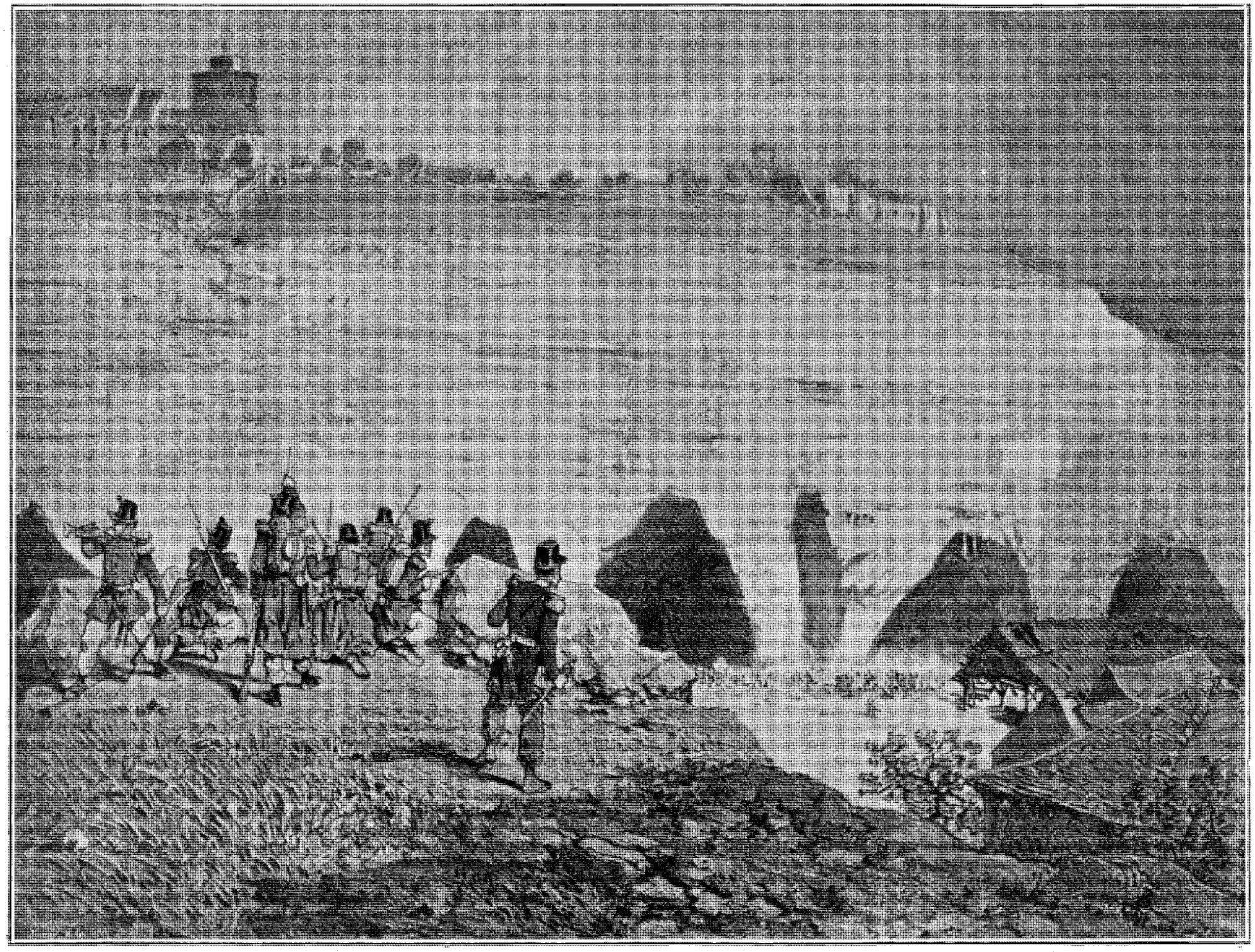

CHASSE AUX INSURGÉS DANS LES CARRIÈRES DE MONTMARTRE

La prise de la barrière de la Chapelle-Saint-Denis et de la grande barricade du faubourg Saint-Antoine, le massacre de la place du Carrousel, où des détachements de gardes nationales d'Orléans, de Beaugency, d'Andelys, de Pithiviers, de Lille, se fusillèrent dans la nuit, croyant à une attaque des insurgés, furent les derniers sanglants épisodes de la terrible lutte. Le 26, au soir, les barricades étaient détruites et le désarmement commençait. Un certain nombre d'insurgés refusèrent cependant de se rendre, dans les quartiers des Amandiers, de Belleville, de Montmartre et de la Chapelle. La plupart furent cernés le 27 dans les carrières de Montmartre, et impitoyablement massacrés. Le lendemain les murs de Paris étaient recouverts d'une proclamation de Cavaignac, où il recommandait le calme et la générosité aux vainqueurs. « Dans Paris, disait-il, je vois des vainqueurs et des vaincus; que mon nom reste maudit, si je consentais à y voir des victimes. » Deux jours après, le chef du Pouvoir exécutif déposait ses pouvoirs entre les mains de l'Assemblée nationale. Mais, l'Assemblée décrétant *qu'il avait bien mérité de la patrie* les lui conférait de nouveau, pour un temps indéterminé. Pendant cette terrible insurrection, dont le nombre des morts n'a jamais dû être bien établi, il y eut six généraux de tués : Damesme, Bourgon, Renaut, Duvivier, Négrier, Bréa; et six blessés : Bedeau, François, Korte, Lafontaine, Foucher, Courtigès.

GEORGE SAND. — D'après le portrait Calamata.

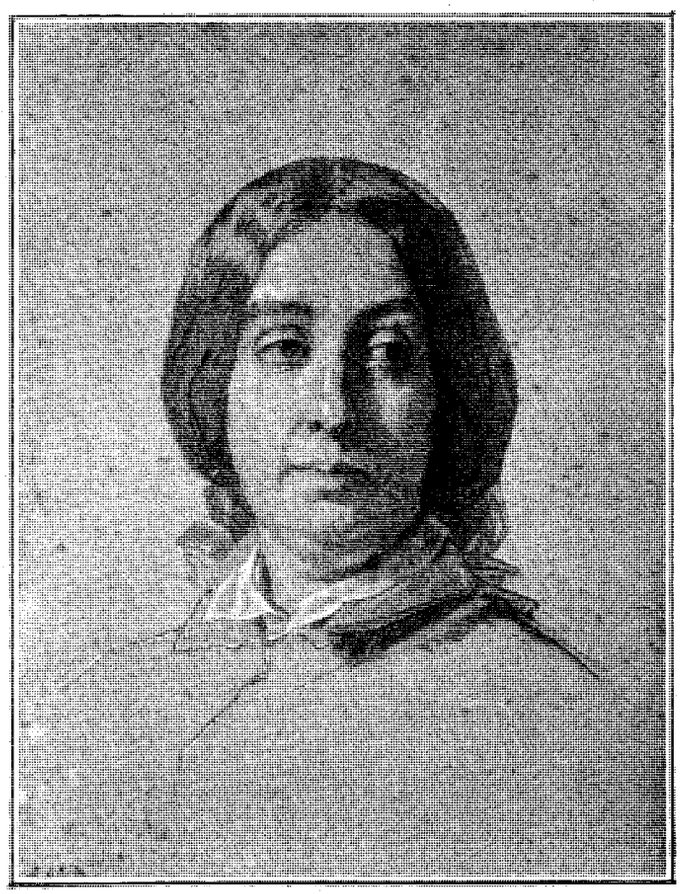

GEORGE SAND (5 JUILLET 1804 - 8 JUIN 1876)

D'après un crayon original de Couture (Collection du Musée Carnavalet).

Abandonnant un moment ses études littéraires, interrompant ses courses vagabondes à travers le monde, George Sand se mêla activement à la politique en 1848 et associa ses efforts à ceux des républicains les plus avancés. Elle eut même la direction des *Bulletins de la République*, pour lesquels elle écrivit une éloquente préface. C'est de cette époque que date sa collaboration à la *Revue indépendante*. Dans son ardent amour de propagande républicaine, elle fonda un journal, la *Cause du Peuple*, qui n'eut d'ailleurs qu'une existence éphémère. Elle collabora aussi à la *Commune de Paris* avec Barbès et Sobrier ; mais, au bout de deux ans de lutte, ayant perdu beaucoup d'illusions et découragée par le nouveau triomphe de la réaction après les événements de Juin, elle abandonna la politique militante pour retourner à ses études littéraires.

GEORGE SAND. — D'après un portrait de Julien.

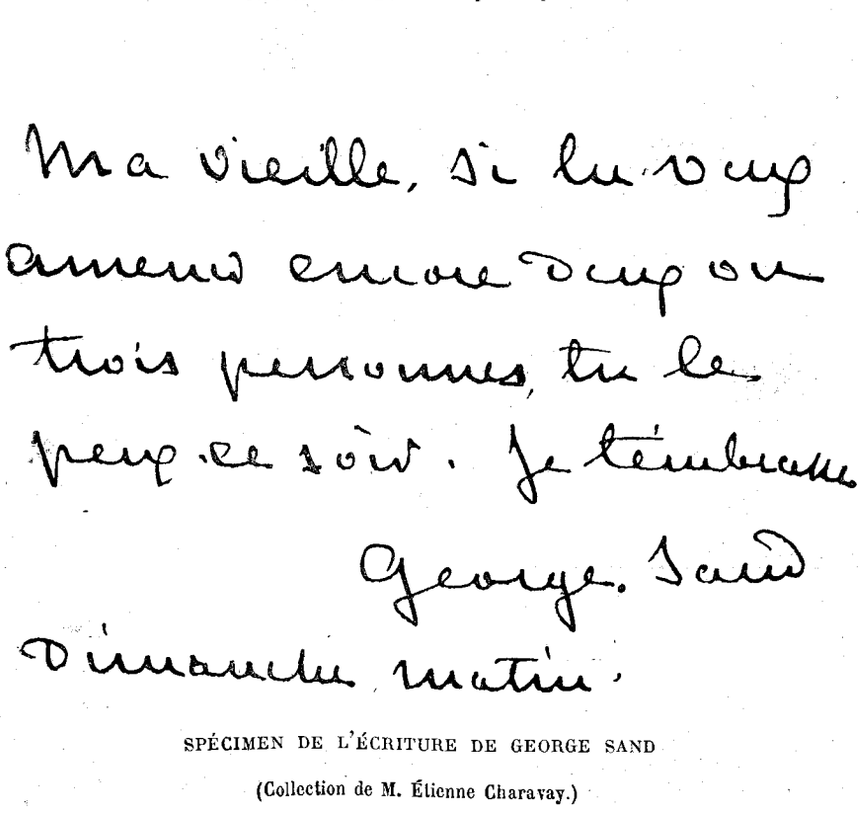

SPÉCIMEN DE L'ÉCRITURE DE GEORGE SAND

(Collection de M. Étienne Charavay.)

GEORGE SAND. — D'après un médaillon de David d'Angers.

PLUS DE PATRIE ! — D'après une lithographie de Lemaire (Victor Delarue, éditeur).

Cavaignac donna une leçon de générosité aux Sénard (auteur du projet de décret *illégal* de déportation) et aux Méaulle, en demandant que le mot *transportation* qui n'impliquait pas la prison dans l'exil, fut substitué au mot *déportation*. Ce soldat s'engagea d'ailleurs sur l'honneur à proclamer l'amnistie aussitôt que les terreurs de la bourgeoisie paraîtraient calmées. C'était peut-être remettre à bien longtemps l'exécution de cette généreuse mesure. L'embarquement des malheureux insurgés vaincus fut si précipité, qu'il y eut un grand nombre d'individus transportés par erreur et qu'on les relâcha après qu'ils eurent passé plusieurs mois sur les pontons. D'ailleurs l'épouvante laissée dans les imaginations par le souvenir de la lutte, poussait l'Assemblée dans la voie dangereuse de la réaction excessive. On transportait sans jugement, on fermait les clubs, on licenciait une partie de la garde nationale, on rétablissait un cautionnement de vingt-quatre mille francs sur les journaux..., etc.. Mesure ultra-réactionnaire que Lamennais flétrissait ainsi dans le *Peuple constituant* : « Il faut aujourd'hui de l'or, beaucoup d'or pour jouir du droit de parler. Nous ne sommes pas assez riches. *Silence aux pauvres !* »

LES ORPHELINS. — « ALLEZ ET INSTRUISEZ ». — (Évangile selon saint Matthieu.)

Lithographie de Sorrieu, d'après une composition de la citoyenne Goldsmidt.

Cette Estampe symbolique représente le départ pour les colonies des condamnés politiques des journées de Juin. On sait que les chefs seuls furent traduits devant les conseils de guerre et que les simples combattants furent déportés sans jugement, conformement à la *transaction* proposée par M. Méaulle qui demandait une mesure rapide et exceptionnelle pour enlever à la capitale tous les ferments de discorde. « Il fallait, disait ce législateur impitoyable, que la loi se tut un instant, et que les hommes qui avaient fait une guerre à mort à la Société fussent déportés ». — Cette Estampe appartient à la collection du Musée Carnavalet, et fut éditée à la *Propagande socialiste*.

## 1805

Jamais représentations de la figure humaine n'exprimèrent avec une plus pénétrante éloquence la volonté indomptable, les aspirations, les souffrances, les dégoûts de l'âme, que les deux images de Blanqui reproduites dans cet ouvrage. Toute l'existence d'orgueilleuse révolte, de douleur consentie, de sacrifices obstinés du célèbre révolutionnaire, se lit dans le portrait qui figure à la page 15 de la seconde partie du livre, et, où Blanqui, jeune, nous apparaît déjà si visiblement prédestiné, à travers l'analyse émue et familière d'un pinceau fidèle. Puis voici le portrait impressionnant de Carrière, sur lequel passe comme un souffle d'orage, magistrale interprétation du Blanqui devenu vieux, du revenant terrible des bagnes de tous les régimes, du Dante révolutionnaire sorti des enfers les plus noirs et les plus profonds. Ses traits dévastés disent les souffrances infinies de sa vie de martyr; le souvenir de la lâcheté des hommes et des humiliations injustement subies met sur sa lèvre tordue un immense dégoût. Et cependant, de toute la blanche figure de cet éternel modèle d'énergie humaine, qu'il faut admirer quand même, se dégage encore, avec une surprenante intensité, les sentiments inspirateurs des héroïques sacrifices qui emplirent toute la vie d'Auguste Blanqui et le soutinrent sur sa route douloureuse : la haine, l'amour, la foi.

Louis-Auguste Blanqui naquit le 1er février 1805 à Nice. Il était fils du conventionnel Jean-Dominique Blanqui et frère du célèbre économiste Adolphe Blanqui. Son existence, dont la plus grande partie s'écoula dans les prisons du Mont-Saint-Michel, de Belle-Isle, de Sainte-Pélagie, du Taureau, de Doullens... fut prise tout entière par la politique, et, les rares heures de liberté dont il put jouir furent toutes consacrées à tenter de résoudre par l'action insurrectionnelle le problème si complexe de la question sociale. D'une intelligence tout à fait supérieure et nourrie de fortes études, cet être frêle et maladif, qui demeure toujours inflexible dans ses convictions, malgré les outrages publics et les douleurs privées qui s'abattirent sur lui, ne cesse de chercher son point d'appui sur les masses incultes et les hommes d'action. Les souffrances physiques et les tortures morales n'ayant aucune prise sur l'énergie de cet homme extraordinaire, on essaya de l'écraser en l'accusant de trahir son parti et en publiant dans la *Revue rétrospective* de Taschereau, une

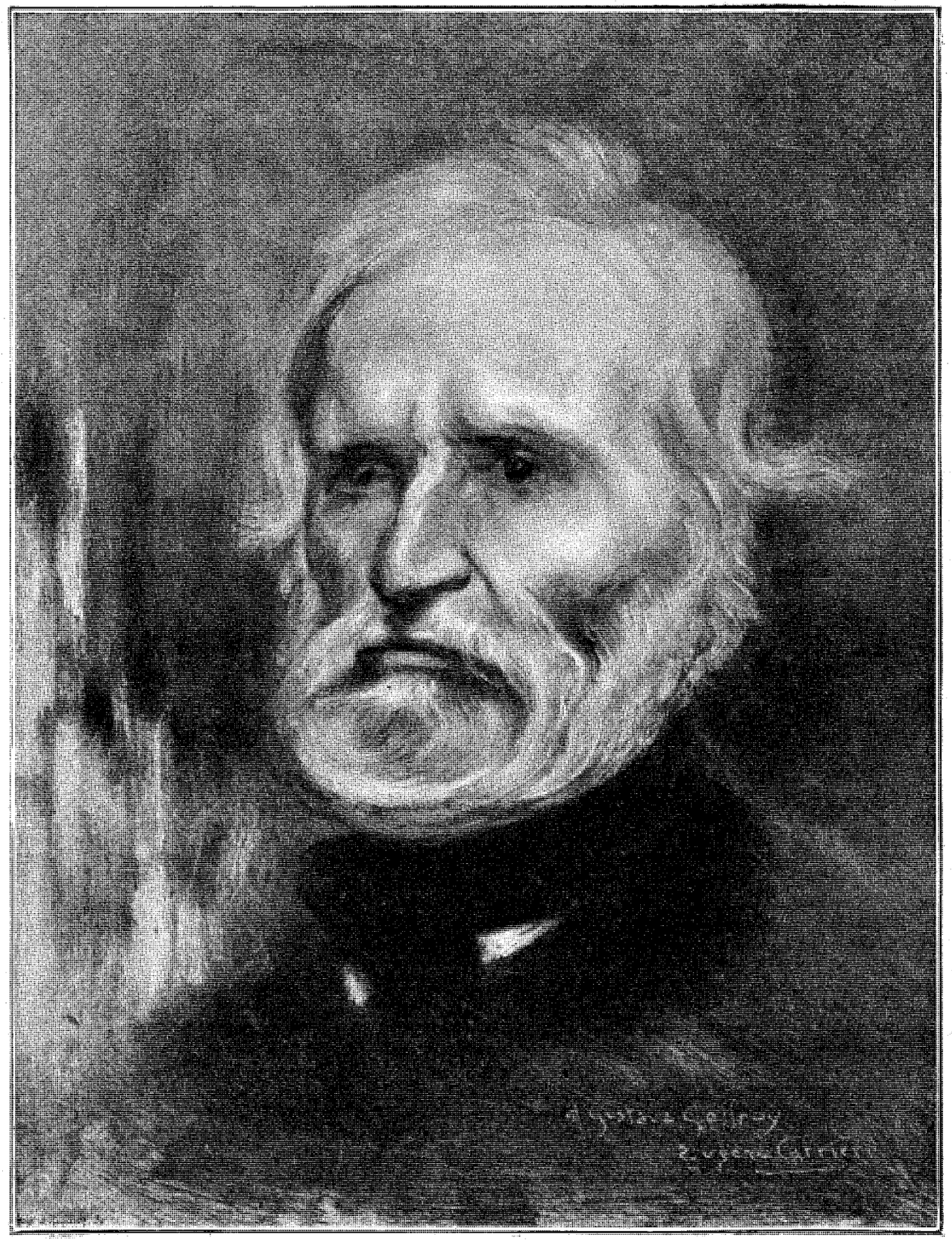

PORTRAIT DE BLANQUI, VIEUX. — D'après une peinture d'Eugène Carrière (Collection de M. Gustave Geffroy).

## 1881

sorte de rapport sur l'émeute de 1839 et sur le personnel du parti républicain, qui fut attribué à Blanqui. Malgré le caractère invraisemblable de cette révélation, de cette manœuvre infâme due à l'habileté d'un policier, certains chefs du parti républicain, obéissant à un sentiment de basse jalousie, indigne de leur caractère, et qu'ils regrettèrent plus tard, feignirent de croire à la trahison du perpétuel prisonnier, et ce dernier dut se défendre : « ... Et c'est moi, s'écria-t-il, moi, triste débris qui traîne par les rues un corps meurtri sous des habits râpés, c'est moi qu'on foudroie du nom de vendu, tandis que les valets de Louis-Philippe, métamorphosés en brillants papillons républicains, voltigent sur les tapis de l'Hôtel de Ville, flétrissant du haut de leur vertu, nourrie à quatre services, le pauvre Job échappé des prisons de leur maître ! »

Cette curieuse et puissante figure de révolutionnaire moderne, à la fois homme d'action et théoricien original (lire l'*Éternité par les astres*), conspirateur mystérieux et journaliste étincelant, devait avoir son biographe, ou plutôt son historien, car la vie de Blanqui est mêlée à presque tous les événements insurrectionnels depuis 1839 jusqu'à 1871. Elle est comme un dur miroir d'acier où se reflètent les luttes politiques de la seconde moitié du siècle.

En un livre superbe, un des plus beaux livres d'analyse, d'émotion et de style, écrits depuis longtemps, Gustave Geffroy a entrepris, et la tâche était ardue, de nous faire connaître Auguste Blanqui depuis son enfance jusqu'à sa mort à travers les moindres détails de sa vie tourmentée. Et, de cette vaste et courageuse entreprise qui a nécessité dix années de recherches, de nombreux et mélancoliques pèlerinages aux stations du douloureux calvaire parcouru par Blanqui avant l'apothéose (j'allais dire avant la résurrection) du 20 avril 1879, est sorti l'*Enfermé*, œuvre d'un puissant intérêt, où, avec un art parfait, dans une forme lumineuse et simple, l'histoire la plus documentée se marie à la psychologie la plus méditée, l'anecdote reposante à l'analyse la plus subtile.

Pour qui désire connaître enfin Blanqui et ne pas le condamner cette fois et le maudire *sans l'avoir entendu*, la lecture de l'*Enfermé* de Geffroy est désormais nécessaire, de cet Enfermé « résigné pour lui, révolté pour tous... et dont l'esprit de révolte, salubre comme le sel de la mer, imprégnera l'histoire ».

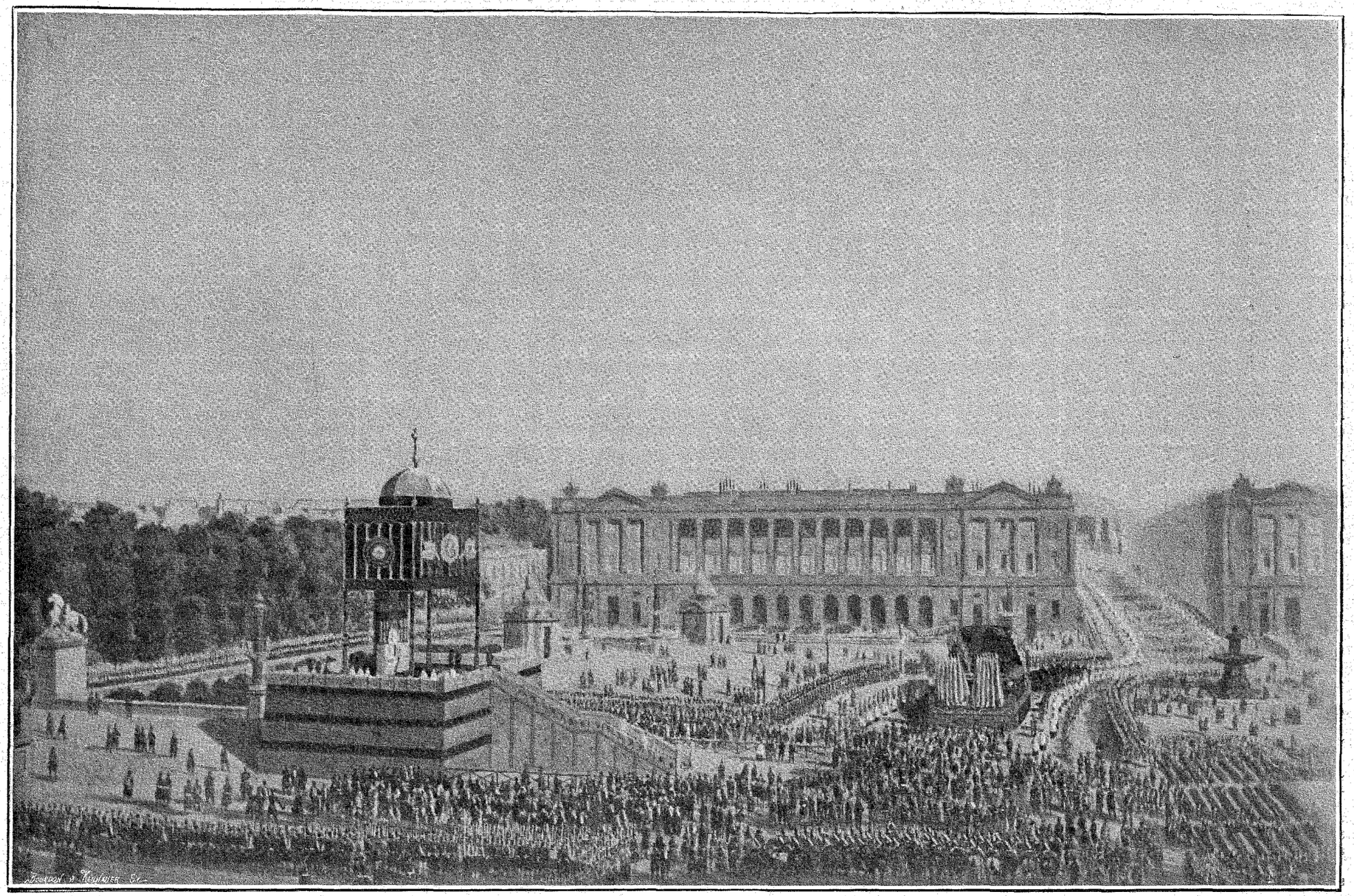

SERVICE FUNÈBRE EN L'HONNEUR DES VICTIMES DE L'INSURRECTION DE JUIN 1848

D'après une aquarelle originale de Jung.

Ce fut le 6 juillet qu'eut lieu place de la Concorde la grande cérémonie funèbre en l'honneur de toutes les victimes de l'insurrection. Les représentants, le chef du Pouvoir exécutif, le maire de Paris, les officiers supérieurs de l'armée et de la garde nationale y assistaient. Un autel immense avait été dressé sur la place. Trois évêques appartenant à l'Assemblée Constituante y célébrèrent le service divin. « Mais, dit Daniel Stern, malgré l'appareil extraordinaire que l'on avait voulu déployer en cette solennité, elle parut vide et froide à tous ceux qui en suivirent le caractère. Tout y était officiel, contraint, plein de contradictions... Pour la première fois aussi depuis la Révolution de Février, le peuple était absent d'une cérémonie publique... Mille bruits sinistres s'étaient répandus; on parlait de machines infernales... Le char funèbre qui, selon le programme, devait conduire les corps jusqu'au caveau de la colonne de Juillet, s'arrêta devant l'église de la Madeleine. On n'osait pas se rapprocher des quartiers populaires, tant la terreur qu'ils avaient inspirée était profonde. C'est sous cette impression générale de tristesse et de terreur que le général Cavaignac eût à reconstituer un gouvernement et à composer son ministère. » — Cette Aquarelle appartient à la Collection du Musée Carnavalet.

SÉNARD, Intérieur. VAULABELLE, Instruction publique. CAVAIGNAC, Chef du Pouvoir exécutif. LAMORICIÈRE, Guerre. VERNINHAC, Marine.

GOUDCHAUX, Finances. TOURRET, Commerce. MARIE, Justice. BASTIDE, Affaires étrangères. RECURT, Travaux publics.

Nous avons vu que Cavaignac, à peine remis des cruelles émotions et des fatigues de la guerre civile était, sur la proposition de Martin (de Strasbourg), chargé de nouveau du lourd fardeau du Pouvoir exécutif, par un vote unanime de l'Assemblée. La gravité de la tâche qui incombait à ce brave soldat, jeté par une cruelle fatalité au milieu des plus terribles événements politiques, fit seule qu'il refusa de se soustraire à ce glorieux, mais aussi dangereux témoignage de la confiance nationale. Son premier soin fut de constituer un ministère auquel il appela d'abord Sénard et Lamoricière ses deux plus actifs collaborateurs dans l'œuvre de répression de l'insurrection. Sénard eut le portefeuille de l'Intérieur, Lamoricière celui de la Guerre. Goudchaux accepta les Finances, Recurt les Travaux publics, Tourret l'Agriculture et le Commerce, le contre-amiral Verninhac la Marine, Bastide les Affaires étrangères, Marie la Justice, Hippolyte Carnot l'Instruction publique. Mais, ce dernier, accusé par M. Bonjean d'imprimer à l'instruction primaire une direction trop avancée, en souscrivant au *Manuel républicain de l'homme et du citoyen* de Charles Renouvier, succomba sur un vote de la Chambre. Son portefeuille passa entre les mains de M. de Vaulabelle, l'historien des *Deux Restaurations*. — Le 19 octobre Sénard, Recurt et de Vaulabelle se retiraient pour faire place à trois nouveaux ministres tout particulièrement sympathiques aux conservateurs : Dufaure, Vivier et Freslon. — Cette lithographie de Levilly, éditée par Boivin, appartient à la Collection du Musée Carnavalet.

HETZEL (JULES) (1814-1886)

D'après un dessin de Meissonier (Collection de M. O. Hetzel).

Jules Hetzel (si connu, comme écrivain, sous le pseudonyme de P.-J. Stahl), se jeta avec ardeur dans le mouvement révolutionnaire de 1848. Lors de la nomination du Gouvernement provisoire, il devint successivement chef du cabinet du ministre des Affaires étrangères, puis du ministre de la Marine et secrétaire général du Pouvoir exécutif. Il fut exilé après le coup d'État du 2 Décembre 1851 et se retira à Bruxelles, où il demeura jusqu'à l'amnistie de 1859. Peu d'années après son retour à Paris, il fonda, tout en continuant d'écrire, l'importante librairie d'éducation et de récréation que dirige aujourd'hui son fils, M. O. Hetzel.

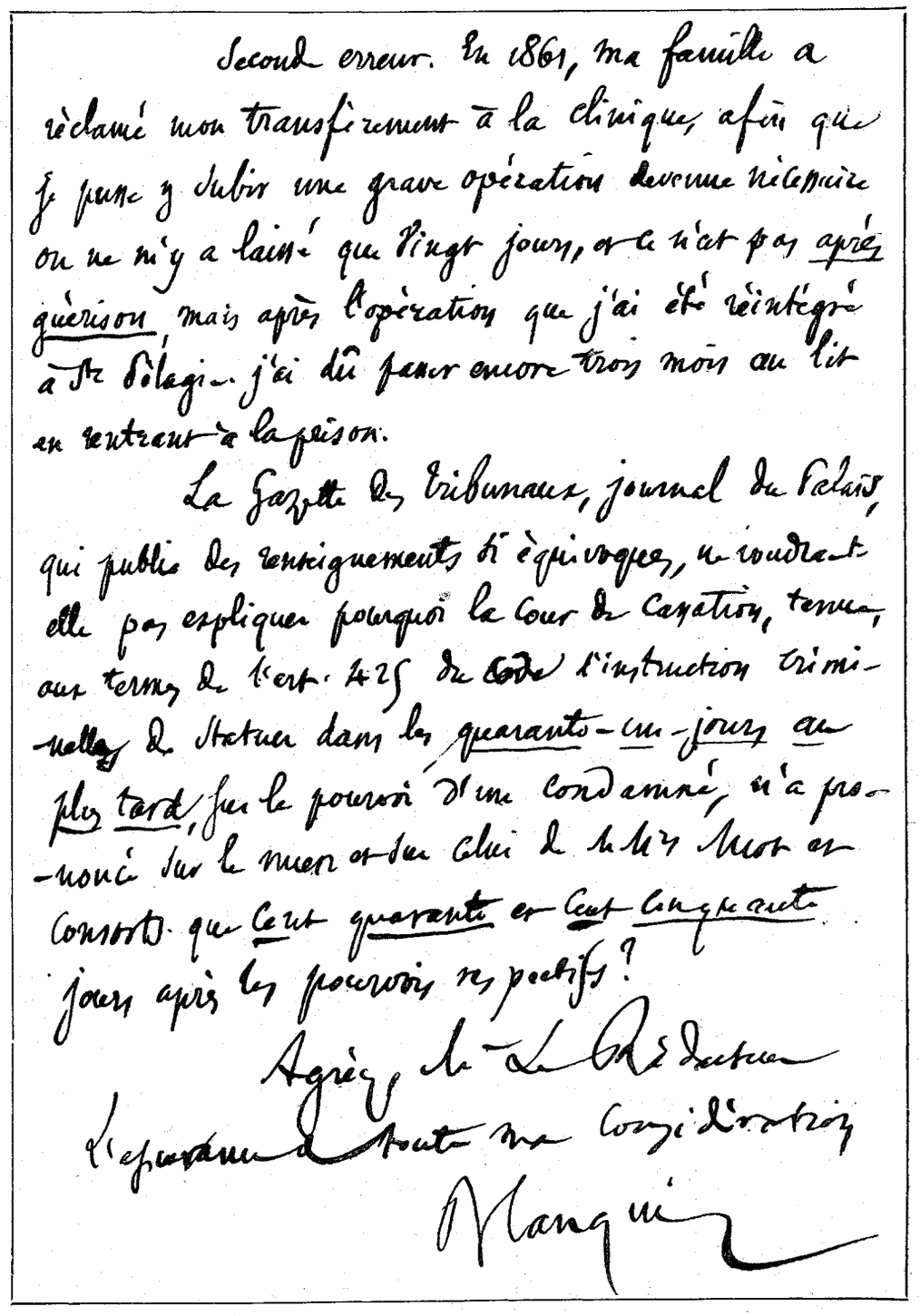

Second erreur. En 1861, ma famille a réclamé mon transfèrement à la clinique, afin que je pusse y subir une grave opération devenue nécessaire. On ne m'y a laissé que vingt jours, et ce n'est pas après guérison, mais après l'opération que j'ai été réintégré à Ste Pélagie. J'ai dû passer encore trois mois au lit en rentrant à la prison.

La Gazette des Tribunaux, journal du Palais, qui publie des renseignements si équivoques, ne voudrait-elle pas expliquer pourquoi la Cour de Cassation, tenue, aux termes de l'art. 425 du code d'instruction criminelle de statuer dans les quarante-un-jours au plus tard, sur le pourvoi d'un condamné, n'a prononcé sur le mien et sur celui de MM. Mot et consorts que cent quarante et cent cinquante jours après les pourvois respectifs?

Agréez, Mr le Rédacteur
l'assurance de toute ma considération
Blanqui

SPÉCIMEN DE L'ÉCRITURE D'AUGUSTE BLANQUI (FRAGMENT DE LETTRE)

(Collection de M. Gustave Geffroy.)

EUGÈNE CAVAIGNAC
D'après une médaille de Rouvet.
Frappée le 21 décembre 1848.

CAVAIGNAC
Médaille
frappée en 1848.

TASSE A CAFÉ DE L'ÉPOQUE
AVEC L'EFFIGIE DU GÉNÉRAL CAVAIGNAC
(Musée Carnavalet)

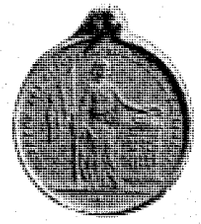

Envers
de la
médaille ci-contre.

Envers de la médaille de Rouvet,
frappée le 21 décembre 1848
avec inscription commémorative

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC
D'après un portrait d'Horace Vernet (Collection de M. Godefroy Cavaignac).

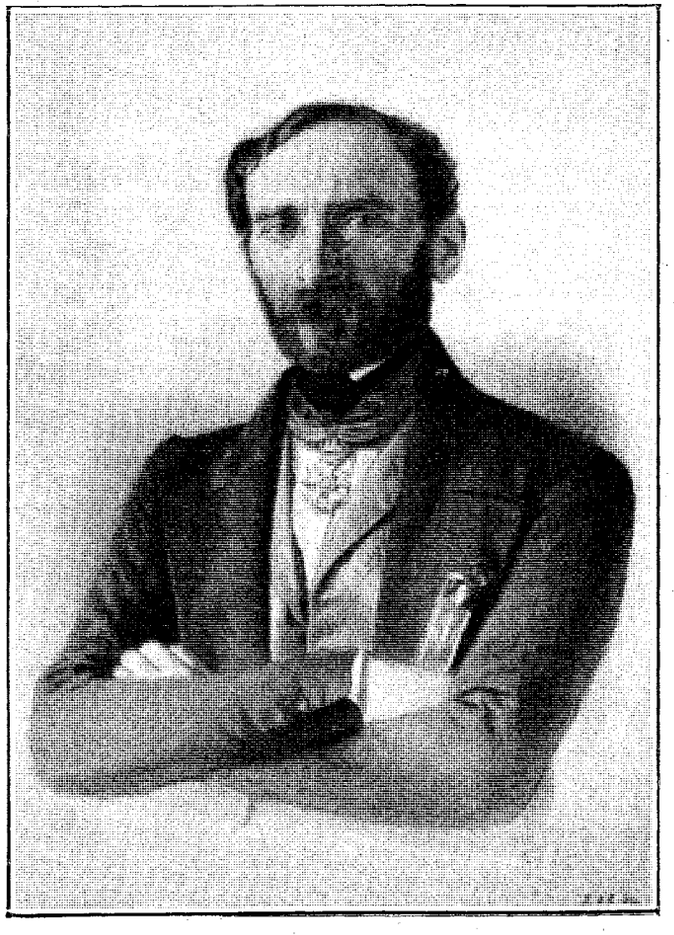

LOUIS-EUGÈNE CAVAIGNAC (1802-1857)
Membre de l'Assemblée constituante.
D'après une lithographie de Lafosse (Collection Bouasse-Lebel).

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC (1855)
D'après une photographie communiquée par M. Godefroy Cavaignac.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE (1808-1873)

D'après une lithographie de Desmaisons (Collection Bouasse-Lebel).

Élu député à la Constituante, le 17 septembre 1848, par cinq départements (Seine, Yonne, Moselle, Charente-Inférieure et Corse). Président de la République le 10 décembre 1848 par 5.434.226 suffrages. (Cavaignac en avait obtenu 1.448.107; Ledru-Rollin, 370.719; Raspail, 36.329; Lamartine, 7.910). — Le 21 décembre 1851, après le coup d'État du 2 décembre il est nommé Président de la République pour dix ans. Le 1er décembre 1852, à huit heures du soir, Louis Bonaparte était solennellement proclamé Empereur, sous le nom de Napoléon III, à Saint-Cloud. Il régna jusqu'à la capitulation de Sedan, triste fin d'un régime dont la politique extérieure, politique de dupe, ne fut qu'une suite ininterrompue de fautes sans nom.

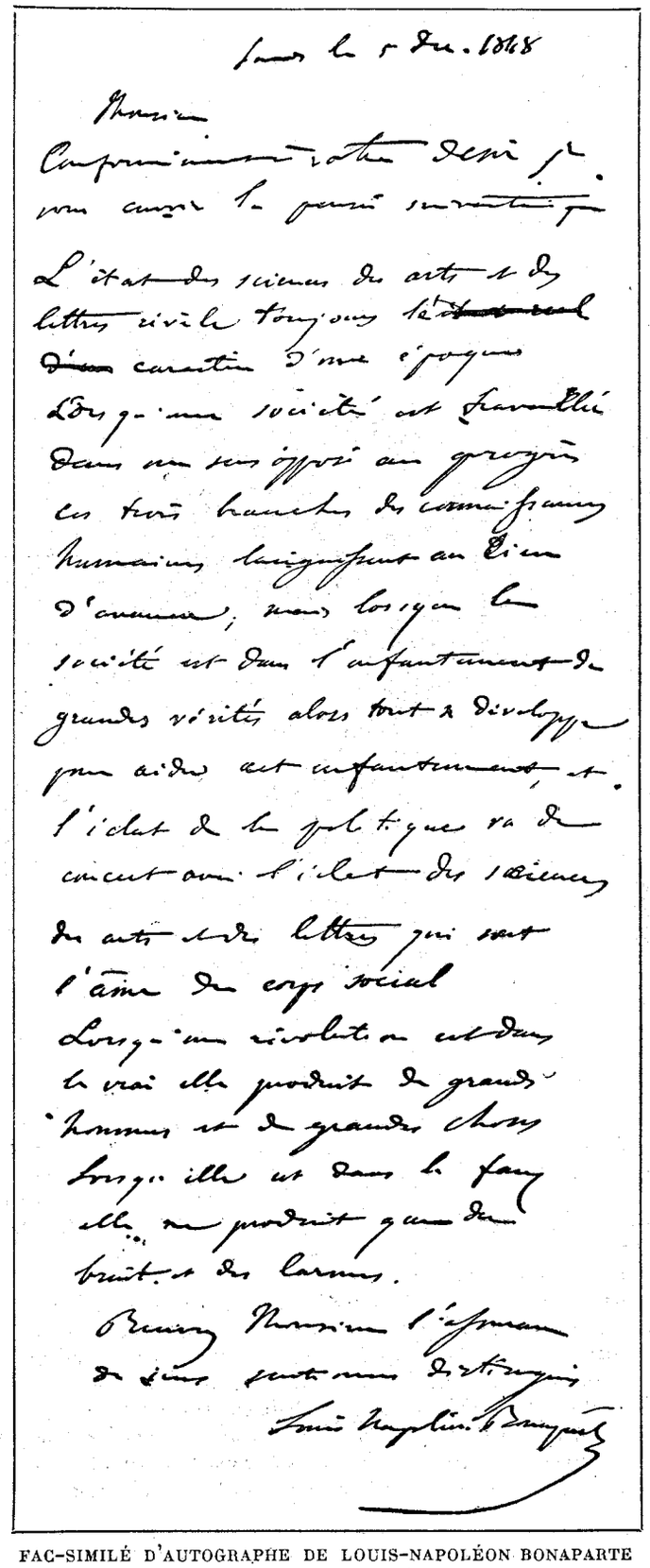

FAC-SIMILÉ D'AUTOGRAPHE DE LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE
(Collection Étienne Charavay.)

# PORTRAITS

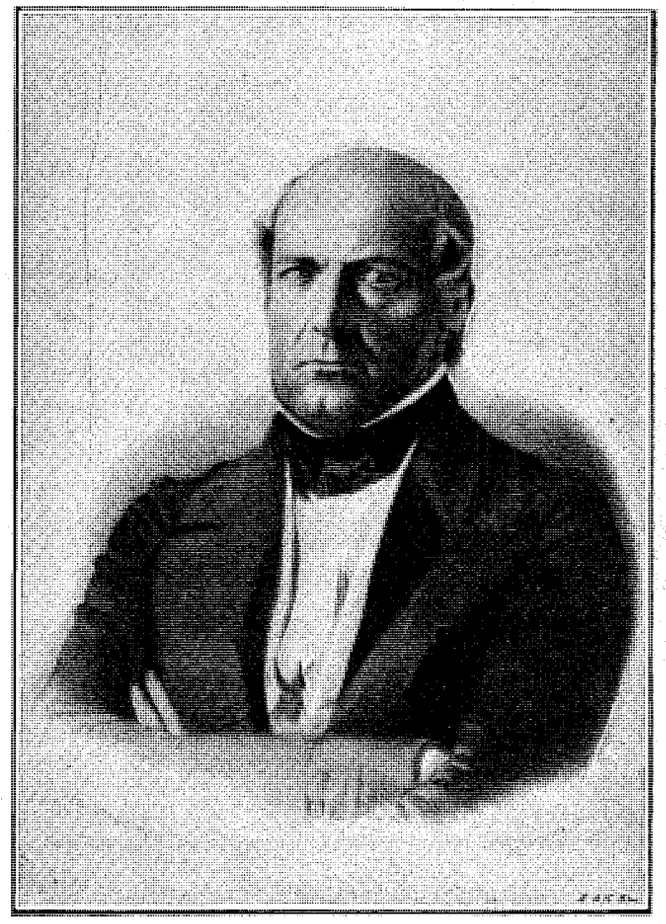

ODILON BARROT

Né à Villefort (Lozère) en 1791, mort en 1873.

(Collection Bouasse-Lebel.)

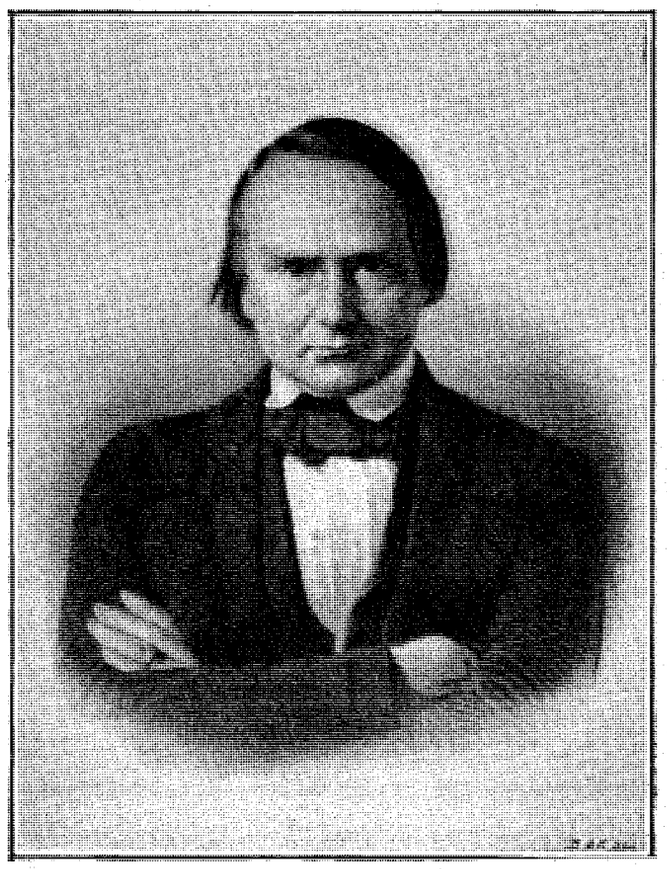

VICTOR HUGO

Né à Besançon en 1802, mort à Paris en 1885.

D'après une lithographie de Lafosse (Collection Bouasse-Lebel).]

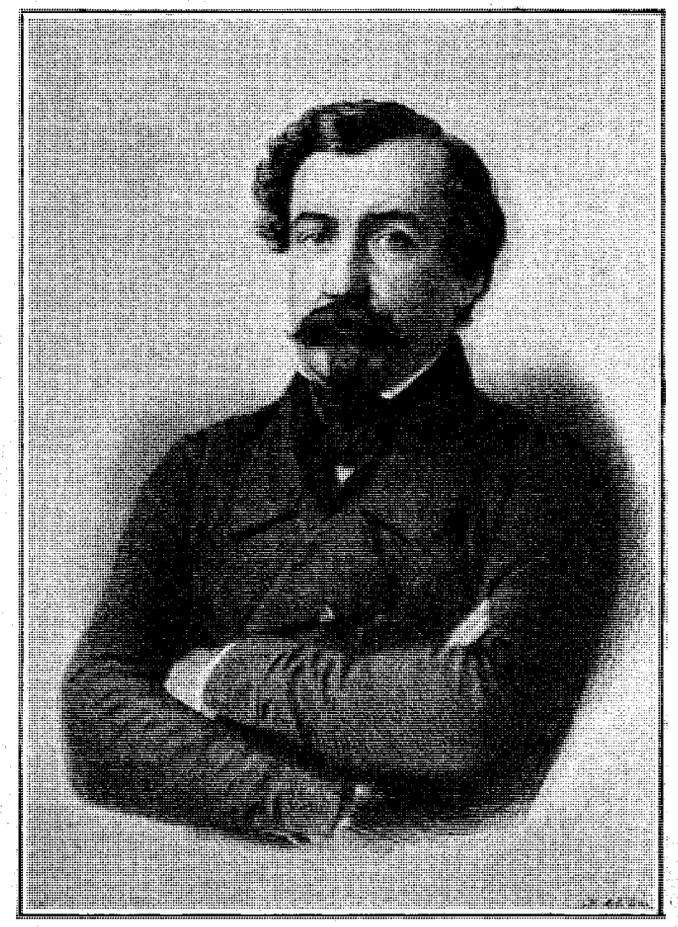

GÉNÉRAL LAMORICIÈRE

Né à Nantes le 5 février 1806, mort en 1865.

D'après une lithographie de Lafosse (Collection Bouasse-Lebel).

Ici s'arrête le récit des événements et aussi les commentaires sur les rôles politiques joués par les personnages. Cette fin de l'ouvrage sera surtout consacrée à une simple exposition de portraits, d'autographes et de documents historiques. Ce sera une sorte d'appendice au livre. Nous ne pouvons en effet, à cause de la tyrannie de la mise en pages, et sous peine aussi de sortir des limites imposées à notre travail, orner chacune des images qui vont suivre d'une notice biographique détaillée. Et cependant nous croyons rendre un réel service au lecteur, et aussi à l'historien de l'avenir, en faisant défiler sous ses yeux, sans aucune classification d'opinion, ces figures des membres de l'Assemblée Constituante de 1848, documents iconographiques du plus grand intérêt, car les lithographes qui les exécutèrent ne firent que reproduire avec la plus grande fidélité et souvent avec beaucoup d'art, une suite d'images daguerréotypiques. C'est ainsi que, grâce au procédé, encore nouveau de Daguerre, nous possédons aujourd'hui les portraits de neuf cents membres de la Constituante, et tous d'une réalité vivante. Nous nous bornons à en reproduire un choix qui constitue déjà par lui-même une galerie d'iconographie politique assez importante et où se trouvent réunies dans une pittoresque confusion de partis les personnalités les plus dirigeantes du Parlement. Dynastiques-libéraux : Odilon Barrot, de Rémusat, Dufaure, de Lasteyrie, Duvergier de Hauranne, Thiers, Vaulabelle, de Girardin..., etc.; républicains-gouvernementaux : Audry de Puyraveau, Gent, Schœlcher, David d'Angers, Charras, Pascal Duprat, Grévy, Glais-Bizoin, Charton, Arago, Flocon, Ledru-Rollin..., etc.; républicains démocrates et socialistes : Caussidière, Pyat, Louis Blanc, Lagrange, Pierre Leroux, Proudhon, Eugène Sue..., etc.; bonapartistes : Rouher, Piétri, de Falloux, de Carayon-Latour, Mathieu Bodet, Abbatucci, de Larcy..., etc., etc..., tous ayant déjà joué ou devant jouer bientôt un rôle politique. C'est à l'obligeance de M. Bouasse-Lebel que nous devons de pouvoir publier cette suite de portraits historiques détachée d'une collection presque introuvable aujourd'hui.

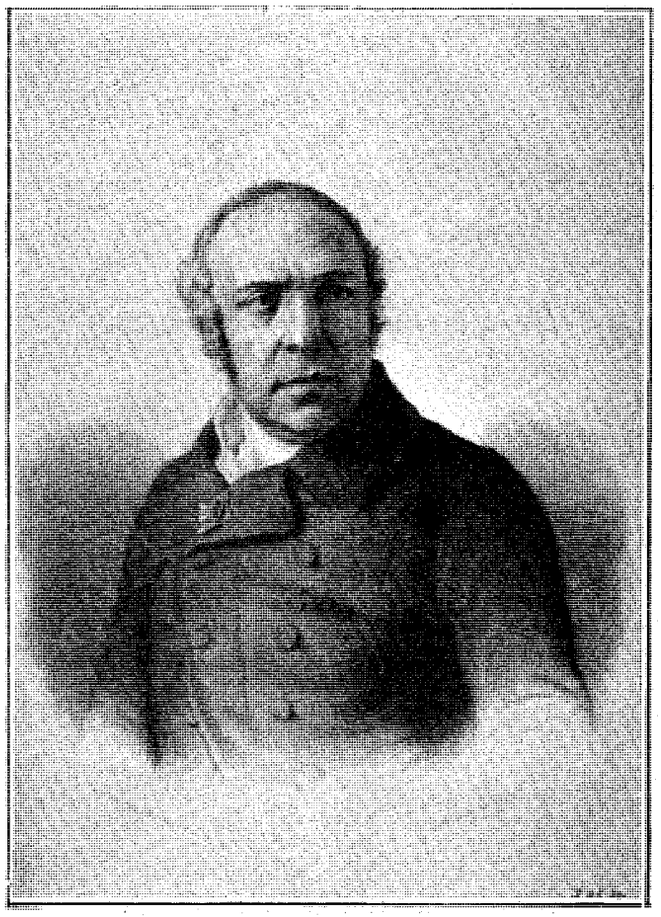

BERRYER

Né à Paris le 4 janvier 1790, mort en 1868.

D'après une lithographie de Marin Lavigne (Collection Bouasse-Lebel).

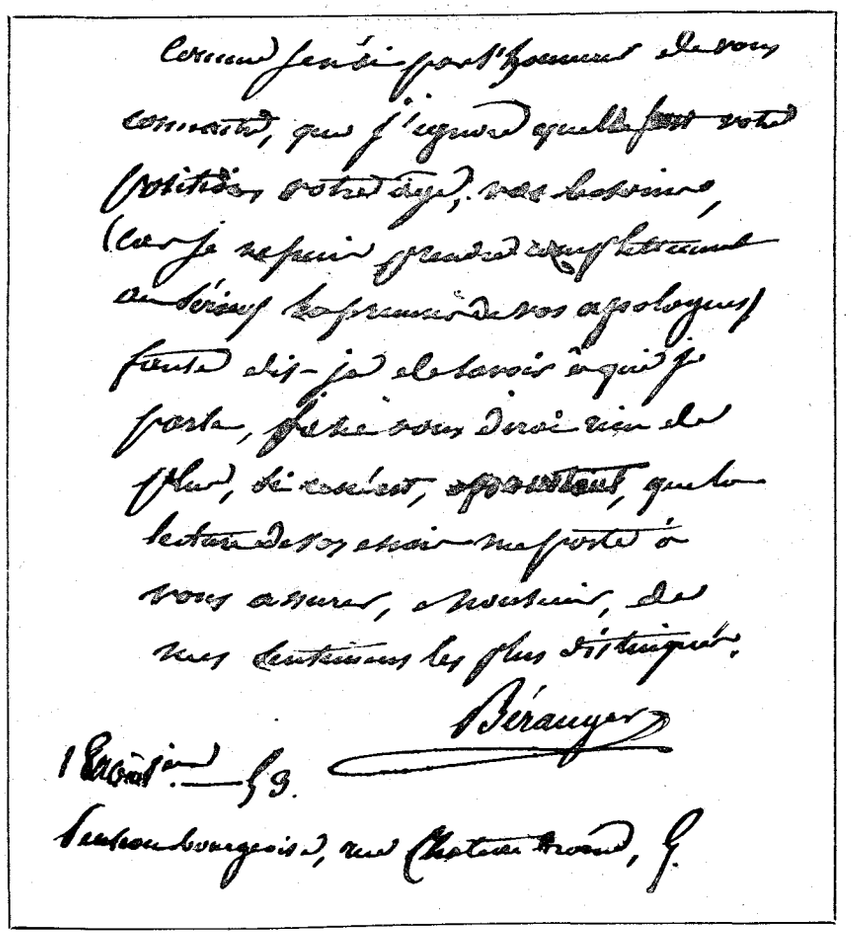

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE BÉRANGER (FRAGMENT

(Collection Étienne Charavay.)

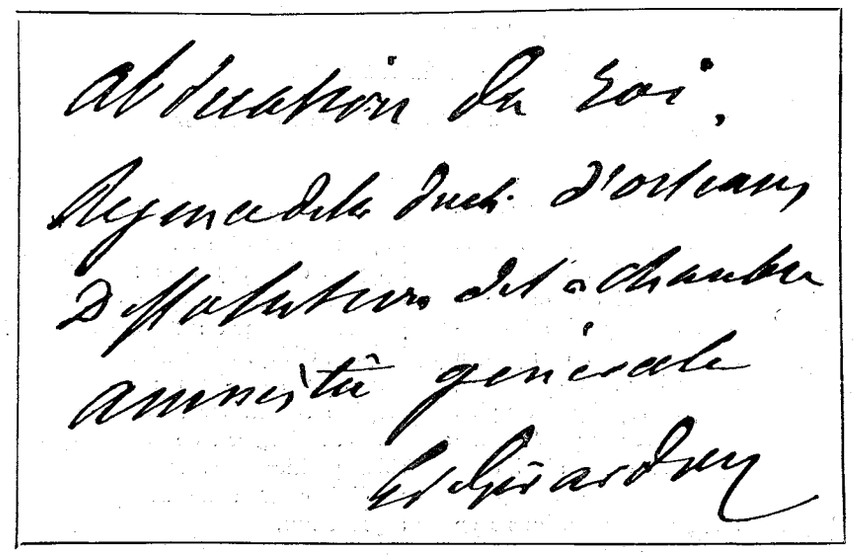

Fac-similé d'un exemplaire de la proclamation écrite de la main d'Émile de Girardin, le 24 février 1848, et vainement répandue dans la foule pour arrêter l'insurrection.

(Collection Étienne Charavay.)

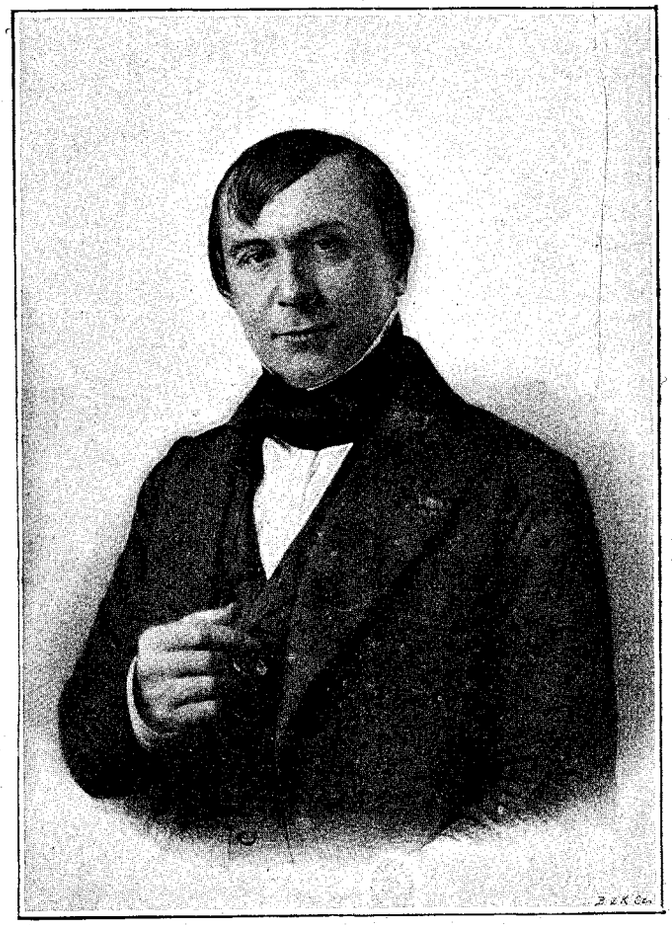

ÉMILE DE GIRARDIN

Né en 1806, mort en 1881.

D'après une lithographie de Desmaisons (Collection Bouasse-Lebel).

Lith. de Devéria — Col. Bouasse-Lebel

CHARTON (ÉDOUARD) (1807-1890)

Lith. de Lafosse — Col. Bouasse-Lebel

JULES GRÉVY (1807-1891)

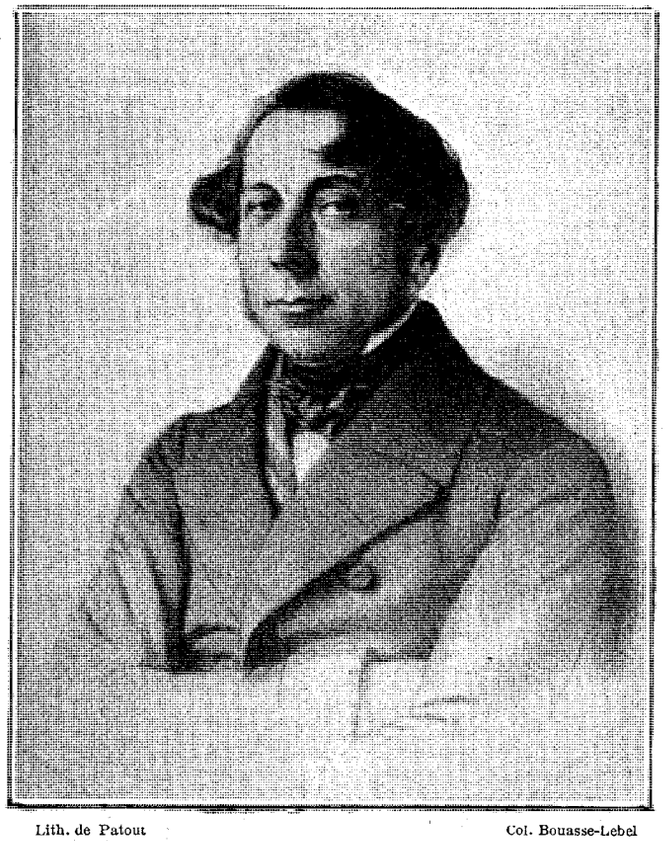

Lith. de Patout — Col. Bouasse-Lebel

RÉMUSAT (CHARLES-MARIE-FRANÇOIS DE) (1797-1875)

Lith. de Lafosse — Col. Bouasse-Lebel

LE FLÔ (ADOLPHE) (1804-1877)

Lith. de Lemoine — Col. Bouasse-Lebel

LAMENNAIS (1782-1854)

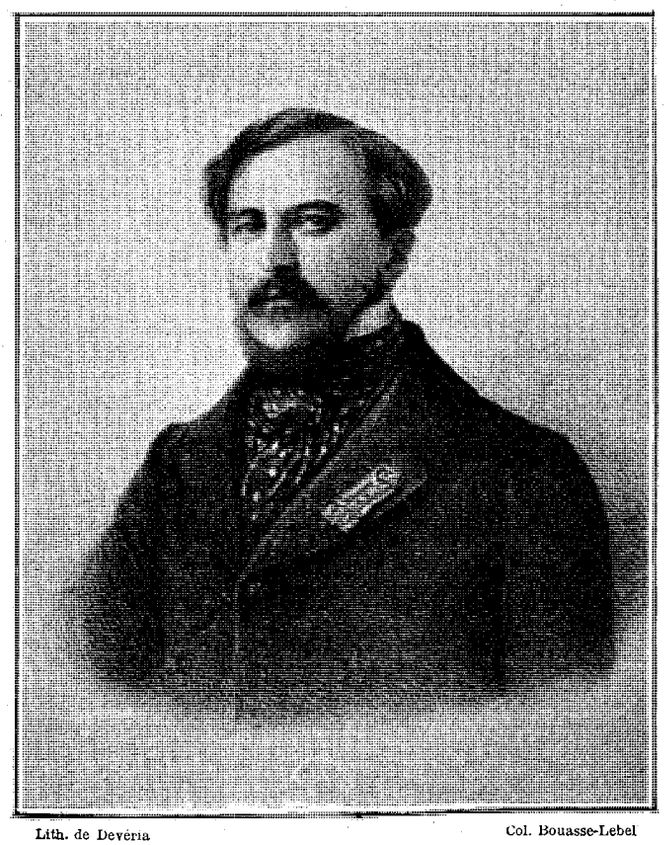

Lith. de Devéria — Col. Bouasse-Lebel

CARAYON LA TOUR (EDMOND DE) (NÉ EN 1811)

À la garde nationale

Citoyen

Votre attitude dans ce dernier et grand jour a été telle qu'on devait l'attendre d'hommes exercés depuis long-temps aux luttes de la liberté

Grâce à votre fraternelle union avec le peuple, avec la école, la revolution est accomplie !...

La patrie vous en fera reconnaissante !

Aujourd'hui tous les citoyens font partie de la garde nationale, tous doivent concourir activement avec le gouvernement provisoire au triomphe régulier de la liberté publique.

Le gouvernement provisoire compte sur votre zèle, sur votre dévouement à seconder ses efforts dans la mission difficile que le peuple lui a conféré.

mettre tous les noms des membres du gouv. provisoire dans l'ordre ci-suivant

Dupont de l'eure
arago
marie
~~[illegible]~~
crémieux
ledru rollin
garnier pagès

Les membres du gouvern. provisoire.

(~~mettre ici tous les noms~~)

Ledru Rollin Marie ad. Crémieux

Louis blanc
a. marrast
flocon
albert
} Secrétaires

FAC-SIMILÉ D'UNE PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE

La note en marge est de la main de Crémieux, le texte de la proclamation de celle de Ledru-Rollin. — (Collection Étienne Charavay.)

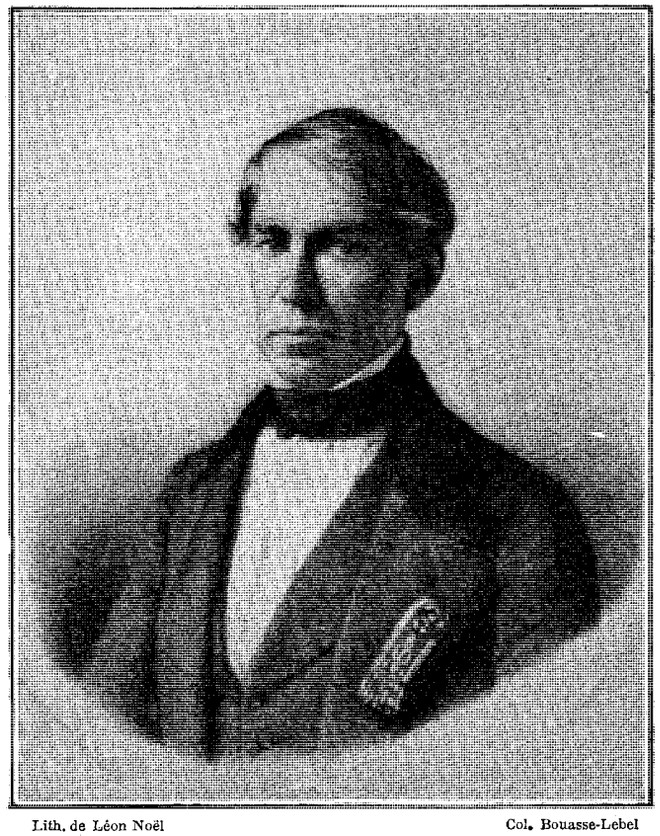

Lith. de Léon Noël — Col. Bouasse-Lebel

DUFAURE (JULES-ARMAND-STANISLAS) (1798-1881)

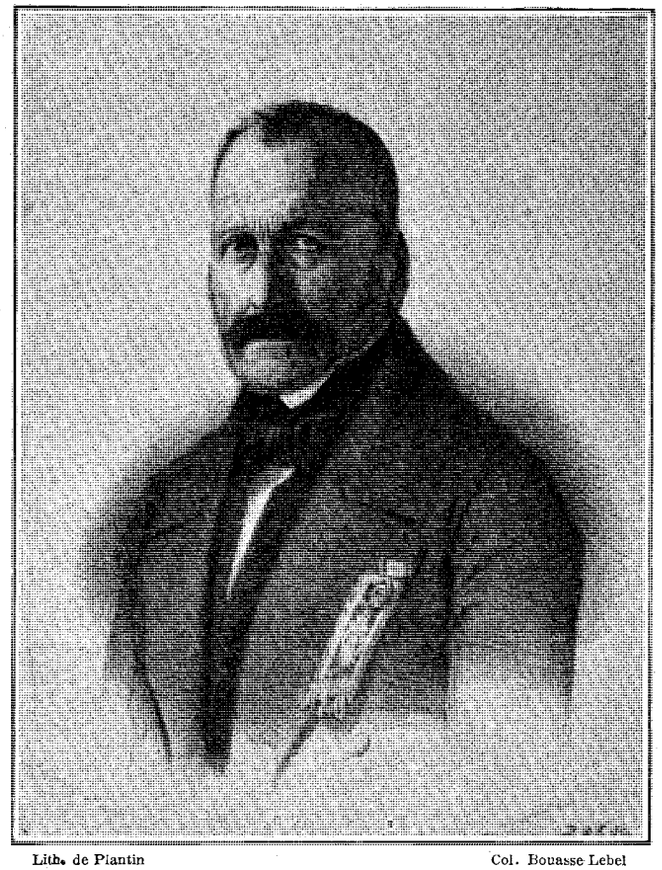

Lith. de Plantin — Col. Bouasse Lebel

PIERRE-FRANÇOIS AUDRY, DE PUYRAVEAU (NÉ EN 1773)

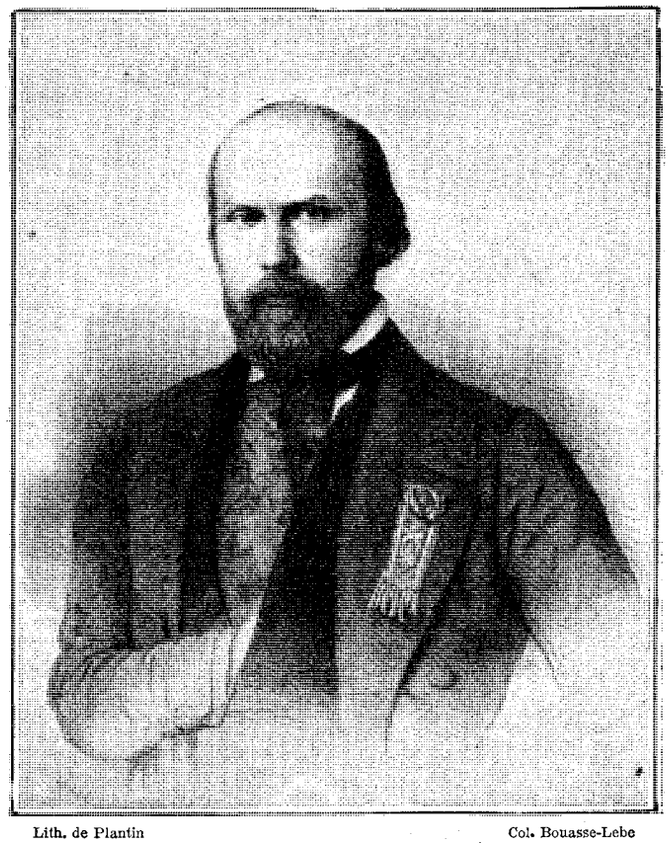

Lith. de Plantin — Col. Bouasse-Lebe

ALPHONSE GENT (NÉ EN 1813)

Lith. de Patout — Col Bouasse-Lebel

HYACINTHE DAHIREL (1804-1875)

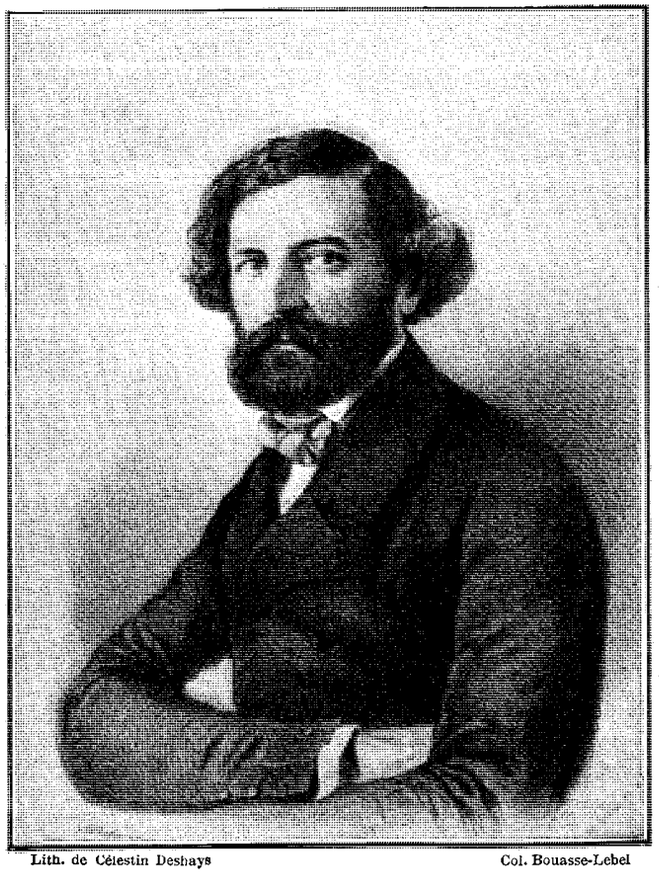

Lith. de Célestin Deshays — Col. Bouasse-Lebel

FÉLIX PYAT (1810-1889)

Lith. de Bazin — Col. Bouasse-Lebel

HUBERT DELISLE (1810-1881)

CAUSSIDIÈRE (MARC)

Né à Genève le 18 mai 1808, mort à Paris le 27 janvier 1861.

D'après une lithographie de Lafosse (Collection Bouasse-Lebel).

En février 1848, Caussidière, après avoir combattu sur les barricades, fut désigné, dans les bureaux de *la Réforme*, journal auquel il était attaché, pour prendre possession de la Préfecture de police, conjointement avec Sobrier. Il y demeura jusqu'à la journée insurrectionnelle du 15 mai, à laquelle on lui reprocha d'avoir en quelque sorte pris part en refusant de noyer dans le sang le mouvement populaire. Il se démit en même temps de ses fonctions de préfet de police, acceptées dans un moment bien difficile, et de son mandat de représentant. Mais bientôt les étecteurs parisiens le renvoyaient au Parlement avec une écrasante majorité, preuve manifeste que la grande ville avait gardé un bon souvenir de son administration. Injustement accusé, avec Louis Blanc, après les journées de Juin, il se défendit énergiquement, puis se réfugia en Angleterre, impuissant à désarmer la haine des partis. Il ne rentra en France que pour mourir, après avoir refusé de bénéficier de l'amnistie de 1859.

Cabinet
du
DÉLÉGUÉ AU DÉPARTEMENT
DE
la Police.

République Française.

Liberté, Egalité, Fraternité.

Paris, le 3 May 1848

Les citoyens Pecqueur et Mercier sont chargés de représenter le département de la Police aux funérailles des citoyens morts pour la République dans la journée de février 1848.

Les citoyens Pecqueur & Mercier se rendront en conséquence à l'hotel de ville afin de se concerter avec les administrateurs chargés de présider à cette solennelle cérémonie.

Le Délégué au département de la Police

Caussidière

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE CAUSSIDIÈRE. — (Collection Étienne Charavay.)

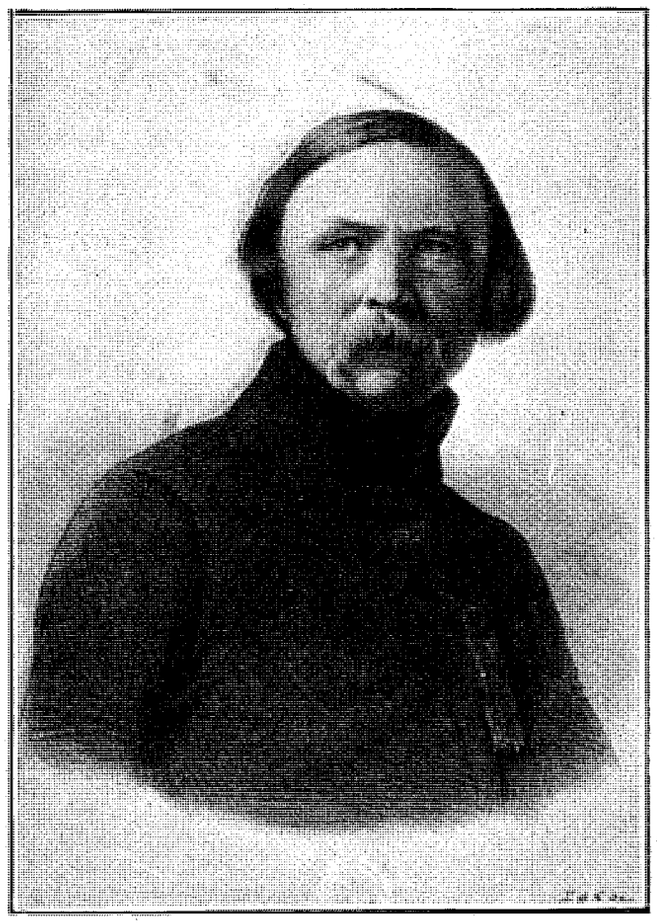

Lith. de Devéria — Col. Bouasse-Lebel

DAVID D'ANGERS (1789 1856)

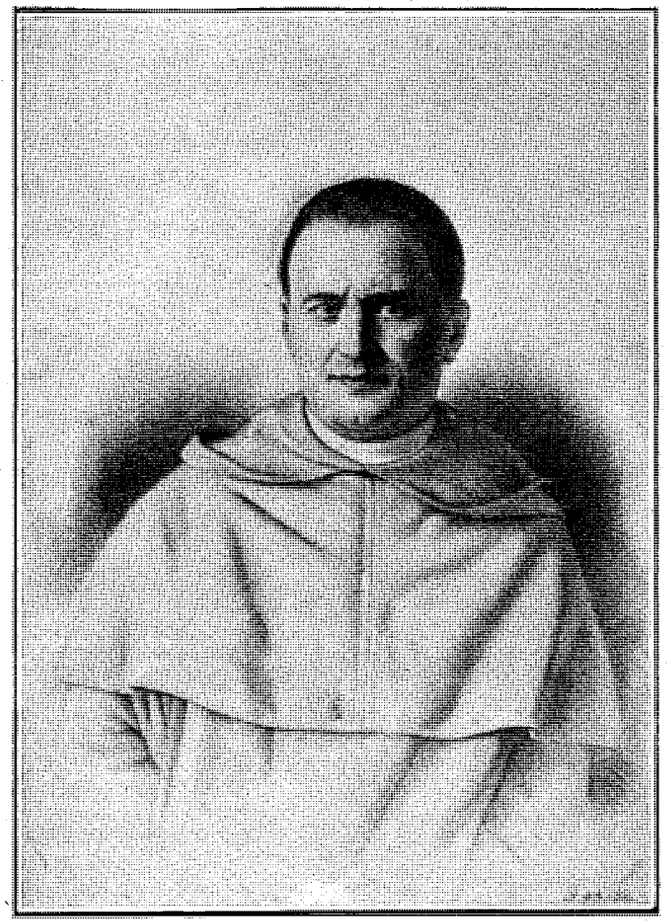

Lith. de Llanta — Col. Bouasse-Lebel

LE P. LACORDAIRE (1802-1861)

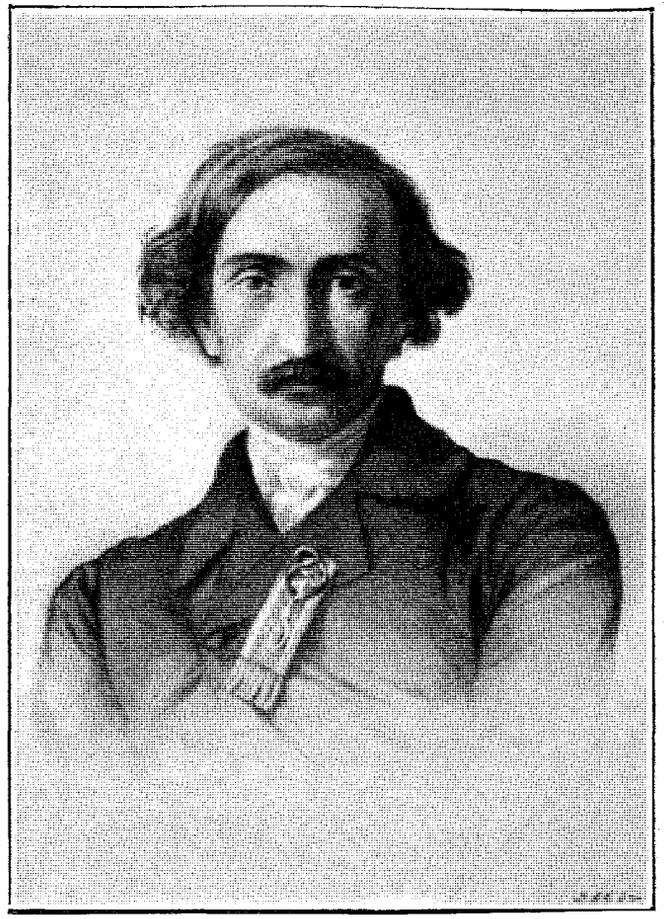

Lith. de Lemoine — Col. Bouasse-Lebel

PASCAL DUPRAT (1816-1885)

Lith. de Lafosse — Col. Bouasse-Lebel

NAPOLÉON BONAPARTE (1808-1873)

Lith. de Llanta — Col. Bouasse-Lebel

V. LANJUINAIS (1802-1869)

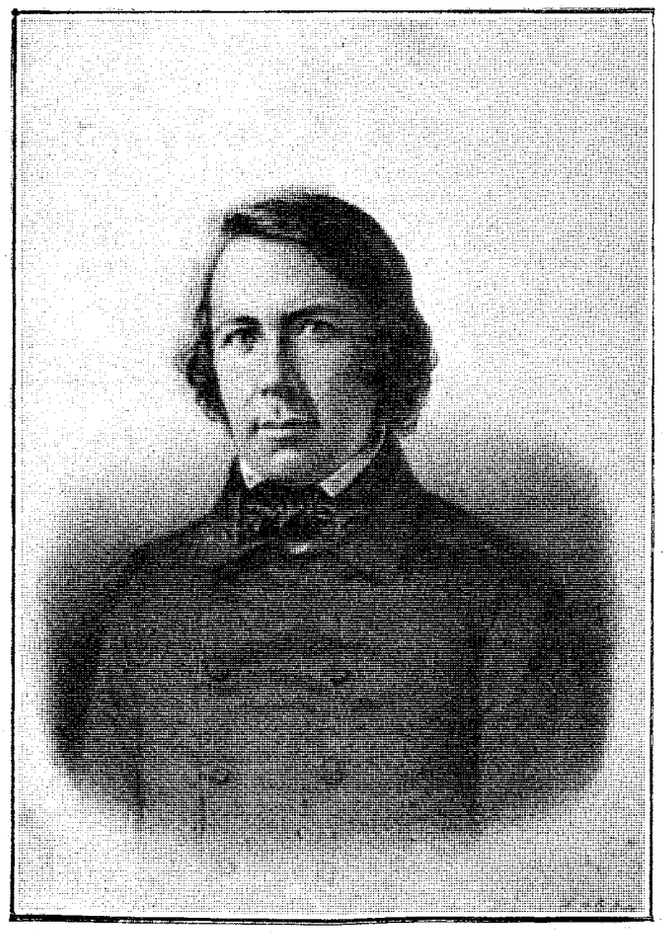

Lith. de Patout — Col. Bouasse-Lebel

MONTALEMBERT (DE) (1810-1870)

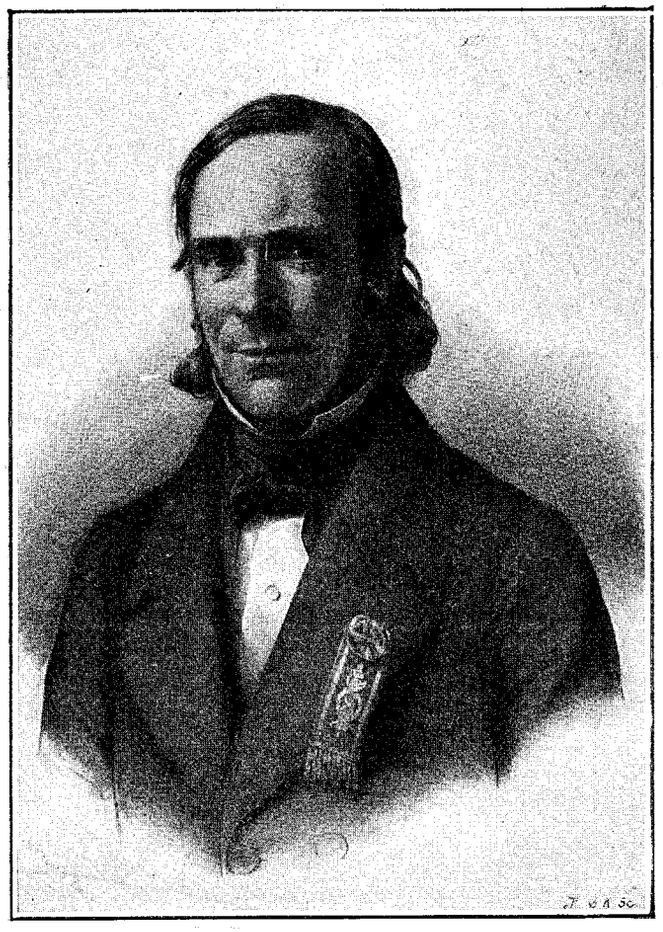

GARNIER-PAGÈS (LOUIS-ANTOINE)

Né à Marseille le 10 juillet 1803.

Élu maire de Paris par le peuple à l'Hôtel de Ville, le 24 février 1848.
Ex-membre du Gouvernement provisoire
et de la Commission exécutive.

D'après une lithographie de Maurin (Collection Bouasse-Lebel).

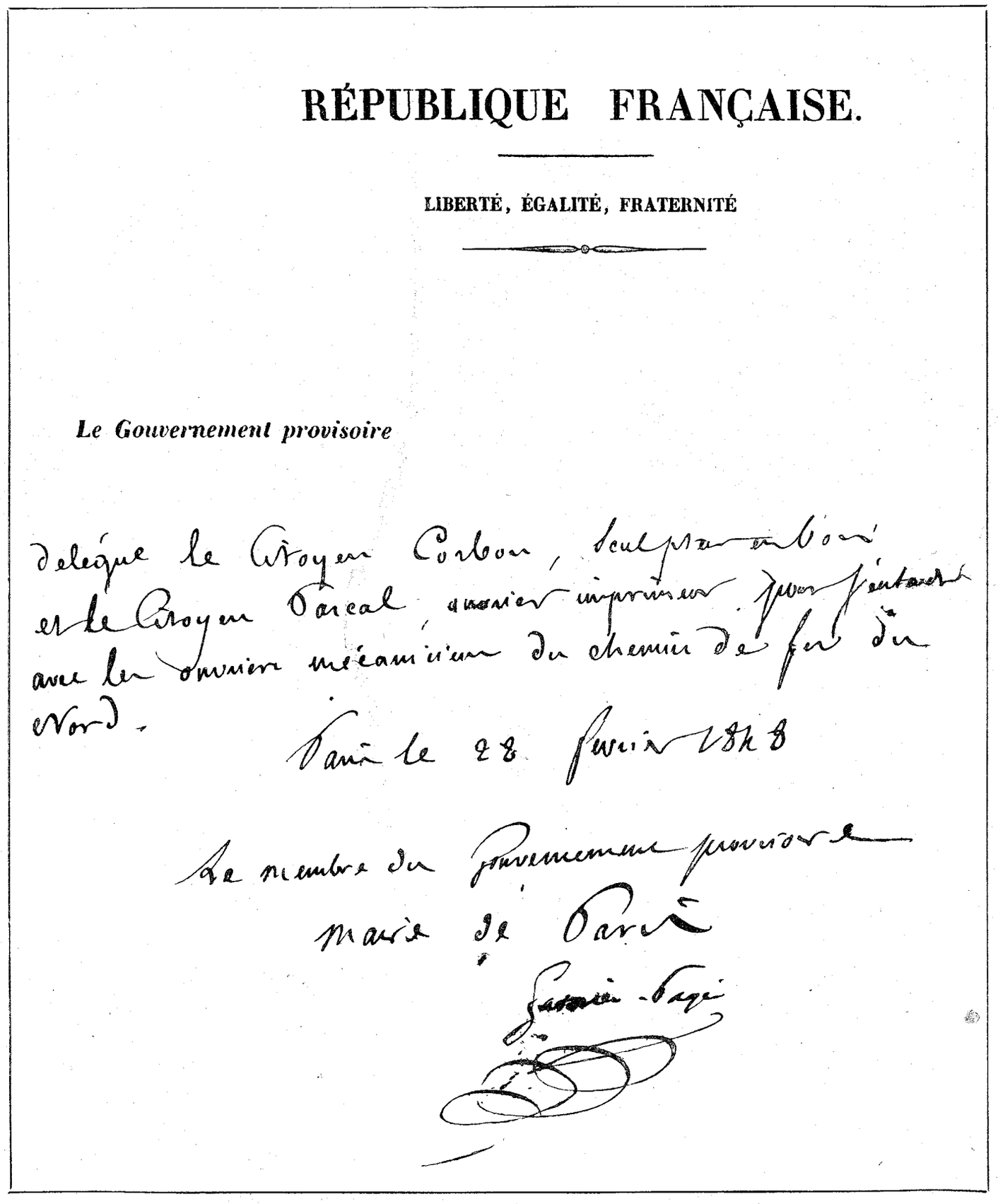

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

*Le Gouvernement provisoire*

délégue le Citoyen Corbon, sculpteur en bois et le Citoyen Pascal, ouvrier imprimeur pour s'entendre avec les ouvriers mécaniciens du chemin de fer du Nord.

Paris le 28 février 1848

Le membre du Gouvernement provisoire
maire de Paris
Garnier-Pagès

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE GARNIER-PAGÈS (Collection Étienne Charavay).

Lith. de Grevedon. Col. Bouasse-Lebel.

BAROCHE (1802-1870)

Lith. de Deveria. Col. Bouasse-Lebel.

JULES FAVRE (1809-1880)

Lith. de Cœues. Col. Bouasse-Lebel.

EUGÈNE ROUHER (1814-1884)

Lith. de Lafosse. Col. Bouasse-Lebel.

CONSIDÉRANT (1808-1893)

Lith. de Lafosse. Col. Bouasse-Lebel.

FERDINAND FLOCON (1800-1866)

Lith. de Lafosse. Col. Bouasse-Lebel.

G. DE HEECKEREN (NÉ EN 1812)

Monsieur le Duc de Crillon, Nous vous faisons savoir que l'Ouverture de la session des Chambres est fixée au Mercredi Vingt huit Octobre courant, et que vous devez y assister

Votre affectionné;

Paris le 8 Octobre 1840.

Louis Philippe

Marie Amélie

Falloux

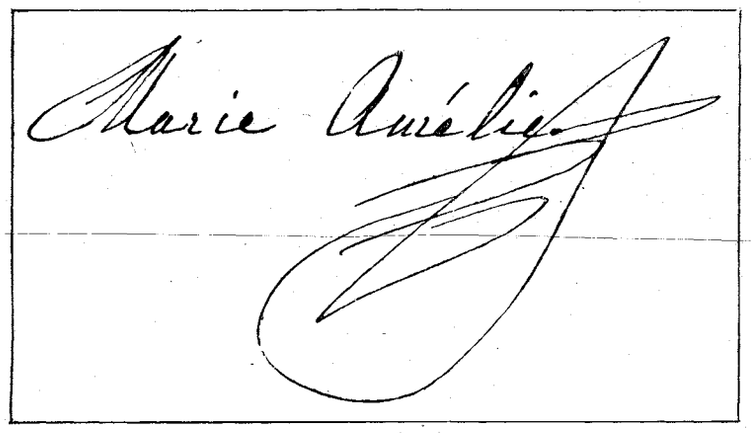

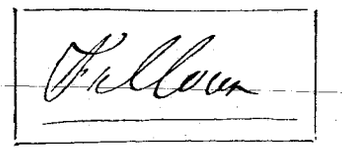

FAC-SIMILÉ
DE LA SIGNATURE DE FALLOUX

Monsieur,

Je suis vivement contrarié de ne pouvoir vous rendre le service que vous attendez de moi. fixé à Blidah, où est le centre de mon Commandement, je vais rarement à Alger, et quand, de loin en loin, je puis y aller passer quelques jours, mes occupations sont si nombreuses qu'elles absorbent tous mes instants, et ne me permettent pas d'étudier les propriétés qui entourent cette ville, et sur lesquelles je ne puis vous donner aucun renseignement.

Agréez, Je vous prie, Monsieur, avec le regret de ne pouvoir vous être utile, l'assurance de la parfaite considération de votre Compatriote bien dévoué

Changarnier

Blidah, 26 août 1842.

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE CHANGARNIER

Le Roi m'écrit, monsieur, qu'il recevra l'adresse demain Jeudi à 8 heures du Soir. Il n'a pas voulu de l'heure de midi, que je lui avais proposée.

Recevez mes sentiments + distingués

Mercredi Soir

Duchâtel

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE DUCHATEL

Le Ministre de la guerre

De la Moricière

J. Laffitte

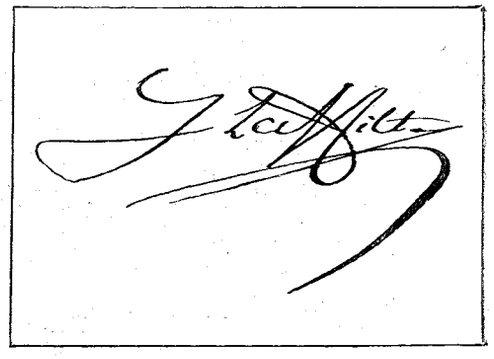

FAC-SIMILÉS DES SIGNATURES DE LA MORICIÈRE ET DE LAFFITTE

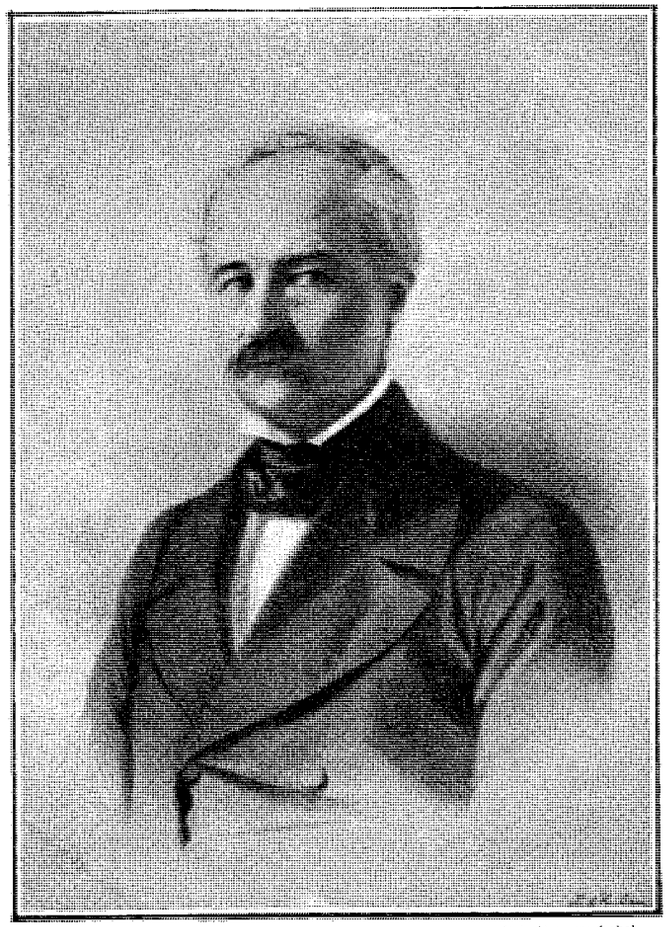

Lith. de Marin Lavigne. Col. Bouasse-Lebel.

LE GÉNÉRAL BARAGUEY D'HILLIERS (1795-1878)

Lith. de Charles Bazin. Col. Bouasse-Lebel.

P.-J. PROUDHON (1809-1865)

Lith. de Célestin Deshays Col. Bouasse-Lebel.

PIERRE LEROUX (1798-1871)

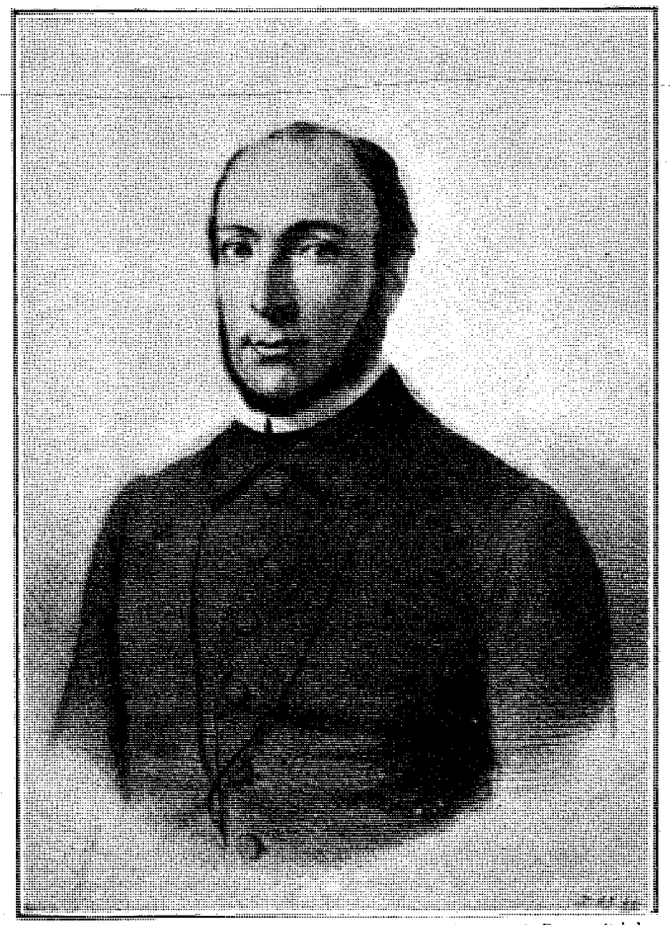

Lith. de Marin Lavigne. Col. Bouasse-Lebel

VICTOR SCHŒLCHER (1804-1893)

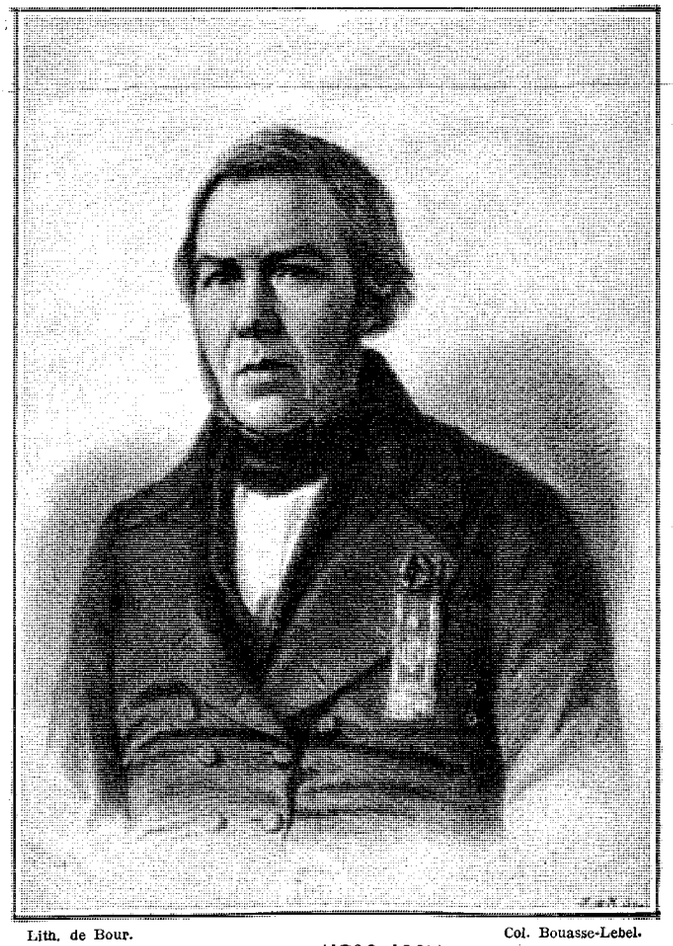

Lith. de Bour. Col. Bouasse-Lebel.

BUCHEZ (1796-1865)

Lith. de Maurin Lavigne. Col. Bouasse-Lebel.

ACHILLE DE VAULABELLE (1799-1879)

PROUDHON

« Apôtre du socialisme, ennemi de la propriété et son destructeur breveté *(sans garantie du gouvernement)* ». — D'après Daumier.

11e Arrondt
Ne faites pas battre le Rappel
Buchez

SEUL MOYEN DE DÉTRUIRE LA PROPRIÉTÉ

« Mon ami Proudhon, si tu continues ainsi, nous aurons une République sans toi! (toits) ». — D'après Daumier.

COMMISSION DU POUVOIR EXÉCUTIF

Paris, le

la commission executive prie le general Foucher le général Bedeau, de se rendre immediatement au petit Luxembourg

1 heure 16 mai Lamartine

Je suis obligé de sortir, Monsieur, pour le service funèbre de la Princesse de Broglie. Je laisse et on vous remettra la première partie de l'article, à peu près les trois quarts. Je vous enverrai le reste sous peu de jours. Envoyez moi le plutôt possible les épreuves au Val Richer. Je ne reviendrai à Paris que le 29 décembre.

Les citations des dépêches doivent être en plus petits caractères que mon texte. Pas trop fin pourtant.

Mille compliments

6 Déc 1860 Guizot

Lith. de Jacob. Col. Bouasse-Lebel.

LÉON DE MALEVILLE (1803-1879)

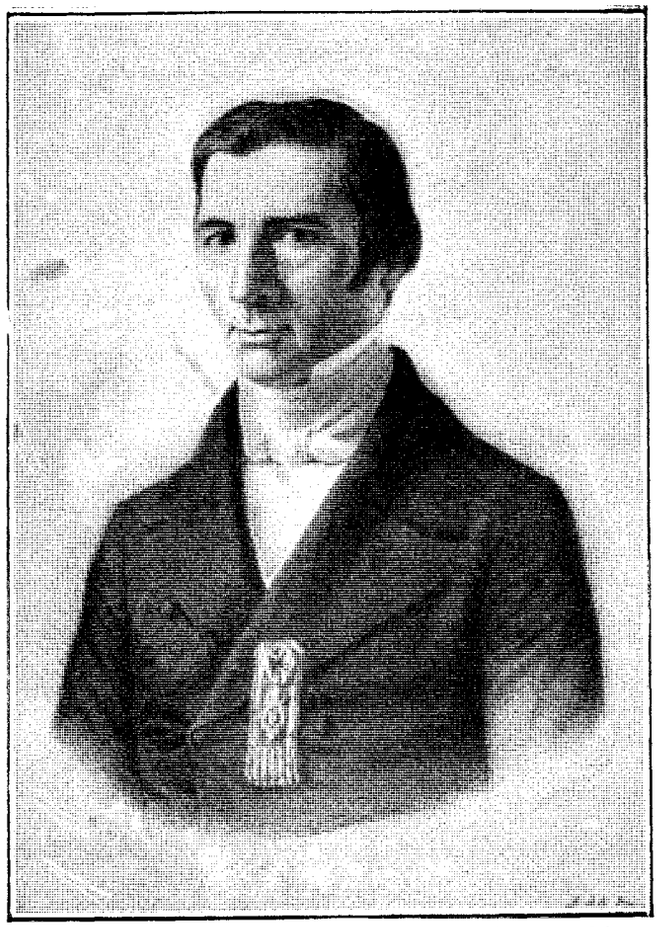

Lith. de Leveille. Col. Bouasse-Lebel.

FRÉDÉRIC BASTIAT (1801-1850)

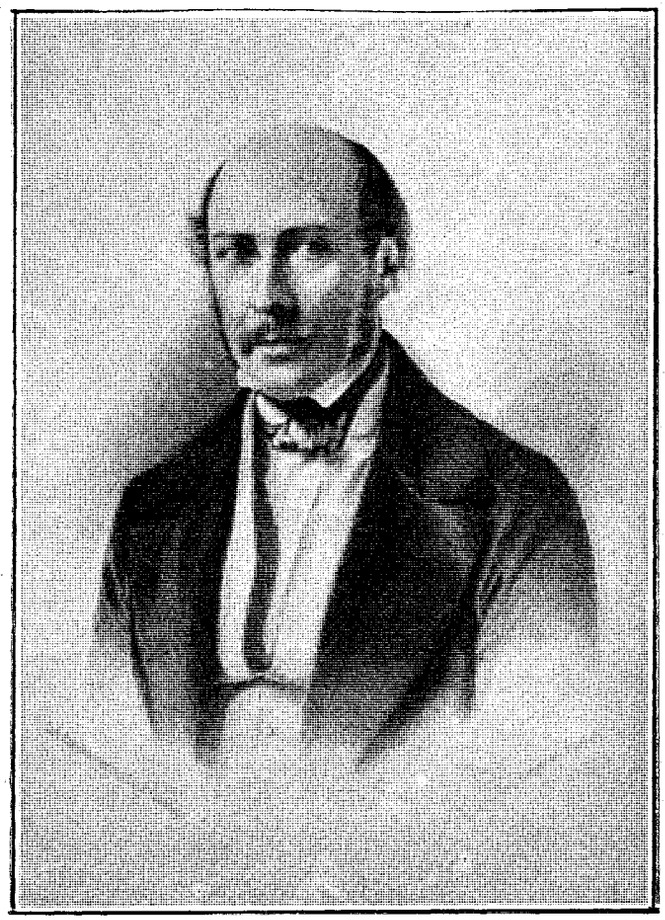

Lith. de Célestin Desmarais. Col. Bouasse-Lebel.

JULES DE LASTEYRIE (1810-1883)

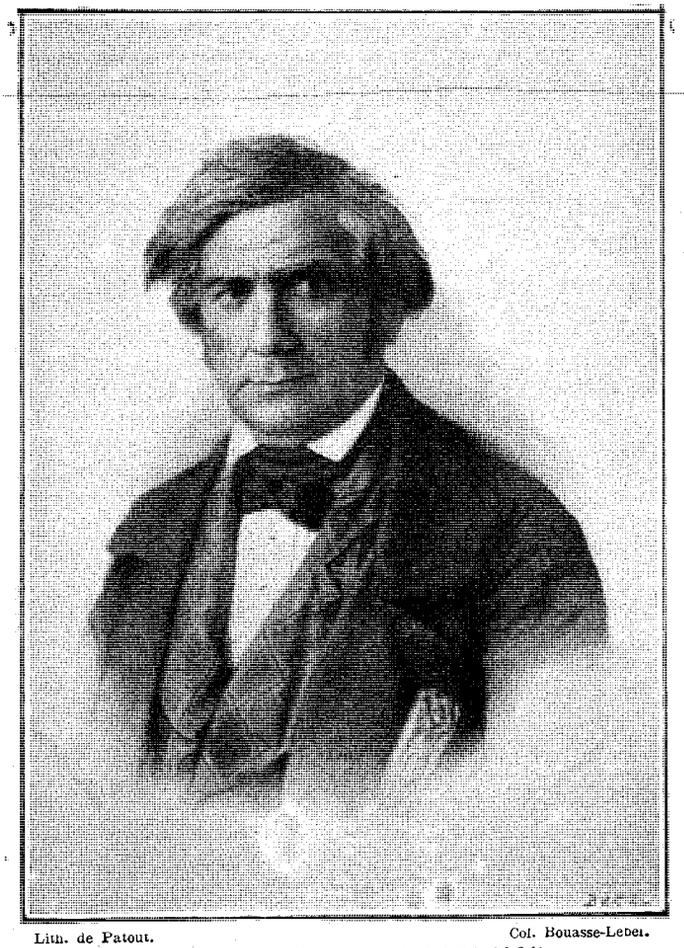

Lith. de Patout. Col. Bouasse-Lebel.

JEAN REBOUL (DE NIMES) (1796-1864)

Lith. de Léon Noel. Col. Bouasse-Lebel.

MATHIEU BODET (NÉ EN 1817)

Lith. de Léon Noel. Col. de Bouasse-Lebel.

CHARLES-HENRI-ALEXIS DE TOCQUEVILLE (1805-1859)

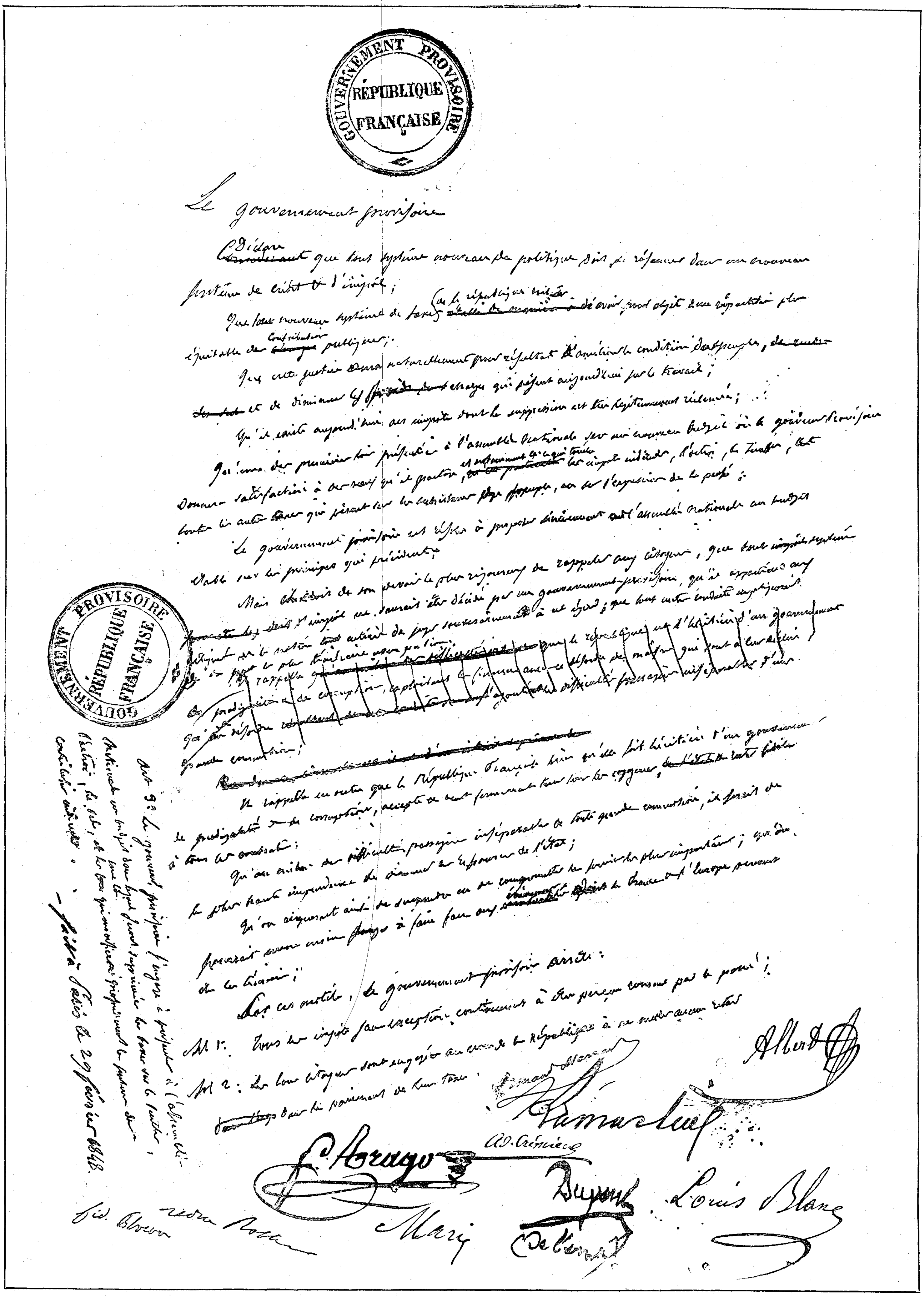

GOUVERNEMENT PROVISOIRE — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le gouvernement provisoire

Déclare que tout système nouveau de politique doit se résumer dans un nouveau système de crédit & d'impôt ;

Que tout nouveau système de taxe [illegible] a le devoir pour objet une répartition plus équitable des contributions publiques ;

Que cette justice aura naturellement pour résultat d'améliorer la condition du peuple, et de diminuer les charges qui pèsent aujourd'hui sur le travail ;

Qu'il existe aujourd'hui des impôts dont la suppression est très légitimement réclamée ;

Qu'il entre dans les prévisions du gouvernement provisoire de présenter à l'assemblée nationale sur un nouveau budget [illegible] l'impôt [illegible], l'octroi, le timbre, [illegible]

[illegible]

Le gouvernement provisoire est disposé à proposer [illegible] à l'assemblée nationale un budget établi sur les principes qui précèdent ;

Mais il est de son devoir le plus rigoureux de rappeler aux citoyens, que tout système d'impôt ne saurait être décidé par un gouvernement provisoire, qu'il appartient aux [illegible]

[illegible]

Il rappelle en outre que la République française bien qu'elle soit héritière d'un gouvernement [illegible], accepte ses engagements [illegible] et serait de [illegible] à tous les contrats ;

Qu'on évitera des difficultés passagères inséparables de toute grande commotion, il serait de la plus haute imprudence de diminuer les ressources de l'État ;

Qu'on risquerait ainsi de suspendre ou de compromettre les services les plus importants ; que la France [illegible] l'Europe [illegible] à faire face aux [illegible] de la [illegible] ;

Par ces motifs, le gouvernement provisoire arrête :

Art. 1er. Tous les impôts sans exception continueront à être perçus comme par le passé ;

Art. 2 : Les bons citoyens sont engagés au nom de la République à ne [illegible] aucun retard dans le paiement de leurs taxes.

Art. 3e. Le gouvernement provisoire [illegible] à l'assemblée nationale [illegible]

Fait à Paris le 29 février 1848.

Albert — Garnier-Pagès — Marrast — Lamartine — Ad. Crémieux — F. Arago — Dupont (de l'Eure) — Louis Blanc — Flocon — Ledru-Rollin — Marie

PIÈCE AUTOGRAPHE DE LA MAIN DE CRÉMIEUX REVÊTUE DES SIGNATURES DE TOUS LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE

(Collection de M. Étienne Charavay

Lith. de Patout. Col. Bouasse-Lebel.

THIERS (1797-1877)

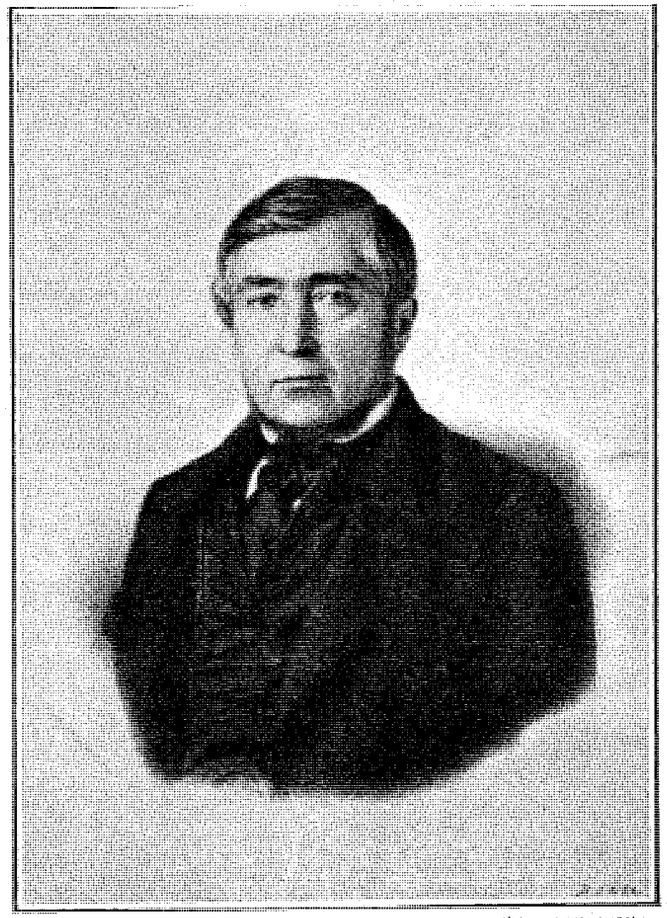

Lith. de Patout. Col. Bouasse-Lebel.

DÉMOSTHÈNE OLLIVIER (1799-1884)

Lith. de Marin-Lavigne Col. Bouasse-Lebel

LOUIS-BERNARD BONJEAN (1804-1871)

Lith. de Lanta. Col. Bouasse-Lebel.

JULES TASCHEREAU (1801-1874)

Lith. de Lalosse. Col. Bouasse-Lebel.

NOEL PARFAIT (1814-1896)

Lith. de Julien. Col. Bouasse-Lebel.

CORMENIN (1788-1868)

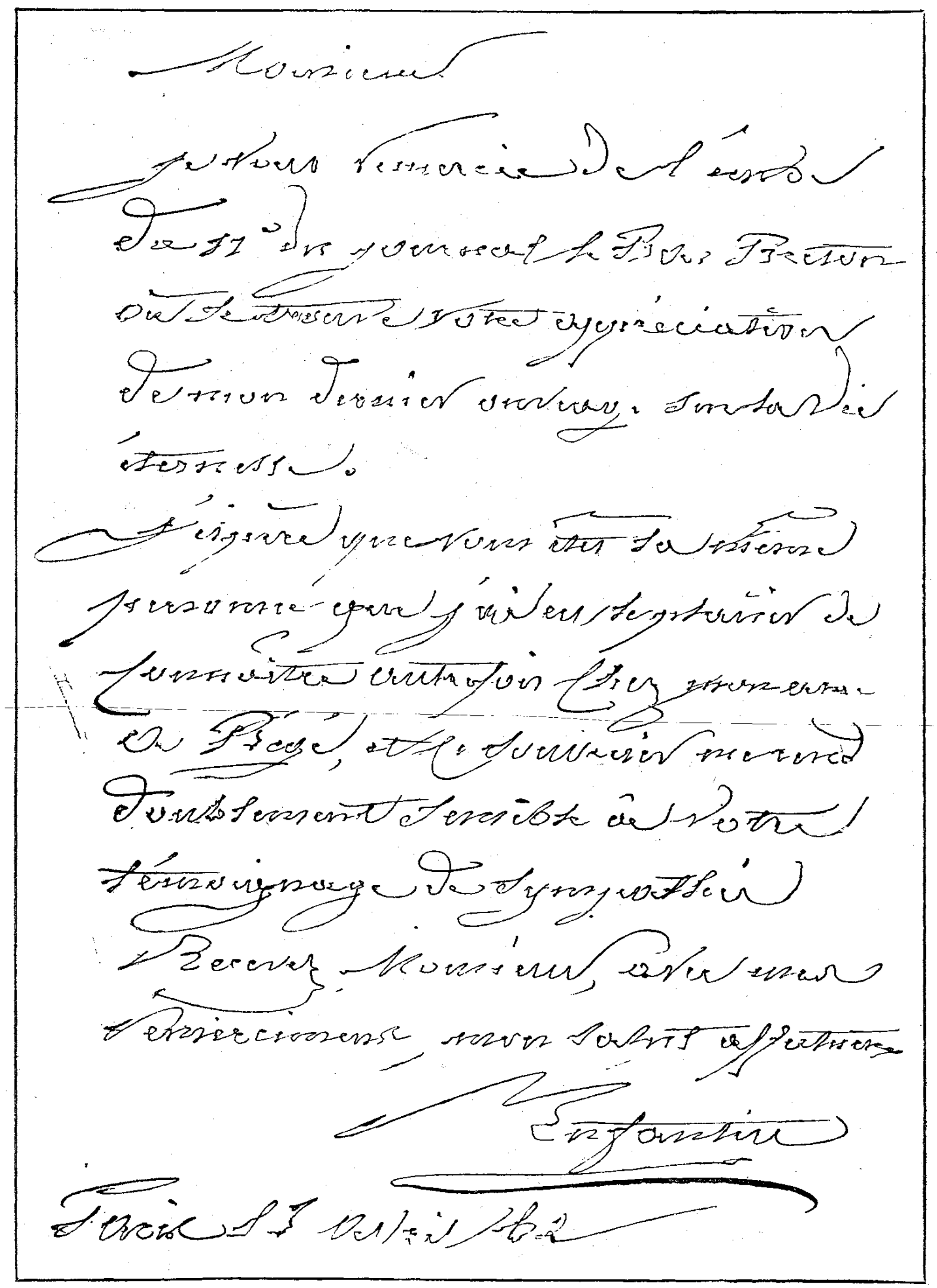

Monsieur

Je vous remercie de l'écrit du 11 de ce mois et le Bon Breton de l'expression de votre appréciation de mon dernier ouvrage. Sentiments d'estime.

J'espère que vous êtes la même personne que j'ai eu le plaisir de connaître autrefois chez mon ami de Pérez, et je vous serai doublement sensible à votre témoignage de sympathie.

Recevez, Monsieur, avec mes remerciements, mes saluts affectueux.

Enfantin

Paris 8 avril 62

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE D'ENFANTIN

(Collection de M. Étienne Charavay.)

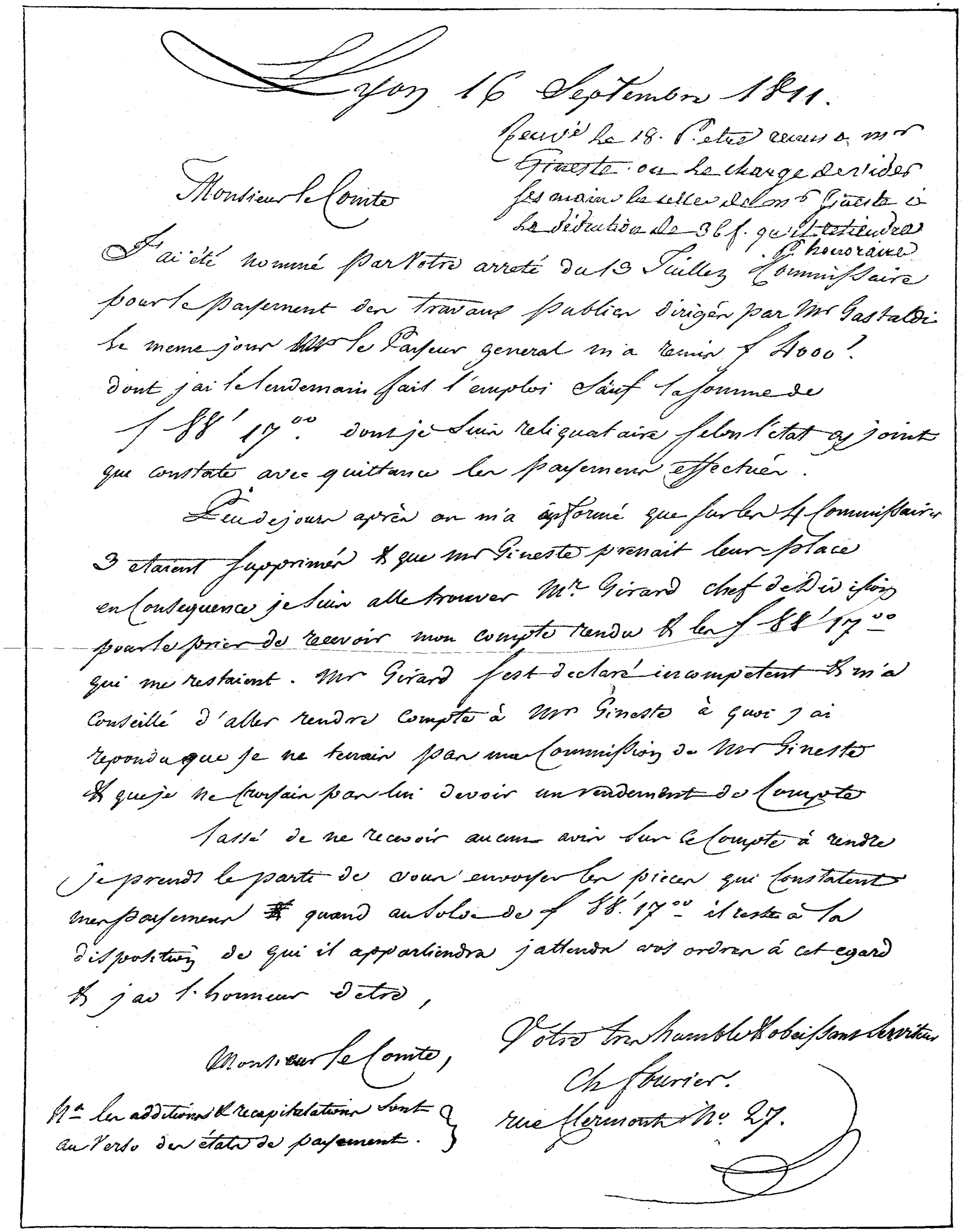

Lyon 16 Septembre 1811.

Reçue le 18. Lettre remise à Mr Gineste qui se charge de vider ses mains les effets de Mr Fourier à la déduction de 36 f. qu'il retiendra p. honoraire.

Monsieur le Comte

J'ai été nommé par votre arrêté du 13 Juillet Commissaire pour le payement des travaux publics dirigés par Mr Gastaldi. Le même jour Mr le Payeur général m'a remis f 4000! dont j'ai le lendemain fait l'emploi sauf la somme de f 88' 17.°° dont je suis reliquataire selon l'état ci joint qui constate avec quittance les payemens effectués.

Peu de jours après on m'a informé que sur les 4 Commissaires 3 étaient supprimés & que Mr Gineste prenait leur place en conséquence je suis allé trouver Mr Girard chef de Division pour le prier de recevoir mon compte rendu & les f 88' 17°° qui me restaient. Mr Girard s'est déclaré incompétent & m'a conseillé d'aller rendre compte à Mr Gineste à quoi j'ai répondu que je ne tenais pas ma commission de Mr Gineste & que je ne croyais pas lui devoir un rendement de compte.

Lassé de ne recevoir aucun avis sur le compte à rendre je prends le parti de vous envoyer les pièces qui constatent mes payemens quand au solde de f 88.17°° il reste à la disposition de qui il appartiendra j'attends vos ordres à cet égard & j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Comte,

Votre très humble & obéissant serviteur

Ch Fourier.

rue Clermont No 27.

Nota les additions & récapitulations sont au verso des états de payement.

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE FOURIER (Collection Étienne Charavay.)

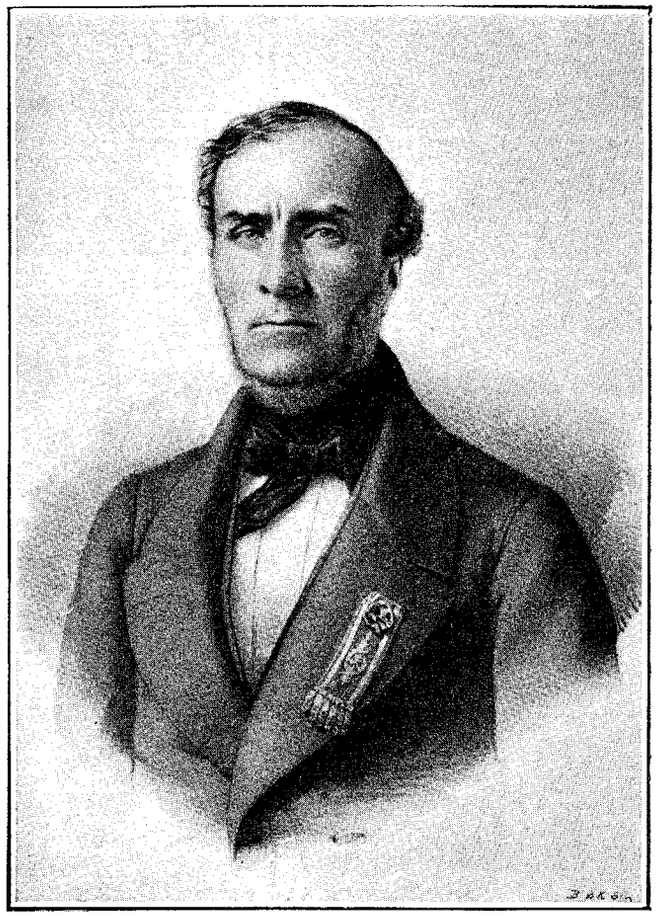

Lith. d'A. Maurin. Col. Bouasse-Lebel.

SENARD (1800-1885)

Lith. de Patout. Col. Bouasse-Lebel.

DUVERGIER DE HAURANNE (1798-1887)

Lith. de Cœdès. Col. Bouasse-Lebel.

VICTOR LEFRANC (1809-1883)

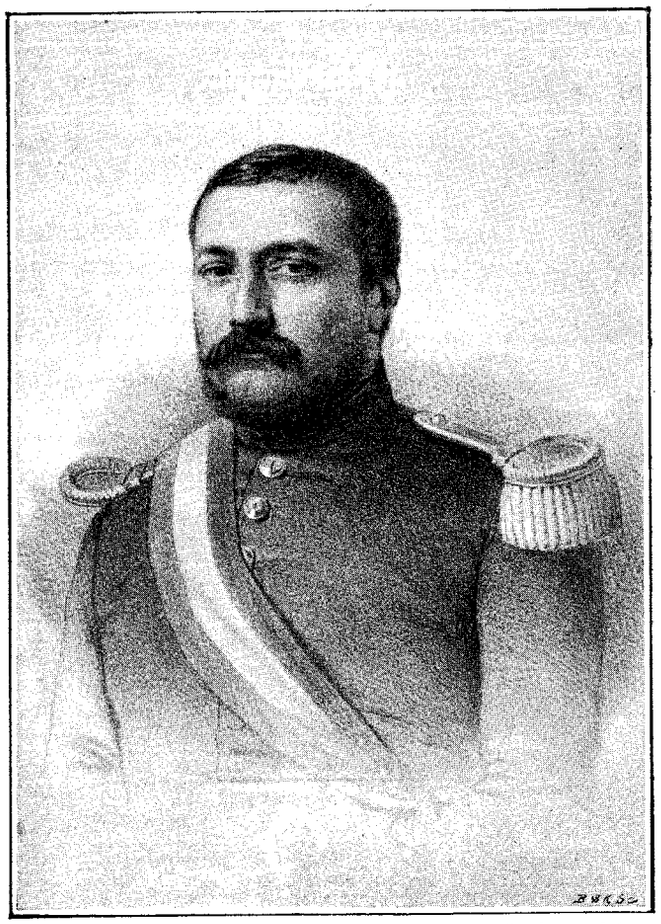

Lith. de Llanta. Col. Bouasse-Lebel.

PIERRE-NAPOLÉON BONAPARTE (1815-1881)

Lith. de Patout Col. Bouasse-Lebel.

L. LAUSSÉDAT (1809-1878)

Lith. de Desmaisons. Col. Bouasse-Lebel.

EUGÈNE SÜE (1804-1859)

## TABLEAU DES FORCES

RÉUNIES DANS PARIS, SES FORTS ET SA BANLIEUE

AU MOIS DE FÉVRIER 1848

| | Hommes. | Chevaux. |
|---|---|---|
| 43 bataillons d'infanterie à cinq cents hommes. . . . 21.500<br>2 bataillons de garde municipale. . . . . 2.000 | 23.500 | |
| 20 escadrons de cavalerie 3me et 8e dragons, 13e chasseurs, 2e et 6e cuirassiers . . . . . | 2.000 | 2.000 |
| 1 régiment à 5 escadrons de garde municipale à cheval. . . . . | 600 | 600 |
| 1 compagnie de gendarmes à cheval | 200 | 150 |
| 13 batteries du 5e régiment d'artillerie dont quatre montées à l'École Militaire, le reste à Vincennes. . . . . | 3.000 | 2.400 |
| 14 batteries du 6e régiment à Vincennes . . . . . | | |
| 3 compagnies de sapeurs des 1er et 3e régiments. . . . . | 450 | 20 |
| 4 compagnies de sous-officiers vétérans . . . . . | 400 | » |
| 5 compagnies de sapeurs pompiers | 500 | » |
| 1 — d'ouvriers d'administration . . . . . | 150 | » |
| 1 escadron du train des équipages | 200 | 200 |
| En tout . . . . . | 31.000 | 5.370 |

(Extrait des *Mémoires* de M. Guizot, t. VIII, p. 575.)

## PROCLAMATION DE M. BLANQUI

### AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE

Les combattants républicains ont lu avec une douleur profonde la proclamation du Gouvernement provisoire qui rétablit le coq gaulois et le drapeau tricolore.

Le drapeau tricolore, inauguré par Louis XVI, a été illustré par la première République et par l'Empire : il a été déshonoré par Louis-Philippe,

Nous ne sommes plus, d'ailleurs, ni de l'Empire ni de la première République.

Le peuple a arboré la couleur rouge sur les barricades de 1848. Qu'on ne cherche pas à la flétrir.

Elle n'est rouge que du sang généreux versé par le peuple et la garde nationale.

Elle flotte étincelante sur Paris, elle doit être maintenue.

*Le peuple victorieux n'amènera pas son pavillon.*

Lith. de Tony Touilley — Col. Bouasse-Lebel.

JEAN RAYNAUD (NÉ EN 1806)

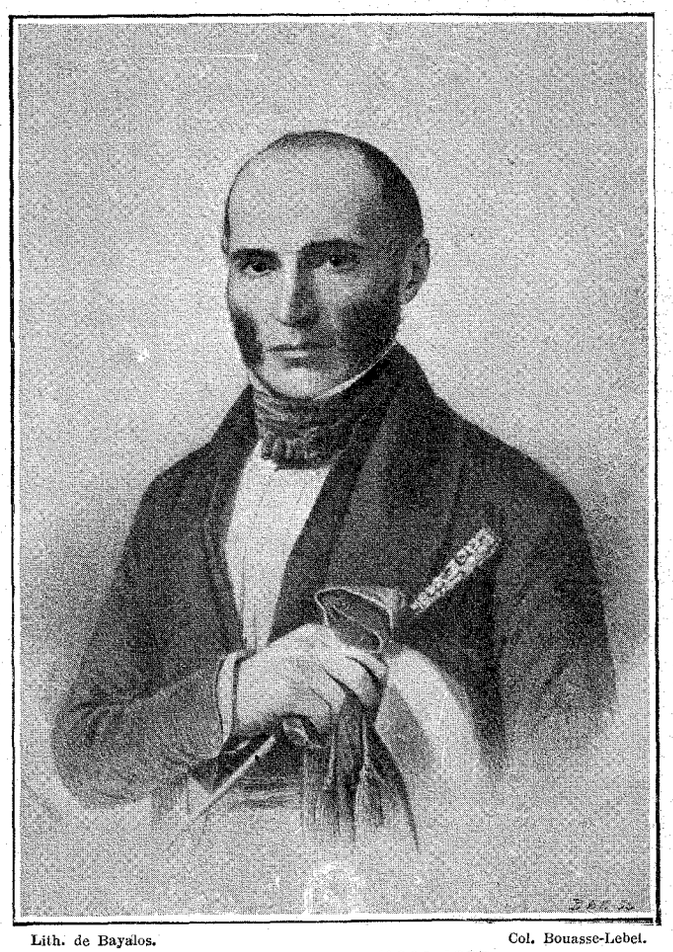

Lith. de Bayalos. — Col. Bouasse-Lebel.

AL. GLAIS-BIZOIN (1800-1877)

Lith. de Llanta. — Col. Bouasse-Lebel.

LÉON FAUCHER (1804-1854)

Lith. de Llanta. — Col. Bouasse-Lebel.

R. DE LARCY (1805-1882)

Lith. de Lafosse. — Col. Bouasse-Lebel.

CHANGARNIER (1793-1877)

Lith. de Patout. — Col. Bouasse-Lebel.

CHARLES ABBATUCCI (1816-1885)

# PROCLAMATIONS

# DU GÉNÉRAL CAVAIGNAC

(24 juin.)

## AUX INSURGÉS

CITOYENS,

Vous croyez vous battre dans l'intérêt des ouvriers : c'est contre eux que vous combattez; c'est sur eux seuls que retombera tant de sang versé. Si une pareille lutte pouvait se prolonger, il faudrait désespérer de la République, dont vous voulez assurer le triomphe irrévocable.

Au nom de la patrie ensanglantée,

Au nom de la République que vous allez perdre,

Au nom du travail que vous demandez et qu'on ne vous a jamais refusé, trompez les espérances de nos ennemis communs, mettez bas vos armes fratricides, et comptez bien que le Gouvernement, s'il n'ignore pas que dans vos rangs il y a des instigateurs criminels, sait aussi qu'il s'y trouve des frères qui ne sont qu'égarés et qu'il rappelle dans les bras de la patrie.

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC.

## A LA GARDE NATIONALE

CITOYENS,

Votre sang n'aura pas été versé en vain. Redoublez d'efforts, répondez à mon appel, et l'ordre, grâce à vous, grâce au concours de vos frères de l'armée, sera rétabli.

Ce n'est pas seulement le présent, c'est l'avenir de la France et de la République que votre héroïque conduite va assurer.

Rien ne se fonde, rien ne s'établit sans douleurs et sans sacrifices; soldats volontaires de la nation intelligente, vous avez dû le comprendre.

Ayez confiance dans le chef qni vous commande, comptez sur lui comme il peut compter sur vous.

La force unie à la raison, à la sagesse, au bon sens, à l'amour de la patrie, triomphera des ennemis de la République et de l'ordre social.

Ce que vous voulez, ce que nous voulons tous, c'est un gouvernement ferme, sage, honnête, assurant tous les droits, garantissant toutes les libertés; assez fort pour refouler toutes les ambitions personnelles; assez calme pour déjouer toutes les intrigues des ennemis de la France.

Ce gouvernement vous l'aurez, car avec vous, car avec votre concours entier, loyal, sympathique, un gouvernement peut tout faire.

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC.

Lith. de Llanta — Col. Bouasse-Lebel.

EMMANUEL ARAGO (1812-1897)

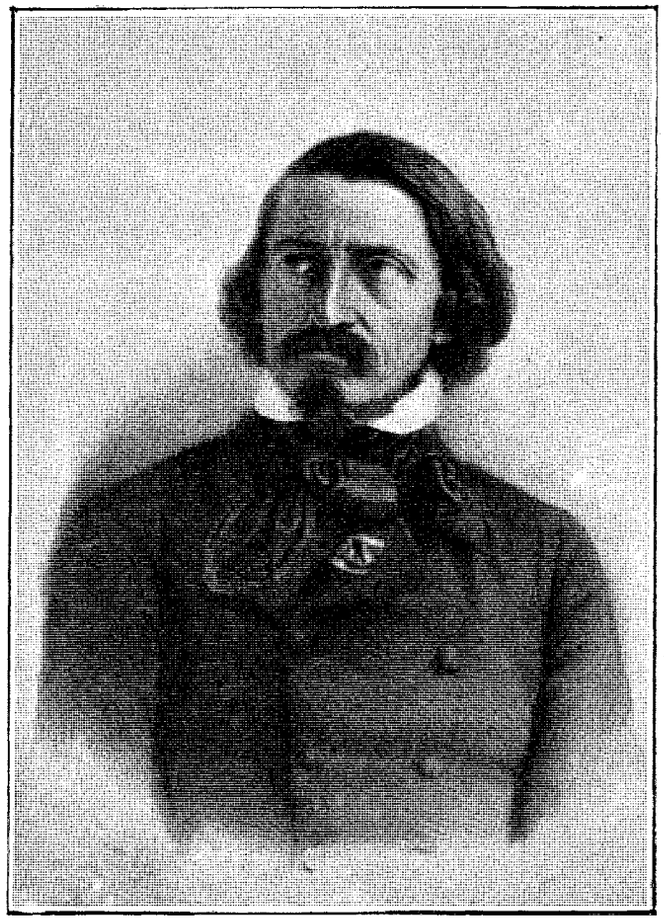

Lith. de Lalosse. — Col. Bouasse-Lebel.

TH. LAGRANGE (1804-1857)

Lith. de Maurin. — Col. Bouasse-Lebel.

QUENTIN BAUCHART (1809-1887)

Lith. de Maurin. — Col. Bouasse-Lebel.

ÉTIENNE ARAGO (1803-1894)

Lith. de Llanta. — Col. Bouasse-Lebel.

F. ROLLINAT (1800-1867)

Lith. de Deveria. — Col. Bouasse-Lebel.

BIXIO (1808-1865)

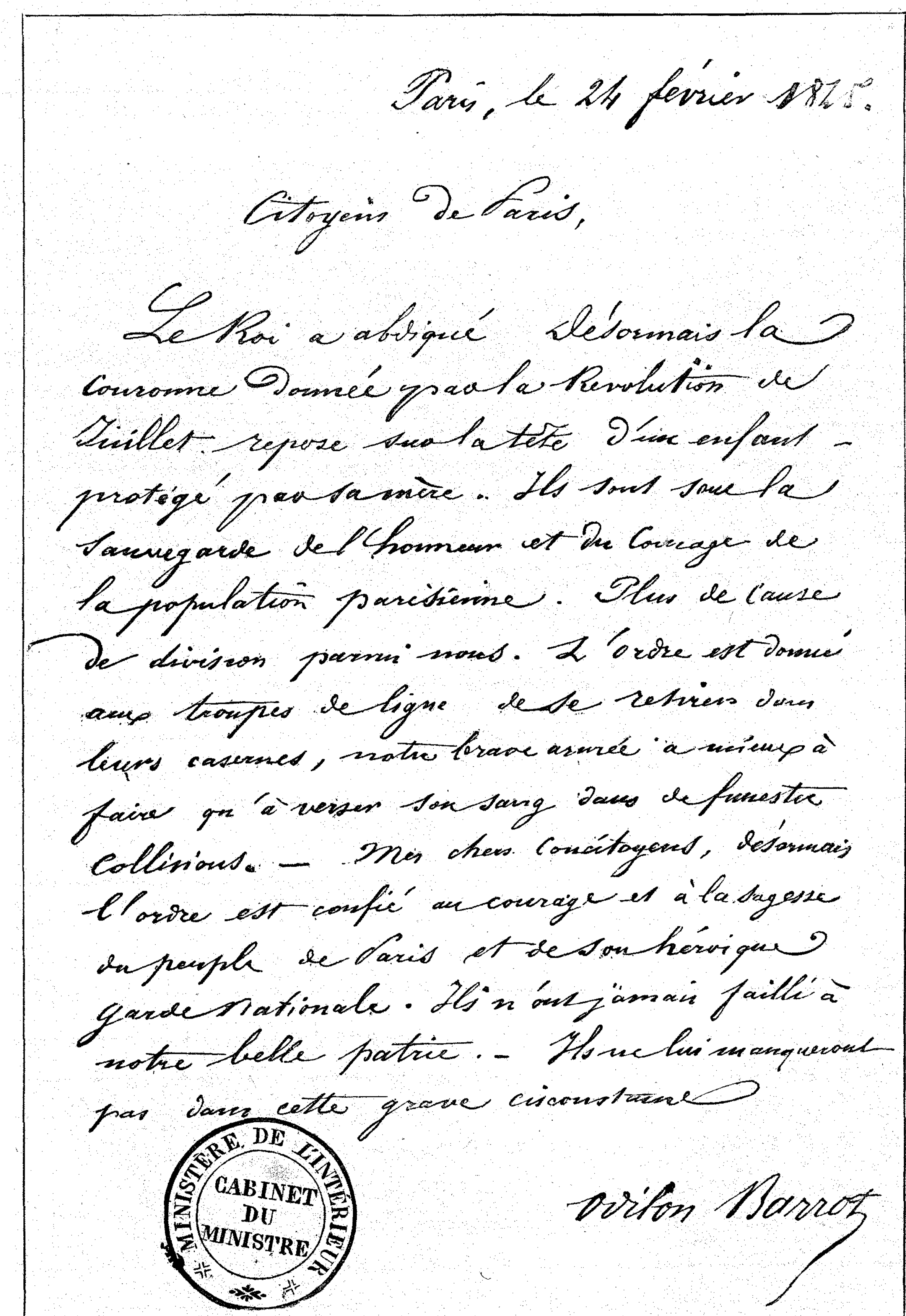
Paris, le 24 février 1848.

Citoyens de Paris,

Le Roi a abdiqué. Désormais la couronne donnée par la Révolution de Juillet repose sur la tête d'un enfant protégé par sa mère. Ils sont sous la sauvegarde de l'honneur et du courage de la population parisienne. Plus de cause de division parmi nous. L'ordre est donné aux troupes de ligne de se retirer dans leurs casernes, notre brave armée a mieux à faire qu'à verser son sang dans de funestes collisions. — Mes chers concitoyens, désormais l'ordre est confié au courage et à la sagesse du peuple de Paris et de son héroïque garde nationale. Ils n'ont jamais failli à notre belle patrie. — Ils ne lui manqueront pas dans cette grave circonstance.

Odilon Barrot

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
CABINET DU MINISTRE

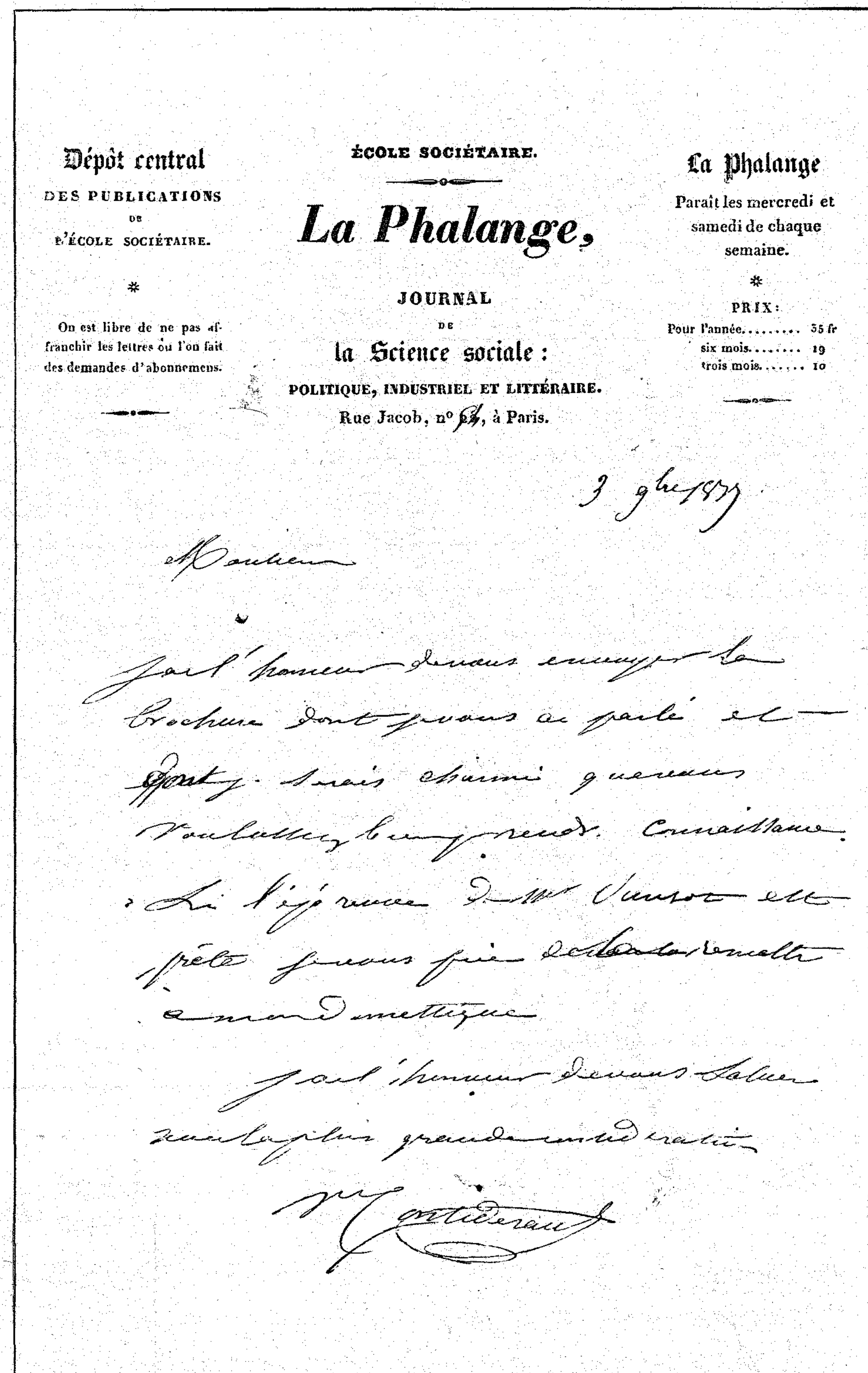
Dépôt central DES PUBLICATIONS DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE.

On est libre de ne pas affranchir les lettres ou l'on fait des demandes d'abonnemens.

ÉCOLE SOCIÉTAIRE.

La Phalange,

JOURNAL DE la Science sociale : POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

Rue Jacob, n° [illegible], à Paris.

La Phalange Paraît les mercredi et samedi de chaque semaine.

PRIX :
Pour l'année........ 35 fr
six mois........ 19
trois mois........ 10

3 9bre 1837

Monsieur

J'ai l'honneur de vous envoyer la brochure dont je vous ai parlé et [illegible]. Je serai charmé que vous vouliez bien prendre connaissance. Le séjour de M. [illegible] est prêté. Je vous prie de [illegible] à mon domicile.

J'ai l'honneur de vous saluer avec la plus grande considération.

V. Considerant

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE VICTOR CONSIDÉRANT

(Collection Étienne Charavay.)

Lith. de Cœdès. Col. Bouasse-Lebel.

J. ABBATUCCI (1792-1857)

Lith. de Leon Noel. Col. Bouasse-Lebel.

PIETRI (PIERRE-MARIE) (1809-1864)

Lith. de Deveria. Col. Bouasse-Lebel.

LEDRU ROLLIN (1807-1874)

Lith. de Maurin. Col. Bouasse-Lebel.

BUGEAUD D'ISLY (THOMAS-ROBERT) (1784-1849)

Lith. de Ch. Bazin. Col. Bouasse-Lebel.

ANTONY THOURET (1807-1871)

Lith. de Leon Noël. Col. Bouasse-Lebel.

FERDINAND DE LASTEYRIE (1810-1879)

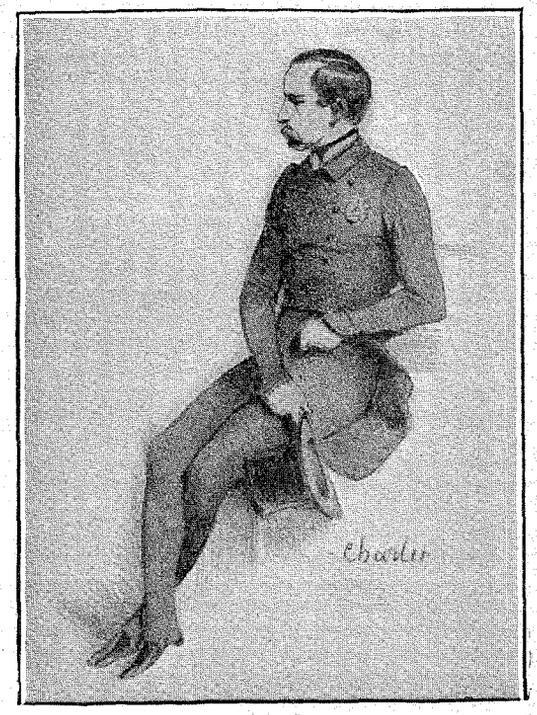


LOUIS-NAPOLÉON
(Croquis lithographique de Charlet.)

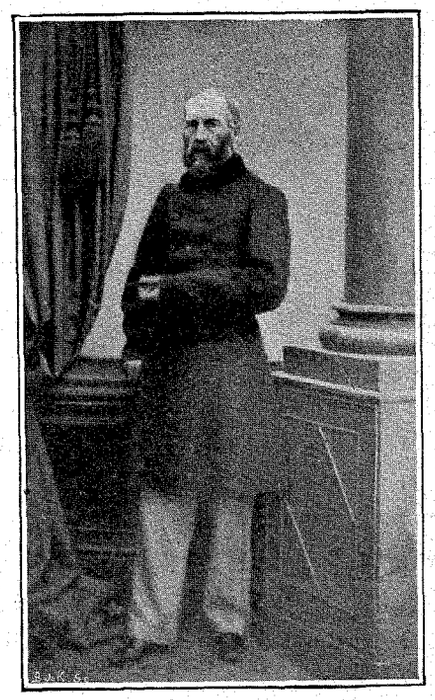

BARBÈS, VIEUX. — D'après une photographie communiquée par Mme Vve Charras.

Paris, le 13 mars 1847.

J'ai reçu successivement toutes tes lettres, ma chère Augusta, ainsi que celles de Carles. Tu me pardonneras de vous avoir laissé, de mon côté, sans nouvelles. Mais je n'ai vraiment pas le temps de me laver même la figure, depuis que je suis ici. C'est un débordement de demandes de places et de visites qui me fait regretter — et avec ardeur — la solitude de ma cellule de Mmes.

J'ai vu, d'après le compte d'Hérisson, que je dois encore quelques quatre-vingt et tant de francs dans mon ancienne prison. Il est probable qu'il y a eu, au milieu de tout cela, quelque non-versement de fonds de la part de l'entreprise. Mais comme, dans ma précipitation, au moment du départ, j'ai apposé ma signature pour acquit au bas du registre des comptes du greffe, je ne veux pas avoir l'air de faire une réclamation posthume, et je te prie de payer cette somme, en y ajoutant 50 frs. de plus pour M. Allier, car, c'était 150 fr. d'étrenne que je lui avais promis, au lieu de 100 f. qu'on lui a donnés.

. . . . . .

. . . . . .

Je t'embrasse ainsi que Carles, Jules, et tous nos amis,

A. Barbès

SPÉCIMEN DE L'ÉCRITURE DE BARBÈS

Lith. de Devéria. Col. Bouasse-Lebel.

JULES BASTIDE (1800-1879)

Lith. de Tony Touillon Col. Bouasse-Lebel.

CHARLES KESTNER (1803-1870)

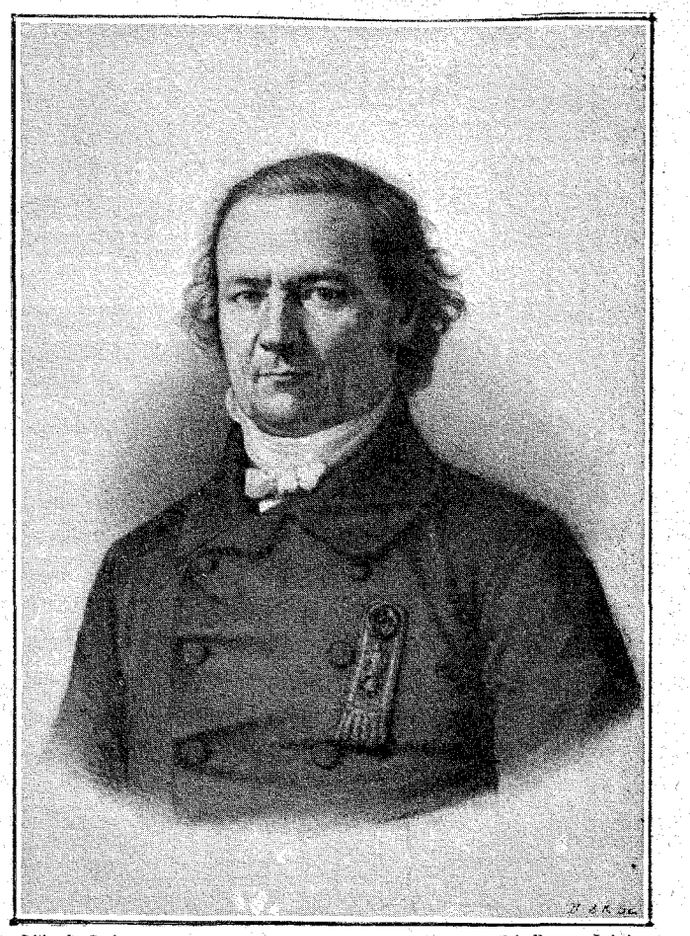

Lith. de Cœdes Col. Bouasse-Lebel.

MARIE (ALEXANDRE-THOMAS) (1797-1870)

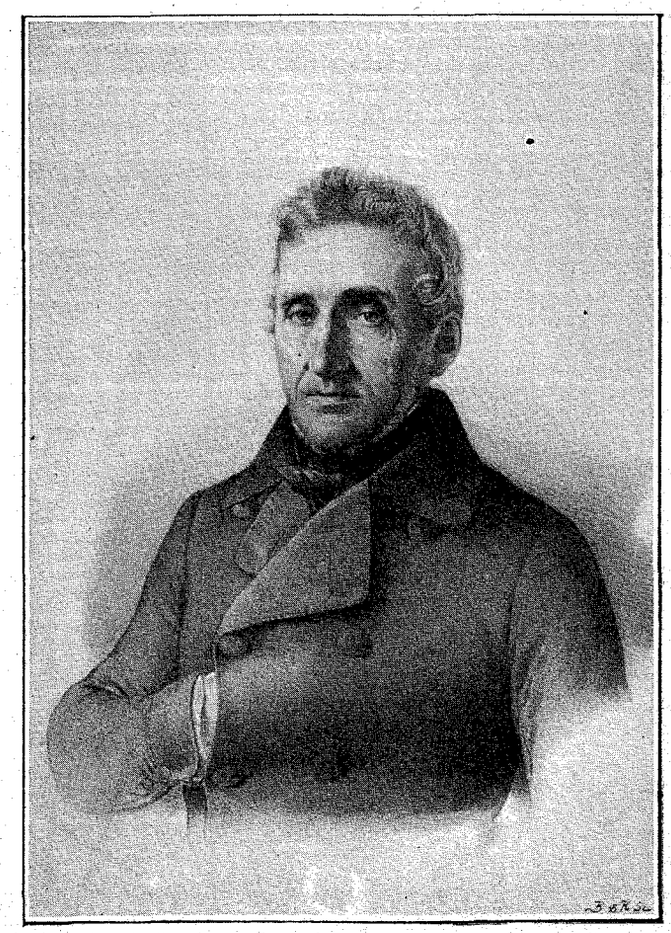

Lith. de Maurin. Col. Bouasse-Lebel.

MOLÉ (1788-1855)

Lith. de Lemoine, jeune. Col. Bouasse-Lebel.

AMÉDÉE BERTIN (NÉ EN 1805)

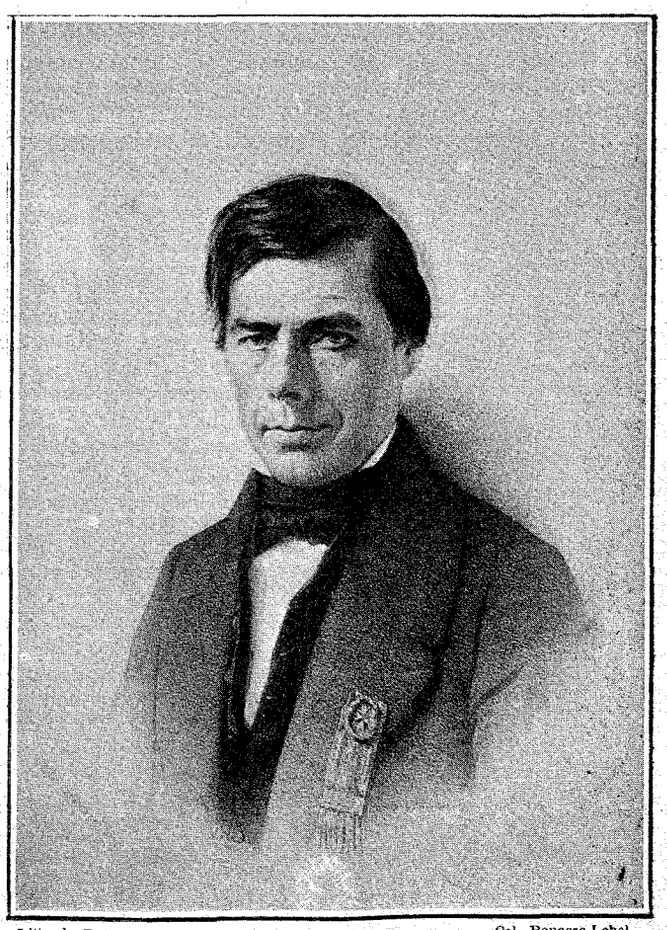

Lith. de Patout. Col. Bouasse-Lebel.

ULYSSE TRÉLAT (1795-1879)

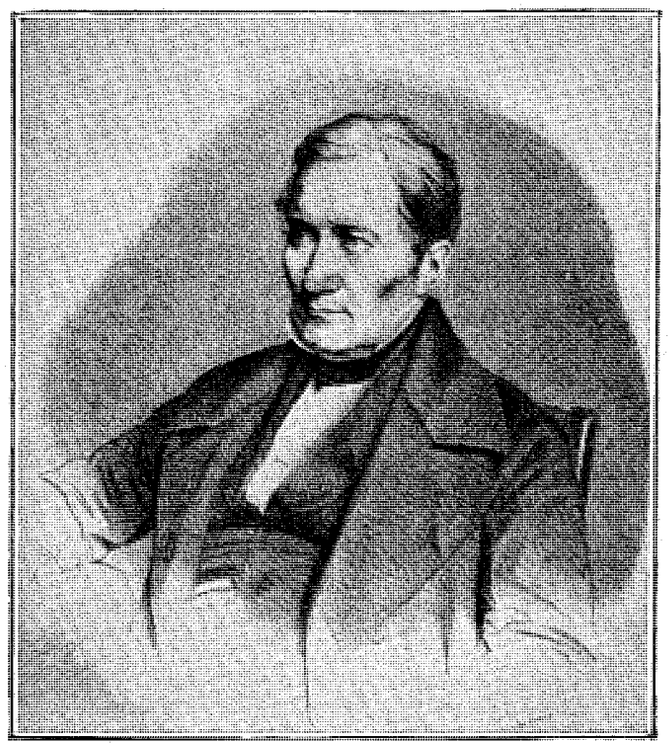

Aubert, édit.

CABET (1788-1856)

TRAVAILLEURS, NOS FRÈRES,

Nous avons toujours dit que nous étions avant tout Français, patriotes, démocrates, aussi intrépides qu'humains et modérés : vous venez de le prouver. L'horrible trahison qui a fait couler le sang des citoyens, mercredi soir 23 février, devant l'hôtel du Ministère des affaires étrangères, a dû vous faire prendre les armes pour la défense, et, dans l'immortelle journée du 24, vous avez partagé l'héroïque dévouement de la brave et généreuse population de Paris.

Aujourd'hui, c'est l'union seule, l'ordre et la discipline, qui peuvent assurer au peuple le fruit de sa victoire, en garantissant ses droits et ses intérêts.

Rallions-nous donc autour du Gouvernement provisoire présidé par Dupont (de l'Eure), remplaçant l'odieux Gouvernement qui vient de se rougir du sang des citoyens.

*Appuyons ce Gouvernement provisoire* qui se déclare républicain et démocratique, qui proclame la souveraineté nationale et l'unité de la nation, qui adopte la fraternité, l'égalité et la liberté pour principes et le peuple pour devise et mot d'ordre, et qui dissout les Chambres pour convoquer l'Assemblée nationale qui donnera à la France la constitution qu'elle demande.

Mais, sachons nous-mêmes réclamer constamment toutes les conséquences de ces principes.

Demandons que tous les Français soient déclarés FRÈRES égaux en devoirs et en droits sans aucune espèce de privilège, tous membres de la garde nationale, tous électeurs et éligibles à toutes les fonctions publiques sans aucune vile condition d'argent.

Demandons le droit naturel et imprescriptible d'association, de réunion et de discussion; la liberté individuelle, sans l'arbitre d'aucun homme, la liberté de la presse, sans entraves, sans cautionnement ni timbre.

Demandons surtout la garantie de tous les droits et de tous les intérêts des travailleurs; la reconnaissance formelle du droit de vivre en travaillant, afin que le père de famille ne soit plus réduit à l'affreuse nécessité d'abandonner sa femme et ses enfants pour aller mourir en combattant.

Demandons l'organisation du travail et l'assurance du bien-être par le travail.

Demandons la suppression de tous les impôts sur les objets de première nécessité.

Demandons l'abolition des humiliantes vexations et iniques institutions de la douane et de l'octroi.

Demandons, pour le peuple, l'instruction générale, gratuite, commune, réelle et complète.

Demandons des institutions et des granties pour le bonheur des FEMMES et des ENFANTS, pour que chacun ait la possibilité de se marier, avec la certitude de pouvoir élever sa famille et la rendre heureuse.

Fidèles à nos principes de fraternité, d'humanité et de modération, de justice et de raison, crions toujours et partout : Point de vengeance! point de désordres, point de violence, point d'oppression pour personne! Mais fermeté, clairvoyance et prudence, afin d'obtenir justice pour tous!

Point d'atteinte à la propriété! Mais inébranlable persévérance à demander tous les moyens que peut accepter la justice pour supprimer la MISÈRE : notamment, en adoptant un système démocratique d'inégalité successivement décroissante et d'égalité successivement croissante.

Gardons-nous de demander l'application immédiate de nos doctrines communistes. Nous avons toujours dit que nous ne voulons leur triomphe que par la discusion, par la conviction, par la puissance de l'opinion publique, par le consentement individuel et par la volonté nationale : restons fidèles à nos paroles.

Encore un mot : le Gouvernement provisoire annonce l'armement de tous les citoyens et l'organisation générale de la garde nationale, tout en assurant l'existence du peuple; ne déposez donc pas les armes; ne quittez pas vos glorieuses et immortelles barricades! Laissez, au contraire, toutes vos affaires pour vous organiser et vous enrégimenter! Achevez, complétez et régularisez votre armement, demandez que les bastilles soient désarmées, que tous les canons, toutes les armes et toutes les munitions soient livrés au peuple, et que le peuple parisien soit tout entier sous les armes, organisé, discipliné sous les chefs de son choix; c'est alors qu'on aura réellement la garantie de l'ordre, comme de la liberté et de la liberté comme de l'ordre, de même que, quand toute la garde nationale de France sera armée et organisée démocratiquement, c'est alors qu'on aura la garantie réelle de la paix universelle, de l'indépendance des nations et de la fraternité des peuples.

Paris, 25 février 1848.

CABET.

(*Le Populaire* aux Communistes icariens.)

Lith. de Cœdès. Col. Bouasse-Lebel.

F. DUCLERC (1812-1888)

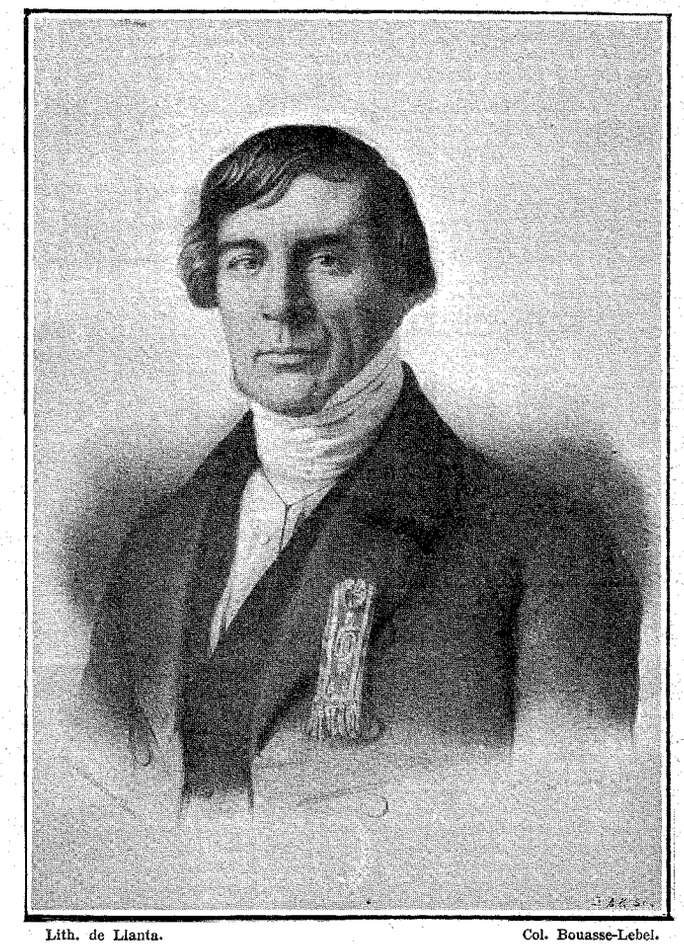

Lith. de Llanta. Col. Bouasse-Lebel.

J. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE (1805-1895)

Lith. de Cœdès. Col. Bouasse-Lebel.

OSCAR LA FAYETTE (1815-1881)

Lith. de Célestin Deshays. Col. Bouasse-Lebel.

LOUIS GREPPO (1810-1888)

Lith. de Grevedon. Col. Bouasse-Lebel.

PORTALIS (1778-1858)

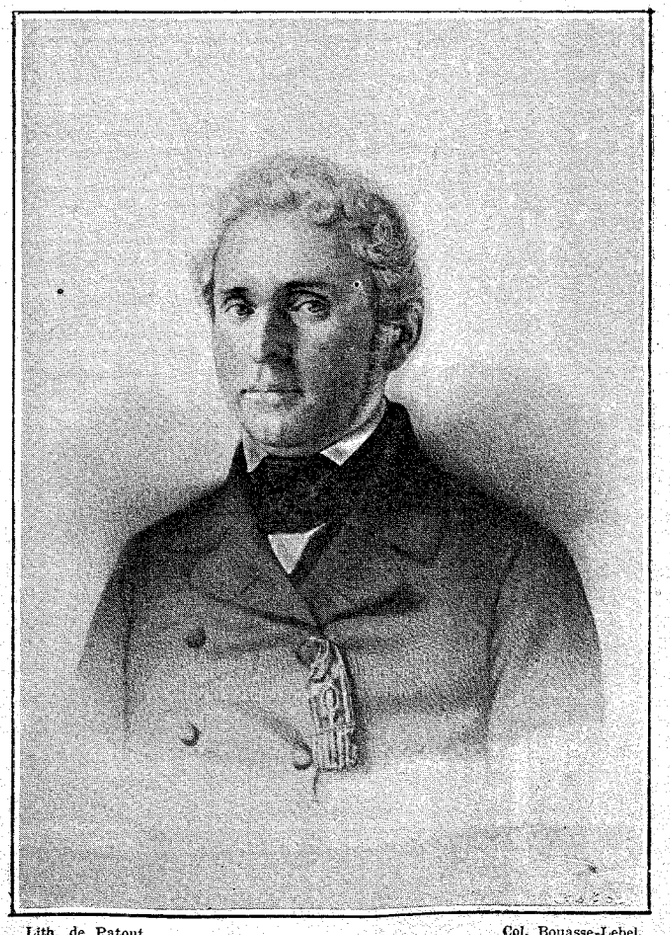

Lith. de Patout. Col. Bouasse-Lebel.

LOUIS REYBAUD (1799-1879)

# PROGRAMME

## DU JOURNAL *LA RÉFORME*

RÉDIGÉ PAR M. LOUIS BLANC

---

Tous les hommes sont frères.

Là où l'égalité n'existe pas, la liberté est un mensonge.

La société ne saurait vivre que par l'inégalité des aptitudes et la diversité des fonctions; mais les aptitudes supérieures ne doivent pas conférer de plus grands droits : elles imposent de plus grands devoirs.

C'est là le principe de l'égalité; l'association en est la forme nécessaire.

Le but final de l'association est d'arriver à la satisfaction des besoins intellectuels, moraux et matériels de tous, par l'emploi de leurs aptitudes diverses et le concours de leurs efforts.

Les travailleurs ont été esclaves, ils ont été serfs, ils sont aujourd'hui salariés; il faut tendre à les faire passer à l'état d'associés.

Ce résultat ne saurait être atteint que par l'action d'un pouvoir démocratique.

Un pouvoir démocratique est celui qui a la souveraineté du peuple pour principe, le suffrage universel pour origine, et pour but la réalisation de cette formule : *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité*.

Les gouvernants, dans une démocratie bien constituée, ne sont que les mandataires du peuple : ils doivent donc être responsables et révocables.

Les fonctions publiques ne sont pas des distinctions; elles ne doivent pas être des privilèges : elles sont des devoirs.

Tous les citoyens ayant un droit égal de concourir à la nomination des mandataires du peuple, et à la formation de la loi, il faut, pour que cette égalité de droit ne soit pas illusoire, que toute fonction publique soit rétribuée.

La loi est la volonté du peuple formulée par ses mandataires. Tous doivent à la loi obéissance, mais tous ont le droit de l'apprécier hautement, pour qu'on la change si elle est mauvaise.

La liberté de la Presse doit être maintenue et consacrée comme garantie contre les erreurs possibles de la majorité et comme instrument des progrès de l'esprit humain.

L'éducation des citoyens doit être commune et gratuite. C'est à l'État d'y pourvoir.

Tout citoyen doit passer par l'éducation du soldat. Nul ne peut se décharger, moyennant finances, du devoir de concourir à la défense de son pays.

C'est à l'État de prendre l'initiative des réformes industrielles propres à amener une organisation du travail qui élève les travailleurs de la condition de salariés à celle d'associés.

Il importe de substituer à la commandite du crédit individuel celle du crédit de l'État : l'État, jusqu'à ce que les prolétaires soient émancipés, doit se faire le banquier des pauvres.

Le travailleur a le même titre que le soldat à la reconnaissance de l'État. Au citoyen vigoureux et bien portant, l'État doit le travail; au vieillard et à l'infirme, il doit aide et protection.

# PROCLAMATION
DU
# GOUVERNEMENT PROVISOIRE

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

## Le Gouvernement provisoire au Peuple français.

CITOYENS,

A tous les grands actes de la vie d'un peuple, le Gouvernement a le devoir de faire entendre sa voix à la nation.

Vous allez accomplir le plus grand acte de la vie d'un peuple : élire les représentants du pays, faire sortir de vos consciences et de vos suffrages, non plus un gouvernement seulement, mais un pouvoir social, mais une constitution tout entière. Vous allez organiser la République.

Nous n'avons fait, nous, que la proclamer; portés d'acclamations au pouvoir pendant l'interrègne du peuple, nous n'avons voulu et nous ne voulons d'autre dictature que celle de l'absolue nécessité. Si nous avions repoussé le poste du péril, nous aurions été des lâches. Si nous y restions une heure de plus que la nécessité ne le commande, nous serions des usurpateurs.

Vous êtes forts!

Nous comptons les jours. Nous avons hâte de remettre la République à la nation.

La loi électorale provisoire que nous avons faite est la plus large qui, chez aucun peuple de la terre, ait jamais convoqué le peuple à l'exercice du suprême droit de l'homme, sa propre souveraineté.

L'élection appartient à tous sans exception.

A dater de cette loi, il n'y a plus de prolétaires en France.

Tout Français en âge viril est citoyen politique. Tout citoyen est électeur. Tout électeur est souverain. Le droit est égal et absolu pour tous. Il n'y a pas un citoyen qui puisse dire à l'autre : « Tu es plus souverain que moi! » Contemplez votre puissance, préparez-vous à l'exercer et soyez digne d'entrer en possession de votre règne!

Le règne du peuple s'appelle République.

Si vous nous demandez quelle République nous entendons par ce mot, et quels principes, quelle politique, quelle vertu nous souhaitons aux républicains que vous allez élire, nous vous répondrons : « Regardez le peuple de Paris et de la France depuis la proclamation de la République! »

Le peuple a combattu avec héroïsme.

Le peuple a triomphé avec humanité.

Le peuple a réprimé l'anarchie dès la première heure.

Le peuple a brisé de lui-même, aussitôt après le combat, l'arme de sa juste colère. Il a brûlé l'échafaud. Il a proclamé l'abolition de la peine de mort contre ses ennemis.

Il a respecté la liberté individuelle en ne proscrivant personne.

Il a respecté la conscience dans la religion, qu'il veut libre, mais qu'il veut sans inégalité et sans privilèges.

Il a respecté la propriété.

Il a poussé la probité jusqu'à ces désintéressements sublimes qui font l'admiration et l'attendrissement de l'histoire.

Il a choisi, pour les mettre à sa tête, partout les noms des hommes les plus honnêtes et les plus fermes qui soient tombés sous sa main. Il n'a pas poussé un cri de haine ou d'envie contre les fortunes.

Pas un cri de vengeance contre les personnes.

Il a fait, en un mot, du nom du peuple, le nom du courage, de la clémence et de la vertu.

Nous n'avons qu'une seule instruction à vous donner : Inspirez-vous du peuple, imitez-le! pensez, sentez, votez, agissez comme lui!

Le Gouvernement provisoire, lui, n'imitera pas les gouvernements usurpateurs de la souveraineté du peuple qui corrompaient les électeurs et qui achetaient à prix immoral la conscience du pays.

A quoi bon succéder à ces gouvernements, si c'est pour leur ressembler! A quoi bon avoir créé et adoré la République si la République doit entrer le premier jour dans les ornières de la royauté abolie! Il considère comme un de ses devoirs de répandre sur les opérations électorales cette lumière qui éclaire les consciences sans peser sur elles. Il se borne à neutraliser l'influence hostile de l'administration ancienne qui a perverti et dénaturé l'élection.

Le Gouvernement provisoire veut que la conscience publique règne! Il ne s'inquiète pas des vieux partis : les vieux partis ont vieilli d'un siècle en trois jours! La République les convaincra, si elle est sûre et juste pour eux. La nécessité est un grand maître. La République, sachez-le bien, a le bonheur d'être un gouvernement de nécessité. La réflexion est pour nous. On ne peut pas remonter aux royautés impossibles; on ne veut pas descendre aux anarchies inconnues; on sera républicain par raison. Donnez seulement sûreté, liberté, respect à tous. Assurez aux autres l'indépendance des suffrages que vous voulez pour vous. Ne regardez pas quel nom ceux que vous croyez vos ennemis écrivent sur leur bulletin, et soyez sûrs d'avance qu'ils écrivent le seul nom qui peut les sauver, c'est-à-dire celui d'un républicain capable et probe.

Sûreté, liberté, respect aux consciences de tous les citoyens électeurs; voilà l'intention du gouvernement républicain, voilà son devoir, voilà le vôtre, voilà le salut du peuple! Ayez confiance dans le bon sens du pays, il aura confiance en vous; donnez lui la liberté, et il vous renverra la République.

Citoyens, la France tente en ce moment, au milieu de quelques difficultés financières léguées par la royauté, mais sous les auspices providentiels, la plus grande œuvre des temps modernes : la fondation du gouvernement du peuple tout entier, l'organisation de la démocratie, la République de tous les droits, de tous les intérêts, de toutes les intelligences et de toutes les vertus!

Les circonstances sont propices. La paix est possible. L idée nouvelle peut prendre sa place en Europe sans autre perturbation que celle des préjugés qu'on avait contre elle. Il n'y a point de colère dans l'âme du peuple. Si la royauté fugitive n'a pas emporté avec elle tous les ennemis de la République, elle les a laissés impuissants; et quoiqu'ils soient investis de tous les droits que la République garantit aux minorités, leur intérêt et leur prudence nous assurent qu'ils ne voudront pas eux-mêmes troubler la fondation paisible de la constitution populaire.

En trois jours, cette œuvre, que l'on croyait reléguée dans le lointain du temps, s'est accomplie sans qu'une goutte de sang ait été versée en France, sans qu'un autre cri que celui de l'admiration ait retenti dans nos départements et sur nos frontières. Ne perdons pas cette occasion unique dans l'histoire; n'abdiquons pas la plus grande force de l'idée nouvelle, la sécurité qu'elle inspire aux citoyens, l'étonnement qu'elle inspire au monde.

Encore quelques jours de magnanimité, de dévouement, de patience, et l'Assemblée nationale recevra de vos mains la République naissante. De ce jour-là tout sera sauvé! Quand la nation, par les mains de ses représentants, aura saisi la République, la République sera forte et grande comme la nation, sainte comme l'idée du peuple, impérissable comme la patrie.

*Les membres du Gouvernement provisoire,*

DUPONT (de l'Eure), LAMARTINE, MARRAST, GARNIER-PAGÈS, ALBERT, MARIE, LEDRU-ROLLIN, FLOCON, CRÉMIEUX, LOUIS BLANC, ARAGO.

*Le secrétaire général du Gouvernement provisoire,*

PAGNERRE.

## LISTE PAR ORDRE NUMÉRIQUE

### DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

ÉLUS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1. Lamartine . . | 259.800 | 16. Pagnerre. . . | 135.117 |
| 2. Dupont (de l'Eure) . . . | 245.083 | 17. Buchez. . . . | 135.078 |
| 3. Arago (François). . . . . | 243.640 | 18. Cormenin . . | 135.050 |
| 4. Garnier - Pagès . . . . . | 240.890 | 19. Corbon. . . . | 135.043 |
| 5. Armand Marrast . . . . . | 229.166 | 20. Caussidière . | 133.775 |
| 6. Marie. . . . . | 225.770 | 21. Albert . . . . | 133.041 |
| 7. Crémieux . . | 210.699 | 22. Wolowski . . | 132.333 |
| 8. Béranger. . . | 204.471 | 23. Peupin. . . . | 131.6 9 |
| 9. Carnot. . . . | 195.608 | 24. Ledru-Rollin | 131.587 |
| 10. Bethmont . . | 189.252 | 25. Schmidt . . . | 124.383 |
| 11. Duvivier. . . | 182.175 | 26. Flocon. . . . | 121.865 |
| 12. Lasteyrie(Ferdinand). . . | 166.156 | 27. Louis Blanc. | 120.140 |
| 13. Vavin. . . . . | 151.103 | 28. Recurt . . . . | 118.075 |
| 14. Cavaignac . . | 144.187 | 29. Perdiguier (Agricol) . . | 117.290 |
| 15. Berger . . . . | 136.660 | 30. Bastide (Jules) | 110.228 |
| | | 31. Coquerel. . . | 109.934 |
| | | 32. Garnon . . . | 106.747 |
| | | 33. Guinard . . . | 106.261 |
| | | 34. Lamennais. . | 104.871 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Moreau (de la Seine) . . . . . | 99.936 | Savary, cordonnier. . . . . | 61.487 |
| Boissel (de la Seine) . . . . . | 93.642 | Courtais . . . . . | 61.401 |
| David (d'Angers) . | 79.323 | Jouvencel (de la la Seine) . . . . | 60.728 |
| Vellu, charpentier | 76.777 | Hugo (Victor) . . | 59.446 |
| Goudchaux, banquier. . . . . | 68.004 | Changarnier (général). . . . . | 58.654 |
| Pascal, typographe. . . . . | 65.742 | Trélat, médecin . | 57.783 |
| Degonsée, ingénieur civil . . . | 65.352 | Martin Bernard . | 53.216 |
| Deguerry, curé de Saint-Eustache. | 64.495 | Raspail . . . . . | 52.095 |
| Barbès . . . . . | 64.065 | Arago (Étienne) . | 55.096 |
| Lacordaire, dominicain . . . . . | 62.333 | Say (Horace) . . . | 48.935 |
| | | Leroux (Pierre) . | 47.284 |
| | | Delestre . . . . . | 47.144 |
| | | Danguy, typographe. . . . . | 46.924 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Althon-Shée (d') . | 45.454 | meur à Saint-Denis. . . . . | 26.822 |
| Malarmet, monteur en bronze. | 42.409 | La Rochejacquelein. . . . . | 25.864 |
| Adam, cambreur. | 41.555 | Lagrange, de Lyon. . . . . | 25.570 |
| Champion (Petit-Manteau bleu) . | 40.859 | Leroy, bijoutier . | 25.295 |
| Drevet, mécanicien. . . . . | 39.714 | Vidal, économiste | 24.868 |
| Dupuis, serrurier. | 39.644 | Girardin (Émile de) . . . . . | 24.340 |
| Montage, tailleur de limes . . . . | 39.529 | Grivaux, peintre en décors. . . | 23.462 |
| Huber, corroyeur | 39.177 | Thoré, écrivain . | 23.024 |
| Petit (général) . . | 391.94 | Lamoricière . . . | 21.045 |
| Lavaux, négociant à La Villette. . | 36.909 | Cabet. . . . . | 20.616 |
| Bérard, tailleur . | 36.400 | Sobrier. . . . . | 20.403 |
| Redon, chapelier. | 36.344 | Deplanque . . . . | 19.817 |
| Ney de la Moskowa . . . . . | 35.690 | Delmas . . . . . | 17.456 |
| Süe (Eugène) . . . | 35.583 | Thayer (Amédée), propriétaire . . | 17.318 |
| Valério, scieur de long. . . . . | 33.550 | Michelet, professeur . . . . . | 16.523 |
| Charles, tailleur de pierres. . . . | 33.035 | Durand Saint-Amand. . . . . | 15.906 |
| Gauthier Desmat, dessinateur. . . | 32.194 | Weil, écrivain . . | 14.739 |
| Ledreuille (abbé). | 31.797 | Thomas (Charles). | 14.692 |
| Flotte, cuisinier . | 31.517 | Chambellan, avocat . . . . . | 13.018 |
| Cartigny, tisseur de laine . . . . | 31.329 | Martelet, adjoint. | 12.661 |
| Guillaumon, cordonnier. . . . . | 30.213 | Halévy, musicien. | 12.636 |
| Lebon (Napoléon), élève en médecine. . . . . | 28.994 | Thierry, médecin. | 12.293 |
| Audry de Puyraveau . . . . . | 28.833 | Launette, ébéniste | 11.777 |
| Considérant (Victor) . . . . . | 28.673 | Melun. . . . . | 11.636 |
| Chevassus, tourneur d'or. . . . | 28.566 | Favre (Jules), secrétaire du ministre de l'Intérieur . . . . . | 11.396 |
| Lagarde, horloger | 28.176 | Restont. . . . . | 10.727 |
| Thomas (Émile) . | 28.166 | Ponyssée, instituteur communal. | 10.716 |
| Dupetit-Thouars. | 26.880 | Gaillardin. . . . . | 10.294 |
| Bayard, impri- | | Delairé, ébéniste. | 9.273 |
| | | Thomas (Clément) | 7.076 |
| | | Reyneau (de Sceaux). . . . . | 6.225 |
| | | Riglet, adjoint . . | 5.486 |

# LISTE DES CLUBS

Abbaye (Club de l').
Acacias (Club des).
Agriculture (Club central de l').
Allemande (Société démocratique).
Allemande-Parisienne (Réunion).
Alliance (Club patriotique et républicain de l').
Alsaciens, sentinelle avancée des Droits de l'Homme (Club des).
Amandiers (Club fraternel des).
Amis de la Fraternité (Club des).
Amis de la République (Club des), à Vaugirard.
Amis de la République (Club des), rue Saint-Jacques.
Amis de l'Ordre (Association des).
Amis de l'Ordre (Société des).
Amis des Noirs (Club des).
Amis du Peuple (Club des).
Amis fraternels (Club des).
Antonins (Club des).
Arc de Triomphe (Club de l').
Arrondissement (Société républicaine démocratique du 1er).
Arrondissement (Club républicain du IIe), rue Le Peletier.
Arrondissement (Club républicain du IIe), Goudchaux, président.
Arrondissement (Club républicain du IIIe), rue Notre-Dame-des-Victoires.
Arrondissement (Club républicain du Ve), rue des Petites-Écuries.
Arrondissement (Club démocratique du IIIe).
Arrondissement (Club républicain du Ve).
Arrondissement (Société démocratique du Ve).
Arrondissement (Club républicain socialiste du VIe).
Arrondissement (Club patriotique du VIIe).
Arrondissement (Club du Xe).
Arrondissement (Club populaire du Xe).
Arrondissement (Comité électoral du XIe).
Arrondissement (Comité électoral démocratique du XIe).
Arrondissement (Club du XIIe).
Arrondissement (Club démocratique du XIIe), à Montmartre.
Arsenal (Club de l').
Artistes dramatiques (Club des).
*Assemblée nationale* (Club du journal l').
Association fraternelle médicale (Club de l').
*Atelier* (Club patriotique du journal l').
Ateliers nationaux (Club central des).
Augustins (Club des).
Avenir (Club de l').
Banquet du XIIe arrondissement (Club du).
Barricades du 24 Février (Club des).
Barrière-du-Maine (Club de la).
Batignolles (Club républicain des).
Beaune (Club de la rue de).
Belge (Société patriotique).
Belle-Moissonneuse (Club de la).
Bercy (Club républicain de).
Blancs-Manteaux (Club démocratique des).
Blessés de Février (Club des).
Blessés et Combattants de la barricade Saint-Merri (Club des).
Bureaucrates (Club des).
Butte-des-Moulins (Club de la).
Central (Club).
Central républicain (Comité).
Chaillot (Club de).
Chaillot (Comité central révolutionnaire de).
Charenton (Club démocratique de).
Charonne (Club démocratique de).
Cirque national (Club du).
Club des clubs (Comité révolutionnaire pour les élections).
Cluny (Club).
Comité central des Élections.
Commerçants-locataires (Club réformiste des).
Commerce (Club du).
Commune de Paris (Club de la).
Compagnons des devoirs réunis (Club des).
Conciliation (Club de la).
Condamnés politiques (Club des).
Colons algériens (Comité des).
Constituant (Club).
Décorés de Juillet (Club républicain des).
Démocrates de Belleville (Club des).
Démocrates fraternels (Club des).
Démocratie militaire (Club de la).
Démocratique (Club).
Démocratique (Comité).
Démocratique (Société centrale).
Démocratique (Commission démocratique intérimaire des 25 ou Comité).
Deux-Mars (Club du).
Devoirs et Droits de l'Homme (Club des).
Domestiques et gens de maison (Club des).
Droits civiques (Club des).
Droits de l'Homme et du Citoyen (Société des).
Droits des Travailleurs (Club des).
École de droit (Club de l').
École de médecine (Club de l').
Écoles (Comité central des)
Égalité (Club de l').
Égalité et de la Fraternité (Club de l').
Électoral républicain (Club).
Émancipation des Peuples (Club de l').
Émigration polonaise (Club de l').
Émigrés italiens (Club des).
Employés comptables du commerce et de l'industrie du département de la Seine (Club des).
Épiciers (Club des).
Équité (Club démocratique de l').
Espérance (Club de l').
Étoile (Club de l').
Faubourg Saint-Antoine (Club du).
Femmes (Club des).
Février (Club du 27).
Fontaine-Saint-Georges (Club de la).
Français non naturalisés (Comité central des).
Franklin (Club).
Franchise (Club de la).
Francs républicains (Club des).
Fraternel (Club).
Fraternelle centrale (Société).
Fraternité (Club de la), rue du Cherche-Midi.
Fraternité (Club de la), rue des Deux-Boules.
Fraternité (Club de la), à Meudon.
Fraternité des Peuples (Club de la).
Fraternité du faubourg Saint-Antoine (Club de la).
Fraternité universelle (Club de la).
Garde nationale (Cercle-club de la).
Garde nationale de Paris (Club démocratique central de la).
Garde nationale mobile (Club de la).
Gardes nationaux (Club des).
Gens de lettres (Société républicaine des)
Gentilly (Club de).
Gobelins (Club des).
Gravilliers (Club des).
Gruttly (Société suisse de).
Halles (Club des).
Homme armé (Club de l').
Hommes lettres (Club des).
Hommes libres (Club des).
Ibérique (Club démocratique).
Incorruptibles (Club des).
Indépendants (Club des).
Industrie et du Commerce (Club de l')
Institut (Club de l').
Institut oratoire de Paris (Club de l').
Intérêts communs (Club des).
Intérêts du Peuple (Club des).
Intérêts populaires et de la garde mobile (Club des).
Jacobins (Club des).
Jacobins (Club central des).
Jeune Montagne (Club de la, ou de la Sorbonne).
Jeunes Étudiants (Club des).
La Chapelle-Saint-Denis (Club républicain de).
Liberté (Cercle-club de la).
Libertés politiques, civiles et religieuses (Comité électoral des).
Libres-Penseurs (Société démocratique des).
Luxembourg (Club des délégués du).
Maçonnique (Club central).
Maîtres d'études (Association démocratique des).
Maîtres de pension (Club des)
Marais (Club du).
Médical (Club).
Montagnards (Club des), Belleville.
Montagne (Club républicain de la).
Montagne (Club de la), à Passy.
Montagne (Club de la), à Montmartre.
Montagne (Club de la), rue Frépillon.
Montmartre (Club républicain de).
Montrouge (Club populaire de).
Montrouge (Société populaire de).
Neuilly (Club de).
Neuilly-sur-Seine (Club républicain démocratique de).

Ouvriers allemands (Club des).
Ouvriers de la Fraternité (Club des).
Panthéon (Club du).
Passy (Club de).
Patriotes indépendants (Club des).
Popincourt (Club).
Populaire (Club).
Porte-Montmartre (Club central démocratique de la).
Prévoyance (Club de la).
Prévoyants (Club des).
Prévoyants (Club des), rue de Clichy.
Progrès (Club du).
Progrès (Club républicain du).
Progrès (Club républicain du), à Montmartre.
Progrès démocratique (Club du).
Propagande républicaine (Club de la).
Publicistes (Club des).
Quinze-Vingts (Club des).
Quartier du Luxembourg (Club démocratique du).
Quartier Montorgueil (Club démocratique du).
Récollets (Club des).
Réforme (Club de la).
Régénération sociale (Club de la).
Religieux (Club).
Républicain (Club).
Républicain (Comité central).
Républicaine centrale (Société).
Républicain protestant (Club).
Républicains socialistes (Club des).
Républicains socialistes (Conseil central des).
Républicains unis (Club des).
République (Club de la).
République centrale (Club de la).
République nouvelle (Club de la).
Révolution (Club de la).
Révolutionnaire et socialiste du Rhône (Club).
Révolution sociale (Club de la).
Ronsin (Club).
Saint-Georges (Club républicain).
Saint-Maur (Club démocratique de).
Servandoni (Club).
Sorbonne (Club populaire de la).
Soufflot (Club).
Temple (Club du).
Travail (Club démocratique du).
Travailleurs et commerçants (Club des).
Travailleurs du Marais (Club des).
Travailleurs du Nord (Club des).
Travailleurs du XI[e] arrondissement (Club des).
Travailleurs libres (Club des).
Travailleurs républicains (Club des).
Travail social (Club du).
Travailleurs unis (Société des).
Tribune populaire (Club de la).
Triomphe (Club du).
Union (Club de l'), à la Sorbonne.
Union (Club de l'), rue du Faubourg-Saint-Martin.
Union (Club de l'), rue de Condé.
Union démocratique (Club de l').
Union des Clercs (Club de l').
Union des Travailleurs (Club de l').
Union fraternelle (Club de l').
Union fraternelle pour l'émancipation intellectuelle et l'éducation civique du peuple (Club de l').
Union polytechnique (Club de l').
Union républicaine (Club de l'), rue Jacob.
Union républicaine (Club de l'), rue du Bac.
Unité démocratique (Club de l').
Unité républiaaine (Club de l').
Université républicaine (Club de l').
Vésuviennes (Club-légion des).
Vieux-Augustins (Club des).
Vigilants (Club des).

## LISTE DES JOURNAUX

24 février.

La République.
L'Harmonie Universelle.
La Voix du Peuple.
Le Moniteur républicain.

27 février.

Le Salut public (gérant, Loudun).
Le Salut public (Champfleury, Beaudelaire et Tombin).
La République Française.
Le Peuple Constituant.
L'Ami du Peuple.
Le Représentant du Peuple.

28 février.

La Voix du Peuple.

29 février.

L'Assemblée Nationale.
Le Girondin.
Le Drapeau Républicain.
Le Réformateur des Abus.
La Liberté (L'Herminier).
Le Mois.
Notre Histoire.
L'Épilogueur.

1[er] mars.

La Liberté (Lepoitevin, St-Alme).
Le Peuple.
Journal de la Garde Nationale et de l'Armée.

2 mars.

Les Droits de l'Homme.

5 mars.

La Vérité.

8 mars.

La Commune de Paris.

9 mars.

La Tribune de 1848.

11 mars.

La Voix des Clubs.

12 mars.

Le Garde National.
Le Père Duchêne (ancien fabricant de fourneaux).

13 mars.

L'Étendard des Droits du Peuple.

15 mars.

Le Garde National de 1848.
Les Guêpes hebdomadaires.
Le Salut public (A. Esquiros).

16 mars.

Le Tribun du Peuple.
La Liberté Religieuse.

18 mars.

L'Ordre.

19 mars.

Le Réveil du Peuple.

20 mars.

La Sentinelle du Peuple.
La Voix des Femmes.
Le Courrier des Chemins de fer.

21 mars.

Le Nouveau Cordelier.

23 mars.

La Propagande Révolutionnaire.

24 mars.

Les Murs de Paris.

25 mars.

Le Bon Conseil.
Le Conseil Républicain.

26 mars.

Le Peuple Souverain.
La Vraie République.

28 mars.

Le Bon Sens du Peuple.

30 et 31 mars.

La Voix du Peuple (Laudoin, gérant).
Le Magasin Politique.
L'Alliance des Peuples.
L'Avant-Garde.
Le Représentant du Peuple (Proudhon, Jules Viard, Ch. Fauvety).

30 et 31 mars.

L'Esprit du Peuple.
La Souveraineté du Peuple.
Le Moniteur des Postes.
Le Monde.
L'Organisation du Travail (gérant, Amédée Sellier).
La Minerve (journal militaire).
L'Éventail Républicain.
Le Petit Homme Rouge.

2 avril.

L'Accusateur Révolutionnaire.
L'Écho du Soir.
Le Messager.
Le Banquet Social.

6 avril.

La Sentinelle des Clubs (Victor Bonton).

8 avril.

Le Bonheur Public et Général.

9 avril.

La Cause du Peuple (George Sand).
Le Canard.
L'Organisation du Travail (Rédacteur-gérant, Letellier).
Le Père Duchêne, gazette de la Révolution (Thuillier et Colfavru).

13 avril.

Le Messager de la République.

15 avril.

L'Ère Nouvelle (Lacordaire).
Nouvelles du Soir.
La Propriété (journal des intérêts de tous).

16 avril.

L'Amour de la Patrie (directrice, M[me] Legrand).
Journal des Faubourgs.
Le Conservateur de la République (Charles Marchal).

17 avril.

L'Égalité.
Le Démocrate Égalitaire.
Le Travailleur.
La France Républicaine.
La Tribune Populaire.
La France Libre.

29 et 30 avril.

Le Réveil du Peuple.
La Pologne de 1848.
Revue Patriotique.
Le Nouvelliste.
La Tribune des Employés.
Le Manifeste des Provinces.
Distractions Géographiques, Physionomiques, Anecdotiques.

## JOURNAUX SANS DATE

MAIS PUBLIÉS DU 24 FÉVRIER AU 4 MAI 1848

Le Travail (journal du travailleur électeur et éligible).
Charité et Justice.
La Dépêche du 21 mars. (C'est le même que le Courrier du Soir).
L'Écho du Peuple.
Le Fanal Républicain.
Franches Paroles.
La Garde Nationale.
Journal de Démocrite
Journal des Enfants.
Journal des Églises de Paris et de la Banlieue.
Le Journal pour rire.
La Lanterne.
La Lanterne (organe de la jeunesse républicaine démocratique).
La Nation armée, journal des Clubs démocratiques de la Garde Nationale.
L'Omnibus.
Ordre Public.
La Réforme Agricole.
Revue Rétrospective.
Le Tam-Tam Républicain.
La Tarentule.
Le Triomphe du Peuple.
Les Mystères de la Bourse.
Affiches Républicaines.
Agenda Parisien.
L'Ami de la Religion.
Le Correspondant.
L'Enfer et le Paradis du Peuple (Mme de Beaufort).
La Fronde.
Le Girondin (Léo-Lespès).
La Guillotine (par un vieux Jacobin).
La Haute-Vérité (journal des lumières necessaires pour l'ère nouvelle).
Journal des Couturières et des Modistes.
Le Journal du Vme arrondissement.
Journal Officiel des Gardes Nationales de 1848.
Le Pays (journal politique et littéraire).
Recueil des Lois et actes de l'Instruction Publique.
Recueil Général des Lois, Décrets et Arrêtés, depuis le 24 février.
La République des Arts.
Révolution Sociale.
La Sentinelle du Peuple.
Les Soirées Républicaines.
La Tribune Nationale (organe des intérêts de tous les citoyens.
La Tribune Parisienne (journal des intérêts populaires.
La Véritable République.
La Vérité (journal des intérêts Israëlites).
La Vérité (journal des intérêts du peuple).

## JOURNAUX DU 1er AU 4 MAI 1848

1er mai.

L'Assemblée Constituante.
La Tribune des Réformes.

2 mai.

L'Avant-Garde (gérants, Levêque et V. Berger).
L'Esprit National.

3 mai.

Le Flâneur.

## CLASSES QUI ONT PRIS PART A L'INSURRECTION

1° Beaucoup d'ouvriers sans travail qui soutiennent leur famille et qui voient des femmes et des enfants qui ont faim.

2° Des hommes exaltés et probes, mais ignorants et faciles à se laisser tromper. On leur a fait croire que l'Assemblée nationale voulait ramener peu à peu le système suivi par Louis-Philippe.

3° Ces communistes, rêveurs d'utopie, dont chacun a son système, et qui ne sont pas d'accord entre eux.

4° Les légitimistes, qui ont toujours dit qu'il faudrait passer par la République pour arriver à Henri V. Pour eux, le Gouvernement républicain n'est qu'une halte d'un moment, mais nécessaire.

5° Les bonapartistes, qui ont joint leur argent à celui des légitimistes pour solder l'émeute.

6° Les partisans de la régence qui se sont fait remarquer par leur mauvais vouloir lorsqu'il a fallu payer l'impôt.

7° Enfin, l'écume de tous les partis, les forçats et les gens sans aveu ; enfin les ennemis de toute société, gens voués par instinct aux idées d'insurrection, de vol et de pillage.

Pour ces hommes, les vrais coupables, il faut une répression rigoureuse et énergique : la peine de mort ou la déportation.

Pour les hommes égarés : du pain et la clémence.

*Le chef de division de la Sûreté générale,*

SIGNÉ : PANISSE.

## PROCLAMATION DU PRÉFET DE POLICE AUX HABITANTS DE PARIS

26 juillet 1848.

Le nombre total des citoyens détenus par suite des événements de juin s'élève, à cette heure, à neuf mille cent soixante-dix-neuf; c'est le chiffre le plus élevé qui ait été atteint. En ce qui concerne le régime auquel ces citoyens sont soumis et les soins qui leur sont donnés, il suffira, pour répondre à tout ce qui a été avancé d'inexact à cet égard, de dire que, sur ce nombre de prisonniers, on a seulement deux décès à constater.

Enfin, c'est surtout au sujet des bruits alarmants répandus dans le public sur une prochaine tentative d'insurrection que la malveillance s'est donnée carrière. Toutes ces rumeurs étaient sans fondement. Ces souterrains dont il a été tant parlé n'ont jamais existé. Ces carrières où se réfugiaient des légions d'ennemis et où se trouvaient d'immenses dépôts d'armes, ont constamment été explorées avec le soin le plus minutieux. Ces catacombes, qui devaient être converties en mines pour faire sauter des quartiers de la capitale, sont inattaquables par la poudre à canon, tant est épaisse la couche de terrain que forme le recouvrement de ces excavations. Les bruits nocturnes et mystérieux, les prétendus signaux qui alarmaient les passants, ont été le sujet d'un examen sérieux, d'une surveillance active, et toujours une cause simple est venue donner l'explication de ces effets.

*Signé :* DUCOUX.

## DÉPOSITION DE M. DE GUISE

### CHIRURGIEN EN CHEF DE LA GARDE NATIONALE

11 juillet 1848.

« J'ai vu un grand nombre de blessés dont les blessures sont fort graves. Toutes les balles que j'ai extraites ne présentent rien d'anormal, quelques-unes sont déformées, d'autres sont perforées, et au milieu on a introduit des substances blanchâtres. Je n'ai pas vu de balles ayant une forme particulière ou mâchée. »

M. de Guise emporte plusieurs balles et cartouches pour examiner les formes particulières qu'elles pourraient avoir et reconnaître les substances dans lesquelles elles auraient pu être trempées.

M. de Guise reprend :

« J'ai été chargé par M. le général Changarnier d'une mission analogue aux désirs de vos questions, sur l'état ou la forme des balles qui ont été extraites du corps des blessés par mes différents collègues des hôpitaux et des ambulances. Je n'ai pu encore accomplir cette mission dont je vous rendrai compte dès qu'elle sera terminée.

« J'attribue la gravité des blessures que je vous ai signalé, à la proximité des coups de feu. Ainsi, il y a à l'ambulance des Tuileries un insurgé qui a eu la cuisse traversée par un coup de baïonnette suivi immédiatement du coup de feu.

« J'ai reconnu que les insurgés s'étaient servi de toute espèce de projectiles, tels que billes, aiguilles, pincettes, etc., dont la portée est moins grande.

« J'ai examiné le caveau dans lequel sont placés les insurgés aux Tuileries, et j'ai reconnu les dangers de l'état sanitaire de cette agglomération d'individus et de morts, par suite de l'ordre qu'avaient les gardes nationaux de tirer sur ceux qui ébranleraient les barreaux des fenêtres. J'en ai fait un rapport au général commandant Poncelet, qui en a fait, dès ce soir même, extraire une grande partie.

« C'est à cette occasion qu'il faut rattacher le déplorable événement de la place du Carrousel.

« La mortalité, par suite des blessures reçues en juin, est hors de proportion avec ce qui a lieu ordinairement. Comme je l'ai déjà dit, il faut attribuer cette gravité des blessures qui ont entraîné la mort à la proximité des coups portés, qui cassaient les membres en les traversant.

« Cette mortalité se remarque surtout chez les blessés dont on a différé l'amputation. »

---

## NOTE SUR LES PRINCIPALES CAUSES

### QUI ONT AMENÉ LES ÉVÉNEMENTS DE JUIN ET SUR LES DIVERS ÉLÉMENTS DE L'INSURRECTION.

Après la Révolution de février, les riches partaient; les pauvres de tous les pays arrivaient à Paris.

Les uns avaient peur, les autres avaient faim.

Parmi ces derniers, les uns venaient de la province, les autres de l'Italie et de l'Allemagne.

Ceux qui avaient peur cachaient leur argent.

Les clubs se formaient. La cause du riche y était attaquée et n'y était pas défendue, sinon fort mal. Les absents ont tort.

Dans ces circonstances, qu'il n'était point au pouvoir de l'Administration de prévenir ou de modifier, naissaient des haines sociales, la misère et beaucoup de causes prochaines d'une lutte armée. Le gouvernement organisa les ateliers nationaux. Ce fut peut-être un expédient malheureux.

Les ateliers nationaux ont été un des motifs constants de cette perturbation; les ouvriers y prenaient des habitudes de paresse. Le travail des ateliers nationaux était une fiction. Ce travail était médiocre ou nul. Si le Gouvernement, au lieu d'avoir recours à ce moyen, avait songé à soutenir les grandes industries, il n'aurait pas déplacé tous les corps d'état et amené ainsi, à son insu, une des principales causes de la dernière insurrection.

---

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR.

Paris, le Cinq Mars 1848

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

## AU NOM DU PEUPLE.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ~~[illegible]~~ met à la disposition du Commissaire du Gouvernement près le département de l'Aisne le citoyen Drez pour y veiller à la sûreté des propriétés et organiser au besoin des forces suffisantes pour repousser et arrêter tous malfaiteurs ou incendiaires dont les crimes compromettent l'honneur de la République.

Le Ministre de l'Intérieur

Ledru-Rollin

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

# TABLEAU ICONOGRAPHIQUE

## LISTE

DES

## NOMS DES PERSONNAGES DONT LES PORTRAITS FIGURENT

DANS LA SECONDE PARTIE

## DES « JOURNÉES RÉVOLUTIONNAIRES (1848) »


| | Pages | Pages |
|---|---|---|
| Portraits de Louis-Philippe . . . . . 5 | 47 | |
| Portraits de la famille d'Orléans. . . . . | 6 | |
| Portraits de la reine Marie-Amélie. . . . 7 | 29 | |
| Portrait de Madame Adélaïde . . . . . | 7 | |
| Portraits du duc d'Orléans . . . . . | 8 | |
| Portraits de Lamartine. . . . . 9 | 66 | |
| Portrait de Lamarque . . . . . | 11 | |
| Portraits de Blanqui. . . . . 15, 77 | 99 | |
| Portrait de Martin Bernard. . . . . | 15 | |
| Portraits de Barbès . . . . . 15, 77 | 128 | |
| Portrait de Viennet (charge) . . . . . | 19 | |
| Portrait de Guizot . . . . . | 21 | |
| Portrait de Duchâtel . . . . . | 21 | |
| Portrait de Quinet . . . . . | 22 | |
| Portrait de Michelet . . . . . | 22 | |
| Portrait de Mickiewicz . . . . . | 22 | |
| Portrait d'Armand Marrast . . . . . | 26 | |
| Portrait de Persil (charge). . . . . | 35 | |
| Portrait de Charles Philipon . . . . . | 37 | |
| Portrait de d'Argout (charge) . . . . . | 41 | |
| Portrait de Leroux (Pierre) (charge). . . . . | 115 | |
| Portrait de Dupin (charge). . . . . | 56 | |
| Portrait de la duchesse d'Orléans. . . . . | 58 | |
| Portraits de Bugeaud. . . . . 60 | 127 | |
| Portraits des Membres du Gouvernement provisoire . . . . . | 65 | |
| Portrait de François Arago . . . . . | 68 | |
| Portrait de Godefroy Cavaignac. . . . . | 68 | |
| Portraits de Raspail . . . . . 68 | 77 | |
| Portraits de Ledru-Rollin . . . . . 73 | 127 | |
| Portraits de Louis Blanc . . . . . 75 | 77 | |
| Portraits des Accusés de Mai . . . . . | 77 | |
| Portraits de Flocon (charge). . . . . 78 | 113 | |
| Portraits du général Bedeau. . . . . 81 | 85 | |
| Portrait du général Duvivier . . . . . | 81 | |
| Portrait du général Négrier. . . . . | 81 | |
| Portraits de Changarnier (charge). . . . 82 | 123 | |
| Portraits de George Sand . . . . . | 96 | |
| Portraits des Membres du Pouvoir exécutif . | 101 | |
| Portrait de Hetzel (Jules) . . . . . | 102 | |
| Portraits du général Cavaignac . . . . . | 103 | |
| Portraits de Louis-Napoléon Bonaparte. 104 | 128 | |
| Portrait de Odilon Barrot . . . . . | 105 | |
| Portrait de Victor Hugo. . . . . | 105 | |
| Portrait du général Lamoricière . . . . . | 105 | |
| Portrait de Berryer . . . . . | 106 | |
| Portrait d'Émile de Girardin . . . . . | 106 | |
| Portrait de Charton (Édouard) . . . . . | 107 | |
| Portrait de Grévy (Jules) . . . . . | 107 | |
| Portrait de Lamennais . . . . . | 107 | |
| Portrait de Le Flô (Adolphe). . . . . | 107 | |
| Portrait de Rémusat (Charles-Marie-François de). . . . . | 107 | |
| Portrait de Carayon La Tour (Edmond de) . | 107 | |
| Portrait de Dufaure (Jules-Armand-Stanislas) | 109 | |
| Portrait de Audry de Puyraveau (Pierre-François). . . . . | 109 | |
| Portrait de Gent (Alphonse). . . . . | 109 | |
| Portrait Dahirel (Hyacinthe) . . . . . | 109 | |
| Portrait de Pyat (Félix). . . . . | 109 | |
| Portrait de Delisle (Hubert). . . . . | 109 | |
| Portrait de Caussidière (Marc) . . . . . | 110 | |
| Portrait de David d'Angers. . . . . | 111 | |
| Portrait du P. Lacordaire . . . . . | 111 | |
| Portrait de Duprat (Pascal) . . . . . | 111 | |
| Portrait de Napoléon Bonaparte . . . . . | 111 | |
| Portrait de Lanjuinais (V.) . . . . . | 111 | |
| Portrait de Montalembert (de). . . . . | 111 | |
| Portrait de Garnier-Pagès (Louis-Antoine). . | 112 | |

| | Pages |
|---|---|
| Portrait de Baroche | 113 |
| Portrait de Favre (Jules) | 113 |
| Portrait de Rouher (Eugène) | 113 |
| Portrait de Considérant | 113 |
| Portrait de Heeckeren (G.) | 113 |
| Portrait du général Baraguey d'Hilliers | 115 |
| Portraits de Proudhon (P.-J.) | 115 116 |
| Portrait de Schœlcher (Victor) | 115 |
| Portrait de Buchez | 115 |
| Portrait de Vaulabelle (Achille de) | 115 |
| Portrait de Malleville (Léon de) | 117 |
| Portrait de Bastiat (Frédéric) | 117 |
| Portrait de Lasteyrie (Jules de) | 117 |
| Portrait de Reboul (Jean) (de Nîmes) | 117 |
| Portrait de Bodet (Mathieu) | 117 |
| Portrait de Tocqueville (Charles-Henri-Alexis de) | 117 |
| Portrait de Thiers | 119 |
| Portrait de Ollivier (Démosthène) | 119 |
| Portrait de Bonjean (Louis-Bernard) | 119 |
| Portrait de Taschereau (Jules) | 119 |
| Portrait de Parfait (Noël) | 119 |
| Portrait de Cormenin | 119 |
| Portrait de Sénard | 121 |
| Portrait de Duvergier de Hauranne | 121 |
| Portrait de Lefranc (Victor) | 121 |
| Portrait de Bonaparte (Pierre-Napoléon) | 121 |
| Portrait de Laussédat (L.) | 121 |
| Portrait de Süe (Eugène) | 121 |
| Portrait de Raynaud (Jean) | 123 |
| Portrait de Glais-Bizoin (Al.) | 123 |
| Portrait de Faucher (Léon) | 123 |
| Portrait de R. de Larcy | 123 |
| Portrait de Abbatucci (Charles) | 123 |
| Portrait de Arago (Emmanuel) | 125 |
| Portrait de Rollinat | 125 |
| Portrait de Quentin Bauchart | 125 |
| Portrait de Arago (Étienne) | 125 |
| Portrait de Lagrange (Th.) | 125 |
| Portrait de Bixio | 125 |
| Portrait de Abbatucci (J.) | 127 |
| Portrait de Piétri (Pierre-Marie) | 127 |
| Portrait de Thouret (Antony) | 127 |
| Portrait de Lasteyrie (Ferdinand de) | 127 |
| Portrait de Bastide (Jules) | 129 |
| Portrait de Kestner (Charles) | 129 |
| Portrait de Marie (Alexandre-Thomas) | 129 |
| Portrait de Molé | 129 |
| Portrait de Bertin (Amédée) | 129 |
| Portrait de Trélat (Ulysse) | 129 |
| Portrait de Duclerc (F.) | 131 |
| Portrait de Saint-Hilaire (J. Barthélemy) | 131 |
| Portrait de La Fayette (Oscar de) | 131 |
| Portrait de Greppo (Louis) | 131 |
| Portrait de Portalis | 131 |
| Portrait de Reybaud (Louis) | 131 |


# ERRATA

Page 5 : *Lire :* « Le monstrueux traité du 23 avril 1814... »

Page 15 (Armand Carrel) *Lire :* « Mourut le 22 juillet 1830 et non 1836. »

Page 94 : La publication des deux pièces satiriques qui figurent à cette page nous ont valu quelques lettres, d'ailleurs très courtoises, de protestation, venues d'outre-Rhin. Ces pièces, nous écrit-on, ne sont nullement de Collette, à qui vous les attribuez, mais du graveur allemand Alfred Rethel (né en 1816, mort en 1859 à Dusseldorf), et auteur d'une suite de gravures anti-révolutionnaires parues sous ce titre « Danse de la mort » — Nous avons pu facilement nous convaincre de l'excessive fidélité d'interprétation du naïf Collette, qui n'a même pas modifié le caractère allemand de ses architectures, et qui, pour se croire autorisé à signer largement ces estampes de son nom, s'est contenté de franciser le shako de ses militaires. — C'est insuffisant. Rendons donc à Rethel ce qui appartient à Rethel.

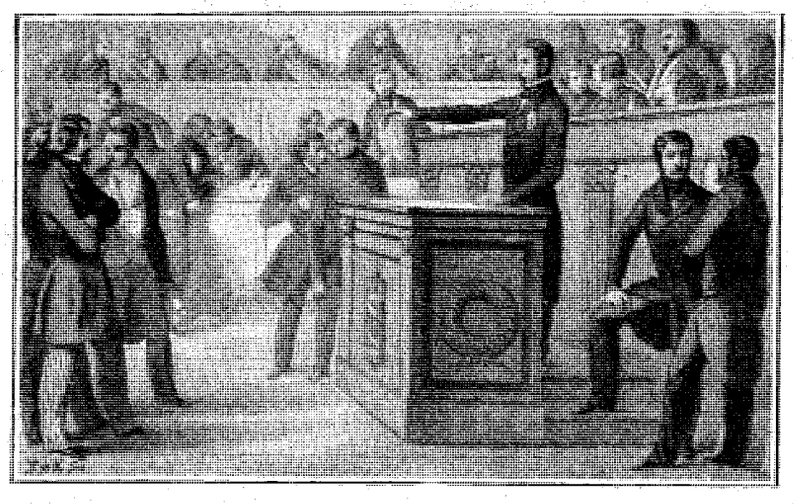

LE PRINCE LOUIS-NAPOLÉON PRÊTANT SERMENT DE FIDÉLITÉ A LA CONSTITUTION

D'après une lithographie du temps (Aubert, éditeur).